Digitized by Google

PORTE FEUILLES
DUQUESNE
RELIEUR
81 r. des Champs 81
GAND
Sans mains buvards

UNI[illegible] GENT

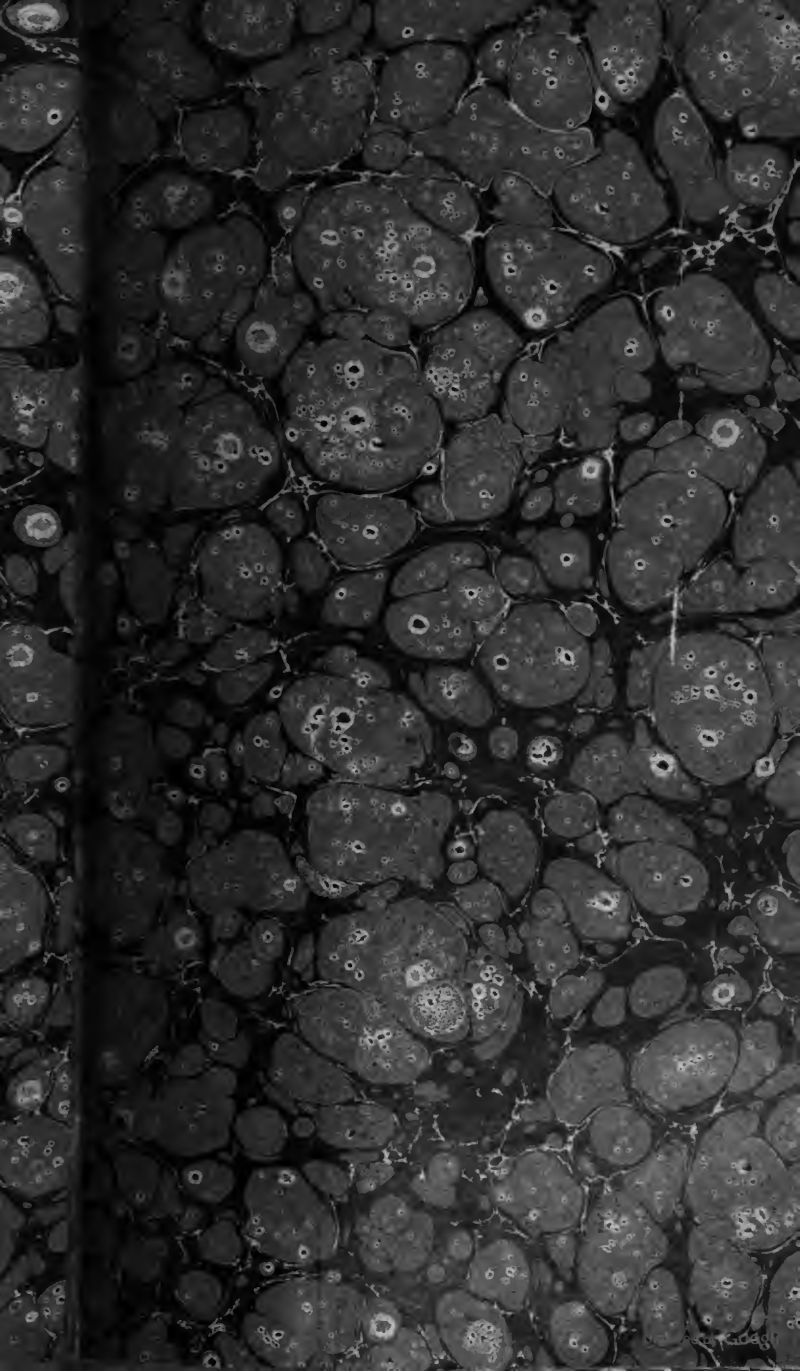

Hrs 7110

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE.

Digitized by Google

PARIS, DECOURCHANT, IMPRIMEUR,
1, RUE D'ERFURTH.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DES FRANKS DANS LA GAULE

JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. HENRION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND,
DES ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ ROYALES
DE METZ ET DE NANCY.

TOME PREMIER.

PARIS,

AU BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE ECCLESIASTIQUE,
RUE DE VAUGIRARD, 58.

1837

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE GAND

Digitized by Google

INTRODUCTION.

On a dit que la France a des historiens, et pas une histoire complète. Aucun peuple, en effet, ne possède autant de richesses que nous en histoires partielles, et en mémoires historiques, où les contemporains retracent les faits suivant l'esprit de leur époque, et avec leurs passions personnelles.

Digitized by Google

« Le Français, dit M. de Châteaubriand[1], a été dans tous les temps, même lorsqu'il était barbare, vain, léger et sociable. Il réfléchit peu sur l'ensemble des objets; mais il observe curieusement les détails, et son coup d'œil est prompt, sûr et délié. Il faut toujours qu'il soit en scène, et il ne peut consentir, même comme historien, à disparaître tout à fait. » Les mémoires lui laissent la liberté de se livrer à son génie et de satisfaire son amour propre[2]. De plus, dans ce genre d'histoire, il n'est pas obligé de renoncer à ses passions, dont il se détache avec peine. Depuis le sire de Joinville jusqu'au cardinal de Retz, depuis les mémoires du temps de la Ligue jusqu'à ceux du temps de la Fronde, ce caractère se montre partout.

Justifiée sous ce rapport, l'apparition des mémoires historiques qui inondent nos bibliothèques peut l'être encore sous un autre point de vue : l'histoire moderne a besoin du génie des détails; il suffisait, dans l'antiquité, du génie des grandes choses[3]. En France, les résultats dépendent des administrations; chez les anciens, les révolutions politiques étaient subordonnées aux grands hommes : il faut donc, de nos jours, que la mémoire se charge d'abord d'une sorte de bagage historique, indispensable commentaire des événements. A la différence de l'antiquité, où la manière ostensible de traiter les intérêts de l'État empêchait qu'on n'écrivit des mémoires sur d'autres sujets que sur des intérêts personnels, le mystère qui enveloppe parmi nous

[1] Œuvres complètes, t. 13, p. 34.

[2] *Hist. littéraire de la France au moyen âge*, p. 217.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

les causes des événements irrite la curiosité, avide de pénétrer dans le cabinet des rois. Pendant que nos histoires, si tant est qu'il existe une Histoire de France, retracent d'éternelles batailles et des traités éternels, nos mémoires transmettent de piquants détails, divulguent les secrets motifs des événements, déroulent le tissu des intrigues, dessinent la physionomie des personnages historiques.

La troisième raison à laquelle il faut attribuer la présence d'une multitude de mémoires, au lieu de compositions générales et bien coordonnées, c'est que, loin de présenter un tout dont l'écrivain puisse apprécier les diverses parties, un drame dont il saisisse le commencement, la gradation, le dénoûment, comme le présente l'histoire de la république romaine, celle de la France embrasse une série de siècles, la plupart rebelles sous la plume du narrateur, quoique les époques de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de François Ier et de Louis XIV conviennent éminemment à la muse historique[1]. Or, la difficulté que l'on rencontre à traiter dans son ensemble ce long et pénible sujet, a dû engager les écrivains à adopter la forme la plus facile et la plus simple, à se circonscrire dans les bornes moins larges des mémoires. Du reste, l'antiquité même connaissait ce genre, avantageux en ce qu'il réunit les extrêmes et que l'auteur peut prendre tous les tons. Au rapport de Plutarque, Annibal et Scipion, après eux César, tracèrent le récit de leurs campagnes: en France, bien qu'il date spécialement de Ville-Hardouin et de Joinville, il remonte à l'établissement même

[1] *Hist. littéraire de la France au moyen âge*, p. 218.

Digitized by Google

des Franks dans la Gaule; car les chroniques, à partir de Grégoire de Tours, ne sont guère que des mémoires. On ne dira point de Grégoire, pas plus que d'aucun de ses successeurs, qu'il était un de ces hommes qui, revêtus de l'auguste sacerdoce de l'histoire, interrogent nos annales, discutent les contradictions qu'elles présentent, séparent ce qui est digne d'être transmis à la postérité d'avec ce qui n'est propre qu'à surcharger inutilement les pages de l'histoire, et, du milieu de ce chaos obscur, arrachent la vérité pour la déposer toute vivante dans leurs écrits [1].

Nous avons donc une foule de chroniques et de mémoires.

Le nombre de ces documents est même si grand, qu'il serait aisé de composer une histoire tout entière originale, tirée des meilleurs historiens de chaque époque, telle que l'admirable collection des *Historiens des Gaules ou de la France*, commencée par les Bénédictins, et continuée par l'Académie des Inscriptions; monument national que 50 volumes in-folio n'achèveront pas! Mais une histoire de la même main, histoire fidèle, profonde et impartiale, qui embrasse nos fastes de quatorze siècles, et qui, sans succomber sous cette multitude de faits généraux et particuliers, les réunisse en un corps parfait, fondu d'un seul jet et d'un seul métal, une histoire ainsi comprise est encore à faire [2]; et peut-être ne sera-t-elle jamais faite, tant

[1] *Histoire littéraire de la France au moyen âge*, p. 216.

[2] *Hist. de France*, t. 1, av., p. 2.

Digitized by Google

le travail est difficile, tant la matière s'est compliquée, tant nos annales se sont chargées d'événements, en traversant le siècle de Richelieu et de Louis XIV, la régence et le long règne de Louis XV, la révolution, l'empire et la restauration !

Les essais n'ont pas manqué : quels ont été les résultats[1] ?

Les *Grandes chroniques* du royaume, dont le dépôt et la continuation annuelle furent confiés par les rois à l'abbaye de Saint-Denis, comme un ministère sacré, et dont la lettre avait force de loi dans les plus graves questions de gouvernement, servirent de texte à la première Histoire de France, par Robert Gaguin[2]. Celle-ci fut paraphrasée par Paul-Emile, que Louis XII avait fait venir à grands frais d'Italie, pour traduire nos annales en latin[3]. Nicolas Gilles vint en-

[1] *Hist. de France*, t. 1, av., p. 1.

[2] *Hist. de France*, en latin, *depuis Pharamond jusqu'à l'année* 1499, in-folio, Lyon, 1524, traduite en mauvais français par Desrey. L'auteur a chargé les premiers temps de contes fabuleux.

[3] *Histoire de France*, en latin, 2 vol. in-8, et in-folio, 1544, réimprimée en 1601, in-folio, traduite en français par Jean Renard, 1643, in-folio. Juste Lipse en fait un grand éloge. Le style en est pur, mais trop laconique, souvent obscur et embarrassé. Paul-Emile a trop de harangues pour un abrégé qui est d'ailleurs assez décharné. S'il est court en quelques endroits, il est diffus dans d'autres, comme lorsqu'il parle de la première et de la deuxième croisade. On lui reproche aussi de donner dans les fables. Il montre trop d'attachement aux Italiens : aussi Beaucaire disait-il qu'il était plutôt *Italorum buccinatorem quàm Gallicæ historiæ scriptorem*. Cette *Histoire*, en 10 livres, commence à Pharamond, et finit à la cinquième année de Charles VIII, en 1488. Arnauld du Ferron en a donné une mauvaise continuation.

Digitized by Google

suite [1]; après lui, Belleforêt [2]; après lequel, Du Haillan [3]; après Du Haillan, Dupleix [4]; après Dupleix, Mézeray [5];

[1] *Annales* ou *Chroniques de France*, depuis la destruction de Troie jusqu'en 1496. Cette histoire n'est passable que depuis le règne de Louis XI. Denys Sauvage, Belleforêt et plusieurs anonymes ont fait des additions aux *Annales* de Gilles, et Gabriel Chapuis les a continuées jusqu'à l'an 1585, in-folio. Elles ont été traduites en latin. On y trouve des choses curieuses; mais la crédulité extrême de Gilles l'a si fort décrié, qu'on n'ose presque pas le citer.

[2] L'*Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, in-folio, valut à Belleforêt la place d'historiographe. Le style des *Annales* ou *Histoire générale de France*, Paris, 1600, 2 vol. in-folio, est embrouillé, et il faut avoir beaucoup de courage pour chercher une paillette d'or dans ce tas de sable. Belleforêt a poussé son *Histoire* jusqu'en 1574, et Gabriel Chapuis l'a continuée jusqu'en 1585.

[3] *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la mort de Charles VII*, in-8, et 1627, in-folio. L'auteur a surchargé son *Histoire* de plusieurs harangues, ennuyeuses pour ceux qui ne veulent que des faits, et mille fois plus insipides pour ceux qui aiment le style simple et naturel. Du Haillan, parlant sans ménagement du pape, des évêques et des maisons les plus illustres, plut à ceux qui ne cherchaient dans la lecture que la méchanceté, la calomnie et la morgue.

[4] Les *Mémoires des Gaules, depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie française*, 1650, in-folio, forment la première partie de son *Histoire de France*. Celle-ci a été imprimée en 5, puis en 6 vol. in-folio. La narration de Dupleix est simple et même entraînante; il joint à la naïveté de Montaigne la force de Bossuet. Les éloges qu'il donne au cardinal de Richelieu déplurent à Mathieu de Morgues et au maréchal de Bassompierre, qui l'accusèrent d'ignorance et de mauvaise foi. Dupleix leur répondit avec avantage.

[5] *Histoire de France*, 3 vol. in-folio, 1643, 1646, 1651. Les deux derniers valent mieux que le premier; mais ni les uns ni les autres ne feront jamais une histoire attachante. Il y aurait moins de fautes, si, au lieu de composer son travail sur Paul-Emile, Du Haillan, Dupleix, etc., l'auteur avait été aux sources. Mais il disait ingénument que les

Digitized by Google

après Mézeray, Vély[1]; après Vély, Anquetil[2] : et dans cette succession d'historiens, sortis en ligne directe des cendres de leurs devanciers, on ne trouve que des physionomies de plus en plus pâles, à mesure qu'on s'éloigne du berceau commun[1]. Anquetil semble avoir, en fait d'insignifiance,

reproches qu'attiraient quelques inexactitudes étaient fort au-dessous des peines qu'il fallait prendre en consultant les originaux. Son *Abrégé chronologique de l'histoire de France,* 1668, 3 vol. in-4, 1673, 6 vol. in-12, et 1755, 14 vol. in-12, est meilleur que sa grande *Histoire :* Du Puy, Launoi et Diroi, trois des plus savants critiques de leur temps, le dirigèrent dans cet *Abrégé,* où on ne laisse pourtant pas que de trouver des fautes, et même des fautes très-considérables. L'esprit républicain de Mézeray y perce à chaque page. On doit encore à cet écrivain un *Traité de l'origine des Français,* et des *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'histoire de France,* 1732, 2 vol. in-12.

[1] *Histoire de France.* Il en a publié les six premiers volumes in-12; le septième, qu'il avait achevé, et le huitième, auquel il avait presque mis la dernière main, ont été publiés par Villaret. Son style, sans être d'une force et d'une élégance à se faire remarquer, est aisé, simple, naturel, et assez correct. Il respire un air de candeur et de vérité qui plaît dans le genre historique; mais il ne faut pas s'y tromper : l'auteur a ses préjugés et ses prédilections auxquels il n'hésite pas à sacrifier les faits les plus connus. Le clergé, suivant la remarque de Palissot, n'est pas toujours traité avec impartialité. Villaret a continué cet ouvrage, d'un style recherché et diffus, jusqu'au dix-septième volume. Garnier a succédé à Villaret, dont il a pris les défauts en y joignant les siens. Il ne cherche pas à disposer les faits d'une manière à leur donner de l'intérêt; sa partialité pour les huguenots et les boutefeux de la guerre civile, ainsi que les divers jugements qu'il porte sur les hommes célèbres, n'obtiennent pas l'approbation des lecteurs sages. Enfin Garnier a été remplacé par le prolixe et fastidieux Fantin Désodoards. L'impartialité n'est le caractère d'aucun de ces auteurs.

[2] *Histoire de France depuis les Gaules jusqu'à la fin de la monarchie,* 1805, 14 vol. in-12. Cet ouvrage se ressent du grand âge de l'auteur, qui avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il le publia.

Digitized by Google

atteint la supériorité; Vély n'est que galant et philosophe à la mode du XVIIIe siècle; Mézeray tranche du Corneille; Dupleix travaille trop à entasser des volumes; Du Haillan vise à la concision; Belleforêt se traîne péniblement dans une narration obscure; Nicolas Gilles garde les allures naïves et pittoresques des vieux chroniqueurs, contrefait Froissard et Monstrelet [1].

Quant au P. Daniel [2], son *Histoire,* qui n'est pas achevée, doit être distinguée des autres, à cause de la nouveauté des recherches et de la simplicité de la rédaction. Chaque histoire ayant été entreprise au profit de telle idée morale, reli-

[1] *Hist. de France,* t. 1, av., p. 4.

[2] *Histoire de France,* édition de 1756, en 17 vol. in-4, enrichie par le P. Griffet d'un grand nombre de Dissertations, de l'Histoire du règne de Louis XIII et du Journal historique de Louis XIV. On a fait la comparaison des deux Histoires de Mézeray et de Daniel; et de ce parallèle il résulte que celle du jésuite, quoique défigurée par bien des fautes, est encore la meilleure qu'on ait, du moins jusqu'au règne de Louis XI. Il a rectifié les erreurs de Mézeray sur les première et deuxième races, et s'est éloigné de la plupart des défauts de cet historien. Personne ne dispose mieux que lui les faits, ni ne les fond avec plus d'art pour en former un tout qui n'a ni gêne ni contrainte; s'il n'est pas toujours entraînant, il a de l'instruction, une marche grave et soutenue, un style pur et net. Le président Hénault en parle avec éloge; Voltaire même, dans son *Siècle de Louis XIV,* lui rend justice, le nomme un historien exact, sage et vrai, et dit que nous n'avons pas d'*Histoire de France* préférable à la sienne. Tout ce qu'en dit le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* sent l'homme passionné. Le comte de Boulainvilliers, le même qui disait qu'il était impossible qu'un jésuite écrivît bien l'histoire de France, trouvait dans celle de Daniel plus de dix mille erreurs : mais il est à croire que la grande erreur de cette *Histoire,* au jugement de Boulainvilliers, est d'être trop chrétienne.

Digitized by Google

gieuse ou politique, on a accusé le P. Daniel de n'avoir pas été plus impartial que Du Haillan, qui prêchait pour le protestantisme; que Dupleix, qui était le champion des catholiques; que Mézeray, qui malmenait les grands; que Vély, qui trempait dans les idées de l'Encyclopédie [1].

Voltaire amena une étrange perturbation dans l'étude de l'histoire, en y introduisant sa philosophie sceptique et railleuse, comme si le passé était matière à épigrammes: il ne fonda rien en histoire; il ébranla tout [2]. L'*Histoire philosophique* de Voltaire, qui n'enseigne pas et qui jette à pleines mains l'erreur et le paradoxe, fit naître une école funeste qu'on ne saurait trop combattre, parce qu'elle est essentiellement contraire à la nature de l'histoire. Cette école agit sans façon avec les faits, qu'elle arrange, habille et commente selon un système quelconque, et sous le reflet de ses préjugés individuels; grandissant ou rapetissant les hommes au niveau d'un sophisme, donnant aux choses la face et la couleur qui lui conviennent. Souvent même les *écoliers* de cette école creuse et perfide ne daignent pas interroger les siècles, qu'ils jugent à vol d'oiseau, et bâtissent en l'air un échafaudage idéal, à peine étayé de quelques pièces historiques: ennuyeux pédagogues, armés de férules pour fustiger la société d'aujourd'hui sur les épaules des générations d'autrefois.

De nos jours, une nouvelle impulsion a été donnée à l'histoire. On est remonté aux sources; on a réuni dans

[1] *Hist. de France*, t. 1, av., p. 5.

[2] *Ibid.*, p. 6.

Digitized by Google

d'utiles collections [1] les chroniques et les mémoires qui se rattachent aux différentes époques ; on a étudié les origines de la monarchie, et publié des travaux, reprochables quelquefois à raison de leurs tendances philosophiques ou protestantes, mais remarquables sous mille rapports.

M. Augustin Thierry peut revendiquer la gloire d'avoir provoqué et dirigé ce renouvellement des études historiques. Il comprenait l'utilité d'une bonne histoire de France, et s'affligeait de n'en pas connaître qui reproduisît avec exactitude les idées, les sentiments, les mœurs des hommes qui nous ont transmis le nom que nous portons, et dont la destinée a préparé la nôtre. « Ce défaut d'une histoire nationale, dit-il [2], a contribué peut-être à prolonger l'incertitude des opinions et l'irritation des esprits. La vraie histoire nationale, celle qui mériterait de devenir populaire, est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines; personne ne songe à l'en tirer, et l'on réimprime encore les compilations inexactes, sans vérité et sans couleur, que, faute de mieux, nous décorons du titre d'Histoire de France. Dans ces récits, vaguement pompeux, où un petit nombre de personnages privilégiés occupent seuls la scène historique, et où la masse entière de la nation disparaît...., nous ne trouvons ni une instruction grave, ni des leçons qui s'adressent à nous, ni cet intérêt de sympathie qui attache en général les hommes au sort de qui leur ressemble. Nos provinces, nos

[1] Celles de MM. Petitot, Guizot, etc.

[2] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 4.

Digitized by Google

villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections sous le nom de patrie, devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence; et, au lieu de cela, nous ne rencontrons que les annales domestiques de la famille qui gouverne, des intrigues de palais, des guerres qui se ressemblent toutes, et dont le détail, mal circonstancié, est dépourvu de mouvement et de caractère pittoresque. » Pour écrire l'histoire, ce n'est pas assez d'être capable de cette admiration commune pour ce qu'on appelle les héros; il faut une plus large manière de sentir et de juger : l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; une sensibilité assez vive pour s'attacher à la destinée d'une nation tout entière, et la suivre à travers les siècles comme on suit les pas d'un ami dans une course périlleuse [1]. Or, ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, a manqué aux écrivains qui, jusqu'à ce jour, ont essayé de traiter la nôtre; et, ne trouvant pas en eux-mêmes le principe qui devait rallier à un intérêt unique les innombrables parties du tableau qu'ils se proposaient d'offrir, ils en ont cherché le lien au dehors, dans la continuité apparente de certaines existences politiques, sauf à fausser les faits pour maintenir le fil de leurs récits. Grâce à cette méthode, après avoir lu notre histoire, il est difficile d'en avoir retenu la moindre chose en fait d'institutions et de mœurs.

Mais il faut entendre M. Augustin Thierry prévenir les

[1] *Lettres sur l'histoire de France,* p. 6.

Digitized by Google

jugements que nous avons formulés, d'après un écrivain plus récent [1], sur nos historiens antérieurs.

L'esprit républicain de Mézeray avait trop d'analogie avec les opinions de M. Thierry pour ne pas désarmer la sévérité du critique. Et pourtant, en dépit de ses vives sympathies, le critique finit par prononcer l'arrêt de condamnation. « Quand Mézeray publia son *Histoire*, il y avait dans le public français peu de science, mais une certaine force morale, résultat des guerres civiles qui remplirent tout le XVIe siècle, et les premières années du XVIIe [2]. Ce public, élevé dans des situations graves, ne pouvait plus se contenter des romans... que le siècle précédent avait décorés du nom d'Histoire. Il lui fallait sous ce titre... des événements nationaux, et la peinture de cette antique et fatale discorde de la puissance et du bon droit. Mézeray voulut répondre à ce nouveau besoin : il fit de l'histoire une tribune pour plaider la cause du parti politique, toujours le meilleur et le plus malheureux... Mézeray, pour me servir de ses propres expressions, *entreprit de faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels, contre lesquels il n'y a point de prescription* [3]. Il se piqua d'aimer

[1] *Hist. de France*, t. 1, av., *passim*.

[2] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 29.

[3] Pourquoi les consciencieuses investigations de M. Thierry ne l'ont-elles pas amené à reconnaître que l'Église a été, à toutes les époques, la protectrice de ces droits contre la force qui en entravait l'exercice ; qu'elle les a revendiqués par la voix de ses pontifes et de ses conciles ; qu'elles les a rétablis, affermis et développés par son influence ? (*Voy.* ci-après, p. 376.) Le temps est venu de se montrer impartial, même

Digitized by Google

les vérités qui déplaisent aux grands, et d'avoir la force de les dire; il ne visa point à la profondeur, ni même à l'exactitude historique: son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités, dont il était mauvais juge... Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers, et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient..., fit à Mézeray une renommée qui n'a point encore péri. Après les travaux des Valois, des Du Cange, des Mabillon, et des autres savants qui s'élevèrent en foule dans les dernières années du XVIIe siècle, le crédit de l'historien qui regardait comme un soin superflu la précaution de s'appuyer sur la citation des textes dut sensiblement décroître. La science avait fait des progrès, et avec elle le goût du vrai et du solide. La franchise des maximes de Mézeray ne fut plus une excuse pour la frivolité de ses narrations; on commençait à exiger d'un historien autre chose que de la probité et du courage. Mézeray garda sa réputation d'honnête homme aux yeux de ceux qui avaient résisté aux séductions du grand règne; mais, auprès de quiconque s'était éclairé par les recherches nouvelles, il perdit sa réputation d'historien. »

envers l'Église, dirons-nous aux adversaires de la religion de Jésus-Christ. Cette religion, qui condamne la *licence* chez les sujets et chez les princes, a fondé la *liberté* des peuples modernes; et c'est précisément parce qu'elle en réprouve si sévèrement les *abus*, qu'elle en consacre et en défend le *principe* contre les violences de toutes sortes, soit que ces violences partent d'en haut, soit qu'elles partent d'en bas.

Digitized by Google

Si Mézeray, nonobstant ses titres à l'indulgence de M. Thierry, n'a pu trouver grâce, on ne doit pas s'étonner que le critique ait traité avec rigueur l'historien Vély, dont il ne saurait entendre le nom sans une sorte de colère. « On peut nommer l'abbé Vély historien plaisant, galant, de bon ton, sachant son monde; mais l'appeler de bonne foi historien national, cela est impossible : lui-même n'eût rien compris à ce mot[1]. Au contraire, son plus grand soin est d'effacer partout la couleur populaire pour y substituer l'air de cour; c'est d'étendre avec art le vernis des grâces modernes sur la rudesse du vieux temps... Et quelle histoire est ainsi déguisée sous des formes faussement frivoles? C'est une des plus imposantes, c'est celle des ennemis mortels de la civilisation romaine; de ceux qui, dans leurs longues invasions, n'épargnèrent ni le sexe ni l'âge; qui s'établirent sur le sol envahi, avec la haine des anciens habitants et l'insolence de la victoire; qui dans les préambules de leurs lois ont placé des chants de triomphe pour eux, et des malédictions pour les vaincus; qui se glorifiaient, avant tout, de la force de leurs bras et de la rapidité de leur course; qui, en face des dépouilles enlevées, disent hardiment à leur roi : « Tu n'auras rien ici que ta part; » qui menacent un autre roi de l'abandonner s'il n'exécute pas ce qu'ils veulent; qui dans leur colère déchirent la tente du roi et l'obligent de force à les suivre. Voilà le peuple que Vély nous travestit en seigneurs français, en cour aussi galante que loyale, qui vit pour les plaisirs et pour son maître. A ces gracieusetés, qui sont le propre de l'abbé

[1] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 21.

Digitized by Google

Vély, viennent se joindre toutes les bévues d'ignorance qui se sont propagées dans notre histoire depuis Du Haillan jusqu'à Mézeray, et depuis Mézeray jusqu'à ce jour : des discussions sérieuses sur les apanages des enfants de France, sur la condition des princesses filles, et la garde-noble des reines au vi^e siècle, sur les fiefs des Saliens, et sur la manière dont Clovis remplissait les siéges épiscopaux qui venaient à vaquer en régale. Vély savait notre langue, et il estropie tous les noms de notre histoire : passe encore s'il les défigurait d'une manière constamment uniforme ; mais il trouve moyen de faire sortir plusieurs noms différents d'un seul nom différemment contourné. Il fabrique pour les Franks une langue politique, tantôt avec les mots du droit romain, tantôt avec les formules féodales, et toujours sans s'aviser du moindre doute... Un esprit capable de sentir la dignité de l'histoire de France ne l'eût pas défigurée de cette manière. Il eût peint nos aïeux tels qu'ils furent, et non tels que nous sommes ; il eût présenté, sur ce vaste sol que nous foulons, toutes les races d'hommes qui s'y sont mêlées pour produire un jour la nôtre ; il eût signalé la diversité primitive de leurs mœurs et de leurs idées ; il l'eût suivie dans ses dégradations, et il en eût montré les vestiges au sein de l'uniformité moderne. Il eût empreint ses récits de la couleur particulière de chaque population et de chaque époque ; il eût été Frank en parlant des Franks, Romain en parlant des Romains... Ensuite, quand l'histoire aurait pris d'autres formes, il en aurait changé comme elle, dédaignant le parti commode d'arranger le passé comme le présent s'arrange, et de présenter les mêmes figures et les mêmes mœurs quatorze fois dans quatorze siècles. »

Digitized by Google

C'est bien au-dessus de Mézeray et de Vély que M. Augustin Thierry place le P. Daniel. Mézeray ignorait ou négligeait les sources : au contraire, la prétention du savant jésuite fut d'écrire d'après elles, de suivre les témoignages, et de revêtir la couleur des historiens originaux. « Le but principal du P. Daniel, continue M. Thierry [1], était l'exactitude historique, non pas cette exactitude vulgaire qui se borne à ne point déplacer les faits de leur vrai temps ou de leur vrai lieu, mais cette exactitude d'un ordre plus élevé, par laquelle l'aspect et le langage de chaque époque sont scrupuleusement reproduits. Il est le premier en France qui ait fait de ce talent de peindre la principale qualité de l'historien, et qui ait soupçonné les erreurs sans nombre où entraîne l'usage irréfléchi de la phraséologie politique des temps modernes [2]. Les convenances historiques étaient aux yeux de Daniel les seules qu'il dût aveuglément respecter; aucune convenance sociale ne lui semblait digne de l'emporter sur elles [3]. On peut voir la réponse qu'il fit à une accusation de lèse-majesté intentée contre lui par un

[1] *Lettres sur l'hist. de France,* p. 32.

[2] Il se moque des auteurs qui, comme Varillas, donnent à Louis IX le titre de majesté, lequel ne fut de mode que sous Louis XII; qui parlent de colonels avant François Ier, et de régiments avant Charles IX; qui attribuent des armoiries aux rois de la première et de la seconde race, etc.

[3] Ainsi, de l'aveu d'un écrivain peu favorable au clergé, c'est un *jésuite* qui a ressuscité la vérité dans l'histoire. Voilà de ces aveux dont il faut prendre acte. Quand M. Augustin Thierry réhabilite un jésuite, son école aurait mauvaise grâce à méconnaître la salutaire influence du clergé sur la civilisation. Le temps est un grand médecin : il guérit toutes les plaies morales ; et les préventions contre l'illustre Compagnie de Jésus tomberont une à une devant l'évidence des faits.

Digitized by Google

critique imbécile, pour avoir méchamment retranché, disait le critique, quatre rois à la première race, et soixante-neuf ans d'antiquité à la monarchie française... Mais cet écrivain, qui avait assez de science pour éclaircir quelques points de notre histoire, n'en avait point assez pour l'embrasser tout entière. Son intrépidité d'esprit ne se soutint pas; elle s'affaiblit à mesure qu'il s'éloigna des époques anciennes, les seules sur lesquelles il eût fortement travaillé. En face de ce qu'il savait nettement, il était inaccessible aux influences de son siècle et de son état; quand il en vint à traiter les temps modernes, qu'il n'avait point étudiés avec le même intérêt scientifique, il se laissa surprendre à son insu par l'esprit de son ordre et les mœurs de son époque[1]... Son succès révéla, dans ses lecteurs, une première lueur de ce qu'on pourrait appeler le vrai sentiment de l'histoire sa chute prouva que la moralité du public l'emportait sur son goût pour la science. Le P. Daniel a le premier enseigné la vraie méthode de l'histoire de France, bien qu'il ne l'ait pas mise en pratique dans toutes les parties de son ouvrage ; c'est une gloire qui lui appartient et que peu de personnes lui accordent. De tous ceux qui ont écrit après lui, pas un ne s'est efforcé, je ne dis pas seulement d'acquérir une science égale à la sienne, mais même de profiter de l'exemple et des leçons que présente son livre. L'abbé Vély, qui a transcrit au sérieux quelques récits ironiquement cavaliers de sa préface, tombe dans toutes les bévues que signale cette même préface... Anquetil, dans son *Histoire* sans

[1] Cette appréciation et les lignes qui vont suivre ne prouvent qu'une chose : c'est que M. Augustin Thierry ne s'est point placé au point de vue catholique.

Digitized by Google

couleur, ne s'écarte de Vély que pour suivre Mézeray, presque aussi ignorant que Vély : il avoue humblement que sa seule ambition est de mettre d'accord ces deux lumières de l'histoire de France, et il orne alternativement le bas de ses pages du nom de l'un ou de l'autre de ces guides. »

Lorsque M. Augustin Thierry traçait les lignes qu'on vient de lire, les Histoires de Vély et d'Anquetil passaient cependant pour très-instructives [1] ; et lorsqu'on voulait parler d'un ouvrage fort, on citait les *Observations* de Mably ou l'*Abrégé* de Thouret. L'*Histoire des Français* par M. de Sismondi, les *Essais sur l'histoire de France* par M. Guizot, et l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante, n'avaient point encore paru. Il est juste de dire que ces derniers ouvrages marquent une véritable révolution dans la manière d'écrire l'histoire de France. M. de Sismondi pour la science des faits, M. Guizot pour l'étendue et la finesse des aperçus, M. de Barante pour la vérité du récit, ont ouvert une nouvelle route.

MM. de Sismondi et de Barante ont rendu à l'histoire son véritable caractère, en la refaisant locale, descriptive et pittoresque, à l'exemple des historiens du moyen âge [1]. C'est d'après la méthode qu'ils ont adoptée avec succès, et qu'avaient proposée MM. Thierry et Guizot, qu'on a essayé un travail qui fût au niveau des connaissances actuelles, afin d'en finir surtout avec cette pitoyable compilation d'Anquetil, placée comme un épouvantail sur le seuil de l'instruction historique. Nous reconnaissons volontiers à l'au-

[1] *Lettres sur l'hist. de France*, av., p. VI.

[1] *Hist. de France*, av., p. 7.

Digitized by Google

teur de cette *Histoire de France* anonyme le mérite d'avoir appelé à son aide les nombreux chroniqueurs qui servent de fanal au milieu des phases les plus ténébreuses. Ce sont des oracles qu'il faut consulter pour connaître non-seulement les faits, mais les mœurs et la vie privée des temps anciens et modernes[1]. Grégoire de Tours et Frédegaire, ces doctes historiographes des barbares Mérovingiens; Éginhard, le secrétaire de Charlemagne; Guillaume le Breton, le poëte de Philippe-Auguste; Joinville, le panégyriste de S. Louis; Froissard, l'*enlumineur*; Christine de Pisan, biographe de Charles V; Juvénal des Ursins, l'annaliste de Charles VI; Jean Chartier et l'historien anonyme de la Pucelle d'Orléans; Comines, le Tacite de Louis XI; Monstrelet, le continuateur de Froissard; Guillaume de Jaligny, sous Charles VIII; Jean d'Authon, sous Louis XII; Fleurange, le *compagnon adventureux* de François Ier; l'ambassadeur Martin du Bellay; le journaliste satirique l'Étoile; Brantôme le conteur, le vieux soldat Montluc, le grave de Thou, Palma Cayet le sorbonniste, le ministre Sully, et cette élite de courtisans, de généraux, d'hommes d'État et d'écrivains de toute sorte, déroulent, dans leurs mémoires, le tableau franc et coloré des intrigues, des négociations, des guerres et des événements qu'ils ont vus et auxquels ils ont participé, depuis l'établissement des Franks dans la Gaule, jusqu'à la révolution de 1830, dernier anneau d'une si longue chaîne de révolutions de palais ou de place publique. Aux préjugés, nés du défaut d'études fortes et consciencieuses, il faut opposer ces textes originaux. Trop longtemps, ce qui était imprimé

[1] *Hist. de France*, t. 1, av., p. 9.

Digitized by Google

dans tant de livres, ce que tant de professeurs enseignaient, ce que répétaient tant de disciples, a obtenu force de loi et prévalu contre les faits eux-mêmes : il faut en appeler aux témoignages contemporains, pour remplacer ces niaises préoccupations par un peu de vrai.

Le dernier historien qui ait apparu, M. Michelet, dont le travail n'est même pas encore complétement publié, annonce que son livre est sorti tout entier des sources originales. Mais, en résumant l'histoire politique, l'histoire extérieure, il a voulu l'éclaircir, dit-il [1], par l'histoire intérieure, par celle de la philosophie et de la religion, du droit et de la littérature. Dans sa pensée, ce n'est pas moins qu'un récit et un système, une formule de la France, considérée d'une part dans sa diversité de races et de provinces, dans son extérieur géographique, d'autre part dans son développement chronologique, dans l'unité croissante du drame national. C'est un tissu dont la trame est l'espace et la matière, dont la chaîne est le temps et la pensée. Pourquoi M. Michelet, dont on ne saurait sans injustice nier le mérite, ne peut-il cependant être accepté par les maîtres et la jeunesse catholiques? C'est que M. Michelet, comme MM. Thierry, de Sismondi, Guizot, etc., appartient à une école historique formée, en dehors du catholicisme, sous l'influence de préoccupations protestantes ou philosophiques (ces deux mots expriment au fond la même idée).

M. Michelet félicite M. Guizot d'avoir vu, sous l'histoire

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. vi.

Digitized by Google

des faits, l'histoire des idées[1]. Nous nous associons à cet éloge, toutefois avec le regret que M. Guizot, dominé par sa position exceptionnelle, comme protestant, n'ait vu que certaines idées sous les faits historiques, qu'il apprécie d'ailleurs avec une si admirable sagacité, lorsqu'ils ne donnent pas prise à l'action des préjugés de secte. A son tour, M. Michelet, cherchant des idées sous les faits, mais procédant d'une manière bien autrement systématique, s'est brisé contre un écueil : M. Michelet n'est point protestant comme son maître, mais il n'est pas catholique non plus. On le croirait tel quelquefois à la franchise de ses aveux en faveur de la religion de Jésus-Christ; et puis on est tenté de croire le contraire à mille passages de son livre. Pour lui, le christianisme a été un progrès sur le passé; l'avenir sera en progrès sur le christianisme : religiosité de mauvais aloi, croyances indécises, blasphèmes involontaires, mais réels, qu'explique la maladie morale de notre temps.

Entre M. Guizot et M. Michelet, il y a d'ailleurs cette différence, que le premier s'est attaché à la *raison*, et le second à la *poésie* de l'histoire. Style pittoresque et hardi comme sa pensée, prodigalité d'images, mais aussi confusion, voilà ce qu'on trouve dans M. Michelet. Il est peintre avant tout; son imagination de poète ne lui permet pas d'être logicien rigoureux; d'un fait particulier on le voit tirer une conclusion générale, sans qu'il s'embarrasse trop

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. VIII.

Digitized by Google

de sa justesse, pourvu que la phrase vive et brillante, qui lui sert de formule, produise de l'effet.

Nous n'avions donc pas tort de dire, au début de cette Introduction, que la France a des historiens, mais qu'elle n'a pas encore d'histoire. Il en existe de partielles[1], il n'en existe pas de complète.

Notre ambition n'a point été de combler cette lacune; nous avons seulement voulu montrer qu'elle appelait un écrivain qui la fît disparaître, et nous avons offert notre ouvrage au public, en attendant qu'on le dotât d'une bonne Histoire de France.

Jusqu'ici les travaux historiques ont, avec les sérieuses études du droit civil et ecclésiastique, partagé notre vie. De même que l'*Histoire des Ordres religieux* et l'*Histoire de la Papauté* nous avaient préparé à aborder l'*Histoire générale de l'Église*, de même l'*Histoire littéraire de la France au moyen âge* et la continuation du *Dictionnaire historique de Feller*, nous ont, indépendamment de la polémique politique, préparé à traiter l'histoire de la France. Nous l'avons

[1] Nous ne pouvons mentionner tous les écrivains, et moins encore tous les ouvrages. Si notre nomenclature devait être complète, omettrions-nous M. Amédée Thierry et sa belle *Histoire des Gaulois*, M. de Peyronnet et sa consciencieuse *Histoire des Francs*, M. de Châteaubriand et l'*Analyse raisonnée de l'histoire de France* que comprennent ses *Études historiques*, M. Capefigue et ses intéressants travaux sur diverses époques de notre histoire, M. Alexandre Dumas et son tableau de *Gaule et France?*

Digitized by Google

étudiée en détail : nous allons l'envisager dans son ensemble.

Que si l'on nous demande quel est notre système, nous répondrons, avec M. de Peyronnet [1] : « Un système dans une composition historique ! une pensée à soi, fixe, invariable, un but qu'on choisit et se propose d'avance, quand il n'est question que de témoigner de ce qui s'est fait ! Loin de moi. J'écris l'histoire et ne l'imagine point ; je ne la fais point, je la reproduis ; je ne la donne pas telle que je l'aurais souhaitée, mais telle que je la retrouve et la reconnais. Et qui ferait autrement, serait-ce de l'histoire ? Non certes ; je me laisse aller où il plaît aux événements, et ne leur fais point violence pour les contraindre d'aller où il me plairait. Ce sont eux, et non pas moi, qui mènent ma plume. Il y aura sans doute un système dans mon ouvrage ; mais à ce système je n'aurai rien à prétendre. Il ne sera autre que celui dans lequel il aura plu à la Providence d'enfermer les faits que j'exposerai. Ce ne sera point un système présupposé et préétabli, mais conséquent, et qui se pourra, non pas prévoir, mais conclure. Mon système à moi, si j'en ai un, est justement de n'en point avoir... L'histoire est une affaire de bonne foi et un labeur d'honnête homme. C'est par où elle m'a séduit et gagné. C'est ce qui m'en plaît, et par quel côté surtout j'y voudrais plaire. »

Si nous n'adoptons pas, en fait d'interprétation historique, un système arbitraire et absolu ; en fait de religion,

[1] *Hist. des Francs*, t. 1, Préf., p. 15.

Digitized by Google

nous proclamons, bien haut, que nous sommes franchement et exclusivement catholique. C'est du point de vue catholique que nous envisagerons et apprécierons les événements : notre livre s'adresse donc aux familles chrétiennes, à la jeunesse chrétienne des colléges, à la sainte jeunesse des séminaires. Nous considérons les doctrines catholiques comme le seul principe de la force, de la durée, des lumières, des progrès des peuples chrétiens. Nous croyons que les gouvernements n'ont pas de devoir plus sacré, d'intérêt plus pressant, que celui de les défendre : ils doivent défendre la religion comme l'homme défend sa vie, car la religion est l'*âme* de la société, dont le gouvernement politique n'est que le *corps*. Enfin nous rendons une pleine et éclatante justice aux papes, qui ont fait la société en Europe[1]; aux évêques, qui l'ont faite en France. A nos yeux,

[1] Sous leur influence, l'Europe ne forma qu'une grande société de royaumes, merveille politique que tous les publicistes ont admirée, et que Leibnitz a célébrée avec enthousiasme. Aussi, en remontant jusqu'au commencement de l'ordre social, on ne retrouve rien de semblable dans les annales des nations. Mais, quel était le principe de cette étonnante constitution de la chrétienté, qui confondait cent peuples divers en un peuple et en une famille? C'est que l'Europe était régie par une loi suprême, qui était la même pour tous les royaumes : l'Évangile était la *Charte de la chrétienté*. Toute loi suppose une autorité qui la promulgue et l'explique : sans cette autorité, la loi, livrée aux interprétations particulières, cesse d'être une loi. Si la religion, qui était, dans la rigueur du mot, la *Loi constitutionnelle* de l'Europe, eût été soumise aux interprétations de chaque gouvernement particulier, l'unité de la société européenne eût été détruite, comme elle l'a été depuis. L'Europe ne formait donc une véritable société que parce que la loi générale qui en unissait toutes les parties était promulguée, expliquée, soutenue contre les erreurs et les passions particulières, par une auto-

Digitized by Google

le grand intérêt, l'intérêt essentiel, c'est l'intérêt de la religion; le reste est secondaire. La mobilité des choses humaines, l'instabilité des trônes qui s'écroulent autour de nous, le renversement des institutions purement politiques, tout cela ne nous rappelle-t-il pas qu'il y a pour nous une autre patrie que celle dont nous étudions l'histoire; que nous sommes chrétiens, avant d'être citoyens; et que le véritable objet de notre amour et de nos efforts est placé bien au-dessus de ce misérable théâtre des passions humaines? Encore une fois, le gouvernement politique est le corps de la société; la religion en est l'âme. Le gouvernement sera donc bon ou mauvais, suivant qu'il protégera

rité unique et suprême, qui n'était, ainsi que la loi elle-même, qu'une émanation de l'autorité divine. Aussi, de nos jours encore, un protestant éclairé, Ancillon, a présenté cette constitution de la chrétienté comme la plus belle des choses parmi celles qui peuvent être réalisées : il reconnaît que cet ordre était le plus favorable à l'autorité des rois et à la liberté des peuples. Lorsque les peuples, méconnaissant le précepte de cette loi divine, qui leur prescrit l'obéissance, se laissaient emporter à des révoltes, les princes réclamaient une intervention plus active de l'autorité spirituelle; lorsque les princes, méconnaissant cet autre principe de la loi divine qui leur prescrit de gouverner suivant la justice, tourmentaient leurs peuples par d'iniques vexations, ou compromettaient leur repos par des divorces scandaleux, source féconde de guerres et de calamités, les peuples recouraient à leur tour à l'autorité spirituelle pour faire rentrer l'autorité politique dans les limites de la loi divine. Voilà l'Europe telle que la religion l'avait faite, et l'on ne voit pas que les peuples ni les princes aient beaucoup gagné à la destruction de cet ordre merveilleux. Occupés, les uns, à retenir une autorité qu'on leur dispute sans cesse, parce que cette autorité, isolée de la loi divine, devient arbitraire; les autres, à exiger des garanties matérielles pour suppléer, d'une manière telle quelle, à la garantie morale qu'ils trouvaient dans la religion, on ne voit de part et d'autre que défiance et angoisse, infaillibles symptômes d'un désordre profond.

Digitized by Google

ou trahira lâchement les droits sacrés de la religion. Voilà notre profession de foi politique.

D'après cet exposé de nos sentiments, on ne s'étonnera point de ne trouver dans notre ouvrage aucune trace des préoccupations qui ont imprimé une direction purement philosophique à MM. Thierry, Guizot, Michelet, etc., en un mot à la moderne école historique. Mais on nous saura gré, en même temps, d'avoir largement profité des services que ces écrivains ont rendus à la science, et que l'on ne saurait méconnaître sans ingratitude. Tout en nous rattachant au passé, nous nous sommes harmonisé avec le présent : nous avons voulu que la religion et la science se donnassent la main. Sauf la couleur, nous avons tenu compte des travaux récents, et revendiqué dans l'intérêt d'un ouvrage orthodoxe toutes les découvertes utiles que la philosophie pouvait avoir faites dans l'intérêt de sa vaine gloire.

C'est ainsi qu'ont été complétées les précieuses notions que nous fournissaient et le P. Daniel, ce jésuite si calomnié, jusqu'à ce que M. Augustin Thierry lui rendît un loyal hommage; et ces autres jésuites, auteurs de l'*Histoire de l'Église gallicane*, trésor d'érudition et de sagesse ; et M. de Saint-Victor, auteur du *Tableau de Paris*, qui nous avait été déjà d'une si grande ressource pour notre *Histoire générale de l'Église*. Dans chaque nation, la capitale étant en quelque sorte le miroir qui réfléchit l'état de sa civilisation, on doit nécessairement y reconnaître d'une manière sensible les effets des principes de stabilité ou de faiblesse, d'perfection ou d'imperfection, qui dominent dans la

Digitized by Google

nation elle-même. C'est ce qu'a compris M. de Saint-Victor: aussi a-t-il considéré Paris comme la plus belle partie d'un tout magnifique, comme la plus belle dépendance de la civilisation générale opérée par le christianisme. S'élevant jusqu'aux principes mêmes de la société, il envisage de cette hauteur les institutions religieuses et politiques, les mœurs, les lettres, les monuments des arts, les événements dont la capitale a été le théâtre, en sorte que son *Tableau de Paris* explique la France telle que le christianisme l'a faite.

Après avoir indiqué l'esprit et les matériaux de notre ouvrage, il nous reste à parler du mode d'exécution.

Un long usage a consacré la méthode de procéder règne par règne. Nous nous y sommes soumis pour les subdivisions, nous réservant d'adopter, parallèlement à celle-ci, une méthode plus logique. Les simples changements de princes ne sont pas toujours des événements, et nous avons dû, en conséquence, nous déterminer, pour les divisions principales, d'après les transformations générales que l'organisation politique de la France a successivement subies. A chacune de ces transformations répond un de nos *livres*, et chaque règne forme ensuite un *chapitre* de chaque *livre*.

Notre Histoire s'ouvre par deux *Discours sur la religion et les mœurs des Gaulois* et *des Franks :* préliminaire indispensable du récit qui a pour objet la RACE CONQUÉRANTE, ou les deux premières dynasties de nos rois. Ce récit est en-

Digitized by Google

suite divisé en quatre livres : 1° depuis l'établissement des rois franks dans la Gaule jusqu'à l'époque de la puissance des maires du palais; 2° depuis cette dernière époque jusqu'à l'avénement d'une nouvelle dynastie; 3° depuis la victoire des races germaniques, manifestée par l'avénement d'une nouvelle dynastie, jusqu'au démembrement de l'empire des Franks; 4° depuis ce démembrement, ou révolution territoriale de 888, jusqu'à l'exclusion définitive de la race, toute germanique, de Charlemagne.

La suite du récit a pour objet la RACE NATIONALE, ou la troisième dynastie de nos rois. Elle est également divisée en plusieurs livres correspondant à autant de transformations politiques, qui, dans un ouvrage de moins longue haleine, auraient pu être réduites à quatre principales : 1° la féodalité, 2° la monarchie des trois États et du parlement, 3° la monarchie absolue, 4° la monarchie représentative.

L'orthographe des noms historiques de nos premiers temps est presque devenue aujourd'hui une chose grave. On y voudrait de grands changements. « Personne, dit M. de Peyronnet [1], dont nous avons partagé l'opinion et suivi l'exemple, personne n'est plus disposé que moi à la déférence pour le savant et recommandable écrivain qui a renouvelé de nos jours les anciennes tentatives de Du Tillet. Je m'abstiendrai pourtant cette fois de ses conseils [2]. Assu-

[1] *Hist. des Francs*, t. 1, Préf., p. XIII.

[2] Nous avons seulement mis en présence les deux orthographes, en plaçant entre parenthèses le mot tudesque à côté du mot français, et en donnant son interprétation dans les notes.

Digitized by Google

rément la langue tudesque, que parlaient les Francs, ressemblait peu à celle que parlent aujourd'hui les Français. Ce sont bien deux langues, et je n'entends pas qu'il faille mettre en doute si les Francs ne prononçaient pas Merowings, Chlodowig, Lodwig et Karle, plutôt que Charles, Louis, Clovis, Mérovée. C'est pourquoi, si j'écrivais l'histoire de ces temps en langue tudesque, je voudrais savoir quelle orthographe et quelle consonnance donnait cette langue au nom de mes personnages, et je les conserverais religieusement. Mais j'écris la langue qui se parle en mon pays, de mon temps. Je ne la refais, ni ne la réforme, je m'en sers. Et, de même que je n'emploie point les désinences grecques ou latines, quand je parle en cette langue des personnages de Rome ou d'Athènes; de même que je dis Alexandre, Pompée, Auguste, quand je parle, moi, Français d'aujourd'hui, de ces grands hommes, de même je dis Mérovée et Clovis sans trop examiner de quelle manière se prononçaient ces mots en langue tudesque, quand vivait cette langue, il y a douze siècles. Que ma langue ait tort; cela peut bien être. Qu'il lui valût mieux de dire Alexandros, Pompeius, Mérowings; je ne dispute pas là-dessus. Mais, ce mieux-là, elle n'en veut point. Elle dit Pompée; elle dit Mérovée : que puis-je à cela? M'irai-je obstiner à la faire rétrograder jusqu'au tudesque? L'usage veut : *si volet usus;* l'usage est le maître : *arbitrium et jus.* »

Cette Introduction à un sujet si grave ne peut être mieux terminée que par ces graves paroles du même écrivain [1] :

[1] *Hist. des Francs,* Chap. prél., p. XVII.

Digitized by Google

« L'histoire enseigne l'avenir, et c'est sa plus précieuse leçon; elle prédit quand elle raconte. Elle récite les faits; les faits dévoilent leurs causes; les causes à leur tour annoncent tout ce qui devra sortir et éclore d'elles. Car elles sont uniformes, et leurs effets infaillibles. Un événement éloigné avertit de ceux qui éclateront; l'histoire d'un jour révèle les siècles.

» C'est le livre de ceux qui aiment à prévoir ou que leur devoir y oblige. Ce sont les tables de la loi fatale, écrite au commencement des peuples, pour toute leur durée.

» L'histoire est l'étude des princes, a-t-on dit. Il est vrai : non toutefois à cause de leur rang, mais de leur charge; non parce qu'ils sont princes, mais parce qu'ils gouvernent. Car ils veulent savoir apparemment ce qu'ils font, et ils ne peuvent l'apprendre que dans ce qui s'est fait, et dans les suites qu'il a eues. Que l'histoire donc devienne aussi l'étude des peuples, partout où ils prétendent participer au gouvernement : car il leur importe au moins de savoir ce qu'ils laissent faire. Malheureusement, quoiqu'il soit difficile d'instruire les rois, il l'est encore plus d'éclairer les peuples. L'expérience profite au petit nombre quelquefois, jamais au grand. On se fait entendre aux passions isolées; celles de la multitude sont sourdes.

» L'histoire est la science de l'empire. Elle se compose, aussi bien que lui, de commencement, de progrès, de renouvellements, de ruine. Elle n'est complète, comme toute chose, et pleinement intelligible qu'à sa fin. Mais il semble

Digitized by Google

qu'elle en ait plusieurs. C'est un drame profond et mystérieux, qui n'est entièrement expliqué qu'au moment où il se dénoue ; mais qui se complique quelquefois et se renouvelle en se dénouant. Les catastrophes de l'histoire en sont comme l'analyse ; c'est par où il faut l'embrasser.

» Aussi y a-t-il des temps, tout comme des lieux, où cette étude se fait, non-seulement avec plus de fruit, mais avec plus de discernement. Que viennent des époques de sécurité et de soumission, on ne s'attache alors que d'une attention froide et distraite aux plus terribles et aux plus instructives révolutions du passé. Bien moins encore veut-on condescendre au pénible soin d'en démêler les causes lointaines et confuses. On laisse passer négligemment les événements devant soi, sans les combiner, et par cela même sans les comprendre. Quel intérêt y a-t-on, et qu'ont de commun ces vieux et rares désastres avec les faciles jours où l'on vit? Il faut peut-être avoir vu crouler des empires pour savoir rendre à chaque fait historique sa part d'importance et d'autorité. Mais, quand on a assisté à ces grandes commotions ou qu'on en pressent, c'est alors qu'averti par un intérêt vif et prochain, on voit avec intelligence et anxiété l'effrayante succession de malheurs, de fautes, de crimes qui précipite et perd les États.

» Il n'y a point d'histoire où n'abondent ces terribles et salutaires leçons. Mais où convient-il mieux de les chercher que dans la sienne? Quelle plus profitable instruction peut-on recueillir que dans l'étude des faits domestiques et de

Digitized by Google

la vie de son pays? A quelles annales, si l'intérêt qu'on a dans les choses excite et soutient l'attention, l'appliquerait-on avec plus d'empressement et de patience? »

Digitized by Google

DISCOURS

SUR LA RELIGION ET LES MŒURS DES GAULOIS.

Avant d'écrire l'histoire de la France, civilisée par la religion chrétienne, nous croyons devoir tracer en peu de mots celle de l'idolâtrie gauloise, comme pour la faire servir d'ombre aux traits éclatants qui nous feront admirer la majesté et la sainteté du christianisme[1]. Le contraste des superstitions et des vices où le paganisme plongea nos pères, nous fera mieux sentir les avantages infinis que la lumière de l'Évangile nous a procurés; et ce sentiment, en rendant plus vive notre reconnaissance, nous inspirera plus de vigilance pour conserver le don précieux de la foi contre les efforts que l'impiété semble redoubler dans ces derniers temps.

L'idolâtrie, cette fille de l'ignorance de l'esprit et de la dépravation du cœur, ne tarda pas à se répandre avec les descendants de Noé dans la plupart des contrées qu'ils allèrent habiter après le déluge. A la vérité, l'homme le plus grossier et le plus barbare trouvait dans sa raison l'idée d'un Être souverain, gravée par le doigt même du Créateur; mais c'était un frein trop incommode aux passions de son cœur. Elles s'efforcèrent de le rompre; et si elles ne purent effacer entièrement cette image de la Divinité empreinte au dedans de nous-même, et dans les magnifiques ouvrages qui font admirer la sagesse et la puissance de l'ouvrier, elles en obscurcirent les traits les plus marqués pour y substituer des dieux qui les favorisassent. Ainsi l'homme raisonnable, mais abandonné à ses passions, s'aveugla jusqu'à se faire des dieux, qui auraient à peine mérité le nom d'hommes, tant

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. XXXVII.

Digitized by Google

ils étaient vicieux; ou plutôt, il personnifia et divinisa le vice même, pour s'y livrer sans remords. Or, comme les passions sont presque les mêmes dans tous les hommes, chaque nation idolâtre adora presque les mêmes divinités sous des noms différents.

Lorsqu'on examine attentivement le caractère des faits relatifs aux croyances religieuses de la Gaule, dit M. Amédée Thierry [1], on est amené à y reconnaître deux systèmes d'idées, deux corps de symboles et de superstitions tout à fait distincts, en un mot, deux religions : l'une toute sensible, dérivant de l'adoration des phénomènes naturels, et par ses formes ainsi que par la marche libre de son développement, rappelant le polythéisme de la Grèce; l'autre, fondée sur un panthéisme matériel, métaphysique, mystérieuse, sacerdotale, présentant avec les religions secrètes de l'Orient la plus étonnante conformité. Cette dernière a reçu le nom de *Druidisme,* à cause des Druides qui en étaient les fondateurs et les prêtres : nous donnerons à la première le nom de *Polythéisme gaulois.*

Les antiques et précieuses traditions des Kimris attribuent à cette race, de la manière la plus formelle et la plus exclusive, l'introduction de la doctrine druidique dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne, ainsi que l'organisation d'un sacerdoce souverain. Suivant elles, ce fut le chef de la première invasion, Heu, Heus ou Hésus, surnommé *le Puissant,* qui implanta sur le territoire conquis par sa horde le système religieux et politique du druidisme. Guerrier, prêtre et législateur pendant sa vie, Hésus jouit en outre d'un privilége commun à tous les fondateurs de théocraties païennes : il fut dieu après sa mort.

Maintenant, si l'on demandait comment le druidisme prit naissance chez les Kimris, et de quelle source découlaient ces frappantes similitudes entre sa doctrine fondamentale et la doctrine fondamentale des religions secrètes de l'Orient, entre plusieurs de ses cérémonies et les cérémonies pratiquées à Samothrace, en Asie, dans l'Inde, on

[1] *Hist. des Gaulois*, t. 2, p. 73.

Digitized by Google

ne trouverait point cette question éclaircie par l'histoire. Mais on peut raisonnablement supposer que les Kimris, durant leur long séjour soit en Asie, soit sur la frontière de l'Asie et de l'Europe, furent initiés à des idées et à des institutions qui, circulant alors d'un peuple à l'autre, parcouraient les régions orientales du monde.

Le druidisme, importé en Gaule par la conquête, s'organisa dans les domaines des conquérants plus fortement que partout ailleurs; et, après qu'il eut converti à sa croyance toute la population gallique, et probablement une partie des Ligures, il continua d'avoir au milieu des Kimris, dans l'Armorique et l'île de Bretagne, ses colléges de prêtres les plus puissants et ses mystères les plus secrets.

L'empire du druidisme n'étouffa point cette religion de la nature extérieure qui régnait avant lui en Bretagne et en Gaule. Les prêtres des fausses religions tolèrent au-dessous de leurs doctrines mystérieuses un fétichisme grossier propre à occuper et à nourrir la superstition de la multitude, et qu'ils ont soin de tenir toujours stationnaire. Tel il resta dans l'île de Bretagne. Mais en Gaule, dans les parties de l'est et du midi, où le druidisme n'avait pas été imposé par les armes, quoiqu'il fût devenu le culte dominant, l'ancien culte national conserva plus d'indépendance, même sous le ministère des Druides, qui s'en constituèrent les prêtres. Aussi l'intelligence publique s'éleva-t-elle graduellement du fétichisme à des conceptions religieuses de plus en plus épurées.

Ainsi l'adoration immédiate de la matière brute, des phénomènes et des agents naturels, tels que les pierres, les arbres [1], les vents et en particulier le terrible *kirk* ou *circius* [2], les lacs et les rivières [3], le tonnerre, le soleil, etc.,

[1] Maxim. Tyr., Serm. 38. Dans la religion gauloise, comme dans toutes les fausses religions du monde, le fétichisme resta toujours la croyance des classes ignorantes du peuple. Aussi voit-on très-tard les prêtres et les conciles chrétiens tonner encore contre les adorateurs des pierres et des arbres.

[2] Senec., *Quæst. natur.*, l. 5, c. 17.

[3] Possidon. apud Strab., l. 4, p. 188. Oros., l. 5, c. 16. Greg. Tur., *de Glor. confess.*, c. 5.

Digitized by Google

fit place avec le temps à la notion abstraite d'*esprits* ou divinités réglant ces phénomènes, imprimant une volonté à ces agents. De là le dieu Tarann [1], esprit du tonnerre; le dieu Vosége [2], déification des Vosges; le dieu Pennin [3], des Alpes; la déesse Arduinne [4], de la forêt des Ardennes : de là le génie des Arvernes [5]; la déesse Bibracte [6], déification de la ville capitale des Edues; le dieu Némausus [7], chez les Arécomikes; la déesse Aventia [8], chez les Helvètes, et un grand nombre d'autres.

Par un degré d'abstraction de plus, les forces générales de la nature, celles de l'âme humaine et de la société furent aussi déifiées. Tarann devint le dieu du ciel, le moteur de l'univers, le juge suprême qui lançait sa foudre sur les mortels. Le soleil, sous le nom de Bel et de Belen [9], fut une divinité bienfaisante, qui faisait croître les plantes salutaires et présidait à la médecine. Heus ou Hésus [10], malgré son origine druidique, prit place dans le polythéisme gaulois, comme dieu de la guerre et des conquêtes. Un bas-relief nous montre ce prêtre législateur couronné de feuillages, à demi nu, une cognée à la main et le genou gauche appuyé sur un arbre qu'il coupe, donnant à ses sujets l'exemple des travaux rustiques [11]. Dans les traditions des Kimris, Heus a quelquefois le caractère du dieu par excellence, de l'Etre suprême [12]. Le génie du commerce reçut

[1] Taranis. (Lucan., *Pharsal.*, l. 1, v. 446.) — Torann (Gaël), Tarann (Cym. Corn. et arm) Tonnerre.

[2] *Inscript. Grut.*, p. 94, num. 10.

[3] Tit.-Liv., l. 21, c. 38.

[4] Ardoinne. (*Inscript. Grut.*, p. 40, num. 9.) — In al. inscript. Deana Arduinna. (D. Martin, *Dictionn. topog.*, v° Arduenna.)

[5] *Genio Arvernorum*. Reines. append. 5.

[6] Deæ Bibracti : in duab. Inscr. Cf. D. Bouquet, p. 24.

[7] Grut., p. 111, num. 12. Spon., p. 169.

[8] Deæ Aventiæ et gen. incolar. (Grut., p. 110, num. 2.)

[9] Belenus. Auson., carm. 2, de profess. Burdigal. Tertullian., *Apolog.*, c. 24. Hérodien rapporte que ce dieu était adoré à Aquilée. Inscript. div. Ritter. p. 257.

[10] Hesus. (Luc., *Pharsal.*, l. 1, v. 445.) — Heusus (Lact., *Divin. inst.*, l. 1, c. 21.) — Esus. (Inscr. aræ Paris.) Hu-Cadarn (Hu le Puissant) dans les traditions et poésies du pays de Galles : *Archæolog. of Wales*, passim.

[11] Fameux bas-relief trouvé sous l'église de Notre-Dame de Paris en 1711.

[12] Welsh, *Archæolog.* ap. Edw. Davies, p. 110.

Digitized by Google

aussi les adorations des Gaulois sous le nom de Teutatès [1], inventeur de tous les arts et protecteur des routes. Les arts manuels avaient leurs divinités particulières, et une divinité collective. Enfin, le symbole des arts libéraux, de l'éloquence et de la poésie, fut déifié sous la figure d'un vieillard armé, comme l'Hercule grec, de la massue et de l'arc, mais que ses captifs suivaient gaiement, attachés par l'oreille à des chaînes d'or et d'ambre qui sortaient de sa bouche : il portait le nom d'Ogmius [2]. On voit qu'avec de légères différences, c'était l'Olympe des Grecs et des Romains presque complet.

Des rapports si frappants ne furent pas sans étonner les observateurs romains, qui retrouvaient en Gaule tous leurs dieux. « Les Gaulois, dit César [3], reconnaissent Mercure, » Apollon, Jupiter, Mars et Minerve; mais ils ont pour Mer- » cure une vénération particulière. Leur croyance à l'égard » de ces divinités est presque la même que la croyance des » autres peuples : ils regardent Mercure comme l'inventeur » de tous les arts; ils pensent qu'il préside aux chemins, » et qu'il a une grande influence sur le commerce et les » richesses; qu'Apollon éloigne les maladies; qu'on doit à » Minerve les éléments de l'industrie et des arts méca- » niques; que Jupiter régit souverainement le ciel; que » Mars est le dieu de la guerre. »

La ressemblance se changea même en une entière iden-

[1] Teutates. Lucan., *Pharsal.* Lactant., loc. cit. Minucius Felix, c. 30. Le nom de Teutatès rappelle le dieu Theut des Phéniciens et d'une grande partie de l'Orient. Si l'on songe que les Phéniciens propageaient volontiers leur religion chez les peuples au milieu desquels ils s'établissaient, et qu'ils introduisirent ainsi le culte de ce même Teutatès en Espagne (*Mercurium-Teutaten.*, Tit.-Liv., l. 26, c. 44); si l'on songe en outre qu'ayant commercé les premiers avec les Gaulois encore sauvages, ils ont dû chercher à leur inspirer du respect pour les relations commerciales et pour les voyageurs, en répandant le culte d'un dieu qui protégeait les routes et l'industrie : on sera tenté, peut-être avec quelque raison, d'attribuer au Teutatès gaulois une origine phénicienne.

[2] Lucian. *Hercul. Gall.*

[3] Deum maximè Mercurium colunt.... Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jovem, et Minervam : de his eamdem ferè quàm reliquæ gentes habent opinionem ; Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia transdere ; Jovem imperium cœlestium tenere, Martem bella gerere. (Cæs., *Bell. Gall.*, l. 6, c. 17.)

Digitized by Google

tité, lorsque la Gaule, soumise à la domination de Rome, eut subi, quelques années seulement, l'influence des idées romaines. Alors le polythéisme gaulois, honoré et favorisé par les empereurs, après un règne brillant, finit par se fondre dans le polythéisme de l'Italie, tandis que le druidisme, ses mystères, sa doctrine, son sacerdoce, étaient cruellement proscrits et furent éteints dans des flots de sang.

Les Druides enseignaient que la matière et l'esprit sont éternels; que l'univers, bien que soumis à de perpétuelles variations de forme, reste inaltérable et indestructible dans sa substance; que l'eau et le feu sont les agents tout-puissants de ces variations, et, par l'effet de leur prédominance successive, opèrent les grandes révolutions de la nature [1]; qu'enfin l'âme humaine, au sortir du corps, va donner la vie et le mouvement à d'autres êtres [2]. L'idée morale de peines et de récompenses n'était point étrangère à leur système de métempsycose : ils considéraient les degrés de transmigration inférieurs à la condition humaine comme des états d'épreuve et de châtiment; ils avaient même un autre monde [3] semblable à celui-ci, mais où la vie était constamment heureuse. L'âme qui passait dans ce séjour d'élection y conservait son identité, ses passions, ses habitudes; le guerrier y retrouvait son cheval, ses armes et des combats; le chasseur avec ses chiens continuait à y poursuivre le buffle et le loup dans d'éternelles forêts; le prêtre, à instruire les fidèles; le client, à servir son patron. Ce n'étaient point des ombres, mais des hommes vivant d'une vie pareille à celle qu'ils avaient menée sur la terre. Toutes relations ne cessaient pas entre les habitants du pays des âmes et ceux qu'ils avaient laissés ici-bas, et la flamme

[1] Strab. l. 4, p. 197. In primis hoc volunt persuadere non interire animas. (Cæs., *Bell. Gall.*, l. 4, c. 14.) Æternas esse animas. (Mela, l. 3, c. 2.) Animas esse immortales. (Ammian. Marcell., l. 15, c. 9. Val. Max., l. 2.)

[2] Animas.. ab aliis post mortem transire ad alios. (Cæs., l. 6, c. 14.) Diodor. Sicul. l. 5, p. 306. Idem senserunt... quod Pythagoras. Val. Max., l. 2, c. 9.

[3] . . . . . Regit idem spiritus artus
Orbe alio : longè (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. (Lucan., *Pharsal.*, l. 1.)

Vitam alteram ad manes. (Mel., l. 3, c. 2.)

Digitized by Google

des bûchers pouvait leur porter des nouvelles de notre monde : aussi, durant les funérailles, on brûlait des lettres que le mort devait lire ou qu'il devait remettre à d'autres morts.[1]

Cette croyance, en augmentant chez les Gaulois le mépris de la vie, entretenait leur ardeur guerrière. Comme toutes les superstitions fortes, elle donna naissance à des dévouements admirables et à des actions atroces. Il n'était pas rare de voir des fils, des femmes, des clients, se précipiter sur le bûcher pour n'être point séparés du père, du mari, du patron qu'ils pleuraient. La tyrannie s'empara de ces touchantes marques d'affection, et les transforma en un devoir affreux. Dès qu'un personnage important avait fermé les yeux, sa famille faisait égorger un certain nombre de ses clients et les esclaves qu'il avait le plus aimés [2]. On les brûlait, ou on les enterrait à ses côtés, ainsi que son cheval de bataille, ses armes et ses parures, afin que le défunt pût paraître convenablement dans l'autre vie, et y conserver le rang dont il jouissait dans celle-ci. La foi des Gaulois en ce monde à venir était si ardente et si ferme, qu'ils y renvoyaient souvent la décision de leurs affaires d'intérêt; souvent aussi ils se prêtaient mutuellement de l'argent payable après leur commun décès [3].

Ces deux notions combinées de la métempsycose et d'une vie future formaient la base du système philosophique et religieux des Druides; mais leur science ne se bornait pas là. Ils prétendaient connaître la nature des choses, l'essence et la puissance des dieux, ainsi que leur mode d'action sur le monde, la grandeur de l'univers, celle de la terre, la forme et les mouvements des astres, la vertu des plantes, les forces occultes qui changent l'ordre naturel et dévoilent l'avenir :

[1] Diodor. Sicul., l. 5, p. 306.

[2] Omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt, etiam animalia : ac paulò suprà hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, unà cremabantur. (Cæs., *Bell. Gall.*, l. 6, c. 19.) Cùm mortuis cremant et defodiunt apta viventibus olim. (Mel., l. 3, c. 2.)

[3] Negotiorum ratio etiam et exactio crediti differebatur ad inferos. (Mel., l. 3, c. 2. Val. Max., l. 2, c. 9.)

Digitized by Google

en un mot, ils étaient métaphysiciens, physiciens, astronomes, médecins, sorciers et devins[1].

Malheureusement pour l'histoire rien n'est resté de toutes ces discussions métaphysiques qui agitaient si vivement les Druides dans leurs solitudes. Le peu que nous savons de leur astronomie fait penser qu'ils ne s'étaient pas appliqués sans succès à cette science, du moins à sa partie pratique, l'observation des phénomènes planétaires jouant un rôle important dans tous leurs rites religieux comme dans beaucoup d'actes de leur vie civile. Leur année se composait de lunaisons. Leur mois commençait non à la syzygie ou nouvelle lune, ni à la première apparition de cet astre, mais au premier quartier, lorsque près de la moitié de son disque est éclairée[2]; phénomène invariable, tandis que la syzygie dépend toujours d'un calcul, et que le temps de la première apparition est sujet à des variations.

Leur plus longue période d'années ou siècle était de trente ans[3], au bout desquels il y avait concordance entre l'année civile et l'année solaire; c'est-à-dire que les points cardinaux des équinoxes et des solstices, chaque trentième année civile, revenaient au même quantième des mêmes lunes. Ce retour suppose nécessairement dans le calendrier une intercalation de onze lunes en trente ans, ou, ce qui est la même chose, sur les trente années, onze années de treize lunes. Par le moyen de cette intercalation les lunaisons demeuraient attachées sensiblement aux mêmes saisons, et à la fin du siècle gaulois il s'en fallait seulement d'un jour et de dix heures que la concordance de l'année civile avec la révolution solaire fût complète, différence qui pouvait se corriger aisément[4], et qu'ils faisaient sans doute disparaître. Ces résultats prouvent que les Druides recueillaient des

[1] Multa de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum naturâ, de Deorum immortalium vi ac potestate disputant. (Cæs., *Bell. Gall.*, l. 6, c. 13.) Mel., l. 3, c. 2. Plin., l. 16, c. 44.

[2] Sexta luna principia annorum mensiumque his facit et sæculi. (Plin., l. 16, c. 44.)

[3] Sæculum post tricesimum annum. (Plin., l. 16, c. 44.)

[4] Fréret, *Œuvres complètes*, t. 18, p. 226; édit. in-12. Paris, 1796.

Digitized by Google

observations et se livraient à des études suivies. Le sixième jour de la lune était donc, chez les Gaulois, un jour sacré qui ouvrait le mois, l'année et le siècle, et présidait aux plus augustes solennités de la religion. On représentait souvent les Druides tenant dans leurs mains un croissant pareil au croissant de la lune à son premier quartier [1]. Cette supputation du temps par lunaisons fit dire aux Romains que les Gaulois mesuraient la durée par nuits et non par jours; usage qu'ils attribuaient à l'origine infernale de ce peuple et à sa descendance du dieu Pluton [2]. Mais les premiers hommes comptaient de la sorte; et Moïse, en parlant des jours de la création, met toujours la nuit la première [3].

La médecine des Druides était fondée presque uniquement sur la magie, quoique les herbes qu'ils employaient, telles que la sélage et la jusquiame, ne fussent pas dénuées de *toute* propriété naturelle. Mais leur recherche et leur préparation devaient être accompagnées d'un cérémonial bizarre et de formules mystérieuses, d'où elles étaient censées tirer, au moins en grande partie, leurs vertus salutaires. Ainsi, il fallait cueillir le *samolus* à jeun et de la main gauche, l'arracher de terre sans le regarder, et le jeter dans les réservoirs où les bestiaux allaient boire : c'était un préservatif contre leurs maladies [4]. La sélage, espèce de mousse qui croît dans les lieux ombragés des montagnes et dans les fentes des rochers, et qui agit assez violemment comme purgatif, demandait, pour être récoltée, bien plus de précautions encore. On s'y préparait par des ablutions et une offrande de pain et de vin; on partait nu-pieds, habillé de blanc; sitôt qu'on avait aperçu la plante, on se baissait comme par hasard, et, glissant sa main droite sous son bras gauche, on l'arrachait sans jamais employer le fer, puis on l'enveloppait d'un linge qui ne devait servir

[1] Bas-relief d'Autun. Montfaucon, *Antiquité dévoilée.*

[2] Ob eam causam (quòd à Dite patre sint prognati) spatia omnis temporis, non numero dierum sed noctium finiunt : dies naturales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. (Cæs., l. 6, c. 18.)

[3] Vesperè et manè factus est dies. (*Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. XL.)

[4] Plin., l. 24, c. 11. On croit que le *samolus* est la plante aquatique que nous nommons mouron d'eau.

Digitized by Google

qu'une fois [1]. C'était un autre cérémonial pour la verveine, très-estimée comme un remède souverain contre les maux de tête. Mais de tous les spécifiques de la médecine druidique, aucun ne pouvait être mis en parallèle avec le fameux gui de chêne ; il réunissait à lui seul plus de vertus que tous les autres ensemble, et son nom exprimait l'étendue de son efficacité : les Druides l'appelaient d'un mot qui signifiait guérit-tout [2].

Le gui est une plante vivace et ligneuse, qui ne croît point dans la terre, mais sur les branches des arbres, où elle semble greffée ; elle y végète dans toutes les saisons et s'y nourrit de leur sève par ses racines fixées dans leur écorce. Ses fleurs, taillées en cloche, jaunes et ramassées par bouquets, paraissent à la fin de l'hiver, en février ou en mars, quand les forêts sont encore dépouillées de feuilles : elles produisent de petites baies ovales, molles et blanches, qui mûrissent en automne. Le gui se trouve communément sur le pommier, le poirier, le tilleul, l'orme, le frêne, le peuplier, le noyer, etc., rarement sur le chêne, dont ses radicules ont peine à pénétrer l'écorce [3].

A cette rareté, qui avait mis en grand crédit le gui né sur cet arbre, se joignait la vénération dont le chêne lui-même était l'objet ; car les Druides habitaient des forêts de chênes et n'accomplissaient aucun sacrifice où le chêne ne figurât [4]. Ils croyaient qu'il y était semé du ciel par une main divine [5]. L'union de leur arbre sacré avec une plante dont la verdure perpétuelle rappelait l'éternité du monde, était à leurs yeux un symbole qui ajoutait aux propriétés naturelles du gui des propriétés occultes. On le cherchait

[1] Plin., l. 24, c. 11.

[2] Omnia sanantem appellantes suo vocabulo. (Plin., l. 16, c. 44.)

[3] Est autem id rarum admodum inventu. (Plin., l. 16, c. 44.) M. De Candolle, qui a beaucoup herborisé en France et dans les pays voisins, n'a jamais rencontré le gui de chêne. L'auteur de l'article *Gui*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, énonce l'avoir vu une seule fois. Duhamel le croyait plus commun. (Valmont-Bomare, *Dict. hist. nat.*, t. 3.)

[4] Jam per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine eâ fronde conficiunt. (Plin., l. 16, c. 44.)

[5] E cœlo missum putant. *Ibid.*

Digitized by Google

avec soin dans les forêts, et lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres se rassemblaient pour l'aller cueillir en grande pompe. Cette cérémonie se pratiquait en hiver, à l'époque de la floraison, lorsque la plante est le plus visible, et que ses longs rameaux verts, ses feuilles et les touffes jaunes de ses fleurs, enlacées à l'arbre dépouillé, présentent seuls l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte [1].

C'était le sixième jour de la lune que le gui devait être coupé, et il devait tomber, non pas sous le fer, mais sous le tranchant d'une faucille d'or. Une foule immense accourait de toutes parts pour assister à la fête, et les apprêts d'un grand sacrifice et d'un grand festin étaient faits sous le chêne privilégié. A l'instant marqué, un Druide, en robe blanche, montait sur l'arbre, la serpe d'or à la main, et tranchait la racine de la plante, que d'autres Druides recevaient dans une saie blanche, car il ne fallait pas qu'elle touchât la terre [2]. Alors on immolait deux taureaux blancs, dont les cornes étaient liées pour la première fois, et l'on priait le Ciel de rendre son présent salutaire à ceux qu'il en avait gratifiés [3]. Le reste de la journée se passait en réjouissances [4].

Le gui de chêne, comme nous l'avons dit, était aux yeux des Gaulois un remède universel; spécialement il passait pour un antidote à tous les poisons, et, pris par infusion, il guérissait la stérilité [5]. Tout porte à croire que les Druides

[1] Quale solet sylvis brumali frigore viscum
Fronde virere novâ, quod non sua seminat arbor,
Et croceo fœtu teretes circumdare ramos.
(Virgile, *Æneid.*, l. 6, v. 205.)

[2] Sacerdos candidâ veste cultus arborem scandit; falce aureâ demetit, candido id excipitur fago. (Plin., l. 16, c. 44.)

[3] Precantes ut suum donum deus prosperum faciat his quibus dederit. *Ibid.*

[4] Un usage général en France dans le moyen âge, et pratiqué encore de nos jours dans quelques localités, se rattache, sans le moindre doute, à cette vieille superstition de nos pères. Le premier jour de l'année, des troupes d'enfants parcouraient les rues, en frappant aux portes et en criant : Au gui-l'an-né ! ou Au gui-l'an-neuf ! C'était probablement dans cette forme que la récolte du gui était publiée chez les Gaulois; probablement aussi, elle se pratiquait au renouvellement de l'année, qui, dans cette hypothèse, aurait eu lieu au sixième jour de la lune de mars.

[5] Fœcunditatem eo poto dari... contra venena omnia esse remedio. (Plin., liv. 16, c. 44.)

Digitized by Google

faisaient commerce de cette panacée, dont la vente devait produire à leur ordre une source inépuisable de revenus [1].

L'Armorique, mais surtout l'île de Bretagne, acquirent une haute célébrité pour tout ce qui concernait la magie; et les récits extraordinaires publiés par les voyageurs sur les prodiges dont cette île, ainsi que les petites îles de l'archipel armoricain, était le théâtre, mirent la réputation des Druides au-dessus même des mages de la Perse [2]. L'art de la divination ne fut pas cultivé avec moins de soin par ces prêtres, qui prétendaient connaître l'avenir, moitié par conjecture, moitié par les signes mystérieux qu'ils savaient lire dans le vol des oiseaux et dans les victimes des sacrifices [3]. Ils fabriquaient aussi des talismans dont la vertu garantissait de tous les accidents de la vie : tels étaient les colliers d'ambre que les guerriers portaient sur eux dans les batailles pour éloigner la mort, et qu'on retrouve souvent enfouis à leur côté dans les tombeaux [4]. Mais aucun de ces préservatifs sacrés ne pouvait soutenir la comparaison avec l'œuf symbolique connu sous le nom d'œuf de serpent [5].

Cet œuf prétendu, qui paraît bien n'avoir été autre chose qu'une échinite ou pétrification d'oursin de mer [6], présentait la figure d'une pomme de moyenne grosseur, dont la substance dure et blanchâtre était recouverte de fibres et

[1] La croyance aux vertus occultes du gui se conserva en France, pendant le moyen âge, parmi le peuple et même parmi les médecins; il n'y a pas encore longtemps que l'eau distillée de gui de chêne était fort en crédit dans les pharmacies. Le gui n'est pourtant pas une substance complétement inerte. De célèbres praticiens du dernier siècle, Boërhave, Van-Swieten et Déhean, assurent l'avoir employé avec succès dans les affections nerveuses; mais aujourd'hui l'usage en est tout à fait abandonné. L'écorce de ce végétal et ses baies amères et visqueuses possèdent une faculté astringente assez active. Du reste, le gui de chêne ne diffère en rien de celui qui pousse sur les autres arbres.

[2] Britannia eam (magiam) attonitè celebrat tantis cæremoniis, ut eam Persis dedisse videri possit. (Plin., l. 29, c. 1.)

[3] Partim auguriis, partim conjecturâ. (Cicer., *Divin.*, l. 1, p. 270.)

[4] L'ambre est signalé par les prêtres chrétiens comme une substance employée à la magie. (S. Elig., *de Rectit. cathol. fid.*) Voir aussi les poëtes gallois, *passim*.

[5] Anguinum appellatur. (Plin., l. 29, c. 3.)

[6] Fréret, *Œuvres complètes*, t. 18, p. 211.

Digitized by Google

d'excroissances pareilles aux tentacules du polype. La religion n'était pas étrangère au choix que les Druides avaient fait de ce fossile et à l'origine qu'ils lui supposaient; car ces idées d'œuf et de serpent rappellent l'œuf cosmogonique des mythologies orientales, ainsi que la métempsycose et l'éternelle rénovation dont le serpent était l'emblème. Au reste, ils répandaient sur la formation et sur la conquête de ce précieux talisman des fables absurdes, auxquelles pourtant le plus célèbre des naturalistes de l'antiquité semble ne pas refuser toute croyance. « Durant l'été, raconte-t-il, » on voit se rassembler, dans certaines cavernes de la Gaule, » des serpents sans nombre, qui se mêlent, s'entrelacent, » et avec leur salive, jointe à l'écume qui suinte de leur » peau, produisent cette espèce d'œuf [1]. Lorsqu'il est par» fait, ils l'élèvent et le soutiennent en l'air par leurs siffle» ments; c'est alors qu'il faut s'en emparer, avant qu'il ait » touché la terre. Un homme, aposté à cet effet, s'élance, » reçoit l'œuf dans un linge, saute sur un cheval qui l'at» tend, et s'éloigne à toute bride, car les serpents le pour» suivent jusqu'à ce qu'il ait mis une rivière entre eux et » lui. » Pour que cet œuf fût réputé de bon aloi au jugement des Druides, il devait surnager lorsqu'on le plongeait dans l'eau, même entouré d'un cercle d'or; il fallait aussi qu'il eût été enlevé à une certaine époque de la lune [2]. Quand il avait été éprouvé, on l'enchâssait précieusement, et on le suspendait à son cou; il était doué d'une vertu miraculeuse pour faire gagner les procès et ouvrir un libre accès auprès des rois. Les Druides le portaient parmi leurs ornements distinctifs [3]; ils ne refusaient pourtant pas de s'en défaire à très-haut prix, en faveur des riches Gaulois qui avaient des procès ou qui voulaient faire leur cour aux puissants [4].

[1] Angues innumeri æstate convoluti, salivis faucium corporumque spumis artifici complexu glomerantur. (Plin., l. 29, c. 3.)

[2] Experimentum ejus esse si contrà aquas fluitet, vec auro vinctum... Certâ lunâ capiendum censent. (Plin., *ibid.*)

[3] Ad victorias litium et regum aditus mirè laudatur. Insigne Druidum. (Plin.)

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Des magiciennes et des prophétesses étaient affiliées à l'ordre des Druides, mais sans partager ni les prérogatives ni le rang élevé du sacerdoce : elles servaient d'instrument aux volontés des prêtres; elles rendaient des oracles, présidaient à certains sacrifices, et accomplissaient des rites mystérieux, d'où les hommes étaient sévèrement exclus. Leur institut leur imposait, de la façon la plus bizarre, tantôt la violation des lois de la pudeur, tantôt la violation des lois de la nature. Quelquefois ces femmes devaient assister à des sacrifices nocturnes, toutes nues, le corps teint de noir [1], les cheveux en désordre, s'agitant, dans des transports frénétiques, une torche enflammée à la main [2].

C'était sur des écueils sauvages, au milieu des tempêtes de l'archipel armoricain, que les plus renommées de ces magiciennes avaient placé leur résidence. Le navigateur gaulois n'abordait qu'avec respect et terreur leurs îles redoutées; on disait que plus d'une fois des étrangers assez hardis pour y descendre avaient été repoussés par les ouragans, par la foudre et par d'effrayantes visions [3].

L'oracle de Séna, plus que tous les autres, attirait les navigateurs de la Gaule. Cette île, située vis-à-vis du cap le plus occidental de l'Armorique, renfermait un collége de neuf vierges, qui, de son nom, étaient appelées Sènes [4]. Pour avoir le droit de les consulter, il fallait être marin, et encore avoir fait le trajet dans ce seul but [5]. On croyait à ces femmes un pouvoir illimité sur la nature : elles connaissaient l'avenir; elles guérissaient les maux incurables; la mer se soulevait ou s'apaisait, les vents s'éveillaient ou s'endormaient à leurs paroles; elles pouvaient

[1] Plin., l. 22, c. 2.

[2] In modum furiarum, crinibus dejectis, faces præferebant... in furore turbatæ. (Tacit., *Annal.*, l. 14.)

[3] Plutarch., *de Oracul. cess.*

[4] Galli Senas vocant. (Mel., l. 3, c. 5.) On trouve dans les manuscrits Gallizenas, Gallisenas, Garrigenas, et d'autres variantes plus ou moins corrompues. Sena est aujourd'hui l'île de Sain.

[5] Non nisi deditus navigantibus, et in id tantùm ut se consulerent profectis. (Mel., l. 3, c. 5.)

Digitized by Google

revêtir toute forme, emprunter toutes figures d'animaux [1].

Un autre collége de prêtresses, soumises à une autre règle, habitait un des îlots qui se trouvent à l'embouchure de la Loire. Celles-ci appartenaient toutes à la nation des Nannètes. Quoiqu'elles fussent mariées, nul homme n'osait approcher de leur demeure : c'étaient elles qui, à des époques prescrites, venaient visiter leurs maris sur le continent. Parties de l'île, à la nuit close, sur de légères barques qu'elles conduisaient elles-mêmes, elles passaient la nuit dans des cabanes préparées pour les recevoir; mais dès que l'aube commençait à paraître, elles couraient à leurs nacelles, et regagnaient leur solitude à force de rames [2].

Une fois chaque année, si l'on en croit les écrivains anciens, ces femmes célébraient une fête sanguinaire, où elles-mêmes étaient meurtrières et victimes. Il leur était ordonné d'abattre et de reconstruire le toit de leur temple, tous les ans, dans l'intervalle d'une nuit à l'autre [3]; cérémonie symbolique qui retraçait sans doute le dogme fondamental du druidisme. Au jour marqué, aussitôt que le premier rayon du soleil avait brillé, couronnées de lierre et de vert feuillage [4], elles se rendaient au temple; là, chacune se hâtait de démolir l'ancien toit, de briser sa charpente, de disperser le chaume qui le recouvrait; puis elle travaillait avec ardeur à porter et à poser les matériaux du nouveau. Mais si l'une d'elles, par malheur, laissait tomber à terre quelque chose de ces matériaux sacrés, elle était perdue; un horrible cri, poussé par toute la bande, était son arrêt de mort. Transportées d'une frénésie soudaine, toutes accouraient se jeter sur leur compagne, la frappaient, la mettaient en pièces, et semaient çà et là ses chairs sanglantes [5]. Les Grecs crurent retrouver dans ces abominables rites le culte non

[1] Putant ingeniis singularibus præditas, maria ac ventos concitare carminibus, seque in quæ velint animalia vertere, sanare quæ apud alios insanabilia sunt, scire ventura et prædicare. (Mel., l. 3, c. 5.)

[2] Strabon., l. 4, p. 198.

[3] *Ibid.*

[4] Dionys., *Perieget.*, v. 565 et seq.

[5] Strab. l. 4, p. 198.

Digitized by Google

moins abominable de Bacchus [1]. Ils assimilèrent aussi aux orgies de Samothrace d'autres orgies druidiques, célébrées dans une île voisine de la Bretagne [2], où les voyageurs n'abordaient pas, mais d'où retentissaient au loin, sur la mer, des cris furieux et l'harmonie bruyante des cymbales.

La religion druidique avait sinon institué, du moins multiplié en Gaule les sacrifices humains; elle professait que la vie d'un homme pouvait être rachetée par la vie d'un autre homme [3], comme s'il eût dépendu du prêtre de conjurer une transmigration imminente, en livrant aux agents de la métempsycose une autre créature de la même espèce. C'était donc autant par intérêt superstitieux que par vengeance barbare, que les Gaulois massacrèrent longtemps leurs prisonniers de guerre; la même superstition leur fit chercher dans le sein d'un ennemi torturé les secrets de leur propre destinée, ou le succès d'une bataille prochaine et l'avenir de leur patrie. De vieilles femmes, aux pieds nus, aux cheveux blancs, aux vêtements blancs, retenus par une ceinture garnie d'airain [4], accompagnaient chez les Kimris transrhénans toutes les expéditions militaires, et dressaient au milieu du camp leur appareil de sorcellerie, consistant en une énorme chaudière de cuivre, de longs couteaux et un escabeau. Lorsque ces hideuses prêtresses avaient choisi une victime parmi les captifs, elles la garrottaient et la suspendaient au-dessus de la chaudière; une d'elles, montant sur l'escabeau, la frappait à la gorge et recevait le sang dans une coupe : la couleur de ce sang, sa rapidité, sa direction étaient autant de signes prophétiques qu'on interprétait; ses compagnes se partageaient ensuite les membres et les entrailles palpitantes [5].

En Gaule, c'étaient des hommes qui présidaient à ces superstitions barbares; ils perçaient la victime au-dessus

[1] Hic chorus ingens
Feminei cœtûs pulchri colit orgia Bacchi.
Fest. Avien., *Orbis Peripl.* Dionys., *Perieget.*, v. 565 et seq.

[2] Strabon., l. 4, p. 198.

[3] Cæs., *Bell. Gall.*, l. 4, c. 16.

[4] Strabon., l. 7.

[5] *Ibid.*

Digitized by Google

du diaphragme, et tiraient leurs pronostics de la pose dans laquelle elle tombait, des convulsions de ses membres, de l'abondance et de la couleur de son sang [1]. Quelquefois ils la crucifiaient à des poteaux dans l'intérieur des temples, ou faisaient pleuvoir sur elle, jusqu'à la mort, une nuée de flèches et de dards [2].

Le cérémonial le plus usité et le plus solennel, pour les sacrifices humains, était aussi le plus affreux. On construisait en osier ou en foin un immense colosse à figure humaine, on le remplissait d'hommes vivants, on le plaçait sur un bûcher, un prêtre y jetait une torche brûlante, et le colosse disparaissait bientôt dans des flots de fumée et de flammes [3]. Alors le chant des Druides, la musique des Bardes, les acclamations de la foule couvraient les cris des victimes, et le Gaulois crédule croyait avoir sauvé les jours de sa famille, prolongé les siens, affermi la gloire de sa patrie, et fait monter vers le ciel un encens de prédilection.

Au reste, le polythéisme gaulois n'était pas moins cruel que le druidisme : les autels de Tarann et de Teutatès ne virent pas couler moins de sang que le chêne consacré à Hésus ou les orgies de l'Armorique [4].

Détournons nos regards de ces horreurs, qui, hâtons-nous de le dire, s'affaiblirent avec le temps. Plus tard, si le colosse d'osier s'ouvrait encore, si des voix humaines sortaient du milieu des flammes, c'étaient les voix des malfaiteurs condamnés par la justice à la peine capitale; car la loi, chez les Gaulois, dérivant d'une source céleste, le châtiment était infligé au nom de la religion, par le ministère des prêtres. Les meurtriers, les brigands, les voleurs, subissaient ainsi le supplice du feu [5]. Un historien affirme, il

[1] Diod. Sicul., l. 5, p. 308.

[2] Strab., l. 4, p. 198.

[3] Immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent, quibus succensis circumventi flammâ exanimantur homines. (Cæs., *Bell. Gall.*, l. 6, c. 16.) Strab., l. 4, p. 198.)

[4] Lucan., *Phars.*, l. 1, v. 444 et seq.; l. 3, v. 400 et seq. Lactant., *Divin. Instit.*, l. 1, c. 21. Minuc. Felix, c. 30.

[5] Supplicia eorum qui in furto, aut latrocinio, aut aliquâ noxâ sunt com-

Digitized by Google

est vrai, qu'à défaut de criminels le bûcher recevait quelquefois des innocents [1]. Mais les victimes volontaires ne manquaient jamais chez ce peuple, prodigue de sa vie; et les fanatiques qui se tuaient pour accompagner, au pays des âmes, un père, un ami, un patron, ne reculaient pas devant quelques souffrances de plus quand il s'agissait de sauver ses jours. C'était aux Druides qu'appartenait la garde des condamnés réservés aux sacrifices privés et publics; ils les tenaient quelquefois jusqu'à cinq années en prison, pour en disposer plus avantageusement; et lorsque, par l'adoucissement des mœurs, les immolations humaines devinrent très-rares, ils firent payer chèrement aux riches malades le privilége de pareilles victimes. Pour la foule qui n'y pouvait prétendre, des dons votifs les remplacèrent, et d'immenses richesses en lingots d'or et d'argent, en monnaies, en vases précieux, en butin conquis sur l'ennemi, s'accumulèrent dans les temples et dans les lacs sacrés; elles y restaient en sûreté, quoique ces lacs et ces temples fussent la plupart du temps sans clôture ni gardien : mais nul n'eût osé porter une main sacrilége sur cette propriété des dieux [2].

Il est temps que nous exposions l'organisation du sacerdoce druidique, ainsi que l'étendue de ses prérogatives; et d'abord il renfermait trois degrés de hiérarchie : les Druides proprement dits, les Ovates ou Vates [3], et les Bardes [4].

Les Druides, ou hommes des chênes [5], devaient ce nom

prehensi, gratiora diis immortalibus esse arbitrantur. (Cæs., *de Bello Gall.*, l. 6, c. 16.)

[1] Sed quùm ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt. (Cæs., *ibid.*)

[2] Neque sæpè accidit ut, neglectâ quispiam religione, aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet. (Cæs., *de Bello Gall.*, l. 6, c. 17.) Diod. Sicul., l. 5, p. 305. Strab., l. 4, p. 188.)

[3] Strab., l. 4, p. 197. Eubages, ou plutôt Eubates. (Amm. Marcell., l. 15, c. 9.) Dans les traditions galloises, Ovydd. (*Archæol. of Wal.*, *passim*. W. Owen, *pref. of Llywarç Hen.*, p. 21 et suiv.)

[4] Bardi, Bard (gaël), Bardd (cymr), Barz (armor), Bardus gallicè cantor appellatur. (Fest., *Epit.*, col. 258.)

[5] Druides, Drysidæ, Derwydd, Derwyddon en lange kimrique; Derw (cymr),

Digitized by Google

à la vie solitaire qu'ils menaient dans de vieilles forêts consacrées au culte, et qui étaient de préférence des forêts de chênes [1]; ils formaient la classe supérieure et savante de l'ordre, car l'étude des hautes sciences religieuses et civiles, de la théologie, de la morale, de la législation, leur était dévolue exclusivement [2]. L'éducation publique faisait aussi partie de leurs attributions, et n'en était pas la moins importante. Leur enseignement, tout verbal, était rédigé en vers, pour qu'il se gravât mieux dans la mémoire. Ils n'écrivaient rien, ou du moins, lorsque, par suite des relations commerciales avec Marseille (Massalie), l'usage des caractères grecs fut devenu commun dans la Gaule [3], ils ne permirent pas aux profanes de rien écrire de ce qu'ils enseignaient.

Les Ovates étaient chargés de la partie extérieure et matérielle du culte et de la célébration des sacrifices. En cette qualité, ils étudiaient spécialement les sciences naturelles appliquées à la religion, l'astronomie, la divination par les oiseaux et par les entrailles des victimes, la médecine, en un mot, ce que les Grecs entendaient sous le nom de physiologie [4]. Ils vivaient dans la société, dont ils dirigeaient, en grande partie, les mouvements. Au sein des villes, à la cour des chefs, à la suite des armées, dans toutes les circonstances de la vie, ils imposaient la volonté du corps puissant dont ils étaient les interprètes : aucune cérémonie publique ou privée, aucun acte civil ou religieux ne pouvait s'accomplir sans leur ministère.

Deru (arm), Daër (gaël): chêne. Diodore de Sicile traduit ce mot en grec, qui signifie aussi hommes des chênes.

[1] Clàm in abditis saltibus. (Mel., l. 3, c. 2.)

[2] Diod. Sicul., l. 5, p. 308. Strab., l. 4, p. 197. Druidæ ingeniis celsiores, quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt. (Amm. Marcell., l. 15, c. 9.)

[3] Neque fas esse existimant ea litteris mandare, quùm in reliquis ferè rebus publicis, privatisque rationibus, græcis litteris utantur. (Cæs., *de Bello Gall.*, l. 6, c. 14.)

[4] Strab., l. 4, p. 197. Diod. Sicul., loc. cit. Eubates verò scrutantes seriem et sublimia naturæ pandere conabantur. (Amm. Marcell., l. 15, c. 9.) Physiologiam Græci appellant. (Cicer., *de Divinat.*, l. 1, p. 279.)

Digitized by Google

Le troisième et dernier degré du sacerdoce comprenait les Bardes, qui étaient les poëtes sacrés et profanes de la Gaule [1]. Comme les Ovates, ils menaient la vie séculière; leur ministère était tout d'instruction et de plaisir : c'étaient eux qui récitaient, dans les assemblées du peuple, les traditions nationales; au foyer du chef, les traditions de la famille; eux qui animaient les guerriers sur le champ de bataille, célébraient leur gloire après le succès, et distribuaient à tous le blâme et l'éloge, avec une liberté que pouvait seul donner un caractère inviolable [2]. Aussi l'autorité de leurs paroles était grande et l'effet de leurs vers tout-puissant sur les âmes. Souvent on les vit, dans les guerres intestines de la Gaule, désarmer, par leur seule intervention, des combattants furieux, et arrêter l'effusion du sang [3]. A l'harmonie touchante de leurs lyres, disait un écrivain de l'antiquité, les passions les plus sauvages s'apaisaient, comme les bêtes féroces au charme du magicien [4]. En chantant, ils s'accompagnaient sur un instrument appelé rotte, qui avait beaucoup de ressemblance avec la lyre des Hellènes [5].

L'ordre des Druides était électif, et, comme il possédait le monopole de l'éducation, il pouvait à loisir se former des adeptes, au moyen desquels il se recrutait. Le temps du noviciat, mêlé de sévères épreuves, et passé, dans la solitude, au fond des bois ou dans les cavernes des montagnes, durait quelquefois vingt ans; car il fallait apprendre de

[1] Strabon., l. 4. p. 197. Diod. Sicul., l. 5, p. 308. Posidon., apud Athen., l. 4, c. 13. Lucan., *Phars.*, l. 1, v. 449.

[2] Fortia virorum illustrium facta... cantitant. (Amm. Marcell., l. 15, c. 9.) Diod. Sicul., l. 5, p. 308.

Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum, vates, dimittitis ævum,
Plurima, securi, fudistis carmina, bardi.
(Lucan., l. 1, v. 447.)

[3] Diod. Sicul., l. 5, p. 308. Strab., l. 4, p. 197.

[4] Diod. Sicul., loc. cit.

[5] *Ibid.* Chrotta britanna canat. (Fortun., l. 7, carm. 8.) Cruit (gaël), Crwdd (cymr). On appelait *rotte*, dans le moyen âge, une espèce de vielle dont les ménestrels se servaient.

Digitized by Google

mémoire cette immense encyclopédie poétique qui contenait la science du sacerdoce [1]. Chacune des deux classes inférieures de la hiérarchie étudiait la partie relative à son ministère; mais le Druide devait tout savoir. Un Druide suprême ou grand pontife, investi pour toute sa vie d'une autorité absolue, veillait au maintien de l'institution; à sa mort, il était remplacé par le Druide le plus élevé en dignité après lui; s'il se trouvait plusieurs prétendants dont les titres fussent égaux, l'ordre prononçait, en conseil général, à la pluralité des voix. Il n'était pas sans exemple que ces élections se terminassent par la violence; les candidats rivaux déployaient, chacun de leur côté, l'étendard de la guerre civile, et l'épée décidait [2]. Les Druides se formaient, à certaines époques de l'année, en cours de justice. Là se rendaient ceux qui avaient des différends; on y conduisait aussi les prévenus de crimes et de délits; les questions de meurtre et de vol, les contestations sur les héritages, sur les limites des propriétés, en un mot, toutes les affaires d'intérêt général ou privé, étaient soumises à leur arbitrage. Ils infligeaient des peines, fixaient des dédommagements, octroyaient des récompenses [3]. La plus solennelle de ces assemblées se tenait une fois l'an sur le territoire des Carnutes, dans un lieu consacré qui passait pour être le point central de toute la Gaule; on y accourait avec empressement des provinces les plus éloignées [4].

Qu'on s'imagine maintenant quel despotisme pouvait et devait exercer sur une nation superstitieuse cette caste

[1] Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur : itaque annos nonnulli vicenos in disciplinâ permanent. (Cæs., *de Bello Gall.*, l. 6, c. 14.) In specu, aut in abditis saltibus. (Mel., l. 3, c. 2.)

[2] Hoc mortuo, si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit; at si sunt plures pares, suffragio Druidum deligitur, non numquam etiam de principatu armis contendunt. (Cæs., *de Bello Gall.*, l. 6, c. 13.)

[3] Si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt, præmia pœnasque constituunt. (Cæs., *ibid.*) Strab., l. 4, p. 197.

[4] Certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato : hic omnes undique qui controversias habent conveniunt. (Cæs., *ibid.*)

Digitized by Google

d'hommes, dépositaires de tout savoir, auteurs et interprètes de toute loi divine et humaine, rémunérateurs, juges et bourreaux; en partie répandus dans la vie civile, dont ils épiaient et obsédaient toutes les actions; en partie cachés aux regards, dans de sombres retraites, d'où partaient leurs arrêts sans appel. Malheur à qui méconnaissait ces arrêts redoutables! Son exclusion des choses saintes était prononcée; il était signalé à l'horreur publique comme un sacrilége et un infâme; ses proches l'abandonnaient; sa seule présence eût communiqué le mal contagieux qu'il traînait à sa suite; on pouvait impunément le dépouiller, le frapper, le tuer, car il n'existait plus pour lui ni pitié ni justice [1]. Aucune considération, aucun rang ne garantissait contre les atteintes de l'interdiction. Tant que cette arme subsista toute-puissante dans la main des Druides, leur empire n'eut pas de bornes, et les écrivains étrangers purent dire « que les rois de la Gaule, sur leurs » siéges dorés, au milieu de toutes les pompes de leur ma- » gnificence, n'étaient que les ministres et les serviteurs » de leurs prêtres [2]. »

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les superstitions des Gaulois. Il nous suffit de les avoir indiquées pour donner quelque idée de la religion de ces peuples. Il nous reste à faire connaître leurs mœurs et leurs usages.

Après avoir examiné les divers portraits que les anciens ont tracés des Gaulois, nous croyons pouvoir en conclure que la bravoure, l'amour de la gloire, et même la vanité, sont les traits les plus marqués qui les distinguent des autres nations [3]. Les Grecs et les Romains, qui avaient éprouvé les armes des Gaulois, s'accordèrent à faire l'éloge de leur intrépidité. Quelques-uns de leurs auteurs prétendent cependant qu'il y avait plus d'impétuosité que de fermeté et de constance

[1] Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; his omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant. (Cæs., *ibid.*)

[2] Dio. Chrysost., orat. 49.

[3] *Hist. de l'Eglise Gall.*, t. 1, p. XLVIII.

Digitized by Google

dans la bravoure de nos ancêtres; que dans le premier choc ils faisaient des efforts au-dessus des forces humaines, et que dans le second à peine se trouvaient-ils hommes. Mais leurs exploits militaires, les colonies nombreuses qu'ils ont établies, les armes à la main, dans la Germanie, dans l'Italie, et jusque dans la Grèce, semblent les justifier assez de ce qu'il peut y avoir d'outré dans cette accusation, à laquelle nous ne pouvons nier qu'ils n'aient donné quelque lieu. Il nous suffit de dire que les Gaulois firent plus d'une fois trembler Rome, la terreur des autres nations, et que, s'ils succombèrent enfin, il fallut un César pour les dompter. Encore Rome n'eut-elle pas lieu de s'applaudir de cette conquête : le vainqueur des Gaulois crut qu'il pourrait vaincre les Romains eux-mêmes, et il ne se trompa pas.

Avant que les Gaulois eussent été subjugués, la guerre était leur exercice le plus ordinaire; et il arrivait souvent qu'ils se la faisaient entre eux, quand ils ne réunissaient pas leurs armes contre des ennemis étrangers. En effet, il y avait autant de factions dans la Gaule que de peuples, et quelquefois presque autant que de familles. Une jalousie et une antipathie, dont on aperçoit encore des vestiges, armaient souvent les provinces et les villes voisines les unes contre les autres : ce fut moins à la force de leurs légions, qu'à ces divisions intestines de la Gaule, que les Romains durent leurs conquêtes [1]. Dans les combats, les Gaulois ne cherchaient le plus souvent que la gloire de vaincre. Aussi conduisaient-ils avec eux, comme on l'a vu, des poëtes pour chanter leurs belles actions, et ils suspendaient au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils avaient tués, pour en faire des trophées aux portes des villes [2].

Il est rare qu'une nation guerrière aime le luxe. Il est cependant vrai que, si les anciens Gaulois n'eurent ni le goût ni la délicatesse de leurs descendants, ils ne portèrent pas moins loin la magnificence des habillements. Les magistrats avaient des robes de couleur garnies d'or, et les

[1] Cæs., l. 6.
[2] Strab.

Digitized by Google

chefs portaient des colliers et des bracelets d'or. Pline parle d'un roi de Soissons qui combattait sur un char d'argent. Ce qu'il y avait de plus flatteur pour les Gaulois, c'est que l'élévation de leur taille répondait à la richesse de leurs vêtements; car, avant le mélange des Romains et des nations barbares avec les habitants de la Gaule, ceux-ci étaient presque tous d'une taille fort haute, et d'un teint qui égalait la blancheur du lait, et qui tirait un nouvel éclat de leur chevelure et de leur barbe blonde [1].

Leur vanité paraissait jusque dans leurs funérailles. Ils voulaient qu'elles fussent magnifiques, comme pour faire parade de leur puissance dans le temps où la mort les en dépouillait. Saint Martin, ayant aperçu de loin le convoi d'un Gaulois païen, et vu voltiger des étendards autour du cercueil, jugea que c'était une de ces processions profanes qu'on faisait en promenant les idoles dans les campagnes, tant la pompe du convoi était magnifique [2].

Quoique la table des anciens Gaulois fût assez frugale d'ailleurs, on leur a reproché le vice honteux de l'ivrognerie. Le vin, à la vérité, était encore fort rare; mais ils y suppléaient par la bière et l'hydromel [3]. Les Belges mangeaient couchés sur des lits; mais, dans la crainte que trop d'embonpoint ne rendît leurs jeunes gens moins propres à la guerre, on faisait mesurer la grosseur de leurs corps avec une ceinture, et ceux qui passaient cette mesure étaient mis à l'amende.

Quant à la forme du gouvernement politique des Gaules, on sait que l'état monarchique et l'état républicain y étaient établis en diverses provinces. Chaque peuple, et quelquefois chaque ville, formaient autant de petits États gouvernés par des rois ou par des magistrats. Parmi les rois, ceux de Soissons et d'Auvergne passèrent pour les plus puissants; et parmi les républiques, celle des Édues ou Autunois, et

[1] Amm. Marcell., l. 15, c. 22.

[2] Sulp. Sev.

[3] Amm. Marcell.

Digitized by Google

celle des Marseillais, furent les plus célèbres. Cicéron fait l'éloge du gouvernement aristocratique de Marseille [1]. Si nous en croyons Valère Maxime, la discipline y était sévère, et l'on n'y permettait pas aux comédiens de jouer des pièces qui pussent corrompre les mœurs [2]. On y conservait, depuis la fondation de la ville, l'épée qui servait à décapiter les criminels. On gardait aussi du poison par autorité publique : et quand quelqu'un voulait se procurer la mort, il exposait ses raisons au magistrat; si elles étaient trouvées bonnes, on lui faisait délivrer du poison. Quelle morale, en définitive, que celle qui admet le suicide!

Nous ignorons le détail des coutumes observées dans les autres villes des Gaules. Ce qu'on sait en général, c'est que chaque père de famille était comme le roi de sa maison; qu'il avait droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants; que ceux-ci ne se présentaient pas devant lui, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Le mari mettait en communauté autant de bien que sa femme lui en apportait, et le tout demeurait au survivant. Nous ne devons pas omettre que les femmes étaient fort respectées dans la Gaule. On y faisait tant de cas de leur prudence et de leur équité, qu'il y eut un temps où on leur déféra le soin de rendre la justice et de juger les procès. On ne sait ce qui les fit déchoir de cette autorité, dont les Druides s'emparèrent.

Le commerce des Romains donna aux Gaulois une politesse qui leur manquait, mais qui énerva un peu leur bravoure par l'amour des plaisirs; car, comme les Romains avaient emporté chez eux non-seulement les dépouilles, mais encore les vices des nations vaincues, et notamment les délices de l'Asie et les jeux de la Grèce, ils les apportèrent dans les Gaules. Les Gaulois se conformèrent sans peine en cela au goût de leurs nouveaux maîtres. On bâtit, dans la plupart des villes, des cirques et des amphithéâtres, dont on voit encore en quelques endroits de superbes débris. Ce furent apparemment des ouvrages des Romains,

[1] Cicer., *pro Flacco.*

[2] Valer. Max., l. 1, p. 18, edit. varior., Amstelod.

Digitized by Google

qui voulurent par là donner aux Gaulois une idée de leur magnificence.

Mais ce que le commerce des Romains procura de plus avantageux aux Gaulois, ce fut le goût des belles-lettres. Comme, en perdant leur liberté, ils avaient aussi beaucoup déchu de leur ancienne gloire militaire, toute leur ambition se porta du côté des beaux-arts. Il est vrai que la colonie qui avait fondé Marseille et les villes voisines avait apporté de la Grèce dans les Gaules l'amour des sciences; et Marseille était devenue une académie célèbre, où les Gaulois et les Romains même venaient étudier, comme dans une nouvelle Athènes. Mais l'établissement des Romains dans toute la Gaule acheva d'y faire fleurir les beaux-arts et surtout l'éloquence latine. On assigna dans les principales villes des honoraires considérables aux professeurs d'éloquence. C'en fut assez pour attirer dans la Gaule les plus habiles maîtres; et ils trouvèrent des disciples qui montrèrent pour cet art un goût et un génie estimés même des Romains. Pour entretenir l'émulation, l'âme des beaux arts, Caligula fonda à Lyon des prix d'éloquence; mais il assujettit les prétendants à des lois bien bizarres. Les orateurs vaincus étaient obligés d'effacer avec la langue leurs propres écrits, s'ils n'aimaient mieux être frappés de la férule, comme les écoliers, ou même être jetés dans le Rhône. La langue des vainqueurs devint insensiblement celle des vaincus: on parla bientôt latin dans presque toute la Gaule, ou du moins on l'entendit; ce qui fut un grand avantage pour les prédicateurs évangéliques envoyés de Rome.

Telle était la situation des Gaulois, lorsque l'Évangile de Jésus-Christ leur fut annoncé. On juge assez quels obstacles la foi et la morale d'un Dieu crucifié durent trouver parmi un peuple qui avait ajouté à ses anciennes superstitions les dieux et les vices des Romains. Les passions des hommes prirent la défense des divinités qu'elles avaient érigées. Le faux zèle des prêtres et des Druides, la superstition du peuple, la rage des tyrans, tout s'arma contre les premiers prédicateurs de la Foi, c'est-à-dire contre des hommes qui ne savaient autre chose que souffrir et mourir pour le Dieu

Digitized by Google

qu'ils annonçaient. On fit couler de toutes parts des fleuves de sang, et la Foi s'établit enfin par les mêmes moyens qu'on prenait pour la détruire; Dieu le permettant ainsi, pour montrer que l'établissement du christianisme ne pouvait être que l'ouvrage de sa sagesse et de sa toute-puissance.

Il faut cependant reconnaître que, au milieu de tous ces obstacles, la prédication de la Foi trouva quelques facilités dans le caractère des Gaulois. Leur humanité envers les étrangers et leur curiosité naturelle furent comme les moyens dont Dieu se servit pour leur ouvrir les voies du salut. Religieux observateurs des lois de l'hospitalité, ils reçurent avec bonté les premiers missionnaires, à qui leur seule qualité d'étrangers servit comme de sauvegarde. Curieux à l'excès, jusqu'à passer les jours dans les places publiques pour apprendre ou débiter des nouvelles, ils écoutèrent avec plus d'avidité les prédicateurs de l'Évangile. D'ailleurs, leur esprit vif et pénétrant découvrit aisément, à la lueur des premiers rayons de cette nouvelle lumière, tout le ridicule et le faible de la théologie païenne; en même temps que le courage et la générosité dont ils se piquaient leur firent mépriser ce qu'ils auraient à souffrir pour la vraie religion. C'est ainsi que le Seigneur, faisant servir aux opérations de la grâce la fermeté et la bravoure des Gaulois, se forma, d'une des plus illustres nations du paganisme, un peuple choisi qui devint, par son constant attachement à la Foi, une des plus belles portions de son héritage.

Cependant, lorsque Dioclétien mourut, la Gaule était encore un des pays qui comptaient le moins de chrétiens; et même, après l'élévation de Constantin, et sous plusieurs de ses successeurs, une grande partie des magistrats professaient toujours le paganisme. Mais la corruption de la civilisation romaine entraînant la chute du régime municipal, et la vie politique se trouvant éteinte dans l'Etat, qui dès lors n'avait plus de force, on se détacha de jour en jour de la société civile pour entrer dans la société chrétienne, dont l'évêque était le chef. C'est qu'un instinct invincible, une nécessité à laquelle rien ne résiste, pousse tôt ou tard

Digitized by Google

les hommes malheureux vers ce qui leur offre un soutien et une consolation dans leur malheur. C'est que l'association chrétienne était la seule, comme en convient M. Guizot [1], qui procurât à ses membres les joies de la vie intérieure; qui possédât, dans les idées et les sentiments qu'elle avait pour base, de quoi occuper les âmes fortes, satisfaire les imaginations actives, satisfaire enfin ces besoins de l'être intellectuel et moral que ni l'oppression ni les calamités ne peuvent étouffer complétement dans tout un peuple.

La conversion de la nation gauloise fut récompensée par les services que lui rendit le clergé, instrument de cette conversion. Dans la décadence progressive de l'Empire, la puissance, la juridiction, la richesse affluaient vers les églises et les évêques, comme vers les seuls points autour desquels les hommes fussent d'eux-mêmes disposés à se grouper, et qui exerçassent, sur toutes les forces sociales, la vertu de l'attraction. En retour, la paroisse sauva le municipe, dont elle prenait la place. L'évêque, dit encore M. Guizot [2], était devenu dans chaque ville le chef naturel des habitants, le véritable maire. Son élection, et la part qu'y prenaient les citoyens, furent l'affaire importante de la cité. C'est par le clergé surtout que furent conservées, dans les villes, les lois et les coutumes romaines, pour passer plus tard dans la législation générale de l'État. Entre l'ancien régime municipal des Romains et le régime municipal civil des communes du moyen âge, le régime municipal ecclésiastique est placé comme transition.

Mais laissez s'accomplir l'invasion de l'empire par les barbares, et alors vous verrez combien la Gaule eut à se féliciter d'être devenue chrétienne, puisqu'elle ne dut son salut qu'aux évêques. Qui nierait l'ascendant que la religion de Jésus-Christ acquit rapidement sur ces barbares? Ses ministres ne s'en servirent que dans un intérêt de conservation. Après les désordres de la conquête, il fallait que la société commençât, qu'il s'établît quelques rapports entre

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 21.

[2] *Ibid.*, p. 51.

Digitized by Google

les deux populations, celle des conquérants et celle des vaincus; car l'une, en devenant propriétaire, renonçait à la vie errante, et l'autre ne pouvait être exterminée. Ce fut là l'œuvre du clergé [1]. Seul, il pouvait représenter et défendre, jusqu'à un certain point, la société romaine, parce que seul il avait conservé des intérêts généraux et des institutions. Les évêques et les supérieurs des monastères conversaient et correspondaient avec les rois barbares; ils entraient dans les assemblées des leudes, et en même temps la population romaine se groupait autour d'eux dans les cités. Ils retenaient dans leurs terres l'usage des lois romaines, et les immunités qu'ils obtenaient tournaient au profit des cultivateurs romains. Ils devinrent le lien des deux peuples, et leur puissance fut une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus. C'était aux évêques que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine, pour traiter avec les barbares; ils passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager. C'était à eux aussi que recouraient les barbares pour rédiger leurs propres lois, conduire les affaires importantes, donner enfin à leur domination quelque ombre de régularité. Une bande de ces conquérants venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée? tantôt l'évêque paraissait seul sur les remparts, revêtu de ses ornements pontificaux, et, après avoir étonné les assaillants par un tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite; tantôt il faisait construire une espèce de fort, où se réfugiaient les habitants des campagnes. De jour en jour l'activité des évêques s'ouvrait quelque carrière nouvelle, et leur influence recevait une nouvelle sanction. En pouvait-il être autrement, lorsqu'au milieu d'une domination anarchique et sauvage le clergé seul se présentait au nom d'une force morale? Ce clergé, avec de tels éléments de succès, ne devait-il pas prendre une grande place dans la société du moyen âge? Mais nous traçons là un tableau auquel nous ne pouvons donner le fini qu'après nous être expliqué sur la religion et les mœurs

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 220.

Digitized by Google

des Franks. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir fait entrevoir que la conversion des Gaulois au christianisme fut pour eux la source, non-seulement d'avantages spirituels et moraux, mais d'avantages sociaux et politiques, dans la conjoncture la plus critique où ils se fussent jamais trouvés.

Digitized by Google

DISCOURS

SUR LA RELIGION ET LES MŒURS DES FRANKS,

AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE CLOVIS,
ET SOUS LES DEUX PREMIÈRES RACES DE NOS ROIS.

I. *De la religion des Franks, avant leur conversion à la Foi chrétienne.*

Puisque les Franks étaient Germains, il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne fussent adonnés à toutes les superstitions que les anciens historiens ont attribuées à ces peuples [1]. Ainsi l'on peut assurer sans témérité qu'ils adoraient Mars, Hercule et Mercure; qu'ils souillèrent de sang humain les autels de ce dernier; qu'ils furent longtemps sans avoir ni temples ni statues de leurs dieux, se contentant de leur consacrer des fontaines et des forêts, dont le silence leur paraissait plus propre à inspirer le respect et le recueillement. Dans la suite les Franks eurent des idoles. « Ils se » firent, dit Grégoire de Tours [2], des représentations de » bêtes, d'oiseaux et des éléments, qu'ils adorèrent aussi » bien que les bois et les fontaines. » Il paraît que l'idole particulière des Franks était la tête d'un bœuf. On en trouva une d'or dans le tombeau de Childéric; et c'est peut-être à cette superstition qu'un concile d'Orléans fait allusion, lorsqu'il défend de jurer sur la tête des bestiaux. La vie de saint Vaast nous apprend que des Franks encore

[1] *Hist. de l'Église gall.*, t. 1, p. VII.
[2] *Hist.*, l. 2, c. 18.

Digitized by Google

idolâtres offraient à leurs dieux de grands vases de bière, qui devaient leur servir dans leurs repas.

On ne sait pas assez le détail de leurs superstitions pour en parler plus amplement ici. Nous ferons seulement observer que les Franks ne montrèrent pas un attachement opiniâtre à l'idolâtrie. Dès que Clovis eut embrassé le christianisme, on vit presque tous ses sujets s'empresser de suivre son exemple. Mais, en renonçant à leurs dieux, plusieurs demeurèrent attachés à des pratiques superstitieuses, que les évêques eurent bien de la peine à extirper entièrement.

II. *Mœurs et caractère des Franks.*

On ne peut rien ajouter à la belle peinture que Tacite a faite des mœurs des Germains, parmi lesquels il faut comprendre les Franks. Sans répéter ce que cet historien en a écrit en général, nous nous bornerons à recueillir une partie de ce que d'autres anciens auteurs ont dit en particulier des Franks. Cela suffira pour faire voir qu'à travers la barbarie où ils ont vécu avant l'établissement de Clovis, on ne laissait pas que de remarquer en eux des traits de bonté, de pudeur, de magnanimité et de bravoure, qui pouvaient annoncer quel serait un jour le caractère de cette nation, quand la religion et la politesse en auraient adouci les mœurs.

La cordialité et la générosité avec laquelle les Franks exerçaient l'hospitalité ont paru à Salvien des vertus capables de balancer les vices qu'il leur reprochait : *mendaces Franci,* dit cet auteur, *sed hospitales.* C'est donc surtout des Franks qu'il faut entendre ce que Tacite a dit en général des Germains, qu'il n'y avait pas de nation qui reçût ses hôtes avec plus de courtoisie et qui les traitât mieux.

Ils n'avaient pas moins de respect pour les lois de la pudeur que pour celles de l'hospitalité. Un article de la loi salique suffit pour nous faire juger combien ils avaient horreur de ce qui peut blesser cette vertu. On y condamne à l'amende le Frank qui aurait pris la moindre liberté avec

Digitized by Google

une femme, comme de la toucher à la gorge ou au bras [1]. D'anciennes statues, qu'on croit être de sainte Clotilde, et de quelques reines, femmes des fils de Clovis, nous les représentent habillées magnifiquement, mais avec la plus exacte modestie. Les femmes des Franks ne se croyaient bien parées que par cette vertu.

Mais ce qu'il y eut de plus éclatant dans le caractère des Franks, ce fut la noblesse des sentiments et la bravoure, qualités qui les distinguèrent entre les autres nations germaniques. Un ancien orateur a fait, sans y penser, leur éloge en déclamant contre eux. Il dit que la fierté, ou, comme il s'exprime, la férocité des Franks leur rendait l'esclavage intolérable [2]. En effet, il n'y avait point de danger auxquel ils ne s'exposassent pour l'éviter. L'histoire nous en a conservé un bel exemple. Des Franks, ayant été pris à la guerre et transférés dans le Pont, y firent des prodiges de valeur pour se soustraire à la servitude. S'étant emparés de quelques vaisseaux qu'ils trouvèrent dans le port, ils allèrent piller les plus belles villes de Grèce et d'Asie, s'emparèrent de Syracuse, et retournèrent par l'Océan dans leur patrie, chargés de gloire et de richesses, qu'ils estimèrent moins que la liberté qu'ils avaient recouvrée [3].

Cette bravoure audacieuse était comme innée à tous les Germains. C'est même à elle qu'ils doivent leur nom; car *Germain* veut dire *homme de guerre*. *Man* signifie *homme*, et *Geere* ou *Veere* signifie *guerre*, terme qui est tombé du tudesque dans la langue française, comme l'inclination pour ce qu'il signifie est demeurée à la nation. Un panégyriste de Constantin [4] reconnaît que les Franks étaient les plus terribles des Barbares, et qu'il était bien difficile de les vaincre, parce que la vie dure qu'ils menaient leur faisait aisément mépriser la mort. Mais indépendamment de ces témoignages, les conquêtes des Franks font assez l'éloge de leur valeur. Il suffit de dire qu'ils ont enfin dompté les Romains,

[1] Tit. 22.
[2] *Panegyr. Constant.*
[3] Zozimus.
[4] Nazarius.

Digitized by Google

les Gaulois, les Bretons, les Visigoths, les Bourguignons, les Lombards et les Saxons.

Nous ne dissimulerons pas que Salvien accuse les Franks d'être menteurs et perfides, *perfidi Franci, mendaces Franci;* et qu'un autre ancien orateur leur reproche qu'ils se faisaient un jeu de manquer à leur parole. Mais, outre que c'était là un vice assez ordinaire à toutes les nations barbares et idolâtres, peut-être les auteurs romains n'en ont-ils accusé en particulier les Franks que parce qu'ils les voyaient toujours prêts à reprendre les armes pour les intérêts de leur liberté qu'on voulait opprimer. Quoi qu'il en soit, ils firent dans la suite paraître tant de droiture dans leur conduite, qu'une manière d'agir ouverte et sincère fut appelée de leur nom *franchise.*

Dès que les Franks se furent établis dans les Gaules, ils firent éclater les vertus qui leur méritèrent l'estime des Grecs et des Romains. Voici le portrait qu'en fait l'historien Agathias : « Les Franks, dit-il [1], ne sont pas errants » çà et là, comme la plupart des Barbares. Ils suivent la » police et les lois romaines, et le culte du vrai Dieu; car » ils sont tous chrétiens. Ils ont des évêques et des magis- » trats dans les villes, et ils observent comme nous les jours » de fêtes. En un mot, pour des Barbares, ils me paraissent » avoir beaucoup de politesse et d'urbanité. Il n'y a que leur » langage et leur manière de s'habiller qui se ressentent de » la barbarie. Pour moi, entre plusieurs qualités dont ils » sont doués, j'admire surtout la justice et la concorde qui » règnent entre eux. » Cet éloge de la part d'un auteur grec est d'autant moins suspect, qu'on sait que les Grecs craignaient fort les Franks, à cause des conquêtes qu'ils leur voyaient faire. C'est ce qui donna naissance parmi eux au proverbe : *Ayez le Frank pour ami, ne l'ayez pas pour voisin* [2].

Quant aux Romains, les Franks les contraignirent, par leurs bienfaits, de les aimer. Rome regarda nos rois de la seconde race comme ses libérateurs, et il serait difficile

[1] Agath., l. 1, p. 13, edit. reg.
[2] Eginhard., *Vita Carol.*

Digitized by Google

d'enchérir sur les éloges que les papes de ce temps-là firent des Franks, qu'ils nomment *une nation sainte, un sacerdoce royal, un peuple de bénédiction, et la plus illustre de toutes les nations.*

III. *Des lois des Franks.*

Les Franks s'appliquèrent à se rendre aussi recommandables par la justice qu'ils l'étaient déjà pour leur bravoure. Ils choisirent quatre des plus sages d'entre eux pour rédiger par écrit leurs lois et leurs usages. Ces quatre notables, ayant tenu à ce sujet trois assemblées, dressèrent la fameuse loi qui fut nommée *salique,* du nom des Saliens, la plus noble des tribus frankes [1].

On ne peut disconvenir que la loi salique ne soit fort imparfaite. La plupart de ces règlements ne tendent qu'à réprimer les vols, les meurtres et les autres violences : les peines qu'on y décerne, même contre le rapt et l'assassinat, ne sont que des amendes pécuniaires; et l'amende pour le meurtre d'un Frank est double de celle qui est marquée pour le meurtre d'un Romain, c'est-à-dire d'un Gaulois. On décerne aussi une amende pour les paroles injurieuses, comme d'appeler un homme renard ou lièvre. La franchise et la bravoure dont se piquaient les Franks leur faisaient regarder ces traits injurieux comme des outrages intolérables.

L'article sixième du titre 62 de la loi salique est le plus remarquable. Il est conçu en ces termes : *La femme n'héritera aucune portion de la terre salique; mais tout l'héritage appartiendra aux mâles.* On entendait par *terre salique* la terre acquise lors de la conquête [2]. Or, lorsque la féodalité eut transformé toutes les existences en des modes de possession territoriale, et que la monarchie eut pris ce système de hiérarchie territoriale pour base, on alla chercher à l'article de la succession aux biens ruraux, dans la vieille loi des Franks, une autorité capable de décider les procès de succession à la couronne. De là vint cette interprétation que la loi salique avait exclu à perpétuité les femmes de l'exercice

[1] *Proleg. legis salicæ.*
[2] Guizot, *Essais sur l'hist. de France,* p. 95.

Digitized by Google

du pouvoir royal; bien que la loi des Franks, en excluant les femmes de la succession au domaine paternel, n'eût assimilé aucune magistrature à la propriété d'une terre, et qu'elle n'eût traité en aucun endroit de la succession aux magistratures [1].

La loi salique, avec les additions et les changements que plusieurs rois jugèrent à propos d'y faire, fut longtemps l'unique loi des Franks [2]. Mais les nouveaux abus demandèrent de nouveaux règlements. Les rois de la seconde race en publièrent un grand nombre, qui furent nommées *Capitulaires*. C'était le résultat des assemblées générales de la nation, composées du roi, des évêques, des abbés et des seigneurs laïques. Le nombre prodigieux des nouveaux règlements qui furent faits dans ces assemblées nuisit à leur observation. Il faut faire peu de lois quand on veut les faire garder.

Nos rois n'obligèrent pas les anciens habitants de la Gaule à suivre la loi salique. Clotaire Ier déclara dans sa Constitution qu'il permettait aux Romains, c'est-à-dire aux Gaulois, de vivre selon la loi romaine [3]. Les Visigoths leur donnèrent la même permission; et Alaric II publia dans l'Aquitaine le Code théodosien. Après la conquête de la Bourgogne, les Franks laissèrent aussi aux Bourguignons la liberté de vivre selon la loi de Gondebaud; et les Visigoths ne rendirent Narbonne qu'après que les assiégeants leur eurent promis qu'on leur permettrait de conserver leurs usages et leurs lois. Ainsi dans le même royaume et sous le même prince chaque peuple avait sa loi différente, selon laquelle il était jugé. C'est la première cause d'une si grande diversité de lois et de coutumes qui existèrent en France jusqu'à la révolution.

IV. *De la Royauté chez les Franks.*

La royauté était héréditaire par rapport à la famille, élective par rapport aux individus [4]; le pouvoir pouvait être

[1] Augustin Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 108.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. XIV.
[3] *Constitut. Clot.*, t. 1. *Conc. Gall.*
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 2, p. 472.

Digitized by Google

reconnu à plusieurs ou à un seul, selon le caprice de la nation, c'est-à-dire de tous ceux qui avaient la noblesse et la liberté, soit qu'ils fussent vassaux, soit qu'ils fussent libres propriétaires, la mort du seigneur déliant le vassal de toute espèce d'engagement envers son héritier[1]. C'est que les Franks avaient apporté de la Germanie dans les Gaules leurs coutumes barbares, leurs habitudes altières, et toutes leurs vieilles traditions : ils les conservèrent longtemps, parce qu'ils dédaignèrent longtemps de sortir de leur ignorance; et en effet ce sont presque toujours les peuples savants qui détruisent, ce sont les peuples ignorants qui conservent, et c'est avec eux et par eux qu'on rétablit.

Qu'on ouvre Ammien Marcellin[2], qu'on le suive au milieu de ces forêts de la Germanie et de ces sociétés qui s'y étaient formées : on y trouvera, avec moins de puissance et d'éclat, une image frappante et naïve de ce que fut depuis la monarchie des Franks. Là il y avait aussi des rois et des princes, et au-dessous d'eux des grands qui se mettaient volontairement sous leur dépendance, et leur promettaient assistance et fidélité sous certaines conditions[3], d'où résultaient des devoirs réciproques entre le chef et ces sujets puissants dont l'alliance faisait sa plus grande force et établissait sa prééminence. On voit que ces grands étaient eux-mêmes chefs de petites peuplades qu'ils gouvernaient avec une autorité égale à celle de leur roi, mais non pas avec la même indépendance, puisqu'ils étaient en même temps tenus d'obéir aux commandements de celui-ci, et de se rallier à ses propres guerriers au premier signal qu'il lui convenait de donner[4].

[1] Nous trouvons expressément dit « que tout homme libre devait rester fidèle » au prince à qui il s'était une fois *recommandé*, tant que ce prince *était vi-* » *vant;* mais qu'après sa mort, il lui était permis de se *recommander* à qui il » jugerait à propos de le faire. » (*Corps diplomatique* de Dumont, t. 1.)

[2] L. 16-19, 29-31.

[3] Les grands qui se donnaient à un roi ne pouvaient traiter en leur nom avec des princes étrangers, ni se rendre leurs clients; obligés de le suivre à la guerre, ils devaient être compris dans tous les traités qu'il lui arrivait de faire, et aucune guerre ne pouvait être légitimement entreprise sans leur avis. C'était encore parmi eux que ces rois barbares choisissaient leurs ambassadeurs, et ceux qui étaient chargés de leurs négociations.

[4] Greg. Tur., l. 2, c. 30.

Digitized by Google

Au milieu de cette hiérarchie de chefs et de sujets se montre une classe d'*hommes libres* qui portent leur hommage à qui il leur plaît de le donner, et dont les priviléges sont tels, qu'ils peuvent même s'engager au service d'un prince étranger et dans une guerre contre leur patrie, sans perdre leurs biens et sans être passibles d'aucune peine. Ces hommes libres rappelaient les anciens *camarades* des princes germains, tels qu'ils étaient lorsque Tacite nous en a donné l'histoire, et à une époque où ces princes ne possédaient encore aucun domaine certain, et où les peuples qu'ils commandaient étaient encore moins avancés dans la civilisation.

Il est hors de doute qu'au temps d'Ammien Marcellin les choses avaient déjà éprouvé parmi eux une amélioration très-notable : les établissements étaient devenus plus fixes; le droit de propriété était mieux affermi. Nous apprenons par lui que dès lors les rois avaient des possessions plus ou moins vastes, dont les limites étaient déterminées, et qu'ils avaient des esclaves employés à faire valoir leurs domaines. Cette époque qui les rendit propriétaires, et qui établit en même temps un grand nombre de propriétés particulières, fut aussi celle d'un très-grand changement dans le caractère de leur domination : ce ne fut plus sur la personne même des sujets, et sur le serment qu'ils leur avaient juré, que cette domination fut fondée, mais sur la terre même qui dépendait de leurs possessions; soit qu'ils eussent consenti à les diviser et à les céder à ceux qu'ils voulaient s'attacher, soit que des traités de paix eussent forcé d'autres princes, autrefois leurs égaux et propriétaires comme eux d'un territoire, à les réunir à leurs possessions et à n'en plus jouir que sous les conditions d'alliés et de sujets. Or il est facile de concevoir que les conditions de l'engagement que les grands prenaient avec eux devaient être fort différentes, selon qu'ils avaient accepté ou refusé de semblables libéralités, qu'ils avaient été forcés ou non de souscrire de semblables traités. Ceux qui n'étaient point assujettis par ces dons ou par ces traités, même en servant un roi, étaient véritablement ses *égaux;* à sa mort, ils étaient libres de tout engagement, et leur propre volonté pouvait seule les donner à ses successeurs.

Digitized by Google

Quant aux *fidèles* qui jouissaient d'une terre dont la possession était inséparable de la dépendance du possesseur, ils ne pouvaient recouvrer leur liberté qu'en rendant au prince ce qu'ils en avaient reçu. Ainsi, lorsqu'un roi laissait plusieurs enfants, il se formait plusieurs royaumes par suite du partage de sa succession; car chaque portion du patrimoine royal ainsi partagé donnait pour adhérents à chacun de ses héritiers les propriétaires qui en dépendaient; et réciproquement plusieurs royaumes n'en formaient plus qu'un seul, lorsque la famille royale était réduite à un seul héritier.

Ces coutumes furent donc transportées dans les Gaules; et dans les distributions qui furent faites aux vainqueurs des biens de vaincus, l'hommage et la foi demeurèrent de même attachés à la terre. Toutefois on ne peut douter que, parmi les fidèles qui accompagnèrent le conquérant, plusieurs refusèrent les grâces qu'il put leur offrir, pour conserver leur indépendance, tandis que d'autres se soumirent aux conditions du vasselage, pour obtenir de plus grandes possessions. La situation des premiers, presque entièrement affranchis de toute subordination envers les rois, et qui ne connaissaient d'autres lois que les lois émanées de l'assemblée générale de la nation, ne tarda pas à devenir un objet d'envie pour les grands vassaux qui avaient perdu en liberté ce qu'ils avaient acquis en puissance; et tous leurs efforts tendirent continuellement à dénaturer leurs fiefs et à leur donner ce caractère de propriétés *libres*. Presque tous y réussirent jusqu'à un certain point: c'est-à-dire qu'étant parvenus à rendre leurs fiefs héréditaires, ils leur communiquèrent ainsi la nature de biens *propres*. De son côté, et malgré ce droit d'hérédité qu'ils avaient usurpé, le seigneur suzerain ne prétendait point abandonner ses propres droits ni l'hommage que lui devait la terre: de là des dissensions continuelles et souvent des guerres sanglantes entre les rois et leurs vassaux révoltés.

Il faut considérer maintenant que les rois franks, en s'emparant du gouvernement des Gaules, y conservèrent toutes les formes de l'administration romaine, à peu près

Digitized by Google

telles qu'ils les avaient trouvées, et en partagèrent tous les emplois entre ces mêmes *fidèles* à qui ils avaient partagé la terre. Ils instituèrent de même des ducs et des préfets qui gouvernaient les provinces, des comtes qui commandaient les cités; et changeant seulement les noms de quelques-uns de ces officiers civils et militaires dont se composait l'ancien gouvernement, ils en confirmèrent toutes les attributions.

Que l'on juge maintenant ce qui pouvait résulter d'un semblable ordre de choses, le vassal étant délié de son serment dès que son seigneur venait à mourir; le royaume entier se trouvant ainsi comme en dépôt entre les mains des principaux vassaux; et chacun d'eux pouvant choisir, dans la famille royale, le prince auquel il lui plaisait de se *recommander*, et le pouvant légitimement, puisque nul de ces princes n'était exclu du trône, et que l'unité du pouvoir n'était point une condition essentielle de la royauté. Chacun d'eux mettant alors son obéissance, pour ainsi dire, à l'enchère, donnait sa foi à celui qui lui faisait les meilleures conditions, et s'armait aussitôt pour le soutien de ses droits contre ses rivaux et ses compétiteurs. Et c'était bien inutilement qu'un roi avait désigné tel ou tel de ses fils pour successeur : si le consentement de la nation n'avait ratifié cette désignation, elle était nulle. La *recommandation* des vassaux, tel était le véritable titre qui donnait et confirmait la royauté; et jamais prince ne se croyait assuré de régner, tant que les vassaux ne s'étaient pas *recommandés* à lui.

Par la recommandation, le vassal devenait l'*homme* de son suzerain, et se dévouait à lui[1]; mais, la nature de cet hommage n'ayant point changé de ce qu'il avait été, même avant la conquête, ce dévouement du sujet n'était acquis au prince que sous certaines conditions. Le vassal faisait sans doute un serment; mais de son côté le roi en faisait un au-

[1] C'est-à-dire le vassal *bénéficier;* car le vassal *allodial* ou libre propriétaire était l'hommage *simple,* lequel était fort différent de la recommandation, qui ait aussi appelée hommage *lige.* Ceux des grands vassaux qui se prétendaient propriétaires de leurs biens en *franc aleu* offrirent toujours le premier, et refusèrent le second tant qu'il leur fut possible de s'y soustraire.

Digitized by Google

tre : si le vassal jurait fidélité, le roi promettait justice. Il reste plusieurs formules des serments prêtés à leur couronnement, par les rois des deux premières races, et même pendant le cours de leurs règnes; on peut les réduire à ces trois points principaux : protection aux Églises; paix aux peuples; justice à chacun. Le vassal jurait d'être fidèle au roi régnant, comme *tout homme frank devait l'être à son roi*. L'engagement était donc réciproque; il produisait une confiance mutuelle, dit un ancien capitulaire, lequel assurait la sûreté commune[1]. Pour des hommes aussi fiers, aussi violents, aussi portés à l'indépendance, on conçoit combien devait être fragile un engagement dont chacun d'eux se faisait juge, et qu'il pouvait rompre sans scrupule, dès qu'il avait décidé que, de la part de son seigneur, les conditions n'en avaient pas été remplies. De là encore des révoltes et des défections continuelles, dont le prétexte était le déni de justice, et ainsi s'explique la déposition des souverains, lorsqu'il s'élevait contre eux un cri général de la nation qui les avait élus et qui les accusait de n'avoir pas tenu leurs serments.

Non-seulement les lois autorisaient les *fidèles* à en agir ainsi avec les rois, mais « elles leur enjoignaient même de » leur remontrer toutes les fautes qu'ils pouvaient commet- » tre, afin qu'ils les réparassent. Si, après ces avertissements, » le roi ne changeait point de conduite et d'intention, alors » les sujets ecclésiastiques et séculiers devaient faire cause » commune afin qu'il ne conservât point le pouvoir de traiter » qui que ce fût contre la loi et la raison, et ce nonobstant » sa propre volonté[2]. » C'était là sans doute régner à de tristes et humiliantes conditions. Mais de cette situation précaire des rois, d'où naissaient tant et de si graves inconvénients, il résultait du moins cet avantage que, pour ôter tout prétexte à la révolte, ces princes apportaient le plus grand soin à faire rendre la justice; et que les grands vassaux se voyaient obligés de les imiter, et de se montrer de leur côté justes et bienveillants envers leurs sous-vassaux, pour ne point s'exposer à perdre leurs droits de suzeraineté. Plus on pénètre le

[1] *Cap. Car. Calv.*, tit. 53, c. 4.
[2] *Ibid.*, tit. 29, c. 10.

Digitized by Google

fond du régime féodal, plus on reconnaît que c'était un excellent système administratif, peut-être même le meilleur qui ait jamais existé : système dont on avait fait une mauvaise loi politique, en y assujettissant le souverain au même degré que les moindres de ses sujets, et qu'il aurait suffi de renfermer dans ses bornes naturelles pour en faire la plus salutaire des institutions. C'est ce qui arriva par la suite ; et la France eût été trop heureuse, si, parvenus là, ses rois eussent su s'y arrêter, fait observer M. de Saint-Victor [1].

Que de clameurs n'a-t-on point élevées contre la puissance spirituelle, ses usurpations, etc., à l'occasion de ces dépositions de rois et d'empereurs, souvent prononcées par un tribunal composé d'évêques ! Cependant, que l'on se transporte à ces temps reculés, qu'on en étudie les usages, qu'on en comprenne les mœurs, qu'on renonce enfin à cette manie absurde de les juger d'après les temps où nous vivons, et l'on sera forcé de reconnaître comme raisonnable et salutaire, ce que l'on blâme avec tant de violence et d'aigreur. Les rois, nous le répétons, étaient à la merci de la race turbulente et guerrière qui les environnait. « Il n'était permis » à personne, dit un capitulaire[2], d'empêcher par sa désobéis- » sance l'exécution des lois ; mais si l'un des rois descendants » de Louis le Débonnaire manquait aux engagements com- » muns qu'il a pris avec les autres rois et à ceux qu'il a pris » vis-à-vis de son peuple, ceux qui ne s'en étaient point » écartés s'assemblaient avec le grand nombre des *fidèles*, et » après que l'on avait averti inutilement le prince réfractaire, » on décidait en commun quelle conduite on devait tenir à son » égard. » Ainsi la loi elle-même consacrait, en certains cas, la révolte. Réduits souvent à de telles extrémités, c'étaient les rois qui, de même que le faisaient leurs sujets dans un si grand nombre d'autres circonstances, demandaient d'être jugés par un tribunal ecclésiastique, comme plus équitable, plus modéré, et étranger d'ailleurs à toute passion, à tout intérêt qui aurait pu leur être contraire : « Après avoir été

[1] *Tableau de Paris*, t. 1, part. 2, p. 481.
[2] *Cap. Car. Calv.*, tit. 31, c. 12.

Digitized by Google

» sacré roi, disait Charles le Chauve[1]; après avoir été élevé » sur le trône, je n'ai pas dû en être renversé; mon sacre n'a » pas pu devenir nul, au moins avant que j'eusse été entendu » et jugé par les évêques, qui sont les ministres de mon sacre » et que l'Ecriture appelle les trônes de Dieu, trônes sur » lesquels le Tout-Puissant est assis et par qui il rend ses » jugements. J'ai toujours été prêt à me soumettre à leurs » réprimandes et à leurs sentences pénales[2], et maintenant » encore je suis dans la même disposition. »

La multiplicité des aspirants au trône fournissait continuellement des protecteurs à la révolte, et même lui ôtait le caractère odieux qu'elle a maintenant parmi nous : car enfin, et le plus souvent, elle ne présentait en apparence que l'acte légitime d'un vassal qui, se croyant délié de son serment envers un suzerain auquel il reprochait de n'avoir pas tenu le sien, en choisissait un autre selon le droit qu'il en avait; n'ayant en effet d'autre devoir à remplir que de se faire vassal d'un prince de la famille royale, et cette famille étant en quelque sorte la seule puissance souveraine qu'il ne lui fût pas permis de rejeter. Du reste, les rois eux-mêmes semblaient reconnaître que le déni de justice pouvait légitimer la révolte; et lorsque Charles le Chauve se réconcilia avec ses sujets révoltés, il distingua des autres ceux que la guerre avait ruinés, et qui, n'ayant point été récompensés de leurs services, avaient un juste sujet de se soulever contre lui. Il promit même de réparer le tort qu'il leur avait fait, le plus tôt et le mieux qu'il lui serait possible, avec le conseil de ses fidèles[3].

Il n'y avait qu'un prince guerrier et d'un grand caractère dont la main vigoureuse pût rassembler et contenir tant de parties incohérentes d'un grand État si mal constitué, leur imprimer un mouvement uniforme, diriger ce mouvement vers ce qui était utile et bon. Un tel prince entraînait aussitôt à sa suite la multitude des hommes libres, enthousiaste par-dessus tout de la gloire militaire : les grands vassaux, trop faibles alors, étaient obligés de se soumettre;

[1] *Cap. Car. Calv.*, tit. 30, p. 481.
[2] Judiciis castigatoriis.
[3] *Cap. Car. Calv.*, tit. 29, c. 6.

Digitized by Google

ceux qui se révoltaient étaient comprimés et punis. Mais aussitôt que l'ouverture d'une succession royale venait de nouveau affaiblir le pouvoir politique, ou que le sceptre tombait aux mains d'un prince indolent ou timide, les oppositions, les révoltes, les usurpations renaissaient de toutes parts; et l'État semblait de nouveau prêt à se dissoudre en une foule de petites souverainetés.

Considérons un moment comment tomba la première race. La France, dont l'administration, nous venons de le dire, avait été calquée sur les formes de l'administration romaine, était alors divisée en grands gouvernements ou duchés; et d'abord, d'après le même principe, l'autorité de ces ducs avait été limitée et temporaire. Bientôt on les vit, à la faveur des troubles et des guerres intestines que les premiers partages de la monarchie firent naître dans l'Etat, se perpétuer dans leurs gouvernements, former entre eux des ligues pour se garantir mutuellement la possession de leurs charges et de leurs dignités, aider les maires du palais dans leurs projets ambitieux contre l'autorité, ceux-ci les aidant à leur tour à se consolider dans leurs usurpations. Ainsi s'étaient formés, pour ce qui regarde seulement la Gaule[1], les duchés d'Aquitaine, d'Austrasie, de Neustrie, de Champagne, de Provence, etc.; et chacun des grands vassaux qui s'étaient emparés de ces provinces les gouvernait en maître absolu.

Mais, indépendamment de ces grands vassaux, il ne faut point oublier qu'il existait un grand nombre d'autres seigneurs moins puissants, et surtout une foule presque innombrable de ces hommes libres, propriétaires ou non propriétaires, qui, dans ces temps d'anarchie et de désordre, recevant des premiers de l'État l'exemple de la révolte et de la désobéissance au suprême pouvoir, étaient prêts à trafiquer de leur foi et à la livrer à celui de ces grands vassaux qui pouvait y mettre le plus haut prix. Pépin était alors, parmi ces seigneurs du premier rang, le plus puissant et le plus riche; et sa qualité de maire du palais lui donnait mille

[1] Les mêmes démembrements s'opérèrent en Germanie avec de légères différences.

Digitized by Google

moyens d'exercer sur le royaume entier une influence que les autres ducs ne pouvaient avoir. Ce fut avec lui, ou plutôt sous ses ordres, que les vassaux de la seconde classe se confédérèrent; ce fut à lui que se réunirent ces hommes libres plus nombreux encore, qui n'avaient d'autre fortune que leur épée, et dont le nombre et la valeur faisaient la force des armées. Ces puissants auxiliaires suivirent après lui son fils Charles-Martel. Ce fut avec leur secours que celui-ci sut à la fois vaincre l'ennemi extérieur [1] qui menaçait l'existence même de la société; et, combattant les uns après les autres tous ces vassaux orgueilleux, qui, comme autant d'ennemis intérieurs, la détruisaient en la divisant sans cesse, les contraindre de rentrer dans l'alliance commune: c'est-à-dire que, lorsqu'il les avait vaincus, il les forçait à renouveler cette alliance, et s'assurait de leur foi en leur faisant donner des otages. Toutefois, alors même qu'il les replaçait sous la dépendance de la couronne, il ne leur enlevait ni les principautés qu'ils s'étaient faites, ni le droit héréditaire qu'ils y avaient usurpé. Ce droit qu'il consentait ainsi à leur laisser, confirmait le droit qu'il s'était fait à lui-même, comme duc d'Austrasie, ou plutôt celui que son père lui avait transmis. Ainsi la suzeraineté finit par être entièrement détachée de la royauté; et les attributions de celle-ci se trouvèrent réduites au gouvernement des cités et à l'administration d'un domaine qui alors était immense, attributions dont le duc d'Austrasie devenait encore le dépositaire en sa qualité de maire du palais. La Providence, dont les grands desseins sur la France devaient être accomplis, voulut que la race du premier Pépin présentât, dans trois générations successives, trois hommes extraordinaires qui d'abord, sous une suite de rois enfants ou fainéants, soutinrent la monarchie toujours prête à se dissoudre; qui, ralliant autour d'eux la multitude (et par *multitude,* il faut toujours entendre les hommes libres et armés ou *minores,* qui composaient la noblesse du second ordre), surent habilement s'opposer à cette haute noblesse qui prétendait marcher l'é-

[1] Les Sarrasins.

Digitized by Google

gale des rois; puis, saisissant ensuite la couronne qui allait échapper aux fils de Clovis, et commençant eux-mêmes une nouvelle dynastie, sauver ainsi d'une ruine certaine le premier royaume de la chrétienté. Qui pouvait les appeler usurpateurs? Etaient-ce ces grands qui eux-mêmes ne cherchaient qu'à secouer le joug de l'autorité royale, et dont il n'était pas un seul qui n'eût voulu, comme eux, s'emparer de la première place et renverser les faibles princes qu'ils avaient détrônés, ou plutôt, qui d'eux-mêmes étaient tombés du trône? Etait-ce cette noblesse moins élevée et non moins guerrière que, depuis tant d'années, ces premiers Carlovingiens conduisaient aux combats et à la victoire, qui ne jugeait digne d'être roi que celui qui était brave et victorieux, qui cherchait vainement, dans la race dégénérée des Mérovingiens, un prince qui pût être *utile à la nation?* Point de doute qu'avec les préjugés dont elle était imbue et les traditions qu'elle avait apportées dans son antique patrie, cette multitude armée n'eût d'elle-même abandonné les descendants de son premier roi, au moment où ils commencèrent à se montrer indignes de la commander, et quand bien même personne ne se fût présenté pour les remplacer. Alors c'en était fait de ce beau royaume de France; et, au milieu de cette tyrannie des grands et de cette anarchie des petits, il est difficile de prévoir ce qui serait arrivé.

Ce fut en vain que Charlemagne, justement effrayé des périls que les grands vassaux avaient fait courir à la monarchie, abolit ces duchés ou grands gouvernements qui avaient fait toute leur force, et divisa en comtés ses vastes États [1], rétablissant partout l'autorité temporaire des officiers civils et militaires auxquels il confiait le gouvernement des provinces. Le système administratif était bon assurément : mais il y avait dans le système politique un vice radical qui ne fut point changé; et sans doute il était alors impossible de le détruire, puisque ce puissant génie ne tenta pas même de le faire, et qu'il laissa à son fils le poids

[1] De tous les duchés il ne conserva que celui de Bénévent, et, non content de diviser les autres, il crut nécessaire encore de démembrer la juridiction des comtes des cités.

Digitized by Google

immense de sa couronne et le premier empire du monde, sous la condition qu'il serait lui-même un prince guerrier et un génie supérieur, s'il voulait conserver un semblable héritage. Le contraire arrivant, et les divers peuples, violemment réunis par l'épée de Charlemagne, faisant effort pour se séparer et se constituer une existence individuelle, tout retomba dans la première confusion, et la nouvelle race se précipita plus rapidement encore vers son déclin. C'est un triste spectacle que celui de la succession de ces princes non moins faibles et plus dégradés encore que ceux dont la dégradation leur avait ouvert le chemin à ce trône toujours envié et toujours chancelant. Ils avaient d'autant plus besoin de vertus que leur race était beaucoup moins illustre et par conséquent moins respectée que celle des Mérovingiens; et il est certain que la haute noblesse, au moment même de la mort de Charlemagne, avait formé le projet d'exclure sa postérité du trône, et que ce fut la noblesse du second ordre qui l'y maintint [1], pleine encore qu'elle était du souvenir d'un si grand monarque, et espérant le voir revivre dans sa postérité. Louis le Débonnaire trompa ses espérances; ses successeurs ne les réalisèrent pas davantage, et l'on revit bientôt tout ce que l'on avait vu jusqu'alors sous tant de princes *inutiles* à la nation : un royaume démembré; des rois élus, dépossédés, réélus; des vassaux révoltés, soutenus dans leur révolte, et s'armant contre leur ancien seigneur au profit d'un nouveau suzerain; les fiefs rendus une seconde fois héréditaires; à la faveur des dangers plus grands dont l'Etat était menacé [2], le domaine royal envahi de toutes parts [3]; les biens de l'Eglise pillés avec plus d'audace et d'impunité; et toutes ces usurpations devenues plus difficiles à détruire, parce que la plupart des hommes libres, s'étant faits propriétaires au milieu de ce pillage général, se firent en même temps vassaux de vassaux plus puissants qu'eux, afin d'être sou-

[1] Aimoin, l. 15, c. 19.

[2] Les invasions des Normands.

[3] Ce domaine, qui était immense, fut tellement divisé, que vers la fin de la seconde race les rois de France n'avaient plus pour toute propriété que la petite ville de Laon et son petit territoire.

Digitized by Google

tenus et protégés par ces usurpateurs dans les propriétés qu'eux-mêmes avaient usurpées. Sous cette race, la nation usa avec plus d'étendue et d'autorité que jamais du droit qu'elle avait d'élire ou de rejeter ses rois. La trop grande jeunesse de Charles le Simple le rendant incapable de régner, elle n'avait pas balancé à se choisir un chef[1] dans une autre famille, avant d'avoir consommé l'entière exclusion des Carlovingiens. Lorsque Hugues Capet fut appelé par elle à régner sur la France, les princes auxquels elle l'avait substitué avaient été jugés au moins *inutiles;* et le seul qui osât disputer le trône au chef de la troisième race, s'étant fait le vassal d'un prince étranger[2], s'était rendu, par cet acte déshonorant, étranger lui-même à la nation qui le repoussait, qui avait ainsi acquis le droit de le traiter en ennemi.

Le nouveau monarque ne possédait d'autre domaine que le comté de Paris ou duché de France, dont son bisaïeul Robert le Fort avait obtenu le gouvernement sous le règne de Charles le Chauve. Il ne le possédait point à d'autres titres que tous ces autres vassaux qui l'avaient reconnu pour roi ne possédaient leurs propriétés; et par son avénement au trône, l'hérédité des fiefs et toutes ces prérogatives usurpées sur la couronne qui faisaient de tant de seigneurs autant de petits souverains indépendants, furent consacrées et dûrent l'être comme loi fondamentale de l'État. Hugues Capet n'eut donc pas même la pensée de les troubler dans la possession de ces principautés qu'ils s'étaient créées; son ambition fut satisfaite d'être, au milieu de tous, comme leur chef militaire, à l'égard des plus grands d'entre eux comme le premier entre ses égaux; et ses premiers successeurs ne possédèrent point la couronne à d'autres conditions.

[1] Eudes, comte de Paris et frère de Robert, aïeul de Hugues Capet. La troisième race de nos rois eût sans doute commencé à cet Eudes, s'il ne fût mort sans enfants.

[2] Charles de Lorraine, auquel on fit justement un crime d'avoir rendu hommage à l'empereur Othon.

Digitized by Google

V. *De l'origine des bénéfices, des fiefs et de la féodalité.*

Les idées que nous venons d'émettre d'après M. de Saint-Victor vont se reproduire dans l'examen que nous allons faire de l'origine des bénéfices, des fiefs et de la féodalité. Ce n'est pas sans dessein que nous insistons sur ces notions, sans lesquelles on ne saisirait pas le véritable caractère de l'état social dans les premiers temps.

Dès l'époque où les Barbares pressaient l'Empire de toutes parts, où tous les points de ses immenses frontières étaient menacés à la fois, tandis qu'à l'intérieur les factions militaires le déchiraient, se disputant sans cesse le pouvoir politique, devenu par ces disputes sanglantes et acharnées le fléau des peuples dont il devrait être le protecteur, les plus habiles d'entre les empereurs reconnurent que tout était perdu s'ils ne trouvaient un moyen d'attacher par quelque intérêt qui leur fût propre, à la défense de la société, des hommes qui ne tenaient plus que par de faibles liens, toujours prêts à se briser, à l'autorité suprême, autorité à qui seule il aurait appartenu de conserver et de défendre les intérêts communs[1]. Parmi tous les intérêts particuliers, il n'en était point sans doute de plus puissant que celui de la propriété; et ce fut une combinaison aussi heureuse que le malheur des temps permettait de la concevoir, que de faire partout les soldats propriétaires des frontières qu'ils étaient chargés de défendre. Ainsi la société politique, près de se dissoudre, appelait à son secours la société domestique ou la famille, qui, de même que dans l'enfance de la civilisation, se trouvait ainsi chargée de pourvoir à sa propre défense; mais de telle manière cependant que, de l'agrégation d'un nombre considérable de petites sociétés de ce genre, à la fois distinctes et réunies, le pouvoir politique composait un système de défense générale pour la société entière, usant ainsi dans l'intérêt de tous, que lui seul pouvait connaître, diriger et défendre, de tant d'intérêts particuliers, et en quelque sorte indépendants les uns des autres, qu'il s'était vu forcé de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 52.

Digitized by Google

créer. Par ce moyen, il avait su se faire, dans un grand Etat qui penchait vers sa ruine, tout ce qu'il lui était possible d'avoir de force et d'unité.

Mais les Barbares succédaient aux Barbares; ils se précipitaient en quelque sorte les uns sur les autres, avides d'une si riche proie; et ce système de défense, qui longtemps arrêta leurs continuels efforts, ne put empêcher le torrent de se déborder enfin de toutes parts sur ces provinces malheureuses. Ce fut au ve siècle que se fit l'irruption la plus terrible de ces féroces sauvages du Nord; et l'histoire nous en présente le souvenir comme celui de la plus effroyable calamité qui ait jamais désolé les peuples. Mais des irruptions partielles avaient précédé, et à diverses reprises, ce débordement général; et une fois entrées sur la terre de la civilisation, ces hordes n'en sortaient que très-rarement : il fallait les y établir ou les exterminer. Lorsqu'elle jugea impossible de les vaincre, la politique des empereurs chercha donc à se les attacher; et ainsi, créant pour eux des fiefs dans les pays dont ils s'étaient emparés, et par ce moyen opposant Barbares à Barbares, elle essaya de se faire des défenseurs nouveaux de ses plus redoutables ennemis.

De ce mouvement continuel des Barbares et de cette calamité sans cesse renaissante des invasions, il résulta que toutes les provinces de l'Empire, et particulièrement toutes les parties des Gaules, devinrent successivement *frontières;* que les troupes romaines qui les défendaient furent toutes *stationnaires;* que l'intérieur du pays se remplit de camps et de châteaux, ce qui jusque-là n'était point encore arrivé; et qu'ainsi, avant la révolution qui devait en faire le royaume des Franks, cette province tout entière était déjà divisée en bénéfices militaires. Avant la conquête, les Romains s'étaient associé les Barbares : après la conquête, et lorsqu'ils furent las de violences et de ravages, les Barbares composèrent avec ce qui restait de Romains dans le pays dont ils s'étaient rendus maîtres, et qui s'étaient le plus vaillamment défendus; et voulant conserver ce qu'ils avaient acquis, ils adoptèrent les lois romaines, dont beaucoup d'entre eux connaissaient les avantages et avaient déjà éprouvé les bienfaits. Ce

Digitized by Google

mélange d'un vieux peuple et d'un peuple enfant n'a peut-être point été assez remarqué, ainsi que les degrés divers par lesquels il a plu à la Providence de le produire. Ainsi se conserva ce qu'il existait d'ordre social dans le monde, héritage légué en quelque sorte par la grande nation mourante à cette foule de petites nations encore au berceau.

Clovis n'entra point dans la Gaule comme les farouches vainqueurs qui l'avaient précédé; mais il y fut appelé par le vœu de toutes les classes de ses habitants, et les évêques lui livrèrent pour ainsi dire le royaume que les Goths avaient formé dans ses provinces méridionales. Il y vint donc pour conserver et non pour détruire; et en effet rien ne fut changé dans l'organisation civile et politique du pays. De même que les autres Barbares dont ils avaient suivi les traces, les Franks reçurent les lois et la police des Romains; ils adoptèrent leurs magistratures et jusqu'à ces dénominations purement honorifiques inventées par la cour de Byzance, et au moyen desquelles elle suppléait aux récompenses réelles qu'il n'était plus en son pouvoir de donner. Il y eut comme par le passé des comtes, des ducs, des préfets militaires [1]. L'économie fiscale, civile et militaire des provinces fut la même [2]. Le gouvernement des villes municipales et des cités ne changea point [3]; on y retrouva, comme sous les Romains, des colléges ou corps d'artisans, de marchands, chacun avec sa police particulière, ses usages et ses priviléges [4]. Le *serf* représenta chez eux le *colon* romain, et cette espèce de servitude, bien différente de ce qu'était l'esclavage chez les peuples païens, fut la seule qu'ils conservèrent depuis la conquête : les vainqueurs, prenant par degré le goût de l'agriculture, profitèrent dans l'administration et l'exploitation de leurs terres de l'expérience des vaincus [5]. Si l'on considère en quoi consistèrent chez eux

[1] Aim., l. 3, c. 88, et l. 4, c. 61. Greg. Tur., *Append.*, c. 20 et 108; *Hist.*, l. 9, c. 10. *Cap. Car. Calv.*, tit. 14, etc.

[2] Greg. Tur., *Hist.*, l. 6, c. 2; l. 8, c. 43. Aim., l. 3, c. 46. Cap., *de Villis*.

[3] De Buat, t. 2, p. 169 et suiv.

[4] Cap., *de Villis*, c. 43, 45, 64. *Leg. alam.*, tit. 19, c. 7, et tit. 30.

[5] De Buat., t. 2, p. 303 et suiv.

Digitized by Google

les revenus du fisc, on trouve qu'ils répondaient à autant de branches des finances de l'Empire : ces revenus présentent de même les contributions des villes qui, chez les Romains, entraient dans le trésor des largesses, les parties casuelles, et le produit des terres fiscales dont se composait l'épargne du prince [1]. Quant à l'administration de la justice, aux diverses juridictions des tribunaux, depuis le conseil suprême du monarque jusqu'à la justice des propriétaires, qu'il nous suffise de dire que le droit romain fut conservé par les rois franks partout où il était établi avant la conquête, et que le clergé ne cessa pas de vivre un seul instant sous la protection de la loi romaine, qui était sa loi nationale [2].

Cependant, au milieu de tant de lois et de coutumes anciennes, fut introduite une loi politique nouvelle que les Romains n'avaient point connue : c'est le *vasselage*, loi dont l'origine est toute barbare, et qui devint le perfectionnement de la police des fiefs. Comme bénéfice, le fief n'était autre chose que la récompense des vétérans ; comme terre frontière, il imposait seulement l'obligation de défendre une tour, un château ou toute autre espèce de retranchement. Le vasselage faisait d'un Barbare l'*homme* de son seigneur ; par la cérémonie de la *recommandation*, il lui vouait un attachement et un service personnel : et comme il fut établi, sous les rois franks, qu'on ne pourrait obtenir un fief et devenir bénéficier sans être vassal, il en résulta que tout propriétaire de

[1] Les monuments anciens nous apprennent que le produit de ces terres fiscales suffisait à l'entretien de la maison du prince, à sa représentation et au soulagement de ceux qui étaient dans l'indigence ; et l'on peut croire que ce dernier emploi en était le plus considérable, puisque l'on appelait *aumôniers* plusieurs des trésoriers des finances royales, et *aumône du roi* le trésor dans lequel certains revenus étaient déposés. Ces mêmes actes nous offrent des témoignages authentiques de cette charité admirable des rois des deux premières races envers les malheureux. Les sommes qu'ils consacraient annuellement au soulagement des pauvres étaient immenses, et la partie la plus considérable de l'argent monnoyé qui entrait dans leurs coffres y était destinée. (*Cap. Car. Calv.*, tit. 27, 53. *Cap. syn. Vernens.*, ann. 755, c. 23. *Cap.*, ann. 802, c. 29.) *De Buat*, t. 2, p. 444 et suiv.

[2] *Cap. Car. Calv.*, tit. 36, c. 20. Les Franks étaient de même jugés selon leur loi, quelque part qu'ils se trouvassent (Cap., *de Villis*) ; mais il est certain que, dans la punition des crimes, lorsque les parties intéressées étaient de loi différente, on suivait toujours la loi de l'offensé. (*Cap. Car. Calv.*, tit. 36, c. 20.)

Digitized by Google

bénéfice fut attaché par un double lien, et à la terre, qu'il était de son intérêt de conserver et de défendre, et au prince, que l'honneur, le devoir, son serment l'obligeaient en toutes circonstances de servir et d'assister[1]. Le soldat romain défendait le sol de l'Empire, mais non pas l'empereur, prêt à recevoir pour maître quiconque se présentait à lui avec la faveur de l'armée, reconnaissant pour Romain tout chef barbare, dès qu'il était revêtu des dignités romaines; et ce fut là le vice radical du système militaire fondé sur la création des bénéfices. Le vassal défendait à la fois la terre et son seigneur, ou pour mieux dire sa propriété et l'Etat; et la loi du vasselage, essentiellement monarchique, contribua puissamment à fonder la véritable monarchie dans les Gaules, et à la sauver dans ses plus grands périls.

C'est là cette *féodalité* qui signifie la *fidélité*, et dont on parle de nos jours avec tant d'ignorance et de fureur; institution plus naturelle qu'on ne pense, dit M. de Bonald, puisque, selon Condorcet, « on la retrouve à la même époque chez » tous les peuples. » Elle n'était autre chose, dans son principe, que la plus noble relation d'autorité et d'obéissance, de protection et de dévouement, de foi gardée et d'assistance réciproque; elle offrait, dans les nombreux rapports qu'elle établissait entre les citoyens de toutes les classes de la société, et dans tous les degrés de sa hiérarchie, une image touchante de la famille[2]. Au milieu d'une nation si turbu-

[1] Toutefois, dans le principe, tous les grands seigneurs n'étaient pas vassaux. Les ordonnances des rois carlovingiens distinguent le *cantonnier* ou possesseur d'un bénéfice militaire, du *libre propriétaire*, et par conséquent le serf *propre* du serf *cantonnier*. (Agobard., *de Privileg. et Jure sacerdot.*, c. 2.) Le noble frank qui n'avait point voulu joindre de grands fiefs aux propriétés qu'il avait reçues de ses ancêtres, et déroger par un *hommage* à la liberté qui était le privilége de sa naissance, n'était obligé de prendre les armes que pour *la défense de la patrie*. Ce fut la raison pour laquelle Clovis, lorsqu'il voulut se faire chrétien, se vit abandonné par un grand nombre des *hommes libres* qui l'avaient suivi. Ses vassaux seuls crurent que le devoir du *vasselage* les obligeait d'embrasser la religion de leur prince. Ce fut à ces *fidèles* qu'il donna, après la conquête, de grandes propriétés dont la possession était *indépendante du vasselage :* après sa mort, ils devinrent donc *libres propriétaires*, et formèrent cette haute noblesse qui, comme nous le dirons tout à l'heure, partageait avec les rois l'exercice de l'autorité souveraine.

[2] « Le vassal doit porter honneur à son seigneur, sa femme et son fils aîné,

Digitized by Google

lente, si fière, livrée à des passions si violentes et si guerrières, s'ils n'eussent eu des vassaux *fidèles*, certes, jamais les rois franks n'eussent pu contenir tant de vassaux qui se révoltaient; et l'anarchie qui troubla trop souvent leur empire n'eût cessé qu'avec l'entier anéantissement de cette nation, qui portait en elle-même un principe de destruction auquel jamais gouvernement monarchique n'a pu résister. Ce principe de destruction était l'incertitude de l'hérédité et de la succession au trône dans la famille du souverain.

La race de Clovis ayant commencé à dégénérer, les maires du palais s'emparèrent du pouvoir, et ce changement produisit des guerres et des dissensions nouvelles. Une confusion horrible bouleversa l'empire français; et dans ce désordre général chacun put méconnaître une autorité qui n'avait plus la force ni de punir ni de protéger. Cette autorité suprême ne fut point cependant tellement méconnue, qu'une main vigoureuse ne pût encore rassembler ces parties éparses d'un grand Etat, et leur imprimer, de nouveau, le mouvement et la vie. C'est ce que fit Charlemagne, le plus grand homme de son temps, et l'un des hommes les plus étonnants qui aient paru dans aucun temps. Mais après sa mort, la faiblesse de ses successeurs amena des troubles nouveaux, et peut-être encore une plus grande confusion. A ces calamités domestiques se joignit une autre calamité, les incursions terribles des Normands, nouveaux Barbares qui, pendant près d'un siècle, ne cessèrent de tra-

» comme aussi les frères puînés doivent porter honneur à leur frère aîné *. Si » le vassal est convaincu par justice avoir mis la main violentement sur son » seigneur, il perd le fief, et toute la droiture qu'il y a revient au seigneur. Pa- » reillement le seigneur qui met la main sur son homme et vassal pour l'ou- » trager perd l'hommage et tenures, rentes et devoirs à lui dus à cause du fief » de son vassal, et sont ses foi et hommage dévolus et acquis au seigneur su- » périeur; et ne paie le vassal outragé rentes de son fief, fors ce qui en est dû » au chef-seigneur. » (*Coutume de Normandie*, art. 124, 125, 126.)

* Le respect que les cadets devaient à leur frère aîné était tellement le modèle de celui que les vassaux devaient à leur suzerain, que ce droit d'aînesse se confondit longtemps avec la suzeraineté. C'était là ce qu'on appelait le *parage*, que le président Hénault a mal entendu, et dont il a donné une fausse définition. (Otton de Freisengen, l. 4, *de Gest. Frider.* *Voyez* aussi le président Hénault, *Règne de Charles le Chauve.*)

Digitized by Google

verser la France en tous sens, ravageant les campagnes, saccageant les villes, massacrant leurs habitants ou les emmenant en esclavage. La faiblesse des descendants de Charlemagne, plus grande encore que celle de la postérité de Clovis, les fit bientôt tomber d'un trône dont ils s'étaient rendus indignes; et ils tombèrent aux acclamations de toute une nation, qui alors, on ne doit point se lasser de le redire, n'avait ni sur l'hérédité légitime, ni sur l'ordre de la succession au pouvoir politique, les idées plus salutaires et plus justes que depuis elle sut acquérir. Dans ces premiers temps de la monarchie française, ce n'était pas un droit suffisant au trône que d'être du sang royal : il fallait encore *être utile à la nation* pour prétendre à devenir son roi.

Ainsi s'explique ce qu'on appelle l'usurpation des maires du palais sous la première race, et celle des comtes de Paris sous la seconde : les deux races étaient tombées dans le mépris. Sous des princes faibles s'étaient élevés des chefs guerriers, devenus par leurs hautes qualités des objets d'estime, d'attachement et d'espérance pour une nation toute guerrière : elle choisit pour la commander celui qui lui sembla le plus digne; et en rejetant de même qu'en remplaçant des races dégénérées, ni la nation qui choisissait le nouveau roi, ni les chefs qui avaient dirigé et confirmé son choix, ne pensaient avoir commis une action coupable devant Dieu et devant les hommes.

Au milieu de tant de désordres, les liens de la subordination féodale s'étaient sans doute fort relâchés : profitant de cette extrême faiblesse du pouvoir politique, chacun cherchait à se rendre indépendant; et c'est une tendance naturelle et malheureuse de l'esprit humain. Toutefois le principe monarchique, que le vasselage avait si longtemps contribué à maintenir, restait encore comme gravé dans le fond des cœurs; ce fut le vasselage lui-même qui rassembla en quelque sorte les membres épars de la monarchie pour la constituer de nouveau. En effet, Hugues Capet n'était ni plus illustre par sa naissance ni plus puissant par ses domaines que beaucoup d'autres grands vassaux de la couronne; et ce fut uniquement parce que ceux-ci lui prêtèrent foi et hom-

Digitized by Google

mage, et le reconnurent pour leur seigneur, qu'il fut roi.

On a beaucoup déclamé et l'on déclame encore sur l'usurpation que firent du pouvoir souverain les chefs de la seconde et de la troisième race de nos rois : dans tout ce que l'on a dit à ce sujet il y a eu souvent de la passion, et toujours beaucoup d'ignorance de la constitution politique de la France dans ces premiers siècles de la monarchie. Que devons-nous voir dans la race des rois franks? une famille plus honorée sans doute que les autres, où la nation a coutume de choisir ses chefs, mais de telle manière, cependant, que tous les membres qui la composent peuvent prétendre à l'être, et souvent tous à la fois, et quel que puisse être leur degré de consanguinité. Quels sont ceux qui élisent ces rois? d'une part des seigneurs *libres propriétaires*, qui ne leur ont jamais engagé leur foi, qui se croient les égaux de cette famille, qui le sont en effet : de l'autre, des vassaux que la mort de leur suzerain a déliés de tout engagement; car le vasselage était personnel, et rien n'est plus attesté. Qu'exigeaient-ils de ces rois? qu'ils fussent capables de les commander, de les défendre; et ils étaient jugés indignes du trône lorsqu'ils étaient *inutiles* à la nation. Que devait-il résulter de droits établis sur des conditions aussi rigoureuses d'une part, et sur des obligations aussi légères de l'autre? que la race entière serait nécessairement rejetée, dès qu'elle aurait dégénéré au point de ne plus offrir que des princes incapables, parce que, il ne faut point se lasser de le répéter, selon la maxime fondamentale des Franks, un prince *inutile* ne pouvait être roi. C'est ainsi que la famille des Carlovingiens fut substituée à celle de Clovis, qui ne fut dépossédée qu'en raison de son *inutilité;* et c'est ce qui fit que Pépin, dont l'élévation supposait la nullité de tout droit à conserver le pouvoir dans une même famille, essaya de sortir de cette situation fausse et incertaine, en faisant intervenir la puissance spirituelle, seule capable, en effet, de donner de la fixité à toute institution politique. Le pape Etienne, en le sacrant, sacra aussi ses deux fils, et prononça l'excommunication contre ceux « qui » entreprendraient d'élire un roi qui ne descendît pas de

Digitized by Google

» ceux que la bonté divine avait daigné élever à ce rang su-
» prême. » Mais les coutumes de la nation, les efforts que firent pour se séparer des peuples différents d'origine et divisés d'intérêts, le malheur des temps qui rendit la noblesse plus indépendante encore qu'elle ne l'avait été, surtout le mépris dans lequel tomba la seconde race, qui ne fut jamais aussi respectée que la première, tout se réunit pour légitimer le choix d'une nouvelle famille royale : « car, comme le
» dit fort bien de Buat, les princes auxquels Hugues Capet
» fut substitué étaient au moins *inutiles;* et l'un d'eux avait
» fait un hommage qui le rendait étranger à la nation et
» peut-être son ennemi. » De telles coutumes et de tels préjugés composaient sans doute une fort mauvaise loi d'hérédité au trône : on ne prétend point le nier; on soutient seulement que ces coutumes et ces préjugés existaient, et que, tant qu'on ne comprendra point ces choses, on ne dira que des absurdités sur les deux premières races de nos rois. Depuis l'avénement de la troisième, une loi de l'hérédité au trône, plus régulière, plus monarchique, affermit la puissance des princes, et leur fournit les moyens de reconquérir par degrés ce que le malheur du temps leur avait fait perdre d'influence et d'autorité, et peut-être allèrent-ils depuis trop loin dans une route où si longtemps ils s'étaient vus forcés de rétrograder.

Que l'on se fasse une juste idée de ce qu'était la Gaule sous les deux premières races, livrée à des peuples féroces et grossiers qui l'avaient si longtemps ravagée, et qui, partagés sous différents chefs décorés du nom de roi, se la disputaient encore plusieurs siècles après l'avoir conquise; qu'on se la représente soumise à un pouvoir monarchique si mal constitué, à l'action duquel on échappait de toutes parts par la difficulté des communications[1], et par l'insuffisance des moyens d'administration matérielle, depuis si prodigieusement perfectionnés; que l'on considère cette vaste contrée, si longtemps désolée, tourmentée par cette

[1] Sous le règne de Hugues Capet, un abbé de Cluny, prié par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à Saint-Maur-des-Fossés, s'excusa de faire un si long voyage dans un pays étranger et inconnu.

Digitized by Google

race d'hommes turbulents et impatients du joug, de nouveau tourmentée, désolée, et pendant plus d'un siècle, par d'autres Barbares[1], qui, dans leurs continuelles incursions, en attaquent et en isolent les unes après les autres toutes les parties; et qu'ensuite on essaie d'imaginer une forme d'administration, nous ne dirons pas plus propre à conserver un tel pays que l'administration féodale, mais au moyen de laquelle il eût été même possible de le conserver! on ne la trouvera point. Dans un grand empire, presque toujours mal gouverné, qui très-souvent même n'était point gouverné, tout grand propriétaire se trouvait naturellement substitué à ce gouvernement suprême qui semblait l'avoir abandonné; et devenu lui-même souverain, protégeait, défendait, punissait, récompensait, encourageait, maintenait dans l'ordre et dans la subordination la population plus ou moins nombreuse que la loi de la féodalité avait mise sous sa dépendance. C'était, nous le répétons, une vivante image de la famille; et pour louer une telle institution autant qu'elle mérite de l'être, nous appellerons en témoignage l'un de ses plus grands ennemis : « Le gouvernement féo-
» dal, dit Mably, était sans doute ce que la licence a ima-
» giné de plus contraire à la fin que les hommes *se sont pro-*
» *posée en se réunissant en société*[2]. Cependant, malgré ses
» pillages, son anarchie, ses violences et ses guerres privées,
» nos campagnes *n'étaient pas dévastées* comme elles le sont
» *aujourd'hui*. L'espèce de point d'honneur qu'on se faisait
» de compter beaucoup de vassaux dans sa terre *servait de*
» *contre-poids* à la tyrannie des fiefs. Loin de dévorer tout ce
» qui l'entourait, le seigneur principal *faisait des démembre-*
» *ments de ses terres* pour se faire des vassaux, et les familles
» *se multipliaient sous sa protection*. »

[1] Les Normands.

[2] Remarquez que tous ces malheureux discoureurs, dans tous les systèmes politiques et religieux qu'ils ont rêvés, supposent, avant toutes choses, *l'isolement* absolu de l'homme, qui *se réunit* ensuite à d'autres hommes pour composer des sociétés et fabriquer des religions. C'est au moyen de cette extravagance monstrueuse, qu'ils sont parvenus à bouleverser le monde civilisé. (De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 73.)

Digitized by Google

« Je le demande à tout homme sensé et impartial, s'é-
» crie M. de Bonald [1] : si le régime qui *multiplie* les
» hommes, protége les familles, les appelle à la propriété,
» et préserve les campagnes de la dévastation, est contraire
» *à la fin* de la société, quelle est donc la fin de la so-
» ciété, et quel est le régime qui lui convient? Si c'est là
» de l'anarchie et de la tyrannie, quel nom donneront-
» nous à l'anarchie et à la tyrannie dont nous avons été les
» témoins et les victimes? A des seigneurs guerroyants ont
» succédé des gens d'affaires avides, des procès ruineux à
» des incursions passagères, et des impôts excessifs à des
» redevances ridicules. Les campagnes n'y ont pas gagné;
» et à part celles que vivifie, en les corrompant, le voisinage
» des villes, les autres se sont appauvries et dépeuplées. Il
» faut le dire, puisque la force de la vérité en arrache l'aveu
» à l'inconséquent écrivain que nous venons de citer [2], le ré-
» gime féodal a peuplé les campagnes; le régime fiscal, com-
» mercial, philosophique a agrandi les villes : l'un appelle le
» peuple à la propriété par des démembrements et des in-
» féodations de terres; l'autre le fait subsister par des fa-
» briques, en attendant de l'enrichir par des pillages. Celui-
» ci procure à l'homme une subsistance précaire et variable,
» comme les chances du commerce, et qu'il reçoit tous les
» jours sous la forme d'une aumône du fabricant qui l'oc-
» cupe; celui-là donne à la famille un établissement indé-
» pendant de l'homme et fixe comme la nature : l'un en un
» mot donne des citoyens à l'Etat, l'autre élève des prolé-
» taires pour les révolutions; et quelle que soit la manie de
» la déclamation, comme il faut toujours revenir aux faits,
» il est à remarquer que l'établissement des manoirs cham-
» pêtres date presque toujours du temps de la féodalité,
» et que la destruction des nombreux hameaux, dont on re-
» trouve les vestiges dans les campagnes et le nom dans les
» chartes, a concouru avec les progrès du commerce et l'ac-
» croissement des cités. »

[1] *Œuvres complètes*, t. 3, p. 413.
[2] Mably, que M. de Bonald avait cité lui-même.

Digitized by Google

Mais de grands abus, dira-t-on, firent dégénérer une institution dont le principe était bon peut-être; et l'histoire des temps de la féodalité signale des actes oppressifs et tyranniques, des guerres intestines et sans cesse renaissantes, des trahisons, des révoltes, et surtout, dans ses derniers siècles, un système général d'indépendance qui ressemblait au désordre et à l'anarchie. Qui prétend nier ces choses? Certes, le plus grand des prodiges eût été que, dans des siècles aussi grossiers, une race d'hommes qui n'avait d'autre passion que celle de la guerre, d'autre occupation que les exercices violents qui en sont l'image, n'eût pas abusé d'un pouvoir qui lui était en quelque sorte abandonné, n'eût pas considéré toutes ses usurpations comme des *droits*, lorsque ses chefs étaient impuissants à réclamer d'elle aucun *devoir*. Voit-on autre chose parmi les nations qui s'enorgueillissent le plus de leur civilisation, dès que la main *qui les* gouverne laisse un moment flotter les rênes, et ne se montre plus assez ferme pour les ressaisir? Sied-il bien aux hommes du XVIIIe siècle, du siècle de l'industrie, du commerce, des sciences exactes, du siècle qui s'est donné lui-même le nom de siècle *des lumières*, sied-il bien à ces hommes de s'indigner en parlant de révoltes, de trahisons, de tyrannie, d'anarchie, d'oppression des peuples, de guerres intestines, de mépris pour le sang et la dignité de l'homme, de violation de toutes les lois naturelles de la société? Quel spectacle nous a-t-il offert, sans compter tout le reste, ce siècle follement orgueilleux et lâchement cruel? la force violant la propriété, afin d'exercer sans nul obstacle sa fureur de détruire. Que voyons-nous dans ces siècles qu'il ose poursuivre de son insolent dédain? la force devenue conservatrice, parce qu'elle avait été rendue propriétaire; et, par suite de ces institutions que l'on appelle stupides et barbares, une société qui compte quatorze siècles d'existence, ce qui ne s'est jamais vu ni dans aucun temps ni dans aucun pays.

Toutefois gardons-nous d'attribuer uniquement au régime féodal ce prodige sans exemple de durée et de prospérité. Ce régime avait en lui-même, comme tout ce qui est purement humain, son principe de destruction; et ce principe

Digitized by Google

eût sans doute prévalu, si la puissance au-dessus de l'homme qui avait formé cette société naissante ne l'eût soutenue en perfectionnant et affermissant ce qu'elle avait de bon et de naturel dans ses institutions. Sans la religion chrétienne, ce même régime féodal, qui devint un instrument de conservation, aurait, au contraire, tout divisé et tout détruit.

Un tel gouvernement, au moyen duquel la puissance et les honneurs étaient dévolus à celui qui possédait la terre et qui la faisait cultiver, n'était point favorable sans doute à l'accroissement des villes : la noblesse française dédaignait d'y séjourner; elle habitait constamment la campagne, « et » son séjour, dit M. de Bonald [1], y était utile pour elle et pour » le peuple par mille raisons domestiques et politiques. » Mais, pour expliquer clairement un tel usage, et montrer que non-seulement il était utile, mais nécessaire, il convient de remonter encore jusqu'à l'établissement des bénéfices, c'est-à-dire jusqu'aux temps qui précédèrent la conquête.

Toutes les provinces de la Gaule étant successivement devenues frontières, comme nous l'avons déjà dit, les troupes stationnaires en avaient ainsi occupé successivement toutes les parties; et les camps et les châteaux s'étaient multipliés dans l'intérieur du pays. Ils furent toujours établis dans le voisinage des cités; et par suite de ces établissements se formèrent des *cantons* qui, dans l'origine, n'étaient que des démembrements du territoire de ces cités, dont on avait composé des propriétés pour les comtes, les ducs, les soldats châtelains, qui commandaient et défendaient la contrée. Ces terres reçurent bientôt une sorte d'anoblissement de la noble profession de ceux qui les possédaient : dès lors on mit une grande différence entre les cantons et les domaines des cités; et les habitants de ces terres privilégiées furent longtemps les seuls que l'on nommât *cantonniers* [2].

Cette disposition ne fut point changée sous les rois franks, et ne pouvait l'être. Les bénéfices *cantonniers* continuèrent

[1] T. 3, p. 411 : « Les bois et les champs forment plus la noblesse que les villes. » *Plus rura et nemus conferunt ad consequendam nobilitatem*, dit Pogge, qui » écrivait sur le droit public au XVe siècle. »

[2] 3 *Synod. Aurel.*, can. 5.

Digitized by Google

d'être possédés uniquement par les familles militaires [1] : il y eut des cantonniers franks, romains et barbares, parce qu'en effet, après la conquête, l'armée du conquérant se trouva composée d'un mélange de soldats de ces diverses nations; et tant que les chefs furent amovibles, ils prêtèrent hommage au roi comme vassaux de la couronne [2]. Quant aux bourgades et cités, elles étaient la demeure des bourgeois et plébéiens, et de toute personne qui n'était point assujettie au service militaire. L'histoire nous apprend qu'elles appartenaient en toute propriété aux rois, dont les fils se les partageaient comme un patrimoine héréditaire, ou qui en faisaient don aux personnes qu'ils voulaient gratifier; qu'une telle possession n'avait rien de commun avec le commandement militaire de la province, puisque des femmes pouvaient y prétendre, et que plusieurs reines reçurent de semblables donations à titre de douaire; que les bourgeois et plébéiens, désignés sous le titre commun de *provinciaux*, bien qu'ils fussent distingués en plusieurs ordres de citoyens, étaient cependant, et quel que pût être leur rang, fort au-dessous des *hommes militaires;* qu'ils payaient des tributs comme sujets du fisc, et que, sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, ils étaient soumis à la juridiction du comte [3]. On y apprend encore que, dans les environs des maisons royales, que ces provinciaux [4], sujets du fisc, étaient tenus de bâtir et d'entretenir, s'élevèrent des habitations où affluèrent des plébéiens de toutes classes, attirés auprès de ces demeures privilégiées par diverses causes. Ainsi se formèrent les *villes*, qui reçurent ce nom de celui de *villa*, que portait tout manoir royal : et elles devinrent plus ou moins considérables, selon que le souverain faisait plus ou moins de séjour dans le palais autour duquel elles s'étaient formées; mais elles n'en restèrent pas moins soumises aux mêmes redevances que les bourgs et les cités. L'on peut concevoir mainte-

[1] *Decretal. prec. Bal....*, t. 1, p. 199.

[2] *Marculf. Form.*, lib. 1, tit. 40.

[3] *Convent. apud Andelan.*, ann. 587. Aim., lib. 1, c. 7; lib. 3, c. 48. *Ibid.*, c. 4, 6. *Cap.*, an. 819, tit. 2, c. 19.

[4] *Cap. Car. Calv.*, tit. 27, c. 14.

Digitized by Google

nant pourquoi la noblesse resta confinée dans ses terres où elle jouissait, au milieu de ses vassaux, de tous les honneurs et prérogatives qui lui appartenaient, et comment elle tint à déshonneur d'habiter des lieux où elle eût été confondue avec les classes inférieures de la société.

Un capitulaire de Charlemagne établit une distinction entre ces maisons royales. Celles qui se nommaient *villæ capitaneæ* étaient le séjour des rois pendant la paix; c'était là qu'ils déployaient toute la magnificence de leur représentation. Elles se composaient d'un palais pour le monarque et de bâtiments suffisants pour loger la suite nombreuse de ses domestiques et de ses officiers; et il n'y en avait aucune qui n'eût un château fortifié, ce qui, par la suite, fit de ces demeures l'asile de toute la contrée environnante, pendant les longues incursions des Normands. Les autres manoirs royaux, désignés sous le nom de *villæ mansionales, hébergements, parements,* se composaient de simples bâtiments militaires[1] établis dans diverses parties du royaume, où les rois étaient reçus lorsqu'ils voyageaient, ou qu'ils se portaient sur le théâtre de la guerre. Telles étaient les habitations royales sous les deux premières races[2], et l'on peut dire qu'il n'y eut point de capitale du royaume, avant qu'un comte de Paris fût devenu roi, bien qu'au milieu d'un grand fleuve qui était pour elle une sorte de fortification naturelle, la ville de Paris fût toujours considérée comme un des points les plus importants du royaume.

VI. *Des assemblées générales, et de l'administration de la justice sous les deux premières races de nos rois.*

Les assemblées de grands vassaux, que l'on voit consacrées dès les premiers temps de la monarchie sous le nom

[1] Ceux-ci étaient à la charge des fidèles, dont le devoir était de les bâtir, de les entretenir et de les fournir de toutes les provisions nécessaires, lorsque les rois venaient y établir leur résidence momentanée. (*Cap. Car. Calv.*, tit. 36, c. 37.)

[2] On comptait dans les diverses provinces qui composaient le royaume cent soixante habitations de ce genre. Les monnaies des rois franks, leurs chartes, leurs synodes portent souvent le nom de quelques-unes de ces forteresses ou maisons de campagne qu'ils habitaient successivement.

Digitized by Google

d'être possédés uniquement par les familles militaires[1] : il y eut des cantonniers francs, romains et barbares, parce qu'en effet, après la conquête, l'armée du conquérant se trouva composée d'un mélange de soldats de ces diverses nations; et tant que les chefs furent amovibles, ils prêtèrent hommage au roi comme vassaux de la couronne[2]. Quant aux bourgades et cités, elles étaient le demeure des bourgeois et plébéiens, et de toute personne qui n'était point assujettie au service militaire. L'histoire nous apprend qu'elles appartenaient en toute propriété aux rois, dont les fils se les partageaient comme un patrimoine héréditaire, en qu'en faisaient don aux personnes qu'ils voulaient gratifier; qu'une telle possession n'avait rien de commun avec le commandement militaire de la province, puisque des femmes pouvaient y prétendre, et que plusieurs reines reçurent de semblables donations à titre de douaire; que les bourgeois et plébéiens, désignés sous le titre commun de *provinciaux*, bien qu'ils fussent distingués en plusieurs ordres de citoyens, étaient cependant, et quel que pût être leur rang, fort au-dessous des *hommes militaires*; qu'ils payaient des tributs comme sujets du fisc, et que, sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, ils étaient soumis à la juridiction du comte[3]. On y apprend encore que, dans les environs des maisons royales, que ces provinciaux[4], sujets du fisc, étaient tenus de bâtir et d'entretenir, s'élevèrent des habitations où affluèrent des plébéiens de toutes classes, attirés auprès de ces demeures privilégiées par diverses causes. Ainsi se formèrent les *villes*, qui reçurent ce nom de celui de *villa*, que portait tout manoir royal : et elles devinrent plus ou moins considérables, selon que le souverain faisait plus ou moins de séjour dans le palais autour duquel elles s'étaient formées; mais elles n'en restèrent pas moins soumises aux mêmes redevances que les bourgs et les cités. L'on peut concevoir maintenant

[1] *Dureau, prin. Bal.*, t. 1, p. 199.
[2] *Marculf, Form.*, lib. 1, tit. 19.
[3] *Capitul. apud Andelau*, ann. 847 *Alm.*, lib. 1, c. 7; lib. 3, c. 13; *Ibid.*, c. 4, 5; *Cap.*, ann. 818, tit. 3, c. 18.
[4] *Cap. Car. Calv.*, tit. 37, c. 11.

Digitized by Google

nant pourquoi la noblesse resta confinée dans ses terres où elle jouissait, au milieu de ses vassaux, de tous les honneurs et prérogatives qui lui appartenaient, et comment elle tint à déshonneur d'habiter des lieux où elle eût été confondue avec les classes inférieures de la société.

Un capitulaire de Charlemagne établit une distinction entre ces maisons royales. Celles qui se nommaient *villæ capitaneæ* étaient le séjour des rois pendant la paix ; c'était là qu'ils déployaient toute la magnificence de leur représentation. Elles se composaient d'un palais pour le monarque et de bâtiments suffisants pour loger la suite nombreuse de ses domestiques et de ses officiers ; et il n'y en avait aucune qui n'eût un château fortifié, ce qui, par la suite, fit de ces demeures l'asile de toute la contrée environnante, pendant les longues incursions des Normands. Les autres manoirs royaux, désignés sous le nom de *villæ mansionales*, *hebergements*, *parements*, se composaient de simples bâtiments militaires[1] établis dans diverses parties du royaume, où les rois étaient reçus lorsqu'ils voyageaient, ou qu'ils se portaient sur le théâtre de la guerre. Telles étaient les habitations royales sous les deux premières races[2], et l'on peut dire qu'il n'y eut point de capitale du royaume, avant qu'un comte de Paris fût devenu roi, bien qu'au milieu d'un grand fleuve qui était pour elle une sorte de fortification naturelle, la ville de Paris fût toujours considérée comme un des points les plus importants du royaume.

VI. *Des assemblées générales, et de l'administration de la justice sous les deux premières races de nos rois.*

Les assemblées de grands vassaux, que l'on voit consacrées dès les premiers temps de la monarchie sous le nom

[1] Ceux-ci étaient à la charge des fidèles, dont le devoir était de les bâtir, de les entretenir et de les fournir de toutes les provisions nécessaires, lorsque les rois venaient y établir leur résidence momentanée. (*Cap. car. cal.*, tit. 16, c. 17.)

[2] On comptait dans les diverses provinces qui composaient le royaume cent soixante habitations de ce genre. Les monnaies des rois franks, leurs chartes, leurs synodes portent souvent le nom de quelques-unes de ces forteresses ou maisons de campagne qu'ils habitaient successivement.

Digitized by Google

de *plaids généraux,* n'étaient point d'institution royale, dit M. de Saint-Victor[1] : elles existaient de temps immémorial parmi les Franks, et ils en avaient apporté la coutume de leur pays[2]. Tous les hommes libres avaient le droit de s'y rendre et de prendre part aux délibérations, soit qu'elles eussent pour objet quelque expédition militaire, soit qu'il ne fût question que de traiter des affaires générales de la nation pendant la paix; et le soin extrême qu'avaient les rois franks de convoquer ces assemblées dans toutes les occasions importantes, prouve à quel point elles leur étaient nécessaires pour légitimer leurs actes. « On y réglait, dit Hincmar[3], l'état de » tout le royaume pour le courant de la nouvelle année; et » ce qui avait été réglé, rien ne pouvait le déranger. Il n'é- » tait jamais permis de s'en écarter, sans une extrême né- » cessité qui fût commune à la totalité du royaume. » A ce plaid, ajoute cet écrivain, assistaient les *majeurs* clercs et laïques, et les *mineurs :* c'est-à-dire que les seigneurs s'y faisaient accompagner de leurs vassaux. Ces vassaux ou *mineurs* donnaient leur avis quand il leur était demandé, mais n'avaient aucune autorité dans ces assemblées.

Le plaid général se tenait au printemps. On le nommait *Champ de Mars,* parce que c'était là que se rassemblaient toutes les troupes qui devaient, en cas de guerre, entrer en campagne, immédiatement après la séparation de l'assemblée. « Lorsque le temps était beau, dit encore Hincmar[4], on s'assemblait dans la campagne (et l'ancienneté de cet usage est attestée par quelques lois de Childebert, rédigées vers l'an 595); mais lorsque le temps ne le permettait pas, on se retirait dans des lieux couverts où l'on avait pratiqué des séparations, afin que les seigneurs pussent s'assembler en particulier, et que la *multitude* eût aussi un asile et un lieu d'assemblée dans lequel le *menu peuple* ne pût entrer et se confondre avec les fidèles. Il y avait deux chambres particulières pour les sei-

[1] *Tableau de Paris,* t. 1, part. 1, p. 131.
[2] Aim., lib. 1, c. 12.
[3] *Epist.*, tit. 14.
[4] *Ibid.*, c. 35, 36.

Digitized by Google

gneurs : l'une où s'assemblaient les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques d'un ordre éminent, l'autre où se tenaient les comtes et autres seigneurs du premier rang. C'est là qu'ils attendaient l'heure des délibérations, et qu'ils étaient ensuite introduits dans le lieu appelé *Curia,* lequel se composait également de deux salles, l'une pour les laïques, l'autre pour les gens d'Eglise. Il était libre alors aux prélats et aux seigneurs de se réunir ou de se rassembler, selon qu'ils le jugeaient à propos, et selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter. On leur remettait de la part du roi les *chapitres* sur lesquels ils avaient à délibérer, et ils en délibéraient. Au roi seul appartenait de proposer aux seigneurs l'objet de leur délibération ; on appelait chapitre ou *capitule* les différents points sur lesquels elle devait rouler, et collectivement ces matières étaient appelées *capitulaires d'interrogation, avertissements* ou *décrets.* Le roi n'assistait point ordinairement aux délibérations des seigneurs temporels et spirituels. « Il profitait de ce temps, dit toujours Hincmar, » pour faire accueil à toute la multitude, tant aux seigneurs » qu'aux particuliers et aux subalternes. Il recevait leurs » présents, saluait les grands, s'entretenait avec eux, sui- » vant l'âge et l'état des personnes, etc. » De tels passages montrent quelle est l'erreur de ceux qui se représentent ces *Champs de Mars* comme des assemblées tumultueuses et populaires, peu différentes de celles de la populace des petites démocraties de la Grèce. Non-seulement elles ne se composaient que de l'élite de la nation, mais il n'y avait encore dans ces premières classes que les plus élevés qui eussent véritablement le droit de délibération. Lorsque l'usage de la cavalerie se fut introduit dans les armées, comme il arrivait souvent qu'au sortir de ces assemblées on entrait en campagne, on crut devoir ne les convoquer qu'au mois de mai, parce qu'alors les fourrages étaient plus abondants. Elles prirent donc sous la seconde race le nom de *Champs de Mai.*

Tout nous prouve que, sous la première race, il n'était point au pouvoir des rois d'entreprendre la guerre sans

Digitized by Google

l'assentiment de la nation[1], c'est-à-dire de tous les hommes libres, de tous ceux qui avaient le droit de porter les armes. On voit ces princes employer, dans ces grandes occasions, les discours les plus pathétiques pour arracher à la multitude le cri d'indignation qui la faisait courir aux armes, et décidait ainsi la question[2]. Cette multitude, ainsi que l'appelle Hincmar, se composait des guerriers qui n'étaient pas comtes, c'est-à-dire des vassaux du roi, de ceux des autres vassaux qui n'étaient pas *domestiques* de leurs suzerains, des vicomtes, des centeniers, des dizainiers, des prélats du second ordre et des propriétaires, qui tous n'entraient point dans le grand comité où les grands vassaux avaient seuls le droit de siéger. Telle était cette multitude : c'est là ce qu'on appelait le peuple; et il est important de le bien remarquer pour éviter les erreurs grossières où sont tombés ceux qui ne s'en sont pas fait cette juste idée.

Les mêmes maximes et les mêmes usages se conservèrent sous les Carlovingiens; et Charlemagne lui-même n'entrait jamais en campagne sans avoir tenu l'assemblée générale de ses fidèles. Là il rendait compte des négociations qu'il avait pu faire pour conserver la paix, et démontrait la nécessité et la justice des guerres qu'il allait entreprendre[3]. Puisqu'un si grand monarque n'avait le pouvoir qu'au même titre que l'avaient possédé ses prédécesseurs, on peut croire que ses successeurs immédiats ne l'augmentèrent point; et en effet, sous la seconde race, le pouvoir politique ne sortit point de ces bornes étroites où les Franks avaient, si malheureusement pour eux-mêmes, renfermé leurs premiers rois.

Mais, outre ce conseil public, nos rois de la première et de la seconde race, suivant une autre coutume des Franks, avaient une cour particulière composée de plusieurs grands du royaume, prélats et principaux officiers de la couronne. C'était là leur conseil ordinaire, où se traitaient les affaires les plus urgentes et celles qui demandaient du secret, où se

[1] Aim., lib. 4, c. 41.
[2] Greg. Tur., l. 3, c. 7.
[3] Aim., lib. 4, c. 79.

Digitized by Google

préparaient les matières qui devaient être portées à l'assemblée générale. Entrons à ce sujet dans quelques détails.

Il faut aller chercher l'origine de ces conseillers des rois franks jusque dans les forêts de la Germanie; et Tacite[1] nous apprend que les cent compagnons que les Germains avaient donnés à leurs princes avaient pour fonction spéciale de les conseiller dans l'administration de la justice. Après la conquête, ces conseillers du roi continuèrent d'être avec lui, l'aidant également à rendre la justice, ou la rendant eux-mêmes en son nom; on trouve en effet qu'ils jugeaient en son absence comme en sa présence, et que le comte palatin, qui avait son tribunal, sa juridiction particulière, n'était plus que rapporteur auprès d'eux, parce que les causes qui se portaient devant cette cour étaient au-dessus de sa compétence. Il y avait deux classes de ces conseillers du roi: les conseillers éminents ou principaux, qui étaient toujours choisis parmi les conseillers ordinaires ou inférieurs. Leur réunion composait ce qu'on appelait le *Palais du roi* ou la *cour de justice*.

Lorsqu'elle était ainsi réunie, la juridiction de cette cour était fort étendue. D'après les monuments qui nous en sont restés, il paraît que toutes les causes criminelles pouvaient être jugées par le roi dans son Palais; et l'histoire de la première race nous offre en effet des exemples de semblables causes plaidées devant les grands ou les conseillers, quoiqu'elles intéressassent des personnes du plus haut rang[2]: mais il semble aussi qu'alors c'étaient seulement les conseillers éminents ou de première classe qui jugeaient, et que les conseillers ordinaires n'avaient point, dans ces causes importantes, le droit de siéger avec eux.

Le Palais du roi, ou sa cour de justice, était très-distinct de sa cour proprement dite; et les anciennes chroniques distinguent très-bien les officiers de la cour du roi ou de sa maison, des officiers de son Palais. Cela est tellement vrai, que le lieu où siégeait cette cour de justice n'était pas tou-

[1] *De Morib. Germ.*, § 5.
[2] Aim., lib. 4, c. 7.

Digitized by Google

jours une dépendance du manoir royal, et qu'alors les rois se rendaient de leur demeure au Palais, lorsque leur présence y était absolument nécessaire, ce qui arriva surtout sous les derniers Mérovingiens [1].

La cour du Palais subsista dans les premiers temps de la troisième race, fort peu différente de ce qu'elle avait été sous la première et sous la seconde; mais il paraît qu'alors elle changea moins souvent de lieu, et que Paris fut sa résidence la plus ordinaire [2]. C'est que Paris devint alors la capitale du royaume et le centre de toute l'administration. Un monument du règne de Louis VI nous apprend qu'elle s'appelait alors la *suprême cour royale,* et que les conseillers qui la composaient rendaient la justice avec le roi ou en son nom [3].

Lorsque, dans les nombreux tribunaux qui rendaient la justice dans toutes les parties de la France, une affaire était de nature à être ajournée, c'était toujours en la cour du roi que se faisait l'ajournement. C'était là le tribunal permanent de l'État, celui à qui appartenait l'instruction de toute espèce de cause, sans qu'il fût nécessaire d'y adjoindre d'autres juges, si ce n'est dans quelques cas extraordinaires et prévus.

En établissant que la cour ou le Palais du roi avait compétence pour juger toutes les causes, nous avons néanmoins fait cette distinction importante, que, parmi ces causes, celles qui intéressaient les barons et les grands vassaux n'entraient dans ses attributions que lorsque cette cour se trouvait complétée par la présence à ses délibérations des conseillers éminents, et alors sa juridiction était fort étendue. On y procédait contre le roi lui-même, comme il procédait à l'égard des particuliers. On s'adressait à sa cour, et la cour assignait un jour au roi et à sa partie pour dire leurs raisons et s'entendre juger. Mais, comme ces grands personnages ne faisaient pas leur séjour ordinaire à la cour du roi, il en résultait que, dès qu'ils l'avaient désertée, elle perdait la partie la plus importante de sa juridiction, et se

[1] Eginhard., *in princip.*
[2] Bal., t. 2.
[3] Aim., lib. 5, c. 49.

Digitized by Google

voyait forcée de renvoyer un grand nombre de causes au plaid général du Champ de Mars, où elles étaient jugées, non par l'assemblée entière dont ce plaid était composé, mais par quelques-uns de ces conseillers principaux qu'on ne manquait point d'y trouver, et dont la présence eût été nécessaire pour valider, dans ces mêmes causes, le jugement de la cour. Ceci toutefois n'empêchait point que ce tribunal ne fût dans une activité continuelle; et en effet plusieurs capitulaires font foi que la cour du Palais tenait tous les jours ses audiences, et prononçait tous les jours des jugements. Elle se maintint en cet état tant que le gouvernement féodal conserva lui-même sa hiérarchie primitive et ses justes rapports de subordination envers le souverain; mais, à mesure que le malheur des temps fournit aux seigneurs l'occasion de se rendre plus indépendants, la puissance de cette cour de justice fut aussi par degrés renfermée dans des bornes plus étroites, parce que, tout seigneur étant devenu propriétaire, et tout homme libre ayant été forcé de se rendre vassal, toute appellation dut être jugée dans le plaid général, où chaque suzerain était dans l'obligation de présenter son vassal en la cour du roi. C'est la raison pour laquelle les grands vassaux se montrèrent si mécontents de ce qu'on appelait de leurs sentences, et se portèrent quelquefois aux derniers excès contre les appelants. Alors les fonctions de la cour du palais se bornèrent à préparer le jugement des plus grandes causes par des enquêtes, à prononcer sur les questions incidentes, à juger de quelques affaires de peu d'importance et entre gens de médiocre condition.

Il est très-remarquable que ce fut la faiblesse même à laquelle fut réduit le pouvoir des rois à la fin de la seconde race, qui fit tomber en désuétude le plaid général, accrut l'influence de leur propre cour, et finit par les rendre plus puissants qu'ils n'avaient jamais été. En effet, les grands vassaux, s'étant rendus presque indépendants, et réunissant dans leurs fiefs, qui étaient devenus de petites principautés, le pouvoir politique à l'administration civile et judiciaire, se soucièrent peu, dès ce moment, de consacrer

Digitized by Google

par leur présence l'autorité d'une assemblée où leurs vassaux pouvaient se rendre appelants contre eux, où toutes les usurpations que le malheur des temps leur avait procuré l'occasion de faire pouvaient leur être très-facilement contestées. La pauvreté des rois les éloignait également de leur cour, alors beaucoup moins magnifique que celle de quelques-uns de leurs vassaux; et leur absence du manoir royal contribua à accroître l'autorité des grands officiers de cette cour suprême, qui délibéraient alors de toutes les grandes affaires dont la discussion n'était pas exclusivement réservée au plaid général. Dès ce moment le plaid du roi fut plus rare et se tint avec plus de solennité; et, comme le nombre des vassaux immédiats, qui était extrêmement diminué, avait fini par confondre ensemble toutes les classes de la noblesse, autrefois si distinctes, ce plaid du roi devint insensiblement celui de la nation, et en obtint toutes les prérogatives. Par cela même que les grands vassaux, maîtres chez eux, ne s'inquiétaient nullement du gouvernement des provinces, villes et fiefs qui étaient sous le pouvoir immédiat du roi, il arriva que celui-ci put avoir des conseillers fort inférieurs en puissance personnelle aux premiers conseillers, et que leur autorité fut cependant plus absolue, parce qu'elle s'exerça sur des sujets et vassaux d'une condition moins élevée, et qui par cette raison se montraient moins indociles. Le pouvoir royal s'accroissait en outre de jour en jour par la réunion d'un grand nombre de fiefs qui rentraient dans le domaine du roi, et fortifiaient ainsi les droits de souverain de ceux de duc, de comte, de marquis, etc. Ceci finit par s'étendre à tout le royaume; et alors commencèrent les *grandes polices* dont parle Mézerai.

Toutes ces variations dans les attributions de la cour royale de justice prenaient leur source dans cet antique usage qu'une pratique constante et les préjugés les plus chers de la nation avaient consacré de temps immémorial, « qu'un homme libre ne pouvait être jugé que par ses pairs, » du moins dans tout ce qui touchait à ses droits les plus » essentiels, tels que les biens, l'honneur et la vie. » Ainsi

Digitized by Google

la puissance de juger qu'avait la cour s'étendait ou se rétrécissait, selon que la qualité de ceux qui la composaient augmentait ou diminuait le nombre de ceux qui en étaient justiciables. C'est dans cette coutume qu'il faut chercher l'institution de la pairie [1], institution qui donna plus de fixité à la compétence de ce tribunal suprême. Tout porte à croire que la pairie commença sous Philippe-Auguste; et il résulta de cet heureux établissement que les barons et les pairs eux-mêmes devinrent justiciables de la cour suffisamment garnie de pairs, sans que les autres conseillers pussent en être exclus.

Cette première disposition en amena une autre; et l'autorité de la cour acquit un nouveau degré de solidité par une ordonnance de Philippe le Bel, donnée en 1302, et qui établit qu'elle serait continuellement présidée par deux prélats ou deux personnes laïques bonnes et suffisantes, c'est-à-dire deux conseillers principaux; et il est très-remarquable que, tout le temps que ces personnages éminents la présidaient, la cour prenait le nom de *parlement*, terme générique qui ne signifie autre chose qu'assemblée [2]. La durée de cette assemblée était dans le principe de deux mois; et dès que ce terme était expiré et que les présidents s'é-

[1] La création des douze pairs tire aussi son origine de deux autres coutumes: l'une qui établissait qu'aucun tribunal ne pouvait être complet s'il n'était composé de douze juges; l'autre, que tous les tribunaux devaient être *mi-partis*, c'est-à-dire composés d'un nombre égal de juges clercs et laïques : ce fut donc une nécessité pour les grands barons de partager la pairie avec six ecclésiastiques; et, comme il fallait que les pairs laïques fussent aussi au nombre de six, cette circonstance fut favorable à quelques-uns des seigneurs qui l'obtinrent, bien que leur puissance fût loin d'égaler celle des ducs de Guienne, de Normandie, etc.

[2] Par cette même ordonnance de Philippe le Bel (art. 62), il est dit qu'il sera tenu des parlements dans diverses villes du royaume; et ainsi s'explique la véritable signification de ce mot : « c'est une assemblée, un *pourparler* de juges » ou d'autres personnes. » On comptait les parlements; ils se convoquaient, ils se séparaient, et la cour du roi était toujours la même. Elle existait hors du parlement; elle prorogea même le parlement lorsqu'elle fut seule assemblée en parlement, c'est-à-dire qu'elle prorogea ses séances solennelles. Tout parlement n'était pas une cour souveraine, puisque l'on donna ce nom aux séances d'une cour qu'Alphonse, frère de S. Louis, avait autrefois tenue à Toulouse. (De Buat, t. 4, p. 71.)

Digitized by Google

taient retirés, ce tribunal n'était plus parlement, mais prenait alors le nom tantôt de *cour des enquêtes,* tantôt de *cour des requêtes,* parce qu'elle rentrait alors dans les anciennes limites où l'avait de tout temps renfermée l'absence des conseillers principaux, le même principe amenant constamment les mêmes conséquences.

Puisque la qualité de son président décidait de la compétence plus ou moins grande de la cour, il est facile de concevoir qu'il suffisait d'établir un grand président qui dût siéger pendant tout le cours de l'année, pour faire de la cour royale un parlement perpétuel. C'est ce qui fut enfin établi par une ordonnance de 1320; et dès lors il n'y eut plus d'autre intervalle pour la tenue des parlements que le temps des vacations, où ce qui restait de conseillers, et les fonctions qu'ils exerçaient, offraient une image exacte de ce qu'avait été autrefois la cour du roi pendant l'absence de ses conseillers principaux.

Dans cette organisation définitive, le parlement conserva tous les droits qu'il avait comme cour de justice du roi, tous ceux qu'il avait comme conseil du roi; et toutefois ces droits variaient suivant que le roi assistait ou n'assistait pas à ses séances. Quand le roi y assistait, c'était la *cour* ou le *plaid du roi;* c'était la *cour du Palais,* quand un autre que lui la présidait.

Quant aux droits qui n'avaient appartenu au parlement que dans le cas où il avait été garni d'un nombre suffisant de pairs et de barons, ils ne lui restèrent qu'aux mêmes conditions; et la noblesse conserva le privilége de n'être jugée que par ses pairs et dans l'audience solennelle du parlement. Du reste le parlement, devenu sédentaire, n'eut jamais aucun des droits qu'avaient eus les parlements considérés comme assemblée générale de la nation; il n'est point de faits historiques plus attestés que ceux qui établissent cette différence essentielle, et il n'y a qu'une grande ignorance des origines de notre monarchie qui ait pu faire confondre des institutions d'une nature et d'un caractère si différents.

Heureux lui-même le parlement de Paris s'il eût toujours

Digitized by Google

respecté ces vraies bornes d'une autorité qui, prenant sa source dans le pouvoir souverain, ne pouvait avoir d'existence légitime qu'en lui et par lui; s'il n'eût point, abusant des priviléges que lui avait accordés, dans l'intérêt des peuples, la bonté paternelle de nos rois, considéré et défendu comme des droits ce qu'il n'avait obtenu que comme des concessions; s'il n'eût point follement rêvé qu'il était la *vraie cour de France,* le *parlement de la nation,* et qu'il lui appartenait de lutter contre la volonté de ces mêmes rois dont il n'était que le *conseiller* et le *serviteur!* Il existerait encore, et l'ancienne monarchie française, à la ruine de laquelle il a si aveuglément contribué, existerait tout entière avec lui.

Après avoir parlé de l'administration publique de la justice, ajoutons que, dans l'origine, il était permis en certains cas aux particuliers de se faire justice[1] eux-mêmes. Si quelqu'un, par exemple, avait été assassiné ou tué dans quelque querelle, toute sa famille avait droit de poursuivre le meurtrier à main armée pour le mettre à mort. Les parents ou les amis de celui-ci ne manquaient pas d'en prendre la défense : ce qui remplissait tout le royaume d'une infinité de petites guerres civiles. Nos anciens auteurs nomment cet usage *faida,* c'est-à-dire *inimitié* ou *vengeance.* Dans la suite, pour empêcher ces désordres, on publia des règlements qui obligeaient les parents de celui qui avait été tué à accepter la composition de l'amende à laquelle les lois condamnaient les homicides. Mais, chez une nation guerrière, il n'y a guère que les motifs de la religion qui puissent réprimer la vengeance.

Quand le meurtrier n'était pas en état de payer l'amende, la loi lui fournissait une ressource. Il en était quitte pour renoncer à ses biens; ce qu'il faisait de la manière suivante : il assemblait sa famille, et, se dépouillant de ses habits, il allait sauter la haie, après avoir jeté derrière son dos de la terre de sa maison sur son plus proche parent, qui par cette cérémonie demeurait chargé de payer l'amende en

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. XVI.

Digitized by Google

question. Cet usage bizarre subsista jusqu'au règne de Childebert II, qui l'abolit par une loi [1].

L'expérience fit connaître que la crainte des amendes pécuniaires n'était pas suffisante pour réprimer la licence des grands crimes. Ainsi on fut obligé dans la suite de décerner la peine de mort contre ceux qui en seraient coupables, ou du moins de les condamner à des peines ignominieuses. Les nobles convaincus de quelque crime étaient condamnés à porter, nus et en chemise, un chien d'un comté à un autre comté. Ceux qui n'étaient pas nobles étaient obligés de porter, dans le même équipage, une selle de cheval. La coutume de faire amende honorable en chemise nous est venue de là. Les nobles étaient même quelquefois condamnés à porter la selle. Cet usage subsista longtemps, puisque dans le XIIIe siècle un évêque de Liége condamna encore des seigneurs à porter sur leur tête nue des selles de chevaux à la suite de la procession, depuis l'église de Saint-Martin de Liége jusqu'à la cathédrale.

VII. *Des Esclaves.*

Les Franks, comme les autres Germains avant leur établissement dans la Gaule, avaient des esclaves qu'ils traitaient presque comme leurs enfants [2]. Ils en trouvèrent un plus grand nombre dans les Gaules quand ils en firent la conquête. Tous les serviteurs, tant à la ville qu'à la campagne, étaient serfs. Les guerres continuelles des Franks en augmentèrent le nombre. Tous les prisonniers de guerre étaient mis en servitude, et c'était le plus riche butin du soldat. On enlevait pour cela les familles entières; et quelques-unes, réduites à l'indigence, étaient obligées, pour conserver leur vie, de vendre leur liberté. Comme dans la suite le plus grand nombre de ces serfs furent Slaves ou Sclaves, on nomma tous les serfs *esclaves*. Ce nom seul fait naître l'idée de la plus misérable condition.

[1] *Decretio Childeb. II.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. XIV.

Digitized by Google

Cependant le sort de tous ceux qui avaient perdu la liberté n'était pas également dur, et l'on distinguait diverses sortes de servitudes. Le plus grand nombre était de ceux qu'on nommait simplement serfs, *servi,* et c'étaient les plus malheureux. Il y en avait d'autres que l'on nommait *lites, liti,* ou *lidi:* leur condition était beaucoup moins dure que celle des serfs, et assez semblable à celle des colons, *coloni,* qui était la plus douce, et comme mitoyenne entre la condition des libres et celle des serfs. Ils étaient seulement chargés de cultiver les terres à condition de certaines redevances. C'étaient comme les fermiers des seigneurs; et il y a encore des provinces en France où les fermiers sont nommés *colons.*

« Un ancien auteur (Albert de Staden), dit M. de Saint-Victor[1], nous indique ce qu'était la servitude chez les peuples du Nord, lorsqu'il fait dériver le nom de *lidi* ou *litons,* qu'on y donnait aux esclaves, du mot qui signifie *la permission* qu'un vainqueur donne aux vaincus *de continuer de vivre:* et nous apprenons de Tacite[2] que, beaucoup plus humains que les Grecs et les Romains si fiers de leur police et de leurs lois, ces peuples ne condamnaient point leurs captifs aux pénibles services de la domesticité; mais que, leur distribuant des terres, ils exigeaient seulement d'eux un tribut en blé, en étoffes, en bétail, redevance qui en faisait des espèces de fermiers, et au delà de laquelle on ne leur demandait plus rien. Tels avaient été les colons chez les Romains, de même attachés à la glèbe, mais protégés par des lois infiniment plus douces que celles des esclaves, et qui les mettaient à l'abri des caprices et des violences de leurs maîtres[3]. De même que ces colons romains, les serfs des Germains pouvaient acquérir un *propre* et posséder un *pécule.* La loi des Lombards les appela serfs *rustiques,* par opposition aux serfs *ministériaux,* qui étaient des espèces d'esclaves[4], mais qui furent toujours peu nombreux chez les Franks. Et lors-

[1] *Tableau de Paris,* t. 1, part. 1, p. 57.
[2] *De Mor. Germ.*
[3] S. August., *De Civ. Dei,* l. 10, c. 2. *Cod. Theod.,* tit. *de Colonis.*
[4] *Cap. addit. ad leg. Long.,* ann. 901, c. 6.

Digitized by Google

qu'ils eurent pénétré dans les Gaules, ils les remplacèrent par le vasselage, qui, sans détruire la liberté et même une sorte d'égalité, emportait avec lui certains devoirs de domesticité. Ainsi le serf continua d'être attaché à la culture des terres, et les hommes libres vécurent avec des hommes libres, jusqu'à ce que le christianisme, source de toute vertu, eût opéré ce prodige, nouveau dans le monde, d'une société sans esclaves. »

Il y avait dans la Gaule diverses manières d'affranchir les esclaves, conformes aux lois romaines et aux lois barbares. On pouvait leur donner la liberté par un acte qui était nommé *charta ingenuitatis,* ou par un testament. S. Remi et S. Perpétue, dont nous avons les testaments, y affranchissent un grand nombre de leurs esclaves. Mais l'usage des Franks marqué dans la loi salique pour rendre la liberté à un serf était différent et singulier. Le maître conduisait devant le roi son esclave, qui tenait dans sa main un denier comme le prix de sa liberté, et, lui secouant la main, il faisait tomber le denier à terre. Alors l'esclave était légitimement affranchi; et le roi était non-seulement le témoin, mais le garant et le défenseur de la liberté qu'il avait recouvrée par cette cérémonie. Ceux qui avaient été affranchis par écrit étaient nommés *chartularii,* et ceux qui l'avaient été par un denier étaient appelés *denariales.*

Pour rendre plus sacré et plus solennel l'acte de manumission, on affranchissait souvent les esclaves dans l'église, au pied de l'autel, et on leur mettait sur la tête l'écrit par lequel leur maître leur accordait la liberté. Ces sortes d'affranchis étaient spécialement sous la protection de l'Eglise. Elle prenait leur défense, et l'on voit dans les conciles des Gaules plusieurs règlements en leur faveur.

On ne rendait pas toujours la liberté entière aux esclaves. Souvent on ne les affranchissait qu'à condition qu'eux et leurs descendants paieraient un certain cens ou capitation annuelle, et feraient certaines corvées pour leurs anciens maîtres. C'est pourquoi on nommait ces personnes *homines de capite* ou *homines de corpore.* Dans la suite des temps cette sorte de servitude ne fut plus annexée qu'aux terres, et non

Digitized by Google

aux personnes; et c'est par là que les seigneurs particuliers continuèrent d'avoir des vassaux obligés à certaines corvées ou servitudes. On nomma *vassaux* ceux qui tenaient des fiefs, et *vavasseurs* ceux qui tenaient des arrière-fiefs.

VIII. *De la position, de l'influence et des biens du Clergé.*

Au moment de la conquête, les évêques et les prêtres furent le refuge des Romains désarmés. Ils se rendirent leurs intercesseurs auprès des rois franks, leurs médiateurs auprès des seigneurs, leurs patrons auprès des juges; et, devenus ainsi le lien qui rapprochait les deux nations, et le principal instrument de cette concorde qui devait les confondre en un seul peuple, leur crédit s'affermit au point de devenir en très-peu de temps une autorité régulière et légitime, qui, dès les premiers siècles de la monarchie, était déjà la plus considérable dans l'État [1]. Il n'était pas rare qu'un duc quittât son duché pour devenir évêque; et un ministre superstitieux, à qui une devineresse avait prédit son élévation à l'épiscopat, considérait une telle prédiction comme la plus heureuse qui pût jamais se réaliser en sa faveur [2]. Ce même esprit de conciliation et de paix, les prêtres chrétiens le portèrent au milieu des guerres civiles dont la nation ne cessa point d'être déchirée, aussitôt que se furent développés au milieu d'elle les vices et la faiblesse de son pouvoir politique; et ainsi s'accrut encore, sous la seconde race, la puissance des évêques.

Ainsi s'accrurent aussi les richesses du clergé, que la conquête avait extrêmement diminuées. Quoique les prêtres romains eussent été d'un grand secours aux Franks dans la conquête des Gaules, et que Clovis, déjà chrétien, les eût traités avec beaucoup de ménagements, il est vrai de dire que les Romains armés, qui étaient en mesure de composer avec lui, en avaient reçu des conditions bien plus favorables; et, comme l'Eglise n'avait point de résistance à opposer à

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 196.
[2] Greg. Tur., *Hist.*, lib. 4, c. 14 et 18.

Digitized by Google

l'avidité et à la rapacité des vainqueurs, ses biens et ses trésors furent une proie facile que le roi barbare distribua, ou peut-être se vit forcé d'abandonner à l'avarice de ses compagnons d'armes, qui prétendaient sans doute avoir leur part du butin. Ce que la violence avait enlevé au clergé, la vertu de ses ministres le lui rendit. Lorsque les nouveaux maîtres des Gaules virent le noble et saint usage que les évêques et les prêtres savaient faire du peu qui leur était resté, princes et sujets s'empressèrent d'accroître des richesses dont la dispensation devenait la ressource principale des malheureux, et rétablissait ainsi doucement et régulièrement dans l'État l'équilibre rompu sans cesse par l'inégalité nécessaire et inévitable des fortunes; et les vrais chrétiens crurent aussi amasser un trésor pour le ciel en partageant ce qu'ils possédaient avec ceux dont les biens « étaient le vœu des fidèles, le patrimoine des pauvres, la » rançon des âmes, le prix des péchés, la solde des servi- » teurs et des servantes de Dieu [1]. » Ce fut ainsi que le clergé acquit en peu de temps d'immenses propriétés.

A la même époque, s'élevaient de toutes parts des monastères où se retiraient des justes dégoûtés du monde et qui aspiraient à une vie plus parfaite. Ces pieux cénobites, ainsi réunis, offrirent une image encore plus frappante de toutes les vertus chrétiennes : partageant toutes leurs heures entre la prière et le travail des mains, ils consacraient au soulagement des malheureux tout ce que pouvait leur fournir ce travail au delà de l'absolu nécessaire. Ce fut cette charité ardente, infatigable, qui fertilisa les solitudes où ils avaient fait vœu de vivre et de mourir : ce fut donc au profit des pauvres et uniquement à leur profit que, de leur côté, les moines devinrent légitimes propriétaires d'une partie considérable de la France que leurs sueurs avaient fécondée [2].

Il est certain, au reste, qu'après la conquête l'Église avait continué de posséder, selon la loi romaine, ce qui lui

[1] *Cap. Car.*, tit. 3, c. 12.

[2] *Art de vérifier les dates*, ép. déd.; *ibid.*, préf., p. IX.

Digitized by Google

était resté de ses biens, et ce que, dans les temps postérieurs, elle avait pu acquérir. Toute la suite des monuments historiques prouve qu'exempts des charges publiques lorsqu'ils étaient médiocres et à peine suffisants pour l'entretien de ses ministres, ces biens perdaient de leur immunité dès qu'ils devenaient plus considérables [1]. Cette loi continua d'être observée sous les rois franks, et elle fut même très-souvent exécutée avec une plus grande rigueur que sous les Romains [2]. Nous voyons que les terres de l'Église payaient un cens, des tributs; que ses serfs ou colons devaient au fisc des corvées, et que l'immunité même n'exemptait pas les Églises des dons annuels qu'elles étaient tenues d'acquitter envers le roi [3].

Une autre loi romaine voulait que l'Église possédât ses biens aux mêmes titres que les donateurs qui les lui avaient concédés. Or ces biens étaient nécessairement ou civils ou militaires : le possesseur d'un bien militaire devait un service personnel, ou, s'il ne pouvait servir lui-même, il était tenu de se faire remplacer par ses enfants; le propriétaire d'un bien civil fournissait des miliciens. Le clergé se vit donc, en sa qualité de propriétaire, obligé de remplir ces conditions de la propriété, et de fournir des soldats à l'État.

Ces miliciens qu'entretenait l'Église devaient être toujours sur pied, et, dans ces temps de périls continuels, il fallait qu'ils fussent prêts à marcher au premier signal. C'étaient des hommes libres et non des vassaux; car des prêtres désarmés ne pouvaient en avoir, le vasselage étant, ainsi que nous l'avons déjà dit, une condition particulière et exclusive du bénéfice militaire. Pour obtenir le service d'un homme libre, il fallait pourvoir à sa solde et à sa subsistance : il fut créé à cet effet sur les biens ecclésiastiques des bénéfices à vie qui devinrent la paie de ces soldats de l'Église. Ces biens, dont elle ne leur donnait que l'usufruit,

[1] *Cod. Theod.*, l. 16, tit. 2, c. 15.
[2] Aim., l. 2, c. 27.
[3] Hincm., t. 2, *Epist. ad episc.*, c. 38.

Digitized by Google

n'étaient point séparés, quant à la propriété du fonds, des autres biens qu'elle possédait, et devaient y rentrer après la mort de l'usufruitier [1].

Or il était difficile que, dans un semblable système, il ne s'introduisît point de grands abus, et que, dans des siècles grossiers où celui qui avait la force se pliait si difficilement à la règle et aux lois, le plus faible ne fût pas le seul à souffrir de ces abus. Il arriva donc que les ecclésiastiques ne furent pas toujours libres de choisir leurs hommes, et qu'on les obligea de concéder leurs bénéfices à de vieux soldats que l'on voulait récompenser, et qui considéraient ainsi ce qu'ils recevaient de l'Église comme un don du souverain qui le leur avait fait obtenir. Il arriva encore que les capitaines auxquels les évêques ou plutôt le prince donnait la conduite des hommes libres, lorsqu'il fallait marcher à l'ennemi, acquérant sur eux cet ascendant irrésistible que donne le commandement militaire, les déterminèrent facilement à se faire leurs propres vassaux, et s'attribuèrent par ce moyen la disposition de leurs bénéfices qui se trouvèrent ainsi séparés des biens dont ils tiraient leur origine [2]. Les guerres dangereuses des Sarrasins dans lesquelles l'Église était spécialement menacée, le péril extrême auquel l'État fut exposé par leurs invasions, multiplièrent ces usurpations. Charles Martel, que l'on accuse d'avoir dépouillé le clergé, n'eut peut-être d'autre tort que d'autoriser ce qui était déjà fait, ce qui probablement se faisait encore; et c'est ainsi que ces biens, reconquis par l'Église sous la première race, rentrèrent, au commencement de la seconde, dans le domaine des rois, et redevinrent le patrimoine des Franks.

Il fallut bientôt réparer cette grande injustice. Pépin, qui voulut affermir son pouvoir, sentit qu'il n'appartenait qu'à la religion de lui donner la force et la stabilité : poussé à la fois par le cri de sa conscience et par les conseils d'une politique sage et prévoyante, il voulut que l'Église recouvrât ce qui lui avait été enlevé, et reprît ainsi dans l'État

[1] Aim., lib. 5, c. 10.
[2] *Cap. Car. Calv.*, tit. 27.

Digitized by Google

le rang et l'influence qu'elle avait perdus. Toutefois, vu la qualité et la puissance de la plupart de ceux qui avaient usurpé ces biens, une restitution entière eût été dangereuse, ou même impossible : des transactions avec les propriétaires illégitimes étaient un moyen qui s'offrait de lui-même, et que l'on sut employer de manière à concilier ensemble l'intérêt des familles, le repos des consciences et les lois de l'équité. On rendit à l'Église une partie de ses biens; et elle concéda l'autre à ceux qui en étaient actuellement possesseurs, sous la condition qu'ils les tiendraient d'elle à titre de bénéfices, et qu'ils lui paieraient à cet effet une redevance.

Ces bénéfices différaient peu, relativement aux bénéficiers, de ceux que l'Église avait autrefois donnés à ses hommes libres; mais l'Église n'en était plus propriétaire, ni même des biens dont la jouissance lui était réservée, au même titre et avec la même plénitude. Il paraîtrait que la plus grande partie de ces biens, avant de lui être rendus, passaient entre les mains du roi, qui dut ensuite les lui transmettre; et que, par cette transmission, ils prirent la nature des bénéfices royaux : c'est-à-dire qu'ils devinrent une propriété du prince, dont il se saisissait de nouveau à la mort de chaque titulaire, toutefois avec cette différence qu'il ne pouvait les réunir au fisc, comme il l'aurait fait d'un fief vacant par le défaut d'héritier mâle, parce que ces biens étaient consacrés au service de Dieu, et exempts des conditions du vasselage; mais qu'il en jouissait à titre de propriétaire, jusqu'au moment où il lui plaisait d'y placer un nouvel usufruitier [1]. De même, pour les domaines qui furent concédés par le clergé à des bénéficiers, le roi se réserva d'en former de nouveaux bénéfices à la mort de l'usufruitier et aux mêmes conditions, s'il le jugeait nécessaire, de telle sorte qu'un bénéfice ecclésiastique ne pouvait jamais être réuni à l'église de laquelle il dépendait, tant qu'il convenait au roi d'y nommer un nouveau bénéficier. Ces biens entrèrent donc aussi dans la classe des

[1] Grég. Tur., *Hist.*, l. 4, c. 7. C'est là ce qu'on appelait le *droit de régale*

Digitized by Google

bénéfices royaux, et furent soumis à la même juridiction. Mais, si la première disposition était favorable au clergé et conservatrice des biens dont il avait la jouissance, la seconde lui fut très-nuisible; et l'on conçoit facilement que de tels bénéfices obtenus de la munificence royale durent être bientôt considérés comme des fiefs par ceux qui les possédèrent, et, lorsque l'hérédité s'y fut établie, devenir aussi des fiefs héréditaires : c'est ce qui arriva en effet de tous ces bénéfices ecclésiastiques dont l'Église se vit une seconde fois et successivement dépouillée.

A peine rentrée dans la possession de ses biens, l'Église fut de nouveau menacée de les perdre. Entourés de bénéficiers armés, beaucoup plus puissants qu'eux, qui, ne supportant qu'avec impatience une dépendance dont ils étaient humiliés et importunés, profitaient du moindre prétexte pour s'en affranchir [1], les titulaires des propriétés ecclésiastiques étaient en danger non-seulement d'être privés de toute espèce de droit sur les bénéfices qu'ils avaient concédés, mais encore de se voir enlever la propriété de ce qui leur avait été rendu, et avec plus de facilité peut-être qu'auparavant, parce qu'ils étaient plus faibles encore, presque tous leurs hommes libres étant devenus vassaux de leurs bénéficiers.

Dans ce péril imminent, dans cette situation extraordinaire où son existence était sans cesse menacée par ces hommes violents, qui se souvenaient encore d'avoir été les vainqueurs des Gaules, et qui se montraient toujours prêts à agir comme du temps de la conquête, le clergé, réduit en quelque sorte au droit de la défense naturelle, ne crut pas, et sans doute avec quelque raison, devoir rester scrupuleusement soumis aux capitulaires et aux canons qui défendaient aux ecclésiastiques de porter les armes. Il demanda et obtint les honneurs du *baudrier* [2]. Les évêques prirent

[1] *Cap. Car. Cal.*, tit. 7, c. 65. Dans ce capitulaire, qui est celui d'Épernay, les évêques demandaient qu'on renouvelât, à l'égard des redevances des bénéficiers ecclésiastiques, les lois de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve; mais ces bénéficiers, qui étaient tous puissants seigneurs, rejetèrent cette demande, refusèrent les corvées, et gardèrent les *précaires*.

[2] Alm., l. 5, c. 2. Les *honneurs*, chez les Francs comme chez les Romains

Digitized by Google

l'épée, l'habit militaire, les éperons; et, devenus guerriers et seigneurs de la nation, ils purent avoir des vassaux, puisqu'ils allaient à la guerre, où tout homme libre pouvait aller : ils se firent rendre hommage par leurs hommes libres, conservèrent la propriété des manoirs nobles, qui étaient sous leur redevance, et s'épargnèrent ainsi la solde ruineuse des capitaines qu'ils avaient été obligés de mettre, avec tant de danger pour eux, à la tête de leurs soldats. C'est ainsi que le vasselage, le seul lien de la société temporelle qui fût assez fort pour n'être point encore rompu, contribuait à raffermir et à conserver la société spirituelle qui seule pouvait ensuite tout sauver et tout conserver.

Ainsi s'expliquent ces habitudes guerrières que ne cessent de reprocher à ces hommes de paix tant de petits esprits qui ne voient rien au delà du temps où ils vivent et des objets qui sont sous leurs yeux; et ce qui prouve à quel point ce parti extrême qu'avait pris le clergé était justifié par les circonstances extraordinaires dans lesquelles il se trouvait, c'est que, Charlemagne ayant porté à l'assemblée générale de la nation une requête qui lui avait été présentée à l'effet d'interdire aux ecclésiastiques le service militaire, et cette interdiction y ayant été décidée [1], les partisans du clergé éclatèrent en murmures et répandirent le bruit que c'était dans l'intention de dépouiller l'Église de ses honneurs et de ses biens que l'empereur avait présenté cette requête et obtenu ce règlement.

Au reste la loi nouvelle fut mal observée sous le règne de ce prince, parce que l'on continua d'envahir les biens du clergé, quoiqu'une autre loi eût prononcé la peine du sacrilége contre ceux qui les envahiraient [2]. Ce ne fut que sous Louis le Débonnaire que « les évêques et les clercs » déposèrent les ceinturons et baudriers d'or, les glaives

étaient indiqués par des marques extérieures, *insignia*. Tout homme libre, chez les Franks, avait un *honneur*, et cet honneur commun à tous était la *ceinture militaire* ou le *baudrier*. Il le perdait quand il entrait dans l'état monastique, et ne pouvait plus le reprendre, même lorsqu'il lui plaisait de rentrer dans la vie séculière. (*Cap.*, addit., c. 3, 66; *Cap. Alet.*, ann. 716, c. 2; 1 *Cap.*, ann. 819, c. 16.

[1] 3 *Cap.* 20, ann. 803.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

» ornés de pierreries, les éperons et les habits précieux[1]. » Essayant alors de revenir au premier moyen qu'ils avaient employé pour leur défense, ils imaginèrent de choisir parmi les fidèles du roi des chefs auxquels ils confiaient la conduite de leurs vassaux; ces chefs reçurent le nom d'*avoués*[2] des églises. Ce moyen, sans doute plus conforme aux maximes de l'Evangile, et le seul que, dans des circonstances ordinaires et communes, il leur eût été permis d'employer, ne pouvait suffire encore à protéger leur faiblesse, au milieu de l'impuissance des lois et de ce désordre politique où la France continuait d'être plongée. La création des *avoueries* eut un résultat à peu près semblable à la séparation qui avait été opérée sous Charles Martel; et les avoués n'étaient en effet, sous un autre nom, que ces capitaines qui avaient alors si violemment dépouillé l'Église. Le même principe amena donc, et nécessairement, des conséquences toutes semblables. Les bénéficiers cessèrent de rendre hommage aux évêques, dès que ceux-ci eurent cessé de porter les armes, et ne reconnurent plus que leurs avoués; l'hérédité des fiefs ayant commencé à s'introduire vers cette époque, un grand nombre d'avoués se firent les suzerains de ces vassaux qui ne leur appartenaient pas; et ce ne fut que par l'extinction des familles qui possédaient les avoueries, et par les donations qui leur furent faites postérieurement à l'établissement de l'hérédité, que les églises recouvrèrent les biens et les vassaux qui leur avaient été une seconde fois enlevés.

Nous avons dit que la circonstance qui avait fait des bénéfices royaux de cette autre partie des biens enlevés au clergé,

[1] Aim., l. 5, c. 2.

[2] On leur donnait encore le nom de *gonfalonniers*, parce qu'ils portaient la bannière des églises appelée *gonfanum*. C'est ainsi que l'*oriflamme*, bannière et enseigne dont l'abbaye royale de Saint-Denis se servait dans ses guerres particulières, c'est-à-dire dans celles qu'elle entreprenait pour retirer ses biens des mains des usurpateurs, ou pour empêcher qu'ils ne fussent enlevés, devint la bannière des rois de France, lorsqu'ils furent devenus maîtres des comtés de Pontoise et du Vexin, dont les seigneurs avaient été jusqu'alors avoués et protecteurs de cette abbaye. Ceci dut arriver sous le règne de Philippe Ier ou de son fils Louis le Gros.

Digitized by Google

dont la jouissance lui avait été rendue, avait été favorable aux propriétaires de ces biens; et en effet, les rois, protecteurs nés de l'Église et de ses ministres, et qui voyaient en eux l'appui le plus sûr et le plus ferme de leur couronne, loin d'avoir aucun intérêt à les dépouiller, trouvaient au contraire un avantage véritable à accroître leur crédit et leur influence, et leur conservaient ainsi fidèlement ces biens, comme un dépôt qui leur avait été commis. C'était là ce qu'on appelait le privilége de l'*immunité*, que n'avaient pas les fondations faites par de simples particuliers; fondations dont l'administration revenait aux familles après la mort des fondateurs, en raison du même droit qui les faisait *vacquer en régale*, quand elles étaient faites ou supposées faites par le roi. De cette disposition de la loi en faveur de ces familles, résultaient mille inconvénients, et tous au détriment du clergé, qui voyait souvent des héritiers avides et peu scrupuleux dissiper des biens dont la piété de leurs ancêtres avait voulu faire le patrimoine des pauvres et des églises; et les nouveaux fondateurs, témoins de ces désordres, n'eurent qu'un moyen de s'assurer que les intentions qu'ils avaient eues, en faisant de semblables dons, seraient remplies : ce fut de remettre leurs fondations entre les mains du roi, qui, les confirmant alors par des chartes, leur donnait la nature d'*aleu* ou de *propre*, et tous les avantages de l'*immunité*. Ainsi prirent le caractère de fondations royales un grand nombre de bénéfices qui n'avaient point été donnés à l'Église par les rois.

Tout porte à croire que ce fut de même dans l'intention de s'assurer la conservation des biens qui leur avaient été donnés, ou qu'ils s'étaient créés eux-mêmes par leurs travaux, que les monastères voulurent jouir aussi des avantages attachés aux fondations royales, et s'affranchir de la juridiction des évêques, qui d'abord étaient les dispensateurs de ces biens au même titre que de ceux des autres églises, et avaient ainsi le droit d'en appliquer l'usage selon qu'ils le jugeaient à propos; ce qui ne se faisait pas toujours avec justice et discernement. Et il faut bien supposer que ce privilége des évêques n'était pas sans de graves inconvé-

Digitized by Google

nients, puisque ce fut un saint prélat qui lui-même établit le premier un abbé dans un monastère, et l'affranchit de la juridiction de l'ordinaire, « dans la crainte qu'il eut, » dit l'annaliste qui rapporte ce fait, que ses successeurs » n'envahissent les biens de ce monastère [1]. » Un monastère remis ainsi entre les mains du roi recevait le nom d'abbaye; et dès ce moment son abbé prenait rang parmi les seigneurs ou grands vassaux, administrant lui-même ses biens, en acquittant les charges, fournissant directement à l'État les soldats dont auparavant il grossissait le contingent des évêques, et ne reconnaissant plus d'autre autorité que celle de Dieu et du roi.

Mais il n'en était pas des moines comme des prêtres séculiers. Ceux-ci avaient leur part des biens des Églises; les autres, soumis à la vie commune, ne possédaient rien en propre, n'avaient droit qu'au simple nécessaire, fixé par la règle qu'ils avaient embrassée. Tout le reste était à la disposition de leurs abbés, qui trop souvent ne faisaient pas de ces richesses, ainsi accumulées dans leurs mains, l'usage auquel elles avaient été destinées, excitant par là la cupidité des laïques dont ils imitaient la manière de vivre, et qui, témoins de leur vie mondaine, durent se croire très-propres à les remplacer dans cette manière d'administrer des biens ecclésiastiques. C'est ainsi que se formèrent et se multiplièrent les *commendes*, qui n'étaient autre chose que le droit d'usufruit et d'administration réservé à tout fondateur, droit que le roi étendit des monastères *simples*, qui, à ce titre, avaient pu, de tout temps, être administrés par des laïques, aux abbayes de fondation royale, et dont il était le suprême administrateur. Or, cette disposition particulière que l'on faisait du bien des abbayes semblait ne pas avoir des inconvénients aussi graves que la dilapidation des biens du clergé séculier, parce que l'on ne dépouillait en apparence qu'un seul homme, qui était l'abbé, les moines n'ayant droit, nous le répétons, qu'à l'absolu nécessaire,

[1] Aim., l. 8, c. 2. Cet évêque était S. Germain, qui tenait le siége de Paris; et le monastère qu'il affranchit ainsi était celui de Saint-Vincent, depuis l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

fixé par les statuts de leur communauté. On vit donc s'élever de toutes parts des commendes au profit des gens de la cour et des nobles de province; et sous la seule condition de pourvoir à l'entretien des lieux réguliers, et à la nourriture des religieux, les commendataires purent dissiper à leur gré, prodiguer à tel usage profane qu'il leur plaisait, l'immense superflu des biens confiés à leur gestion. Ce fut un nouveau genre de spoliation qui n'eut point de bornes : on se partagea les biens des monastères comme des terres conquises; les rois donnèrent des abbayes aux reines, à leurs fils, à leurs filles; ils en gardèrent eux-mêmes; il n'y eut point de vassal un peu puissant qui ne s'en fît donner, et plusieurs mirent leur fidélité au prix de semblables dons. Vainement les évêques s'élevèrent contre cette dissipation impie et souvent inhumaine des biens des monastères, et menacèrent les spoliateurs des jugements de Dieu [1] : ils n'y gagnèrent autre chose que la vaine formalité à laquelle se soumirent les rois et les seigneurs de faire tonsurer ceux de leurs enfants qu'ils voulaient enrichir ainsi, sans rien diminuer de leurs domaines; et l'on conçoit que, sous de tels abbés, le sort des moines n'était pas plus assuré, ni le vœu des fondateurs plus respecté que sous l'administration des laïques. Enfin les choses en vinrent au point que l'on crut nécessaire de faire des arrangements pour que la communauté ne manquât pas du moins des premiers besoins de la vie, et de séparer à cet effet de la mense abbatiale la portion de bien strictement nécessaire à la subsistance des religieux et à la réparation des églises, portion à laquelle les abbés et les commendataires n'eurent pas le droit de toucher. Un tel remède fut pire peut-être que le mal; parce que, délivrés, par de tels arran-

[1] Ce n'était pas contre les commendes en général qu'ils s'élevaient, puisqu'ils en possédaient eux-mêmes, mais contre la nomination abusive et scandaleuse des laïques à de semblables offices; c'était la dilapidation des biens des abbayes, souvent même l'expulsion des religieux de ces saintes demeures, qu'ils signalaient à la justice et à la religion du monarque : « Il y a des lieux, sacrés, di-» saient-ils, qui sont devenus en entier la possession des laïques; il en est » d'autres qu'ils se sont en partie appropriés; il en est dont ils se sont donné » les métairies comme leur propre héritage. » (*Cap. Car. Cale.*, tit. 3, c. 12, tit. 52.)

Digitized by Google

gements, de toute responsabilité sur ce qui touchait les moines et le monastère, ces administrateurs disposèrent plus librement encore et avec moins de scrupule de la part de biens, incomparablement plus grande, qui leur était restée. Par exemple, les comtes de Paris, s'étant établis commendataires de presque toutes les abbayes que renfermait leur comté, une fois ce partage fait avec la communauté, distribuèrent à leurs gens de guerre toutes les terres restantes, qui furent ainsi pour toujours soustraites à la juridiction ecclésiastique. Ce qu'ils avaient fait, d'autres seigneurs le firent également dans toutes les parties de la France; et un grand nombre de menses abbatiales se trouvèrent ainsi sécularisées.

Telle est l'histoire des propriétés de l'Église sous les deux premières races; et cette histoire n'est autre chose que le récit du pillage perpétuel de ces propriétés par une race d'hommes violente et guerrière, dont ses ministres travaillaient sans cesse à adoucir les mœurs et à éclairer l'intelligence. Ce que lui enlevait l'avidité des vainqueurs dans les moments de désordre, on voit que la piété des fidèles le lui rendait dans des temps moins agités, au risque de le lui voir enlever encore; et que, dans ce combat sans relâche de la cité de Dieu contre la cité du monde, la charité et la patience de l'une triomphèrent à la fin de l'avarice et de la violence de l'autre. C'est qu'il fallait que l'Église de France subsistât, Dieu ayant visiblement de grands desseins sur un royaume qui fut toujours le premier de la chrétienté.

On peut maintenant apprécier à leur juste valeur ces cris stupides de l'impiété, de toutes parts répétés par la prévention et par l'ignorance, qui accusent d'usurpation du bien d'autrui un clergé sans cesse dépouillé de son propre bien; qui nous présentent comme plongés dans toutes les jouissances du luxe et de la mollesse des cénobites que leurs administrateurs laïques laissaient mourir de faim, et comme des hommes turbulents et sanguinaires des évêques qu'une triste nécessité forçait à prendre les armes, afin d'opposer quelque résistance à un brigandage qui s'exerçait sur le pa-

Digitized by Google

trimoine des pauvres, qui menaçait la religion elle-même dans l'existence de ses ministres.

L'impiété ne s'arrête point là : dévorée d'une rage que rien ne peut éteindre, elle va chercher, dans la fange des chroniques les plus obscures et les plus méprisées, ce que ses suppôts de tous les âges (car elle n'a jamais cessé d'en avoir) ont pu écrire de plus infâme, de plus grossièrement mensonger contre les prêtres et les moines : et opposant avec impudence ce vil fatras de turpitudes aux témoignages de l'histoire les plus graves, les plus avérés, les plus éclatants, elle ne craint pas de dépeindre comme des scélérats abominables, des hommes qui, d'âge en âge et jusqu'à nos jours, n'ont cessé de transmettre aux générations les croyances, les préceptes, la morale de l'Evangile; supposant que, par un miracle plus grand, plus inconcevable que tous ceux qu'elle rejette, ces hommes ont pu et voulu, dans cette longue succession qui ne s'est pas interrompue un seul instant, perpétuer des croyances auxquelles ils ne croyaient pas, annoncer des préceptes auxquels ils n'obéissaient pas, prêcher une morale qu'ils ne pratiquaient pas; créant ainsi, au gré de sa haine extravagante, une société de nobles toujours furieux et de prêtres toujours hypocrites, société impossible, qui cependant a duré quatorze siècles, société la plus tyrannique qui ait jamais opprimé les peuples, et qui cependant a donné pour la première fois au monde le spectacle d'une nation où il n'y avait plus de maîtres ni d'esclaves.

L'ignorance était grande dans les premiers temps de la conquête, et d'autant plus profonde, d'autant plus incurable, que ceux qui y étaient livrés se plaisaient au milieu de ses ténèbres [1]. Où se conservaient les dernières lueurs des lettres et des connaissances humaines prêtes à s'éteindre, si ce n'est dans les cloîtres qui rendirent ensuite à la société moderne ce qu'ils avaient sauvé du grand nau-

[1] Les Fidèles descendus des anciens Franks méprisaient les lettres, parlaient très-peu latin, n'estimaient que la profession des armes, et ne quittaient les camps que pour aller se confiner dans leurs terres; pendant près de deux siècles, leur ignorance les rendit incapables d'exercer aucune fonction ecclésiastique; tous les clercs étaient Romains.

Digitized by Google

frage de l'ancienne société? où étaient les seules écoles qu'il y eût alors? auprès de la cathédrale et de la demeure des évêques : là étaient encore l'hôpital pour les malades, l'hospice pour les pèlerins et les pauvres voyageurs; et dans ces asiles de paix « la science et la miséricorde s'étaient ren- » contrées et embrassées [1]. » Lorsque le pouvoir politique, si faible alors sous des rois faibles, parce qu'il n'était pas naturellement constitué, reprenait un peu de vigueur sous quelques princes guerriers ou d'un ferme caractère, à qui s'adressait le monarque pour le rétablissement de l'ordre et le maintien de la justice, si ce n'est aux évêques, protecteurs naturels des peuples, et qui recevaient alors la noble mission de porter au pied du trône le cri des opprimés et de demander en leur nom que justice fût rendue? Qu'était le vasselage, seul lieu de cette société naissante, qui, comme nous l'avons déjà dit, ne fut jamais entièrement rompu, sinon le respect pour la foi jurée? et quel autre garant que la religion pouvait-on avoir de la foi du serment? Lorsque tout n'était que trouble et confusion dans l'État, où étaient l'ordre et l'unité, sinon dans la société des fidèles, qui seule demeurait immuable dans ses dogmes, dans ses traditions, dans sa discipline? Pour cette multitude que divisaient sans cesse des intérêts si opposés, des usurpations si manifestes, des préjugés d'indépendance si fortement enracinés, quel autre signe de ralliement que la croix qui, s'élevant de toutes parts sur le sommet de leurs tours et sur la pointe de leurs clochers, réveillait à tous moments dans leur cœur des sentiments qui leur étaient communs, des croyances qui pour tous étaient les mêmes, et semblait rappeler à ne former qu'une seule patrie sur la terre, des hommes destinés à n'avoir qu'une même patrie dans le ciel? Et nous pouvons défier toute la subtilité sophistique des incrédules de nos jours, d'expliquer comment il eût été possible que ce royaume de France, formé par des évêques, ainsi que l'a dit un écrivain, dont sans doute ils ne récuseront pas le

[1] *Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculatæ sunt.* (Ps. LXXXIV, 11.)

Digitized by Google

témoignage [1], eût pu être sauve de sa ruine autrement que par des évêques; c'est-à-dire comment, sans la religion et ses ministres, il eût pu rester en France, après la fin de la seconde race, vestige de société.

Sous les rois de la troisième race, le clergé put espérer enfin des jours moins agités, et pour ses propriétés des garanties et une protection dont, jusqu'alors, lui seul avait été privé. Il put, de même que les autres membres de la société, conserver ce qui lui appartenait, et opposer avec succès, aux nouveaux envahissements que l'on tenta contre lui, ses titres et ses priviléges.

IX. *Des principaux officiers de nos rois.*

Rien ne montre mieux la grandeur d'un maître que le nombre et la puissance de ses serviteurs [2]. La cour de nos rois ne le céda, à cet égard, à aucune autre. Nous commençons par les charges ecclésiastiques.

L'apocrisiaire, nommé quelquefois l'archiprêtre de France, et plus souvent l'archichapelain, tenait le premier rang parmi les officiers du palais. Non-seulement il était supérieur du clergé qui en desservait l'oratoire, mais il avait encore inspection, quant au spirituel, sur tous ceux qui se trouvaient à la cour : « en sorte, dit Hincmar [3], que personne n'y pouvait faire aucun exercice de zèle sans son agrément. » Il y avait plus : tous les procès ecclésiastiques, toutes les contestations des clercs et des moines ressortissaient à son tribunal. Personne même ne pouvait parler au roi d'une affaire ecclésiastique sans l'avoir auparavant communiquée à l'archichapelain, et sans avoir pris son attache. On peut juger par là quel était son crédit. Aussi cette charge fut-elle communément exercée par des évêques, à qui le pape accordait souvent le *pallium* et le titre d'archevêque par distinction. On vit cependant quelquefois de simples prêtres, comme Fulrade et Foulques, revêtus de la dignité d'archichapelain.

[1] Gibbon.
[2] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 1, p. xiij.
[3] De ordine palatii.

Digitized by Google

Cet officier ne fut d'abord nommé qu'apocrisiaire; mais, dans la suite, l'oratoire de nos rois ayant été appelé chapelle à cause de la chape de saint Martin qu'on y conservait, les clercs destinés à desservir cet oratoire furent appelés *chapelains*, et leur supérieur *archichapelain*. C'est l'origine des noms de chapelle et de chapelains, que l'usage a introduits pour signifier les oratoires particuliers et les clercs qui y font l'office. Cette chape de saint Martin, *capa* ou *capella*, était un manteau d'une étoffe vile et grossière. Il paraît même qu'il était de peau de brebis. Le moine de Saint-Gall, qui a écrit la *Vie de Charlemagne*, dit que ce prince avait un habit de peau qui n'était pas beaucoup plus précieux que le manteau de saint Martin ; et Du Cange cite un ancien registre de la chambre des comptes, où il est marqué que « les Estohers d'Amiens doivent à l'évêque à » la Saint-Martin d'hiver une penne grant d'agneaux, ap- » pelée le mantel de saint Martin. »

Outre l'archichapelain, les rois et les reines de France avaient des aumôniers, c'est-à-dire des ecclésiastiques ou des abbés chargés de distribuer leurs aumônes. Le premier que nous trouvions revêtu de cette charge est saint Chaumont, qui est appelé aumônier de la reine sainte Bathilde. Hincmar, qui a écrit un Traité des officiers du palais d'après saint Adalard, abbé de Corbie, ne parle pas de cette charge. Peut-être de son temps les fonctions d'aumônier étaient-elles réunies à la charge d'archichapelain, comme celles d'archichapelain le furent depuis à la charge de grand-aumônier.

Il est encore parlé dans les anciens auteurs d'un abbé du palais : ce qui a fait croire à quelques critiques qu'outre les clercs, il y avait aussi des moines dans le palais pour y faire l'office divin. Mais le nom d'abbé se donnait souvent aux ecclésiastiques qui avaient quelque autorité sur les autres. Les maisons même des clercs qui vivaient en communauté étaient appelées monastères, et les supérieurs abbés. Sans doute, l'abbé du palais fut ainsi nommé, parce qu'il était sous l'archichapelain le supérieur des clercs destinés à faire

Digitized by Google

l'office dans la chapelle du roi : c'était ce qu'on nommerait aujourd'hui le maître de la chapelle.

Quant aux charges civiles, le maire du palais, ou le *majordome, major domûs,* fut sans contredit le plus puissant des officiers de nos rois [1]. Mais il n'eut pas d'abord ce pouvoir presque souverain qu'il s'attribua dans la suite. Les fonctions de sa charge étaient renfermées dans l'enceinte du palais, dont il avait la surintendance. Ces bornes parurent trop étroites à l'ambition des maires. Sur la fin de la première race, ils devinrent les premiers ministres et comme les vice-rois de l'État; et on les vit dominer avec une autorité presque absolue, maîtres presque également des peuples et des souverains, à qui ils ne laissèrent qu'un vain titre de royauté.

Quiconque connaît l'esprit de la famille germanique ne s'étonnera pas de trouver dans le maire un officier du palais [2]. Dans cette famille, la domesticité ennoblit. Toutes les fonctions réputées serviles chez les nations du Midi, sont honorables chez celles du Nord, et en réalité elles sont rehaussées par le dévouement personnel. Dans les *Niebelungen,* le maître des cuisines, Rumolt, est un des principaux chefs des guerriers. Aux festins du gouvernement impérial, les électeurs tenaient à honneur d'apporter le boisseau d'avoine, et de mettre les plats sur la table. Chez ces nations, quiconque est grand dans le palais, est grand dans le peuple. Le plus grand du palais (*major*) devait être le premier des Leudes, leur chef dans la guerre, leur juge dans la paix. Or, à une époque où les hommes libres avaient intérêt à être sous la protection royale, *in truste regiâ,* à devenir Antrustions et Leudes, le juge des Leudes dut peu à peu se trouver

[1] Pertz (Geschichte der Merowingischen Hausmeier) a réuni tous les noms par lesquels on désignait les maires du palais : « Major domûs regiæ, domûs regalis, domûs, domûs palatii, domûs in palatio, palatii, in aulâ; — Senior domûs, — Princeps domûs, — Princeps palatii, — Præfectus domûs regiæ, — Præfectus palatii, — Præfectus aulæ, — Rector palatii, — Nutritor et bajulus regis? (Fredeg., c. 86) — Rector aulæ, imò totius regni, — Gubernator palatii, — Moderator palatii, — Dux palatii, Custos palatii et tutor regni, — Subregulus. » Ainsi le maire devient presque le roi ; et réciproquement *gouverner le royaume* s'exprima par : *gouverner le palais.* « Bathilda regina, quæ cum Chlotario filio Francorum regebat palatium.» (Michelet, *Hist. de Fr.*, t.1, p. 275.)

[2] Michelet, *Hist. de Fr.*, t. 1, p. 274.

Digitized by Google

le juge du peuple. Mais les rois de la seconde race, auxquels la mairie du palais avait servi de degré pour monter sur le trône, surent prescrire des bornes convenables à la puissance des maires. Aussi, depuis ce temps-là, l'histoire n'en parle presque plus.

Le comte du palais avait la plus grande autorité après le maire. Quand le roi ne rendait pas la justice par lui-même, le comte la rendait au nom du prince, et il était chargé de juger les causes dont il y avait appel. C'était comme le juge en dernier ressort de toutes les affaires du royaume. On ne pouvait même parler au roi d'aucune affaire civile sans avoir l'agrément du comte du palais. « Le comte *palatin*, dit M. de Saint-Victor[1], semblait avoir remplacé, dans la cour des rois franks, le grand dignitaire que l'on nommait *maître des offices* à celle des empereurs. C'était lui qui faisait la police dans le palais et même dans tout le canton où résidait la cour; il recevait toutes les causes qui étaient portées au palais, et décidait de celles qui devaient être jugées en présence du roi; il était l'introducteur de ceux qui voulaient en obtenir audience, et faisait auprès de lui les fonctions du ministère public; enfin il présidait le tribunal où étaient jugées toutes les causes qui ressortissaient à son département. La dignité de comte palatin existait encore sous Louis le Gros, en 1136, et l'histoire ne marque point à quelle époque elle fut abolie. »

Le référendaire était un des principaux officiers, lequel remplissait à la cour de nos rois une partie des fonctions qui ont été depuis annexées à la charge de chancelier. Il signait les chartes royales, et communément il gardait le sceau de nos rois. Nous disons communément, parce que nous trouvons quelquefois sous la première race des seigneurs qui sont nommés gardes du sceau, quoiqu'il ne paraisse pas qu'ils fussent référendaires. Le référendaire est quelquefois nommé chancelier, parce que ces deux charges furent unies.

Le chancelier, qu'on nommait aussi secrétaire, n'eut d'a-

[1] *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 136.

bord d'autre emploi que de rédiger par écrit les ordres du roi. Les auteurs le nomment souvent grand chancelier ou archichancelier, pour le distinguer des secrétaires qu'il avait sous lui, et qu'on nommait aussi chanceliers. Dès le temps d'Hincmar, le chancelier faisait les fonctions de référendaire. Il remplit encore dans la suite celles de comte du palais, pour juger les causes dont on appelait au roi, et casser les sentences des magistrats rendues contre les lois.

Le chambellan ou camérier était chargé d'aider la reine à régler tout le détail des dépenses du palais, et à s'en faire rendre compte; car, tandis que le roi ne s'occupait qu'à administrer les affaires du royaume, la reine était chargée de régler les dépenses de la maison du roi, et les gratifications qu'on devait allouer aux gens de guerre.

Il suffira d'indiquer les noms et les fonctions de quelques autres officiers. Le connétable (*comes stabuli*) avait l'intendance sur l'écurie du roi. Le sénéchal était chargé de faire toutes les provisions pour la bouche du roi, excepté celle du vin, qui concernait le bouteillier. *Sénéchal*, en tudesque, signifie qui a soin des troupeaux, comme *maréchal* signifie qui a soin des chevaux. Les noms de ces charges ont subsisté; mais ceux qui en étaient revêtus eurent dans la suite des fonctions bien plus nobles.

Il y avait aussi à la cour un mansionnaire ou maréchal des logis, un fauconnier et quatre veneurs, et plusieurs conseillers du roi, en partie clercs, en partie laïques, outre un grand nombre de charges moins importantes.

Chez les rois franks, comme chez les empereurs grecs, tous les officiers devaient être nourris de la table du prince; et les anciennes chroniques nous ont conservé, sur ce service de leur maison pendant le carême, des détails qui peuvent donner quelque idée de ce qu'était alors la cour royale de France. Le roi se mettait à table le premier, et il était servi par les ducs et par les rois tributaires qui se trouvaient alors auprès de lui. Ceux-ci prenaient place immédiatement après, et le même service qu'ils avaient fait auprès de lui, les comtes et les préfets le faisaient auprès d'eux. Ces derniers les remplaçaient, et avec eux mangeaient les différents digni-

Digitized by Google

taires ou chevaliers qui composaient la cour. La table était ensuite occupée par les compagnies militaires[1], qui, à leur tour, étaient remplacées par les maîtres des différents offices et les valets de la cour. Ceux-ci ne se mettaient à table qu'à minuit[2].

X. *De quelques usages particuliers aux Franks.*

Nous recueillons sous ce titre diverses coutumes des Franks, dont le détail pourra servir à éclaircir plusieurs points de l'histoire[3]. Nous commençons par les usages qui s'observaient pour la célébration ou la dissolution de leurs mariages.

C'était le mari qui donnait la dot à la femme. Il l'achetait, pour ainsi dire, de ses parents, en leur présentant, selon la loi salique, un sol et un denier. Cette somme, donnée et acceptée, était un engagement réciproque de contracter le mariage. Les princes même ne donnaient pas une somme plus considérable. Frédégaire dit que c'est en donnant un sol et un denier que les ambassadeurs de Clovis épousèrent Clotilde au nom de leur maître[4]. Mais le lendemain des noces au matin, le mari faisait à sa femme un cadeau proportionné à son rang : c'est ce qu'on nommait *morgagemba*, c'est-à-dire *présent du matin*. Les biens ainsi donnés étaient censés appartenir à la femme. C'est pourquoi nous voyons que les reines de France, comme Frédégonde, avaient des villes où elles levaient des impôts en leur propre nom.

Grégoire de Tours dit que les cérémonies civiles des fiançailles consistaient en ce que l'époux donnait le baiser à sa future épouse, lui mettait l'anneau au doigt et le soulier au pied[5]. Mais cet usage était propre aux Gaulois plutôt qu'aux Franks.

Quand un Frank voulait épouser une veuve, il était obligé d'en faire la demande dans une assemblée publique.

[1] Militares viri, vel scholares alæ.
[2] Monach. San Gall., l. 1.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 1, p. xxvj.
[4] Fredeg. *Epitome Gregorii Turon.*, c. 18.
[5] L. 2, for. 30.

Digitized by Google

Alors trois personnes, soutenant de la main un bouclier élevé sur leurs têtes, examinaient les propositions et les motifs de ce mariage; et si elles trouvaient qu'il convînt, le futur mari donnait trois sols et un denier. Cette somme, nommée *reïppus,* appartenait aux plus proches parents de la veuve du côté de ses sœurs : c'était comme le prix dont on l'achetait.

Le divorce était permis aux Franks par leurs lois; et il n'est pas surprenant qu'il fût commun parmi eux tant qu'ils furent idolâtres. Mais ce qui doit paraître étrange, c'est que, longtemps après leur conversion, ils crurent qu'il leur était licite de répudier une femme qui ne leur plaisait plus, pour en épouser une autre. Cet abus subsistait encore dans le VIIe siècle. On trouve parmi les formules de Marculfe, qui sont de ce temps-là, le modèle d'un acte de divorce, où l'on marque que les époux tel et telle, voyant que la discorde troublait leur mariage, et que la charité n'y régnait pas, sont convenus de se séparer et de se laisser l'un à l'autre la liberté, ou de se retirer dans un monastère, ou de se remarier, sans que l'une des parties puisse le trouver mauvais et s'y opposer, sous peine d'une livre d'or d'amende[1]. Il y eut même des évêques, dans le VIIIe siècle, qui, étant plus versés dans les usages de la nation que dans les lois du christianisme, autorisèrent ces divorces par leurs décisions. Ce ne fut qu'avec le temps que la religion vint à bout d'exterminer un abus permis par les lois civiles, et si favorable aux passions.

Non-seulement un Frank pouvait, selon les usages de la nation, répudier sa femme; il pouvait même renoncer à sa propre parenté. Pour cela il se présentait devant le juge dans une audience publique, et rompait sur sa tête quatre bâtons d'aulne, dont il jetait les fragments à terre. Par cette bizarre cérémonie, il était censé sortir de sa famille, ses parents ne pouvaient plus hériter de lui, et il ne pouvait plus hériter d'eux.

La manière de donner l'investiture de quelque bien mé-

[1] De Vit. PP., c. 20.

Digitized by Google

rite encore d'être remarquée. Pour mettre une personne en possession de quelque chose qu'on lui avait donnée ou vendue, on lui plaçait en main un fétu ou un bâton, une branche d'arbre, un couteau, une épée, un livre, une motte de terre, ou quelque autre chose qu'on trouvait sous la main; mais le plus souvent c'était une paille ou un bâton, qu'on rompait en présence des témoins. On en insérait les fragments dans le contrat de vente ou de donation, et l'on en faisait mention dans l'acte.

Le roi Gontran donna l'investiture du royaume de Bourgogne à son neveu Childebert II, en lui mettant sa lance en main[1]. Cette lance tenait lieu de sceptre. Les rois Carloman et Charlemagne son frère sont peints dans un ancien manuscrit, tenant à la main une lance assez courte, dont le fer a deux crocs recourbés qui forment une espèce de fleur de lis, et qui rendent par là cette lance assez semblable à la manière dont on a dans la suite fait le sceptre de nos rois; car dans son origine, et suivant l'étymologie du mot, le sceptre n'était qu'un bâton pour s'appuyer. Charlemagne en avait un qui était justement de sa hauteur; et il fallait qu'il fût peu différent d'un bâton pastoral, car un évêque, pendant l'absence du roi, demanda la permission à la reine de se servir de ce sceptre au lieu de crosse dans la célébration de l'office divin[2].

Un autre usage appelle également l'attention.

« Les Germains, dans leur simplicité, dit M. de Châteaubriand[3], avaient attaché le signe de la puissance à la couronne naturelle de l'homme. Il arriva que l'inégalité des rangs se glissa, par cette coutume, dans la nation. Pour que les chefs fussent distingués des soldats, il fallut bien que ceux-ci se coupassent les cheveux : le simple Frank portait les cheveux courts par derrière et longs par devant[4]. Clovis et ses premiers compagnons, en revenant de leur expédition dans le royaume des Visigoths, offrirent quelques che-

[1] Greg. Tur., l. 7, c. 33.
[2] Monach. San-Gall, l. 1, *De Vit. Caroli.*
[3] Œuvres complètes, t. 6, p. 29.
[4] Sidoine.

Digitized by Google

veux de leur tête à des évêques : ces Samsons leur laissaient ce gage comme un signe de force et de protection. Un pêcheur trouva le corps d'un jeune homme dans la Marne ; il le reconnut pour être le corps de Clovis, à la longue chevelure dont la tête était ornée et dont l'eau n'avait pas encore déroulé les tresses [1]. Les Bourguignons, à la bataille de Véseronce, reconnurent au même signe qu'un chef frank, Clodomir, avait été tué. « Ces chefs, dit Agathias, portent » une chevelure longue ; ils la partagent sur le front, et la » laissent tomber sur leurs épaules ; ils la font friser ; ils l'en- » tretiennent avec de l'huile ; elle n'est point sale comme » celle de quelques peuples, ni tressée en petites nattes » comme celle des Goths. Les simples Franks ont les che- » veux coupés en rond, et il ne leur est pas permis de les » laisser croître. »

» On prêtait serment sur ses cheveux.

» A douze ans, on coupait pour la première fois la chevelure aux enfants de la classe commune : cela donnait lieu à une fête de famille appelée *Capitolatoria*.

» Les clercs étaient tondus comme serfs de Dieu : la tonsure a la même origine.

» On condamnait les conspirateurs à s'inciser mutuellement les cheveux.

» Les Visigoths paraissent avoir attaché aux cheveux la même puissance que les Franks : un canon du concile de Tolède, de l'an 628, déclare qu'on ne pourra prendre à roi celui qui se sera fait couper les cheveux.

» Quand les cheveux repoussaient, le pouvoir revenait. Thierry III recouvra la dignité royale, qu'il avait perdue en perdant ses cheveux [2]. Clovis avait fait couper les cheveux au roi Chararic et à son fils. Chararic pleurait de sa honte ; son fils lui dit : « Les feuilles tondues sur le bois » vert ne se sont pas séchées ; elles renaissent prompte- » ment [3]. »

[1] Greg. Tur., l. 8.

[2] Quam nuper tonsoratus amiserat, recepit dignitatem.

[3] In viridi ligno hæ frondes succisæ sunt, nec omninò arescunt ; sed velociter emergunt.

Digitized by Google

» La couronne même de Charlemagne n'usurpa point sur la chevelure du Frank l'autorité souveraine. Lothaire se voulait saisir de Charles, son frère, pour le tondre et le rendre incapable de la royauté; la nature avait devancé l'inimitié fraternelle, et la tête de Charles le Chauve offrait l'image de son impuissance à porter le sceptre.

» Mais, vers la fin du VIe siècle, il y avait déjà des Gaulois Romains qui laissaient croître leur barbe et leurs cheveux : les Franks toléraient cette imitation, pour cacher peut-être leur petit nombre. Grégoire de Tours fait remarquer que le B. Léobard n'était pas de ceux qui cherchent à plaire aux Barbares en laissant flotter épars les anneaux de leurs cheveux [1]. Le précepteur de Dagobert, Sandreghesil, avait une longue barbe, puisque Dagobert la lui coupa. Enfin, dans le XIIe siècle, les rois abrogèrent la loi qui défendait aux serfs de porter les cheveux longs. Cette abrogation fut obtenue à la sollicitation de Pierre Lombard, évêque de Paris, et de plusieurs autres prélats. Les ecclésiastiques, en envoyant leurs serfs à la guerre, et les donnant pour champions, exigèrent qu'ils eussent l'extérieur des ingénus contre lesquels ils combattaient. Voilà comment la longue chevelure a marqué parmi nous une grande époque historique, comment elle a servi à marquer le passage de l'esclavage à la liberté, et la transformation du Frank en Français. Il faut toutefois remarquer qu'il y avait des Gaulois appelés *Capillati, Crinosi,* une Gaule chevelue, *Gallia comata;* que les Bretons portaient les cheveux longs comme les Franks [2]; que, dans les Vies de plusieurs saints gaulois, on voit ces saints arranger leur chevelure. Est-il probable que les Franks, en se fixant au milieu de leurs conquêtes, aient forcé tous les peuples qui reconnaissaient leur domination à quitter leurs usages? C'est donc particulièrement de la nation victorieuse qu'il faut entendre tout ce qui est dit concernant les cheveux dans notre histoire. »

« Les capitulaires de Charlemagne qui concernent la lé-

[1] Dimissis capillorum flagellis Barbarum plaudebat. (*De Vit. Patrum.*)
[2] Frédégaire.

Digitized by Google

gislation domestique sont curieux par le détail des mœurs[1].

» Le capitulaire *de Villis fisci* se compose de soixante-dix articles, vraisemblablement recueillis de plusieurs autres capitulaires.

» Les intendants du domaine sont tenus d'amener au palais, où Charlemagne se trouvera le jour de la Saint-Martin, tous les poulains, de quelque âge qu'ils soient, afin que l'empereur, après avoir entendu la messe, les passe en revue.

» On doit au moins élever, dans les basse-cours des principales métairies, cent poules et trente oies.

» Il y aura toujours dans ces métairies des moutons et des cochons gras, et au moins deux bœufs gras, pour être conduits, si besoin est, au palais.

» Les intendants feront saler le lard; ils veilleront à la confection des cervelas, des andouilles, du vin, du vinaigre, du sirop de mûres, de la moutarde, du fromage, du beurre, de la bière, de l'hydromel, du miel et de la cire.

» Il faut, pour la dignité des maisons royales, que les intendants y élèvent des laies, des paons, des faisans, des sarcelles, des pigeons, des perdrix et des tourterelles.

» Les colons des métairies fourniront aux manufactures de l'empereur du lin et de la laine, du pastel et de la garance, du vermillon, des instruments à carder, de l'huile et du savon.

» Les intendants défendront de fouler la vendange avec les pieds : Charlemagne et la reine, qui commandent également dans tous ces détails, veulent que la vendange soit très-propre.

» Il est ordonné, par les articles 39 et 65, de vendre au marché, au profit de l'empereur, les œufs surabondants des métairies et les poissons des viviers.

» Les chariots destinés à l'armée doivent être tenus en bon état; les litières doivent être couvertes de bon cuir, et si bien cousues qu'on puisse s'en servir au besoin comme de bateaux pour passer une rivière.

[1] Châteaubriand, Œuvres complètes, t. 6, p. 48.

Digitized by Google

» On cultivera dans les jardins de l'empereur et de l'impératrice toutes sortes de plantes, de légumes et de fleurs : des roses, du baume, de la sauge, des concombres, des haricots, de la laitue, du cresson alénois, de la menthe romaine, ordinaire et sauvage, de l'herbe aux chats, des choux, des ognons, de l'ail et du cerfeuil.

» C'était le restaurateur de l'empire d'Occident, le fondateur des nouvelles études, l'homme qui, du milieu de la France, en étendant ses deux bras, arrêtait au nord et au midi les dernières armées d'une invasion de six siècles, c'était Charlemagne, enfin, qui faisait vendre au marché les œufs de ses métairies, et réglait ainsi avec sa femme ses affaires de ménage. »

Si Charlemagne garda la première simplicité des Franks, ses successeurs affectèrent la magnificence romaine. On voit auprès de Louis le Débonnaire Harold le Danois portant une chlamyde de pourpre, ornée de pierres précieuses et d'une broderie d'or. Sa femme, par les soins de la reine Judith, revêt une tunique également brodée d'or et de pierreries; un diadème couvre son front, et un long collier descend sur son sein. La reine danoise a aussi des cuissards de mailles d'or et de perles, et un capuchon d'or retombe sur ses épaules. Ce sont des sauvages se parant à leur fantaisie dans le vestiaire d'un palais [1].

Dès l'établissement des Franks dans la Gaule, on voit sur nos monnaies une croix entre un A et un Ω; double signe qui faisait allusion à cette parole de Jésus-Christ : *Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin.*

Crux vincit! la croix triomphe; telle est l'inscription qui se trouve sur les monnaies des Franks à la fin de la première race : semblable à celle que les légions de Constantin voyaient, pendant les combats, briller sur le miraculeux *Labarum.*

Pendant toute la seconde race, nous remarquons encore sur nos pièces d'or et d'argent le signe non équivoque de la foi de nos rois, qui, dans ce titre de Roi très-chrétien,

[1] Châteaubriand, Œuvres complètes, t. 6, p. 47.

Digitized by Google

semblent vouloir montrer à leurs sujets le plus beau caractère de leur autorité.

Enfin, au commencement de la troisième race, il est une légende qui se reproduit presque continuellement, et qui paraît avoir décidément prévalu : *Christus vincit! regnat! imperat!!!* noble et touchant souvenir de la foi de nos pères, comme de leurs exploits guerriers! C'était, en effet, à ce *cri de guerre* que les Franks se précipitaient jadis sur les Sarrasins, lorsque Charles Martel écrasait sous les coups de sa redoutable épée ces hordes de Barbares qui menaçaient d'inonder toute l'Europe.

XI. *Des noms et des surnoms en usage parmi les Franks.*

Les Romains, et à leur imitation les Gaulois qui se piquaient de noblesse, avaient plusieurs noms, par lesquels on distinguait en même temps et les personnes et les familles auxquelles elles appartenaient. Dans l'état florissant de la république, le premier nom était le nom propre, et c'était celui qui désignait la personne. Ainsi *Marcus Tullius Cicero* n'était distingué de son frère *Quintus Tullius Cicero* que par le prénom *Marcus*. Mais, dans le Bas-Empire, et surtout dans la Gaule, le dernier nom était le nom distinctif de la personne, comme on peut le voir par l'exemple de S. Avite de Vienne et de S. Grégoire de Tours, dont l'un se nommait *Alcimius Ecdicius Avitus*, et l'autre *Georgius Florentius Gregorius*.

Pour les Franks, ils ne portèrent longtemps qu'un nom, et ce nom n'avait aucun rapport à la famille. Le fils de Childéric fut appelé Clovis, et aucun des enfants de Clovis ne porta son nom. Les noms franks avaient une signification propre. Chilpéric, par exemple, veut dire *puissant secours*. *Ric* signifie puissant ; et c'est la raison pour laquelle tant de noms de seigneurs et de princes étaient terminés en *ric*. C'est de là aussi que nous est venu le mot *riche*. *Bert*, qui est une autre terminaison fort commune dans les noms franks, et particulièrement dans ceux des princes, signifie *illustre*. Au reste, il était aisé, à la terminaison barbare, de

Digitized by Google

distinguer les noms franks d'avec les noms romains, et c'est une règle assez sûre pour discerner, par exemple, dans les premiers conciles des Gaules, les évêques Franks de naissance, d'entre ceux qui étaient descendus de familles romaines ou gauloises.

Ce n'est pas que les auteurs, en mettant les noms franks dans une autre langue, ne les aient souvent défigurés : par exemple, le nom de Clovis est rendu communément par *Chlodoveus, Chlodovechus* ou *Ludovicus*. Agathias appelle ce prince Κλοθαιος. Cassiodore le nomme *Luduin :* ce qui peut faire croire que c'est là son vrai nom tudesque, comme *Karl* était le vrai nom qu'on a rendu par *Carolus* et par *Charles*. Une cause de ces variations est que la plupart des noms franks avaient une aspiration qu'on exprimait communément par *Ch,* comme *Chlotarius, Chilpericus, Chlodoveus;* quelquefois par l'H seule, comme dans *Hlotharius, Hludovicus, Hilpericus*. Mais on supprimait souvent cette aspiration difficile à prononcer, et l'on disait simplement *Lotharius, Ilpericus, Ludovicus, Lothaire, Ilperic, Louis*. Cette observation peut faire juger que le nom de *Louis* est le même que celui de *Clovis,* dont on a retranché l'aspiration. En effet, Cassiodore, qui appelle dans un endroit Clovis *Luduin,* le nomme ailleurs *Ludovicus*.

Sur la fin de la seconde race de nos rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on fut obligé, pour distinguer les personnes qui en avaient de semblables, d'y ajouter des surnoms ou sobriquets, dont l'usage devint général et nécessaire, quand la coutume de donner des noms de saints au baptême se fut établie. Ces surnoms ne furent pas d'abord perpétués dans les mêmes familles, et le fils en avait souvent un différent de celui de son père. On ne les prenait pas même dans les actes publics; mais, pour mieux désigner la personne, on écrivait au-dessus de son nom, en interligne, le sobriquet qu'elle portait; et l'on croit que c'est ce qui donna occasion d'appeler ces sobriquets *surnoms*. Nos rois et nos évêques ont gardé l'ancienne coutume de ne signer que leur nom propre, qui est celui du baptême.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES ROIS FRANKS DANS LA GAULE, JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA PUISSANCE DES MAIRES DU PALAIS.

—

CLOVIS Ier.

Nos historiens font rouler toute notre existence antique sur la seule peuplade des Franks, qui a concouru, il est vrai, avec beaucoup d'autres à former la nation française, mais qui n'en est point la souche unique [1]. C'est une méprise extrêmement grave, car le gros de ce peuple ne s'établit à demeure fixe que dans la partie septentrionale des Gaules, et dans cette contrée même, l'ancienne population, la population gallo-romaine, surpassait de beaucoup en nombre ces conquérants de race teutonique. Dans les provinces du midi, où cette population était immense, si l'on en juge par le nombre et la grandeur des villes, ce ne furent point les Franks, mais d'autres Barbares, qui se mêlèrent avec elle. Ces Barbares furent, il est vrai, vaincus par les Franks; mais si leurs chefs périrent, si leurs gouvernements nationaux furent renversés, leur race ne fut point détruite, et les restes s'en conservèrent dans les provinces qu'ils avaient autrefois conquises. Les Franks envahirent progressivement toute la Gaule, ils envahirent même une portion de l'Italie; mais leur territoire proprement dit eut pour bornes le cours de la Loire. Les villes des bords du Rhône, de la Méditerranée et des côtes méridionales de l'Océan, leur envoyaient le tribut, comme à des étrangers qui se font craindre. Ils y dominaient par la terreur de leur nom, ils les pillaient souvent, mais n'y habitaient pas. Ainsi il

[1] Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 10.

Digitized by Google

est absurde de donner pour base à une Histoire de France la seule histoire du peuple frank. C'est mettre en oubli la mémoire du plus grand nombre de nos ancêtres, de ceux qui mériteraient peut-être à un plus juste titre notre vénération nationale.

La nation à laquelle il convient réellement de fonder son histoire sur l'histoire des tribus frankes de la Gaule, c'est plutôt celle qui habite la Belgique et la Hollande, que les habitants de la France proprement dite [1]. Cette nation vit tout entière sur le territoire que se partagèrent les Franks, sur le principal théâtre de leurs révolutions politiques; car la ville de Paris n'était pas au centre, mais à la frontière de leurs colonies. C'était le point d'où ils surveillaient la population romaine et barbare de la Gaule méridionale, population qu'ils tourmentaient de leurs excursions vagabondes, et dont ils exigeaient une sorte de rançon annuelle au même titre que les pirates du nord vinrent plus tard l'exiger d'eux-mêmes.

Quand les tribus des Franks n'étaient encore connues, sur le pays où nous vivons, que par leurs incursions dans les quatre provinces germaniques et belgiques, deux peuples de race tudesque habitaient, à demeure fixe, les belles provinces du sud, entre la Loire et les deux mers. Les Bourguignons (Buhr-Gunds) s'étaient établis à l'est; les Goths, au midi et au couchant [2]. L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages; mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis [3]. Les Goths surtout montraient du penchant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts et affectaient la politesse de Rome. Ainsi, les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés; les cités relevaient leurs murailles; l'industrie et la science reprenaient de l'essor; le génie romain reparaissait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête. Avec cette prospérité matérielle contrastait, toutefois, l'état d'oppression morale où les Goths retenaient la population gallo-romaine. Les vainqueurs, ayant embrassé l'arianisme, exerçaient une persécution violente contre le clergé catholique, et punissaient par la prison, l'exil, la confiscation, souvent même par le martyre, le zèle que montraient les prélats romains

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 14.
[2] *Ibid.*, p. 87.
[3] ... Non cum subjectis, sed cum fratribus christianis. (Orose.)

Digitized by Google

pour la saine et pure doctrine de l'Eglise [1]. Ceux-ci n'étaient donc rien moins que disposés à voir des souverains légitimes dans les récents usurpateurs de cette belle portion des Gaules [2]. Que si un autre chef barbare, mais qui aurait embrassé la foi orthodoxe, venait se présenter à eux, trouvant en lui la seule garantie qui pouvait leur rendre supportable une domination étrangère, ils devaient naturellement préférer son joug à celui qu'un roi barbare et hérétique appesantissait sur leurs têtes, sans cesser pour cela de se considérer, dans le secret de leurs pensées, comme sujets de l'Empire et des empereurs.

Le domaine de ceux-ci comprenait encore presque toutes les provinces renfermées entre le Rhin, l'Océan et la Loire. Elles étaient gouvernées par Syagrius, général des armées romaines, dont la position se trouvait d'autant plus difficile qu'il ne pouvait guère entretenir de communications avec Constantinople. La voie de terre, interceptée par les Bourguignons et par les Barbares qui avaient envahi l'Italie, lui était fermée aussi bien que celle de la mer, dont les Visigoths, maîtres des bords de la Méditerranée, l'empêchaient de se servir.

Syagrius était donc à la discrétion des tribus guerrières qu'un chef habile et audacieux voudrait diriger contre lui. Or ces tribus avides de pillage, ce chef belliqueux et intelligent, se rencontrèrent.

Les tribus germaines situées entre le Rhin, le Mayn (Mein) et le Weser avaient formé, sous le nom de Franks, une alliance et une confédération dans un intérêt commun de défense contre les Romains, qui portaient continuellement la guerre dans cette partie de la Germanie. Plusieurs autres tribus qui erraient dans les mêmes contrées, comme les Bructères, les Celtes, les Attuariens, les Sicambres, paraissent aussi être entrées dans cette confédération, nécessairement mobile dans des siècles où l'Europe entière, romaine et barbare, était en proie au plus grand mouvement de dissolution et de formation dont l'histoire offre l'exemple [3]. Quant au nom de Franks, on convient généralement qu'il signifie *hommes libres*. Des Germains n'auraient pas songé à se donner un nom pareil avant l'époque où l'empire romain menaça leur liberté; mais on conçoit aisément que, dans la longue lutte qu'ils eurent à soutenir, ils se soient plu à prendre une dénomination qui attestait leur indépendance.

[1] Sidon, lib. 7, c. 6. Greg. Tur., *Hist.*, lib. 2, c. 25.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 193.
[3] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 55.

Digitized by Google

On ne peut rien affirmer quant à l'époque où naquirent la confédération et le nom. C'est vers 240, sous le troisième Gordien, que le nom des Franks paraît pour la première fois dans l'histoire : une bande qui le portait avait fait une irruption dans la Gaule. Depuis cette époque, les invasions des tribus frankes, dans la Belgique et la Gaule orientale, furent continuelles. Elles avaient pour cause, tantôt le goût des aventures et le besoin du pillage ; tantôt la nécessité de fuir devant quelque tribu nouvelle qui arrivait sur la rive droite du Rhin ; quelquefois des alliances temporaires avec les empereurs ou les prétendants à l'empire, qui cherchaient, parmi les Barbares, des satellites et des soldats ; enfin le mouvement général qui précipitait alors les peuples d'Orient en Occident, et qui provenait sans doute de l'accroissement progressif d'une population toujours errante.

De Probus à Théodose le Grand, il est peu d'empereurs qui n'aient eu affaire à quelques bandes frankes, et qui ne les aient ou repoussées, ou reçues parmi les troupes de l'Empire, ou tolérées sur le territoire romain. Sous le nom de *Ripuarii,* des corps de Franks, comme d'autres Barbares, obtenaient un établissement sur les rives du Rhin, à charge de défendre les frontières contre les bandes nouvelles qui voudraient les franchir, peut-être contre leurs anciens confédérés. D'autres, sous le nom de *Læti,* après avoir servi dans les armées romaines, recevaient, dans l'intérieur des Gaules, en général dans le nord, des terres où ils s'établissaient, avec promesse de les cultiver, mais qu'ils abandonnaient souvent pour reprendre leur vie vagabonde, car l'activité sans travail est la situation dont l'homme se résout le plus difficilement à sortir. D'autres enfin, sans convention préalable, sans concession des empereurs, après avoir erré dans le pays, s'arrêtaient d'eux-mêmes dans quelque district déserté de tous les riches propriétaires, prenant possession de quelque ville à moitié dépeuplée, déposaient là leur butin, faisaient cultiver les champs par des esclaves à qui il importait peu de changer de maîtres, et se trouvaient ainsi transformés en habitants des Gaules sans avoir cessé d'être Barbares. Ces bandes, ordinairement peu nombreuses et sans relation entre elles, conservaient leurs mœurs, leurs coutumes et leurs chefs. Il suffisait que ceux-ci reconnussent la suprématie vague et insignifiante des empereurs, et devinssent au besoin leurs soldats. Ils en recevaient même assez souvent, sur le territoire qu'ils occupaient, quelque fonction, quelque titre qui les grandissait à leurs propres yeux, et aussi aux yeux de leurs grossiers compatriotes. On les voit *comites, duces, magistri militiæ ;* et

Digitized by Google

l'empire romain prolongeait ainsi son existence nominale dans des lieux où les Barbares étaient les seuls maîtres véritables du sol et des habitants.

Dans la première moitié du ve siècle, lorsque la grande irruption des Goths, des Bourguignons, des Vandales et des Huns vint décidément mettre en pièces l'empire romain, le rôle des Franks s'amoindrit, et il semble qu'ils disparaissent un moment de l'histoire. Ils ne s'étaient point, comme ces peuples, avancés tout à coup et en corps de nation; leurs incursions avaient été partielles et successives. On les vit prendre parti soit pour, soit contre les généraux de l'Empire ou les nouveaux venus, alors que le sort avait jeté telle ou telle de leurs bandes sur le territoire que tenait encore Aétius, ou sur celui qu'avait envahi Attila. La communauté d'origine, de mœurs, d'intérêts généraux et définitifs n'était pas un lien qui pût tenir unis de tels hommes, ni les rapprocher quand ils se trouvaient séparés; ils ne formaient aucun dessein étendu ni prévoyant d'établissement ni de conquête; ils recevaient de leur situation momentanée leurs amis, leurs ennemis, et l'impulsion qui les portait tantôt à se fixer dans un lieu, tantôt à chercher fortune ailleurs. Après la tourmente, et quand les principales provinces de la Gaule, sans cesser toutefois de se dire romaines, furent définitivement tombées aux mains des nouveaux possesseurs, les bandes frankes, qui s'étaient établies dans la Belgique et sur les bords du Rhin, se trouvèrent donc à peu près dans leur ancienne situation. Seulement leur nombre devait s'être accru pendant la grande invasion; quelques-unes avaient pénétré plus avant dans l'intérieur du pays et s'y étaient fixées; presque toutes avaient dû apprendre que la Gaule entière était ouverte à leurs dévastations. Ce n'était plus l'empire romain qu'elles avaient à attaquer; elles ne voyaient plus autour d'elles que d'autres bandes barbares, des districts délaissés, ou des gouverneurs qui, bien que romains ou gaulois, avaient oublié l'empereur et l'Empire à peu près autant que pouvait les oublier un chef frank ou bourguignon. La situation de Syagrius différait peu de celle où se trouvait à Tournai Clovis (Hlode-wig [1]) qui, après Pharamond, Clodion (Hlodi [2]),

[1] Le nom latin *Chlodovechus* ou *Clodovæus* approche assez du nom germanique pour le son et pour l'orthographe. Quant à celui de *Clovis*, forgé par les premiers compilateurs français de notre histoire, il n'a pas même l'avantage d'être un ancien nom corrompu par l'usage. *Louis* est le véritable dérivé par corruption du nom primitif, qui, dans la langue des Franks, signifiait *fameux guerrier*. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 13.)

[2] Diminutif de *Hlod*, qui signifie *éclatant, célèbre, illustre*.

Digitized by Google

Mérovée (Mere-wig [1]) et Childéric (Hilderic), son père, était le chef des Franks. Ils étaient l'un et l'autre de petits souverains entourés d'une troupe de guerriers, portant des titres de fonctions impériales, et gouvernant pour leur propre compte le pays qu'ils occupaient. Grégoire de Tours appelle Syagrius roi des Romains, comme Clovis roi des Franks. Ragnachar à Cambrai, Siegbert à Cologne, Renomer au Mans, Chararich et tant d'autres étaient rois des Franks aussi bien que Clovis.

Du reste, qu'on ne se méprenne pas sur la valeur du titre de *roi* chez les Franks. C'était le titre commun de tout homme qui exerçait sur les autres une autorité quelconque. Le sens indéfiniment large du mot correspondant dans la langue franke (*koning*) ne saurait être rendu d'une manière exacte par un seul mot dans notre langue. Pour énoncer en français l'idée qui était sous le titre de koning, c'est-à-dire l'idée vague de l'autorité, sans aucune détermination, il ne peut se rencontrer d'expression plus mal choisie que notre mot de roi, mot spécial et défini jusqu'à l'absolu le plus complet, pour avoir appartenu exclusivement, au moment où notre langue se fixa, à une autorité absolue [2]. Au contraire, le titre germanique était toujours susceptible d'extension ou de restriction, et la qualification se proportionnait au degré de l'autorité; inflexions que le mot latin *rex* pouvait suivre jusqu'à un certain point au moyen des diminutifs *semi-rex, regalis, regulus, subregulus.*

Nous avons dit quel était l'état des Franks dans le nord et l'orient de la Gaule, à la fin du ve siècle, lorsque Clovis devint, à la place de son père Childéric, le chef de la peuplade établie à Tournai. L'an 486, le cinquième de son commandement et le vingtième de son âge, ce prince posa d'une main hardie les bases de la monarchie franke [3]: non point que, par le mot de monarchie, nous entendions qu'à sa

[1] *Mere-wig*, dont on a fait en latin *Merovechus*, veut dire *éminent guerrier*. Le mot *wig*, qui figure à la fin des noms propres franks, Mere-wig, Hlode-wig, etc., signifie à la fois la guerre, le dieu de la guerre, et un guerrier en général. *Mérovingien*, comme nous disons, ou *Mere-wing*, comme disaient les Franks, ne fut pas seulement un nom de famille, mais quelquefois un nom de peuple. Tous les Franks, sans distinction, s'appelaient *Mere-wings*, du nom de *Mere-wig*, ancien chef que tous les membres de la nation vénéraient comme leur aïeul commun. C'est sous le règne des descendants de Karl, surnommé Marteau, que le titre de *Mere-wings* ou *Merovingi*, selon l'orthographe et la déclinaison latine, fut appliqué comme nom de dynastie aux rois dont le dernier fut dépossédé par Pippin, fils de Karl. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 78.)

[2] Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 68.

[3] Greg. Tur., l. 2, c. 17.

Digitized by Google

mort les Franks formaient une nation compacte et en possession d'une étendue déterminée; nous disons seulement que les bandes arrivées successivement, isolément, et occupant chacune pour son compte telle ou telle portion de territoire, se rallièrent autour de lui et avancèrent sous sa conduite dans l'intérieur du pays [1]. Placées à proximité de la Germanie, conservant de fréquents rapports au delà du Rhin, recevant de là continuellement une impulsion nouvelle vers l'Occident et de nouvelles recrues, elles durent, surtout à cette dernière circonstance, la prépondérance toujours croissante qui fit enfin tomber la Gaule entière sous leur puissance et sous leur nom.

Dans les temps barbares comme dans les temps civilisés, dit M. Guizot [2], c'est par l'activité, par cette activité infatigable, née du besoin d'étendre en tous sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. Tel était à coup sûr Clovis. On a prétendu étudier sa politique et peindre son caractère; on lui a prêté les combinaisons, les vues, les sentiments, tantôt d'un savant et cruel despote, tantôt d'un conquérant à vastes desseins, quelquefois d'un profond législateur. D'autres se sont élevés contre ses vices, ses crimes, lui ont refusé tout mérite, toute gloire, et n'ont voulu voir en lui qu'un heureux et odieux Barbare. Les uns ont inventé un homme, les autres ont méconnu les faits. Le caractère individuel de Clovis nous est inconnu; la politique prévoyante et régulière qu'on lui attribue était impossible dans sa nation et de son temps. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il était au milieu des Barbares un Barbare doué de facultés supérieures et de cette insatiable activité qui les accompagne; un de ces hommes que rien ne satisfait ni ne lasse, qui ne trouvent dans le repos que l'impatience et la fatigue, nés pour le mouvement parce qu'ils portent en eux-mêmes la force qui remue toutes choses, et incapables de s'arrêter devant un crime, un obstacle ou un danger. Tel fut le principe des guerres de Clovis idolâtre. Ce ne fut point une nécessité extérieure, le déplacement de sa tribu, ou telle autre cause, mais l'impulsion de sa propre nature, le besoin d'agir et de dominer, qui le poussa dans les Gaules, et fit, du chef de quelques milliers de guerriers, le fondateur de la prédominance des Franks sur tous les peuples voisins. Quand la civilisation s'est développée, de tels hommes sont des fléaux stériles; dans les temps de barbarie, ils

[1] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 65.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

sont aussi des fléaux, mais par eux commencent les grands Etats.

Sur l'avis de la marche des Franks, Syagrius avait assemblé ses troupes. Cependant Clovis alla droit à Soissons, résidence ordinaire du gouverneur des Gaules. La bataille fut perdue par les Romains, dont le général courut à Toulouse se jeter entre les bras d'Alaric, roi des Visigoths. Il n'y fut pas en sûreté. Les envoyés de Clovis sommèrent Alaric de livrer Syagrius, et pour ne point s'exposer aux dangers de la guerre, le roi sacrifia le gouverneur romain. Clovis, après l'avoir tenu quelque temps captif, le fit décapiter en secret. Ainsi finit la domination des Romains dans les Gaules, 537 ans après leur conquête par Jules César.

Soissons avait ouvert ses portes au vainqueur. La mort de Syagrius détermina la plupart des villes qui ne s'étaient pas encore rendues à le reconnaître pour leur maître. Tout le pays jusqu'à la Seine fut le premier soumis; enfin Clovis se fit obéir jusqu'à la Loire.

Chef de Barbares, il ne pouvait empêcher le ravage de la campagne, ni le pillage des églises les plus exposées; mais, trop politique pour ne point ménager les grandes villes, il campait ou passait sous leurs murailles sans y entrer. C'est ainsi qu'il en usa à l'égard de Reims. Il traita même avec bienveillance S. Remi, qui en était évêque. Entre autres marques d'estime qu'il lui donna, il lui fit rendre un vase qui avait été pris dans une église [1].

L'armée des Franks passant près Reims, quelques soldats s'en étaient détachés pour piller cette église, d'où ils avaient enlevé le vase, qui était d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires. S. Remi, sensible à la perte de cet objet précieux, députa à Clovis plusieurs membres de son clergé, avec prière de le restituer. Il les accueillit et les invita à le suivre jusqu'à Soissons, où devait s'effectuer le partage du butin [2]. L'armée y étant arrivée, il réunit les dépouilles dans un même lieu pour en faire les parts, et demanda, avant de les tirer au sort, qu'on lui cédât le vase réclamé. Tous répondirent qu'il pouvait disposer à son gré, non-seulement de ce vase, mais du reste du butin. Il n'y eut qu'un seul Frank, soldat ou chef secondaire, qui eut la hardiesse de lui dire qu'il n'aurait, comme les autres, que ce que le sort lui donnerait; et en même temps le Barbare déchargea sur ce vase un coup de sa francisque, sorte de hache qui était l'arme ordinaire des Franks. En présence

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 27. Daniel, *Abrégé de l'histoire de France*, t. 1, p. 7.
[2] Greg. Tur., l. 2, c. 27. *Histoire de l'Église gall.*, t. 3, p. 3.

Digitized by Google

de l'indignation générale, Clovis seul ne parut pas ému : il se contenta de prendre le vase, et de le rendre à S. Remi dans l'état où il se trouvait. Mais l'année suivante, ayant assemblé son armée dans le Champ-de-Mars, c'est-à-dire pour la revue générale que les Franks faisaient tous les ans au commencement de mars, il remarqua ce soldat, et prenant prétexte de ce que ses armes n'étaient pas en ordre, il examina sa francisque et la jeta à terre. Le soldat se baissa pour la ramasser; aussitôt il lui fendit la tête avec la sienne, en lui disant : « C'est ainsi que tu as frappé le vase de » Soissons. »

Ce trait nous donne occasion de faire observer à quel point le pouvoir du roi était limité chez les Franks. Il n'avait droit comme les autres qu'à sa portion du butin ; un soldat pouvait le lui rappeler publiquement sans contradiction de sa part; et il lui fallait le prétexte d'une faute toute militaire pour satisfaire le sentiment de vengeance qu'avait provoqué cet acte hardi, mais légalement irréprochable, du soldat. C'est là, ce semble, une preuve assez convaincante que le roi des Franks n'était qu'un chef d'armée.

D'un autre côté, ce trait nous permet de constater avec quels ménagements le conquérant traitait le clergé des Gaules. Alors même que les Franks étaient encore païens, les prêtres chrétiens jouissaient auprès d'eux de la plus haute considération. Ils la durent à des vertus dont ces Barbares n'avaient sans doute qu'une idée très-imparfaite, mais qui cependant ne leur étaient point tout à fait étrangères[1]. Moins éloignés des traditions primitives que le vieux peuple qu'ils remplaçaient, ces peuples enfants avaient des mœurs pures, un caractère hospitalier; et c'est ce qui leur fit admirer une pureté de mœurs qu'ils étaient encore si loin d'égaler, et une charité qui surpassait tous leurs sentiments les plus généreux. Ce fut surtout cette dernière vertu, qu'il n'appartient qu'au christianisme d'exalter jusqu'à ses degrés les plus sublimes, qui leur fit une impressions plus profonde, et qui leur rendit si vénérable les hommes qui la pratiquaient. En même temps que les prêtres chrétiens prêchaient de toutes parts et sous leurs yeux la justice, l'obéissance, la résignation et toutes ces autres lois évangéliques qui sont la garantie la plus sûre de l'ordre dans la société, la source de toute paix et de toute consolation pour les membres qui la composent, ils les voyaient s'associer à toutes les souffrances de ceux qu'ils éclairaient de leurs doctrines, à toutes leurs misères, se dé-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 194.

Digitized by Google

pouiller de tout ce qu'ils possédaient pour les soulager, et prouver, non pas seulement par des paroles édifiantes, mais par de continuels et touchants exemples, que le patrimoine de l'Eglise est celui des pauvres, et que ce n'est pas ici-bas qu'elle a placé son véritable trésor. Ce fut ainsi que, gagnant l'estime et la confiance des vainqueurs, les prêtres chrétiens purent, dès le commencement, exercer une influence salutaire sur le sort des vaincus.

La cinquième année depuis l'irruption de Clovis, ce prince apprit que, profitant de l'éloignement des meilleures troupes de la nation franke, qui s'étaient associées à l'expédition du conquérant dans les Gaules, Bazin, roi ou chef des Thuringiens, avait porté le ravage et exercé des cruautés inouïes sur les terres des Franks, au delà du Rhin. Franchissant ce fleuve, Clovis entra dans la Thuringe, qu'il ravagea à son tour et où il fit prévaloir ses armes, sans qu'on puisse dire pour cela que la conquête du pays fut le résultat de son expédition.

En effet, on s'abuserait étrangement si l'on attachait aux conquêtes, comme à la monarchie de Clovis, les idées que réveillent pour nous aujourd'hui de semblables mots[1]. Il s'en fallait bien qu'il régnât partout où il avait porté ses armes, ni qu'il possédât tout ce qu'il avait conquis. Ces conquêtes n'étaient bien souvent que des expéditions entreprises pour sortir de l'inaction, ou en vue du butin. Clovis et ses guerriers s'enfonçaient dans le pays, battaient les rois et les armées qui s'opposaient à leur marche, pillaient les campagnes, les villes, et revenaient ensuite emmenant des esclaves, des trésors, des troupeaux, mais sans avoir, en aucune façon, incorporé à la monarchie franke le territoire qu'ils venaient de parcourir. Quelquefois le roi s'y appropriait des domaines, et y plaçait quelques guerriers pour les garder et les faire exploiter à son profit; quelques chefs imitaient son exemple, ou s'établissaient eux-mêmes dans leurs nouvelles terres. Les Franks se disséminèrent ainsi sur le sol des Gaules; mais la plupart revenaient avec leur roi et leur butin dans le lieu d'où ils étaient partis. Ils n'étaient pas assez nombreux pour occuper militairement et avec sûreté un vaste territoire, ni assez habiles pour organiser, en se retirant, ces moyens de gouvernement et d'administration qui lient ensemble les parties les plus éloignées d'un grand Etat. Après leur départ, le pays dépeuplé et dévasté rentrait dans une indépendance à peu

[1] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 63.

Digitized by Google

près entière, et les conquérants recommençaient vingt fois les mêmes conquêtes.

De retour de son expédition en Thuringe, Clovis, afin d'affermir sa domination dans la Gaule, songea à s'allier, par un mariage digne de lui, à la famille de quelqu'un des princes qui y régnaient.

Des relations existaient entre le roi des Franks et Gondebaud, roi des Bourguignons, l'un et l'autre ayant pour frontières les Etats d'Alaric, roi des Visigoths, beaucoup plus puissant qu'eux. Or les ambassadeurs envoyés par Clovis à la cour de Gondebaud lui avaient vanté la beauté et la vertu de Clotilde, fille de Chilpéric, frère du roi des Bourguignons. Ce dernier, meurtrier de son frère, de sa belle-sœur et des princes leurs enfants, à l'exception d'un seul, avait épargné encore les deux filles de Chilpéric, qui, à cause de leur extrême jeunesse, ne pouvaient être redoutables[1]. L'aînée fut renfermée dans un monastère, où depuis elle se fit religieuse. Clotilde resta à la cour de son oncle, et y eut le bonheur d'être élevée dans la religion catholique, quoiqu'elle fût obligée de vivre parmi les Ariens. Les principes de la vraie foi, qu'on lui inspira dès le berceau, s'imprimèrent profondément dans son âme. Elle s'accoutuma de bonne heure à mépriser le monde, et ses sentiments se fortifièrent par la pratique des exercices de piété. Son innocence ne reçut aucune atteinte des illusions de la vanité qui l'environnaient de toutes parts. On admirait en elle un heureux assemblage de toutes les qualités, et sa modestie, sa douceur, son esprit, non moins que sa beauté, la recommandaient à l'attention des princes voisins. Clovis envoya le gaulois Aurélien pour demander sa main. Cette proposition devait déplaire à Gondebaud. Il craignait que le roi des Franks ne fît un jour valoir les droits de Clotilde sur les possessions de Chilpéric, qu'il avait envahies; mais il craignait encore plus d'offenser le jeune conquérant par un refus. L'appréhension d'une guerre présente l'emporta sur les vues de la politique. Il parut consentir au mariage, objectant seulement que sa nièce, étant chrétienne, se résoudrait difficilement à épouser un prince païen. Aurélien, qui s'était assuré du consentement de Clotilde, écarta sans peine cet obstacle. Sa réponse aigrit Gondebaud, auquel elle ôtait tout prétexte. Le roi des Bourguignons s'indigna de ce que sa nièce avait osé, sans son agrément, écouter de semblables propositions, et ne conclut rien. Clotilde, qui voulait se tirer des mains du meurtrier de son père et de sa mère, fit avertir Aurélien de

[1] *Vies des Pères*, etc., par Alban Butler, etc., t. 4, p. 165.

Digitized by Google

presser la conclusion, parce qu'on attendait de jour en jour à la cour des Bourguignons le retour d'Arédius que Gondebaud avait envoyé à Constantinople, et qui, hostile à la maison de Chilpéric, ne manquerait pas d'user de l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit de son maître pour empêcher ce mariage[1]. Aurélien renouvela donc ses instances, et Gondebaud ayant donné son consentement, la princesse fut épousée au nom de Clovis. Elle partit aussitôt de Châlons-sur-Saône dans un char couvert, traîné par des bœufs. Mais la lenteur de cette voiture fit craindre à Clotilde que Gondebaud n'eût le temps de changer de résolution. Elle proposa à Aurélien de prendre des chevaux pour sortir au plus tôt du territoire des Bourguignons, et de laisser suivre le char à petites journées. L'événement justifia la précaution. Arédius, arrivé sur ces entrefaites, avait fait changer d'avis à Gondebaud qui envoya après Clotilde une troupe de cavaliers, avec ordre de la ramener. Ils atteignirent le char, mais le trouvèrent vide : Clotilde était déjà sur les terres qu'occupaient les Franks. Elle ne tarda pas à arriver à Soissons.

Les Gaulois soumis à la domination de Clovis étaient presque tous catholiques; et comme Clotilde faisait profession de la même foi, ils conçurent les plus grandes espérances de ce mariage. En effet, la princesse aimait trop la religion et son mari pour ne point désirer de procurer à celle-là le plus puissant protecteur, et à celui-ci un bien plus précieux que toutes les couronnes de la terre. Elle lui montrait, dans des entretiens particuliers, la vanité des idoles et le ridicule de la théologie païenne[2]. La tendresse que lui vouait Clovis donnait un nouveau poids à ses raisonnements; mais le temps que la Providence avait marqué pour la conversion du roi n'était pas arrivé.

Clotilde gagna beaucoup, en obtenant son consentement pour faire baptiser le jeune prince qui venait de naître de leur mariage. Dans le but de frapper les yeux des Franks, elle voulut que le baptême eût lieu avec le plus grand appareil et qu'on parât l'église de riches tapisseries. L'enfant reçut le nom d'Ignomer. Mais Dieu, qui voulait éprouver la pieuse reine, permit qu'il mourût peu de jours après son baptême. Clovis, inconsolable de cette perte, s'en prenait à la colère de ses dieux, et à la reine qui avait fait baptiser le jeune prince. Clotilde, que sa foi soutenait dans l'affliction, ne

[1] Fred., *Hist.*, c. 18.
[2] Greg. Tur., l. 2, c. 29.

Digitized by Google

répondait autre chose à ses reproches, sinon qu'elle remerciait le Seigneur de l'avoir rendue mère d'un fils qu'il avait appelé à son royaume, et qu'elle ne pouvait pleurer Ignomer, le sachant en possession d'une couronne immortelle. Elle eut bientôt un autre fils et obtint encore qu'il fût baptisé. On le nomma Clodomir. Peu de jours après son baptême, il tomba aussi malade : « Puisqu'il » a été baptisé au nom de votre Christ, disait Clovis, il ne peut man- » quer de mourir comme son frère. » La reine eut recours à la prière; et Dieu, content d'avoir mis sa foi à ces épreuves, en récompensa le mérite et rendit la santé au jeune prince.

A l'exemple de Clotilde, tous les catholiques formaient des vœux pour que Clovis lui-même embrassât le christianisme. Il y avait à craindre, en effet, que les Franks, demeurant attachés à l'idolâtrie, ne fissent la guerre aux ennemis de leurs dieux, quand ils auraient dompté leurs propres ennemis. Les vœux des fidèles furent enfin exaucés par celui qui tient en sa main le cœur des rois ; et la divine Providence voulut que la conversion de Clovis, à laquelle était attachée celle de toute la nation, fût déterminée par le plus éclatant miracle : comme si elle n'eût rien épargné pour gagner à la religion un peuple qui devait l'honorer dans la suite par son zèle[1].

Les Allemands, nation belliqueuse de la Germanie, à laquelle ils ont donné leur nom, passèrent le Rhin l'an 496, et ravagèrent d'abord le territoire de Siegbert, qui était roi des Franks à Cologne. Prévoyant que ces Barbares n'en demeureraient pas là, Clovis marcha contre eux en diligence. Il joignit Siegbert, puis rencontra l'ennemi dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, à huit lieues de Cologne, d'autres disent aux environs de Strasbourg. Il commença le combat par invoquer ses dieux, mais ils furent sourds à sa prière. Le désordre se mit dans son armée, et il était lui-même sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Se souvenant alors des leçons de la reine, ou averti par le gaulois Aurélien qui se trouvait à ses côtés, il invoque le Dieu de Clotilde et promet de l'adorer s'il remporte la victoire. La face du combat change aussitôt; les fuyards se rallient, et les Allemands, qui avaient l'avantage, sont défaits à leur tour. La connaissance du vrai Dieu fut le premier et le plus précieux fruit que Clovis retira de cette victoire. Après avoir comprimé l'ennemi, il repassa dans les Gaules pour accomplir son vœu.

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 31.

Digitized by Google

Un saint empressement le porta à se faire instruire de nos mystères, même pendant la marche. En passant à Toul, il prit avec lui le saint prêtre Vaast, qui le confirma dans la foi par ses miracles comme par ses leçons [1]. De son côté Clotilde, allant au-devant de lui jusqu'à Reims, pour le féliciter sur les dispositions où il se trouvait bien plus que sur le succès de ses armes, prit des mesures pour ne pas laisser ralentir sa ferveur. A la prière de la reine, le saint évêque Remi, l'apôtre des Franks, représenta au prince qu'après avoir connu le vrai Dieu par ses bienfaits, il y aurait autant d'ingratitude que de folie à adorer de vaines et impuissantes idoles. Clovis n'était retenu que par la crainte d'aliéner l'esprit des Franks attachés à leurs superstitions. Il les réunit, leur rappela la victoire et le miracle de Tolbiac, et commençait à leur parler de renoncer aux idoles qui n'avaient pu les tirer du péril, lorsque tous, l'interrompant, s'écrièrent : « Nous y renonçons pour adorer le vrai Dieu, le » Dieu immortel que prêche Remi [2]. » Clovis et le prélat convinrent alors que le baptême aurait lieu la veille de Noël (496) dans l'église de Saint-Martin, hors des portes de Reims, qu'on choisissait à cause de la vénération singulière que professaient les Gaules pour le saint évêque de Tours.

Rien de plus magnifique que la marche des nouveaux catéchumènes, décrite par Hincmar [3]. Pour arriver à l'église et au baptistère, ornés de tentures éclatantes, éclairés par mille cierges, embaumés de l'odeur des parfums, on s'avançait en procession, à travers les rues et les places également décorées de tapisseries, avec les saints Evangiles et la croix, en chantant des hymnes et des litanies. S. Remi tenait Clovis par la main; Clotilde suivait avec deux sœurs du roi, et plus de trois mille hommes de son armée, la plupart revêtus de commandements, que l'exemple de leur chef avait gagnés à Jésus-Christ. Au milieu de cette pompe, le roi frank hors de lui-même demanda à S. Remi : « Mon père, est-ce là le » royaume de Jésus-Christ que tu m'as promis? — Non, prince, ré- » pondit le prélat, ce n'est que le chemin qui y conduit. » Arrivé au baptistère : « Fier Sicambre, ajouta-t-il, baisse la tête sous le joug » du Seigneur; adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as » adoré. » Ensuite, lui ayant fait confesser la foi de la Trinité, il le baptisa et l'oignit du saint chrême. Les trois mille guerriers qui accompagnaient Clovis, sans compter les femmes et les enfants, fu-

[1] *Vita Vedasti ab Alquino emendata*, apud Boll., 6 febr.
[2] Greg. Tur., l. 2, c. 31.
[3] *Vita Remig.*, apud Duchesne, t. 1, p. 527.

Digitized by Google

rent baptisés en même temps par les évêques et les autres ministres qui s'étaient rendus à Reims pour cette cérémonie. Des deux sœurs du roi, l'une Alboflède, reçut le baptême; l'autre, qui était déjà chrétienne, mais qui professait l'arianisme, fut réconciliée. Clovis porta pendant huit jours l'habit blanc des néophytes; et comme S. Remi, qui continuait de l'instruire dans cet intervalle, lui lisait un jour la Passion de Jésus-Christ, il s'écria dans l'ardeur de son zèle : « Que n'étais-je là avec mes Franks pour le venger [1]! »

La nouvelle de la conversion de Clovis répandit la joie dans tout le monde chrétien [2]. Le pape Anastase y fut d'autant plus sensible qu'il espéra trouver dans ce roi des Franks un puissant protecteur de l'Eglise. C'était, en effet, le seul souverain qui fût alors vraiment catholique. L'empereur Anastase était livré aux Eutychéens qu'il protégeait; Trasamond, roi des Vandales en Afrique, Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, Alaric, roi des Visigoths en Espagne et en Aquitaine, Gondebaud, roi des Bourguignons dans la Gaule, faisaient profession de l'arianisme. Qui n'aurait cru qu'une hérésie si puissante allait renverser l'Eglise? Mais Dieu suscita Clovis pour la soutenir contre tant de princes ariens. Il se montra digne par son zèle de la gloire qu'il eut d'être le premier roi catholique et comme le fils aîné de l'Eglise, titre dont ses successeurs se sont honorés.

Le pontife romain félicita Clovis de sa conversion par une lettre où il lui disait les espérances qu'elle lui faisait concevoir. Le roi des Franks s'occupait de les réaliser. Peu de temps après sa conversion, il publia un édit pour inviter tous les idolâtres de sa nation à embrasser la religion chrétienne [3]; et c'est ce qui fait que S. Remi le nomme, non-seulement le défenseur, mais encore le prédicateur de la foi [4]. Les leçons et les exemples de Clovis furent si efficaces, qu'en peu de temps il gagna à Jésus-Christ presque tout son peuple. Il eut cependant la douleur de voir l'un des principaux chefs des Franks demeurer opiniâtrément attaché à l'idolâtrie, qui flattait ses désordres : c'était Ragnachar, roi à Cambrai. Ce chef se retira dans cette partie de la Belgique avec la plupart de ceux d'entre les Franks qui s'obstinèrent dans le paganisme [5], et qui repoussèrent ainsi l'influence civilisatrice de la religion chrétienne; religion toute de charité, sous les inspirations de laquelle les mœurs barbares ne manquaient pas de s'adoucir.

[1] Fredeg., *Epit.*, c. 21.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 38.
[3] Sigeb., in *Chron.*
[4] *Remigi Epist. ad Leon.*, Senon.
[5] Flod., l. 1, c. 14.

Digitized by Google

La race guerrière qui subjugua les Gaules et qui y établit son empire, fut longtemps sans doute rude et grossière dans ses mœurs. Cependant, dit M. de Saint-Victor[1], dès les premiers temps de la conquête, elle se montre pleine de respect et d'admiration pour la doctrine et la vertu des prêtres chrétiens; elle écoute avec docilité leurs avertissements les plus sévères, elle s'effraie de leurs saintes menaces. Si, malgré cette admiration et ce respect, ces Barbares demeurèrent encore longtemps légers, changeants, livrés à mille passions impétueuses, à quel excès ne se fussent point livrés des caractères aussi indomptables, sans ce frein que la religion sut leur imposer; frein salutaire qu'ils n'osèrent jamais briser, quoiqu'il ne suffît pas toujours pour les diriger et les retenir? car ce temps où il se commit de grands crimes, fut aussi celui des grandes expiations. Dans nos temps plus policés, nous avons surpassé les crimes et rarement imité le repentir. C'est qu'alors, comme l'a dit le vicomte de Bonald[2], l'homme était emporté et qu'aujourd'hui il est corrompu.

L'établissement des Franks catholiques dans la Gaule septentrionale inquiétait Alaric, roi des Visigoths; et les dispositions hostiles d'Alaric ne pouvaient qu'animer Clovis à tenter contre ce prince arien une expédition qui souriait aux guerriers franks, et qui serait appuyée par les évêques orthodoxes de l'Aquitaine et de la Septimanie, désireux sans doute d'échapper au joug de maîtres hérétiques. Le succès des Franks devait affranchir leur existence et celle de leurs ouailles, et il n'y avait nulle raison pour que la conscience de ces prélats répugnât à décliner la domination des Visigoths, usurpateurs depuis moins de cent ans de cette belle portion des Gaules. Mais entre Alaric et Clovis intervint Théodoric, roi des Ostrogoths, grand prince, à l'hérésie et à quelques actions près. Il était beau-père d'Alaric et beau-frère de Clovis. En représentant à Alaric combien il était dangereux pour lui d'avoir à combattre un ennemi aussi redoutable que Clovis, et en faisant appréhender à celui-ci qu'il ne se formât contre lui, en cas de guerre, une ligue de tous les rois des Gaules et de quelques-uns de la Germanie, ligue dans laquelle il entrerait lui-même[3], Théodoric réussit à contenir la fougue des deux princes.

L'activité de Clovis, rencontrant cet obstacle au midi, se concentra vers le nord. Entre ses possessions actuelles et le bras

[1] *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 217.
[2] *Œuvres complètes*, t. 3, p. 412.
[3] *Epist. Theodorici ad Lud., reg. Franc.*, apud Cassiod., t. 2, ep. 4.

Digitized by Google

du Rhin appelé le Wahal, s'étendait cette portion de la Gaule Belgique qui correspond au Brabant, au pays de Liége et à une partie de la Flandre. Les habitants s'interposaient entre les Franks de la Gaule et leurs tribus d'outre-Rhin. Chrétiens comme la plupart des autres peuples gaulois, ils persistaient dans la fidélité qu'ils avaient promise aux Romains. Mais la conversion de Clovis et de ses guerriers écartant la difficulté tirée de la différence de religion, le roi des Franks réussit à rallier à lui ce peuple qu'il lui importait de ne pas avoir pour adversaire [1].

Cette nation rangée sous son commandement, il devenait difficile que les Romains, qui, bien que coupés de tous côtés, s'étaient conservé quelques postes vers la mer, sur les bords du Rhin et d'autres rivières, ménageant ainsi des ressources à l'Empire en cas d'une heureuse révolution, ne demandassent pas à capituler. Mais ici se placent trop naturellement des détails sur l'origine de ces soldats stationnaires, pour qu'avant de constater le fait de leur capitulation, nous n'expliquions pas le but de leur institution, dans laquelle on aperçoit le point de départ du régime féodal.

Les empereurs Alexandre-Sévère, Aurélien et Probus donnèrent aux ducs et aux soldats des frontières des champs et des maisons dans les pays conquis sur l'ennemi [2]. Ces terres ainsi concédées étaient ordinairement situées sur les bords des fleuves ou entre les montagnes qui servaient de limites; on y joignit les esclaves et les animaux nécessaires à l'exploitation; et la propriété entière en fut accordée à ceux qui les reçurent, sous la condition expresse que les héritiers se consacreraient comme les pères au service militaire, et que jamais des personnes privées ne pourraient posséder ces terres ni par succession, ni par contrat de vente. Pour de telles donations, les empereurs préféraient d'ordinaire les *gentils* ou nationaux aux Romains, les jugeant plus propres à garder des frontières qui étaient en même temps leur propre pays, et où ils avaient leur famille et leurs intérêts. De là l'origine du mot *gentil-homme* [3].

Les établissements de ce genre se multiplièrent, et longtemps avant la chute de l'Empire des légions avaient été fixées dans certains postes pour y tenir lieu de garnison perpétuelle [4]. On appelait *stations agraires* les terres qu'occupaient ces légions; on les

[1] Procop., *de Bello Gothico*, l. 1.

[2] Lamprid., *in Alex.* Vopisc., *in Aurel.* Id., *in Prob.* De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 45.

[3] Voyez *Cod. Theod.*, l. 7, t. 15.

[4] Ammien Marcellin, l. 18 et 19.

Digitized by Google

appelait aussi *prétentures*, parce qu'elles formaient une chaîne derrière laquelle les provinces étaient en sûreté; et l'on en établissait sur toutes les frontières dont la garde semblait difficile. On ne peut douter que ces stations ne fussent fortifiées [1], et que, gardées par un nombre plus ou moins grand de soldats en raison de leur importance, c'était sur ce degré d'importance que se réglait la dignité du chef à qui le commandement en avait été donné. Les stations agraires occupaient ordinairement les environs d'un château, qui en était le chef-lieu et que l'on appelait simplement *station* [2]. Bientôt les soldats stationnaires obtinrent tous les avantages des possesseurs de fonds limitrophes, et se confondirent avec eux. Cette milice sédentaire reçut le nom de troupe *riparienne*, parce qu'elle faisait son séjour sur la frontière, que l'on nommait *ripa* [3], et fut ainsi distinguée des *comitatenses* ou troupes de la cour, corps d'élite avec lequel les empereurs et leurs généraux se portaient sur les frontières menacées, lorsque les troupes sédentaires ne suffisaient pas pour les défendre.

Bientôt ces troupes de la cour prétendirent partager les avantages dont jouissaient les troupes ripariennes; elles ne voulurent plus quitter les cantonnements où elles avaient été placées temporairement, lorsqu'elles y eurent été assez longtemps pour y prendre des habitudes et y former des établissements avantageux [4]; et ce fut une nécessité, dans la faiblesse extrême où était tombé le pouvoir, de leur accorder dans les provinces intérieures de l'Empire des quartiers permanents dont l'organisation fut la même que celle des postes que l'on avait créés sur les frontières.

Et qu'on ne pense pas que de telles faveurs, soit dans les provinces intérieures, soit dans les terres limitrophes, fussent uniquement réservées aux sujets de l'Empire, à ceux qui étaient naturellement intéressés à sa défense et à sa conservation : tout parti goth, frank ou germain qui, se détachant de cette multitude de Barbares dont le territoire romain était pressé de toutes parts, demandait à y être reçu et à servir l'empereur en qualité d'auxiliaire, était accueilli sous cette seule condition et y recevait de semblables établissements. C'est ce qu'on nommait terres *lætiques :* on appelait *Læti* les Barbares qui les avaient obtenues, et ils formaient dans l'Empire des corps particuliers qui devinrent une partie considérable de la

[1] Amm. Marcell., l. 16.
[2] *Ibid.*, l. 29.
[3] *Cod. Theod.*, l. 7, t. 22, eg. 8.
[4] Amm. Marcell., l. 20.

Digitized by Google

milice romaine [1]. Ainsi, soit par la violence, soit par les concessions des empereurs, la Gaule se vit successivement remplie de ces peuples du nord. Ils avaient envahi la Belgique; ils possédaient la Bourgogne; leurs quartiers occupaient toutes les provinces qui sont entre la Loire et les Pyrénées; les provinces maritimes étaient devenues leur conquête. Toutefois il restait encore dans le centre de cette vaste contrée des troupes romaines stationnaires, faibles débris sans doute des anciennes troupes ripariennes qui avaient été autrefois répandues sur les frontières [2]; et pendant longtemps ces troupes ne voulurent reconnaître que des généraux romains : mais un Barbare devenait tel à leurs yeux, dès qu'il avait été revêtu par l'empereur de quelque grande dignité impériale. C'est ainsi qu'elles ne répugnèrent point à combattre sous les ordres de Childéric, père de Clovis, lorsqu'il eut été fait duc ou comte militaire.

De leur côté, loin de faire difficulté d'être à la fois rois de leur nation et officiers de l'Empire [3], loin de se croire avilis par l'exercice des dignités romaines, les chefs de peuplades n'ambitionnaient rien tant que d'en être revêtus. Pour les obtenir, ils prêtaient serment aux empereurs; mais, autant qu'il était possible, ils *ne se faisaient point ses clients*, ils *ne se dévouaient point*, regardant ce dévouement comme une espèce de dégradation [4]. Il est probable qu'ils se servaient, à l'égard des Romains, de la même formule dont usaient chez eux les hommes *libres*, lorsqu'ils s'engageaient au service d'un de leurs chefs, d'où résultait un engagement qui, sous le moindre prétexte, pouvait être rompu.

Les soldats romains, qui étaient stationnaires à l'extrémité septentrionale de la Gaule, se voyant dans l'impossibilité de retourner en Italie, et ne voulant pas subir le joug ni s'exposer aux violences des Barbares ariens qui occupaient la Gaule méridionale, prirent le parti de se livrer aux Franks avec tout le pays qu'ils avaient jusqu'alors gardé pour l'empereur. Ils exigeaient seulement qu'on les laissât vivre, eux et les habitants, selon leurs lois et leurs coutumes particulières, et qu'on leur permît d'avoir leurs drapeaux particuliers quand ils marcheraient au combat. Moyennant ces conditions, leurs places furent à la discrétion des Franks et de leurs nouveaux alliés.

Rassuré et fortifié par ces alliances qui lui associaient tous les

[1] *Cod. Theod.*, l. 13, t. 4, leg. 9.
[2] Procop., *de Bello Gothico*, l. 1.
[3] Amm. Marcell., l. 26, 29, 31.
[4] *Ibid.*, l. 17.

Digitized by Google

catholiques de la Gaule, Clovis prêta l'oreille aux propositions de Gondégésile, frère de l'Arien Gondebaud, roi des Bourguignons. Ce dernier, dans les guerres qu'il eut avec ses frères pour le partage de la succession paternelle, en avait fait périr deux, dont l'un, Chilpéric, était père de Clotilde. Gondégésile, le quatrième frère, qui résidait à Genève, mécontent de n'avoir eu qu'une part médiocre, offrit à Clovis de se rendre son tributaire s'il l'aidait à déposséder le meurtrier de Chilpéric. Le roi des Franks, accueillant cette offre, se mit en marche, et Gondégésile ayant, au moment même du combat, joint ses armes à celles de Clovis, ce prince remporta près Dijon une victoire (500) qui lui permit de ravager tout le territoire des Bourguignons; puis d'aller assiéger Avignon, où Gondebaud s'était retiré. Celui-ci, jugeant qu'il serait plus aisé de tromper les Franks que de les vaincre, fit passer comme transfuge dans le camp de Clovis un homme dévoué qui, en exagérant la force de la place, porta facilement le conquérant à se contenter du tribut qu'offrait Gondebaud [1]. A cette condition, le siége fut levé; mais, à peine les Franks étaient-ils éloignés, que Gondebaud marcha contre son frère Gondégésile, l'assiégea dans Vienne, et ayant pris cette ville par stratagème, fit brûler le malheureux prince dans une église d'Ariens où il s'était réfugié. Ainsi Gondebaud devint maître de tout le territoire des Bourguignons.

Il s'assurait contre Clovis du secours d'Alaric; mais le roi des Franks s'assura contre Gondebaud du concours de Théodoric, auquel il fit entrevoir que les places du territoire bourguignon voisines des Alpes étaient à la bienséance du roi d'Italie. Toutefois les Ostrogoths ne s'avancèrent qu'après que Clovis eut défait les Bourguignons dans une lutte sanglante, empressés de partager le prix d'une victoire dont ils n'avaient pas le mérite.

Ce Théodoric, roi des Ostrogoths, n'avait rien omis pour éteindre les premières étincelles de division entre le roi des Visigoths et le roi des Franks. Leur réconciliation n'était qu'apparente, et Clovis, informé qu'Alaric armait pour le surprendre, voulut le prévenir. Ayant un jour assemblé les chefs de ses guerriers : « Je ne puis voir » sans douleur, leur dit-il, les Ariens occuper une partie des Gaules. » Allons à eux avec l'aide du Seigneur, et nous les réduirons sous » notre puissance [2]. » S. Remi, qui eut connaissance de ses projets, lui prodigua de paternels avis [3]. Clovis comprit, en effet, que de

[1] Marius Avent., *in Chr. Greg. Tur.*, l. 2, c. 32.
[2] Greg. Tur., l. 2, c. 37.
[3] T. 1, *Conc. Gall.*, p. 175.

Digitized by Google

tous les préparatifs réclamés par une expédition si importante, le plus nécessaire consistait à intéresser le ciel à ses succès. D'après le conseil de Clotilde, il fit vœu que, s'il revenait victorieux, il bâtirait à Paris une église en l'honneur des princes des apôtres S. Pierre et S. Paul; et, après avoir reçu la bénédiction de S. Remi qui lui promit la victoire, il se mit à la tête de son armée (507).

Avant d'arriver sur les terres des Goths, il pourvut par une ordonnance à ce que l'Eglise ne souffrît pas d'une guerre entreprise particulièrement pour les intérêts de la religion. Il défendit à tous ses soldats de piller les lieux saints, de faire aucune insulte ni aucun tort aux vierges consacrées au Seigneur, aux veuves, aux clercs et aux esclaves des églises [1]. En entrant dans la Touraine, il fit, par respect pour S. Martin, défendre sous les peines les plus rigoureuses de rien prendre que de l'eau et de l'herbe dans toute l'étendue de cette contrée [2]. Un soldat, ayant trouvé du foin, l'enleva de force, en disant que ce n'était que de l'herbe. « Et où sera l'espérance de » la victoire, s'écria Clovis, si nous offensons S. Martin ? » Il ordonna aussitôt qu'on fît périr le coupable. En même temps il envoya des députés au tombeau du saint pour tâcher d'obtenir, par son intercession, quelque présage de victoire. Comme ces députés entraient dans l'église de Saint-Martin, ils entendirent le primicier entonner cette antienne du psaume XVII : « Seigneur, vous m'avez » revêtu de force pour la guerre; vous avez abattu sous mes pieds » ceux qui s'élevaient contre moi; vous avez fait tourner le dos à » mes ennemis, et périr ceux que leur haine armait contre moi [3]. » Clovis fit aussi conserver avec soin les biens de l'Eglise de Poitiers par respect pour S. Hilaire, dont il espérait la protection contre une nation arienne, avec d'autant plus de confiance que ce saint avait été l'ennemi irréconciliable de cette hérésie.

A l'occasion de ces mesures, nous ferons observer que Clovis reconnaissait dans l'Eglise le droit le plus illimité d'asile et de protection. Or, à une époque où la loi ne protégeait plus, c'était beaucoup de reconnaître le pouvoir d'un ordre qui prenait en main la tutelle et la garantie des vaincus. Les esclaves même ne pouvaient être enlevés des églises où ils se réfugiaient. Les maisons des prêtres devaient couvrir et protéger, comme les temples, *ceux qui paraîtraient vivre avec eux*. Il suffisait qu'un évêque réclamât avec serment un captif pour qu'il lui fût aussitôt rendu. Sans doute il

[1] *Epist. Clodov. ad episc.*, t. 1, *Conc. Gall.*, p. 176.
[2] Greg. Tur., l. 2, c. 37.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 90.

Digitized by Google

était plus facile au chef des Barbares d'accorder ces priviléges à l'Eglise, que de les faire respecter. C'était, du moins, quelque chose que la protection ecclésiastique fût reconnue en droit [1].

Alaric, qui se tenait enfermé dans Poitiers, en sortit enfin, et, s'avançant dans les plaines de Vouglé, il vint présenter la bataille à l'ennemi qui le cherchait [2]. Les Franks y firent des prodiges de valeur, et les Visigoths se défendaient avec une ténacité qui balançait la victoire, lorsque Clovis, ayant distingué Alaric dans la mêlée, la perça pour aller le combattre. Le roi des Visigoths, de son côté, s'avança fièrement contre son rival [3]. Ce combat singulier, qui attira l'attention des deux armées, suspendit l'acharnement des autres guerriers, dans l'attente du résultat. Elle ne fut pas longue : Clovis terrassa Alaric, qu'il tua de sa main (507). Après la mort de leur roi, les Visigoths ne songèrent qu'à fuir. Ni les anciens habitants des deux Aquitaines qui s'étaient joints aux troupes des Goths pour la défense du territoire envahi, ni ceux de la montagneuse Auvergne, engagés dans la même cause, ne prévalurent contre les haches des Franks. Clovis prit Toulouse et s'empara des trésors d'Alaric qui étaient dans cette ville ; mais Théodoric, roi d'Italie, couvrant la Provence et l'Espagne par une armée, sauva ceux qui étaient à Carcassonne. Thierry, que Clovis avait eu d'une concubine avant son mariage avec Clotilde, fut chargé d'achever cette guerre ; et le roi des Franks, après une conquête du genre de celles que nous avons décrites, et qui laissa l'Aquitaine presque aussi étrangère au peuple victorieux qu'elle l'était auparavant [4], revint à Tours, où de nouveaux honneurs l'attendaient.

Il y reçut une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait le titre de consul honoraire, ou plutôt de patrice, avec une robe de pourpre et les autres marques du patriciat (508). Il se revêtit de ces ornements devant le tombeau de S. Martin, situé hors de la ville, et étant monté à cheval, le diadème en tête, il se rendit, comme en triomphe, à la cathédrale de Tours, jetant pendant la marche une grande quantité de pièces d'argent au peuple, accouru à ce spectacle [5]. Le diadème que Clovis porta en cette occasion était apparemment le cercle d'or, ornement des patrices ; et ce fut sans doute cette couronne d'or qu'il envoya au saint Siége, s'il est

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 206.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 92.
[3] Greg. Tur., l. 2, c. 37.
[4] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 64.
[5] Greg. Tur., l. 2, c. 38.

Digitized by Google

vrai qu'il lui en ait envoyé une [1]. D'après ce que nous avons dit plus haut, on appréciera l'importance que Clovis attachait aux insignes d'une haute dignité romaine. Sa conversion lui avait gagné les cœurs des chrétiens, des catholiques surtout; le patriciat, dont Anastase le décorait, imposait silence aux dernières répugnances des Gaulois pour un roi barbare.

Tant de succès ne firent pas oublier à Clovis les protecteurs à qui il en était redevable. Il combla de riches présents l'église de Saint-Hilaire de Poitiers et celle de Saint-Martin de Tours. Et prompt à réparer les injustices qui avaient pu être commises, il adressa aux évêques d'Aquitaine une lettre circulaire pour les avertir de réclamer tout ce qui aurait été enlevé par ses soldats aux églises, aux clercs, aux vierges consacrées à Dieu et aux veuves, contre les ordres qu'il avait donnés en commençant la guerre. Arrivé à Paris, il accomplit son vœu, en commençant à faire bâtir, sur le tombeau de Ste Geneviève, la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, que Clotilde acheva avec une magnificence royale. Il y avait trois portiques à l'entrée de l'église, et sur les murailles étaient peintes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Geneviève avait de son vivant protégé plusieurs fois la ville de Paris des malheurs dont elle était menacée; elle continua, après sa mort, de protéger cette capitale du royaume qui l'honore comme sa patronne [2].

Cependant Thierry traversait en vainqueur l'Auvergne, l'Albigeois et le Rouergue (509). Clovis n'avait garde d'interrompre les succès de son fils, stimulé qu'il était par l'empereur Anastase, lequel, en lui adressant une flatteuse ambassade, avait eu pour but de l'engager à continuer vigoureusement la guerre contre les Goths et à donner ainsi de l'occupation à Théodoric, beau-père d'Alaric, pour l'obliger à laisser en paix l'Empire [3]. Mais les Franks et les Bourguignons, alors leurs alliés, ayant assiégé Arles, le roi des Ostrogoths envoya au secours de cette place, dont ils furent contraints de lever le siége, comme ils avaient dû précédemment lever celui de Carcassonne. Les Goths, qui les battirent dans leur retraite, ramenèrent à Arles un si grand nombre de prisonniers, que les églises en furent toutes remplies.

La promenade militaire des Franks de la Loire aux Pyrénées, de Bordeaux jusqu'à Arles, n'avait donc pas eu pour résultat de leur

[1] Anast., *in Hormisda.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 98.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 38.

Digitized by Google

soumettre et d'incorporer régulièrement à leur territoire ce pays, l'un des plus riches du monde, dont ils se partagèrent les trésors et où ils se bornèrent à laisser des garnisons [1]. Il en fut de même de l'expédition de Clovis contre les peuples dits Armoricains (509), qui occupaient non-seulement la Bretagne, mais de nombreux districts de l'Anjou et de la Normandie occidentale : et même cette expédition eut encore moins de résultats [2].

De ce degré d'ambition qui fait les conquérants, il y a peu de distance à celui qui fait les injustes usurpateurs [3]. Attachés au sang de leurs rois, les Franks ne connaissaient point encore la loi salutaire qui désigne un seul héritier, et qui reconnaît pour tel l'aîné des enfants, ou, à défaut d'enfants, le parent le plus proche [4]. Ils choisissaient le prince qui leur semblait le plus digne de commander, parce que la principale attribution de leurs rois était d'être leurs chefs militaires, le plus beau de leur droit et le premier de leurs devoirs celui de diriger les armées : d'où il résultait que des collatéraux, des bâtards même, pouvaient obtenir une juste préférence sur la postérité du prince régnant. Pour ôter aux Franks la liberté du choix, Clovis, retrouvant cette férocité première que le christianisme semblait avoir adoucie et même détruite en lui, poursuivit jusqu'à leur entière extermination tous les princes de son sang [5].

Voici comment cette extermination est racontée par les historiens :

« Il envoya secrètement dire au fils du roi de Cologne, Siegbert le Boiteux : « Ton père vieillit et boite de son pied malade; s'il » mourait, je te rendrais son royaume avec mon amitié. » Chlodéric envoya des assassins contre son père, et le fit tuer, espérant obtenir son royaume... Et Clovis lui fit dire : « Je rends grâces à ta » bonne volonté, et je te prie de montrer tes trésors à mes en- » voyés; après quoi tu les posséderas tous. » Chlodéric leur dit : « C'est dans ce coffre que mon père amassait ses pièces d'or. » Ils lui dirent : « Plonge ta main jusqu'au fond pour trouver tout. » Lui l'ayant fait et s'étant tout à fait baissé, un des envoyés leva sa hache et lui brisa le crâne. — Clovis, ayant appris la mort de Siegbert et de son fils, vint dans cette ville, convoqua le peuple, et dit : « Je ne » suis nullement complice de ces choses; car je ne puis répandre

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 89.
[2] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 64.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 41.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 1, p. 62.
[5] Greg. Tur., l. 2, c. 40 et 42. Aim., l. 1, c. 25.

Digitized by Google

» le sang de mes parents : cela est défendu. Mais, puisque tout » cela est arrivé, je vous donnerai un conseil, voyez s'il peut vous » plaire. Venez à moi et mettez-vous sous ma protection. » Le peuple applaudit avec grand bruit de voix et de boucliers, l'éleva sur le pavois, et le prit pour roi. — Il marcha ensuite contre Chararich... le fit prisonnier avec son fils, et les fit tondre tous les deux. Comme Chararich pleurait, son fils lui dit : « C'est sur une tige verte que ce » feuillage a été coupé, il repoussera et reverdira bien vite. Plût à » Dieu que périt aussi vite celui qui a fait tout cela! » Ce mot vint aux oreilles de Clovis... Il leur fit à tous deux couper la tête. Eux morts, il acquit leur royaume, et leurs trésors, et leur peuple. — Ragnachar était alors roi à Cambrai... Clovis ayant fait faire des bracelets et des baudriers de faux or (car ce n'était que du cuivre doré), les donna aux leudes de Ragnachar pour les exciter contre lui... Ragnachar fut battu et fait prisonnier avec son fils Richaire... Clovis lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à notre famille en te » laissant enchaîner? mieux valait mourir. » Et levant sa hache, il la lui planta dans la tête. Puis se tournant vers Richaire, il lui dit : « Si tu avais secouru ton père, il n'eût pas été enchaîné. » Et il le tua de même d'un coup de hache. — Renomer fut tué par son ordre dans la ville du Mans... Ayant tué de même beaucoup d'autres rois et ses plus proches parents, il étendit son royaume sur toutes les Gaules. Enfin, ayant un jour assemblé les siens, il parla ainsi de ses parents qu'il avait fait périr : « Malheureux que je suis, » resté comme un voyageur parmi des étrangers, et qui n'ai plus » de parents pour me secourir, si l'adversité venait! » Mais ce n'était pas qu'il s'affligeât de leur mort; il ne parlait ainsi que par ruse et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le tuer. »

Si l'on ne peut nier ces exécutions, n'y a-t-il pas lieu de supposer que les princes qui en furent les victimes avaient, en conspirant secrètement contre Clovis, donné occasion à sa vengeance? Sans cette explication, on concilierait difficilement avec le récit de pareilles atrocités ces paroles de Grégoire de Tours [1], historien qui montre beaucoup d'humanité et de douceur : « Prosternebat enim » quotidiè Deus hostes ejus sub manu ipsius et augebat regnum » ejus, *eò quod ambularet recto corde coram eo, et faceret quæ* » *placita erant in oculis ejus.* »

Ce fut apparemment pour satisfaire à la justice de Dieu, et pour effacer les impressions produites par des actes si affreux, que Clovis consacra ses soins et ses trésors à une foule d'œuvres honorables

[1] L. 2, c. 40.

Digitized by Google

ou utiles à la religion, bâtissant des églises, fondant ou dotant des monastères, et surtout réunissant un concile, à l'effet de déterminer plusieurs points importants en matière de mœurs et de discipline ecclésiastique. Ce concile, tenu à Orléans (511), ville située au milieu des autres Eglises, fut souscrit par les cinq métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Tours, d'Eause, de Rouen, et par les vingt-sept évêques de Saintes, de Périgueux, de Cahors, de Rodez, d'Auvergne, de Bazas, d'Auch, d'Angoulême, de Poitiers, de Paris, du Mans, de Soissons, d'Avranches, de Nantes, d'Angers, de Troyes, d'Hyesme (Séez), de Vannes, de Rennes, d'Amiens, de Vermandois, d'Evreux, de Coutance, de Senlis, d'Orléans, d'Auxerre et de Chartres. L'indication de ces siéges divers montre jusqu'où les armes des Franks avaient prévalu.

Les évêques assemblés obtinrent de Clovis tout ce qu'ils souhaitaient pour l'avantage de leurs Eglises. Ce prince ne pouvait terminer d'une manière plus consolante et plus glorieuse un règne si éclatant. Il mourut peu après à Paris, le 27 novembre 511, dans la trentième année de son commandement et la quarante-cinquième de sa vie. On l'enterra dans la basilique des Saints-Apôtres, depuis Sainte-Geneviève, qu'il avait commencé de faire bâtir.

Clovis était réglé dans ses mœurs; du moins l'histoire ne lui reproche aucun désordre depuis sa conversion à la religion chrétienne. Plein de valeur et de prudence, il sut profiter de toutes les conjonctures propres à augmenter son pouvoir et à étendre sa domination. Mais, excité par une ambition qui ne connaissait point de bornes, il lui sacrifia, à la fin de sa vie, les droits de l'humanité; et l'on eut à blâmer, dans Clovis chrétien, des cruautés que ne s'était point permises Clovis païen. Heureusement le repentir expia ces sanglantes inconséquences; et si le barbare reparut en Clovis, le chrétien l'effaça bientôt.

THIERRY Ier, CLODOMIR, CHILDEBERT Ier, CLOTAIRE Ier.

Clovis, après avoir poussé ses conquêtes au sud de la Gaule, réagissant contre ses propres frères d'armes, détruisit l'un après l'autre les rois des Franks orientaux [1]. A la mort de ce chef redoutable, toute la confédération franke parut encore unie comme un seul peuple, quoiqu'elle fût fractionnée en quatre royaumes, disent nos historiens, au profit des quatre fils de Clovis, savoir Thierry (Thio-

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 143.

Digitized by Google

derik) Ier, roi à Metz, Clodomir (Hlodemer) à Orléans, Childebert (Hildebert) Ier à Paris, Clotaire (Hlodeher) Ier à Soissons.

Cette institution de plusieurs héritiers du royaume, ce partage, comme on dit, d'une couronne de sa nature indivisible, a été signalée comme une faute politique. Mais est-il raisonnable de juger d'après les maximes de la politique moderne, la conduite de ces enfants de Mere-wig, qui sont si loin de réaliser l'idée d'un roi selon nos mœurs?

Véritables chefs nomades dans un pays civilisé, ils campaient et se promenaient à travers les villes de la Gaule, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaie, en bijoux et en meubles; et enfin ce qui procurait tout cela, des compagnons d'armes bien déterminés, gens de cœur et de ressources[1]. Par droit de conquête, et comme les premiers de la nation conquérante, ils s'étaient approprié dans toutes les Gaules un très-grand nombre de maisons et de terres qui formaient leur domaine patrimonial, leur *al-od*, comme on disait en langue franke. Les villes même étaient regardées par eux comme des portions de cet *al-od*, comme matière de possession et d'héritage. Acquérir de nouvelles richesses, accroître le nombre des braves qui garantissaient à leur chef la possession de ses trésors et qui lui en gagnaient de nouveaux, tel était l'unique but de leur politique. En même temps qu'ils acquéraient pour eux, ils procuraient des acquisitions à leurs braves, dont ils reconnaissaient les services par des soldes en terres ou *feh-ods*[2]. Puis, avant de mourir, ils divisaient paternellement entre tous leurs fils l'*al-od* qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres et tout ce qu'ils y avaient ajouté. Ces fils vivaient et mouraient comme eux, et à chaque génération se renouvelait une semblable distribution de meubles, de champs et de villes. Ce serait donc à tort qu'on regarderait les partages que les rois franks, avant de mourir, faisaient entre leurs enfants, comme de véritables démembrements du corps social et de la puissance publique. La maison royale procédait à ces partages, non pas en tant que famille *publique* divisant l'Etat, comme s'il lui eût appartenu, et ne sachant pas que c'était elle qui appartenait à l'Etat; mais en tant que famille *privée* concluant des arran-

[1] Aug. Thierry, p. 126. Greg. Tur., *passim. Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 168.

[2] M. Aug. Thierry fait observer (*Lettres sur l'hist. de France*, p. 128) que *feh* ou *feoh*, en langue franke, signifiait toute espèce de propriété mobilière, comme les troupeaux et l'argent, et par extension le revenu, la solde militaire. *Feh-od* veut dire littéralement *propriété-solde*. De là viennent les mots latins *feodum* et *feudum*, ainsi que notre mot de *fief*.

Digitized by Google

gements d'après les lois domestiques qui sont applicables aux particuliers.

Le caractère d'actes politiques ne s'introduisit dans les partages de ce qu'on appelle la monarchie, qu'à la longue et indirectement [1]. Comme les terres du domaine royal, distribuées sur toute la surface du pays conquis, se trouvaient en plus grand nombre dans les lieux où les tribus frankes s'étaient établies de préférence, les fils des rois, quand ils avaient reçu leur part d'héritage, étaient par le fait investis d'une prééminence naturelle sur les petits propriétaires et les guerriers cantonnés autour de leurs domaines. Ainsi l'exercice du commandement était la conséquence, mais non l'objet, du partage, qui n'avait réellement lieu qu'à l'égard des propriétés personnelles, soit mobilières, soit immobilières. Rien ne le prouve mieux que le tirage au sort qui avait souvent lieu entre les enfants des rois. Aujourd'hui encore, dans certains cas, on tire au sort les différents lots d'une succession : jamais il n'est tombé dans l'esprit des hommes de diviser en lots l'administration sociale et les dignités politiques. La conduite des fils des rois franks vient à l'appui de cette explication. Ils semblaient attacher moins d'importance aux domaines territoriaux qu'à l'argent et aux meubles précieux, dont ils s'emparaient premièrement et qu'ils se disputaient avec ténacité; jugeant qu'une plus ample distribution d'or et de bijoux aux capitaines et aux braves était pour eux le plus sûr moyen de devenir rois comme leur père, c'est-à-dire d'être reconnus par un nombre suffisant de soldats bien déterminés à soutenir le chef qu'ils auraient proclamé. Et même, au moment où le père aura fermé les yeux, on les verra quelquefois, sans se conformer à ses dernières volontés, piller ses trésors, enlever la plus grosse part qu'ils pourront, et l'emporter sur les domaines qui leur seront échus, pour s'assurer de la fidélité des anciens compagnons ou pour en acquérir de nouveaux.

Il arriva aussi que, de leur vivant, les rois franks envoyèrent leurs fils résider dans les parties du territoire où ils possédaient de grands domaines, soit pour en diriger l'exploitation et en percevoir les revenus, soit pour surveiller la conduite des propriétaires voisins, soit enfin pour consolider et étendre leurs établissements dans les pays où ils avaient fait des expéditions [2]. Cette mission, plus domestique que politique, mais donnée quelquefois avec grand appareil, est toujours présentée par nos historiens comme une véritable

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 129.
[2] *Ibid.*, p. 135.

Digitized by Google

association à la royauté et un partage formel de l'Etat. L'abus que font les anciens chroniqueurs des formules politiques de la langue latine a pu favoriser cette illusion. Dans la réalité, il ne s'agissait pour les fils que d'être associés avant l'âge à la jouissance des biens paternels. Seulement, cette transaction toute privée entraînait d'ordinaire des conséquences d'une autre nature. Le fils établi sur les domaines royaux dans telle ou telle grande province, une fois connu des propriétaires voisins, se conciliait leur attachement et devenait leur chef de préférence à tout autre, au moment où la royauté était vacante. Cela se faisait naturellement par le simple cours des choses.

Maintenant que nous avons expliqué ce qu'il faut entendre par les prétendus partages du royaume, renouons la chaîne des faits.

Les quatre fils de Clovis demeurèrent unis et tranquilles pendant plusieurs années, contenus en deçà de la Loire par la crainte que leur inspirait Théodoric qui, outre l'Italie où il commandait aux Ostrogoths, gouvernait aussi dans les Gaules et en Espagne les possessions des Visigoths, au nom de son petit-fils Amalaric, héritier d'Alaric. Et telle était la force que cette union de toute la nation gothique concentrait en ce prince, qu'à partir de l'an 512 tout le pays qui s'étend depuis les frontières d'Auvergne jusqu'au Rhône et à la Méditerranée fut purgé des Franks pour retomber dans le domaine des Visigoths.

Non-seulement le fruit des expéditions tentées au midi par les Franks leur échappait en partie; mais au nord une flotte de pirates danois, entrant par l'embouchure de la Meuse, versa une armée sur le pays situé entre cette rivière et le Rhin, pour entamer le territoire de l'Austrasie (*Oster-Rike* [1]). Thierry, roi à Metz, envoya à leur rencontre son jeune fils Théodebert, qui défit les Danois sur terre et sur mer, tua leur chef nommé Cochiliac, reprit tout leur butin et fit un grand nombre de prisonniers (520). Premiers efforts des hommes du nord contre les Franks, et preuve que ceux-ci avaient déjà une marine [2].

Thierry, attaqué dans ses possessions, se préparait à porter la guerre au dehors, en se liguant avec Hermanfried, roi d'une partie de la Thuringe, pour dépouiller de l'autre partie Baldéric, frère d'Hermanfried. Mais la mauvaise foi de son allié priva Thierry des résultats de la victoire remportée sur Baldéric, qui fut tué dans le combat. Sous prétexte de ne pas aigrir les esprits des Thuringiens,

[1] *Gesta reg. Francorum*, c. 19.
[2] Anquetil, t. 1, p. 274.

Digitized by Google

en livrant aux Franks leur part de la conquête, qu'il promettait de leur donner plus tard, Hermanfried obtint que Thierry retirât ses troupes[1]. Lorsqu'elles furent éloignées, il manqua impunément à sa parole, et Thierry dut dissimuler son ressentiment tant que vécut Théodoric, oncle de la reine de Thuringe (522).

L'activité de Thierry excitait l'émulation de ses trois frères. Ils se rappelèrent que Gondebaud, roi des Bourguignons, avait tué le père et retenu l'héritage de leur mère Clotilde. Mais Gondebaud était mort; et son fils Sigismond avait épousé une fille du redoutable Théodoric, dont l'alliance le rassurait contre les entreprises des Franks. Quoique Gondebaud professât l'arianisme, Sigismond, instruit dans la véritable religion par S. Avit, évêque de Vienne, joignait la pureté de la foi à la pratique de toutes les vertus. Son premier soin, comme roi, fut de purger ses Etats du poison de l'hérésie et des vices. A la mort de la reine, qui lui laissait un fils nommé Sigeric, il se remaria malheureusement, et le jeune prince encourut l'indignation de sa belle-mère. Elle l'accusa d'avoir tramé le projet d'ôter la couronne et la vie à Sigismond. C'était une calomnie; mais le père infortuné, tombant dans le piége, porta contre son fils une sentence de mort qui fut exécutée sur-le-champ. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait été trompé. Déchiré de remords, il alla pleurer son crime dans un monastère, se soumit aux austérités de la pénitence, et supplia le Seigneur de le châtier en cette vie pour qu'il pût obtenir miséricorde dans l'autre. Ses prières furent exaucées[2].

Les trois fils de Clotilde, présumant que Théodoric, outré du meurtre de son petit-fils, n'aurait garde de protéger Sigismond, fondirent sur les terres des Bourguignons et défirent leur roi, qui tomba entre leurs mains avec sa femme et ses enfants (523). Clodomir, chef de l'entreprise, envoya les captifs à Orléans, où ils furent étroitement gardés. Cependant Godemar, frère de Sigismond, leva de nouvelles troupes et reprit la plus grande partie de la Bourgogne. Irrité de ce revers, Clodomir, qu'avaient délaissé Childebert et Clotaire, appela Thierry à son aide[3], et faisant retomber sa colère sur les prisonniers, il ordonna de les massacrer et de jeter leurs corps dans un puits. Thierry répondit en effet à l'appel de Clodomir; mais, comme il avait épousé la fille de S. Sigismond, ce ne fut pas sans protester qu'il vengerait la mort

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 4.
[2] *Vies des Pères*, etc., t. 3, p. 285.
[3] Greg. Tur., l. 3, c. 6.

Digitized by Google

de son beau-père[1]. Dieu voulait châtier Clodomir dans sa personne et dans celle de ses enfants.

Les deux rois franks réunis battirent Godemar, aux environs de Vienne. Alors s'accomplit le châtiment personnel de Clodomir Emporté par son cheval à la poursuite des Bourguignons, ils le reconnurent à sa longue chevelure et le tuèrent sur la place. Sa tête, coupée par l'ordre de Godemar, fut mise au bout d'une lance pour servir d'étendard aux Bourguignons qui revenaient au combat. Mais, loin d'être abattus à la vue de leur roi mutilé, les Franks se jettent sur l'ennemi, le taillent en pièces, parcourent son territoire en mettant tout à feu et à sang, et ne le quittent qu'après l'avoir entièrement désolé[2]. S'il faut en croire Frédégaire, Clodomir ne se serait trouvé à la merci des Bourguignons, que parce que les guerriers de Thierry, réalisant la vengeance de leur roi, auraient abandonné son frère (524).

THIERRY Ier, CHILDEBERT Ier, CLOTAIRE Ier.

Clodomir laissait trois fils en bas âge; les trois rois se saisirent des terres de leur héritage, qu'ils s'approprièrent sans scrupule[3].

Tandis qu'ils consommaient cette spoliation, Godemar réparait ses pertes. Il ne put les réparer qu'en partie; car Théodoric, roi des Ostrogoths, dans la crainte que les Franks ne vinssent à envahir le territoire entier des Bourguignons, avait occupé les places situées entre la Durance et le Rhône, et il les garda[4].

Deux ans après (526), la mort de Théodoric, dont le petit-fils Amalaric était roi des Visigoths, et dont l'autre petit-fils Athalaric fut roi des Ostrogoths, vint modifier la face des affaires dans les Gaules, aussi bien qu'en Italie et en Espagne.

La présence de ce puissant prince ne contenant plus les fils de Clovis, Thierry n'hésita point à punir la déloyauté d'Hermanfried. Clotaire le seconda dans cette entreprise contre la Thuringe (530), dont les peuples expièrent par la conquête, et les grands par la captivité, d'horribles cruautés qu'ils avaient exercées sur les Franks (531)[5].

Pendant que Thierry faisait la guerre en Thuringe, le bruit se

[1] Fredegarius, c. 36.
[2] *Gesta reg. Francorum*, c. 21.
[3] Agathias.
[4] *Epist. Athalarici*, apud Cassiod., l. 8, ep. 10.
[5] Greg. Tur., l. 3, c. 7.

Digitized by Google

répandit qu'il avait été tué[1]. Arcade, l'un des premiers sénateurs d'Auvergne, invita Childebert à s'emparer de cette province[2]. La conquête était belle et facile; on n'examina point si elle était juste. Childebert, qui avait une armée prête pour une autre expédition, se mit aussitôt en marche et se présenta devant la ville d'Auvergne. Il en trouva les portes fermées; mais Arcade, lui en ayant fait ouvrir une, à la faveur d'un brouillard, il se rendit maître de cette ville et de quelques autres places. On reçut bientôt la nouvelle que Thierry, à qui appartenait la contrée, était plein de vie et victorieux. Childebert ne laissa pas que de mettre garnison dans la ville d'Auvergne. Il s'occupa ensuite d'une expédition plus juste et plus glorieuse.

Amalaric, roi des Visigoths, avait épousé une fille de Clovis, nommée Clotilde, comme sa mère. Elle était fort attachée à la foi catholique, et le roi goth n'oublia rien pour l'engager dans l'arianisme; mais elle résista à ses caresses et à ses menaces. Il en vint aux mauvais traitements, permettant que la plus vile populace insultât la pieuse reine lorsqu'elle se rendait à l'église des catholiques[3], s'oubliant même au point de la frapper jusqu'à effusion de sang. Clotilde eut recours à Childebert, et pour lui faire connaître l'excès des mauvais traitements qu'elle avait à souffrir, elle lui envoya un mouchoir teint de son sang. Childebert en fut vivement touché. Ne prenant conseil que de sa tendresse et de sa foi, il courut délivrer sa sœur[4], entra victorieux dans Narbonne, alors capitale des Visigoths, et pilla les trésors d'Amalaric, qui fut tué en fuyant. Il revenait triomphant à Paris, lorsque la généreuse princesse, qu'il ramenait, mourut en chemin des mauvais traitements qu'elle avait soufferts pour la défense de sa foi.

A peine la guerre contre Amalaric eut-elle été terminée, que Childebert et Clotaire entreprirent de reconquérir la Bourgogne, où Godemar se trouvait d'autant plus puissant qu'il avait obtenu des Ostrogoths la restitution des places que Théodoric lui retenait quelque temps avant sa mort (532)[5]. Dès la première agression il perdit Autun et Vienne.

Thierry, qui n'était pas fils de Ste Clotilde, n'avait pas les mêmes prétentions sur le territoire des Bourguignons, et son mariage avec

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 173.
[2] Greg. Tur., l. 3, c. 9.
[3] *Ibid.*, c. 10.
[4] Procop., *de Bello Gothico*, l. 1, c. 13.
[5] Greg. Tur., l. 3, c. 10.

Digitized by Google

la fille de S. Sigismond l'empêchait d'ailleurs de marcher à cette conquête. Les Franks auxquels il commandait en murmurèrent. Pour les apaiser, il résolut de les conduire contre les rebelles d'Auvergne, qui n'étaient pas encore rentrés sous son obéissance depuis l'expédition de Childebert. « Suivez-moi jusqu'en Auvergne, » dit-il à ses guerriers, et je vous ferai entrer dans un pays où vous » prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez dési- » rer; où vous enlèverez avec abondance des troupeaux, des es- » claves et des vêtements[1]. » Les Franks prirent leurs armes, et, passant de nouveau la Loire, ils s'avancèrent sur le territoire des Bituriges et des Arvernes[2]. La douceur, plus efficace que la force, soumit la capitale de la province à Thierry. Du reste, tout fut dévasté : les églises et les monastères étaient rasés jusqu'aux fondements[3]; les jeunes gens et les jeunes femmes étaient traînés, les mains liées, à la suite du bagage, pour être vendus comme des esclaves[4]; les habitants de cette malheureuse contrée périrent en grand nombre ou furent ruinés par le pillage. Rien ne leur fut laissé de ce qu'ils possédaient, dit une ancienne chronique, si ce n'est la terre seule, que les Barbares ne pouvaient emporter[5].

Tandis que Thierry soumettait les rebelles d'Auvergne, Childebert et Clotaire achevaient de réduire sous l'obéissance des Franks le territoire des Bourguignons. Mais ces deux princes ternirent par un horrible attentat la gloire d'une si belle conquête (533). On va voir le crime de Clodomir puni, par ces deux rois, dans la personne de ses trois enfants, savoir Théobalde ou Thibauld, Gunthaire, et Clodoalde ou Cloud[6].

La reine Clotilde, leur aïeule, qui prenait soin de leur éducation, était venue avec eux à Paris, pour être plus à portée de soutenir les intérêts de ces princes orphelins, auprès des rois leurs oncles, et de leur faire restituer les possessions de leur père. Childebert, roi à Paris, ayant pressenti le dessein de Clotilde, envoya secrètement prier Clotaire, roi à Soissons, de le venir joindre, pour aviser ensemble aux moyens de rompre les mesures de leur mère touchant les enfants de Clodomir. Clotaire arriva en diligence, et

[1] *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 191.
[2] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 90.
[3] Solo tenùs adæquata. (*Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 191.)
[4] Scitisque vultibus puellas. (*Vita sancti Fidoli*, apud *Script. rer. Francic.*, t. 3.)
[5] Præter terram solam quam Barbari secum ferre non poterant. (*Script. rer. Francic.*, t. 3, p. 356.)
[6] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 182.

Digitized by Google

Childebert fit courir le bruit qu'il n'avait souhaité cette entrevue que pour rendre le trône aux jeunes princes. Les deux rois, ayant arrêté leur dessein, firent prier Clotilde de leur envoyer les enfants de Clodomir, afin, disaient-ils, de les faire reconnaître solennellement pour rois. La reine ne pouvait recevoir une nouvelle qui lui fût plus agréable. Elle envoya aussitôt les jeunes princes en leur disant : « J'oublierai que j'ai perdu mon fils, si je vous vois régner » en sa place. » Mais sa joie fut bien courte. A peine les trois princes étaient-ils entrés dans le palais, qu'on se saisit d'eux, et qu'on les sépara de leurs gouverneurs et de tous ceux qui étaient à leur service. En même temps, Childebert et Clotaire envoyèrent Arcade, ce sénateur d'Auvergne dont nous avons parlé, présenter de leur part à Clotilde une paire de ciseaux et une épée nue, afin qu'elle choisît une des deux pour ses petits-fils, et qu'elle déclarât, par ce choix, si elle aimait mieux qu'on les fît mourir ou qu'on leur coupât les cheveux, ce qui eût été une marque qu'ils étaient réduits à la condition de sujets, la famille royale ayant seule le privilége de porter une longue chevelure, à la différence des sujets qui devaient l'avoir tondue en rond. Clotilde, saisie d'horreur et tout éperdue à cette proposition, répondit, dans le premier mouvement de son indignation, qu'elle aimait mieux les voir morts que tondus. Arcade n'attendit point d'autre réponse, et courut dire aux deux rois que la reine consentait à ce qu'ils exécutassent leur dessein. Aussitôt Clotaire, prenant Théobalde, l'aîné des trois princes, le jeta contre terre et lui enfonça un poignard dans le cœur. A ce spectacle, Gunthaire, qui n'avait guère que neuf ans, embrassa les genoux de Childebert, en s'écriant : « Secours-moi, mon bon père, afin que je » ne meure pas comme mon frère ! » Childebert fut attendri des maux mêmes dont il était le premier auteur, et dit à Clotaire, les yeux baignés de larmes : « Mon cher frère, accorde-moi la vie de » cet enfant, et je te céderai tout ce que tu me demanderas. » Mais Clotaire, transporté de fureur, et tenant le poignard encore dégouttant de sang, lui dit : « Il mourra, ou tu mourras pour lui. C'est » toi qui m'as engagé dans cette affaire, et tu manques sitôt à ta » foi ! » A ces mots, Childebert lui rejeta le jeune prince, qu'il poignarda aussitôt. De braves hommes sauvèrent Clodoalde ou Cloud, le plus jeune; mais la boucherie ne finit pas. Les deux rois, les mains teintes du sang de leurs neveux, massacrèrent ensuite les gouverneurs et tous ceux qui étaient attachés à ces malheureux princes. Pour Clodoalde, soustrait à leur fureur, il se coupa lui-même les cheveux, et quand il fut en âge il prit les ordres sacrés. C'est

Digitized by Google

son nom, quoique fort défiguré, que portent maintenant l'église et la résidence royale de Saint-Cloud, où il fut enterré et où il est honoré. Heureux de n'avoir point été roi, puisque cela lui servit à devenir saint[1]!

Clotilde, inconsolable d'une action si barbare, commise par ses propres fils, fit faire aux deux princes de magnifiques funérailles. Un nombreux clergé y chanta des psaumes, et elle accompagna le convoi jusqu'à l'église des Saints-Apôtres, où ils furent enterrés dans le même sépulcre auprès de celui de Clovis, leur aïeul. Clotilde alla ensuite à Tours, pleurer auprès du tombeau de S. Martin la mort de ses petits-fils, et encore plus le crime de ses enfants.

Il semble que les rois franks aient voulu, en protégeant la religion, réparer en quelque sorte le scandale qu'ils venaient de donner aux peuples[2]. Ils désirèrent que les évêques se rendissent à Orléans, pour y dresser les règlements nécessaires au rétablissement de la discipline. Ceux qui ne gardent aucunes lois mettent quelquefois du zèle à les faire garder aux autres. Il se tint donc un concile à Orléans (533).

Après le massacre des fils de Clodomir, Thierry et Clotaire s'étant unis pour reprendre les places que les Ostrogoths avaient enlevées à la mort de Clovis, le fils aîné de Clotaire, et Théodebert, fils de Thierry, dirigèrent l'expédition. Accueilli en vainqueur dans plusieurs villes, ce dernier s'humilia, au château de Cabrières, devant la beauté de Deutérie, qui en était la maîtresse. La prisonnière captiva le jeune conquérant, que son mariage avec Visigarde, fille de Vacon, roi des Lombards, aurait dû fortifier contre la séduction. Poursuivant sa marche guerrière, il se présenta devant Arles, qui refusa de se rendre. Il la rançonna, ne pouvant la forcer, et se retira en Auvergne pour y passer l'hiver.

Il était ainsi éloigné de son père, lorsqu'il apprit le danger où se trouvait ce prince. Il vint promptement à Metz; et en effet, Thierry ne tarda pas à mourir, dans la vingt-troisième année de son règne (534). Thierry Ier avait plusieurs des belles qualités qui font un grand roi et des vices qui font un méchant homme[3]. Quoiqu'il ne pratiquât pas toujours la vertu, il la respecta toujours, et la récompensa souvent. Il eut surtout à cœur qu'on rendît une exacte justice aux peuples. Il fit, dans ce but, composer un Corps de droit, ou une

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 60. Greg. Tur., l. 3, c. 18.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 186.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 63. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 222.

Digitized by Google

Collection des lois des Franks, des Allemands et des Bavarois; car sa domination s'étendait sur ces nations au delà du Rhin. Il ajouta à ces lois les articles qu'il jugea nécessaires [1], et il en retrancha certains usages qui étaient des restes de paganisme ou de barbarie; mais il ne put les abolir tous.

CHILDEBERT Ier, CLOTAIRE Ier, THÉODEBERT Ier.

Théodebert Ier (Thiodebert Ier), qui succéda à Thierry en dépit des cabales formées pendant son absence par Childebert et Clotaire pour l'exclure du trône, parut avoir hérité des vertus et des vices de son père [2]. Avec un cœur susceptible des plus violentes passions, il avait de la grandeur d'âme et de la noblesse dans les sentiments. On espérait tout de son règne : il le commença par une action qui fit tout craindre.

A peine fut-il sur le trône que, se croyant tout permis parce qu'il pouvait tout, il épousa Deutérie, quoiqu'elle fût mariée, aussi bien que lui [3]. Malgré les réprimandes et les exhortations de S. Nicet, évêque de Trèves, il demeura sept ans engagé dans ce scandaleux commerce, jusqu'à ce que l'objet de sa passion en devînt le remède. Deutérie avait de son premier mari une fille qui, par les grâces de sa jeunesse, commençait à donner de l'ombrage à sa mère : et de quoi n'est pas capable une femme jalouse et sans pudeur? Cette mère dénaturée ne vit plus dans sa fille qu'une rivale dont elle résolut la perte; et comme cette fille passait sur le pont de Verdun dans un char couvert, elle la fit verser dans la rivière, immolant la vie de son propre enfant aux soupçons de son amour criminel [4]. Mais un attentat si odieux acheva de lever le charme qui fascinait Théodebert : il ne put aimer une parricide; et quoiqu'il en eût un fils nommé Théobalde ou Thibauld, il la répudia pour reprendre sa femme légitime.

A ces désordres près, ce prince faisait paraître de grands sentiments de religion et de bonté. Ainsi, l'évêque de Verdun lui ayant demandé à emprunter une somme d'argent qui pût soulager la détresse de son peuple [5], le roi lui donna sept mille écus d'or. Quelques années après, le prélat voulut la lui reporter; mais il refusa de

[1] *In App. nov. edit.* Greg. Tur., p. 1334.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 223.
[3] Greg. Tur., l. 3, c. 22 et 23.
[4] *Ibid. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 223.
[5] Greg. Tur., l. 3, c. 34.

Digitized by Google

la recevoir, en disant qu'il était assez satisfait d'avoir secouru les pauvres.

Théodebert, dont le règne devint de jour en jour plus éclatant, fit d'ailleurs rejaillir une partie de sa gloire sur l'Eglise, en lui procurant les moyens de veiller à la manutention de sa discipline par la tenue des conciles. On en célébra dans les villes d'Auvergne (535) et d'Orléans (538, 541). Mais il est juste de faire observer que ces dernières assemblées eurent lieu avec le concours de Childebert, qui ne montrait pas moins d'amour pour la religion, et qui fit presque oublier par ses vertus que l'ambition l'avait rendu coupable du meurtre de ses neveux [1].

Nous avons dit que Childebert et Clotaire avaient essayé de ravir à Théodebert la succession paternelle [2]. Le neveu se rapprocha de ses deux oncles, en leur promettant de les seconder dans la guerre de Bourgogne. Godemar ne pouvait résister à de si puissants ennemis [3]. Attaqué en même temps par trop d'endroits, il succomba; après la perte d'une bataille, il fut pris et enfermé dans un château où il finit probablement ses jours. Ainsi le royaume des Bourguignons, incorporé aux domaines des Franks, près de cent ans après qu'il eut été fondé dans les Gaules, fut partagé entre les trois rois (534). C'était, avec les Romains, les Visigoths et la Thuringe, la quatrième puissance qui subissait l'ascendant des tribus frankes.

L'échec des Bourguignons devait rendre les Franks plus redoutables que jamais, non-seulement à leurs voisins, mais à l'Empire, dont les maîtres tâchèrent toujours de les mettre ou de les maintenir dans leurs intérêts. Toute la politique des Byzantins était d'opposer aux Goths, aux Barbares romanisés, des Barbares restés tout barbares : c'est avec des Maures, des Slaves et des Huns que Bélisaire et Narsès remportèrent leurs victoires [4]. Justinien, qui voulait reprendre l'Italie sur les Ostrogoths, traita avec les trois rois pour que ceux-ci, par une agression imprévue, opérassent une diversion en sa faveur [5]. Mais Vitigès, grand capitaine et homme de tête, que les Ostrogoths, à la suite de troubles intérieurs, avaient élevé sur le trône, enchérissant sur les offres de l'empereur qui lui était connues, promit de céder aux Franks le territoire que sa nation occupait en deçà des Alpes. L'une et l'autre proposition fut acceptée : les Franks

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 234.
[2] Greg. Tur., l. 3, c. 24.
[3] Procop., *de Bello Gothico*, l. 1. Marius Avent., *Chron.*
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 213.
[5] *Epist. Justin. ad reg. Franc.*, apud Procop., *de Bello Gothico*, l. 2, c. 5.

Digitized by Google

reçurent l'argent de Justinien, et se mirent en possession des terres cédées par Vitigès (535).

Dix mille Bourguignons envoyés par Théodebert au roi des Ostrogoths l'aidèrent à lutter avec avantage contre Bélisaire, général de l'empereur. L'année suivante (536), après que les Grecs et les Goths se furent réciproquement affaiblis par les combats et les siéges, Théodebert, supposant qu'il pourrait avoir sa part du pays en litige et qu'il imposerait peut-être sa loi aux deux partis, descendit lui-même en Italie. Comme les guerriers barbares passaient souvent d'un chef à un autre, et suivaient en grand nombre celui dont l'habileté et le courage leur promettaient plus de butin, il est probable que presque tous les Franks l'avaient suivi, et que bien d'autres Barbares s'étaient mêlés à eux [1]. Les Goths vont à sa rencontre comme amis et alliés : il fond sur eux et les massacre. Les Grecs le croient alors pour eux, et sont également massacrés [2]. Les Barbares changèrent les plus belles villes de la Lombardie en un monceau de cendres, détruisirent toute provision, et se virent eux-mêmes affamés dans le désert qu'ils avaient fait, languissant sous le soleil du Midi, dans les champs noyés qui bordent le Pô. Un grand nombre y périt, mais ceux qui revinrent rapportèrent un immense butin. Heureusement pour Justinien, Bélisaire, vainqueur de Vitigès, s'étant emparé des passages des Alpes, ferma pour un moment aux Franks l'entrée de l'Italie (539).

N'ayant plus de guerre au dehors, ils en commencèrent une au dedans. Clotaire pénétra dans le royaume de Childebert jusqu'à l'embouchure de la Seine [3]. Childebert et Théodebert le suivirent et l'enveloppèrent dans son camp. Les supplications seules de la pieuse Clotilde pouvaient venir en aide à Clotaire. Ses adversaires se préparaient à forcer le camp, lorsqu'éclata un orage, mêlé d'éclairs et de grêle, dont les troupes des deux alliés souffrirent, tandis que la tempête épargnait leur ennemi. Cela fit croire à Childebert et à Clotaire que c'était un coup de la main de Dieu qui voulait les punir de l'animosité avec laquelle ils s'acharnaient, l'un contre son frère, l'autre contre son oncle, et ils lui accordèrent la paix (540).

Ste Clotilde, heureuse de cet accord, vécut encore quelques années, et ne mourut à Tours que vers 545. Princesse véritablement grande sur le trône, où elle ne monta que pour faire régner Jésus-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 208.
[2] Procop., *de Bello Gothico*, l. 2, c. 25. *Appendix ad Marcell.*, Paulus Longobard., l. 2, c. 2. Greg. Tur., l. 3, c. 32. Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 213.
[3] Greg. Tur., l. 3, c. 28. *Gesta reg. Francorum.*

Digitized by Google

Christ dans le cœur de Clovis et des Franks; plus grande encore lorsqu'elle en descendit pour se sanctifier dans la retraite par la pratique de toutes les bonnes œuvres. Son corps fut porté à Paris accompagné d'un nombreux clergé, et ses deux fils Childebert et Clotaire la firent enterrer auprès de Clovis dans l'église des Saints-Apôtres [1].

Autant l'union des trois rois fut utile aux Franks, autant elle fut fatale aux Visigoths. Moins heureux à la guerre et plus pacifique que son neveu, qui mettait à profit les troubles de l'Italie disputée aux Ostrogoths par Justinien, Childebert ne demeura cependant pas longtemps oisif. Joignant ses forces à celles de Clotaire, il pénétra en Espagne (543) et assiégea Sarragosse [2], placée sous le patronage du martyr S. Vincent. La tunique du saint, que Childebert obtint de l'évêque de Sarragosse, fut tout le fruit de son expédition. La possession de cette relique, qui le flattait plus que la prise de la ville, le consola d'un échec qu'il reçut au passage des Pyrénées. Après la guerre, il fit commencer près Paris une magnifique église en l'honneur de S. Vincent, pour y placer la tunique : c'est l'origine du monastère de Saint-Germain-des-Prés.

Théodebert ne se montrait pas moins religieux : il gouvernait selon la justice, révérait les évêques, aimait et soulageait les pauvres. Mais, en même temps qu'il réparait par de bonnes œuvres le scandale de sa jeunesse, passionné pour la gloire des armes, il continuait à être la terreur des Grecs et des Goths.

Le politique Justinien, pour se concilier les Franks, se désista, en faveur de leurs rois, des prétentions qu'il élevait sur la Provence, comme ayant été démembrée de l'Empire par des usurpateurs. Il consentit à ce que ces princes présidassent à Arles aux jeux du Cirque, à l'exemple des empereurs ou de leurs représentants, et à ce que la monnaie d'or marquée au coin des rois franks et empreinte de leur image fût reçue dans le commerce par tout l'Empire : privilége qui n'avait été jusqu'alors accordé à aucun prince, pas même aux rois de Perse [3]. De son côté, Totila, alors chef des Ostrogoths, tentait de s'unir aux Franks, en épousant la fille de Théodebert [4]; mais Théodebert déclina fièrement cette alliance. Il n'entendait pas traiter avec les Goths en leur donnant sa fille pour reine, mais en recevant d'eux un accroissement de

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 1. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 253.
[2] Greg. Tur., l. 3, c. 29.
[3] Procop., *de Bello Gothico*, l. 3, c. 33.
[4] *Ibid.*, c. 37.

Digitized by Google

territoire. Les progrès de l'armée qu'il jeta en Italie[1] amenèrent les Ostrogoths à convenir que, si Totila chassait les Grecs de la Péninsule, il céderait aux Franks les terres qui seraient à leur bienséance. A cette condition, ceux-ci devaient rompre avec l'empereur, se joindre aux Ostrogoths en Italie, et opérer à leur profit une diversion sur le Danube. Les motifs de rupture avec Justinien ne manquaient pas. L'empereur, donnant faussement à entendre qu'il était le vainqueur des Franks, prenait dans ses édits le titre de Francique; ce qui autorisa Théodebert à prendre en représailles le titre d'Auguste. Mais un accident imprévu brisa les projets de ce prince. Après avoir tant de fois affronté la mort dans les combats, il la trouva dans les divertissements. Blessé à la chasse de la chute d'un arbre qu'un buffle renversa sur lui, il mourut (548) dans la quatorzième année de son règne, ne laissant pas d'autre fils que Théobald (Thiodebald) qu'il avait eu de Deutérie.

CHILDEBERT Ier, CLOTAIRE Ier, THÉOBALDE.

La mort de Théodebert suspendit les hostilités entre les Franks et les Grecs. Justinien espéra même déterminer Théobalde à se prononcer contre les Ostrogoths. Le jeune roi, stipulant qu'il demeurerait en possession de ce que son peuple avait en Italie, consentit seulement à ne point intervenir dans la lutte engagée entre l'empereur et Totila. Narsès ayant fait, par ses victoires, pencher la balance en faveur de Justinien, les vaincus implorèrent le secours de Théobalde. Il refusa d'abord l'appui qu'on lui demandait[2]; néanmoins, ses conseillers ayant modifié sa résolution, une nouvelle expédition partit peu après sous la conduite d'un Frank et d'un Suève. Ce torrent descendit l'Italie jusqu'à la Sicile : mais le climat décima les Franks, dont les pas étaient marqués par des ravages encore plus que par des exactions; puis les armes de Narsès leur firent une plaie si funeste, qu'il leur fallut abandonner entièrement l'Italie, où ils ne retournèrent pas de longtemps[3].

Le règne de Théobalde, marqué par ces désastres, ne devait pas se prolonger. A sa mort (555)[4] Childebert se trouvait dangereusement malade, et Clotaire profita de cette circonstance pour s'emparer de toute la succession de son neveu.

[1] Greg. Tur., l. 3, c. 32. Procop., l. 4, c. 24.
[2] Agath., l. 1.
[3] *Idem*, l. 2. *Appendix ad Marcel. Chron.*
[4] Greg. Tur., l. 4, c. 9.

Digitized by Google

CHILDEBERT Ier, CLOTAIRE Ier.

Une telle augmentation de puissance devait flatter Clotaire, avide de pouvoir et d'argent, au point qu'il avait voulu porter la main sur les biens de l'Eglise. Ayant fait tenir (549) une assemblée des évêques de son territoire, où se trouvait Injuriosus de Tours, il leur demanda la troisième partie des revenus ecclésiastiques [1]. C'est la première fois qu'on ait demandé des secours au clergé pour les besoins de l'Etat: ce n'était pas un impôt, puisqu'on voulait le consentement des évêques; c'était un don gratuit, que plusieurs cependant faisaient malgré eux. Presque tous les prélats souscrivirent, quoiqu'à regret, à la demande de Clotaire; Injuriosus s'y refusa. « Prince, dit-il hardiment, si vous voulez enlever ce qui est à Dieu, » Dieu vous enlèvera bientôt votre royaume. N'est-ce pas une chose » inique? vous qui devriez nourrir les pauvres de vos greniers, vous » voulez remplir vos greniers du bien des pauvres! » Et il sortit brusquement de l'assemblée, sans prendre congé du roi. Clotaire, craignant de s'attirer l'animadversion de S. Martin s'il méprisait les remontrances d'un de ses successeurs, se désista de son entreprise, et envoya après Injuriosus des personnes chargées de présents, afin qu'il implorât pour lui la protection de S. Martin. Ainsi la fermeté d'un seul évêque mit un frein à la cupidité d'un puissant roi. Ce trait montre d'ailleurs en quelle vénération était S. Martin.

Bien différent de son frère, Childebert s'appliquait à maintenir, par la tenue des conciles et par ses édits, la pureté des mœurs et de la discipline dans ses Etats. Il publia notamment une constitution pour arracher les dernières racines de l'idolâtrie, et faire cesser les profanations qui se commettaient dans la célébration des fêtes (549). Loin de vouloir grossir son épargne des biens des Eglises, il faisait servir ses trésors à les enrichir et son autorité à les protéger. Il fondait des hôpitaux et des monastères; enfin il traitait les indigents avec la libéralité d'un père. Un jour il remit à S. Germain de Paris six mille sous d'or pour les pauvres: Germain en distribua sur-le-champ trois mille. Etant retourné au palais, Childebert lui demanda s'il avait encore de quoi donner. Le saint évêque répondit qu'il lui restait la moitié de la somme. « Distribuez libéralement, re- » prit le roi, les fonds pour donner ne vous manqueront pas; » et aussitôt, faisant mettre en pièces de la vaisselle d'argent, il la donna à Germain qui la fit passer entre les mains des pauvres; car, dit

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 294.

Digitized by Google

l'auteur de sa Vie, il ne croyait posséder que ce qu'il leur avait donné [1].

On a vu que Childebert et Clotaire avaient échoué du côté de l'Espagne. L'Italie, bientôt envahie par les Lombards, se trouva dès lors fermée à leurs invasions. Les Saxons, qui formaient les plus puissantes tribus germaniques, ne tardèrent pas à échapper à l'alliance des Franks (555) [2]. Ces peuples, tributaires depuis le règne de Thierry Ier, engagèrent la Thuringe dans leur révolte, et ravagèrent les terres des Franks au delà du Rhin. Clotaire comprima cette première levée de boucliers; mais, les rebelles ayant repris les armes, il fut contraint de leur accorder des conditions moins dures que celles auxquelles ils s'étaient soumis. Là, dit Michelet [3], commence cette opposition des Franks et des Saxons, qui devait toujours s'accroître et constituer pendant tant de siècles la grande lutte des Barbares. Les Saxons, auxquels les Franks ferment désormais la terre du côté de l'Occident, tandis qu'ils sont poussés à l'Orient par les Slaves, se tourneront vers l'Océan, vers le Nord; associés de plus en plus aux hommes du Nord, ils courront les côtes de France, et fortifieront leurs colonies d'Angleterre.

Les Bretons, chassés de ce dernier pays par les Anglo-Saxons, se réfugiaient avec leurs pasteurs dans l'Armorique, qui ne le cédait alors à aucune autre province des Gaules en saints évêques et en fervents religieux: car les prêtres réfugiés, non contents de cultiver la foi parmi leurs compatriotes, travaillaient avec succès à la planter dans les cantons de l'Armorique, qui restaient encore idolâtres; et ils étaient secondés dans leurs travaux par plusieurs essaims de moines bretons que les Barbares avaient forcés de chercher dans cette partie de la Gaule un asile où ils pussent s'adonner en paix aux exercices du zèle et de la pénitence. La piété de Childebert, dont l'Armorique subissait l'ascendant, secondant l'activité des pieux missionnaires, contribuait à y faire fleurir la religion [4].

Il n'en était pas ainsi du royaume de Clotaire. Les scandaleux exemples de ce prince et les troubles des guerres civiles, qui en furent la punition, y donnaient lieu à bien des désordres. Non content de s'emparer de la succession de son neveu Théobalde, qu'il refusa de partager avec Childebert, il voulut avoir sa veuve Valdetrude, et l'épousa, quoiqu'il eût déjà d'autres femmes [5]. Les réclamations

[1] *Hist. de l'Église gall.*, t. 3, p. 325.
[2] Greg. Tur., l. 4, c. 10, 14.
[3] *Hist. de France*, t. 1, p. 215.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 340, 348.
[5] Greg. Tur., l. 4, c. 9.

Digitized by Google

des évêques le contraignirent de la quitter. En même temps la justice ou la bonté divine prépara au coupable de grands malheurs, pour punir ou expier de grands crimes.

Clotaire avait envoyé en Auvergne Chramne, l'aîné de ses fils. Ce jeune prince s'y attira les malédictions du peuple. En conséquence, Clotaire le rappela auprès de lui. Mais Chramne refusa d'obéir, et se mit en état de soutenir par les armes sa désobéissance contre son père (557)[1]. Clotaire, occupé ailleurs, envoya contre lui deux de ses enfants, Charibert et Gontran; et l'on était sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un orage soudain obligea les deux armées à se retirer dans leurs camps. Pendant ce délai, Chramne supposa un courrier qui apporta à Charibert et à Gontran la nouvelle que Clotaire avait été tué en faisant la guerre contre les Saxons. Aussitôt ils se retirèrent en Bourgogne, où Chramne les suivit. Childebert, de son côté, mécontent de ce que Clotaire s'était emparé de toute la succession de Théobalde, fomentait la guerre civile et tâchait d'en profiter. Sur le faux bruit de la mort de Clotaire, il entra dans ses possessions et s'avança jusqu'à Reims. La guerre se poursuivait, lorsque Childebert, qui était tombé malade à Paris, y mourut le 23 décembre 558, dans la quarante-huitième année de son règne. Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent qu'il avait fait bâtir.

Quatre conciles tenus à Orléans, un à Arles et deux à Paris, font connaître combien il avait à cœur les choses de la religion et les mœurs du peuple. Aucun roi des Franks n'a peut-être érigé plus de monastères et n'a vu fleurir sur son territoire un plus grand nombre de saints évêques et de saints abbés. Tous les Franks le regrettèrent comme un père; et nous avons dit qu'il était particulièrement celui des pauvres, en faveur desquels il ne craignait pas d'épuiser ses trésors. Ces témoignages de zèle et de bonté effacèrent le souvenir de sa complicité dans le meurtre des enfants de Clodomir. L'ambition l'avait fait consentir à ce crime; mais la compassion ne lui permit pas de le consommer, et si Clotaire l'avait écouté, le sang de leurs neveux n'aurait pas souillé leurs mains.

CLOTAIRE Ier.

Dès que Clotaire se vit seul roi des Franks, il voulut rassurer les évêques, qui paraissaient craindre le règne d'un prince débauché : il publia donc une constitution très-favorable à la religion[2].

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 16 et 17.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 360.

Digitized by Google

Mais, en devenant plus puissant, il ne devint pas plus heureux. La mort de Childebert ayant enlevé à Chramne son appui, ce prince avait été obligé de recourir à la miséricorde de son père, qui lui avait pardonné. Loin de tenir compte à Clotaire de cette indulgence, l'ingrat s'engagea dans de nouvelles intrigues, et, sur le point d'être saisi, il se réfugia avec sa femme et ses filles auprès de Conobert, comte de Bretagne[1]. Villiachaire, son beau-père, s'était réfugié à Tours, dans l'église de Saint-Martin; mais, s'y voyant cerné, il y mit le feu pour s'échapper à la faveur de l'incendie. Clotaire fit réparer cette belle église, et marcha contre son fils, que le comte de Bretagne soutenait dans sa rébellion. Les deux armées s'étant trouvées en présence vers le soir, on remit le combat au lendemain. Le comte de Bretagne, profitant de ce délai, dit à Chramne : « Prince, » je ne crois pas qu'il convienne que vous combattiez contre votre » père : laissez-moi tomber sur lui cette nuit, et je me tiens assuré » de la victoire. » Chramne, que la justice divine poursuivait, rejeta cette proposition et se prépara au combat pour le lendemain. Clotaire ne ressemblait guère à David que par ses adultères et par la nécessité où il se trouvait de combattre un fils rebelle : cependant il se compara à ce prince dans la prière qu'il adressa à Dieu, au moment de livrer bataille : « Seigneur, dit-il, voyez du haut du ciel » les outrages que me fait mon fils, et jugez ma cause comme vous » avez jugé autrefois entre Absalon et David, son père. » A ces mots, il donna le signal du combat, qui fut sanglant; mais la victoire se déclara pour le parti de l'équité. Le comte de Bretagne fut tué les armes à la main, et Chramne s'enfuit vers les vaisseaux qu'il avait fait tenir prêts à le recevoir au besoin. Père aussi tendre que fils dénaturé, il se souvient que sa femme et ses filles restent exposées au péril. Aussitôt il retourne pour les y dérober; mais il est enveloppé avec elles par l'armée de son père et enfermé dans une chaumière. Clotaire, l'ayant appris, ordonna, dans le premier mouvement de sa colère, qu'on mît le feu à la cabane, et qu'on brûlât vifs le prince et sa famille, pourtant innocente de sa révolte. Cet ordre barbare fut exécuté à la lettre, avec cette différence que Chramne, qui était le seul coupable, fut étranglé avant d'être brûlé. Telle fut la fin tragique de ce nouvel Absalon. Sa rébellion parricide le rendit si odieux, que son nom ne fut donné depuis à aucun prince de la maison royale[2].

Après cette expédition, Clotaire alla à Tours offrir de riches

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 20.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 362.

Digitized by Google

présents au tombeau de S. Martin. La sainteté du lieu lui inspirant des sentiments de pénitence, il repassa dans l'amertume de son cœur les désordres de sa vie passée, et supplia le saint de lui obtenir le pardon de tant de crimes dont il se reconnaissait coupable [1]. De retour de ce voyage, il fut pris de la fièvre, étant à la chasse dans la forêt de Guise, près Compiègne, qui n'était alors qu'une maison de plaisance. Il s'y retira, et sentit bientôt que sa fin était proche. Alors, sur le point d'être dépouillé de sa grandeur, il n'en connut plus de véritable que celle de Dieu [2]. « Hélas! disait-il à ceux » qui l'entouraient, combien pensez-vous que doit être grand le roi » du ciel, qui fait ainsi mourir de si grands rois? » Réflexion salutaire, mais qu'il méditait peut-être bien tard. Il mourut ainsi à Compiègne (561), après un règne de cinquante ans, dont il avait terni la gloire par ses cruautés et ses débauches. Jamais prince, sur le trône de France, ne fut plus débordé que lui, et n'eut moins honte de ses désordres : adultère public, il eut à la fois deux ou trois femmes, à qui il donnait également la qualité d'époux et de reine; fourbe et sanguinaire, il n'eut d'estimable que l'intrépidité, héritage commun à tous les enfants de Clovis. Heureux si les sentiments de pénitence qu'il manifesta à la fin de sa vie furent sincères et efficaces! La miséricorde de Dieu est infinie comme sa justice.

CHARIBERT, GONTRAN, CHILPÉRIC Ier, SIGEBERT Ier.

Lorsque Clotaire mourut, ses quatre fils exercèrent le pouvoir royal, tel qu'il était constitué en ce temps : Charibert (Herebert), à Paris; Gontran (Gundehramn), à Orléans; Chilpéric Ier (Hilpéric Ier), à Soissons; Sigebert Ier (Sighebert Ier), en Austrasie (Austrie). Et ici nous avons besoin de répéter qu'il ne faut pas, en attribuant au titre de roi une signification trop ancienne ou trop moderne, s'imaginer que la conquête des Franks, aussitôt qu'elle eut embrassé la Gaule entière, eût créé, pour tout ce vaste pays, un centre d'administration uniforme [3]. Même dans le temps où les enfants de Clovis assistaient à des jeux publics dans l'amphithéâtre d'Arles et faisaient battre à Marseille de la monnaie d'or [4], leur gouvernement, à proprement parler, n'existait qu'au nord de la Loire, où habitaient les tribus frankes. Hors de ces limites, toute l'administration consistait dans une occupation militaire. Aussi, lorsqu'il y avait

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 21.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 367.
[3] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 137.
[4] *Ex Procopii Historiis*, *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 41.

Digitized by Google

plusieurs rois, les voyait-on, au lieu de choisir des provinces distinctes, résider à quelques lieues l'un de l'autre. A l'exception du territoire colonisé par la race conquérante, ils ne voyaient, dans toute l'étendue de la Gaule qu'un objet de propriété, et non de gouvernement. De là viennent ces quatre capitales dans un espace de soixante lieues (Paris, Orléans, Soissons et Reims), ces partages dans lesquels on trouve réunis en un même lot le Vermandois et l'Albigeois, et qui s'étendent en longues bandes de terre depuis le cours de la Meuse jusqu'aux Alpes et à la Méditerranée. De là enfin les divisions d'une même ville en plusieurs parts, et d'autres bizarreries qui, si on les examine de près, montrent que, dans ces arrangements politiques, l'intérêt de propriété prévalait sur toute idée d'administration. Les villes du Midi étaient alors bien plus grandes que celles du Nord, bien plus propres à devenir des capitales, selon le sens actuel de ce mot; et cependant les rois à qui elles appartenaient n'allaient point s'y établir. Ils les estimaient comme de riches possessions, mais comme des possessions étrangères où ils eussent été dépaysés.

Nous ferons observer, en second lieu, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que, parmi les nombreux partages du territoire gaulois opérés dans tous les sens sous la dynastie des Mérovingiens, il n'y en a pas un qui dure ou qui se reproduise d'une manière fixe, excepté celui du pays au nord de la Loire en Oster et Ni-Oster, ou Oster-Rike (Austrie, Austrasie) et Nioster-Rike (Neustrie)[1]. Or, il y a eu une cause à la disparition successive des autres royaumes franks, et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là[2]. Les événements qui ont amené ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Franks; elles touchaient à la Germanie et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération franke, qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent, avec leur butin, dans leur ancien établissement. Enfin, la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaines dominaient donc dans l'Austrasie.

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 142.
[2] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 71.

Digitized by Google

Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Franks étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains, leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Franks étaient là comme une colonie de Barbares transportés au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

Cette situation, en se développant, devait produire entre les deux États une distinction bien autrement profonde que celle d'une division géographique. D'une part était le royaume des Franks germains, de l'autre celui des Franks romains. Les témoignages historiques attestent positivement ce résultat probable de faits. Des écrivains du xe siècle appellent l'Austrasie *Francia Teutonica*, et la Neustrie *Francia Romana* [1]; la langue germaine, disent-ils, prévalait dans l'une et la langue romaine dans l'autre [2]. Cette distinction, dont il reste encore aujourd'hui tant de traces, était dès lors populaire. Ce n'est pas tout, elle se retrouve dans les événements : pendant toute la durée de la race mérovingienne, ils en portent l'empreinte, ou plutôt en sont le résultat naturel et nécessaire.

La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie. Quoi de plus simple ? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Franks. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares; et la position plus centrale de la Neustrie donnait sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient, beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines, et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale. L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germaine; à peine une tribu s'y était-elle fixée, qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin : les Frisons, les Thuringiens, les Saxons, pesaient sans cesse sur les Franks établis au bord du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquérir rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens.

Mais la lutte des deux royaumes ne tardera pas à éclater. Dès la fin du vie siècle, elle existera sous les noms de Frédégonde et de Brunehaut [3]; la rivalité de ces deux fameuses reines ne sera que

[1] Luitprand, l. 1, c. 2 et 7.
[2] Othon de Freysingen, l. 4, c. 22.
[3] *Gesta reg. Franc.*, c. 31.

Digitized by Google

l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Franks sur la Gaule, poussera la France germaine contre la France romaine.

Les nouveaux rois étaient d'un caractère bien différent : on pouvait reconnaître aux vices de Charibert et de Chilpéric les enfants de Clotaire, et aux vertus de Gontran et de Sigebert les petits-fils du grand Clovis (562) [1].

Charibert, roi à Paris, montra, au commencement de son règne, des qualités qui servirent quelque temps de voile à ses vices, et qui firent croire qu'il avait hérité des vertus de Childebert, aussi bien que de ses possessions [2]. Il était doux, affable, pacifique, amateur des belles-lettres qu'il cultivait au point d'entendre et de parler le latin comme sa langue naturelle. Dès qu'il fut sur le trône, il confirma la constitution, si favorable à la religion, donnée par Clotaire Ier [3], et témoigna surtout une grande vénération pour S. Martin. Mais l'impudicité flétrit bientôt dans leur fleur ces premières vertus. D'un prince débauché, elle ne tarda pas à faire un prince violent et emporté.

Paris, qui échut à Charibert, avait, à la mort de Clotaire Ier, tenté l'ambition de Chilpéric. Après les obsèques de Clotaire, que ses quatre fils portèrent de Compiègne à Soissons avec de grands honneurs, et ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard, Chilpéric s'empara des trésors gardés au domaine de Braine, et s'adressant à ceux des Franks qui pouvaient le plus, il les amena à force de présents à se ranger sous son commandement [4]. Aussitôt il se rendit à Paris et s'empara de cette ville : mais il ne put la posséder longtemps, car ses frères se réunirent pour l'en chasser. Alors les quatre fils de Clotaire partagèrent régulièrement et au sort les terres et les villes; mais Chilpéric nourrit un vif ressentiment contre Sigebert, parce qu'en s'unissant à Charibert et à Gontran il lui avait enlevé Paris. Profitant de l'absence du roi d'Austrasie, qui était allé au delà du Rhin repousser une agression des Abares, auxquels s'étaient joints les Thuringiens révoltés, Chilpéric s'empara de Reims et porta le ravage en Champagne. Cependant Sigebert livrait bataille aux Abares. Il se mit à pied aux premiers rangs, et, marchant la hache à la main, fit charger de tous côtés. L'ennemi, culbuté, lâcha pied.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 1.
[2] *Ibid.*, p. 8. Fort., l. 6, carm. 40.
[3] Conc. 2, Tur., c. 20.
[4] Et ad Francos utiliores petiit, ipsosque muneribus mollitos sibi subdidit. (Greg. Tur., *Script. rer. Francic.*, t. 2, p. 214.)

Digitized by Google

On l'accula sur le bord de l'Elbe, d'où il envoya demander la paix : Sigebert la lui accorda, afin de venir au plus tôt rassurer son territoire envahi par son frère (563) [1]. A son tour, il assiégea Soissons, où commandait Théodebert, fils de Chilpéric (564). La ville fut emportée, et le prince fait prisonnier. Puis Sigebert engagea le combat avec Chilpéric même, le vainquit, et recouvra Reims, ainsi que les autres places qu'il lui avait enlevées. Enfin, les deux autres rois menaçant de se déclarer contre celui des deux adversaires qui refuserait de conclure la paix, les hostilités cessèrent. Sigebert rendit Soissons à Chilpéric, et la liberté à son fils Théodebert, en lui faisant seulement promettre qu'il ne porterait jamais les armes contre l'Austrasie.

La médiation, dont cette paix fut la conséquence, honore surtout Gontran, prince ami de la religion, et que ses vertus ont fait mettre au nombre des saints. S'il n'eut pas les qualités d'un héros et d'un grand monarque, il eut celles d'un bon roi, père de son peuple et protecteur de l'Église. Ce n'est pas que les passions de la jeunesse ne l'aient jeté dans quelques écarts; mais il ne tarda pas à rompre des liens criminels pour en contracter de légitimes, consultant, il est vrai, dans ces mariages les inclinations de son cœur plus que les bienséances de son rang, mais enfin respectant avec scrupule un engagement sacré et ne scandalisant pas les fidèles par des unions illicites.

Il n'en était pas de même de Charibert. Les évêques de son royaume, qui voyaient ses désordres avec douleur, voulurent apporter quelque remède au mal, dans un concile de Tours (567), en s'élevant avec courage contre plusieurs abus, notamment contre les mariages incestueux et les usurpateurs des biens de l'Église : ces derniers canons regardaient Charibert. Ils furent malheureusement inutiles pour l'amendement de ce prince, ainsi que l'excommunication dont le frappa S. Germain de Paris. Du moins, si l'excommunication n'agit point comme remède, elle fut le prélude de la mort de Charibert (568). Ce prince, qui aurait eu toutes les qualités d'un grand et bon roi, si l'amour déréglé des femmes n'avait pas fait la honte et le malheur de son règne, ne laissait point de fils. Ses trois frères partagèrent donc entre eux ses possessions, excepté Paris, au sujet duquel ils ne purent s'accorder, chacun prétendant avoir cette ville dans son lot. Aussi prirent-ils le parti de la regarder comme une ville commune, qui leur appartiendrait à tous les trois, et où aucun d'eux

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 23.

Digitized by Google

ne pourrait entrer sans la permission des deux autres : ce qu'ils se promirent mutuellement par les serments les plus solennels [1].

GONTRAN, CHILPÉRIC Ier, SIGEBERT Ier.

Chilpéric, l'un des héritiers de Charibert, lui ressemblait par ses déréglements. L'amour d'une femme, qui se rendit maîtresse de son cœur et de son royaume, autant par ses artifices que par les charmes de sa beauté, lui fit violer les lois les plus saintes. On ne peut refuser à Frédégonde (Frede-gunde [2]) la gloire d'avoir eu un courage et un esprit au-dessus de son sexe et de sa condition ; mais elle avait encore plus de méchanceté que de génie. Attachée au service de la reine Audouère, femme de Chilpéric, elle réussit à la supplanter dans les affections et sur le trône de son époux, qui dut aux crimes de cette ambitieuse le nom de Néron de la France [3]. Cette femme terrible, dit M. Michelet [4], environnée d'hommes dévoués qu'elle fascinait de son génie meurtrier, dont elle troublait la raison par d'enivrants breuvages [5], frappait par eux ses ennemis. Les dévoués antiques de l'Aquitaine et de la Germanie, les sectateurs des Hassassins qui, sur un signe de leur chef, allaient en aveugles tuer et mourir, se retrouvent dans les serviteurs de Frédégonde. Elle-même, belle et homicide, tout entourée de superstitions païennes [6], nous apparaît comme une Walkirie scandinave. Elle suppléa par l'audace et le crime à la faiblesse de la Neustrie, fit à ses puissants rivaux une guerre de ruse et d'assassinats, et sauva peut-être l'occident de la Gaule d'une nouvelle invasion des Barbares.

Sigebert, roi d'Austrasie, avait des sentiments plus nobles que Chilpéric. Il chercha une alliance digne de sa naissance, et demanda la main de Brunehaut, fille du roi des Visigoths en Espagne. Il n'y avait qu'une difficulté : Brunehaut était engagée dans l'arianisme, et Sigebert ne voulait pas qu'une reine des Franks fît profession de l'hérésie. Mais, dès que Brunehaut arriva en Austrasie, elle se laissa instruire par les évêques, et ayant reconnu sans peine l'erreur où le malheur de l'éducation l'avait conduite, elle fut solennellement

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 13, 24.
[2] Le nom forme ici un étrange contraste avec le caractère, car *Frede-gunde* veut dire *femme pacifique*.
[3] Uxorius magis quàm crudelis. (*Script. rer. Franc.*, t. 2, præfatio, p. 115.)
[4] *Hist. de France*, t. 1, p. 221.
[5] Greg. Tur., l. 8, c. 29.
[6] *Ibid.*, l. 7, c. 44.

Digitized by Google

réconciliée à l'Église. C'était un esprit imbu de la culture romaine, une femme pleine de grâce et d'adresse, et qui contrastait avec la sauvage Austrasie, avec cette Germanie gauloise, théâtre d'une invasion éternelle, encore plus que l'esprit tout barbare de Frédégonde ne contrastait avec la civilisation déjà avancée de la Neustrie.

L'exemple de Sigebert piqua enfin Chilpéric d'une vertueuse émulation. Il envoya demander la main de Galswinthe, sœur aînée de Brunehaut, promettant de répudier ses autres femmes; et on la lui accorda à cette condition. Cette princesse, après avoir été réconciliée comme sa sœur, donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes dans une cour si licencieuse[1]. Sa patience ne fut pourtant pas à l'épreuve des insultes dont l'abreuvait Frédégonde, toujours maîtresse du cœur de Chilpéric. Ne pouvant plus souffrir une rivale impérieuse, elle demanda de se retirer en Espagne, offrant même de laisser les trésors qu'elle avait apportés pour sa dot. Le roi, abandonné aux sanguinaires inspirations de Frédégonde, la fit étrangler dans son lit[2], et reprit alors, en lui donnant le titre de reine, la furie qui avait dicté ce meurtre abominable. Brunehaut demanda justice de la mort de sa sœur aux autres rois franks. Sigebert et Gontran se liguèrent en effet contre Chilpéric, qui n'arrêta leurs progrès qu'en cédant à la reine d'Austrasie quelques villes, provenant de la succession de Charibert, et qu'il avait attribuées à Galswinthe, à titre d'apanage, en l'épousant.

Sigebert n'avait cessé de diriger ses armes contre son frère Chilpéric, que pour les tourner contre les Abares, dont les incursions se renouvelaient sur les terres des Franks au delà du Rhin[3]. Cette fois l'issue de la guerre lui fut fatale. Les Abares le vainquirent et le firent prisonnier; mais il recouvra presque aussitôt sa liberté (569).

Pendant que le roi d'Austrasie était battu et se laissait prendre par les Abares, Gontran luttait avec bonheur contre d'autres peuples. Les Lombards, sous la conduite de leur roi Alboin, étaient venus en Italie, secondés dans leur conquête par les Saxons. Sigebert, à qui ceux-ci payaient tribut, n'avait eu garde de s'opposer à leur départ, l'expatriation de cette colonie affaiblissant une nation qu'il avait peine à contenir; et comme les terres abandonnées par les émigrants étaient bonnes, il les avait fait occuper

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 45.
[2] Greg. Tur., l. 4, c. 28. Fort., l. 6, carm. 7.
[3] Greg. Tur., l. 4, c. 29.

Digitized by Google

par des Suèves. Les Lombards ne furent pas plus tôt maîtres de l'Italie, qu'ils voulurent s'étendre dans la Gaule. Gontran, roi à Orléans, et qui, possédant la Bourgogne, résidait à Châlons-sur-Saône, envoya d'abord contre eux le patrice Amé qu'ils accablèrent, puis le Romain Mummole, lequel, prenant une revanche glorieuse, battit les Lombards et les Saxons, força ceux-ci d'acheter leur retour d'Italie en Germanie, et de payer tout ce qu'ils prenaient sur la route[1]. Défaits dans la Gaule par les Bourguignons, les Saxons le furent à leur retour par les Suèves, à qui ils tentèrent d'enlever les terres qu'ils avaient naguère abandonnées pour suivre les Lombards[2] (570).

Le succès des armes de Gontran n'intimida point Sigebert. Il avait des prétentions sur la ville d'Arles, et s'en empara. Mais le patrice Celsus, que lui opposa Gontran, lui enleva à son tour Avignon, battit son armée aux environs d'Arles, et reprit cette place. Content de cet avantage, le pacifique roi de Bourgogne se réconcilia avec son frère et lui rendit Avignon.

Les noms romains, goths ou gaulois (ces trois mots étaient alors presque synonymes) de plusieurs personnages, tels que Celsus, Mummole, etc., annoncent que l'influence romaine se fortifiait d'année en année. Les vainqueurs, en effet, s'abandonnaient aux conseils des vaincus. Clovis lui-même avait choisi des Romains pour les envoyer en ambassade, Aurelianus en 481, Paternus en 507[3]. Un Aridius était le conseiller assidu de Gondebaud[4]. Arcadius, sénateur arverne, appela Childebert Ier dans l'Auvergne, et s'entremit pour le meurtre des enfants de Clodomir[5]. Asteriolius et Secundinus, « tous deux sages et » habiles dans les lettres et la rhétorique, » eurent beaucoup de crédit (en 547) auprès de Théodebert[6]. Un ambassadeur de Gontran se nommait Felix[7]; son référendaire, Flavius[8]. Le même prince « honora du patriciat Celsus, homme élevé de taille, fort » des épaules, robuste de bras, plein d'emphase dans ses paroles, d'à-propos dans ses répliques, exercé dans la lecture du » droit, etc[9]. » Sigebert choisit un Arverne pour envoyé à Con-

[1] Marius, *in Chronico*. Greg. Tur., l. 4, c. 36.
[2] *Ibid.*, l. 5, c. 15. Paul Diacre, *De gestis Longobardorum*, apud Muratori, t.
[3] Greg. Tur., *Epist.*, c. 18, 25.
[4] *Ibid.*, l. 2, c. 32.
[5] *Ibid.*, l. 3, c. 9, 18.
[6] *Ibid.*, c. 33.
[7] L. 8, c. 13.
[8] L. 5, c. 46.
[9] L. 4, c. 24.

Digitized by Google

stantinople. On trouve parmi ses serviteurs un Andarchius, « par-» faitement instruit dans les œuvres de Virgile, dans le code Théo-» dosien et l'art des calculs [1]. » Et ce crédit des vaincus auprès des vainqueurs se conçoit. Outre qu'ils étaient bien plus souples que les Franks, eux seuls étaient capables d'inspirer à leurs maîtres quelques idées d'ordre et d'administration, de substituer peu à peu un gouvernement régulier aux caprices de la force, et d'élever la royauté barbare sur le modèle de la monarchie impériale [2]. Aussi est-ce à ces Romains qu'il faut désormais attribuer en grande partie ce qui se fait de bien et de mal sous les conquérants [3]. C'est à eux qu'on doit rapporter la fiscalité renaissante; et nous voyons déjà sous Théodebert, petit-fils de Clovis, le ministre romain Parthenius qui veut imposer des tributs aux Franks, et qui est massacré par eux à la mort de ce roi [4]. Nous les voyons encore, reprenant quelque chose de leur énergie dans le commerce des Barbares, figurer dans la guerre même, et souvent avec éclat, comme le prouvent les victoires de Mummole sur les Lombards et de Celsus sur Sigebert.

L'intérêt avait fait conclure à ce prince et à Chilpéric des traités qu'ils ne se proposaient pas de garder : l'ambition et la haine les leur faisaient rompre encore plus aisément [5]. Un différend survenu entre des évêques de leur royaume réveilla toute leur animosité. Comme Chilpéric et Sigebert voulaient soutenir les évêques leurs sujets, Gontran, qui ne prenait guère part à ces guerres civiles que pour les éteindre, fit assembler, du consentement de ses deux frères, un concile à Paris (573), non-seulement pour statuer sur la contestation, mais pour chercher les moyens de concilier les autres différends qui armaient si souvent Sigebert et Chilpéric l'un contre l'autre. Il aurait fallu commencer par réconcilier les deux reines Brunehaut et Frédégonde : c'est ce qui parut impossible. Sigebert ne déféra ni au jugement ni aux remontrances des évêques sur la contestation, et le concile ne réussit pas mieux à terminer les autres différends qui divisaient les deux frères [6].

Le feu de la guerre civile, soufflé par Frédégonde et Brunehaut, se ralluma donc bientôt avec plus de violence que jamais [7]. Clovis,

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 39, 47.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 216.
[3] *Ibid.*, p. 218.
[4] Greg. Tur., l. 3, c. 36. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 3, p. 292.
[5] *Ibid.*, t. 4, p. 52.
[6] *Ibid.*, p. 56.
[7] *Ibid.*, p. 60.

Digitized by Google

fils de Chilpéric, pénétra dans la Touraine, et s'avança jusqu'à Bordeaux; mais il en fut honteusement chassé [1] (574). Chilpéric, contraint de demander la paix, ne s'en servit que pour faire les préparatifs d'une guerre nouvelle, et pour engager Gontran dans ses intérêts [2]. Le traité conclu, Théodebert, frère aîné de Clovis, malgré le serment qu'il avait fait de ne point porter les armes contre Sigebert, se jeta sur la Touraine, le Poitou, le Querci et le Limousin; et il y retraça par ses cruautés une image trop fidèle de la persécution des premiers tyrans [3]. Il brûla les églises, enleva les vases des autels, massacra les prêtres, déshonora les vierges sacrées, et détruisit les monastères. Une armée de Barbares idolâtres aurait causé moins de ravages. Tant de maux demandaient vengeance contre celui qui en était l'auteur. Elle fut prompte, et la justice divine éclata bientôt contre Théodebert. Ce jeune prince, parjure et sacrilége, qui semblait faire la guerre à Dieu plus qu'aux hommes, fut tué au milieu de ses conquêtes dans un combat que les généraux de Sigebert lui livrèrent (575) [4].

Sigebert, de son côté, usait de représailles. Il avait appelé les Germains, et Chilpéric ne put tenir contre ces bandes, dont le roi d'Austrasie lui-même était impuissant à maîtriser la fureur. Elles se répandirent jusqu'à Paris, incendiant les bourgs voisins, détruisant les maisons, emmenant les habitants en captivité [5]. Chilpéric, voyant que Gontran se déclarait pour Sigebert, se renferma dans Tournai, avec Frédégonde, tandis que Brunehaut venait trouver à Paris son époux victorieux, accompagnée de son fils Childebert, âgé de cinq ans, et de ses deux filles. Le temps de la victoire est rarement celui de la modération [6]. Sigebert, après avoir envoyé des troupes assiéger Chilpéric, se prépara à les suivre, courant ainsi à sa perte, en croyant ne courir qu'à celle de son frère. En effet, au moment où Chilpéric, abandonné des siens et assiégé dans Tournai, se voyait sans ressource, Frédégonde, à qui les crimes ne coûtaient rien, en trouve une dans sa scélératesse. Elle suborna deux meurtriers, tels qu'elle en avait toujours auprès d'elle, et les arma de poignards empoisonnés dont ils frappèrent Sigebert à Vitri, entre Douai et Arras [7]. Ainsi mourut, au comble de la pros-

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 42 et 45.
[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 111.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 60.
[4] Greg. Tur., l. 4, c. 51.
[5] *Ibid.*, c. 50.
[6] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 63.
[7] Duo pueri, cum cultris validis, quos vulgò scramasaxos vocant, infecti veneno, maleficati à Fredegunde reginâ, utraque ei latera feriunt.

Digitized by Google

périté, dans la quarantième année de son âge et la quatorzième de son règne, un prince qui, par sa valeur, par la noblesse de ses sentiments, et par ses autres belles qualités, méritait un meilleur sort[1]. Son sang sembla éteindre la haine de Chilpéric, qui lui fit rendre les honneurs funèbres. On l'enterra d'abord dans un lieu nommé Lambres, d'où, quelque temps après, son corps fut porté à Soissons. On l'inhuma auprès de celui de Clotaire Ier, dans l'église de Saint-Médard.

GONTRAN, CHILPÉRIC Ier, CHILDEBERT II.

Un événement si inopiné ne calma pas les anciens troubles et en excita de nouveaux. Dès que Gondebauld, général de Sigebert, eut appris sa mort, il enleva de Paris Childebert II (Hildebert II), fils de ce prince, et le fit proclamer roi en Austrasie. Mais Brunehaut, de victorieuse, de toute-puissante qu'elle était, devint captive de Chilpéric et de Frédégonde qui, s'emparant de ses trésors, lui laissèrent pourtant la vie. Ils reléguèrent la veuve de Sigebert à Rouen et ses filles à Meaux[2].

Pour profiter de la révolution, Chilpéric envoya l'un de ses généraux soumettre la Touraine, et son fils Mérovée se saisir du Poitou. Mais ce prince, infidèle à sa mission, alla passer les fêtes de Pâques (576) à Tours, où son armée causa beaucoup de désordres[3]. Et de là, feignant d'aller voir la reine Audouère sa mère, qui était retirée dans un monastère du Maine, il se rendit à Rouen auprès de Brunehaut, qu'il avait vue à Paris dans sa prison, et dont l'esprit et la beauté l'avaient séduit. Ils s'étaient apparemment engagés dès lors. Quoi qu'il en soit, Mérovée, en arrivant à Rouen, épousa solennellement Brunehaut, bien qu'elle fût veuve de son oncle Sigebert. Chilpéric, plus fâché de ce mariage parce qu'il déconcertait les vues de sa politique que parce qu'il blessait les lois de l'Église, accourut aussitôt à Rouen pour le faire rompre[4]. Les nouveaux époux se réfugièrent dans l'église de Saint-Martin, qui était bâtie sur les murs de la ville, et n'en sortirent qu'après que le roi leur eut juré que, si c'était la volonté de Dieu, il ne les séparerait pas. Ce prince n'eut pas de peine à interpréter son serment; il emmena avec lui son fils à Soissons, et laissa retourner

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 63.
[2] Greg. Tur., l. 5, c. 1.
[3] *Ibid.*, c. 2.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 65.

Digitized by Google

Brunehaut en Austrasie, afin que l'éloignement pût guérir la passion de Mérovée.

L'Austrasie, où Childebert II, enfant, régnait nominalement, était gouvernée pendant la minorité du roi par des grands qui ne voulaient plus obéir à l'influence gothique et romaine. Cependant les troupes du Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui fût dévoué à Brunehaut, secondant sa vengeance, marchèrent sur Soissons. Chilpéric repoussa cette agression [1], et envoya même son fils Clovis en Touraine et l'un de ses généraux en Limousin, pour y ravager les terres qu'y possédait Childebert II. Mais celui-ci avait alors Gontran pour allié, et le patrice Mummole battit le général de Chilpéric (577). Irrité de cet échec, et soupçonnant que Mérovée avait provoqué la guerre par ses intelligences avec Brunehaut, Chilpéric le fit tonsurer et ordonner prêtre, puis le confina dans un monastère du Maine.

En même temps il poursuivait, jusque dans l'église de Saint-Martin de Tours, l'asile le plus sacré de toute la France, le duc Gontran-Boson, celui des généraux de Sigebert auquel il attribuait la défaite et la mort de son autre fils Théodebert [2]. Boson, à l'abri de l'inviolable asile, envoya inviter Mérovée à s'y réfugier aussi, afin qu'ils pussent concerter les moyens de résister à Chilpéric. En effet, Mérovée s'échappa de son monastère et vint joindre Gontran-Boson. A cette nouvelle, Chilpéric menaça d'aller mettre toute la province en feu : « A Dieu ne plaise, dit Mé» rovée, que pour moi l'église et les terres de Saint-Martin souffrent » quelque dommage ! » Il prit donc la résolution de se retirer avec Boson auprès de Brunehaut. Un général du roi Gontran le saisit proche d'Auxerre; mais il trouva encore moyen de s'échapper, se réfugia dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre, et de là se rendit en Austrasie. Brunehaut l'eût accueilli sans doute; les grands d'Austrasie le repoussèrent. Comme Mérovée était incertain du parti qu'il devait prendre, le bruit se répandit qu'il voulait retourner à Tours; aussitôt Chilpéric fit mettre des gardes à toutes les portes de l'église de Saint-Martin, de peur qu'il ne s'y réfugiât. Le malheureux prince, après avoir erré quelque temps, fut enfin saisi et tué près Térouanne, par suite d'une trahison à laquelle Boson lui-même, qui avait engagé Mérovée dans sa rébellion, paraît avoir participé.

Chilpéric, faisant faire à la même époque le procès à ceux qu'on

[1] Greg. Tur., l. 5, c. 3.
[2] *Ibid.*, c. 4.

Digitized by Google

accusait d'avoir trempé dans cette révolte [1], S. Prétextat de Rouen se vit sacrifié aux soupçons d'une injuste politique. C'était lui qui avait marié Mérovée et Brunehaut, parce qu'il craignait les suites d'un commerce scandaleux, et que le cas lui semblait de nature à autoriser une dispense. Devant le concile, réuni à Paris dans la basilique de Saint-Pierre (577), Prétextat convint qu'il avait célébré le mariage, mais affirma qu'il était demeuré étranger à la rébellion du prince. S. Grégoire de Tours prit hautement la défense de l'accusé. Comme il n'était pas possible de prouver l'accusation de complicité dans la révolte, Chilpéric, afin de perdre Prétextat, eut recours à un indigne stratagème. Il lui fit suggérer que c'était en lui un excès d'imprudence que de contester avec le roi; qu'il valait mieux avouer des crimes, quoique supposés; et que cet aveu serait suivi de sa grâce. Le crédule évêque consentit par faiblesse à ce qu'on exigeait de lui; mais, à peine sa bouche eut-elle prononcé l'aveu qu'attendaient ses ennemis, qu'il fut condamné par les Pères du concile, et exilé par le roi dans une petite île près Coutances. Dans cet exil, il expia par la pénitence la faiblesse qu'il avait eue de se reconnaître coupable de crimes dont il était innocent [2].

S. Prétextat ne fut pas le seul qui éprouva la violence de Chilpéric. Ce prince en voulait à tout le clergé. Les pauvres nourris aux dépens de l'Église et les clercs des ordres inférieurs étaient exempts des charges publiques : il ne laissa pas que de les condamner à une amende, pour les punir de n'être pas venus servir dans les troupes employées contre les Bretons. Ces peuples avaient secoué le lien de la dépendance et refusé les tributs : afin de les soumettre et de repousser leurs ravages (581), Chilpéric leva des milices gauloises, et c'est, depuis la chute de l'Empire, la première fois que l'on confie des armes aux vaincus [3]. Mais la Neustrie, moins belliqueuse que le royaume d'Austrasie, moins riche que celui de Bourgogne, ne pouvait subsister qu'autant que les vaincus y reprendraient place à côté des vainqueurs. Voilà pourquoi Chilpéric les mêlait à ses guerriers; voilà aussi pourquoi il bâtissait des cirques à Soissons et à Paris [4], et donnait des spectacles à l'exemple de ceux des Romains. Lui-même, il faisait des vers en langue latine [5], surtout des hymnes et des prières.

Cependant Frédégonde, dont la vengeance n'avait point été sa-

[1] Greg. Tur., l. 5, c. 19.
[2] *Vies des Pères*, etc., t. 2, p. 112.
[3] Greg. Tur., l. 5, c. 26.
[4] *Ibid.*, c. 18.
[5] *Ibid.*, c. 45. Michelet, *Hist de France*, t. 1, p. 225.

Digitized by Google

tisfaite par l'exil de S. Prétextat, ne pardonnait pas à S. Grégoire de Tours d'avoir pris la défense de l'évêque de Rouen. Elle trouva un digne ministre de sa fureur dans Leudaste, comte de Tours, aventurier dont la fortune était le résultat de l'intrigue et du crime. Leudaste imputa à S. Grégoire d'avoir répandu des bruits injurieux à l'honneur de Frédégonde, et Chilpéric convoqua une assemblée d'évêques à Berni, près Compiègne, pour juger cette affaire [1]. Là, la calomnie fut découverte, l'innocence de l'évêque reconnue, et l'auteur du scandale excommunié. Leudaste, devenu odieux à celle même qu'il avait cru servir, paya depuis de son sang l'éclat qu'il avait fait à l'occasion de Frédégonde [2].

Comme rien ne fait plus aisément perdre la foi que le libertinage du cœur, les désordres de Chilpéric l'engagèrent dans l'infidélité. Partisan de l'hérésie de Sabellius, il composa un Traité pour montrer qu'il ne faut pas admettre la pluralité des personnes en Dieu, et que le Père n'est nullement distingué du Fils ni du Saint-Esprit. Il profita de l'occasion du concile de Berni pour insinuer ses erreurs aux évêques, qui en eurent horreur. En présence de ces contradictions, il abandonna son sentiment.

Après le synode, l'évêque d'Albi, montrant à S. Grégoire de Tours l'habitation de Chilpéric, lui dit qu'il apercevait le glaive de la colère divine tiré et suspendu sur cette maison [3]. En effet, une épidémie décima la famille du roi, qui ne dut pas se rappeler sans trouble la surcharge d'impôts dont il écrasait le peuple, à ce point que des révoltes éclataient contre les agents du fisc. On faisait au clergé un nouveau crime de ces révoltes, et l'on appliquait à de cruelles tortures des prêtres et des abbés, accusés calomnieusement d'avoir soufflé le feu de la sédition. Il ne fallait s'en prendre pourtant qu'aux vexations du prince, lequel, dans ses grossiers essais pour ressusciter la fiscalité qui ruina l'Empire, avait fait faire une sorte de cadastre [4] exigeant une amphore de vin par demi-arpent. Ces exactions, que M. Michelet [5] regarde comme peut-être inévitables dans la lutte terrible que la Neustrie soutenait contre l'Austrasie secondée des Barbares, n'en parurent pas moins intolérables après une si longue interruption. Dans le fait, les empereurs, aux plus mauvais jours, avaient-ils égalé les violences de ce Chilpéric qui,

[1] *Vies des Pères*, etc., t. 8, p. 490.
[2] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 116. Greg. Tur., l. 5, c. 49; l. 6, c. 32.
[3] *Ibid.*, l. 5, c. 50.
[4] *Ibid.*, c. 29.
[5] *Histoire de France*, t. 1, p. 227.

Digitized by Google

voulant envoyer sa fille Rigunthe en mariage au roi des Visigoths établis en Espagne, vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre d'hommes et de femmes, qu'on entassa dans des chariots pour accompagner et servir la fiancée [1]? Ceux qui refusaient de partir et pleuraient étaient mis en prison : plusieurs s'y étranglèrent par désespoir. Beaucoup de personnes des meilleures familles, enrôlées de force dans ce cortége, firent leur testament et donnèrent leurs biens aux églises. « Le fils, dit Grégoire » de Tours [2], était séparé de son père, et la mère de sa fille; ils par- » taient en sanglotant et en prononçant de grandes malédictions : » tant de personnes étaient en larmes dans Paris, que cela pouvait » se comparer à la désolation de l'Egypte. »

Entre le peuple opprimé et ses maîtres avides, le clergé intervenait toujours. Ainsi, pendant que Chilpéric était atteint de l'épidémie, S. Iriez, abbé dans le Limousin, arriva à sa cour pour lui demander, au nom du peuple, la diminution des impôts. Ce qui se passait sous les yeux du roi devait le disposer à accueillir le saint abbé. « Lorsque Chilpéric commençait à entrer en convalescence [3], » le plus jeune de ses fils, qui n'était pas encore régénéré par l'eau » ni le Saint-Esprit, tomba malade à son tour. Le voyant à l'extré- » mité, on le lava dans les eaux du baptême. Peu de temps après il » se trouva mieux; mais son frère aîné, nommé Chlodebert, fut pris » de la maladie. Sa mère Frédégonde, le voyant en danger de mort, » fut saisie de contrition, et dit au roi : « Voilà longtemps que la » miséricorde divine supporte nos mauvaises actions; elle nous a » souvent frappés de fièvres et autres maux, et nous ne nous sommes » pas amendés. Voilà que nous avons déjà perdu des fils; les larmes » des pauvres, les gémissements des veuves, les soupirs des orphe- » lins, vont causer la mort de ceux-ci, et il ne nous reste plus l'espé- » rance d'amasser pour personne; nous thésaurisons, et nous ne » savons plus pour qui. Nos trésors demeureront dénués de pos- » sesseurs, pleins de rapine et de malédiction. Nos celliers ne regor- » geaient-ils pas de vin? Le froment ne remplissait-il pas nos gre- » niers? Nos trésors n'étaient-ils pas combles d'or, d'argent, de » pierres précieuses, de colliers et d'autres ornements impé- » riaux? Et voilà que nous perdons ce que nous avions de plus » beau. Maintenant, si tu y consens, viens et brûlons ces injustes » registres; qu'il nous suffise pour notre fisc de ce qui suffisait à ton

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 91.
[2] *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 289.
[3] Greg. Tur., l. 5, c. 35.

Digitized by Google

» père, le roi Clotaire. » Après avoir dit ces paroles en se frappant » la poitrine de ses poings, la reine se fit donner les registres que » Marc lui avait apportés des cités qui lui appartenaient[1]. Les ayant » jetés au feu, elle se tourna vers le roi et lui dit : « Qui t'arrête? » fais ce que tu me vois faire, afin que, si nous perdons nos chers » enfants, nous échappions du moins aux peines éternelles. » Le roi, » touché de repentir, jeta au feu tous les registres de l'impôt, et » les ayant brûlés, envoya partout défendre à l'avenir d'en faire de » semblables. Après cela le plus jeune de leurs petits enfants mou- » rut accablé d'une grande langueur. Ils le portèrent avec beaucoup » de douleur à Paris, et le firent ensevelir dans la basilique de Saint- » Denis. On arrangea Chlodebert sur un brancard, et on le con- » duisit à Soissons, à la basilique de Saint-Médard. Ils le présentè- » rent au saint tombeau, et firent un vœu pour lui; mais, déjà » épuisé et manquant d'haleine, il rendit l'esprit au milieu de la » nuit. Ils l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Crépin et Saint- » Crépinien, martyrs. Il y eut un grand gémissement dans tout le » peuple : les hommes suivirent ses obsèques en deuil, et les femmes » couvertes de vêtements lugubres, comme elles ont coutume de les » porter aux funérailles de leurs maris. Le roi Chilpéric fit ensuite » de grands dons aux églises et aux pauvres. »

Si Chilpéric parut faire un bon usage de ces afflictions, Frédégonde, au contraire, devenue par la perte de ses enfants plus furieuse qu'une lionne à qui on a enlevé ses lionceaux, s'endurcit sous la main de Dieu[2]. Il restait à Chilpéric un fils de la reine Audouère : c'était Clovis. Frédégonde, inspirée par sa haine de marâtre, entreprit de le perdre. Elle rendit suspecte la fidélité de ce prince, obtint du roi qu'on l'arrêtât, et le fit assassiner à Noisi-le-Grand, dans sa prison, accréditant le bruit qu'il s'était tué lui-même (581). Le corps de Clovis fut jeté dans la Marne; un pêcheur l'ayant trouvé l'enterra dans un champ; mais dans la suite Gontran le fit transférer dans l'église de Saint-Vincent, c'est-à-dire de Saint-Germain-des-Prés, aussi bien que le corps de Mérovée. Cette femme, capable de tels assassinats, n'eut garde d'empêcher les exactions qui se commirent (584) à l'occasion du départ de Rigunthe pour l'Espagne. Les larmes des peuples lui importaient aussi peu que le sang des princes.

Aussi avait-elle encouragé Chilpéric à prêter la main aux

[1] C'est-à-dire des cités de son apanage. L'apanage des reines (*morgageniba*, ou *present du matin*) était un cadeau que les rois leur faisaient le lendemain des noces au matin.

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 125.

Digitized by Google

grands d'Austrasie, qui, sentant leur supériorité sur la Gaule romaine de Bourgogne, où régnait Gontran, voulaient descendre avec leurs troupes barbares dans le midi, et promettaient part au roi de Neustrie. Plusieurs des grands de la Bourgogne les appelaient. Le prétexte de la guerre était spécieux : il s'agissait de Marseille, l'une des villes de la succession de Charibert, dont Sigebert et Gontran avaient eu chacun la moitié, suivant les partages bizarres alors en usage; mais Childebert II avait dû céder sa moitié à Gontran, sur lequel il voulait maintenant la reprendre. Les chances de la guerre, portée dans le midi par Childebert et Chilpéric [1], tournèrent contre Gontran. Cependant, une division survenue entre les Austrasiens le sauva : les hommes libres d'Austrasie, soulevés contre les grands, peut-être à l'instigation de Brunehaut, les accusaient de trahir leur jeune roi; et il semble en effet qu'à cette époque les grands d'Austrasie et de Bourgogne se soient secrètement entendus pour se soustraire à l'autorité des Mérovingiens [2]. La paix, un moment rétablie, ayant été rompue de nouveau, Gontran battit Chilpéric. Cette victoire amena une trève, que la modération du saint roi de Bourgogne convertit en paix générale (584); car, en rendant à Childebert II la moitié de Marseille, il ôta tout prétexte à la lutte.

On se rappelle que les trois rois des Franks, en partageant les possessions de Charibert, avaient juré solennellement qu'aucun d'eux n'entrerait dans Paris sans le consentement des deux autres [3]. Chilpéric avait transgressé plusieurs fois ce serment, dont S. Polyeucte, S. Hilaire et S. Martin avaient été pris à témoin. Se persuadant que les reliques des saints détourneraient la malédiction qu'il aurait pu s'attirer par son parjure [4], il s'avisa, en 583, de se faire précéder par plusieurs de ces reliques en entrant à Paris, où il passa les fêtes de Pâques. Mais la joie de l'impie est courte. Chilpéric fit baptiser à Paris un fils qui lui était né, et à qui l'évêque Ragnemode, son parrain, donna le nom de Thierry (les évêques étaient assez ordinairement, dans ces temps de foi, les parrains des fils de nos rois, comme le prouve cet exemple, ainsi que celui de S. Prétextat de Rouen, parrain de Mérovée, et de S. Ageric de Verdun, parrain de Childebert II). Tout à coup l'épidémie, qui avait enlevé à Chilpéric les deux autres princes qu'il avait eus de

[1] Greg. Tur., l. 6, c. 31.
[2] Michelet, *Hist. de France*. t. 1, p. 225.
[3] Greg. Tur., l. 7, c. 6.
[4] *Ibid.*, l. 6, c. 27.

Digitized by Google

Frédégonde, lui enleva encore Thierry. Cette cruelle expérience n'empêcha point Chilpéric de reparaître à Paris, malgré son serment, au mois de septembre 584 : il devait y trouver un tombeau. Soit que Frédégonde, surprise par lui presque en flagrant délit d'adultère avec Landri (Landrik), l'un de ses officiers, lui ait fait donner la mort pour prévenir les effets de son courroux; soit que Brunehaut, comme on l'a dit avec moins de probabilité, ait voulu venger sur Chilpéric ses deux époux Sigebert et Mérovée [1]; un soir, au retour de la chasse, comme le roi descendait de cheval, un assassin lui porta deux coups de poignard dans sa maison de plaisance de Chelles. Sur-le-champ il expira. Et alors on vit bien que ce prince, qui n'aimait sincèrement personne, n'était lui-même aimé de personne : tous ceux dont il était entouré vivant le délaissèrent mort. Il n'y eut que l'évêque de Senlis, venu depuis trois jours à Chelles pour solliciter de Chilpéric une audience qu'il n'avait pu encore obtenir, qui resta afin de prendre soin de sa sépulture. Il lava son corps, le revêtit d'habits précieux, et après l'avoir veillé en récitant des prières, il le fit porter à Paris par la rivière. On enterra Chilpéric dans l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés).

Cruel et débauché, ou plutôt esclave d'une femme à qui le crime ne coûtait rien, ce prince, que Grégoire de Tours a nommé le Néron et l'Hérode de son siècle [2], fut le bourreau d'une reine et le tyran du peuple. Barbare jusqu'à faire arracher les yeux à ceux qui contrevenaient à ses ordres, avare au milieu d'immenses trésors, il n'eut pour qualités que la bravoure et le goût de l'étude. Il savait sa religion mieux qu'il ne la pratiquait [3]. Il publia deux livres de Poésies à l'imitation de Sedulius, mais il y observait mal la mesure des vers. Il fit même, comme nous l'avons dit, des ouvrages de piété, et composa pour diverses fêtes de l'année des hymnes et des messes qui ne furent pas reçues. Jugeant l'alphabet gaulois défectueux, il publia une ordonnance pour y faire ajouter quatre lettres de son invention; mais cette innovation dans la langue vulgaire n'eut pas, selon toutes les apparences, plus de succès que ses compositions latines.

GONTRAN, CHILDEBERT II, CLOTAIRE II.

De tant de fils que Chilpéric avait eus, il ne laissa en mourant

[1] *Gesta regum Francorum*, t. 35.
[2] Greg. Tur., l. 6, c. 46.
[3] *Hist. de l'Église gall.*, t. 4, p. 166.

Digitized by Google

qu'un enfant de quatre mois, seul héritier de ses possessions [1]. C'était un faible appui pour Frédégonde, qui craignait avec raison la punition de ses crimes; mais son esprit artificieux lui fit trouver des ressources. Elle implora la protection de l'évêque de Paris, et se réfugia dans son église avec une partie de ses trésors, pour se soustraire aux violences du peuple, toujours facile à s'émouvoir et à se calmer. De cet asile elle députa à Gontran, le priant de venir prendre la défense d'un pupille qu'elle mettait sous sa protection. Ce prince, attendri du malheur de Chilpéric et de celui dont Frédégonde était menacée [2], se rendit à la tête de son armée à Paris, où on le reçut avec de grandes démonstrations de joie. A peine y était-il arrivé, que Childebert II se présenta d'un autre côté pour y entrer aussi; mais on lui en ferma les portes. Il envoya des députés s'en plaindre à Gontran, lequel, après quelques reproches, leur répondit : « Voici le traité que nous avons fait; savoir, que quiconque entrerait sans le consentement de son frère dans la ville de Paris perdrait sa part du royaume de Charibert, et que le saint martyr Polyeucte et les saints confesseurs Hilaire et Martin seraient les vengeurs du parjure. Malgré ce serment, mon frère Sigebert y est entré. Ainsi, il a perdu sa part, et, par un juste jugement de Dieu, il a été misérablement assassiné. Chilpéric, qui a donné la même atteinte au traité, a eu le même sort. Ils sont déchus l'un et l'autre de leurs droits par la transgression de leur serment. C'est pourquoi, avec le secours de la loi, je me rendrai maître de tout le royaume de Charibert; je n'en céderai à personne que ce qu'il me plaira peut-être de vouloir [3]. » Childebert envoya de nouveaux députés dire de sa part à Gontran : « Livrez-moi l'homicide (Frédégonde) qui a étranglé ma tante (Galswinthe), qui a tué mon père (Sigebert) et mon oncle (Chilpéric), et qui a fait mourir mes cousins (Mérovée et Clovis). » Gontran se contenta de répondre qu'il y aviserait. « C'est dans le plaid que nous tenons, dit-il, que nous ordonnons et traitons de tout ce qui se doit faire [4]. » Du reste, il ne croyait pas Frédégonde coupable de l'assassinat de Chilpéric. Elle en rejeta l'odieux sur le chambellan Eberulfe, qui fut contraint de se réfugier dans l'église de Saint-Martin de Tours, qu'il profana par ses débauches et ses violences, et où un officier de Gontran finit par le tuer. Dans le même temps

[1] *Ibid.*, t. 4, p. 177.
[2] Greg. Tur., l. 7, c. 5.
[3] *Ibid.*, c. 6.
[4] *Ibid.*, c. 7.

Digitized by Google

le roi de Bourgogne faisait prêter, en son nom et au nom de Clotaire II (Hlodeher II, roi en Neustrie ou *Nioster-rike*), serment de fidélité par toutes les villes du domaine de Chilpéric [1], et ses généraux s'emparèrent de quelques places du roi d'Austrasie, sur lesquelles il avait des prétentions.

Encore plus jaloux de réparer les injustices de Chilpéric que de venger sa mort, Gontran fit restituer aux particuliers les biens que son frère leur avait enlevés, ordonna l'exécution des testaments en faveur de l'Église, qu'il avait cassés, et répandit de grandes aumônes dans le sein des pauvres. Ces œuvres de justice et de piété ne le rassuraient pourtant pas contre la perfidie. Aussi, un jour de dimanche qu'il assistait à la messe, à cette partie de l'office où le diacre annonçait de faire silence, Gontran, se tournant vers le peuple, dit avec une naïve simplicité : « Hommes et femmes, vous tous qui êtes » ici présents, je vous conjure de me garder une fidélité inviolable » et de ne pas attenter à ma vie, comme vous avez fait à celle de » mes frères. Qu'il me soit au moins permis d'élever pendant trois » ans mes neveux... de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que, si je venais » à mourir... il n'y eût personne de notre race qui pût vous protéger » et vous défendre [2]. » Tout le peuple adressa des prières au Seigneur, pour qu'il lui plût de conserver Gontran. Lui seul, en effet, pouvait protéger la Bourgogne et la Neustrie contre l'Austrasie, la Gaule contre la Germanie, l'Eglise, la civilisation, contre les Barbares [3].

Dans l'affaiblissement de la famille mérovingienne, les hommes du midi, Aquitains et Provençaux, avaient cru qu'ils pourraient se faire un roi qui dépendrait d'eux. Leur choix s'était fixé sur Gondovald, qui se disait fils de Clotaire Ier, et qui demandait à ce titre sa part de la succession. Voici, en quelques mots, son histoire. La mère de Gondovald le présenta à Childebert Ier, roi à Paris, comme son neveu, et ce prince le fit élever en cette qualité, lui laissant porter les cheveux longs, ainsi que les princes de la race royale [4]. Clotaire Ier, l'ayant appris, déclara que Gondovald n'était pas son fils et le fit tondre. Après la mort de Clotaire, celui-ci laissa croître ses cheveux avec l'agrément de Charibert, qui le reconnut pour son frère. Mais Sigebert Ier les lui fit encore couper et l'exila à Cologne. Gondovald se réfugia en Italie, et de là à Constantinople, d'où il fut rappelé dans

[1] Greg. Tur., l. 7, c. 7.
[2] *Ibid.*, c. 8.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 232.
[4] Greg. Tur., l. 6, c. 42.

Digitized by Google

la Gaule par les grands du midi, gens équivoques, doubles d'origine et de politique, moitié Romains, moitié Barbares, liés avec les ennemis de la Bourgogne et de la Neustrie, c'est-à-dire avec les Grecs Byzantins et les Allemands d'Austrasie [1]. Il débarqua à Marseille, et un nombreux parti le reconnut.

Le refus de Gontran, de remettre à Childebert II les cités dont Sigebert était en possession et de lui livrer l'homicide Frédégonde, réunit les Austrasiens aux Aquitains en faveur de Gondovald. Il entra dans le Limousin et se fit proclamer roi à Brive-la-Gaillarde. Il se vit bientôt maître de Toulouse, de Bordeaux, de Périgueux, d'Angoulême [2]. Il recevait, au nom du roi d'Austrasie, le serment des villes qui avaient appartenu à Sigebert. Le danger devenait grand pour le vieux roi de Bourgogne. Brunehaut, Childebert II et les grands d'Austrasie favorisaient Gondovald. Frédégonde elle-même, dont Gontran avait limité l'autorité et qu'il avait reléguée au Vau-de-Reuil, maison royale à quatre lieues de Rouen, était tentée de traiter avec lui. L'évêque de Reims avait embrassé secrètement son parti, qu'un grand nombre d'évêques du midi soutenaient ouvertement. Ces défections obligèrent Gontran à se rapprocher des Austrasiens, et il en eut l'occasion. Gondovald ayant député vers lui pour proposer un accommodement, et pour demander au moins la cession de toutes les villes qui avaient appartenu à Chilpéric, le roi de Bourgogne fit surprendre les envoyés au moment où ils n'avaient point en main certaines cannes bénites qui étaient alors un sauf-conduit inviolable; il les fit appliquer à la question, et connut ainsi que non-seulement Gondovald pensait à s'emparer des possessions de Chilpéric, mais qu'il entretenait des intelligences avec plusieurs grands d'Austrasie qui souhaitaient l'avoir pour roi [3]. Ces aveux, communiqués à Childebert, suffirent pour lui faire comprendre qu'il était de son intérêt de demeurer uni à Gontran. Le roi de Bourgogne scella la réconciliation, en adoptant son neveu Childebert, qu'il nomma son héritier, auquel il rendit tout ce qu'il réclamait, et en promettant à Brunehaut de lui laisser cinq des principales cités d'Aquitaine que sa sœur avait apportées en dot, comme ancienne possession des Goths.

Cette réconciliation des rois de Bourgogne et d'Austrasie déconcerta le parti de Gondovald. Les troupes austrasiennes qu'on lui avait données le quittèrent pour la plupart. Les Aquitains mirent

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 233.
[2] *Ibid.*, p. 238.
[3] Greg. Tur., l. 7, c. 28, 32.

Digitized by Google

autant d'empressement à l'abandonner qu'ils en avaient mis à l'accueillir. Il fut contraint de se renfermer dans Comminges avec les grands qui s'étaient le plus compromis, tels que Mummole et Gontran-Boson. Encore ceux-ci épiaient-ils le moment de livrer le malheureux, pour faire leur paix à ses dépens; et Boson le tua d'un coup de pierre, lorsqu'ils sortaient des murs dont l'armée de Bourgogne avait formé le siége [1]. Déchargeant leur colère sur la ville, les assiégeants en pillèrent les églises, massacrèrent les prêtres au pied des autels, passèrent au fil de l'épée tous les habitants, même les enfants; après quoi, mettant le feu aux habitations, ils les réduisirent en cendres (585). La conduite de Boson n'étonne point de la part d'un homme habitué à la trahison; mais on regrette que Mummole ait ainsi effacé la gloire qu'il avait acquise dans les guerres contre les Lombards. De toute la vaisselle d'argent de ce duc, qui pesait trois cent quarante marcs, le roi de Bourgogne ne se réserva que deux plats, parce qu'ils suffisaient pour le service ordinaire de sa table frugale : il fit briser le reste pour le distribuer aux pauvres.

Le procès des évêques qui avaient embrassé le parti de Gondovald fut l'objet d'un concile célébré à Mâcon (585). Cette assemblée travailla ensuite à remédier par de sages règlements aux abus qui n'avaient pu manquer de s'introduire à la faveur des troubles de tant de guerres civiles. Gontran, persuadé que les plus utiles ordonnances de l'Église demeurent souvent sans effet quand elles ne sont pas soutenues de l'autorité du prince, publia une constitution adressée aux évêques et aux magistrats laïcs, pour procurer l'observation des canons du concile. Apparemment que la réforme des mœurs ne répondit ni au zèle des évêques, ni aux vœux du roi, car la main de Dieu continua de s'appesantir sur la Gaule. Une cruelle famine la désola, rendant à ceux qu'elle n'enlevait pas, la vie plus amère que la mort. On fut réduit à faire du pain avec des racines de fougère, ou à manger l'herbe des prairies. Les usuriers seuls profitèrent de la misère publique, en dépouillant les pauvres, qui, n'ayant plus rien, vendaient leur liberté pour avoir du pain [2].

A la guerre civile succéda la guerre étrangère.

Ingonde, fille de Brunehaut et sœur de Childebert II, avait épousé Herménigilde, fils de Leuvigilde, roi des Visigoths. Non-seulement elle résista personnellement aux caresses et aux mauvais traitements de la reine Goswinthe, qui eût voulu l'engager dans

[1] Greg. Tur., l. 7, c. 34, 38.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 208.

Digitized by Google

l'arianisme, mais elle convertit son époux à la religion catholique. Herménigilde, pour faire cesser les vexations que Leuvigilde exerçait contre les orthodoxes, crut pouvoir s'aboucher avec les officiers de l'empereur, qui possédait encore quelques territoires en Espagne, et s'assurer la protection du roi des Suèves en Galice [1]. Celui-ci essaya de déterminer les rois de Bourgogne et d'Austrasie à se déclarer en faveur du jeune prince. Mais, Leuvigilde ayant mis Chilpéric dans ses intérêts, au point d'obtenir la princesse Rigunthe pour son autre fils Récarède, les deux rois n'osèrent lui faire la guerre. La mort de Chilpéric leva cet obstacle. Gontran et Childebert II, une fois réconciliés, et d'ailleurs stimulés par Brunehaut, entreprirent, non plus de soutenir Herménigilde, mais de venger son supplice. En effet, ce prince était tombé entre les mains de son père, et il avait mieux aimé mourir de la main d'un bourreau que de renoncer à la foi. Ingonde, qui eut part aux souffrances de son époux martyr, mourut elle-même en Afrique quelque temps après, comme les Grecs l'emmenaient prisonnière à Constantinople.

Gontran fit marcher son armée (586) contre la province narbonnaise, qui obéissait encore aux Visigoths [2]. Le soldat, se dédommageant par le pillage de la misère qu'il avait soufferte l'année précédente, n'attendit pas pour s'y livrer qu'il fût en pays ennemi. Ses rapines et ses sacriléges assurèrent la victoire aux Visigoths, car rien n'énerve plus le bras d'un guerrier pour le combat que les dépouilles des églises dont il est chargé. Les Franks furent entièrement défaits sur terre et sur mer, et Gontran parut moins affligé de leur défaite que de la cause qui l'avait attirée.

Une victoire, plus profitable encore, était réservée aux Visigoths : une victoire sur l'erreur. L'exemple du martyr Herménigilde gagna son frère Récarède, et par lui toute la nation, dès qu'il eut succédé à Leuvigilde (586). Un concile assemblé à Tolède (587) porta les derniers coups à l'arianisme dans l'Espagne et dans la Gaule. Après ce concile, les évêques de la province Narbonnaise en tinrent un autre à Narbonne (589), pour remédier aux abus qui s'étaient glissés sous la domination de l'hérésie. Ainsi, en considérant le zèle d'Ingonde, on peut dire qu'après la grâce ce fut à une princesse du sang des Franks que les Visigoths durent leur conversion à la foi orthodoxe, qui subsiste encore en Espagne avec tant d'éclat, que les rois de ce pays regardent le surnom de Catholique comme le plus glorieux de leurs titres.

[1] *Hist. gén. de l'Eglise*, t. 3, p. 100.
[2] Greg. Tur., l. 8, c. 30. — *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 208.

Digitized by Google

Récarède, quoique heureux à la guerre, aimait la paix. Il la fit inutilement demander à Gontran en montant sur le trône. Après sa conversion, il envoya une nouvelle ambassade, comptant que la profession de la même foi faciliterait l'alliance des deux nations; il offrait même d'acheter la paix au prix de dix mille sous d'or, et de se purger par serment du crime d'avoir concouru à la mort de son frère et aux mauvais traitements que sa belle-sœur avait subis; enfin, il demandait en mariage Clodosinde, sœur de Childebert II[1]. Brunehaut appuyait ces propositions; mais Gontran se crut engagé à venger sa nièce Ingonde et à avoir sa revanche des Visigoths, qui avaient battu son armée.

Tandis que le roi de Bourgogne était occupé de la guerre contre les Visigoths, Childebert II portait ses armes en Italie. Les Lombards étaient venus naguère attaquer les Franks dans la Gaule; à leur tour, les Franks, Austrasiens et Bourguignons, allèrent attaquer les Lombards. Les Austrasiens, d'abord victorieux, finirent par un échec. Les Bourguignons, plus heureux, imposèrent la paix aux vaincus, en gardant leurs conquêtes (584)[2]. Cette paix dura jusqu'à ce que l'empereur Maurice eut songé à conquérir l'Italie sur les Lombards, comme Justinien l'avait reconquise sur les Ostrogoths. En ce moment, Childebert II parut, de son côté, avoir pris pour modèle de sa conduite celle que Théodebert avait tenue autrefois. Maurice, afin de placer les Lombards entre deux ennemis, lui offre une somme considérable, s'il veut fondre sur eux : il reçoit l'or impérial et franchit les Alpes. Alors les Lombards cherchent à conjurer la tempête : il leur fait payer la paix beaucoup plus cher qu'il n'avait vendu son secours à l'empereur, et repasse les monts. Une trève intervient entre Maurice et Autharis, roi des Lombards. L'empereur en profite pour former une nouvelle ligue avec les Franks[3], qui descendent de nouveau en Italie, également sollicités, et par Maurice, jaloux de maintenir l'alliance conclue, et par les Lombards, prêts à tous les sacrifices pour obtenir leur neutralité. Childebert fit la paix avec cette nation, et peu de temps après il l'envoya combattre par une nouvelle armée[4]. Mais, en punition de son infidélité, cette armée fut défaite (588) avec un si grand carnage[5], que les Franks eurent besoin d'une année pour réparer leurs

[1] Greg. Tur., l. 9, c. 7.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 45.
[3] *Ibid.*, c. 28, 29.
[4] Paulus Longobard., l. 3, c. 30.
[5] Greg. Tur., l. 9, c. 23.

Digitized by Google

pertes. Ils rentrèrent alors (590) en Italie, où ils eurent moins à lutter contre les Lombards, renfermés dans leurs places, que contre le climat et les maladies. Il s'ensuivit une trève de dix mois, pendant laquelle Autharis, puis son successeur Agilulfe, négocièrent une alliance durable : elle fut accordée, moyennant un tribut annuel. En même temps, la Bavière, qu'Autharis avait soulevée contre les Franks, rentra dans le devoir [1].

L'occupation que la guerre étrangère donnait aux rois de Bourgogne et d'Austrasie permit à Frédégonde de continuer le cours de ses crimes. Des conspirations, fomentées par elle, furent découvertes dans ces deux pays: des assassins avaient été soldés par cette femme sanguinaire pour tuer Gontran, qu'elle voulait punir sans doute de l'avoir reléguée au Vau-de-Reuil, et limitée dans sa puissance. A la sollicitation de Leuvigilde, d'autres assassins reçurent d'elle l'horrible mission de poignarder Childebert II, ou du moins Brunehaut. Enfin, S. Prétextat, qui était revenu de l'exil malgré elle, et qui avait été rétabli dans son siége par Gontran, fut, comme tant d'autres, immolé à sa haine : elle le fit poignarder dans le chœur de son église, un dimanche, au milieu de l'office (586). A peine avait-on rapporté Prétextat dans son habitation, que l'hypocrite Frédégonde osa lui rendre visite, et se récrier sur la noirceur de ce crime. « Eh! quelle autre main a fait le coup, répondit le martyr, » que celle qui a tué les rois, qui a versé tant de sang innocent, » qui a causé tant de maux à ce royaume? » Certes, en présence d'une si criminelle audace, Gontran, Childebert II, et les deux reines, mère et femme de ce dernier, ne pouvaient s'unir trop intimement : aussi le traité souscrit (587) dans l'assemblée d'Andely, au diocèse de Langres, devant un grand nombre d'évêques et de Franks illustres, qui en furent les médiateurs, eut-il pour objet de cimenter leur alliance. L'animosité de Frédégonde s'en accrut, et les Bretons ayant saisi l'occasion des guerres de Gontran contre les Visigoths pour se révolter (589), elle entretint des intelligences avec leur comte, et s'inquiéta peu de faire tailler en pièces une partie de l'armée des Franks, afin d'assurer la mort du duc Beppolen, l'un des généraux du roi de Bourgogne.

Quelque outré que dût être ce prince de la perfidie de Frédégonde, il ne crut pas pouvoir se dispenser de tenir son fils sur les fonts sacrés. En vain Childebert II se plaignit de cette condescendance comme d'une infraction au traité d'Andely; Gontran répon-

[1] Fredeg., *Chron.*, c. 45.

Digitized by Google

dit qu'il demeurerait fidèle à ce traité, mais qu'il n'avait pas dû, comme chrétien, rejeter la demande de Frédégonde[1]. Il présenta donc son jeune neveu au baptême (591), et le nomma Clotaire, ajoutant : « Que cet enfant croisse, et qu'il égale un jour la puis- » sance de celui dont il porte le nom ! » Ses vœux furent exaucés. Clotaire II devint, dans la suite, aussi bien que Clotaire Ier, seul roi des Franks; mais il eut le bonheur de ne ressembler à son aïeul que sous ce rapport.

Ainsi S. Gontran ne se vengeait de Frédégonde que par de nouveaux bienfaits, et l'on ne peut assez admirer la facilité avec laquelle il pardonna toujours les plus atroces attentats contre sa personne[2]. La politique donnait d'autre conseils, mais S. Gontran ne consultait que la religion. Il régnait depuis plus de trente-deux ans, avec plus de bonté que de fermeté, lorsqu'il mourut le 28 mars 593. On l'enterra dans l'église du monastère de Saint-Marcel de Châlons, qu'il avait fondé. C'est le premier de nos rois que l'Église ait mis au nombre des saints. Il mérita cet honneur par sa tendre piété, par son zèle pour les intérêts de la religion, par sa charité immense envers les pauvres. Mais il réussit à procurer le bien de l'Eglise plutôt que celui de l'Etat. Content de se faire aimer, il n'eut pas le talent de se faire craindre; il commandait avec sagesse, et il était trop bon pour se faire obéir, de sorte que la licence de ses armées causa de grands maux à quelques provinces de la Gaule. Ses vertus chrétiennes ne laissèrent pas que de recevoir quelque tache; la première facilité de ses mœurs et les émotions de la colère en ternirent le lustre : mais il leur rendit tout leur éclat par la pénitence, et la religion eut ainsi la gloire d'avoir sanctifié un Barbare.

CHILDEBERT II, CLOTAIRE II.

Gontran, qui n'avait pas d'enfants mâles, laissa la Bourgogne à Childebert II, qu'il aimait et regardait comme son fils : il l'en avait d'ailleurs solennellement investi quelques années auparavant, en lui mettant en main sa lance[3]. Aidé des conseils de sa mère Bru-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 282.
[2] *Ibid.*, p. 287.
[3] Le cachet de Childéric, qui fut trouvé à Tournai dans son tombeau, le représente tenant une lance ou demi-pique à la main. On voyait cependant une espèce de sceptre à la main des rois dont les statues étaient sur le portail de Saint-Germain-des-Prés, et qu'on assurait être un ouvrage du temps de Childebert Ier. (*Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 290.)

Digitized by Google

nehaut, Childebert gouverna tout ce territoire avec autant de sagesse que de force, et il y seconda le zèle du pape S. Grégoire le Grand pour la réforme des abus dans l'Église des Gaules. Une constitution, qu'il publia (595) à Cologne, dans l'assemblée du *Champ de Mars*, et qui était le résumé de divers articles arrêtés dans les assemblées des années précédentes, prouve qu'il travaillait à rectifier les lois civiles et à fortifier de son appui l'autorité de l'Eglise.

Les assemblées de la nation, dont nous venons de parler, étaient vraiment générales en Germanie, quand cette nation n'était qu'une tribu ou une bande, quand les guerriers, toujours réunis et à peu près égaux, ne pouvaient rien entreprendre qu'après en avoir délibéré de concert [1]. Tout homme libre y assistait alors, et toutes choses y étaient débattues. Là résidait le gouvernement tout entier; gouvernement fondé, non sur le principe de la souveraineté du peuple, idée complexe, mais sur celui de la pleine indépendance de chaque individu, seul souverain de sa personne et de sa vie, maître absolu de quitter cette association errante dès qu'elle cessait de lui convenir. Mais, quand la conquête et l'établissement territorial eurent dispersé les hommes et introduit parmi eux de grandes inégalités; quand la nation, naguère compacte et mobile, se fut à la fois dissoute et fixée, les assemblées générales devinrent à la fois inutiles et impossibles : inutiles, car la plupart des hommes libres ne conservaient guère que des intérêts purement locaux, et n'attachaient d'importance qu'à leurs rapports avec leurs voisins ou avec le propriétaire dont ils habitaient le domaine, impossibles, car il n'y avait pas moyen que des hommes, disséminés sur un territoire immense et engagés dans mille situations diverses, surmontassent les obstacles matériels et moraux qui s'opposaient à leur réunion. Ce n'est donc ni aux rois, ni aux leudes, ni aux évêques qu'il faut s'en prendre de la ruine ou de l'impuissance des assemblées nationales chez les Franks : nulle ambition ne les a détruites; elles n'ont pu s'adapter à la nouvelle situation des peuples; elles ont disparu avec l'égalité des forces individuelles; et loin d'imputer à la stupidité des chroniqueurs la rareté ou la sécheresse des détails qu'ils nous ont transmis sur ces grandes réunions périodiques de la nation, il faut se garder de croire même à ce qu'ils nous en disent, et de supposer qu'elles fussent réellement ce que semblent indiquer les termes dont ils se servent en en parlant. Rien n'est plus commun, en effet, que de rencontrer, dans Gré-

[1] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 315.

Digitized by Google

goire de Tours, Frédégaire, Aimoin et tant d'autres, ou même dans es lois, à l'occasion de certaines assemblées, ces expressions générales : *les Franks, tous les Franks, le peuple, tout le peuple, tous les hommes libres,* comme s'ils s'étaient tous réunis pour débattre et régler de concert les affaires de l'État. Ce n'est là qu'une tradition et un souvenir des anciennes coutumes germaniques.

Le nouvel état de la nation n'entraîna pas toutefois la suppression immédiate et absolue des assemblées nationales. Sous les noms de *Champ de Mars* ou *de Mai*, de *conventus generalis*, de *placitum generale*, de *synodus*, on en retrouve la trace, et le langage des chroniqueurs prouve même qu'une certaine idée de généralité s'y attachait encore. Mais la composition et le pouvoir réel de ces assemblées cessèrent bientôt de correspondre à ce qu'elles avaient été jadis.

Elles paraissent, sous les premiers Mérovingiens, comme des réunions de guerriers qui viennent passer une sorte de revue militaire, entreprendre quelque expédition ou se partager le butin[1]. C'était à peu près là tout ce qu'à cette époque les Franks avaient à faire en commun; et comme ils étaient encore peu nombreux et moins dispersés qu'ils ne le furent plus tard, comme les habitudes de la vie errante prévalaient encore sur celles que la propriété territoriale devait faire naître, il y a lieu de croire qu'ils s'y rendaient à peu près tous, et y traitaient occasionnellement de toutes les affaires qui pouvaient les intéresser[2].

Depuis la fin du VIe siècle, on aperçoit deux sortes d'assemblées. L'une est le Champ de Mars, où les Franks apportent à leurs rois les dons annuels qui faisaient une partie de leur revenu; mais on présume sans peine que des guerriers avides, éloignés, et qui n'avaient pour se rendre au Champ de Mars d'autre motif que cet usage, en tenaient d'ordinaire fort peu de compte. Aussi, sauf un petit nombre de cas, cette réunion se présente-t-elle comme une espèce de solennité périodique, où les rois se montrent en pompe à la portion du peuple qui vit près de leur palais et demeure curieuse de les voir[3], plutôt que comme une assemblée politique.

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 27. Hincmar, *Vita S. Remig.*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. 3, p. 374.

[2] Aimoin, *de Gest. Franc.*, l. 1, c. 16.

[3] In Martis campum qui rex dicebatur plaustro bobus trahentibus vectus atque in loco eminenti sedens, semel in anno populis visus publica dona solemniter sibi oblata accipiebat, stante coram majore domûs, et quæ deinceps eo anno agenda essent populis adnuntiante. (*Annal. Fuld. ad ann.* 751, dans le *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 676. *Annal. Franc.*, ibid., t. 2, p. 646. *Vita S. Burch.*, l. 2, c. 1; *ibid.*, t. 3, p. 670. Eginhard., *Vita Car. M.*, c. 1, etc.)

Digitized by Google

Quand on traitait dans le Champ de Mars des intérêts et du gouvernement de la nation[1], il y a lieu de croire que la délibération n'avait lieu qu'entre le roi et les grands[2].

D'autres assemblées plus actives paraissent çà et là dans l'histoire. Ce sont tantôt de simples convocations militaires pour quelque expédition lointaine, tantôt des réunions d'évêques, d'hommes puissants qui se rassemblent auprès du roi dans leur intérêt personnel, pour régler leurs différends avec la royauté, stipuler pour eux-mêmes des concessions ou des garanties : purs conseils privés ou judiciaires du prince, ou véritables congrès entre des puissances ennemies qui conviennent d'une trève. Tel fut le traité d'Andely en 587. Ces réunions sont irrégulières, accidentelles, provoquées par des nécessités momentanées et qui ne touchent que ceux qui s'y rendent. Les mesures générales qui y sont quelquefois adoptées émanent uniquement du roi et de ses conseillers. Quelques-unes des conventions qui y sont conclues deviendront plus tard des principes du droit féodal, des lois de l'État; mais, dans le présent, ce n'est point là une institution publique.

Cette digression sur les assemblées de la nation ne doit pas nous faire perdre plus longtemps de vue l'enchaînement des faits.

La mort de Gontran, qui ouvrit la Bourgogne au roi d'Austrasie, semblait par suite lui livrer encore la Neustrie[3]. Les troupes de Childebert II entrèrent dans le royaume de Soissons, car les prétextes de guerre ne manquaient pas contre l'homicide Frédégonde (593). Elle résista, et demeura maîtresse du champ de bataille de Trouci[4]. Cette défaite de Childebert, jointe à deux diversions que lui suscita Frédégonde, donnèrent à la reine de Neustrie le temps d'affermir la domination de Clotaire II.

D'une part, ses intelligences avec le comte de Bretagne, toujours prêt à rompre avec les Franks, provoquèrent une collision sanglante entre les Bretons et les guerriers de Childebert (594). D'autre part, à l'extrémité opposée des possessions de ce prince, les Varnes, peuple qui habitait au delà du Rhin, vers l'embouchure du bras qui se perd dans les sables de la Hollande, appelèrent par leurs incursions et leurs violences une répression dont le résultat

[1] De utilitate ac tutelâ regni.

[2] Le décret de Childebert II (595), qui contient des dispositions d'intérêt général, porte formellement : « Cùm in Dei nomine nos omnes kalendas martias » de quascumque conditiones unà cum optimatibus nostris pertractavimus. » (Ap. Bal., t. 1, p. 17.)

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 243.

[4] Fredeg., *Chron.*, c. 14. Paul Diacre, l. 4, c. 4.

Digitized by Google

fut terrible. L'armée austrasienne les extermina au point d'effacer leur nom du tableau de l'histoire[1] (595).

Childebert ne survécut guère à cette victoire. Il mourut l'année suivante (596), dans la vingt-sixième année de son âge et la vingt-et-unième de son règne; digne d'une plus longue vie pour la gloire de son peuple et le bien de la religion, car il joignait les vertus guerrières de Sigebert aux vertus civiles de Gontran.

CLOTAIRE II, THÉODEBERT II, THIERRY II.

Childebert II laissait, en mourant, ses possessions à deux enfants en bas âge, sous la tutelle de Brunehaut, leur aïeule. Théodebert II (Thiodebert II) fut roi en Austrasie, et Thierry II (Thioderik II) en Bourgogne. Ainsi les Franks obéissaient à trois rois, dont le plus âgé, Clotaire II, n'avait que douze ans; et ils étaient gouvernés par deux reines, Frédégonde et Brunehaut, qu'une haine implacable armait l'une contre l'autre. Celle-ci, du moins, par les éloges que lui adressa le pape S. Grégoire le Grand, à l'occasion de la munificence avec laquelle elle contribua aux frais de la mission que ce pontife avait envoyée en Angleterre[2], et par le zèle qu'elle mettait à extirper les restes de l'idolâtrie que l'ignorance et la superstition du peuple entretenaient dans la Gaule[3], nous semble mériter d'être appréciée avec plus d'indulgence que sa rivale.

Préoccupée de satisfaire sa vengeance et son ambition, Frédégonde se saisit, à la mort de Childebert II, de Paris et de plusieurs autres villes sur le bord de la Seine[4]. Brunehaut voulut s'opposer à ces conquêtes; mais son armée fut battue et fournit ainsi à la reine de Neustrie l'occasion d'un nouveau triomphe. C'était le dernier. Dieu abrégea pour le monde le spectacle de la prospérité temporelle d'une femme qui, depuis si longtemps, se croyait permis tout ce qu'elle jugeait utile à ses intérêts. Frédégonde, étonnant assemblage des plus belles qualités et des plus grands vices, objet de l'admiration et de l'exécration de la postérité, mourut (597) environnée de l'éclat que deux victoires, remportées sur les enfants de Childebert, répandaient autour d'elle. Cette reine n'eut rien de médiocre que la naissance[5]; mais la nature et la fortune parurent

[1] Procop., *de Bello Gothico*, l. 4, c. 20.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 4, p. 314.
[3] *Ibid.*, p. 320.
[4] Paul Diacre, l. 4, c. 11.
[5] *Ibid.*, p. 324.

Digitized by Google

suppléer à ce défaut. Née avec de grands talents et avec une ambition plus grande encore, elle s'éleva jusqu'au trône par l'artifice et le crime, s'y maintint par les mêmes moyens, et domina les peuples et les rois pendant plus de trente ans, pendant lesquels elle n'eut d'autre malheur que celui d'être presque toujours heureuse dans ses forfaits. Elle eût été l'héroïne de son siècle, si elle n'en eût été l'opprobre. On l'enterra, comme Chilpéric son mari, dans l'église de Saint-Vincent (ou Saint-Germain-des-Prés).

Heureusement, les exemples et les leçons de Frédégonde n'avaient pas corrompu le jeune Clotaire, qui n'apprit d'elle que l'art de maintenir et d'étendre son autorité.

Afin de conserver la sienne en Austrasie et en Bourgogne, Brunehaut, que la guerre ou du moins l'appréhension de la guerre avec Clotaire II préoccupait assez, cherchait à écarter tous les autres ennemis extérieurs. Elle acheta, moyennant une somme d'argent, la retraite des Abares qui, ayant appris la mort de Childebert II, étaient venus faire des incursions sur les terres des Franks germaniques. Elle confirma la paix, conclue avec Agilulfe, roi des Lombards, qui avait embrassé la vraie foi. Elle pria le pape saint Grégoire le Grand de se porter médiateur entre son fils Thierry et l'empereur, au sujet de quelques différends qui pouvaient amener une guerre [1]. C'étaient là des services; car, supprimer trois ennemis de l'Austrasie et de la Bourgogne, c'était donner à ces pays d'autant plus de force pour se mesurer avec le quatrième. Mais les grands d'Austrasie ne voyaient pas sans déplaisir se consolider et s'accroître une autorité dont la reine se servait au dedans pour leur imposer la soumission. Ils se saisirent de la personne, et par suite de l'esprit, de leur jeune roi Théodebert, auprès de qui Brunehaut avait fixé son séjour, et chassèrent honteusement cette princesse (599) de l'Austrasie. La fugitive arriva, par des chemins détournés, en Bourgogne, où l'accueil qu'elle reçut du roi Thierry la dédommagea de l'ignominie et de la cruauté de son exil [2].

Cependant Clotaire II, sur lequel Théodebert et Thierry voulaient reprendre les villes qui leur avaient été enlevées, alla au-devant des deux frères sur le territoire de Bourgogne. Là, il perdit (600) une sanglante bataille, à la suite de laquelle, rétrogradant en Neustrie, il dut acheter la paix à des conditions très-dures. Il cédait à Thierry toutes les villes qu'il possédait entre la Seine, la

[1] Greg. Mag., l. 12, epist. 8, 9, 57.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 19.

Digitized by Google

Loire, l'Océan et les frontières de Bretagne; et à Théodebert, une partie du pays situé entre la Seine, l'Oise et la mer. Ce prince ne devait trouver de ressource que dans les divisions des deux frères, qui ne tardèrent pas à tourner l'un contre l'autre leurs armes victorieuses, non-seulement des Neustriens, mais des Gascons. Ces peuples, qui demeuraient encore au-delà des Pyrénées, faisaient de temps en temps des courses en deçà sur les terres des Franks: Thierry et Théodebert allèrent réprimer leurs brigandages (602) et rendre les Gascons tributaires.

En Bourgogne, pays livré beaucoup plus que l'Austrasie à l'influence romaine, Brunehaut jouissait d'un grand ascendant. Bertoald (Bertehald), maire du palais, ayant essayé d'y mettre des limites, elle le fit remplacer par le Romain ou Gaulois Protadius. Cependant, on vit Bertoald, quoique dépossédé, accompagner Thierry, lorsque ce prince s'avança pour combattre Clotaire II, qui, revenant par la force sur les concessions du traité de paix, avait paru avec une armée dans le pays situé entre la Seine et la Loire. Landri, maire en Neustrie, dut lever le siége d'Orléans à l'approche des Bourguignons, et accepter la bataille aux environs d'Etampes. Le courage de Bertoald décida la victoire en faveur de Thierry [1], et ce prince alla aussitôt occuper Paris, dont les habitants changeaient bien souvent de maîtres au milieu de ces guerres civiles (604).

Tandis que le roi de Bourgogne battait le maire Landri aux environs d'Etampes, le roi d'Austrasie offrait le combat à Clotaire II du côté de Compiègne. Au lieu de déterminer l'action, la nouvelle du succès de Thierry l'empêcha. En effet, Théodebert, jaloux de son frère, et commençant à le craindre, se réconcilia avec Clotaire II. Thierry accéda bientôt, en ce qui le concernait, à cet accommodement (605).

La guerre se trouvant éteinte entre les fils de Childebert et le fils de Frédégonde, les artifices de Brunehaut [2], secondée par le maire Protadius, la rallumèrent entre Thierry et Théodebert. Cette reine ne pouvait pardonner à Théodebert l'affront qu'on lui avait fait en la chassant d'Austrasie. Elle entreprit donc de le faire déposséder par Thierry, sous le prétexte qu'il n'était pas le fils de Childebert. Le roi de Bourgogne crut volontiers un mensonge qui l'autorisait à s'emparer des terres de son frère; et pendant que celui-ci était péni-

[1] Fredeg., c. 26.
[2] Jon., *Vita Colomb.*

Digitized by Google

blement occupé à dompter les Saxons révoltés, il lui déclara la guerre [1]. Mais les grands de Bourgogne ne marchaient à cette expédition qu'avec répugnance. Ils députèrent à Thierry pour le décider à la paix; dans le même temps, Protadius fut mis en pièces dans sa tente; et Thierry, appréhendant d'être abandonné par ses guerriers, négocia avec l'ennemi.

Brunehaut se conduisait en Bourgogne, comme en Austrasie, voulant avant tout fortifier et perpétuer son pouvoir. C'est dans ce but qu'elle avait fait épouser à Théodebert une jeune esclave, nommée Bilichilde, en qui elle ne s'attendait pas à trouver une rivale; mais celle-ci, malgré la bassesse de sa naissance, soutint les droits et le nom de reine contre Brunehaut, et elle aurait pu apprendre à son mari à régner, s'il ne s'était privé de ses conseils en la tuant de sa propre main dans un emportement brutal [2]. Instruite par cette expérience, Brunehaut empêchait Thierry de contracter une union légitime. Ce prince, pressé par S. Didier de Vienne de renoncer à d'indignes liens, envoya demander Ermemberge, fille de Vitteric, roi des Visigoths (606) : elle arriva dans la Gaule, mais la reine la fit renvoyer en Espagne après l'avoir dépouillée de ses trésors (607). Le roi des Visigoths, pour tirer vengeance de cet affront, forma contre Thierry une puissante ligue, qui cependant n'eut pas de suite [3]. Le saint abbé Colomban reprocha, à son tour, au roi Thierry des désordres qu'il aurait dû faire cesser en prenant une épouse, comme il convenait au salut de son âme et à l'affermissement de son trône [4]. Brunehaut lui sut aussi mauvais gré de ces remontrances qu'elle l'avait su à S. Didier; mais sa colère ne connut plus de bornes lorsqu'ayant présenté à Colomban les enfants de Thierry, pour qu'il les bénît, le saint abbé s'écria : « Sachez qu'ils ne régne-» ront pas, parce que ce sont des fruits de l'incontinence. »

La ligue formée par le roi des Visigoths contre Thierry comprenait Agilulfe, roi des Lombards, Clotaire II, roi à Soissons, et Théodebert, roi en Austrasie. Cette association s'étant dissoute, il n'y eut que Théodebert qui attaqua le roi de Bourgogne (610). Les deux frères ennemis envoyèrent chacun des ambassadeurs à Clotaire II pour l'attirer à leur parti. Le saint abbé Colomban, chassé de la Bourgogne, se trouvait alors en Neustrie. Consulté, il engagea Clotaire à garder la neutralité, l'assurant que dans trois ans il serait

[1] Paul Diacre, l. 4, c. 31, 32.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 37. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 27.
[3] *Ibid.*, p. 9.
[4] Jon., *Vita Colomb.* Fred., *Chron.*, c. 36.

Digitized by Google

maître des deux royaumes qu'on se disputait. [1] Livrés à leurs propres forces, Théodebert et Thierry engagèrent la lutte. Le résultat fut fatal au roi de Bourgogne, à qui les Austrasiens et les Germains leurs alliés enlevèrent le Sundgaw, le Turgaw, l'Alsace, la Champagne, ravageant en outre tout ce qui s'étend entre les lacs de Genève et de Neufchâtel. Thierry, investi par son frère, contre la foi jurée, dans une ville où l'on devait négocier, se vit forcé de consacrer ces conquêtes par une cession; mais il se réservait de l'annuler plus tard les armes à la main. D'abord il s'assura que Clotaire II maintiendrait sa neutralité : pour prix de cette inaction, il s'engageait à ne point conclure la paix, sans lui faire restituer par Théodebert les anciennes terres du royaume de Soissons situées entre l'Oise et la Seine (611).

L'effroi qu'inspiraient les invasions des Franks d'Austrasie réunissait contre eux les populations du midi : c'est ce qui fit la force du roi de Bourgogne. Théodebert, pourtant, ne s'alarmait pas; et le saint abbé Colomban lui ayant conseillé de se faire clerc, afin de sauver son âme, en perdant son royaume, une proposition si peu attendue parut digne de risée au roi et à ses guerriers. Ils répondirent qu'on n'avait jamais entendu dire qu'un roi mérovingien se fût fait clerc de son bon gré : la chose était en effet sans exemple [2].

Théodebert perdit d'abord une bataille proche de Toul (612) [3]. Il se sauva à Metz, de là à Cologne, où il rallia ses troupes, les renforçant avec des Franks d'outre-Rhin, et livra à Thierry une seconde bataille dans les plaines de Tolbiac. Il la perdit encore, et tomba entre les mains de son frère. Il avait un fils en bas âge, nommé Mérovée : Thierry fit prendre cet enfant par un pied, et lui fit inhumainement écraser la tête contre une pierre. Quant à Théodebert, le vainqueur l'envoya à son aïeule Brunehaut, qui le contraignit de recevoir la tonsure cléricale. Peu de temps après, elle le fit impitoyablement mourir, comme si elle n'eût voulu l'engager dans le clergé que pour rendre plus atroce le crime qu'elle méditait de verser le sang d'un roi et d'un clerc, son petit-fils [4]. On voit que Brunehaut démentait indignement les éloges que S. Grégoire avait donnés à sa piété : il semble qu'elle n'ait plus gardé de mesure, dès qu'elle ne craignit plus les avis et la censure de ce grand pape [5]. Par la mort de Théo-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 22. Jon., *Vita Colomb.*
[2] *Ibid.*, p. 25.
[3] Fredeg,, *Chron.*, c. 38.
[4] Jon., *Vita Colomb. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 26.
[5] *Ibid.*, p. 8.

Digitized by Google

debert, l'Austrasie fut unie à la Bourgogne dans la personne de Thierry.

Le malheureux Théodebert ne fut ni plaint, ni regretté : il ne méritait guère de l'être. Quoique plongé dans la débauche, il aimait la guerre; mais il y avait plus de témérité que de véritable valeur dans sa bravoure. Ce prince avait, d'ailleurs, peu d'esprit, et beaucoup de brutalité, comme le prouve le meurtre de Bilichilde.

CLOTAIRE II, THIERRY II.

L'ambition de Thierry n'était pas satisfaite des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie. Il songea à envahir celui de Neustrie, sous prétexte que Clotaire II, qui s'était mis en possession du pays situé entre la Seine et l'Oise, aussitôt après la journée de Tolbiac, refusait d'en retirer ses troupes. Mais Clotaire, sur le point d'être accablé, se vit tout à coup délivré du danger, par la mort de Thierry. En passant par Metz, ce prince fut emporté presque subitement (613), dans la vingt-sixième année de son âge, et la dix-septième d'un règne aussi funeste à la Gaule que celui de Théodebert. Ses débauches et ses cruautés étaient la triste compensation de ses victoires et de ses conquêtes.

CLOTAIRE II.

Brunehaut fit proclamer roi Sigebert, l'aîné des quatre fils que laissait Thierry. Si l'Austrasie et la Bourgogne, réunies sous le sceptre de ce prince, ou plutôt de son aïeule, s'étaient opposées à Clotaire II, la ruine de la Neustrie était certaine[1]. Mais, loin d'être unis, les ennemis de Clotaire II étaient divisés; ou plutôt ils éprouvaient, par des motifs divers, un sentiment commun de mécontentement contre la vieille reine.

Les grands d'Austrasie, qui s'étaient naguère soustraits à son autorité, en la chassant avec ignominie, n'étaient pas actuellement disposés à plier sous elle; ils la haïssaient toujours comme appartenant aux Goths, aux Romains (mots presque synonymes); ces hommes, que la fiscalité, les formes juridiques, la prééminence de l'astuce sur la force rendaient irréconciliables à l'idée de l'ancien Empire que les rois goths avaient essayé de relever, ne pardonnaient pas

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 246.

Digitized by Google

à leur fille Brunehaut d'avoir suivi leurs traces, en restaurant, sous quelque rapport, l'administration impériale; de plus, honteux et irrités de leur défaite récente, ils voyaient en elle le mobile qui avait poussé Thierry contre Théodebert, et fait servir la Bourgogne, fortifiée des populations du midi, à humilier l'Austrasie et avec elle les populations germaniques. Chez ces grands, l'antipathie nationale augmentait l'animosité personnelle. De leur côté, les grands de Bourgogne, indisposés par l'assassinat de S. Didier de Vienne et par l'exil du saint abbé Colomban, que Clotaire II avait au contraire accueilli, n'envisageaient plus dans Brunehaut que la persécutrice des saints[1]. Le parti romain lui faisait ainsi défaut, au moment où le parti frank s'apprêtait à la trahir.

Elle envoya sommer Clotaire II de sortir de l'Austrasie. Ce prince lui fit répondre qu'elle devait convoquer l'assemblée des nobles franks, et soumettre à une délibération commune ce qui était de l'intérêt commun; que, pour lui, il se résignerait, en tout, à ce qu'ils auraient jugé, promettant de n'y faire aucune opposition[2]. Elle dirigea aussitôt une armée contre Clotaire, mais en vain: elle fut alors punie de ses tentatives contre les grands propriétaires de l'Austrasie et de la Bourgogne. L'aristocratie austrasienne, homogène et compacte, qu'elle avait entrepris de dompter, s'allia sous main avec celle de Neustrie, plus éparse, plus mêlée de Romains, et encore plus menacée dans son indépendance[3]. Les uns passèrent à Clotaire II avant la bataille[2]; les autres se firent battre et furent mollement poursuivis : ils étaient gagnés d'avance. Le maire Warnachaire (Warneher) avait stipulé qu'il conserverait cette charge pendant sa vie.

Après la déroute, Brunehaut se sauva au delà du mont Jura. Childebert, un des quatre fils de Thierry, s'échappa aussi, sans qu'il parût jamais depuis. Les trois autres furent pris et conduits à Clotaire II, qui fit mourir l'aîné Sigebert et Corbon; mais il accorda la vie à Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonts du baptême, et le fit élever secrètement en Neustrie.

Cependant, on cherchait Brunehaut. La ligue des grands avait imposé sa mort à Clotaire II, qui, dans cette conjoncture, servit d'in-

[1] Monach. S. Gall., l. 2, ap. *Scr. rer. Fr.*, t. 5, p. 122 : « Cùm à regno Romanorum.... Franci vel Galli defecissent.... ipsique reges Gallorum vel Francorum propter interfectionem S. Desiderii, Viennensis episcopi, et expulsionem sanctissimorum advenarum, Columbani videlicet et Galli, retrò labi cœpissent... »

[2] Aim., l. 4, c. 1.

[3] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 75.

[4] Fredeg., *Chron.*, c. 40.

Digitized by Google

strument à la haine des Franks-Germains. On la trouva enfin, et la fille, la sœur, la mère, l'aïeule de tant de rois comparut devant le fils de Frédégonde.

Lorsqu'on présenta à Clotaire II cette reine infortunée, il lui adressa les plus sanglants reproches, l'accusant d'avoir causé la mort de dix princes de la race royale : il comprenait dans ce nombre ceux qu'il venait lui-même de faire mourir[1]. Ensuite, sans autre forme de procès, il la fit appliquer, pendant trois jours, à de cruelles tortures. Puis, croyant que l'opprobre serait pour elle le plus terrible supplice, il la fit monter sur un chameau, et promener ainsi par tout le camp, pour l'exposer à la risée de son armée[2]. Enfin, il la fit attacher par les cheveux, par un pied et par une main, à la queue d'un cheval indompté qui l'eut bientôt mise en pièces. Il lui envia même la sépulture, et fit brûler les restes dispersés de son corps. Justice divine ! s'écrie Anquetil[3] : quel doute peut-il rester encore d'un avenir réparateur, quand on compare la mort affreuse de Brunehaut avec la mort si douce et si tranquille de Frédégonde, et qu'on observe, à l'égard des mêmes crimes, une conduite si différente de la part de la Providence ? Il est permis, en effet, de penser que, si la justice de Dieu réservait pour l'éternité la punition de Frédégonde, sa miséricorde voulut que Brunehaut expiât dans ce monde tous ses torts.

Cette princesse, qui, avec de grands vices, avait des vertus vraiment royales, est présentée sous le jour le plus sombre par plusieurs historiens, et surtout par les légendaires; mais, comme la plupart de ces auteurs écrivaient sous le règne de Clotaire II et de ses enfants, on peut supposer qu'ils cherchèrent par là à justifier en partie l'extrême rigueur dont le fils de Frédégonde avait usé envers elle. Elle eût paru moins coupable, si elle eût été moins malheureuse. Brunehaut fonda, en effet, plusieurs beaux établissements, qui furent des preuves de sa magnificence. Outre l'hôpital et les monastères d'Autun, elle érigea le monastère d'Ainay à Lyon et celui de Saint-Vincent de Laon : or les monastères étaient des écoles, et c'était évidemment bien mériter de la civilisation que de les multiplier. On croit communément qu'elle fit faire aussi les grands chemins de la Gaule-Belgique, qui portent le nom de *Chaussées de Brunehaut;* mais il est plus probable que ce sont des ouvrages des Romains : seulement, il est possible qu'elle les ait réparés pen-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 35.
[2] *Append. ad Chron. Marii.*
[3] *Hist. de France*, t. 1, p. 391.

Digitized by Google

dant le temps qu'elle fut maîtresse d'une bonne partie du royaume de Clotaire II. Quoi qu'il en soit, pour que le peuple lui ait fait honneur d'une foule de monuments romains, il faut que l'impression produite par son long règne ait été bien profonde, et qu'elle ait prévalu dans le nord des Gaules sur celle de l'Empire lui-même.

Clotaire II, arrivé à ce haut point de fortune dans la trentième année de son âge et de son règne (613), fut le troisième roi depuis Clovis qui commanda à l'universalité des Franks, et le deuxième de son nom à qui ce bonheur arriva; et par une destinée attachée à ce même nom, après avoir été roi à Soissons, c'est-à-dire après avoir eu les possessions les moins considérables, il y réunit toutes les autres, comme avait fait son aïeul Clotaire Ier [1].

La Neustrie résista sous Frédégonde; elle vainquit sous son fils [2]: ajoutons dès à présent que cette victoire, due à la haine des Austrasiens contre Brunehaut, fut nominale. L'influence austrasienne devint bientôt prépondérante [3]. L'élévation des maires du palais favorisa son développement.

Cette élévation avait eu lieu dans les deux royaumes et par les mêmes causes. Les grands propriétaires, Franks ou Gaulois, voulaient vivre indépendants et maîtres dans les domaines qu'ils avaient acquis, n'importe à quel titre. Les rois, forts de leur nom, entourés de leurs leudes ou fidèles, et soutenus en général par le clergé, s'efforçaient sans cesse de les réprimer, et d'établir un gouvernement régulier basé sur une nécessaire subordination des inférieurs envers le chef. De là une lutte, un combat. Les rois se servirent d'abord des maires du palais pour contenir ou réprimer les grands propriétaires. Un homme puissant appelé à cette charge, ou devenu puissant par la charge même, prêtait à la royauté sa propre force, et, à son tour, exploitait à son profit celle de la royauté. Mais bientôt le maire du palais trouva plus sûr de se faire le chef et l'instrument des grands propriétaires. Cette aristocratie conquit pour son compte la mairie du palais, et la rendit élective. Le même phénomène se produisit dans les deux royaumes. Mais l'aristocratie austrasienne était, comme on l'a vu, plus homogène et plus compacte que celle de Neustrie: il n'y avait guère, dans la Belgique et sur les bords du Rhin, qu'un seul peuple, la même impulsion, les mêmes mœurs. Aussi les maires du palais poussèrent-ils, en Austrasie, de

[1] Daniel, *Abrege de l'hist. de France*, t. 1, p. 169.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 249.
[3] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 75.

Digitized by Google

plus profondes racines qu'en Neustrie, et l'on y verra la mairie du palais échoir héréditairement à la famille la plus puissante entre les grands propriétaires, celle des Pépin.

Après avoir apprécié la nature du triomphe que la Neustrie remporta dans la personne de Clotaire II, exposons les événements qui le suivirent.

Soixante-dix-neuf évêques, réunis en concile à Paris (614), y dressèrent, pour la correction des abus introduits dans le royaume, des canons dont le roi recommanda l'exécution par un édit. Plusieurs articles d'une remarquable libéralité, dit M. Michelet [1], indiquent la main ecclésiastique. Avec le concours du clergé, dont il appuya les décrets, Clotaire II combattit les abus dans l'ordre religieux et moral; mais il ne pouvait les attaquer qu'avec précaution dans l'ordre politique, et la punition du patrice Aléthée, duc de la Bourgogne transjurane, qui paya de sa tête le crime d'avoir conspiré contre lui, fut presque l'unique exemple de sévérité dont il usa pour contenir les grands [2]. Occupé à se soutenir contre eux, il éloignait les chances de guerre étrangère qui eussent favorisé leur ambition. Ainsi il consentit à ce que le roi des Lombards rachetât, par une somme assez modique une fois payée, le tribut de douze mille sous d'or auquel cette nation était soumise depuis le règne de Gontran (617) [3].

CLOTAIRE II, DAGOBERT Ier.

Cependant, dès le vivant de Clotaire II, l'Austrasie ressaisit les provinces qui lui avaient été enlevées. Elle exigea un roi particulier, et Clotaire lui livra (622) son fils aîné Dagobert Ier (Daghe-bert Ier), au nom duquel S. Arnould (Arnolph), évêque de Metz, et le B. Pépin (Pippin), surnommé de Landen, maire du palais d'Austrasie, devaient gouverner les Franks orientaux, si impatients de la domination de leurs voisins, et plus disposés à les dominer eux-mêmes qu'à se laisser régir par eux [4].

La tranquillité de Clotaire II fut encore troublée par la révolte des Gascons, qu'il réprima sans peine [5], et par celle des Saxons, que Dagobert Ier, roi en Austrasie, avait naturellement à soumettre. Leur duc Bertoald ayant rangé à son parti plusieurs nations bar-

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. 249.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 44.
[3] *Ibid.*, c. 45.
[4] *Gesta Dagoberti regis. Script. rer. Franc.*, t. 2.
[5] Fredeg., *Chron.*, c. 54.

Digitized by Google

bares, déclara qu'il ne paierait plus de tribut aux Franks. Dagobert réunit aussitôt son armée; mais le combat, engagé par les Saxons, tourna à son désavantage. Le jeune prince y eut son casque fendu d'un coup de lance, et dut se retrancher dans son camp. Il envoya presser Clotaire d'accourir, et pour lui montrer qu'il avait fait son devoir, il lui adressa les débris de son casque et les cheveux que la lance ennemie avait coupés.

Clotaire hâta sa marche. A son arrivée, les deux armées se trouvaient en présence sur les bords du Véser. Il le passe à la nage avec sa cavalerie, à la vue des Saxons, et ayant reconnu leur duc, il se dirige vers lui, l'attaque, le renverse, le tue, et fait mettre sa tête au bout d'une lance (626). Ses troupes, animées par un si bel exemple, taillent les Barbares en pièces [1].

Ce fut le dernier exploit de Clotaire II, qui mourut dans sa quarante-cinquième année (628). Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), auprès de Chilpéric son père et de Frédégonde sa mère, auxquels il avait eu le bonheur de ne point ressembler.

DAGOBERT Ier.

Outre Dagobert Ier, Clotaire laissait, en mourant, un fils nommé Charibert (Here-behrt), qui s'établit au midi de la Loire; mais ce fut après avoir vainement tenté d'obtenir la royauté au nord. Les termes même du traité qu'il conclut avec son frère prouvent ce que nous avons dit précédemment, savoir qu'alors, selon l'opinion des Franks, la possession du plus vaste territoire hors des frontières de leur colonie ne donnait à celui qui en jouissait aucun caractère public [2]. Quoique, depuis le règne des fils de Clovis, la Gaule entière ait été appelée France, *Francia*, par les étrangers méridionaux tels que les Grecs et les Italiens, et *Franc-land*, ou terre des Franks, par les Anglais et les Scandinaves, ce dernier nom, dans la langue franke, ne s'appliquait spécialement qu'à la portion de territoire divisée en Austrasie et Neustrie.

Voici le récit des historiens : « Clotaire (IIe du nom) étant mort, » Dagobert, son fils aîné, ordonna à tous les leudes de l'Austrasie,

[1] *Gesta Dagob.*, c. 1, apud *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 580 : « Clotharius tùm præcipuè illud memorabile suæ potentiæ posteris reliquit indicium, quòd rebellantibus adversùs se Saxonibus, ità eos armis perdomuit, ut omnes virilis sexûs ejusdem terræ incolas, qui gladii, quem tùm fortè gerebat, longitudinem excesserint, peremerit. »

[2] Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 139.

Digitized by Google

»dont il avait le commandement, de s'assembler en armée[1]. Il »envoya des députés en Neustrie et dans le pays des Bourguignons »pour s'y faire reconnaître comme roi. Étant venu à Reims, et s'é»tant approché de Soissons, tous les évêques et tous les leudes du »royaume des Bourguignons se soumirent à lui. Le plus grand »nombre des évêques et des chefs de la Neustrie manifestèrent »aussi le désir de le voir régner. Dans le même temps, Charibert, »son frère, faisait tous ses efforts pour parvenir à la royauté; mais »il obtint peu de succès à cause de son manque d'habileté. Dago»bert prit possession de tout le royaume de Clotaire, tant de la »Neustrie que du pays des Bourguignons, et s'empara de tous ses »trésors. A la fin, touché de compassion pour son frère Charibert, »et suivant l'avis des sages, il transigea avec lui, et lui céda, pour »y vivre dans une condition privée, le pays situé au delà de la »Loire jusqu'aux monts Pyrénées, comprenant les cantons de »Toulouse, de Cahors, d'Agen, de Saintes et de Périgueux. Il con»firma cette cession par un traité, sous la condition que jamais »Charibert ne lui redemanderait rien du royaume de leur père. »Charibert donc, choisissant Toulouse pour résidence, régna dans »la province d'Aquitaine.» Trois ans après, il étendit son domaine, en subjuguant les Gascons, qui avaient secoué le joug des Franks[2].

Dagobert, formé par S. Arnould, évêque de Metz, et par le B. Pépin de Landen, maire du palais d'Austrasie, commença son nouveau règne avec un grand éclat, montrant pour la justice un amour qui le fit craindre des grands et aimer des petits[3]. En prenant possession du royaume de Bourgogne, il en parcourut les principales villes, afin de juger par lui-même des malversations de ses agents et de faire réparer les torts[4]. Il écoutait les plaintes avec bonté, et rendait à tous une exacte justice avec tant d'application, qu'il en oubliait les heures du repas et du sommeil.

Mais l'amour des femmes, auquel il ne tarda pas à se livrer éperdument, fut une tache à sa gloire. Il répudia à Reuilly, près

[1] Universos leudes quos regebat in Auster jubet in exercitum promovere. (Fredeg., *Chron. Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 435.) *Leude, leute, liude*, dans les anciennes langues teutoniques, signifiait proprement *peuple, gens*. Quelquefois ce mot s'appliquait spécialement aux compagnons des rois. Il paraît pris ici dans un sens plus étendu. Nos historiens en ont fait mal à propos un titre de dignité, et ils écrivent au singulier *un leude;* ce qui est aussi absurde que si l'on donnait un singulier au mot *gens* en supprimant l'*s*.

[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 175.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 105.

[4] Fredeg., *Chron.*, c. 58.

Digitized by Google

Paris, la reine Gomatrude, contrairement aux lois de l'Église, pour épouser Nantechilde (Nande-Hilde)[1], l'une des suivantes de cette princesse (629), et il n'en demeura pas là. Dagobert n'avait plus auprès de lui S. Arnould pour modérer ses passions. Il est vrai qu'après la retraite de ce saint évêque il se conduisit principalement par les conseils du B. Pépin, maire du palais d'Austrasie, et de S. Cunibert, évêque de Cologne. Tant qu'il tint compte de leurs avis, il déploya toutes les vertus d'un pieux et grand roi; par malheur, il n'en tint pas toujours compte.

Il faut cependant reconnaître que la passion criminelle qui étouffa, du moins pour un temps, dans le cœur de Dagobert les précieuses semences des vertus chrétiennes que de si habiles mains avaient développées, n'y éteignit point l'amour de la justice ni le respect pour la religion. Ce prince continua de protéger l'Église, et d'aimer dans les autres, tels que S. Ouen et S. Eloi, la vertu qu'il refusait de pratiquer. C'était l'effet des premiers sentiments qu'on avait imprimés dans son âme.

La mort de Charibert et de son fils aîné Childéric (630) fit rentrer Dagobert dans les possessions qu'il avait abandonnées. Les puînés de Charibert, Boggis et Bertrand, furent simples ducs d'Aquitaine, à laquelle ils joignirent depuis la Gascogne, dont leur aïeul maternel avait été duc lui-même [2]. Toutes les conquêtes des Franks reconnurent donc, pour la quatrième fois, l'autorité d'un seul roi.

Les circonstances qui appelaient Dagobert à intervenir au midi de la Gaule, lui donnèrent occasion de concourir à la révolution par laquelle Suintila, roi des Visigoths en Espagne, fut renversé du trône. Il envoya deux armées au secours de Sisenande, qui disputait la couronne au roi goth [3], et ce prince vainqueur ne congédia les Franks qu'après leur avoir fait de riches présents (630).

Pendant que Dagobert rentrait dans les possessions abandonnées à Charibert et envoyait des Franks en Espagne, la guerre éclatait à l'autre extrémité de ses terres, en Germanie. Les Slaves ou Sclavons, peuple barbare de la Carinthie, obéissaient alors à un marchand de Sens, nommé Samo, dont la bravoure les avait si bien servis contre les Abares, qu'ils l'avaient prié de se mettre à leur tête [4]. Samo soutint la royauté avec plus de noblesse qu'on ne devait l'attendre

[1] *Nanda* est le nom mythologique d'une des femmes d'*Odin*. Ainsi Nande-Hilde pouvait signifier *fille comparable à Nanda*.
[2] *Concil. Hisp.*, t. 3, p. 131 et seq., edit. card. Aguirre.
[3] Mariana, l. 5, c. 4.
[4] Fredeg., *Chron.*, c. 48

Digitized by Google

de son humble condition, et il se fit même craindre des Franks [1]. Dagobert lui ayant envoyé un ambassadeur pour se plaindre de quelques violences, Samo répondit qu'il demeurerait fidèle aux Franks, pourvu qu'ils voulussent faire alliance avec lui et avec son peuple. L'ambassadeur repartit : « Il n'est guère possible à des chrétiens, » qui sont serviteurs de Dieu, de s'allier avec des chiens. — Si vous » êtes les serviteurs de Dieu et nous les chiens de Dieu, répliqua » Samo, il nous est donc permis de vous mordre, quand vous agissez » contre ses intérêts. » Dagobert dirigea trois armées contre les Sclavons. Deux furent victorieuses, et la troisième, qui était celle des Austrasiens, fut battue [2]. Ces Barbares firent souvent des incursions sur les terres des Franks; mais, dans la suite, ils furent presque tous réduits en servitude, en sorte que le nom de Sclave ou d'esclave et celui de serf devinrent des noms synonymes (632).

Les grands d'Austrasie profitèrent de ces conjonctures pour exiger encore un roi particulier; et Dagobert leur donna son fils Sigebert II (Sighebert II), dans l'âme duquel le bienheureux Pépin de Landen versa les semences précieuses d'où provinrent les fruits de sainteté qui ont fait mettre Sigebert au nombre des personnages que l'Eglise révère (633) [3]. D'après le désir exprimé par les grands de Neustrie et de Bourgogne [4], les possessions de Dagobert dans ces contrées furent attribuées, malgré l'opposition des Austrasiens, à son second fils Clovis (634). On voit reparaître ici et se dessiner plus fortement que jamais la jalousie nationale des Franks-Germains et des Franks-Romains.

Dagobert eut encore à repousser les Gascons, descendus des Pyrénées dans la Novempopulanie, qu'ils ravagèrent et où l'on en fit un grand carnage (635). Leurs chefs étant venus à Paris implorer la clémence du roi, Dagobert leur pardonna, parce qu'en arrivant ils se réfugièrent dans l'église de Saint-Denis pour qui ce prince avait beaucoup de vénération [5].

Les Bretons ayant aussi fait quelques courses sur les terres des Franks, Dagobert, bien qu'en état de s'en venger, voulut prendre la voie de la douceur. Il envoya S. Eloi en ambassade vers S. Judicael, roi ou comte de Bretagne, pour le porter à accorder les satisfac-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 118.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 68.
[3] *Ibid.*, c. 85. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 122.
[4] Fredeg., *Chron.*, c. 76.
[5] *Ibid.*, c. 78.

Digitized by Google

tions convenables [1]. Eloi réussit dans cette négociation, au point de déterminer le prince breton à venir lui-même apaiser le roi. Judicael, s'étant donc rendu auprès de Dagobert avec un nombreux cortége, promit que lui et ses Etats seraient toujours soumis au domaine des rois des Franks. Dagobert, content de sa soumission, l'invita à sa table; mais le prince breton s'en excusa, quelques instances qu'on pût lui adresser, et alla prendre son repas chez le référendaire S. Ouen, dont il connaissait la rare piété, faisant voir par là qu'il se croyait plus honoré de manger avec un saint que de s'asseoir à la table d'un grand roi. Dagobert, loin d'en être choqué, renvoya Judicael comblé de présents.

Les exemples de vertu que le roi des Franks avait sous les yeux dans son propre palais faisaient impression sur son esprit [2]. Il parut du moins vouloir réparer le scandale de ses débauches par ses libéralités envers les églises. Sa vénération pour S. Denis le porta à doter avec une telle magnificence la basilique et le monastère de l'apôtre des Gaules, qu'il mérita d'en passer pour le fondateur [3]. Il fit orner avec une semblable magnificence le tombeau de S. Martin de Tours et celui de S. Brice; et dans tous ces ouvrages on n'admira pas moins l'habileté de S. Eloi que la libéralité de Dagobert, qui lui fournissait l'or qu'il mettait en œuvre. Enfin ce prince contribua, par des dotations en terres, à la plupart des pieux établissements qui se formèrent dans ses possessions. Sa générosité envers les églises n'était égalée que par l'abondance de ses aumônes envers les pauvres.

On pourrait ajouter que Dagobert n'eut pas moins de zèle pour étendre la foi que pour enrichir l'Eglise, s'il était certain que la politique n'eut aucune part à ce qu'il fit à l'égard des Juifs. L'empereur Héraclius, qui avait l'esprit assez faible pour donner dans les visions de l'astrologie judiciaire, s'étant imaginé avoir lu dans les astres que l'Empire et les autres États chrétiens seraient ravagés par des peuples circoncis, écrivit au roi des Franks de prendre des mesures afin de prévenir de tels malheurs. Soit que Dagobert ajoutât foi à ces chimères, soit qu'il ne cherchât qu'une occasion de convertir les Juifs ou qu'un prétexte pour les chasser, il interpréta d'eux la prédiction et publia un édit, intimant à tous ceux qui étaient dans

[1] *Vita Eligii*, ab Audoeno, c. 13. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 134.
[2] *Ibid.*, p. 138.
[3] *Gesta Dagob. reg.*, c. 45.

Digitized by Google

l'étendue des Gaules l'ordre de se faire baptiser [1]. Nous ignorons comment les Juifs obéirent; mais il paraît qu'en parlant de nations circoncises Héraclius les avait moins en vue que les Sarrasins et les Turcs, qui commençaient à se rendre formidables. C'est le temps, en effet, où l'imposteur Mahomet venait d'établir, les armes à la main, la secte impie que l'ignorance et le libertinage ont pu seuls propager parmi des peuples grossiers [2].

L'amour que Dagobert avait pour la religion, son estime pour la vertu qu'il honorait des premières charges de son palais, son zèle pour la bonne administration de la justice, effaçaient aux yeux des hommes les vices de sa jeunesse. Il y a lieu d'espérer que ces vices furent également effacés aux yeux de Dieu, lorsque le Seigneur visita Dagobert par une dernière maladie. D'Epinai sur la Seine, ce prince se fit porter au tombeau de S. Denis pour demander sa guérison. Il ne l'obtint point : mais il parut avoir obtenu quelque chose de plus important, la résignation à la mort. Elle le frappa, le 18 janvier 638, à l'âge d'environ trente-six ans, dans la seizième année de son règne; et il fut enterré, le premier de nos rois, dans l'église de Saint-Denis où la plupart de ses successeurs ont choisi leur sépulture, afin que leurs cendres reposassent sous un même toit avec celles du saint apôtre de la Gaule.

Dagobert avait publié une nouvelle compilation des lois des Franks Saliskes ou Saliens (établis entre la Meuse et la Loire), des Franks Ripe-Wares (établis entre le Rhin et la Meuse), des Allemands et des Bavarois, après avoir chargé quatre réviseurs habiles de les corriger. Clotaire Ier et Childebert II, avant lui, ôtèrent de la loi salique plusieurs coutumes qui ressentaient le paganisme. Thierri Ier corrigea de la même manière la loi des Ripe-Wares, des Allemands et des Bavarois, soumis à sa domination. Dagobert travailla de nouveau à purger et à rédiger ces lois, où cependant on voit toujours un reste de barbarie [3].

Nous ne saurions parler des lois, sans dire un mot des personnes appelées à en faire l'application.

La division du territoire en comtés, centuries ou centènes, et peut-être aussi en décuries, remonte au premier âge de la monarchie [4]. Or, dans chacune de ces divisions territoriales résidait un

[1] Fredeg., *Chron.*, c. 65.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 155.
[3] *Codex veterum leg.*, edit. à Lindenbrog.
[4] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 258

Digitized by Google

magistrat. Les principaux étaient le comté[1] et le centenier[2]. Le comte était souvent remplacé par un vicaire[3]. Le dizainier[4], chef de la décurie, se rencontre aussi dans quelques monuments. Chacun de ces officiers tenait une cour ou assemblée (*placitum, mallum*) où se rendait la justice, et où toutes les affaires qui intéressaient le district étaient mises en délibération[5]. Les convocations militaires y avaient lieu également. Là encore se faisaient souvent les ventes, les affranchissements, et la plupart des transactions civiles, qui n'avaient alors presque aucune autre garantie que leur publicité[6]. Dans l'origine, ces plaids locaux se réunissaient très-fréquemment, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois[7]. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y rendre. A l'assemblée appartenait le pouvoir; elle jugeait les causes et décidait de toutes les affaires communes. L'office du magistrat, comte, vicaire du comte, centenier, dizainier ou autre, se bornait à la convoquer et à la présider[8]. Mais le cours des choses tendait à ce que les comtes et autres officiers royaux prissent peu à peu une part directe aux jugements. La compétence de ces divers plaids locaux n'était pas égale. La cour du dizainier paraît avoir eu peu d'importance; peut-être même cessa-t-elle bientôt de se réunir. Les questions de liberté, les questions capitales, et quelques autres, ne pouvaient être jugées dans la cour du centenier. Celle du comte, et plus tard celle des envoyés royaux[9], avaient seules le droit d'en décider. On ne pourrait affirmer, néanmoins, que ces restrictions à la compétence des plaids tenus par le centenier existassent déjà au commencement de la première race.

[1] Le mot *comes* avait été adopté comme l'équivalent du mot germain *graf*; car cet office était d'origine germanique. (De Savigny, *Hist. du droit rom.*, t. 1, p. 222-230.)

[2] Le *centenarius* paraît, depuis le ve siècle, dans toute la législation barbare.

[3] Vicarius, vice-comes.

[4] Le *decanus* n'est autre que le *tunginus* de la loi salique (tit. 46, 48, 53), comme le pense Hullmann (*Hist. de l'orig. des ordres*, p. 48).

[5] *Lex Alam.*, tit. 36, c. 1. *Lex Sal.*, tit. 1, c. 1; tit. 19, c. 1; tit. 6. *Lex Rip.*, tit. 30, c. 2; tit. 50, c. 1; tit. 66, c. 1, etc.

[6] *Lex Rip.*, tit 59, c. 1.

[7] *Lex Alam.*, tit. 36, c. 2. *Lex Baiuv.*, tit. 15, c. 1.

[8] Voyez *Théorie des lois politiques de la France*, t. 8, Preuves, etc.; p. 25-39; De Savigny, *Hist. du droit rom. dans le moyen âge*, t. 1, p. 157; Meyer, *Esprit des institutions judiciaires*, t. 1, p. 380.

[9] Missi dominici.

Digitized by Google

Comme le pouvoir s'attachait au domaine, à côté des assemblées d'hommes libres et de leur juridiction, paraît la juridiction des propriétaires sur les habitants de leurs biens. Le propriétaire d'un grand alleu ou d'un grand bénéfice, entouré de ses compagnons qui continuaient de vivre auprès de lui, des colons et des serfs qui cultivaient ses terres, leur rendait la justice en qualité de chef de cette petite société; lui aussi tenait dans ses domaines une sorte de plaid où les causes étaient jugées, tantôt par lui seul, tantôt avec le concours de ses hommes libres[1]. Ainsi s'exerçaient, dans chaque localité, les pouvoirs individuels, inhérents au domaine. Le propriétaire gouvernait et jugeait dans ses terres, aussi bien que les hommes libres[2] dans l'assemblée de la centène ou du comté. Voilà, dans leur origine, les justices seigneuriales.

Le pouvoir royal s'exerçait en même temps dans chaque circonscription territoriale, et y possédait une véritable juridiction[3]. En admettant qu'en Germanie, les comtes, les centeniers et autres magistrats locaux fussent électifs, toujours est-il qu'après la conquête ils paraissent avec le caractère d'officiers royaux. Dans les premiers temps, l'office de comte dut appartenir naturellement à l'homme le plus considérable, au chef le plus fameux de chaque district; et le roi, en le chargeant de présider l'assemblée des hommes libres et de marcher à leur tête dans les expéditions militaires, reconnaissait une prééminence déjà établie, bien plutôt qu'il ne l'investissait d'un nouveau pouvoir. Mais l'importance toujours croissante de la cour, la dispersion des hommes libres, et la nécessité de maintenir quelque unité entre les diverses parties du territoire, assurèrent bientôt au roi, sur la nomination de ces magistrats locaux, une influence plus directe. L'amovibilité des comtes est attestée par tous les monuments de la première race[4]. Les avantages directs et indirects attachés à leur office excitaient l'ambition; on le rechercha aussi avidement que les bénéfices; on s'y fit nommer et maintenir à prix d'argent. Dès que les choses se passaient ainsi, il était plus facile aux leudes du roi qu'à tout autre d'obtenir ces magistratures : les jeunes gens élevés auprès du prince allèrent donc souvent, en qualité de comtes, s'établir dans les provinces; et le monarque eut ainsi, dans chaque district, un délégué qui tenait de lui seul son pouvoir. Le

[1] Hullmann, *Hist. de l'orig. des ordres*, p. 16-18.
[2] Ahrimanni, rachimburgi, boni homines.
[3] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 262.
[4] Marculf., *Form.*, l. 1. c. 8.

Digitized by Google

roi nommait aussi les ducs, les patrices, les margraves ou comtes des frontières; et par leur nature même, ces emplois dépendaient encore plus étroitement de son autorité. Beaucoup de savants ont regardé les ducs comme des magistrats supérieurs aux comtes et également investis de la juridiction civile. Tout indique cependant que les ducs et les margraves étaient surtout des officiers militaires, chargés de commander quelque expédition ou de veiller à la défense du territoire [1]. A ce titre, ils tenaient du roi tous leurs pouvoirs.

Ainsi l'autorité et la juridiction appartenaient simultanément aux assemblées d'hommes libres, aux grands propriétaires et aux délégués du roi. Mais, dans l'épouvantable désordre qui régna sous les Mérovingiens, alors que la propriété, la liberté et les offices étaient constamment en proie aux usurpations et aux hasards de la force, il est impossible de suivre de près les vicissitudes de ces institutions [2].

Le système des assemblées d'hommes libres alla déclinant de jour en jour, et les plaids locaux furent presque déserts. Parmi les hommes qui auraient dû s'y rendre, les uns, devenus riches et forts par eux-mêmes, ne songeaient qu'à s'affermir dans leurs domaines, et ne s'inquiétaient plus de la communauté dont ils n'avaient plus besoin; les autres, ne trouvant dans ces assemblées aucune protection efficace, cherchaient ailleurs quelque garantie à ce qu'ils pouvaient conserver de liberté.

Si les institutions monarchiques furent quelque temps en progrès, ces progrès eurent bientôt lieu aux dépens de la royauté. Les ducs, les comtes, les centeniers ne s'occupèrent qu'à se faire des domaines, et à faire perdre à leur autorité son caractère de délégation. Ils convoquaient les plaids, mais dans l'unique vue de multiplier les occasions de compositions et d'amendes dont il leur revenait une part. Ils se prévalaient du nom du roi, mais pour exploiter à leur profit la force qu'ils en retiraient, c'est-à-dire pour accroître leurs richesses et fonder leur indépendance.

Les grands propriétaires étaient donc les seuls qui gagnassent vraiment du terrain. Mais, au milieu même du VIIIe siècle, ce système de l'aristocratie territoriale n'avait encore acquis aucune régularité au dedans, aucune stabilité au dehors : toute organisation

[1] Hullmann, *loc. cit.*, p. 44-46. De Savigny, *loc. cit.*, t. 1, p. 159. Struve, *Corpus historiæ Germanicæ*, t. 1, p. 117.

[2] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 266.

Digitized by Google

lui manquait. Les relations des propriétaires libres, soit entre eux, soit avec les habitants de leurs domaines, n'étaient régies par aucun principe convenu, ni soumises à aucune forme déterminée : la force seule y présidait. On ne rencontrait dans les associations locales ni plus de régularité ni plus de fixité que dans la société générale; la dissolution et le désordre n'étaient pas moindres dans chaque comté que dans l'Etat. Telle fut la Gaule à l'avénement de la seconde race.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÉME.

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA PUISSANCE DES MAIRES DU PALAIS JUSQU'A L'AVÉNEMENT D'UNE NOUVELLE DYNASTIE.

—

SIGEBERT II, CLOVIS II.

Sous les règnes de Clotaire II et de Dagobert Ier, l'empire des Franks était parvenu à un point de grandeur et de puissance qu'il n'avait jamais atteint. En Neustrie, au midi des Gaules, les traces de l'invasion disparaissant, les Germains s'étaient comme fondus dans la population gauloise et romaine. Les races antiques reprenaient force : la Neustrie avait repoussé l'Austrasie sous Frédégonde, et se l'était réunie sous Clotaire II [1]. Rien, proportion gardée des époques, n'était plus brillant que la cour de ce prince et de son fils Dagobert Ier. Nos historiens ne parlent que de la magnificence des grands qui les environnaient, de temples superbes et de monastères bâtis, et en grand nombre, par les rois et les simples fidèles [2]. Tout cela supposait d'immenses richesses, et dans le trésor du prince, et dans le reste du pays. Mais cet éclat va commencer à s'obscurcir : on va voir renaître les guerres civiles et les révoltes des frontières; des provinces se détacheront de l'ensemble, et avec le temps s'accomplira la ruine des enfants de Clovis Ier.

Selon une vieille légende, le père de Clovis ayant enlevé Basine, femme du roi de Thuringe [3], elle lui dit [4] : « Lève-toi, et ce que » tu auras vu dans la cour du palais, tu le diras à ta servante. » S'étant levé, il vit comme des lions, des licornes et des léopards qui se promenaient. Il revint et dit ce qu'il avait vu. Sa femme lui dit alors : « Va voir de nouveau, et reviens dire à ta servante. » Il

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 265.

[2] *Vita S. Eligii*, per S. Audoenum. Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 185.

[3] Novi utilitatem tuam, quòd sis valdè strenuus, ideòque veni ut habitem tecum : nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus. (Greg. Tur., apud *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 168.)

[4] *Ibid.*, p. 397.

Digitized by Google

sortit, et vit cette fois des ours et des loups. A la troisième fois, il vit des chiens et d'autres bêtes chétives. Basine lui dit : « Ce que » tu as vu des yeux est fondé en vérité. Il nous naîtra un lion; ses » fils courageux ont pour symbole le léopard et la licorne. D'eux » naîtront des ours et des loups, pour le courage et la voracité. Les » derniers rois sont les chiens, et la foule des petites bêtes indique » ceux qui vexeront le peuple mal défendu par les rois. » La dégénération, dit M. Michelet [1], est en effet rapide chez ces Mérovingiens. Des quatre fils de Clovis Ier, un seul, Clotaire, laisse postérité. Des quatre fils de Clotaire, un seul a des enfants. Ceux qui suivent meurent presque tous adolescents. Il semble que ce soit une espèce d'hommes particulière. Tout Mérovingien est père à quinze ans, caduc à trente. La plupart n'atteignent pas cet âge. Le symbole de cette race, ce sont les *énervés* de Jumiége, ces jeunes princes à qui l'on a coupé les articulations, et qui s'en vont sur un bateau au cours du fleuve qui les porte à l'Océan; mais ils sont recueillis dans un monastère. Qui a coupé leurs nerfs et brisé leurs os, à ces enfants des rois barbares? C'est l'entrée précoce de leurs pères dans les richesses et les délices du monde romain qu'ils ont envahi. La civilisation donne des lumières et des jouissances. Les lumières, les préoccupations de la vie intellectuelle, balancent chez les esprits cultivés ce que les jouissances ont d'énervant. Mais les Barbares qui se trouvent tout à coup placés dans une civilisation disproportionnée, n'en prennent que les jouissances. Il ne faut pas s'étonner s'ils s'y absorbent.

Les possessions de Dagobert Ier se trouvèrent, après sa mort, partagées entre Sigebert II, roi en Austrasie, sous la régence de S. Cunibert, du duc Aldagisile, et du B. Pépin de Landen, maire du palais; et Clovis II (Hlodewig II), roi en Bourgogne et en Neustrie, sous la régence de la reine Nantechilde, sa mère, et d'Eghe, maire du palais de Neustrie [2].

S. Eloi et S. Ouen conservèrent à la cour de Clovis II le crédit dont ils avaient joui à celle de Clotaire II et de Dagobert Ier; ils s'en servirent pour la défense et la gloire de la religion, et bientôt l'Eglise les compta au nombre de ses plus illustres évêques (640). Mais l'épiscopat ne brillait pas seul d'un vif éclat dans ce siècle. La fondation d'un grand nombre de monastères sur le territoire et sous la régence de Clovis II fait assez juger combien l'état mo-

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. 280.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 79, 80.

Digitized by Google

nastique était florissant. Ses progrès ne furent pas moindres en Austrasie, où Sigebert II donnait lui-même l'exemple des vertus qui font l'ornement des cloîtres : il faisait consister sa magnificence à bâtir des monastères, et répandait ses trésors dans le sein des pauvres et des serviteurs de Dieu [1]. C'était dignement répondre aux inspirations de Pépin de Landen, dont la vie avait prouvé que les vertus chrétiennes ne sont pas incompatibles avec les talents que demande la vraie politique. Pépin laissa, en mourant (640), la réputation d'un grand et d'un saint ministre d'État.

Grimoald (Grimehald), fils de Pépin, lui succéda dans la charge de maire du palais, qui fut pourtant disputée par un concurrent, dont le duc des Allemands, ami de Grimoald, arrêta les prétentions en lui donnant la mort [2]. Le fils de Pépin parut avoir hérité de toutes les qualités de son père, à l'exception de sa vertu; mais il sut adroitement dissimuler, et Sigebert II, trompé par les apparences, aima le nouveau ministre jusqu'à en adopter le fils, qu'il désigna pour son successeur en Austrasie, au cas qu'il mourût sans enfants [3]. Condescendance impolitique, si toutefois le bruit qu'on répandit de cette adoption ne fut pas un artifice de Grimoald!

Eghe, maire en Neustrie, étant mort également, Erchinoald (Erhenehald) fut son successeur. Mais les Bourguignons, qui avaient consenti à ne point avoir de maire du temps de Clotaire II, saisirent cette occasion pour en exiger un. Flaocate devint donc maire pour le royaume de Bourgogne (641), par le suffrage des grands et des évêques, à qui la reine Nantechilde dut s'en rapporter [4]. Il ne jouit pas longtemps de sa puissance. Ayant opprimé un grand, du nom de Willebaud, une guerre civile s'ensuivit : Willebaud y périt, et Flaocate ne survécut pas à sa victime (643) [5].

Quant à Sigebert II, on ne voit pas qu'aucune guerre mémorable ait marqué son règne, si ce n'est une expédition contre le duc Radulfe, à qui l'on voulait ôter le gouvernement de Thuringe, qu'il avait défendu contre les Sclavons. Elle ne fut pas heureuse, et Radulfe, malgré beaucoup de sang répandu dans deux combats, se maintint en Thuringe; il renouvela seulement le serment de fidélité. Les ducs de Bavière commençaient, de leur côté, à se soustraire à la domination des Franks; la bonté de Sigebert II et

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 194.
[2] Fredeg., *Chron.*, c. 86, 88.
[3] *Vita Sigeberti*, apud Boll., 1 feb., c. 5. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 198.
[4] Fredeg., *Chron.*, c. 89.
[5] Audoen., *Vita Elig.*, l. 2, c. 27. Chifflet, apud Boll., t. 1, junii, p. 671.

Digitized by Google

les troubles qui suivirent sa mort leur en facilitèrent les moyens[1].

Ce prince ne mettait plus sa gloire qu'à triompher de l'ambition et de la volupté. Il mourut saintement le 1er février 656, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On l'enterra dans le monastère de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir près Metz; et quand ce monastère fut détruit, en 1552, par l'ordre du duc de Guise, qui se préparait à soutenir le siége dans cette ville contre l'armée de l'empereur Charles-Quint, les reliques de S. Sigebert furent transférées dans l'église primatiale de Nanci.

Sigebert II laissa en mourant un fils en bas âge, nommé Dagobert. Ainsi la disposition qu'il avait faite en déclarant le fils de Grimoald son successeur, au cas qu'il mourût sans enfants, était annulée. Mais, aussi mauvais politique qu'il était religieux, il avait eu l'imprudence de confier l'éducation du jeune prince à celui même qui espérait la royauté pour son fils, si ce prince venait à manquer. L'ambition rendit bientôt Grimoald rebelle. Il fit tonsurer Dagobert par Dido, évêque de Poitiers, et l'ayant envoyé en Irlande, il fit proclamer roi son fils, qu'il nomma Childebert[2]. Mais les hommes libres d'Austrasie, contrariant les vues des grands de ce pays, tendirent des embûches à Grimoald, l'arrêtèrent et l'envoyèrent à Paris, où il mourut captif (659).

Dagobert ne fut pas rappelé, cependant. Clovis II, qui était déjà roi en Neustrie et en Bourgogne, se vit reconnu en Austrasie. Il dominait ainsi sur toutes les possessions des Franks, lorsque la mort l'atteignit en novembre 656, après dix-huit ans de règne.

CLOTAIRE III, CHILDÉRIC Ier.

Il laissa, en mourant, trois fils : Clotaire III (Hlodeher III), roi en Neustrie et en Bourgogne, âgé à peine de cinq ans; Childéric Ier (Hildérik Ier), roi en Austrasie; Thierry, qui ne fut point alors reconnu roi. Pendant la minorité de Clotaire III, Erchinoald et le fameux Ebroïn (Eberwin), qui remplirent successivement la charge de maire du palais de Neustrie, s'appuyant du nom et de la sainteté de Bathilde, veuve de Clovis II, se concilièrent ainsi les peuples et continrent les grands en respect.

Bathilde était née d'une illustre famille anglo-saxonne. Elle fut prise durant les guerres alors si fréquentes dans la Grande-Breta-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 246.
[2] *Vita S. Wilfridi.*

Digitized by Google

gne, conduite en France, et, toute jeune encore, vendue comme esclave au maire Erchinoald. La Providence l'attendait là pour l'élever au plus haut point de la grandeur. Ses malheurs et sa beauté, à qui sa modestie prêtait de nouveaux charmes, la firent considérer de son maître, qui, par égard pour son origine, ne donna d'autre emploi à Bathilde que de lui verser à boire. Il l'aima bientôt, et l'eût épousée après la mort de sa femme Lanthilde, si Clovis II, qui avait aperçu la belle et vertueuse esclave chez le maire du palais, ne l'eût choisie lui-même pour épouse. Cette haute position ne fit point oublier à Bathilde celle d'où elle avait été tirée; elle ne se servit de son pouvoir que pour soulager les pauvres et protéger les serviteurs de Dieu. Mais ses grandes qualités parurent surtout durant sa régence. Habile à prévenir les troubles, elle réussit à faire reconnaître roi en Austrasie son second fils Childéric Ier, sous la régence de la veuve de Sigebert II, qui sembla, en cette occasion, sacrifier les intérêts de son fils Dagobert à ceux de sa fille, qu'elle fit épouser à Childéric Ier, dès qu'il fut en âge. D'ailleurs, pleine de tendresse pour le peuple, Bathilde supprima une capitation qu'on levait sur toutes les personnes, même en bas âge, avec tant de rigueur, qu'il y avait des pères que le désespoir portait à laisser mourir leurs enfants, dans l'impossibilité où ils se voyaient de les nourrir et de payer encore pour eux [1]. Enfin, libérale envers les églises et les monastères, elle avait à cœur leur régularité non moins que leurs richesses : elle écrivit aux principaux abbés pour les exhorter à maintenir parmi leurs moines l'observance exacte de la règle; et afin de les engager à prier plus volontiers pour la paix du royaume et pour la prospérité du roi, elle leur fit donner les priviléges et les exemptions qu'ils demandaient [2].

On ne voit pas que le règne de Clotaire III ait été marqué par des événements mémorables, à l'exception d'un seul, qui appartient plutôt à l'histoire des Lombards qu'à celle des Franks. Grimoald, duc de Bénévent, ayant envahi le royaume des Lombards, Pertharite, qui en était l'héritier, se réfugia dans la Gaule (663), où l'on compatit à son malheur. Une armée fut réunie en conséquence, dans le but de porter la guerre au delà des Alpes. Mais les Franks, presque toujours malheureux en Italie, se laissèrent surprendre par le duc de Bénévent et furent entièrement défaits. Pertharite,

[1] *Vita S. Bathild. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 270.

Digitized by Google

abandonné par eux, chercha un refuge en Angleterre. Enfin, après une longue disgrâce, Grimoald étant mort, les Lombards le firent monter sur le trône[1].

A l'intérieur, malgré les efforts de Ste Bathilde, des troubles se préparaient. Ebroïn, devenu maire du palais, avait entrepris l'impossible, dit M. Michelet[2] : établir l'unité lorsque tout tendait à la dispersion, fonder la royauté quand les grands se fortifiaient de toutes parts. Les deux moyens qu'il prit pour y parvenir étaient utiles, si on eût pu les employer. Le premier fut de choisir les ducs et les grands dans une autre province que celle où ils avaient leurs possessions, leurs esclaves, leurs clients[3]; isolés ainsi de leurs moyens personnels de puissance, ils eussent été les simples hommes du roi, et n'eussent pas rendu leurs charges héréditaires dans leurs familles. En outre, Ebroïn paraît avoir essayé de rapprocher les lois, les usages divers des nations qui composaient l'empire des Franks : cette tentative sembla tyrannique[4].

Dans sa lutte contre les grands, Ebroïn ne respectait pas les supériorités les plus légitimes, telles que celle des évêques et des plus saints d'entre eux. Ainsi il accusa Annemond de Lyon de tramer quelque trahison, envoya des satellites sous prétexte de l'amener au roi, et, dans la crainte que ce prélat ne prouvât trop clairement son innocence, enjoignit aux gardes de le tuer avant qu'il arrivât à la cour[5]. Il y a lieu de croire qu'on se servit du nom et de l'autorité de Ste Bathilde, à qui des auteurs ont calomnieusement attribué la mort de ce martyr (663).

Ce n'est pas le seul déboire qu'ait eu la pieuse reine : aussi soupirait-elle après la retraite qu'elle s'était préparée au monastère de Chelles, dont elle avait relevé les murs dans le but d'y aller finir sa vie. Les violences de quelques grands qui firent mourir malgré elle Sigobrand, évêque de Paris, la décidèrent à renoncer au gouvernement (665); et les grands, qui craignaient qu'elle ne vengeât la mort du prélat, y consentirent sans peine[6]. Elle descendit donc du trône avec plus de joie qu'elle n'en avait eu d'y monter, en sor-

[1] Paulus Longobard., l. 5, c. 5. Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 193.

[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 276.

[3] *Vita S. Leodegarii*, c. 1, apud *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 613.

[4] Intereà Hilderico regi expetunt universi, ut talia daret decreta per tria quæ obtinuerat regna, ut uniuscujusque patriæ legem vel consuetudinem observaret, sicut antiqui judices conservavêre. (*Ibid.*)

[5] Guill. Malesbur., t. 3, *Gest. pontif. angl.*

[6] In *vet. Catalogo episc. Paris.*, *de Re diplom.*, in fine.

Digitized by Google

tant d'esclavage. Afin qu'il ne manquât rien à son sacrifice, elle pardonna, par le conseil des évêques, aux grands qui l'avaient offensée, et les fit aussi prier de lui pardonner [1]. Elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la vie monastique, et mourut à Chelles le 26 janvier 680. Par sa retraite, toute l'autorité demeura aux mains d'Ebroïn, maire du palais de Clotaire III.

Le rétablissement du monastère de Chelles nous fournit l'occasion de faire observer que, par la fondation de tant de communautés pour les filles et par la sainteté des abbesses qui les gouvernaient, on peut juger quel devait être alors dans l'Église de France le nombre aussi bien que la régularité des vierges consacrées à Dieu. Il n'y avait pas moins de ferveur parmi les moines, comme le prouvent les nouveaux établissements qu'on continuait de faire pour eux et l'héroïque piété de leurs fondateurs [2]. Mais cette multitude de monastères suppose d'immenses donations qui enlevaient la terre aux usages profanes pour en faire la dot des hommes pacifiques, des pauvres et des serfs. Les barbares donnèrent ce qu'ils avaient pris; ils se trouvèrent avoir vaincu pour l'Église. Et il en devait être ainsi, ajoute M. Michelet [3]: comme asile, comme école, l'Église avait besoin d'être riche. Qui pourrait blâmer ces donations? Tout le monde désirait être donné à l'Église; c'était une sorte d'affranchissement [4]. Encore une fois, qui pourrait les blâmer? En acceptant des terres, les religieux contractaient l'obligation de défricher le sol devenu tout inculte et sauvage; et en même temps ils défrichaient l'esprit des barbares.

La justification des dons faits à l'Église par la piété de nos pères se trouve sous une plume trop hardie pour être catholique, mais assez impartiale quelquefois pour que nous n'hésitions pas à transcrire en partie les lignes qu'elle a tracées. Cette citation confirmera les propositions que nous avons émises, d'après M. de Saint-Victor, dans nos *Discours sur la religion et les mœurs des Gaulois* et *des Franks*. Seulement, nous n'acceptons pas la responsabilité de toutes les idées que cette plume a exprimées en style si pittoresque, mais souvent si peu convenable.

« Forte, patiente, industrieuse, dit M. Michelet [5], l'Église avait en » quelque sorte étreint la société nouvelle, de manière à la péné-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 274.
[2] *Ibid.*, p. 288.
[3] *Hist. de France*, t. 1, p. 254.
[4] *Ibid.*, p. 255.
[5] *Hist. de France*, p. 252.

Digitized by Google

» trer..... Héritière du gouvernement municipal, elle était sortie des » murs à l'approche des Barbares; elle s'était portée pour arbitre » entre eux et les vaincus. Et une fois hors des murs, elle s'arrêta » dans les campagnes..... Sa protection salutaire s'étendit à tous : » ceux mêmes qu'elle n'ordonna point, elle les couvrit du signe pro- » tecteur de la tonsure. Elle devint un immense asile. Asile pour » les vaincus, pour les Romains, pour les serfs des Romains : les » serfs se précipitèrent dans l'Église; plus d'une fois on fut obligé » de leur en fermer les portes; il n'y eût eu personne pour cultiver » la terre. Asile pour les vainqueurs : ils se réfugièrent dans l'Église » contre le tumulte de la vie barbare, contre leurs passions, leurs » violences, dont ils souffraient autant que les vaincus. Ainsi les » serfs montèrent à la prêtrise ; les fils des rois, des ducs, descendi- » rent à l'épiscopat [1] : les petits et les grands se rencontrèrent en » Jésus-Christ.....

» Les évêques devaient marcher de pair avec les grands pour en » être écoutés. Il fallait que l'Église devînt matérielle et barbare [2] » pour élever les Barbares à elle, qu'elle se fît chair pour gagner ces » hommes de chair. De même que le prophète qui se couchait sur » l'enfant pour le ressusciter, l'Église se fit petite pour couver ce » jeune monde..... Tours, Reims, et toutes leurs dépendances, sont » exempts d'impôts. Les possessions de Reims s'étendent dans les » pays les plus éloignés, dans l'Austrasie, dans l'Aquitaine..... Da- » gobert Ier donne en une seule fois vingt-sept bourgades à l'ab- » baye de Saint-Denis [3]..... Son fils, dit Sigebert de Gemblours, » fonda douze monastères, et donna à S. Rémacle, évêque de Ton- » gres, douze lieues de long, douze lieues de large dans la forêt » d'Ardenne [4].....

» Ainsi tout favorisait l'absorption de la société par l'Église; tout » y entrait, Romains et Barbares, serfs et libres, hommes et terres; » tout se réfugiait au sein maternel [5]. L'Église améliorait tout ce » qu'elle recevait du dehors; mais elle ne pouvait le faire sans se » détériorer d'autant elle-même. Avec les richesses, l'esprit du monde » entrait dans le clergé; avec la puissance, la barbarie qui en était

[1] Expression d'un écrivain qui ne sait pas apparemment combien est auguste le caractère épiscopal.

[2] Idée aussi fausse que l'expression est impropre.

[3] *Gesta Dagob.*, c. 35 : In archivo ipsi Ecclesiæ... viginti et septem villarum nomina...

[4] *Vita S. Sigeberti Austras.*, c. 5, apud *Script. rer. Franc.*, t. 1, p. 601 : Tradidi ei ex ipsâ forestâ duodecim leucas in latitudine, totidem in longitudine.

[5] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 261.

Digitized by Google

» alors inséparable. Les serfs devenus prêtres gardaient les vices » de serfs..... Les fils des Barbares, devenus évêques, restaient sou- » vent Barbares..... Le génie spiritualiste de l'Église se réfugia dans » les moines. L'état monastique fut un asile pour l'Église, comme » l'Église l'avait été pour la société. » S. Colomban, que les Bénédictins français appelaient, dans leur Bréviaire, l'un des principaux patriarches de la vie monastique, surtout en Gaule, propagea alors sa règle, que l'on professa dans de nombreux monastères sous les rois Mérovingiens : sous la seconde race, on reçut partout celle de S. Benoît pour garder l'uniformité [1].

Du milieu de toutes les assertions, que la manie de trouver des idées philosophiques sous les faits de l'histoire a fait prodiguer à M. Michelet, ressort, proclamée par cet écrivain, la nécessité, et par conséquent la légitimité, des acquisitions qui constituèrent la richesse du clergé séculier et régulier des Gaules. C'est un point qu'il fallait mettre en lumière; et on ne nous reprochera pas d'avoir appelé à notre aide, pour l'établir, une voix intéressée ou trop amie.

Ebroïn lui-même fit quelques fondations d'éclat; mais il ne voulait que pallier ses injustices, en prenant un masque de piété. Violent et artificieux, toujours prêt à sacrifier les intérêts de sa conscience au succès de ses vues politiques ou à l'accroissement de sa fortune, il osa tout dès que la retraite de Ste Bathilde lui eut laissé une libre carrière.

Clotaire III étant mort environ la seizième année de son règne (671), il fit proclamer Thierry, celui des trois fils de Clovis II qu'on n'avait pas reconnu roi à la mort de son père [2].

CHILDÉRIC Ier, THIERRY III.

Les grands, qu'Ebroïn ne consulta point avant de proclamer Thierry III (Thioderik III), et que ce maire du palais cherchait à affaiblir pour fortifier d'autant le pouvoir royal dont il avait l'exercice, craignirent d'être encore plus rigoureusement contenus, si un rince lui était redevable de la couronne. Ceux de Bourgogne, réunis ux grands d'Austrasie, marchèrent contre Ebroïn, au nom de Childéric Ier. A leur tour, les grands de Neustrie l'abandonnèrent. Il se crut alors perdu, et demanda en grâce à Childéric Ier qu'on se con-

[1] *Vies des Pères*, etc., t. 8, p. 555.
[2] Cont. Fredeg., c. 94.

Digitized by Google

tentât de le dépouiller de ses biens en lui laissant la vie, avec la permission de se retirer dans quelque monastère pour faire pénitence. S. Léger, évêque d'Autun, que la conduite cruelle et odieuse d'Ebroïn avait éloigné du parti de Thierry III, et qui s'était rangé du côté de Childéric Ier, parce qu'il régnait déjà en Austrasie avec prudence et bonté, intercéda auprès de ce prince en faveur du maire de Neustrie. Childéric accorda donc la vie à Ebroïn, et l'envoya au monastère de Luxeu, avec ordre de s'y faire moine [1].

Quelques grands coupèrent en même temps les cheveux à Thierry III, et le présentèrent en cet état à son frère Childéric, qui lui demanda ce qu'il voulait qu'on fît de lui. « Fais ce qu'il te plaira, » répondit fièrement le prisonnier; mais j'attends la vengeance que » Dieu retirera de l'injustice que l'on commet à mon égard. » Childéric se contenta de le faire garder dans le monastère de Saint-Denis, jusqu'à ce que ses cheveux fussent revenus.

Instruits par l'exemple d'Ebroïn que le pouvoir des maires du palais, dont ils avaient favorisé l'extension au préjudice de l'autorité royale, était de nature à s'exercer à leur propre préjudice, si les maires, au lieu de faire cause commune avec l'aristocratie territoriale, songeaient plutôt à faire prévaloir la royauté, les grands invitèrent Childéric Ier, avant de se séparer, non point à supprimer la mairie du palais, mais à en restreindre dorénavant l'influence et les prérogatives [2]. Ce prince déclara Vulfoade maire pour la Neustrie; il paraît que S. Léger le fut pour la Bourgogne [3]. Du moins, le saint évêque d'Autun eut une grande part au gouvernement, et il se servit de son crédit pour abolir plusieurs usages pernicieux qui s'étaient introduits au préjudice des anciennes lois.

Tant que Childéric Ier suivit ses conseils, il fut heureux et sage. Mais, comme il était jeune et d'un caractère impétueux, il s'abandonna bientôt aux plaisirs. Il ne rougit point alors d'épouser la fille de son oncle Sigebert II. S. Léger le reprit secrètement de ses désordres; puis, voyant que c'était sans fruit, il condamna publiquement sa conduite. Vulfoade, maire du palais, jaloux sans doute du crédit de l'évêque, encouragea l'ingratitude de Childéric, dans l'esprit duquel il jeta des doutes sur la fidélité de Léger. Cédant aux impressions de défiance que les grands du nord lui donnaient contre celui autour de qui se ralliaient les grands du midi, le roi crut que le saint

[1] Anonym., *Vita Leodeg.*
[2] Daniel, *Abrége de l'hist. de France*, t. 1, p. 196.
[3] Ursin, *Vita Leodeg.*

Digitized by Google

prélat aspirait au trône, et que cette coupable usurpation devait être accomplie avec l'aide du Romain Victor, patrice ou gouverneur de Marseille, qu'une affaire personnelle avait amené auprès de Childéric [1]. Il se trouvait à Autun, où Léger l'avait invité à venir célébrer avec lui la fête de Pâques. Mais il n'assista point à l'office de la nuit dans la cathédrale, et l'évêque lui en ayant demandé le motif, il laissa percer sa défiance et son animosité. Léger prit alors le parti de s'enfuir avec Victor. On ne tarda pas à les atteindre. Le patrice fut tué, comme il se mettait en défense, et Léger fait prisonnier. Childéric avait résolu sa mort. Cependant, d'après le conseil des grands et des évêques, il se borna à le reléguer au monastère de Luxeu. Léger y trouva son ennemi Ebroïn, lequel cachait sous un habit de moine les vives passions qui l'animaient encore. Ils vécurent néanmoins d'assez bonne intelligence.

Bientôt Childéric Ier ordonna à deux ducs d'aller tirer le saint évêque du monastère de Luxeu pour qu'on lui fît son procès. Sa rigueur envers Léger n'eut d'égale que sa sévérité envers un noble Franc, nommé Bodilo, que, dans un accès d'emportement, il fit attacher à un poteau et battre de verges comme un esclave [2]. Exaspérés par ce châtiment servile, infligé à l'un d'eux, les grands conspirèrent contre le roi. Bodilo l'attaqua lorsqu'il chassait dans la forêt de Livry, et le poignarda avec sa femme enceinte et l'un de ses fils, enfant (674). Childéric Ier, la reine et le jeune prince furent enterrés au monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

THIERRY III, DAGOBERT II.

Pendant ce temps, on avait fait sortir Saint-Léger de Luxeu. Les deux ducs à la garde desquels il était confié, apprenant la mort de Childéric, s'accordèrent, par les conseils du saint évêque, à reconnaître Thierry III, et ils prirent tous la route d'Autun [3]. Ebroïn, qui à la première nouvelle de la mort du roi avait jeté le froc et était sorti de Luxeu, ne tarda pas à les atteindre. Comme il craignait que Léger ne fût un nouvel obstacle à sa fortune, il l'eût fait prisonnier s'il l'eût trouvé moins bien escorté. Mais, forcé de dissimuler, il arriva à Autun à la suite du prélat, que son peuple reçut avec allégresse. Dès le lendemain, Léger et les ducs quittèrent cette ville pour aller se présenter à Thierry III.

[1] Anonym., *Vita Leodeg.*
[2] Contin. Fredeg., c. 95.
[3] Anonym., *Vita Leodeg.*

Digitized by Google

Ebroïn, qui voulait vendre son hommage et tâcher de recouvrer la charge de maire du palais, les quitta en chemin pour aller s'aboucher avec les hommes libres d'Austrasie [1]. Il ne fut pas longtemps sans apprendre que les grands, triomphant avec S. Léger en Neustrie, avaient élu pour maire du palais Leudèse, fils d'Erchinoald. Alors il ne garda plus de mesure, et se mit à la tête des hommes libres d'Austrasie, qui reconnurent pour roi un certain Clovis, que l'on prétendait être fils de Clotaire III [2]. Vaimer, duc de Champagne, Dido, évêque de Châlons-sur-Saône, et l'évêque déposé de Valence, étaient les principaux chefs du parti d'Ebroïn, dont l'amitié les avait rendus ennemis de Léger.

Ce saint prélat n'avait pas fait un long séjour à la cour de Thierry III. Il était revenu à Autun, où il ne songeait plus qu'à gouverner son Église. Dido et Vaimer espérèrent de l'y surprendre, et s'avancèrent en effet vers la ville, du consentement d'Ebroïn, qui croyait gagner tout en perdant son rival [3].

Il ne tenait qu'au saint évêque de s'éloigner; mais il crut sa présence nécessaire à Autun. D'ailleurs il ne craignait pas la mort. Il distribua toute sa vaisselle d'argent aux pauvres, et fit ensuite son testament par lequel il donnait à son Église des marques de sa libéralité. Il ordonna un jeûne de trois jours et une procession générale, dans laquelle on porta la croix et les reliques des saints autour des murailles de la ville. Léger se prosterna à chacune des portes, priant Dieu, avec larmes, d'épargner le troupeau dans le cas où il appellerait le pasteur au martyre. Cette cérémonie achevée, il assembla le peuple dans l'église, et demanda pardon à ceux qu'il pouvait avoir offensés par un excès de sévérité. L'ennemi s'étant présenté, en déclarant qu'il ne lèverait pas le siége à moins qu'on ne lui livrât Léger, ou que ce prélat ne jurât foi et hommage au prétendu fils de Clotaire III; le saint évêque, qui voyait le péril où était la ville, prit la généreuse résolution de se remettre lui-même aux assiégeants, comme une victime d'expiation, pour sauver son peuple. Après s'être fortifié en recevant la communion, il sortit d'Autun et alla se présenter à Dido, qui, d'accord avec Vaimer, ordonna qu'on lui arrachât sur-le-champ les yeux (675). Léger ne permit pas qu'on le liât pendant ce supplice; il ne cessa de chanter des psaumes, et ne poussa pas un seul soupir.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 315.
[2] Cont. Fredeg., c. 95.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 315.

Digitized by Google

Le troupeau ne fut guère mieux traité que le pasteur. On rançonna la ville d'Autun, et Dido s'avança ensuite vers Lyon; mais les habitants de cette cité, s'armant pour la défense de leur liberté, mirent en fuite l'armée ennemie. La prise de Léger consola Ebroïn de cet échec.

Pour goûter le plaisir entier de la vengeance, sans en avoir l'odieux, il transmit au duc Vaimer l'ordre de conduire son prisonnier au fond d'une forêt, et après que l'infortuné y serait mort de faim, de répandre le bruit que Léger s'était noyé. La sainteté du prélat désarma le barbare Vaimer. Au lieu d'exécuter les ordres d'Ebroïn, il ramena Léger dans sa propre demeure, et même lui rendit la contribution de guerre dont il avait frappé Autun : l'évêque l'envoya aussitôt à ses concitoyens. On le renferma ensuite dans un monastère.

Cependant, la plus horrible confusion régnait parmi les Franks, à cause des prétentions de ceux qui se portaient pour maires du palais. Vulfoade n'omettait rien pour se maintenir dans cette charge qu'il avait occupée sous Childéric Ier. Leudèse, qui venait d'y être élevé sous Thierry III, était soutenu par les amis de son père Erchinoald. De son côté, Ebroïn n'avait supposé un fils à Clotaire III que pour exercer impunément sa tyrannie à l'ombre de ce fantôme. L'Austrasie, où il avait fait proclamer ce prétendu roi, était surtout le théâtre de ses exactions et de ses cruautés. Elles firent ouvrir les yeux aux hommes libres de ce pays sur leurs vrais intérêts.

Dagobert II (Daghebert II), que les intrigues du maire Grimoald avaient exclu de la succession de S. Sigebert, son père, était toujours relégué en Irlande. Ses parents et ses amis songèrent à le rappeler après la mort de Childéric Ier [1]. S. Wilfrid d'York [2], qui l'avait généreusement assisté dans sa disgrâce, lui procura encore les moyens de repasser en Austrasie, où les peuples le reconnurent comme leur roi [3].

Ebroïn, voyant alors qu'il ne pourrait soutenir plus longtemps le parti du prétendu fils de Clotaire III, le trahit et se déclara pour Thierry III, qui le nomma maire de Neustrie et de Bourgogne à la place de Leudèse, tué en trahison par l'ambitieux. Cette charge, devenue le prix de sa soumission, le rendait plus puissant que celui qu'il venait de reconnaître pour roi. Il se servit de son pouvoir contre les grands, dans lesquels, indépendamment d'intérêts politiques op-

[1] *Acta sanct.*, t. 7, et *Lib. de tribus Dagobertis.*
[2] Eddius Steph., *Vita Wilfridi.*
[3] Heuschen., *de tribus Dagobertis*, l. 2.

Digitized by Google

posés aux siens, il entrevoyait des antipathies personnelles. Mais sa haine avait besoin de se colorer d'un prétexte. Il affecta donc de vouloir venger la mort de Childéric Ier, bien qu'elle n'eût été à personne plus agréable qu'à lui.

Le maire de Neustrie et de Bourgogne voulait surtout rendre S. Léger coupable, afin d'aggraver son malheur. On le tira du monastère où il était prisonnier, pour le faire comparaître avec son frère Guérin devant Thierry III. Aux reproches dont Ébroïn l'accablait, le prélat se contenta de répondre que son persécuteur serait bientôt dépouillé de la dignité qu'il avait usurpée. On sépara cependant les deux frères [1]. Guérin fut attaché à un poteau et assommé à coups de pierres. Quant à S. Léger, on différa de le condamner jusqu'à ce qu'il eût été déposé dans un synode; mais on ne s'abstint pas pour cela de le maltraiter. Ebroïn le fit d'abord marcher nu-pieds dans une pièce d'eau pleine de cailloux aigus, qui lui ensanglantèrent la plante des pieds. Ensuite il lui fit cruellement déchiqueter le visage, couper les lèvres et la langue, et ôter ses vêtements, auxquels on substitua des haillons [2]. En cet état, on le conduisit au monastère de Fécamp.

Bientôt (678) Ebroïn le fit citer au concile de Morlai, pour y être juridiquement déposé et interdit de la célébration des saints mystères. On le pressa inutilement de s'avouer complice de la mort de Childéric Ier : il ne cessa de prendre Dieu à témoin de son innocence [3]. Alors on le déclara déchu de l'épiscopat, et pour marque de déposition, on lui déchira sa tunique depuis le haut jusqu'en bas. Il fut ensuite remis entre les mains de Chrodobert, comte du palais, qui l'emmena au territoire d'Arras dans une habitation qu'il y possédait. Le comte ne tarda pas à y recevoir l'ordre de faire mourir Léger, et de jeter son corps dans quelque puits écarté, de peur qu'on n'honorât les reliques du prélat comme celles d'un martyr. Mais, touché de la sainteté de Léger, il ne voulut pas être présent à l'exécution. Quatre satellites conduisirent l'évêque dans un bois voisin, où l'un d'eux lui coupa la tête; et la femme du comte le fit enterrer dans l'oratoire de son habitation.

Ebroïn, sur les plus légers soupçons, versa le sang de plusieurs autres grands qui faisaient ombrage à son ambition [4]. Indépendamment des grands dont la puissance l'inquiétait, il y eut peu

[1] *Vies des Pères*, etc., t. 7, p. 267.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 321.
[3] Anonym., *Vita Leodeg.*
[4] *Passio S. Ragneberti*, apud Duchesne, t. 1, p. 625.

Digitized by Google

de saints à cette époque qui n'eussent part à ses persécutions.

Il ne pardonnait pas à S. Wilfrid, évêque d'York, les services qu'il avait rendus à Dagobert II, pour lui faire recouvrer le trône. Ce prélat, persécuté par le roi Ecfrid, ayant appelé au saint Siége, aborda dans la Gaule, où il n'échappa qu'avec peine aux émissaires d'Ebroïn. Celui-ci le poursuivit en Frise, où il était allé prêcher la foi; mais la loyauté d'Algise, roi dans ce pays, s'indigna des insinuations meurtrières du maire de Neustrie, et Wilfrid put prendre la route de Rome. En passant par l'Austrasie il y vit Dagobert II, qui, reconnaissant de ses services, le pressa d'accepter l'évêché de Strasbourg, alors vacant. Wilfrid ne voulut renoncer ni à sa patrie ni à son Église. Il continua son voyage; et, à son arrivée en Italie, Pertharite, roi des Lombards, lui raconta les avances qu'on lui avait faites pour l'engager à mettre à mort le saint voyageur lorsqu'il traverserait son territoire. S. Wilfrid obtint aisément du pape son rétablissement sur le siége d'York; après quoi il reprit la route des Gaules. Mais il n'eut pas la satisfaction de revoir Dagobert II. Les intrigues d'Ebroïn avaient formé contre ce prince une conspiration, et il fut cruellement assassiné dans la forêt de Voire le 23 décembre 679, comme le constate un calendrier qui lui donne la qualité de roi et de martyr [1]. Peu s'en fallut que Wilfrid ne fût enveloppé dans le malheur d'un prince qu'il avait si généreusement servi. Il tomba entre les mains d'une troupe de rebelles commandés par un évêque, créature d'Ebroïn. Cependant sa douceur et son humilité les désarmèrent, et on le laissa aller en paix.

Dagobert II, chassé de sa patrie dès son enfance, avait appris dans les souffrances d'un long exil à ne point abuser de la bonne fortune qui parut se réconcilier avec lui; mais il devait être la victime de l'ambition et de la puissance des maîres du palais. Grimoald lui ravit la couronne, Ebroïn la vie. Du moins, dans le peu d'années qu'il régna, il fut un protecteur zélé et un bienfaiteur libéral des Églises. Il laissa surtout en Alsace d'illustres monuments de sa piété: l'Église de Strasbourg lui dut une partie des grandes richesses qu'elle possédait. Dagobert II n'avait pas de fils héritiers de sa couronne; mais deux de ses filles héritèrent de quelque chose de plus précieux, nous voulons dire de sa piété.

[1] In *Psalterio Emmæ reginæ. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 336.

Digitized by Google

THIERRY III.

La crainte qu'eurent les grands d'Austrasie de tomber sous la tyrannie d'Ebroïn les empêcha de reconnaître Thierry III pour roi. Pépin et Martin, petits-fils d'Arnould, évêque de Metz, et neveux de Grimoald, furent déclarés ducs et gouverneurs en Austrasie [1]. La guerre s'alluma, à cette occasion, entre ce pays d'un côté, la Neustrie et la Bourgogne de l'autre. La Gaule germanique se trouvait de nouveau aux prises avec la Gaule romaine.

D'abord les deux ducs ou gouverneurs furent défaits, et le maire de Neustrie, ayant attiré Martin à une conférence, l'y fit assassiner. Par là Pépin devint l'unique duc d'Austrasie.

Pépin d'Héristal (Pippin de Herestall [2]), petit-fils de S. Arnould par le duc Ansegise, son père, et du B. Pépin de Landen par Ste Beggue, sa mère, possédait toutes les qualités propres à soutenir la gloire que ces illustres ancêtres lui avaient transmise. Il avait de l'ambition, mais elle n'était pas aveugle; et si elle lui fit faire des démarches trop hardies, on peut dire que son élévation ne fut ni le fruit de la violence ni l'effet du caprice de la fortune. L'estime, non moins que l'intérêt des grands, et l'amour des peuples le portèrent si près du trône, qu'il aurait dû, à la vérité, respecter davantage. Mais il ne faut pas oublier que chez les Franks, tout attachés qu'ils étaient au sang de leurs rois, on n'appréciait le prince qu'à raison de son utilité, et que l'inutilité de la race entière était le présage de sa déchéance. Or, pendant que la famille de Clovis devenait impuissante, celle de Pépin réunissait deux avantages qui devaient, dans un avenir prochain, lui assurer la royauté. « D'une part, dit M. Michelet [3], elle tenait étroitement à l'Église; de » l'autre, elle était établie dans la contrée la plus germanique de la » Gaule. Tout d'ailleurs la favorisait. La royauté était réduite à rien; » les hommes libres diminuaient de nombre chaque jour; les grands » seuls, leudes et évêques, se fortifiaient et s'affermissaient. Le pou- » voir devait passer à celui qui réunirait les caractères de grand » propriétaire et de chef des leudes. Il fallait de plus que tout cela

[1] Fredeg., *Chron.*, c. 97.

[2] Herestall est une terre sur la Meuse, où Pépin fit bâtir un palais. On lui en donna le surnom pour le distinguer de Pépin de Landen, son aïeul maternel, et de Pépin le Bref, son petit-fils.

[3] *Histoire de France*, t. 1, p. 286.

Digitized by Google

» se rencontrât dans une grande famille... amie de l'Église, amie des » Barbares. L'Église, qui avait appelé les Franks de Clovis contre » les Goths, devait favoriser les Austrasiens contre la Neustrie, lors» que celle-ci, sous un Ébroïn, organisait un pouvoir laïque, » nous ne dirons pas comme M. Michelet, rival du clergé, mais impie et oppresseur, ainsi que le démontrent les persécutions exercées contre tant de saints.

Ébroïn porta enfin la peine de ses crimes. Un grand, nommé Hermanfried, ayant su que ce cruel ministre avait résolu sa perte [1], le prévint et l'assassina un dimanche (681), comme il sortait de sa demeure pour aller à matines [2]. Ainsi périt cet homme, odieux à cause des moyens qu'il employa, mais remarquable en ce qu'il avait, comme Frédégonde, défendu avec succès la France de l'Ouest, et retardé vingt années le triomphe des grands austrasiens. Après la mort d'Ébroïn, Thierry III, reconnaissant l'innocence de Léger, honora comme un saint martyr celui qu'il avait condamné comme un parricide.

La mésintelligence continua entre les Austrasiens, que Pépin commandait en qualité de duc avec plus d'autorité qu'un roi, et les Neustriens, qui eurent pour maire Varatton. Celui-ci montrait de la modération; mais il était facile de paraître en avoir en succédant à Ébroïn. Varatton ne trouva d'ennemi et de concurrent que dans Gislemare, son propre fils, lequel porta l'ambition jusqu'à supplanter son père dans la mairie du palais [3]. Aussitôt Gislemare marcha contre Pépin, pour signaler les commencements de son ministère par quelque exploit. Mais, à peine avait-il allumé le flambeau de la guerre civile, qu'il fut éteint dans son sang; et Varatton, par la mort de ce fils rebelle, recouvra sa charge. Dans ces troubles de la cour de Thierry III, S. Ouen, le prélat le plus accrédité et le plus respectable de sa domination, s'employa à réunir les esprits des grands [4]; il fit même un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les Austrasiens (683).

Après la mort de Varatton (684), la Neustrie fut replongée dans le trouble; car Bercaire ou Berthaire, gendre et successeur de ce maire du palais, homme fier et entreprenant, mais dont les forces ne

[1] *Vita 1a S. Leodeg.*, c. 16 : Cuidam optimati, qui tunc functionem fiscalem ministravit, inventâ occasione, eo usque intulit spolium, donec penè auferret omne ejus prædium : insuper minabatur etiam mortis periculum.

[2] Cont. Fredeg., c. 98.

[3] *Ibid. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 349.

[4] *Vita Audoen.*

Digitized by Google

répondaient pas à son audace, causa par son orgueil et son imprudence une révolution nouvelle (687).

Des grands et des évêques de Neustrie, persécutés par Ébroïn ou par Bercaire dont ils n'avaient pas favorisé l'élection, s'étaient réfugiés chez Pépin d'Héristal [1]. Il intervint auprès de Thierry III et du maire du palais pour les faire rentrer en grâce, et envoya des députés à cet effet. Bercaire reçut la députation avec hauteur, et comme il ne voulut entendre à aucun accommodement, l'on se prépara à la guerre de part et d'autre (689). La bataille se donna à Testry, entre Saint-Quentin et Péronne. Les Neustriens y furent entièrement défaits, Bercaire fut tué, et Thierry III s'enfuit à Paris, où Pépin le poursuivit, obligeant les habitants de lui livrer ce prince avec la ville. La modération du vainqueur donna un nouvel éclat à sa victoire. Un grand nombre de fuyards s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Quentin du Vermandois et dans celle de Saint-Fursi de Péronne. Les abbés de ces deux églises intercédèrent pour eux, et Pépin accorda aux vaincus la vie et la liberté avec leurs biens. Devenu par le gain de la bataille, et encore plus par sa clémence, maître absolu des Franks, il conserva pourtant le titre et les honneurs de roi à Thierry III, au nom duquel Ebroïn et ses successeurs avaient combattu, se contentant de la qualité de maire d'Austrasie et de Neustrie. Mais on n'en peut pas moins considérer, avec M. Michelet [2], la bataille de Testry comme la chute de la famille de Clovis. Peu importe que cette famille traîne encore le titre de roi dans l'obscurité de quelque monastère. Désormais le nom des princes mérovingiens ne sera plus attesté comme signe de parti; ils cesseront bientôt d'être employés même comme instruments : le dernier terme de la décadence est arrivé (690).

Maître au dedans, Pepin avait besoin de l'être au dehors, en ramenant sous le joug les peuples tributaires des Franks, qui avaient secoué leur dépendance. C'est ce qu'avaient fait les Saxons, les Suèves, les Frisons, les Allemands, les Bavarois, branches diverses de la famille germanique; à l'ouest, les Bretons; et au midi les Gascons, qui s'étaient emparés d'une partie de l'Aquitaine. Tandis que Pépin n'était encore que duc d'Austrasie, il avait déjà dompté les Saxons, les Bavarois et les Suèves; mais il lui restait encore à vaincre les autres tribus de la frontière nord-ouest. Laissant donc auprès de Thierry III un représentant fidèle de ses intérêts, et emportant en

[1] *Annal. Metenses*, apud Duchesne, t. 3.
[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 279.

Digitized by Google

Austrasie presque tout l'argent qu'il avait trouvé dans le trésor royal, il alla soumettre Ratbode, duc des Frisons (692)[1].

Mais, si Pépin avait à cœur de rallier aux Franks les peuples voisins, il s'intéressait, avant tout, à la propagation de la foi parmi ces nations barbares de la Germanie, et se déclarait le protecteur des missionnaires qui travaillaient à les convertir. S. Willebrord, apôtre des Frisons, fut puissamment secondé par sa protection.

Vers ce temps (692) mourut Thierry III; événement qui n'influa point sur les affaires, auxquelles le roi n'avait plus de part. On s'est montré assez juste pour n'attribuer à ce prince ni le mal qu'avait fait Ebroïn, ni le bien que fit Pépin d'Héristal. Il fut enterré à Saint-Vaast d'Arras, qu'il avait fondé[2].

CLOVIS III, puis CHILDEBERT III.

Ses deux fils, Clovis III (Hlodewig III) et Childebert III (Hildebert III), régnèrent successivement après lui en Neustrie et en Bourgogne, ou plutôt ils portèrent la couronne et le titre de roi, Pepin régnant seul en effet. Du reste, ce maire du palais n'usait de l'autorité que pour le bien de la religion et de l'État.

Après la mort de Clovis III (695), s'occupant plus que jamais des intérêts de sa propre famille, il fit Drogon, l'aîné de ses fils, duc de Bourgogne, et Grimoald, le second, maire du palais de Childebert III. Drogon étant venu à mourir, Grimoald lui succéda dans sa principauté de Bourgogne, comme disent les Annales de Metz: expression qui fait assez entendre que ce duché, par rapport aux fils de Pépin d'Héristal, n'était pas un simple gouvernement comme les autres duchés de cette époque[3].

Childebert III mourut à son tour (711), et fut enterré à Choisi, sur la rivière d'Aisne. Il laissait un fils, nommé Dagobert, qui remplit le rôle passif de ses prédécesseurs; l'histoire de ce temps étant moins l'histoire des rois que celle des maires du palais, et tout ce qu'on y rapporte de ces princes se réduisant à peu près à deux points, savoir : leur élévation sur le trône et leur mort.

[1] *Gesta reg. Franc.*, c. 48. *Annal. Metens.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 373.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 214.

Digitized by Google

DAGOBERT III.

Pépin d'Héristal continuait de réduire les peuples qui s'étaient révoltés naguère ou qui venaient à se révolter encore contre les Franks. Il dompta une seconde fois le duc des Frisons, battit et soumit trois fois les Allemands, ne laissa passer aucune année sans la signaler par quelque victoire. L'an 713, sous Dagobert III (Daghebert III), n'ayant été marquée par aucune autre expédition, on la distingua des autres. Ces guerres continuelles montrent combien Pépin avait de peine, même avec sa main puissante, à maintenir l'unité de l'empire, dont la bataille de Testry avait consommé la dissolution.

Le duc des Franks étant tombé dangereusement malade l'an 714, dans le palais de Jopil sur la Meuse, son fils Grimoald alla, à Liége, prier au tombeau de S. Lambert pour sa guérison [1]. Mais ce jeune fils de Pépin y fut cruellement assassiné par un Frison nommé Rangaire, et l'on crut que c'était par ordre de Ratbode, duc de Frise, dont Grimoald avait épousé la fille [2]. Pépin, inconsolable d'une mort si tragique, ne parut recouvrer la santé que pour avoir le loisir d'en tirer vengeance, et de faire déclarer maire du palais de Dagobert III son petit-fils Théodald (Thiodehald), encore enfant [3]; car aussitôt après, étant retombé malade, il mourut à Jopil, le 16 décembre de la même année 714, après vingt-sept ans et six mois de gouvernement [4]. Homme extraordinaire, qui fit à ses ancêtres encore plus d'honneur qu'il n'en avait reçu d'eux, et qui eut pour descendants une suite de héros. Les marques de sa valeur et de sa sagesse éclataient partout; partout aussi on admirait les marques de sa piété et de sa magnificence. Ce prince des Franks (c'est le nom que les historiens lui donnent) fonda plusieurs monastères, et sur la fin de sa vie il redoubla ses aumônes.

Outre l'ambition, on reproche à Pépin d'Héristal des faiblesses, et on l'accuse d'avoir eu une concubine nommée Alpaïde, que de graves historiens soutiennent cependant avoir été sa femme légitime avant Plectrude. Quoi qu'il en soit, il eut d'Alpaïde un fils nommé Charles (Karl), qu'on surnomma Martel (Marteau) dans la

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 410.
[2] Fredeg., *Chron.*
[3] *Annal. Metens.*
[4] Warnefrid., *de Episc. Metensis Eccl.*, l. 6.

Digitized by Google

suite. Mais ce jeune prince trouva dans Plectrude, mère de Drogon et de Grimoald, aïeule de Théodald, toute la haine d'une marâtre. Elle porta cette haine jusqu'à faire emprisonner Charles après la mort de Pépin, de peur qu'il ne prétendît à la mairie donnée à Théodald enfant[1]. Ainsi Théodald se trouva, sans concurrent, non-seulement maire de Neustrie et de Bourgogne, mais encore duc d'Austrasie.

Cela ne dura pas longtemps. Les grands de Neustrie, gouvernés par cet enfant, ou plutôt par son aïeule Plectrude, surprirent, dans la forêt de Compiègne, les Austrasiens qu'elle avait appelés à son aide. Théodald échappa à cette défaite, mais mourut peu de temps après. Les Neustriens créèrent alors Ragenfried (Raghenefred) maire du palais. Il porta la guerre en Austrasie, qu'il ravagea jusqu'à la Meuse, engagea le duc de Frise à se révolter de nouveau, et excita également à la révolte les Saxons, qui vinrent faire des incursions jusque dans le pays des Attuariens, c'est-à-dire dans le duché de Gueldres (716).

Pendant ces troubles, Charles ayant été assez heureux pour fuir de sa prison, sa naissance et ses belles qualités, auxquelles ses malheurs donnaient un nouveau lustre, lui formèrent un puissant parti, qui finit par le rendre maître de l'Austrasie. Ragenfried eût pu l'accabler d'abord; mais les efforts de ce maire du palais furent paralysés par la mort de Dagobert III (716).

CHILPÉRIC II.

Il fallut faire un nouveau roi en Neustrie et en Bourgogne. Les grands de ce pays l'allèrent chercher dans un monastère où il vivait en habit de clerc. Il se nommait Daniel, était fils de Childéric Ier, et avait échappé à la fureur des assassins de son père. Relégué après sa mort dans un cloître, il n'y avait pas été accoutumé à une vie molle : aussi montra-t-il plus d'activité et de courage que ses prédécesseurs. En l'élevant sur le trône, les grands lui firent prendre le nom de Chilpéric II (Hilperik II), et forcèrent Ragenfried, maire du palais, à lui laisser exercer le commandement des armées.

Cependant le duc de Frise, excité par le maire Ragenfried, s'avança menaçant le long du Rhin, tandis que Chilpéric se disposait

[1] *Annal. Metens.*, ad ann. 714

Digitized by Google

à pénétrer en Austrasie par la forêt d'Ardenne[1]. Un engagement eut lieu entre les Austrasiens et les Frisons; puis ceux-ci, réunis aux Neustriens, arrivèrent à Cologne. Plectrude, maîtresse de la ville, craignant d'être assiégée, s'accommoda, moyennant une forte somme d'argent, avec Chilpéric II, qui, ne pouvant plus subsister dans un pays ruiné, retourna en Neustrie. Mais Charles le surprit dans sa retraite, et ce succès ranimant la confiance des Austrasiens, ils formèrent à leur duc une armée assez nombreuse pour qu'il pût à son tour prendre l'offensive et porter la guerre sur le territoire de Chilpéric II.

La bataille se donna à Vinci, dans le Cambresis, le 21 mars 717. Après des efforts opiniâtres, Charles la gagna et poursuivit ses ennemis jusqu'à Paris[2]. De là, rétrogradant vers Cologne pour y assiéger Plectrude, qui essaya de traiter avec lui, comme elle avait naguère traité avec Chilpéric II, il se saisit de la place à la faveur d'une sédition, pendant qu'on négociait, et s'empara de tous les trésors que son père y avait amassés[3].

De telles victoires devaient détacher le duc de Frise des intérêts de Chilpéric II. Mais, si les Neustriens perdirent cet appui, ils en trouvèrent un plus redoutable dans Eudes, duc des Aquitains, fils de Boggis, petit-fils de Charibert, et descendant de Clovis par Clotaire II son bisaïeul[4]. Ce prince avait profité de la faiblesse des rois mérovingiens pour se rendre indépendant; et depuis la bataille de Testry il s'était emparé d'une grande partie du pays situé entre la Loire et l'Océan, de sorte qu'il restait peu de possessions à Chilpéric II au delà de la Loire. Eudes, marchant au secours des Neustriens, arriva entre Reims et Soissons, mais pour procurer à Charles l'occasion d'un nouveau triomphe[5]. Alors Chilpéric II, ne se croyant pas en sûreté à Paris, suivit Eudes au delà de la Loire, avec ce qu'il put emporter de ses trésors. Le duc des Franks, habile à profiter de la victoire, parut bientôt à Orléans, d'où il fit sommer le duc des Aquitains de lui livrer ce prince, pour éviter à l'Aquitaine et à la Gascogne les horreurs d'une invasion[6]. Eudes s'y résigna, et Charles traita Chilpéric II comme son père avait

[1] Eginhard., l. 4, c. 19. *Gesta reg. Franc.*, c. 52. *Annal. Metens. Chron. Fontanell.*

[2] Cont. Fredeg., c. 106.

[3] *Gesta reg. Franc.*, c. 53. *Ann. Metens.*, ad ann. 717.

[4] *Concil. Hisp.*, edit. card. d'Aguirre.

[5] *Vita S. Rigoberti.*

[6] *Gesta reg. Franc.*, c. 57.

Digitized by Google

traité Thierry III; c'est-à-dire qu'il lui laissa les honneurs de la royauté, dont il se réservait la puissance[1].

Pour Ragenfried, maire du palais de Neustrie et de Bourgogne, qui ne laissa pas que d'avoir encore pendant quelques années un parti considérable, Charles finit par l'assiéger dans Angers, et le contraignit de se contenter du comté d'Anjou qu'il voulut bien lui céder. C'est ainsi que le duc des Franks devint, à l'instar de Pépin d'Héristal, l'arbitre absolu de la nation.

Mais il n'arriva point à ce degré de puissance, sans faire à l'Église une plaie qui saigna longtemps. Comme il n'avait pas de quoi récompenser ceux qui l'avaient servi dans cette guerre, il distribua libéralement des abbayes et des évêchés à des laïques, particulièrement aux chefs de son armée[2] : ce qui causa une déplorable brèche à la discipline ecclésiastique. Si l'on vit des guerriers devenir évêques, on vit aussi des évêques, devenus guerriers par nécessité[3], mais quelquefois par goût, porter le casque et l'épée plus volontiers que la mitre et la crosse, et ne pas rougir de tremper dans le sang des chrétiens des mains destinées à offrir le sacrifice non sanglant de la réconciliation[4]. Des abbés trouvèrent également le casque moins pesant que le froc[5]. On vit alors ces hommes qui avaient fait jusqu'à ce temps-là profession de vivre dans la retraite et la pauvreté, paraître à la cour avec plus d'éclat que les laïques; et comme ils avaient souvent acheté leurs abbayes, ils s'en appropriaient les biens ou les dissipaient en dépenses superflues, tandis qu'ils faisaient pratiquer la plus rigoureuse pauvreté à leurs religieux qui, de leur côté, se dédommageaient par leur irrégularité de ce qu'ils avaient à souffrir de l'indigence. On peut juger par là quelle licence s'introduisit dans les monastères, et combien était coupable l'usurpation du duc Charles, source de tels désordres[6].

[1] Cont. Fredeg., c. 107.

[2] *Chron. Virdun.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 3, p. 364 : Tantâ enim profusione thesaurum totius ærarii publici dilapidatus est, tanta dedit militibus, quos soldarios vocari mos obtinuit,... ut non ei suffecerit thesaurus regni, non deprædatio urbium,... non exspoliatio ecclesiarum et monasteriorum, non tributa provinciarum. Ausus est etiam, ubi hæc defecerunt, terras ecclesiarum diripere, et eas commilitonibus illis tradere, etc.

[3] Voyez ci-dessus *Discours sur la religion et les mœurs des Franks*, p. LXXXII.

[4] *Hist. episc. Altissiodor.*, c. 26, *Bibl. nov. Labb.*, t. 2, p. 429. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 416.

[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, p. 417.

[6] Bonifac., epist. 32, ann. 742 : Franci enim, ut seniores dicunt, plus quàm per tempus LXXX annorum synodum non fecerunt, nec archiepiscopum habuerunt, nec Ecclesiæ canonica jura alicubi fundabant vel renovabant. —

Digitized by Google

Pendant que la discipline ecclésiastique tombait ainsi dans les Gaules, il se formait une fervente Église dans la Germanie, grâce aux travaux de plusieurs saints missionnaires franks et anglais[1]. Aucun d'eux n'est plus célèbre que l'Anglais Vinfried, plus connu sous le nom de S. Boniface, qui lui fut donné dans la suite. La politique porta le duc Charles à accorder à ces hommes apostoliques les mêmes secours que leur avait accordés Pépin d'Héristal. A la prière du pape Grégoire II, il écrivit une lettre circulaire aux évêques, aux ducs, aux comtes et aux officiers de sa dépendance, pour leur notifier qu'il avait pris l'évêque Boniface sous sa protection, et pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions[2]. Les missions pontificales, dit M. Michelet[3], créèrent dans la Germanie une population chrétienne amie des Franks, et chaque peuplade dut se trouver partagée entre une partie païenne qui resta obstinément sur le sol de la patrie à l'état primitif de tribu, et une partie chrétienne qui fournit des bandes aux armées de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne.

Mais, pour réunir des guerriers contre Chilpéric II, il n'avait pas suffi au duc Charles de leur distribuer les dépouilles des évêques et des abbés de la Neustrie et de la Bourgogne ; il avait fallu qu'il leur montrât un roi, et il avait choisi Clotaire, issu du sang royal par Thierry III. Ce Clotaire, opposé par le duc d'Austrasie aux Neustriens, vint à mourir. Chilpéric II mourut lui-même à Noyon quelque temps après (720).

THIERRY IV.

Charles mit à sa place un autre prince du sang royal, appelé Thierry IV (Thioderik IV) de Chelles, parce qu'il avait été élevé en ce lieu. On le dit fils de Dagobert II.

Les dangers de l'invasion germanique menaçant toujours la Gaule, Charles cherchait à les prévenir par le succès de ses armes ; en même temps que des missionnaires se lançaient dans le vaste monde païen de la Germanie, à travers les populations barbares, attachant

Hincmar, epist. 6, c. 19 : Tempore Caroli principis... in Germanicis et Belgicis ac Gallicanis provinciis omnis religio christianitatis penè fuit abolita, ita ut... multi jam in Orientalibus regionibus idola adorarent et sine baptismo manerent.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, p. 421, 427, 438.

[2] *Epist. Caroli*, t. 1, *Conc. Gall.*, p. 517.

[3] *Hist. de France*, t. 1, p. 292.

Digitized by Google

au sol ces tribus mobiles par le double lien de la religion et de la civilisation[1]. Il attaqua les Saxons, à qui il imposa de nouveau le tribut, et soumit toute la contrée jusqu'au Veser; puis il châtia les Allemands, et porta ses armes au delà du Danube[2]. Après la guerre de Bavière, l'an 725, il ramena de ce pays Sonnichilde, qu'il épousa quand il eut perdu Rotrude, sa première femme. Cette dernière lui avait donné Carloman et Pépin; il eut de celle-là Gripon ou Grifon. D'autres expéditions furent suivies du même succès; mais ces guerres contre des nations barbares augmentaient parmi les Franks la licence et les désordres.

La richesse de la Gaule et le souvenir encourageant de leurs anciennes invasions appelaient vers le Rhin les Frisons, les Saxons, les Allemands, que Charles refoulait avec tant de constance et d'activité. Tandis que les peuplades germaines veulent descendre du nord au midi, voilà que des conquérants non moins redoutables remontent du midi au nord.

Les Sarrasins venaient de détruire en Espagne l'empire des Visigoths, qui avait subsisté pendant plus de trois cents ans, et de se jeter dans la Gaule narbonnaise, dépendance de la monarchie espagnole. Cette province leur résista plusieurs années[3]. Mais enfin ils prirent Narbonne l'an 722, passèrent les hommes au fil de l'épée, emmenèrent captifs les femmes et les enfants. Ils allèrent ensuite mettre le siége devant Toulouse[4]. Eudes, duc des Aquitains, qui s'était fait, comme on l'a vu, un État indépendant dans les provinces au delà de la Loire, courut au secours de cette place, et contraignit les Sarrasins de lever le siége. Toutefois, il ne put empêcher qu'ils ne fissent, les années suivantes, plusieurs incursions dans les Gaules, portant partout la désolation et le ravage, s'attachant particulièrement à saccager les églises et les monastères, où ils espéraient trouver plus de butin et moins de résistance qu'ailleurs.

Eudes, vainqueur des Sarrasins devant Toulouse, mais alors menacé par les Franks, ayant conclu la paix avec les Infidèles, et même, par une transaction impie, donné sa fille à l'émir Munuzza, qui s'était rendu indépendant au nord de l'Espagne[5], crut pouvoir inviter ses nouveaux alliés à le venir secourir contre le duc Charles, avec

[1] *Histoire de France*, t. 1, p. 294.
[2] *Annal. Metens.*, ad ann. 719, 720, 725.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 450.
[4] *Chron. Moissiacense.* Vide Pagi, ad ann. 721.
[5] Filiam suam Eudo, causâ fœderis ei in conjugium copulandam, ad persecutionem Arabum differendam, jam olim tradiderat, ad suos libitus inclinandam. (Isidorus Pacensis, ad *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 721.)

Digitized by Google

lequel il se trouvait de nouveau en guerre, et qui lui avait fait éprouver une double défaite (731)[1]. Mais l'émir se trouvait, à l'égard des lieutenants du calife, dans la même position qu'Eudes par rapport à Charles-Martel. Les Sarrasins lui supposaient le projet de les exclure de l'Espagne à son profit, comme Eudes eût voulu exclure les Franks du midi de la Gaule. L'alliance coupable contractée par le duc des Aquitains tourna donc fort mal. L'émir Munuzza, resserré dans une forteresse par Abder-Rahman, lieutenant du calife, n'évita la captivité que par la mort; il se précipita du haut d'un rocher. La fille d'Eudes fut envoyée au sérail du calife de Damas. Les Arabes franchissant les Pyrénées pour envahir toute la Gaule, Eudes ne leur opposa qu'une résistance inutile. Abder-Rahman, avec une armée formidable, marcha vers Bordeaux, le prit, brûla toutes les églises, et fit massacrer un grand nombre de chrétiens. Il pilla ensuite les plus belles villes de l'Aquitaine, tandis qu'une partie de ses Arabes ravageait la Provence et la Bourgogne. Ils pénétrèrent jusqu'à Marseille, s'emparèrent d'Avignon, de Viviers, de Valence, de Besançon, de Lyon, d'Autun, de Mâcon, de Châlons-sur-Saône, assiégèrent Sens, etc. Pendant qu'un corps d'Infidèles traversait la Bourgogne comme un torrent de flammes, Abder-Rahman, suivi de plus de quatre cent mille de ces barbares, se rendait maître de Poitiers. Il y brûla l'église de Saint-Hilaire, et il se préparait à aller brûler celle de Saint-Martin de Tours.

Cependant Eudes, dont les troupes, inférieures en nombre aux Sarrasins, avaient été taillées en pièces sur les bords de la Dordogne, s'adressa au duc des Franks, son ennemi. Charles, que la ruine de l'Espagne et la désolation de l'Aquitaine avertissaient de ce qu'il devait appréhender pour ses possessions, se trouvait déjà en mesure d'arrêter les Infidèles. Il livra la bataille entre Tours et Poitiers, mais plus près de Poitiers, et remporta la plus signalée victoire que les annales des peuples aient enregistrée (732). On prétend qu'il demeura trois cent soixante et quinze mille Barbares sur le carreau, et que les Franks ne perdirent que quinze cents ou même que mille hommes[2]. On croit que c'est de là que le surnom de Martel a été donné à Charles, parce qu'il fut comme le marteau qui écrasa les Sarrasins[3]. Ceux qui échappèrent au carnage se réfugièrent dans la Gaule gothique. Quelques troupes de ces fuyards se répandirent

[1] *Annal. Metens.*, ad ann. 731.
[2] Paul Diacre, *de Gest. Longob.* Anast. Bibl., *in Greg. II.*
[3] Quia nulli parcere sciret. (*Chron. Virdun.*, apud *Script. rer. Franc.*)

Digitized by Google

dans le Limousin, brûlant les lieux saints, et mettant à mort les chrétiens, comme pour venger le sang de leurs frères [1].

Ainsi l'Europe du milieu et du nord fut préservée, par le bras de Charles-Martel, du fléau de l'islamisme, cette religion des sens qui s'établissait par le cimeterre, pour demeurer sous l'empire du christianisme, cette religion de l'esprit et du cœur, mère de la civilisation, principe de tout développement moral, source de toute charité. Ainsi les Franks furent les instruments dont la Providence se servit pour rendre à l'humanité le plus grand service qu'elle pût recevoir; et la croix de Jésus-Christ, autour de laquelle Clovis les avait ralliés, les guida à leur plus noble triomphe. Ce n'est pas Charles-Martel, c'est l'Eglise; ce ne sont pas les Franks, ce sont tous les chrétiens, c'est l'humanité, c'est la civilisation du monde qui vainquirent aux champs de Poitiers.

Charles-Martel ternit l'éclat de sa victoire par les vexations qu'il exerça contre quelques prélats. On lui avait rendu suspecte la fidélité de S. Eucher, évêque d'Orléans. Il traversa cette ville au retour de son expédition contre les Sarrasins, et donna ordre au saint de le suivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne (733). Eucher était innocent; mais il est vrai que la puissance du duc des Franks, affermie par ses exploits, ne le mettait pas à l'abri des conspirations. Quelques anciens actes font juger qu'il en fut tramé une par la princesse Sonnichilde, apparemment en faveur de ses enfants, et par Gérard (Gairède), comte de Paris [2].

Des soulèvements, par lesquels tantôt les Gallo-Franks de Bourgogne, tantôt les peuplades barbares de la Germanie protestaient contre le joug de l'Austrasie, annoncent les difficultés de sa position. Charles comprima la révolte de la Bourgogne, pays romain qu'inquiétait son terrible ascendant, et que mécontentaient ses usurpations des biens ecclésiastiques. Il comprima également les Frisons, qu'il défit, et obligea à livrer des otages (734) [3].

Eudes, duc des Aquitains, étant mort l'année suivante (735), il fit une course sur son territoire, qu'il laissa pourtant à Hunalde, fils d'Eudes, à la charge d'un tribut, qui fut mal payé. L'humiliation qu'éprouva Hunalde de se voir tributaire du duc des Franks ne le disposa point à garder la fidélité jurée par lui, non point à Thierry IV, mais à Charles ainsi qu'à ses deux fils Carloman et Pépin.

Thierry IV, dont on n'avait fait nulle mention dans le serment de

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 460.
[2] Mabill., *de Re diplom.*, p. 363.
[3] *Annal. Metens.*

Digitized by Google

fidélité, mourut peu après cette expédition d'Aquitaine, et Charles ne se mit point en peine de remplir, au moins d'une ombre de roi, le trône vacant de Neustrie et de Bourgogne.

INTERRÈGNE.

C'est alors, qu'intéressé plus que jamais à écarter les contradicteurs, il prit le parti d'éteindre les résistances au foyer même où elles s'allumaient. Il écrasa les Frisons dans leur propre pays (736)[1], ne leur laissa plus de ducs de leur nation, et leur donna des gouverneurs franks, révocables à sa volonté.

Vers ce temps, les Sarrasins, malgré leurs défaites, se jetèrent sur plusieurs places de la Provence. S'emparant de Lyon, où ils étaient entrés d'intelligence avec quelques mécontents, Charles reprit encore Vienne, Avignon, Arles, et descendit jusqu'à Marseille, d'où il emporta un immense butin sur le territoire des Franks[2]. Il fit plus : pour assurer ses frontières, il alla combattre les Infidèles dans la Septimanie, tint Narbonne bloqué, mit à feu et à sang tout le pays, brûla Béziers, Agde et Nîmes : les Arènes de cette dernière ville, qu'on avait changées en forteresse, portent encore les traces de l'incendie (737).

Il ne restait au vainqueur des Frisons et des Sarrasins qu'à dompter de nouveau les Saxons, que l'éloignement de Charles avait excités à la révolte : il les défit (738), et pour garantie de l'avenir exigea des otages[3].

A la même époque, S. Boniface mandait au pape Grégoire III que, par ses prédications et par la protection de Charles, prince des Franks, il avait déjà converti de l'idolâtrie et fait entrer dans le sein de l'Église cent mille âmes. Il semblait que, par ces nouveaux accroissements de la foi, Dieu voulût dédommager cette Église sainte de ce qu'elle perdait parmi les anciens fidèles. Les Sarrasins opprimaient l'Église d'Espagne et une partie de celle des Gaules; un empereur iconoclaste persécutait cruellement celle d'Orient; et Rome, centre de la catholicité, avait tout à la fois à se défendre des surprises de ce prince hérétique qui tendait des piéges à sa foi, et des entreprises des Lombards qui en voulaient à sa liberté[4]. Dans une si

[1] *Annal. Metens.*
[2] In Francorum regnum cum magnis thesauris remeavit. (Fredeg., *Chron.*)
[3] *Annal. Metens.*
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 470.

Digitized by Google

triste situation, l'éclat des victoires de Charles-Martel fit juger au pape que ce prince pourrait seul défendre l'Église contre tant d'ennemis : il implora donc sa protection [1]. Mais Charles, que les Lombards venaient de seconder contre les Sarrasins, parut peu sensible aux intérêts du saint Siége : la lettre pathétique du pontife romain ne put le déterminer à rompre avec les rois lombards les engagements que la politique avait formés. Grégoire ne se rebuta point, et renouvela ses instances dans une seconde lettre. Enfin, désespérant de toucher Charles par les motifs de la piété, il s'appliqua à intéresser sa politique et à flatter son ambition [2]. C'était le plus puissant ressort qu'il pût faire jouer. Il lui envoya, l'an 741, une solennelle ambassade avec les clefs de la Confession de S. Pierre, quelques parcelles de ses chaînes, et plusieurs autres présents. Le plus propre à flatter un prince ambitieux était l'offre que les ambassadeurs avaient ordre de faire à Charles, de la part du pape et des Romains, de le reconnaître pour consul et patrice de Rome, s'il voulait prendre leur défense. Une pareille proposition ne pouvait manquer de flatter Charles-Martel. Il combla de présents les envoyés du pape, et députa à Rome les abbés de Corbie et de Saint-Denis, pour prendre sur les lieux les mesures convenables. Mais la mort du duc des Franks et du pape déconcerta ces grands projets.

Charles connut bientôt qu'au lieu de penser à étendre sa domination, il fallait y renoncer pour toujours. Après avoir, dans une assemblée des grands convoquée à Verberie, près Compiègne [3], partagé ses possessions entre Carloman et Pépin, il alla visiter le tombeau de S. Denis, et y offrit de riches présents pour mériter la protection de cet apôtre de la Gaule. De là il se rendit à Quierci, maison royale sur l'Oise, et y mourut le 22 octobre 741, après avoir gouverné les Franks durant vingt-cinq années. Outre Carloman et Pépin, il laissait plusieurs enfants, auxquels il n'avait fait reconnaître aucun caractère politique. Toutefois Sonnichilde obtint qu'il assignât à Gripon ou Grifon quelques villes et quelques domaines en Austrasie et en Neustrie; mais les Franks ne se conformèrent pas à cette dernière disposition. Charles-Martel fut enterré dans l'église de Saint-Denis.

Ce fut un prince en qui la valeur parut suppléer au défaut des autres vertus [4]. Artisan de sa propre fortune, il fut en même temps l'admiration des Franks, la terreur des nations barbares; et il aplanit

[1] Greg. III, ep. 5, ad Carol. Conc., t. 1, p. 525.
[2] Cont. Fredeg., c. 110. *Annal. Metens.*, ad ann. 741.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 243.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 474.

Digitized by Google

le chemin du trône à ses enfants, qui avaient du reste assez de mérite pour soutenir la réputation d'un père, le héros de son siècle. Mais il manqua à la gloire de Charles de ne pas respecter, dans la nomination aux bénéfices, les règles de la discipline ecclésiastique, jusqu'alors inviolables, et de subvenir aux frais des guerres continuelles qu'il avait à soutenir en distribuant les abbayes et les évêchés à ses compagnons d'armes. Il ne laissa pas toutefois que d'avoir part à plusieurs saints établissements, comme s'il eût voulu rendre à l'Église une partie des biens qu'il lui avait enlevés. On ne doit pas oublier non plus qu'il protégea les missionnaires qui allèrent de son temps prêcher la foi à diverses nations tributaires des Franks.

Cette protection aurait dû empêcher que des préjugés vulgaires ne s'élevassent contre sa mémoire; mais elle fut si odieuse à ceux qu'il avait dépouillés, que l'on inventa la fable de la prétendue vision de S. Eucher d'Orléans, touchant la réprobation de ce prince [1]. « Quand Charles-Martel eut défait ses ennemis, dit Frodoard [2], il » chassa de son siége le pieux Rigobert, son parrain, qui l'avait tenu » sur les saints fonts de baptême, et donna l'évêché de Reims à un » nommé Milon, simple tonsuré, qui l'avait suivi à la guerre. Ce » Charles-Martel, né d'une esclave, comme on le lit dans les Annales » des rois franks, plus audacieux que tous les rois ses prédécesseurs, donna non-seulement l'évêché de Reims, mais encore beaucoup d'autres du royaume des Franks, à des laïques et à des comtes; en sorte qu'il ôta tout pouvoir aux évêques sur les biens et les » affaires de l'Église. Mais tous les maux qu'il avait faits à ce saint » personnage et aux autres Églises de Jésus-Christ, par un juste jugement, le Seigneur les fit retomber sur sa tête; car on lit dans les » écrits de nos pères que S. Eucher, jadis évêque d'Orléans, dont le » corps est déposé au monastère de Saint-Trudon, s'étant mis un » jour en prière, et absorbé dans la méditation des choses célestes, » fut ravi dans l'autre vie; et là, par révélation du Seigneur, vit » Charles tourmenté au plus bas des enfers. Comme il en demandait » la cause à l'ange qui le conduisait, celui-ci répondit que, par la » sentence des saints qui, au futur jugement, tiendront la balance » avec le Seigneur, il était condamné aux peines éternelles, pour » avoir envahi leurs biens. De retour en ce monde, S. Eucher s'empressa de raconter ce qu'il avait vu à S. Boniface, que le saint Siége » avait délégué en France pour y rétablir la discipline canonique,

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 475.
[2] L. 2, c. 12.

Digitized by Google

» et à Fulrade, abbé de Saint-Denis, et premier chapelain du roi Pé-
» pin; leur donnant pour preuve de la vérité de ce qu'il rapportait
» sur Charles-Martel, que, s'ils allaient à son tombeau, ils n'y trou-
» veraient point son corps. En effet, ceux-ci étant allés au lieu de la
» sépulture de Charles, et ayant ouvert son tombeau, il en sortit un
» serpent; et le tombeau fut trouvé vide, et noirci comme si le feu y
» avait pris. »

Le démembrement que Charles avait fait au profit de Gripon n'ayant pas obtenu la sanction des grands, Carloman (Karle-mann[1]) et Pépin disputèrent ces possessions à leur frère. Hors d'état de leur résister, Sonnichilde et son fils furent pris à Laon. On enferma la princesse au monastère de Chelles, et Gripon dans un château des Ardennes.

Les vertus de Carloman et de Pépin consolaient les Franks de la mort de Charles-Martel. La bravoure et la sagesse de ces deux jeunes princes sont toutefois moins dignes d'admiration que la concorde qui les unit constamment. Ils continuèrent de concert la grande entreprise de remettre sous le joug des Franks les habitants du midi auxquels on donnait encore le nom de Romains[2]. Hunalde, duc d'Aquitaine, ayant voulu à la mort de Charles se rendre aussi indépendant qu'Eudes son père avait prétendu l'être, leur armée passa la Loire à Orléans, en 742, se porta sur Bourges, dévasta le pays jusqu'au château de Loches, et se partagea sur les lieux les dépouilles des vaincus, et les hommes eux-mêmes qu'elle emmena pour les vendre : Hunalde s'était soumis. Ce fut pendant cette expédition que les deux frères partagèrent à l'amiable leurs possessions, dans un lieu nommé *le Vieux Poitiers*[3].

CHILDÉRIC II.

Pépin, soit de lui-même par politique, soit sur les instances des grands qui avaient encore de l'attachement pour le sang de Clovis, mit fin à l'interrègne en élevant, sur le trône de Neustrie et de Bourgogne, Childéric II (Hildérik II), issu de la famille royale. C'est au nom de ce prince qu'il continua à gouverner la Neustrie, la Bourgogne et la Provence.

[1] Le mot *mann*, qui signifie *homme*, est ici joint à celui de *karl*, qui signifie *homme robuste*, pour lui donner encore plus de force.

[2] Romanos proterunt. (Fredeg., *Chron.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 2. Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 93.)

[3] *Ann. Metens.*, ad ann. 742. *Ann. Téliani.*

Digitized by Google

L'Austrasie était gouvernée par Carloman, que ses occupations guerrières n'empêchaient pas de montrer un grand zèle pour la propagation de la foi et pour le rétablissement de la discipline. Dès le commencement de son administration, il manda à ce sujet auprès de lui S. Boniface, qui travaillait dans la Germanie avec l'autorité de vicaire du saint Siége. C'est dans le but de corriger les abus introduits dans l'Église depuis plus de soixante ans, qu'on tint un concile des provinces germaniques (743), et un autre à Lestine, au diocèse de Cambrai (743); assemblées dont les canons furent renouvelés en 744 par un concile que Pépin fit tenir à Soissons, car ce prince ne négligeait pas non plus les affaires de la religion.

Malheureusement, les guerres empêchèrent Carloman et Pépin de faire restituer aux Églises les biens aliénés. Les biens de l'Église d'Auxerre furent alors possédés par des Bavarois, auxquels on les avait donnés en récompense de leurs services. Ceux des Églises de Vienne et de Lyon eurent le même sort. Ainsi, malgré les pieuses intentions des princes franks, les besoins de l'État et la richesse des Eglises continuaient à servir de prétexte à ces sortes d'aliénations [1].

Après avoir soumis le duc d'Aquitaine (743), Carloman et Pépin avaient marché contre Théobald, duc des Allemands, Ottilon, duc des Bavarois, et Théodoric, duc des Saxons, qui étaient d'intelligence avec Hunalde pour rompre le lien de la dépendance. Les princes franks livrèrent la bataille et la gagnèrent [2]. Mais Hunalde ne les vit pas plutôt occupés contre les rebelles de Germanie, que, se révoltant une seconde fois, il entra sur les terres des Franks, portant partout le dégât [3]. Il s'avança jusqu'à Chartres, qu'il prit et brûla avec l'église cathédrale dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge [4]. L'année suivante (744), il fut contraint de recevoir la loi des princes franks; et comme on ne pouvait plus se fier à ses serments, on l'obligea de donner des otages qui fussent garants de sa fidélité pour l'avenir [5]. Ne pouvant plus tromper les Franks, il tourna sa perfidie et sa cruauté contre ses proches. Il attira auprès de lui son frère Hatton, dont il était mécontent, et lui fit inhumainement crever les yeux.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 499.

[2] *Annal. Metens.*

[3] *Annal. Metens.*, apud Duchesne, t. 3, p. 273.

[4] Bajoarii... conductos in adjutorium Saxones et Alamannos et Sclavos secum habuerunt... Hunaldus, Ligerim transiens, Carnotis igne cremavit; hæc autem fecit per suggestionem Ogdilonis ducis; qui invicem fœdus inierunt, ut unusquisque eorum, irruentibus Francis, alter alteri subsidium debuissent. (*Annal. Metens.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 2, p. 687.)

[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 494.]

Digitized by Google

Mais il conçut bientôt tant d'horreur de ce crime, et de celui qu'il avait commis en faisant brûler l'église de Notre-Dame de Chartres, qu'il renonça en réparation à toutes les grandeurs du monde, et, laissant ses possessions à son fils Vaifaire, il embrassa la vie religieuse dans le monastère de l'île de Rhé.

La même résolution fut adoptée par Carloman dans des circonstances différentes. Il venait de soumettre les Allemands rebelles, en 746, lorsqu'il s'ouvrit de son projet à Pépin, lui déclarant que, pour l'exécuter, il désirait aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres [1]. Pépin aimait tendrement son frère, mais les possessions que celui-ci lui laissait adoucirent peut-être l'amertume de la séparation (747). Il fit préparer les plus riches présents et les donna à Carloman, pour les offrir au tombeau de S. Pierre. Ce prince, après avoir recommandé son fils Drogon à Pépin, se rendit à Rome, où le pape Zacharie lui coupa les cheveux et lui donna l'habit clérical. Il demeura quelque temps dans un monastère qu'il fit bâtir sur le mont Soracte, aujourd'hui mont Saint-Sylvestre; puis, afin d'échapper aux honneurs que lui rendaient les Franks qui venaient à Rome, il se retira secrètement au Mont-Cassin [2].

Après la retraite de Carloman, Pépin mit en liberté Gripon, que les Franks n'avaient pas voulu reconnaître en qualité de prince, à la mort de Charles-Martel. Il le fit venir avec honneur et lui attribua des terres considérables. Mais Gripon, plus ambitieux que prudent, s'étant flatté qu'il pourrait se faire déclarer duc d'Austrasie à la place de Carloman, se retira chez les Saxons, que les Sclaves accablèrent presque aussitôt, sur l'invitation de Pépin. De là il passa chez les Bavarois, dont le chef Ottilon venait de mourir, et, secondé par les Allemands, il s'en fit proclamer duc. Carloman, au fond de sa retraite, alarmé du bruit de la guerre qui s'allumait entre les deux frères, pria le pape d'accommoder ce différend. Zacharie écrivit donc aux évêques des Gaules, pour les engager à se faire les médiateurs de la paix [3]. Pépin, en considération du pontife romain et de son frère Carloman, traita avec bonté le rebelle dont il s'était rendu maître, et lui donna pour apanage la ville du Mans avec douze comtés [4]. L'ambition ne lui permit pas de s'en contenter. Il se réfugia d'abord auprès de Vaifaire, duc d'Aquitaine. Voyant qu'il n'y était pas en sûreté, il voulut dans la suite passer en Italie à la cour d'Astolfe, roi des

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 525.
[2] Eginhard., *Annal.*
[3] *Conc. Gall.*, t. 1, p. 575.
[4] *Analect. Ratispon.*, t. 4. *Annal. Metens.*, ad ann. 749.

Digitized by Google

Lombards : mais il fut tué dans une rencontre au passage des Alpes, et sa mort, en rendant Pépin maître absolu des Franks, éteignit jusqu'aux étincelles des guerres civiles [1].

Pépin, comme on le voit, est toujours en scène : Childéric II, mentionné d'abord pour mémoire, disparaît dans l'ombre du tableau. C'est que la race royale des Mérovingiens était passée, des habitudes rudes et actives qui étaient le propre des conquérants germains, à une oisiveté sensuelle. Les rois qu'on appelle *fainéants*, dit M. Augustin Thierry [2], furent, il est vrai, corrompus avec une sorte d'art par les chefs qui s'étaient emparés de leur tutelle ; mais, si cette disposition à la mollesse n'eût pas existé chez les Franks occidentaux, la famille des Pépin eût fait d'inutiles efforts pour s'élever au rang de famille royale. La population orientale, bien moins melangée que l'autre de Gaulois et de Romains, conserva mieux que les Neustriens l'énergie guerrière des anciens envahisseurs. Dans cette lutte des tribus frankes de l'orient et du nord contre celles de l'occident et du sud, il était impossible que les premières ne prévalussent pas à la longue, et que le siége du gouvernement ne fût pas transporté un jour, des bords de la Seine ou de l'Aisne, sur ceux de la Meuse ou du Rhin.

L'heure de ce changement avait sonné.

Lorsque, dans la première moitié du VIIIe siècle, fait observer M. Guizot [3], la Neustrie fut tombée en proie à des désordres sans cesse renaissants, au milieu des chutes continuelles de ses maires du palais aussi bien que de ses rois, les Franks d'Austrasie se trouvèrent, au contraire, ralliés autour d'une famille puissante et glorieuse. Dans les expéditions de Charles-Martel, ils avaient parcouru, à sa suite, la Gaule tout entière. La France romaine céda à la France germaine ; les rois de la France romaine ne purent se soutenir en face de ces chefs de guerriers venus encore des rives du Rhin ; les maires du palais de Neustrie, chefs d'une aristocratie à demi gauloise et bien plus dispersée, bien plus amollie que l'aristocratie austrasienne, ne parvinrent pas à prendre définitivement la place de leurs rois ; aux maires d'Austrasie seuls réussit cette entreprise, parce que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national. Il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les Germains ; et un événement où l'on ne voit d'ordinaire qu'un changement de dynastie, fut, au fait, la victoire d'un peuple sur un peu-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 529.
[2] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 145.
[3] *Essais sur l'hist. de France*, p. 77.

Digitized by Google

ple, la fondation d'un nouveau royaume par des conquérants nouveaux.

Aussi, continue M. Guizot [1], voit-on reparaître alors les mœurs et les institutions frankes, effacées ou abandonnées depuis près de deux siècles dans la France romaine. Pépin, sauf la différence des temps, se trouve dans une situation analogue à celle où avait été Clovis. Comme lui il est le chef des guerriers, et de plus le premier des grands propriétaires. Mais le pouvoir qu'il possède n'est encore qu'un pouvoir de fait; il sent le besoin de le faire reconnaître par ses principaux compagnons, et sanctionner par la religion qui est devenue celle du peuple.

Pépin savait combien l'autorité du Siége apostolique était respectable aux Franks; d'un autre côté il ne doutait pas que les services qu'il avait rendus à la religion, et la protection que le pape attendait de lui contre les Lombards et contre l'empereur de Constantinople, ne lui rendissent ce pontife favorable [2]. Il envoya donc à Rome Fulrade, archichapelain et abbé de Saint-Denis, avec S. Burchard, évêque de Wirtzbourg et disciple de S. Boniface : ce qui fit juger qu'on avait intéressé dans cette importante affaire S. Boniface lui-même, dont on connaissait le crédit auprès du pape. Les envoyés avaient ordre de demander à Zacharie, par forme de simple consultation, s'il n'était pas plus à propos de donner le titre de roi à celui qui était chargé de tout le poids du gouvernement, que de le laisser à des princes qui n'avaient de la royauté que le nom de roi et l'inutile éclat d'une couronne dont un autre portait le fardeau. Le pape répondit qu'il paraissait plus convenable que celui qui était dépositaire de toute l'autorité royale eût la qualité et les honneurs de roi. Telle est la version d'Eginhard [3], dont nous avons apprécié ailleurs [4] la vraisemblance, tout en rappelant les autorités contemporaines qui l'appuient et la confirment.

Quoi qu'il en soit, Pépin amena les choses au point qu'il parut comme forcé d'accepter la royauté à laquelle il aspirait. Il fit assembler à Soissons les évêques et les grands. La plupart de ceux-ci étaient gagnés. Pour ne point effaroucher les autres, on représenta qu'il s'agissait moins de priver les successeurs de Clovis du royaume au gouvernement duquel ils n'avaient plus de part depuis longtemps, que de les dépouiller d'un vain titre qu'on leur avait bien voulu lais-

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 77.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 1.
[3] *Annal.*
[4] *Hist. gén. de l'Eglise*, t. 3, p. 355.

Digitized by Google

ser, et qu'ils déshonoraient par leur mollesse. On exposa vivement les besoins de l'État; on fit si bien valoir les services rendus par Pépin à la couronne, que tous le jugèrent digne de la porter. Il fut donc proclamé roi dans l'assemblée, d'une commune voix (752).

En même temps on déposa Childéric II : on lui coupa les cheveux, et on le confina dans le monastère de Sithin, c'est-à-dire de Saint-Bertin, où, ayant pris l'habit monastique, il mourut quelques années après [1]. Comme il n'avait plus de part aux affaires, même lorsqu'il était sur le trône, on ne sait presque rien de son règne que sa déposition. Il avait un fils nommé Théodoric, qu'on enferma dans le monastère de Fontenelle, de peur qu'il ne formât dans la suite quelque faction [2]. C'est ainsi que les descendants de Clovis perdirent la magistrature que ce prince avait transmise à sa race.

[1] *Annal. Bertin.*
[2] *Chron. Font.*

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS LA VICTOIRE DES RACES GERMANIQUES, MANIFESTÉE PAR L'AVÉNEMENT D'UNE NOUVELLE DYNASTIE, JUSQU'AU DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DES FRANKS.

—

PÉPIN LE BREF.

Pépin, qui ne négligeait rien pour s'assurer la qualité de roi, voulut recevoir l'onction royale, comme pour mettre par cette cérémonie le sceau de la religion à la puissance dont il jouissait déjà. Il se fit sacrer à Soissons par S. Boniface [1]. C'est le premier exemple certain qu'on trouve du sacre de nos rois; et l'on peut dire que la politique de Pépin, qui voulait rendre par là sa personne plus auguste, n'y eut pas moins de part que sa piété [2]. Du reste, le premier usage qu'il fit de son autorité fut de rendre, par le conseil de S. Boniface, à plusieurs évêques, la moitié des biens de leurs Églises, et à d'autres seulement le tiers, promettant de restituer le tout dès que les conjonctures le lui permettraient [3].

Pour commencer son règne par une expédition avantageuse à la religion, dont sa famille soutenait si glorieusement les intérêts, Pépin entreprit de chasser les Sarrasins de la partie des Gaules qu'ils avaient conquise sur les Goths, et où ces infidèles se maintenaient toujours à la honte du nom chrétien (752). Tout plia, excepté Narbonne. La force de cette place l'obligea de changer le siége en blocus; mais on le verra plus tard la réduire enfin sous son obéissance, et non-seulement soumettre la Gaule gothique, mais porter ses armes jusqu'à Barcelonne.

Protégeant la chrétienté au nord comme au midi, il châtia les Saxons païens (753), qui avaient chassé les missionnaires et brûlé un grand nombre d'églises; car, par une circonstance bien remar-

[1] *Annal. Loiseliani.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 4.
[3] *Ann. vet.*, apud Boll., 1 junii, p. 448.

Digitized by Google

quable, les Franks n'eurent alors pour ennemis que les ennemis de la religion, et par conséquent de la civilisation. Pépin détruisit leurs forteresses, et ne leur accorda la paix qu'à condition que les ouvriers évangéliques qui voudraient travailler en Saxe auraient une entière liberté de prêcher et de baptiser [1]. Le tribut de trois cents chevaux que les vaincus durent livrer n'était qu'un avantage accessoire [2].

Pépin châtia encore les Bretons qui avaient fait quelques incursions sur les terres des Franks : il prit le château de Vannes, et contraignit le comte des Bretons à se soumettre [3].

Ces guerres étrangères n'empêchèrent point le roi des Franks de travailler au dedans à la réforme des abus et à la correction des vices. Il fit assembler à ce sujet, à Verberie, maison royale dans le Soissonnais, un concile que l'on rapporte au commencement de son règne. D'autres réglements furent dressés dans un concile de Metz. Ils sont en partie civils, en partie ecclésiastiques, parce que les assemblées où l'on dressait ces articles étaient composées des évêques et des grands laïques [4].

Puisque le mot d'assemblée vient de se retrouver sous notre plume, nous ferons observer, avec M. Guizot [5], que celles de la nation, tombées en désuétude sous les Mérovingiens, redeviennent fréquentes sous Pépin le Bref. Il a été porté au trône par ses compagnons, par les grands propriétaires et le clergé; il faut qu'il les consulte, les ménage et les associe à son pouvoir. Il n'est point un usurpateur ordinaire, héritier, par la force, de la royauté mérovingienne; il est le chef d'un peuple nouveau qui n'a point renoncé à ses anciennes mœurs, et qui tient à la Germanie plus étroitement qu'à la Gaule. Bien que la nation eût été renouvelée comme la dynastie, ses assemblées ne furent cependant pas alors ce qu'elles étaient jadis en Germanie, et l'on n'y vit pas se réunir tous les hommes libres [6]. Etrangers à tout dessein général, vivant sur les terres et sous le patronage d'un seigneur, la plupart ne pouvaient s'y rendre et n'y étaient nullement représentés. Les grands, soit ceux qui résidaient habituellement à la cour, soient ceux qui avaient

[1] *Annal. Metens.*, ad ann. 753.

[2] M. Michelet fait remarquer (*Hist. de France*, t. 1, p. 299) que le cheval était la principale victime qu'immolaient les Perses et les Germains. Le pape Zacharie (epist. 142) recommande à S. Boniface d'empêcher qu'on ne mange de la chair de cheval, sans doute comme viande de sacrifice.

[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 264.

[4] *Conc. Gall.*, t. 1, p. 5.

[5] *Essais sur l'hist. de France*, p. 78.

[6] *Ibid.*, p. 322.

Digitized by Google

reçu de vastes bénéfices ou gouvernaient les provinces, se rassemblaient seuls auprès du roi; mais leur participation aux affaires était réelle, et n'avait pas des intérêts personnels pour unique objet. Pépin transporta au mois de mai la convocation périodique des Champs de Mars [1], et elle eut lieu avec assez de régularité. L'histoire nous a conservé quelques détails sur huit placites généraux rassemblés sous son règne, de l'an 754 à l'an 767 [2]; et il en tint probablement un plus grand nombre. La plupart de ces placites se réunirent à l'occasion de quelque événement considérable, de quelque nécessité publique; les évêques, les ducs, les comtes, les grands bénéficiers, les chefs même des nations lointaines incorporées à la monarchie franke, ne manquèrent pas de s'y rendre; des guerres, des traités, des lois, des mesures vraiment politiques et générales en furent la suite [3].

Fort du concours de la nation, Pépin utilisa surtout cette force dans l'intérêt du Siége apostolique.

Astolphe, roi des Lombards, faisait une cruelle guerre aux Romains [4]. Constantin Copronyme, empereur de Constantinople, prince hérétique et tyran, n'avait ni le pouvoir ni la volonté de secourir Rome, où il gardait une ombre de souveraineté. Après avoir vainement imploré son appui, le pape Etienne III fit demander à Pépin la permission de se réfugier dans les Gaules; et une négociation s'engagea avec des envoyés du roi des Franks, afin que celui-ci vînt au secours de l'Église romaine à la tête d'une puissante armée (753). Le pape adressa en même temps une lettre à tous les ducs des Franks, pour les conjurer d'appuyer ses prières auprès du roi [5]. Pendant cette négociation, qui pouvait traîner en longueur, Pépin envoya en Italie S. Chrodegand, évêque de Metz, et le duc Autchaire, avec mission d'amener le souverain pontife dans les Gaules, comme il l'avait souhaité. Arrivé à Pavie, où Astolphe tenait sa cour [6], Etienne fit de riches présents à ce prince, le conjurant avec larmes de rendre les prisonniers et de restituer ce qu'il avait usurpé sur l'Église romaine. Astolphe accepta les pré-

[1] Venit Thassilo ad Martis Campum, et mutaverunt Martis Campum in mense maïo. (*Annal. Petav.*, ad ann. 755, dans le *Recueil des historiens de France*, t 5, p. 13.)

[2] Voir la *Théorie des lois politiques de la France*, t. 3, Preuves, p. 129-136.

[3] On lit en tête de presque tous les capitulaires de Pépin le Bref : In plenâ synodo, in generali populi conventu. (Apud Bal., t. 1, p. 162, 178, 179.)

[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 12.

[5] *Conc. Gall.*, t. 2, p. 10.

[6] Anastas. Biblioth., in *Vitâ Steph.*

Digitized by Google

sents et rejeta les prières. Il entra même dans un grand courroux, lorsqu'il apprit que le pape voulait passer en Gaule; mais n'osant s'opposer ouvertement à ce voyage, il consentit, sur les instances des envoyés de Pépin, à ce qu'Étienne passât outre. Le pontife quitta donc Pavie; et, quand il se fut avancé sur les terres des Franks, Pépin envoya à sa rencontre Charles, son fils aîné, accompagné de plusieurs grands. Il se mit lui-même en marche avec la reine et ses autres enfants [1]. Ayant joint le pape à une lieue de Pontion, maison royale dans le Pertois [2], il descendit de cheval, se prosterna avec la reine et les princes aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, et marcha pendant quelque temps à ses côtés, faisant l'office d'écuyer; persuadé sans doute que les rois de la terre ne relèvent jamais plus l'éclat de leur majesté que lorsque, pour l'amour du Roi des rois, ils savent ainsi s'abaisser devant ses premiers ministres. Étienne, à l'arrivée de Pépin, entonna des hymnes et des cantiques en action de grâces, et marcha en chantant avec son clergé jusqu'au palais de Pontion, où il se trouva le jour de l'Épiphanie (754). Il offrit aussitôt de magnifiques présents au roi et aux grands.

Toute la cour était dans la joie : la scène fut bien changée le lendemain. Étienne et son clergé se couvrirent de cendres, et paraissant en cet état lugubre devant Pépin, dans l'oratoire du palais, ils se jetèrent à ses pieds et le supplièrent, par la miséricorde divine et les mérites de S. Pierre, de les délivrer, eux et le peuple romain, de la servitude des Lombards [3]. Le roi, surpris et attendri de ce spectacle, voulut relever le pape; mais il protesta qu'il demeurerait dans cette humiliante posture jusqu'à ce que Pépin, les princes ses enfants et les grands, lui eussent promis de le secourir et tendu la main pour l'assurer de leur appui. Tous les assistants s'empressèrent de le faire, et Pépin jura le premier qu'il délivrerait incessamment l'Église romaine de l'oppression des Lombards. Mais, comme la saison ne permettait pas d'entreprendre alors une expédition si importante, il invita Étienne à passer l'hiver au monastère de Saint-Denis, où il ordonna qu'on lui rendît tous les honneurs dus à sa dignité.

Au mois de mars suivant, il assembla les grands à Quierci sur l'Oise, pour faire arrêter la guerre qu'il avait résolu de déclarer à Astolphe. Le pape se rendit de Saint-Denis à cette assemblée, et sa

[1] Eginhard., *Annal.*, ad ann. 753.
[2] Cont. Fredeg., c. 1, 9.
[3] *Annal. Metens.*, et Anastas.

Digitized by Google

présence acheva de déterminer les esprits. Alors Pépin, les princes Charles et Carloman, firent donation au saint Siége de plusieurs villes d'Italie, conquises sur l'Empire par les Lombards, promettant au souverain pontife de l'en mettre en possession dès qu'ils s'en seraient emparés[1].

Quoique Pépin eût déjà reçu l'onction royale des mains de S. Boniface, il souhaita, comme par abondance de droit, de la recevoir encore des mains d'Etienne[2]; et, afin d'assurer la couronne dans sa famille, il la fit aussi donner à ses deux fils Charles et Carloman, et à la reine Bertrade leur mère (754). Durant la cérémonie, qui eut lieu au monastère de Saint-Denis, le pape déclara aux grands qu'il leur défendait, par l'autorité de S. Pierre dont Jésus-Christ l'avait fait dépositaire, de se choisir jamais un roi qui ne fût de la race de ces princes[3], élevés sur le trône par la divine Providence pour la défense du Siége apostolique[4]. Ce sont les termes d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui vivait peu de temps après[5].

Cependant, le bruit des préparatifs de guerre que faisait Pépin avait alarmé Astolphe, roi des Lombards. Pour détourner l'orage qui le menaçait, il obligea l'abbé du Mont-Cassin à envoyer dans la Gaule Carloman, frère du roi des Franks, avec mission de le dissuader de cette expédition[6]. Carloman vint donc trouver Pépin à Quierci, et s'acquitta en public de la commission dont il était chargé. Le roi répondit qu'il ne pouvait se dispenser de tenir la parole si solennellement donnée au pape; et, de peur qu'Astolphe ne déchargeât son ressentiment sur Carloman, il le retint dans la Gaule, de concert avec le souverain pontife. L'humble religieux accompagna son frère jusqu'à Vienne, où il attendit, avec la reine Bertrade, l'événement de la guerre; mais il y mourut, dans un monastère, le 3 décembre de la même année (754), avant le retour de Pépin. Prince véritablement grand par l'usage qu'il sut faire de la grandeur tant qu'il gouverna les Franks, mais beaucoup plus grand encore par le mépris qu'il en fit, en la quittant pour Jésus-Christ[7].

Avant d'en venir aux mains, Pépin engagea, à plusieurs reprises, le roi des Lombards à restituer les patrimoines usurpés de l'Église romaine, et à reconnaître l'indépendance de Rome : démarches qui

[1] Anastas., in *Adriano primo.*
[2] Eginhard. Anastas.
[3] Ut unquàm de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 21.
[5] Hilduinus, in *Areop.*
[6] Anastas. Bibl., in *Steph. II.*
[7] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 26.

Digitized by Google

ne servirent qu'à rendre meilleure la cause dont il prenait la défense. Sur le refus d'Astolphe, il entra en Italie, battit son adversaire, l'assiégea dans Pavie, et ne lui accorda la paix qu'à condition de céder à l'Église et à la république de Rome l'exarchat de Ravenne et les autres villes conquises sur les empereurs de Constantinople, et de donner des otages pour garants de sa fidélité[1]. Le traité étant conclu et juré, Pépin, pour consommer son ouvrage, fit conduire à Rome le pape chargé de présents[2]. Puis il retourna dans la Gaule, sur la fin de l'an 754, avec la double gloire d'avoir vaincu, et de n'avoir vaincu que pour le saint Siége[3].

Mais, dès qu'il fut hors de l'Italie, Astolphe, loin de livrer les places convenues, se prépara à assiéger Rome, aux portes de laquelle il envoya exercer des ravages. Étienne appela aussitôt à son aide Pépin et les deux princes ses enfants, à qui il donna, dans sa lettre, la qualité de rois et de patrices des Romains[4]. Le 1er janvier 755, la ville se trouva investie par Astolphe[5]. Les Lombards du duché de Bénévent, établis du côté des portes de Saint-Paul et de Saint-Jean-Baptiste, commirent des cruautés et des profanations inouïes. Ils brûlèrent les églises hors de Rome, percèrent de leurs épées les saintes images et les jetèrent au feu. Ils mirent les saints mystères, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, dans des vases profanes, et s'en nourrirent, après s'être gorgés dans leurs festins. Ils tourmentèrent et tuèrent les moines, arrachèrent les religieuses de leurs cloîtres pour en faire les victimes de leur brutalité, coupèrent les vignes et incendièrent toutes les habitations des environs de Rome. C'est Étienne qui décrit ces impiétés à Pépin, dans une lettre encore plus pathétique que la précédente[6]. L'extrémité où le pontife se voyait réduit avec son peuple le fit recourir à un pieux stratagème pour frapper l'esprit des Franks. Il écrivit, au nom de S. Pierre, une nouvelle lettre, adressée au roi, au clergé et aux grands[7], à laquelle il en joignit une autre, adressée à tous les Franks[8]. Il n'en fallait pas tant pour exciter leur zèle. Dès que Pépin sut le danger où était le pape, il vola à son secours; et le bruit de sa marche, joint à la vigoureuse résistance des Romains, obligea Astolphe à lever le siége

[1] Anastas. Cont. Fredeg., *Epist. Steph. ad Pipin.*
[2] *Annal. Fuldens.*, et *Loisel.*
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 26.
[4] *Cod. Carol.*, ep. 9. *Conc. Gall.*, t. 2, p. 21.
[5] *Cod. Carol.*, ep. 6.
[6] *Conc. Gall.*, t. 2, p. 22.
[7] Ep. 3, *Cod. Carol.*, apud Duchesne, t. 3, p. 705.
[8] *Cod. Carol.*, ep. 6.

Digitized by Google

Pépin paraissait pour la seconde fois devant Pavie, lorsque des envoyés grecs tâchèrent de le déterminer à rendre l'exarchat de Ravenne à l'empereur de Constantinople. Le roi des Franks répondit qu'il ne souffrirait jamais que ces places fussent aliénées du patrimoine de S. Pierre et de l'Église romaine. Il assura même, avec serment, que ce n'était en considération d'aucun homme qu'il s'était exposé à tant de combats, mais seulement pour l'amour de S. Pierre, et afin d'obtenir la rémission de ses péchés; ajoutant que tous les trésors du monde ne lui feraient pas ôter à S. Pierre ce qu'il lui avait donné. Ainsi les envoyés de l'empereur se retirèrent confus.

Pépin fut bientôt en état de garantir sa donation; car il pressa si vivement le siége de Pavie, qu'Astolphe lui députa des évêques pour implorer sa clémence. Il ne pouvait employer de plus puissants intercesseurs. Le roi des Franks se laissa toucher par les ministres de l'Église; seulement, pour punir la perfidie du prince lombard, il ajouta plusieurs places à celles qu'il avait données au saint Siége l'année précédente. Toutes ces villes, selon le dénombrement d'Anastase le Bibliothécaire, étaient au nombre de vingt-deux. Pépin, retournant dans la Gaule, laissa en Italie un délégué pour presser l'exécution du traité. Ce délégué alla, avec les députés d'Astolphe, dans toutes les villes désignées, en reçut les clefs, et vint les offrir sur le tombeau de S. Pierre, avec la donation que Pépin en faisait au saint Siége[1]. C'est ainsi que le premier de la seconde race de nos rois jeta les fondements de la grandeur temporelle de l'Église romaine[2].

Tant que l'empire romain s'étendit sur toute la terre, fait observer à ce sujet un sage historien[3], les souverains pontifes partagèrent, avec tous les fidèles, les persécutions et les triomphes de la religion, tantôt protégée par les Constantin et les Théodose, tantôt opprimée par les Constance et les Julien. Mais, après que la puissance romaine eut disparu pour faire place à tant d'autres qui s'élevèrent sur ses débris, et qui se trouvèrent divisées de vues et d'intérêts, dès lors il entra dans le dessein de la Providence que les papes devinssent indépendants, et qu'ils se trouvassent eux-mêmes revêtus d'un pouvoir qui, sans les rendre redoutables, les mît du

[1] Hinc de receptis civitatibus à B. Petro, atque à sanctâ Romanâ Ecclesiâ, ab omnibus in perpetuum pontificibus apostolicæ Sedis possidendis misit in scriptis donationem. (Anastas. Bibl., apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 3.)

[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. 6, p. 32.

[3] *Hist. de France*, A. M. D. G., t. 1, p. 103.

Digitized by Google

moins en état d'exercer librement leur autorité spirituelle, et de ne recevoir l'influence d'aucun des princes qui partageaient le monde chrétien.

A son retour d'Italie, Pépin fit assembler, le 11 juillet, la quatrième année de son règne, à Verneuil, maison royale sur l'Oise, un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour tâcher de rétablir en partie la discipline, en attendant que des temps plus tranquilles permissent de la rétablir entièrement[1]. Un autre concile fut tenu plus tard à Compiègne.

Cette même année (755), Dieu récompensant par la victoire des travaux entrepris pour sa gloire, Pépin acheva la conquête de la Gaule gothique en s'emparant de Narbonne, qui se rendit après un blocus de trois ans. Nous avons dit le commencement de cette guerre, entreprise par les Goths de la Septimanie pour recouvrer leur indépendance, au moment où Alphonse le Catholique, retranché dans les Asturies, y relevait leur monarchie. Les Sarrasins, reculant devant le soulèvement des vaincus, avaient été obligés de s'enfermer dans Narbonne. Un chef des Goths s'était fait reconnaître pour seigneur par Nîmes, Maguelonne, Agde et Béziers[2]. Mais les Goths, trop faibles pour reprendre Narbonne, avaient appelé les Franks. Et ceux-ci, inhabiles dans l'art des siéges, seraient restés éternellement devant cette place, si les habitants chrétiens n'avaient fini par faire main basse sur les Arabes, et par ouvrir eux-mêmes leurs portes. Pépin promit, avec serment, de respecter les lois et franchises du pays[3].

Cependant, la face des affaires était changée en Italie[4]. Tandis qu'on y travaillait à mettre le saint Siége en possession des places dont on était convenu, Astolphe se tua à la chasse d'une chute de cheval (756)[5]. Didier fut reconnu roi des Lombards[6], après qu'il eut juré au délégué de Pépin d'exécuter le traité fait par Astolphe; et de plus, de céder à l'Église romaine le duché de Ferrare et plusieurs autres villes.

Mais Constantin Copronyme n'avait pas abandonné le dessein de recouvrer l'Italie. Il envoya, l'an 757, à Pépin, des ambassadeurs qui lui présentèrent un orgue, qu'on dit être le premier qu'on

[1] *Conc. Vernens.*, *Conc. Gall.*, t. 2, p. 28. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 46.
[2] *Chron. Moissiac.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 68.
[3] *Ibid.*, p. 69 : Dato sacramento Gothis qui ibi erant, ut si civitatem partibus traderent Pepini regis Francorum, permitterent eos legem suam habere.
[4] *Hist. de l'Église gall.*, t. 6, p. 54.
[5] *Annal. Metens.*, ad ann. 756. Eginhard., *Annal.*
[6] *Epist. Steph. ad Pipin.*

Digitized by Google

ait vu dans la Gaule. La description que les auteurs contemporains[1] font de cet instrument nous apprend qu'il était semblable à nos orgues; car il se composait de tuyaux et de soufflets, par le moyen desquels l'air, étant poussé dans les tuyaux, imitait tantôt le bruit horrible du tonnerre, tantôt le doux son d'une lyre ou d'une flûte. Le pape Paul Ier n'omit rien pour détacher le roi des Franks d'un ennemi de l'Église romaine aussi dangereux que l'était Constantin Copronyme. A son tour, il lui envoya des présents, au nombre desquels plusieurs livres qui devaient servir à établir la liturgie romaine et le chant romain dans la Gaule[2].

Le saint Siége avait plus besoin que jamais d'une aussi puissante protection que celle de Pépin[3]. Didier, sachant le roi des Franks occupé à dompter les Saxons et les Slaves[4], oublia les promesses qu'il avait faites pour monter sur le trône. Il ravagea par le fer et le feu la campagne de la Pentapole, des duchés de Spolette et de Ravenne. Il fit même emprisonner les grands qui s'étaient soumis au saint Siége et au roi des Franks[5]. L'ambassadeur de l'empereur étant passé de la Grèce en Italie sur ces entrefaites, Didier le sollicita d'engager son maître à rentrer par la force en possession de l'exarchat de Ravenne. Outré de cette perfidie, Paul Ier recourut, par plusieurs lettres, au roi des Franks. Toutefois, Didier, étant venu à Rome l'an 758, promit d'observer la paix, pourvu que le pape engageât ce prince à lui rendre ses otages. Paul ne put se dispenser d'en écrire à Pépin, mais les porteurs de la lettre étaient chargés de l'avertir de n'y point déférer; et c'est ce que le pape lui faisait entendre, en lui adressant une épée dont le fourreau et le baudrier étaient garnis de pierreries, avec quelques autres présents pour lui et pour les princes Charles et Carloman.

Après avoir pressé plusieurs fois Didier de satisfaire le pontife, Pépin envoya à Rome, au commencement de l'an 760, une ambassade qui parut d'abord produire l'effet qu'on avait lieu d'en attendre[6]. L'artificieux Lombard ne tint pourtant pas encore la parole donnée tant de fois, et le pape eut de nouveau recours au roi des Franks[7]. Celui-ci continua d'employer les négociations auprès de Didier, parce qu'il avait à soutenir dans les Gaules, pour la cause de l'Église,

[1] Monach. San-Gall, l. 2, c. 10. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 69.
[2] *Ibid.*, p. 72.
[3] *Ibid.*, p. 73.
[4] Eginhard., *Annal.*, ad ann. 758.
[5] *Cod. Carol.*, ep. 15.
[6] *Epist.* 21 *Pauli papæ ad Pipinum*, in *Cod. Carol.*
[7] *Ibid.*, ep. 22, 24.

Digitized by Google

une guerre qui ne lui permettait pas d'entreprendre une nouvelle expédition en Italie[1].

Vaifaire, à la faveur des troubles, s'était rendu indépendant en Aquitaine, où il régnait en tyran plutôt qu'en souverain; et il avait usurpé, dans l'étendue de sa domination, les biens qui appartenaient aux Églises du royaume des Franks. Pépin l'envoya sommer de les restituer et de les décharger de tout impôt. Sur son refus dédaigneux, il lui déclara la guerre, et l'obligea bientôt à se soumettre[2]. Mais, l'année suivante, ce duc recommença les hostilités avec une animosité qui les lui fit continuer pendant huit ans. Pépin convoqua (761) sur les bords de la Loire la grande assemblée annuelle des Franks; ils s'y rendirent avec armes et bagages, passèrent le fleuve, et ravagèrent l'Aquitaine jusqu'à la contrée des Arvernes, où ils brûlèrent la ville forte de Clermont, faisant périr dans l'incendie une foule d'hommes, de femmes et d'enfants[3]. La principale cité des Arvernes fut prise d'assaut, et les Franks, selon leur coutume, pillèrent tout ce qui pouvait s'emporter. L'année d'après ils vinrent encore, autour de Bourges, enlever des chevaux et des hommes. La révolte de Thassillon, duc des Bavarois, qui était d'intelligence avec le duc des Aquitains et avec le roi des Lombards dont il épousa la fille, forçant Pépin de ramener ses guerriers en deçà de la Loire, puis de tenir l'assemblée de mai à Worms sur les bords du Rhin (764), empêcha Vaifaire d'être alors écrasé. Mais, en 765, les Franks étendirent leurs excursions jusqu'à Limoges; en 766, ils poussèrent jusqu'à Agen, détruisant les vignes et les arbres, incendiant et pillant les maisons[4]. Ce n'étaient là que les représailles des violences que les Aquitains et les Basques[5] exerçaient dans leurs courses hardies jusqu'à Autun, jusqu'à Chalons. Vaifaire, voyant que le roi des Franks, à l'aide de ses machines, s'était emparé du fort de Clermont, ainsi que de Bourges, sa capitale, et ville très-fortifiée, avait fait abattre les murs de toutes les villes qui lui appartenaient, savoir : Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux, Angoulême et beaucoup

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 77.

[2] Cont. Fredeg., apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 4. Eginhard., *Annal.*, *ibid.*, p. 199 : Cùm res quæ ad Ecclesias... pertinebant, reddere noluisset. — Spondet se Ecclesiis sua jura redditurum, etc.

[3] Vivos concremaverunt. (Fredeg., *Chron.* Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 94.)

[4] *Ibid.*, p. 95.

[5] Cont. Fredeg., apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 5-7 : Waifarius cum exercitu magno et plurimorum Wasconorum, qui ultrà Garonnam commorantur, qui antiquitùs vocati sunt Vaceti...

Digitized by Google

d'autres[1]. Pépin s'en étant rendu maître, il en appela aux hasards d'une bataille rangée, et fut complétement défait[2]. Il demanda la paix, et n'obtint qu'un refus; ce qui causa tant d'impression sur Thassillon, duc des Bavarois, qu'il se réconcilia avec Pépin par l'entremise du pape. Pour Vaifaire, il se retira dans les lieux forts, sur les montagnes sauvages. Mais chaque année lui enlevait quelques-uns des siens. Il perdit son comte d'Auvergne, qui périt en combattant; son comte de Poitiers fut tué en Touraine par les hommes de Saint-Martin de Tours[3]; son oncle Rémistan, qui l'avait abandonné, puis soutenu de nouveau, fut pris et pendu par les Franks. Vaifaire lui-même fut enfin assassiné par les siens (768), que son ambition avait engagés dans une lutte sans espoir. Ainsi Pépin, déjà tout-puissant en Italie par l'humiliation des Lombards, se vit seul maître de toutes les Gaules[4]. Il jouit trop peu de temps de sa nouvelle conquête, pour réparer dans l'Aquitaine les désordres causés par une guerre si acharnée[5]. Il fut pris de la fièvre étant à Saintes[6]. Son mal ne l'empêcha cependant pas de se rendre à Poitiers, et de là à Tours, où il répandit de grandes aumônes, priant humblement le Seigneur de lui faire miséricorde par l'intercession de saint Martin. Il se rendit ensuite au monastère de Saint-Denis, avec la reine Bertrade et les princes ses enfants. Là, connaissant que sa fin était proche, il réunit les évêques et les grands, et, de leur consentement, ses possessions furent divisées entre le prince Charles et le prince Carloman. Le premier roi de la seconde race partagea la Gaule entre ses deux fils, à la manière des anciens rois, par coupe longitudinale[7]. Dans ce partage, les royaumes d'Austrasie et de Neustrie furent seuls considérés comme des États, et l'immense territoire qui se trouvait en dehors leur fut ajouté comme annexe. Le royaume occidental, donné à Charles, s'étendait jusqu'aux Pyrénées, à travers l'Aquitaine dont il ne comprenait qu'une partie. L'autre royaume, donné à Carloman, avait pour limites extrêmes le Rhin et la Méditerranée. Pépin mourut le 24 de septembre (768) et fut enterré à Saint-Denis. Il choisit sa sépulture à l'entrée de l'église en dehors, et voulut y être mis dans la posture où

[1] Cont. Fredeg., apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 6 : Pectavis, Lemodicas, Santonis, Petrecors, Equolisma, et reliquas quàm plures civitates et castella, omnes muros eorum in terram prostravit.

[2] Cont. Fredeg., c. 130.

[3] *Ibid.* : Comes Pictavensis, dùm Turonicam infestatam prædaret, ab hominibus Vulfardi abbatis monasterii B. Martini interfectus est.

[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 306.

[5] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 99.

[6] Cont. Fredeg.

[7] Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 145.

Digitized by Google

étaient les pénitents qu'on nommait *prosternés;* et cela à cause des péchés de son père Charles Martel, dont il voulait par là faire comme une sorte de pénitence publique après sa mort[1].

Dans ce prince, tout fut grand, excepté la taille, qui le fit surnommer Pépin le Bref[2]. Né à côté du trône, il s'en montra tellement digne par ses grandes qualités, que son ambition n'excita pas même la jalousie des grands. Il sut en effet si bien allier dans la suite les vertus chrétiennes et civiles avec les vertus militaires, qu'il fut toujours l'objet de l'amour des Franks, le défenseur de la foi, la terreur des ennemis de l'État et de l'Église. La réforme du clergé des Gaules, procurée sous ses auspices par S. Boniface, la grandeur temporelle du saint Siége fondée par sa générosité, attestent sa piété solide. Elle éclatait, du reste, dans les cérémonies solennelles, où il s'honorait de porter les reliques sur ses épaules, celles entre autres de saint Austremon et de saint Germain : témoignage de religion conforme aux mœurs du temps[3]. On ne peut rien ajouter aux glorieux titres que les papes lui ont donnés, de *Nouveau Moïse,* de *Libérateur de l'Église,* de *Roi très-chrétien,* du *plus grand des rois,* sinon qu'il les mérita, à quelques faiblesses près. Ainsi il fut tenté de se séparer de Bertrade, pour mettre à sa place une personne qu'il aimait; mais, sur les remontrances d'Etienne II, il fit céder sa passion à la crainte du scandale[4]. Fils et petit-fils de héros, il eut encore le bonheur singulier d'être le père d'un héros qui surpassa la gloire de tant d'illustres ancêtres.

CHARLES Ier ou CHARLEMAGNE[5], CARLOMAN Ier.

Quinze jours après la mort de Pépin, ses deux fils, Charles Ier (Karl Ier) et Carloman Ier (Karle-mann Ier), furent oints et couronnés

[1] Suger, *de Administr. suâ,* c. 25, apud Duchesne, t. 4, p. 342.

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 101.

[3] *Secunda S. Austremonii translatio,* apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 433 : Rex, ad instar David regis,... oblitâ regali purpurâ, præ gaudio omnem illam insignem vestem lacrymis perfundebat, et antè sancti martyris exequias exultabat, ipsiusque sacratissima membra propriis humeris evehebat. Erat autem hiems. — *Translat. S. Germani Pratens.*, *ibid.*, p. 428 : ... Mittentes, tàm ipse quàm optimates ab ipso electi, manus ad feretrum...

[4] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France,* t. 1, p. 285.

[5] On dit communément, fait observer M. Michelet (*Hist. de France,* t. 1, p. 307), que *Charlemagne* est la traduction de *Carolus Magnus.* « Challemaines si vaut » autant comme grant Challes. » (*Chron. de Saint-Denis,* l. 1, c. 4.) Charlemagne n'est qu'une corruption de Carloman (Karl-mann), l'homme fort. Les

Digitized by Google

rois, le neuvième d'octobre (768)[1]. Le premier reçut l'onction royale à Noyon, et le deuxième, à Soissons, le même jour. Ils étaient l'un et l'autre fort jeunes; mais un caractère de bonté et de sagesse, que relevaient en eux une grandeur d'âme et un courage héroïque, annonçait aux Franks un règne également heureux et glorieux.

A peine y préludaient-ils, qu'Hunalde ralluma au midi le flambeau de la guerre civile. Cet ancien duc des Aquitains, qui s'était fait moine, voyant son fils Vaifaire mort, ainsi que Pépin, son vainqueur, sortit de son monastère, et reprit sa femme, avec l'administration des possessions auxquelles il avait renoncé. Charlemagne accourut pour comprimer cette velléité de soulèvement des populations méridionales contre les guerriers du nord; et, quoique son frère Carloman ne lui eût pas envoyé de secours, il força le duc de Gascogne, auprès de qui Hunalde s'était réfugié, à le lui livrer (769)[2]. Toutefois, usant de la victoire avec modération, il permit à l'inconstant Hunalde de se retirer à Rome. Ce prince y demeura en effet quelque temps; puis il passa chez les Lombards.

Quelques semences de division qu'on avait jetées entre les deux rois empêchèrent Carloman de contribuer à la guerre d'Aquitaine. Elles furent bientôt étouffées par la prudence de la reine Bertrade, leur mère; et le pape Etienne les félicita de leur réconciliation[3], en les exhortant à réunir leurs armes pour contraindre Didier, roi des Lombards, de restituer les places données au saint Siége par Pépin. Didier en était bien éloigné. Afin de se mettre à l'abri des réclamations des Franks, et d'établir même une alliance durable entre les deux nations, il proposa de faire un double mariage, de sa fille avec l'un des deux rois, et de la princesse Gisèle, leur sœur, avec son fils[4]. Cette négociation alarma le pape, qui écrivit en termes pathétiques à Charlemagne et à Carloman, pour les détourner de l'alliance avec les Lombards, et pour leur rappeler qu'étant déjà mariés du vivant de Pépin, ils ne pouvaient prendre d'autres femmes. Mais les intérêts de la politique l'emportèrent, dans l'esprit de la reine Bertrade,

Chroniques de Saint-Denis disent elles-mêmes Challes et Challemaines pour Charles et Carloman (*maine*, corruption française de *mann*; comme *lana*, *laine*, etc.) On trouve dans la Chronique de Théophane un texte plus positif encore. Il appelle Carloman Καρουλλὸμαγνος. (*Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 187.) Les deux frères portaient donc le même nom. Mais, si la philologie détache du nom de Charles l'épithète de grand, l'admiration des peuples persiste à l'y associer.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 102.

[2] Eginhard., *Vita Caroli Magni.*

[3] Ep. 47, *Cod. Carol.*

[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 107.

Digitized by Google

sur les prières et les menaces du souverain pontife. Cette princesse, ayant réussi à réconcilier les deux rois ses fils entre eux, et avec Thassillon, duc des Bavarois, passa, de la Bavière où elle s'était rendue, en Italie, pour traiter des mariages proposés. Elle crut adoucir le pape en portant Didier à restituer plusieurs places au saint Siége, et emmena avec elle dans la Gaule Désidérate, fille de ce prince, pour la faire épouser à l'un de ses fils. N'ayant pu obtenir de Carloman qu'il agréât cette union, elle gagna Charlemagne, qui épousa la princesse lombarde; mais il s'en sépara au bout d'un an, pour s'unir à Hildegarde. Quant à la princesse Gisèle, elle ne voulut d'autre époux que Jésus-Christ, et mourut abbesse de Chelles.

La conduite de Charlemagne, rachetée plus tard par une sincère pénitence[1], violait ouvertement les lois de l'Église. Et pourtant ce prince avait à cœur le maintien de la discipline ecclésiastique, puisqu'à la prière des évêques il publia, dès les premières années de son règne, un capitulaire qui l'avait pour objet[2].

Carloman ne se portait pas avec moins de zèle que son frère à ce qui pouvait contribuer au bien de la religion[3]. Mais il mourut, à la fleur de son âge, le 4 décembre 771, à Samonie, maison royale au territoire de Laon, et fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Remi de Reims, où il avait choisi sa sépulture.

CHARLEMAGNE.

Aussitôt après la mort de ce prince, la plupart des grands de ses possessions, la plupart des évêques, se rendirent auprès de Charlemagne et le reconnurent pour leur roi, à l'exclusion des enfants de Carloman, qui, étant encore en bas âge, ne pouvaient remplir le mandat de la royauté franke, c'est-à-dire être personnellement utiles à la nation[4]. Ce fait confirme d'une manière éclatante ce que nous avons dit, savoir, que l'avénement des Carlovingiens fut la conquête d'un pays par un peuple, bien plutôt que l'usurpation d'un homme sur une famille[5].

Toutefois l'avénement des Carlovingiens, ces protecteurs de l'É-

[1] *Vies des Pères*, etc., t. 1, p. 378.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 109.
[3] *Ibid.*, p. 112.
[4] *Annal. Metens.*
[5] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 299.

Digitized by Google

glise, ayant été secondé par le clergé, il résulta de l'influence du clergé et des idées religieuses une importante modification dans le caractère de la royauté, qui se plaça, sous Charlemagne, au-dessus de la sphère des forces individuelles, pour s'élever au rang d'un pouvoir vraiment social[1]. Nous n'avons guère rencontré jusqu'ici que la prépondérance d'un individu, soutenue par des moyens matériels; nous voici en présence d'un pouvoir public, fondé sur des principes généraux et moraux. Grâce au clergé, une force barbare a été convertie en une puissance morale. La royauté n'est plus un pouvoir personnel, issu et dépendant de la force propre du possesseur; c'est une magistrature sociale, qui puise son droit dans la mission de faire régner la loi divine, la justice, sur les forces particulières, de protéger l'intérêt commun contre les intérêts privés[2]. La royauté, placée hors de l'égoïsme et conçue comme une magistrature publique, tel est le caractère dominant du gouvernement de Charlemagne[3]. Et comme l'influence des idées religieuses et du clergé a puissamment contribué à faire naître dans son esprit cette haute pensée, c'est surtout avec les ecclésiastiques et par leur aide qu'il en poursuivra l'accomplissement.

Sous son règne aussi, les placites généraux prennent une régularité, une importance, jusque-là inconnues[4]. Plus de trente assemblées générales, dont plusieurs n'étaient pourtant que des convocations militaires, se réunirent de son temps, et furent associées aux plus graves affaires de l'État, bien que, dans leur courte durée, elles ne fissent que recevoir son impulsion[5]. En effet, Charlemagne remplit seul le tableau de cette époque. Il est le centre et l'âme de toutes choses, des assemblées nationales comme de son propre conseil, de la plus grande assemblée comme de la plus petite; c'est lui qui fait qu'elles se réunissent, qu'elles délibèrent, qui s'enquiert de l'état du pays, des nécessités du gouvernement; en lui réside la volonté; c'est de lui que tout émane pour revenir à lui[6]. Et cela se comprend. La dissolution de toute société un peu étendue, le combat désordonné des forces individuelles, la domination arbitraire des hommes puissants dans leur territoire, c'était le mal qui travaillait le peuple et le roi : la nécessité de l'époque n'était donc pas que les

[1] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 310
[2] *Ibid.*, p. 312.
[3] *Ibid.*, p. 314.
[4] *Ibid.*, p. 323.
[5] *Ibid.*, p. 342.
[6] *Ibid.*, p. 336.

Digitized by Google

rapports de la nation et du gouvernement fussent bien réglés et garantis, mais qu'il y eût un gouvernement et une nation, car l'un et l'autre périssaient; or, c'est là ce qu'entreprit Charlemagne, c'est à ce dessein que servaient les assemblées [1]. Si l'on regarde à la composition de ces réunions périodiques, même de celles du printemps, on voit qu'en cas de guerre tous les guerriers y sont convoqués; qu'en temps de paix le prince y reçoit solennellement les dons de ses peuples [2]. Mais, quant au gouvernement proprement dit, quels sont les hommes qui y interviennent, et à quel titre? Ces *majores*, ces *seniores*, qui seuls participent aux délibérations, ce sont les ducs et les comtes que Charlemagne a nommés, les évêques dont la plupart doivent leur siége à sa désignation, les grands bénéficiers qu'il sait retenir dans une condition précaire. Ces *minores* qui ne délibèrent sur rien, n'exercent aucune autorité, et doivent seulement confirmer par l'adhésion de leur intelligence les décisions qui seront adoptées, ce sont, en grande partie du moins, les vicaires, les centeniers, les officiers royaux d'un ordre inférieur. Isolés dans leurs districts ou sur leurs domaines, ces ducs, ces comtes, ces grands bénéficiers, si pesants pour la population qui les entourait, n'eussent été pour Charlemagne que des étrangers ou des ennemis [3]. Fréquemment rassemblés auprès de lui, tombant alors dans la sphère de son ascendant personnel, ils étaient ses conseillers, ses alliés, devenaient bientôt ses agents, et reportaient ensuite, dans les provinces, après l'avoir acceptée pour leur propre compte, sa domination, qui valait mieux que la leur. Et de même qu'il régnait vraiment sur les hommes puissants de son empire, en les associant à son pouvoir dans les assemblées du printemps et de l'automne, de même, en s'entretenant familièrement avec la multitude, qui ne venait aux assemblées annuelles que pour y apporter ses dons, il réussissait à gouverner les petits comme les grands, et à les rallier tous en corps de nation.

La nature même de la révolution qui éleva la famille des Carlovingiens ne permit pas aux premiers d'entre eux de s'occuper beaucoup de l'administration des provinces; bien que Charles-Martel ait réprimé à main armée la multitude de petits tyrans qui s'arrogeaient partout l'empire [4]. Mais, quand cette seconde inva-

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 339.
[2] *Ibid.*, p. 337.
[3] *Ibid.*, p. 340.
[4] Rebus bellicis operosissimè insistens, tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes oppressit. (*Chron. Centul.*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. 3, p. 352.) Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 270.

Digitized by Google

sion de la Gaule fut définitivement consommée, alors seulement on put gouverner, et Charlemagne gouverna en effet.

Les hommes libres ne venaient plus aux assemblées de la centène ou du comté, et le droit de convoquer ces plaids locaux n'était, pour les centeniers ou les comtes, qu'un moyen de s'enrichir par le produit des amendes infligées à ceux qui négligeaient de s'y rendre[1]. Pour faire cesser ces vexations, Charlemagne restreignit à trois par an le nombre des plaids auxquels les hommes libres de chaque circonscription seraient tenus d'assister, et ordonna qu'en tout autre cas l'obligation n'atteindrait que ceux qui y seraient appelés pour leurs propres affaires. Cependant, aux procès il fallait des juges; et à ce titre paraissent, sous Charlemagne, les échevins (*scabini*), dont sept au moins, sur la convocation du centenier ou du comte, sont tenus de se rendre aux plaids, et qui, depuis cette époque, remplissent constamment l'office de magistrats locaux. Par là, le pouvoir judiciaire passe du peuple à un corps de juges, non pas électifs, mais choisis par les officiers royaux, qui seulement les désignent dans l'assemblée de la centène ou du comté, et qui peuvent les destituer quand ils s'acquittent mal de leurs fonctions. Ainsi les plaids locaux ne sont guère pour le prince qu'une forme d'administration: il en règle les époques et le nombre; nomme et change à son gré les magistrats; interdit aux hommes libres de se présenter en armes[2], car le maintien de l'ordre et de la paix publique est le plus impérieux besoin de la société, le seul presque qui soit universellement senti; enfin, lorsque les grandes réunions d'hommes libres menacent le pouvoir royal au lieu de le servir, il les supprime absolument[3].

Sans retirer aux seigneurs la juridiction qu'ils exercent dans leurs terres, Charlemagne étend sur eux sa surveillance; se réservant formellement toutes les causes entre les hommes puissants, soumettant ainsi leurs débats à son autorité personnelle, en même temps qu'il contrôle, par ses agents, l'usage qu'ils font de la leur[4]. Les ducs, les comtes, les vicomtes, les centeniers sont bien réellement ses délégués; mais c'est par l'institution des envoyés royaux qu'il exerce

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 271.

[2] Ut nullus ad mallum vel ad placitum infrà patriam arma, id est, scutum et lanceam portet. (*Cap. Car. M.*, ann. 806, § 1, apud *Bal.*, t. 1, p. 449.)

[3] Interdiximus ut omnes Saxones generaliter conventus publicos nec faciant, nisi fortè missus noster de verbo nostro eos congregare fecerit. Sed unusquisque comes in suo ministerio placità et justitias faciat; et hoc à sacerdotibus consideretur ne aliter faciat. (*Cap. Car. M.*, ann. 791, § 34, *ibid.*, p. 256.)

[4] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 278.

Digitized by Google

avec efficacité sa surveillance, qu'il fait vraiment dominer le système monarchique, et qu'il en maintient l'unité, en rappelant sans cesse à lui, de tous les points de son empire, l'autorité confiée aux ducs, aux comtes, et même celle que ces magistrats transmettent à leur tour à leurs inférieurs, vicaires, centeniers ou échevins [1]. Par les *missi dominici*, le système monarchique acquiert autant de réalité et d'unité qu'il en peut posséder sur un territoire immense, couvert de forêts et de plaines incultes; au milieu de la barbarie des mœurs, de la diversité des peuples et des lois; en l'absence de toute communication régulière et fréquente, en présence enfin de tous ces chefs locaux qui, prenant leur point d'appui dans leurs propriétés ou dans leurs offices, ne cessent d'aspirer à une indépendance absolue, et qui, s'ils ne peuvent se l'assurer par la force, l'obtiennent souvent du seul fait de leur isolement [2].

On voit que Charlemagne ne considérait pas la société comme la proie de la force, mais comme le but du pouvoir [3] : c'est qu'il s'inspirait du christianisme.

Mais, après avoir dit la nature et les moyens de son gouvernement, comme préface d'un règne prodigieux, il faut faire ressortir la longueur de ce règne, qui favorisa singulièrement les efforts, encore plus instinctifs que raisonnés, de Charlemagne, pour établir l'unité dans ses États [4].

Après tous ces rois qui mouraient à quinze ou vingt ans, dit M. Michelet [5], il en vient deux qui remplissent presqu'un siècle de leurs règnes (741-814). Ils purent bâtir et fonder à loisir; ils recueillirent et mirent ensemble les éléments dispersés des âges précédents. Ils héritèrent de tout, et firent oublier tout ce qui précédait. Sous le rapport militaire, Pépin et Charlemagne, dont les règnes offrent moins des victoires que des ravages réguliers et périodiques, purent briser à la longue la fougue et l'élan de leurs ennemis : ils les usaient plutôt qu'ils ne les domptaient. Sous les autres rapports, cette durée extraordinaire contribua à la gloire de Charlemagne : tout data du *grand règne*. Institutions, gloire nationale, tout lui fut rapporté. Les tribus même qui l'avaient combattu lui attribuent leurs lois, des lois aussi anciennes que la race germanique [6].

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 280.
[2] *Ibid.*, p. 283.
[3] *Ibid.*, p. 287.
[4] *Ibid.*, p. 155.
[5] *Hist. de France*, t. 1, p. 309.
[6] Voy. Jac. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, l. 5. Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 310.

Digitized by Google

Dans le cours de tant d'années, les hommes illustres de toute contrée purent affluer à la cour du roi des Franks : les réformateurs des lettres et des mœurs eurent le loisir de créer le mouvement autour de lui. Toute nation, en lui envoyant ses hommes d'élite, paya son tribut : l'heureux Charlemagne profita de tout.

Demandons aux faits la justification de ces prémisses.

La reine Gerberge, veuve de Carloman, voyant ses deux fils exclus du trône, s'enfuit avec eux et le duc Autchaire en Italie, où elle se plaça sous la protection de Didier, pour tâcher, par le crédit du prince lombard, de faire reconnaître rois ses enfants[1]. Didier mit tout en œuvre pour engager le pape Adrien Ier à sacrer les fils de Carloman (772). Par là, il se vengeait de Charlemagne, qui s'était séparé de sa fille, allumait une guerre civile parmi les Franks, privait le pape de la protection de leur roi, et se voyait par conséquent en état d'envahir tous les domaines du saint Siége. Mais Adrien, qui connut les intérêts de son Église, refusa de céder aux instances de Didier. Celui-ci, voyant la ruse inutile, eut recours à la force : il s'empara de plusieurs villes de l'Exarchat et menaça d'assiéger Rome. Instruit par le pontife de l'extrémité où il était réduit et de la cause pour laquelle il souffrait, Charlemagne, dont les intérêts étaient liés en cela à ceux du Siége apostolique, envoya des ambassadeurs à Didier, pour l'engager à satisfaire Adrien.

En ce moment, la guerre contre les Saxons occupait le roi des Franks. Les expéditions d'Italie, la chute même du royaume des Lombards, fait observer M. Michelet[2], ne furent qu'épisodiques dans les règnes de Pépin et de Charlemagne. La grande guerre du premier est, comme on l'a vu, contre les Aquitains, celle de Charlemagne contre les Saxons : guerre la plus longue (elle dura trente-trois ans), la plus rude et la plus fatigante qu'eussent jamais soutenue les Franks; guerre qui ne souffrit presque aucune interruption, et dont la discipline des compagnons de Charlemagne, pliés aux habitudes de la milice romaine où leurs aïeux avaient servi si longtemps[3], assura seule le résultat. Jusqu'alors il y avait eu constamment par le Rhin une immigration des peuples germaniques, qui passaient en grand nombre pour trouver fortune dans la riche contrée de l'Ouest, et qui, par ces recrues, fortifiaient et renouvelaient sans cesse l'armée des Franks[4]. Mais ces immigrations par-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 113.
[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 311.
[3] De Sismondi, t. 2, p. 267.
[4] *Hist. de France*, t. 1, p. 311.

Digitized by Google

tielles devaient faire craindre une invasion générale, surtout de la part des Saxons, toujours prêts à se soustraire au tribut, antipathiques à une civilisation qui reposait sur des moyens d'ordre et d'administration, tels que les dénombrements d'hommes et les divisions de territoire, et s'obstinant dans leur grossier paganisme, source de cette sauvage antipathie. L'invasion de tels peuples eût ramené le chaos dans la Gaule : il fallait la prévenir en éclairant leurs ténèbres, en adoucissant leurs mœurs; et de là les efforts des missionnaires que les premiers Carlovingiens avaient encouragés à faire la conquête morale de la Germanie. Mais, indociles à la voix des apôtres, ils ne devaient fléchir que devant une force matérielle, supérieure à la leur; et l'apparition de cette force au centre même du pays qu'ils occupaient était provoquée par leurs incursions sur les terres des Franks. « Dieu, leur avait dit S. Lebwin, dont ils méprisaient les exhortations, Dieu a suscité de votre voisinage un roi » puissant, courageux et prudent, qui s'avance comme un torrent » rapide pour ravager votre province. Il emmènera vos femmes et » vos enfants en captivité. Une partie de vous périra par ses armes » ou par la faim, les autres seront obligés de recevoir le joug du » vainqueur. » Charlemagne s'avançait en effet (772) [1], moins avec le désir de mettre un frein à ce peuple indocile, qu'avec la pensée grande et civilisatrice d'établir le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie.

Il marcha droit à Ehresbourg, vers Paderborn. Là se trouvait le principal sanctuaire des Saxons; là ils adoraient leur principale idole, l'Herman-Saül [2], leur dieu Mars [3], autour duquel se groupaient les plus chers souvenirs de la Germanie, ceux de la première victoire des Germains sur l'Empire [4]. La statue, armée de pied en cap, tenait de la main droite un étendard où se voyait une rose, et de la gauche une balance, pour montrer qu'elle pesait le sort des combats et en

[1] Eginhard., *Vita Caroli Magni.*

[2] Colonne, ou statue de la Germanie ou d'Arminius.

[3] Eginhard., *Vita Caroli Magni.*

[4] Les lieux voisins de Dethmold sont encore pleins des souvenirs de ce mémorable événement. Le champ qui est au pied du Teutberg s'appelle encore *Wintfeld*, ou Champ de la Victoire; il est traversé par le Rodenbeck, ou Ruisseau de sang, et le Knochenbach, ou Ruisseau des os, qui rappelle ces ossements trouvés, six ans après la défaite de Varus, par les soldats de Germanicus, venus pour leur rendre les derniers honneurs. Tout près de là est Feldrom, le Champ des Romains; un peu plus loin, dans les environs de Pyrmont, le Herminsberg, ou mont d'Arminius, couvert des ruines d'un château qui porte le nom de Harminsbourg, et sur les bords du Véser, dans le même comté de la Lippe, on trouve Varenholz, le Bois de Varus.

Digitized by Google

faisait pencher la fortune à son gré [1]. Sur son bouclier, était un lion commandant à d'autres animaux; à ses pieds, un champ semé de fleurs. Ce national, mais superstitieux symbole, fut renversé et le temple démoli. Du reste, les Saxons adoraient une autre idole nommée Chrodo : c'était un vieillard qui tenait une roue des deux mains [2], d'où l'on a jugé qu'elle représentait le dieu Saturne ou le Temps [3]. Surpris dans leurs forêts, les Saxons donnèrent à Charlemagne douze otages, un par tribu [4].

Le roi se contenta de cette satisfaction, parce que l'Italie réclamait sa présence. Ses premiers ambassadeurs n'ayant pu décider Didier à restituer le domaine du saint Siége, il lui avait adressé une seconde députation [5] pour lui offrir quatorze mille sous d'or, à condition que le pape serait satisfait. Sur le refus du prince lombard, il s'avança (773) vers l'Italie, dont Didier avait fortifié et défendait les passages. Avant de les attaquer, il renouvela ses propositions, qui furent encore rejetées. Les Lombards soutinrent mal cette fierté; car, une terreur panique les saisissant à l'approche de l'ennemi, Didier battu se retira à Pavie, et son fils Adalgise à Vérone, avec la veuve et les enfants de Carloman. Charlemagne assiégea aussitôt ces deux places. Comme il se trouvait devant Vérone, Gerberge en sortit pour se rendre à lui avec ses fils, et le duc Autchaire implora également sa générosité. Elle ne leur fit pas défaut. Le siége de Pavie durait depuis six mois, lorsque Charlemagne eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres à la fête de Pâques (774) : Adrien l'y reçut avec les honneurs accoutumés pour les exarques et les patrices. Mettant à profit la présence du roi des Franks à Saint-Pierre, il le pria de confirmer la donation que Pépin avait faite au pape Etienne dans l'assemblée de Quierci; donation qu'il avait signée lui-même avec Carloman. Le roi, s'en étant fait lire l'acte, l'approuva, ainsi que les grands de sa suite; et fit même, par une générosité nouvelle, dresser l'acte d'une donation plus ample, attribuant à l'Église romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent. Il signa cette donation de sa main, la fit souscrire aussi par les évêques, les abbés, les ducs et les

[1] Grantzius, in *Hist. Sax. Ann. Bertin.*
[2] *Ibid.*
[3] Le nom de Chrodo, qui paraît une corruption de χρόνος, peut confirmer cette conjecture.
[4] Monachus Engolismens., *Vita Caroli Magni. Annal. Franc.*, ad ann. 772.
[5] Anastas., in *Vita Adriani.*

Digitized by Google

comtes qui l'accompagnaient, la plaça sur l'autel de saint Pierre et ensuite sur son tombeau, au dedans de la Confession, et jura avec ses grands qu'il conserverait au saint Siége les domaines désignés dans cet acte, qui demeura entre les mains du pape. Il en fit faire un duplicata, qu'il mit sur le corps de saint Pierre sous le livre des Évangiles, qu'on y baisait, et l'y laissa. Il en emporta un autre exemplaire avec lui. Après avoir ainsi nourri sa piété, il pressa le siége de Pavie au point d'obliger Didier à se rendre prisonnier. La prise de cette capitale rendit Charlemagne maître des deux tiers de l'Italie, et dans la suite, il prit le titre de roi des Franks et des Lombards[1]. Adalgise se sauva par mer à Constantinople[2]; mais le vainqueur emmena avec lui Didier, la reine son épouse, et Paul, fils de Warnefride et secrétaire du roi vaincu, qu'il garda à sa cour par estime pour son érudition. Didier, d'abord relégué à Liége, fut transféré à Corbie où il embrassa la vie monastique[3].

Dès que les Saxons avaient vu Charlemagne occupé de l'expédition d'Italie, ils étaient entrés sur les terres des Franks, et avaient pénétré jusqu'à Buriabourg, mettant le feu partout, et particulièrement aux lieux saints en haine de la religion[4]. Un détachement alla, dans sa fanatique idolâtrie, pour brûler l'église construite par saint Boniface à Frizlar dans la Hesse; mais le saint avait prophétisé en la bâtissant qu'elle ne périrait jamais par le feu, et l'événement vérifia sa prédiction[5]. Charlemagne, à son retour d'Italie, marcha contre ces barbares (775), après avoir fait recommander le succès de cette expédition nouvelle à Dieu, pour lequel il l'entreprenait[6]. Et comme la conversion des Saxons était le fruit le plus précieux qu'il se promît de sa conquête, il joignit à son armée des évêques, des abbés et des prêtres qui devaient combattre l'idolâtrie sous ses étendards[7]. Pendant que leur zèle, soutenu des armes victorieuses des Franks, préparait de consolants résultats, le roi, comprenant qu'on ne contiendrait les Saxons qu'en restant au milieu d'eux, releva le château d'Ehresbourg, repris et rasé par les Barbares l'année précédente[8]. Les Saxons Angariens se soumirent, ainsi qu'une partie des Westphaliens.

[1] In *Cod. Car.*, et apud Gretserum.
[2] Eginhard., *Annal.*, ann. 774.
[3] Anselmus Leodiensis. Sigebertus.
[4] *Annal. Bertin. et Metens.*
[5] *Annal. de Fulde*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 328.
[6] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 135.
[7] In *Vitâ Sturmi.*
[8] Reædificavit ipsum castellum, et basilicam ibidem construxit. (*Annal. Franc.*) Eresburgum reædificat. (*Annal. Fuld.*)

Digitized by Google

Cependant les ducs lombards de Frioul, de Bénévent, de Spolète, conspiraient pour rétablir Adalgise, fils de Didier, que l'empereur de Constantinople promettait d'appuyer[1]. Charlemagne repassa en Italie au commencement de 776, afin de les châtier : il n'eut qu'à paraître pour calmer ces mouvements; et sachant que les Saxons recommençaient leurs courses, qu'ils étaient même venus assiéger le château de Sigisbourg[2], il retourna en toute hâte dans les Gaules. On le supposait encore en Italie, lorsqu'il parut en Saxe[3]. Les Barbares se crurent perdus. Ils vinrent de toute part se soumettre à Charlemagne, en disant, pour le désarmer, qu'ils étaient chrétiens. Ce nom était la plus sûre sauvegarde, et le gage le plus certain d'amnistie, pour les rebelles. Un grand nombre de ces barbares reçurent en effet le baptême, sur la fin de l'an 776, dans un fort que le roi des Franks avait fait bâtir sur la rivière de Lippe[4]. L'année suivante (777), l'assemblée des Franks se tenant à Paderborn, les chefs des Saxons s'y rendirent pour lui faire hommage, à l'exception du chef westphalien Witikind, qui s'était retiré chez les Danois (Northmen). Il y eut encore un grand nombre de Barbares qui reçurent le baptême dans cette occasion, après avoir promis de persévérer dans la profession du christianisme et d'être constamment fidèles au roi des Franks, sous peine de perdre leur liberté et leurs biens[5].

Leur imagination avait dû être frappée à la vue d'un émir sarrasin, venu d'Espagne pour demander à Charlemagne de le rétablir dans son gouvernement qu'il s'engageait à tenir sous sa dépendance. L'année même où Pépin se fit roi, les Sarrasins perdirent l'unité de leur empire; l'Espagne s'isola de l'Afrique, et se trouva elle-même affaiblie par le schisme qui divisait le califat[6]; cet affaiblissement des Infidèles, l'amitié des petits rois chrétiens, le concours des émirs révoltés du nord, favorisèrent les progrès des Franks[7]. Ils poussèrent jusqu'à l'Ebre, et appelèrent leurs campements en Espagne une nouvelle province, sous les noms de Marche de Gascogne et de Marche de Gothie. Du côté oriental, tout alla bien, les Franks se trouvant soutenus par les Goths; mais, à l'occident, les Basques, vieux soldats d'Hunalde et de Vaifaire, les rois

[1] *Annal. Metens. Chron. Virdun.* Eginhard., *Annal.*, ad ann. 776.
[2] *Annal. Bertin.*, ad ann. 776.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 136.
[4] Et fecit castellum super fluvium Lyppia. (*Annal. Franc.*)
[5] *Annal. Bertin.*, ad ann. 777.
[6] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 308.
[7] *Ibid.*, p. 317.

Digitized by Google

de Navarre et des Asturies, qui voyaient Charlemagne prendre possession du pays et mettre tous les forts entre les mains de ses guerriers, s'armèrent sous Lope, fils de Vaifaire, qu'il ne faut pas confondre avec Lope, fils d'Hatton, par qui Hunalde avait été livré. Au retour, l'arrière-garde des Franks, attaquée par ces montagnards à Roncevaux, tandis qu'elle franchissait les Pyrénées, reçut un échec assez considérable. Plusieurs chefs des plus distingués y périrent, entre autres Roland, préfet de la côte britannique, si fameux dans nos romans de chevalerie [1].

Cette absence de Charlemagne sembla aux Saxons une favorable occasion de révolte. Ils reprennent les armes à la sollicitation de Witikind, et arrivent jusqu'au Rhin, ravageant tout ce qu'ils trouvent sur leur passage, brûlant les églises, profanant les vierges consacrées à Dieu, commettant toutes les horreurs et tous les sacriléges que peuvent suggérer la barbarie et la haine de la religion [2]. Mais le roi des Franks approche victorieux, sauf l'échec de Roncevaux. Ils se retirent alors avec précipitation, et un détachement envoyé pour incendier le monastère de Fulde est battu par les Franks, qui refoulent en Saxe les rebelles (778), pendant que les missionnaires fixés à Ehresbourg affermissent les néophytes dans la foi [3]. L'an 779, après une victoire remportée à Buckholz sur les Barbares, Charlemagne se présente au bord de l'Elbe, limite des Saxons et des Slaves; il reçoit de nouveau les serments des vaincus à Ohrheim; puis, consolé en voyant des milliers de Saxons, de Vinides et de Frisons régénérés par le baptême (780) [4], laissant aux évêques et aux abbés le soin de donner une organisation religieuse à ces contrées [5], il va célébrer à Rome la fête de Pâques de l'an 781 [6].

Il amenait avec lui les princes ses enfants. Adrien, qu'il pria de baptiser et de lever des fonts sacrés celui qu'on nommait Carloman [7], changea ce nom, au baptême, en celui de Pépin. Après la cérémonie, il donna l'onction royale aux deux jeunes princes, Charlemagne prenant ces précautions pour assurer la couronne dans sa famille et pour accoutumer les peuples à obéir à ses enfants. Adrien sacra roi d'Italie Pépin, qu'il venait de baptiser, et Louis, roi d'Aquitaine.

[1] Eginhard., *Vita Caroli.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 93, et *Annal.*, ibid., p. 203. Poet. Sax., l. 1, *ibid.*, p. 143. *Chron. de Saint-Denis*, l. 1, c. 6.
[2] *Epist. S. Ludgeri ad Nifridum. Ann. Franc.*, ad ann. 778.
[3] *Vita Sturmi.*
[4] *Chron. Moissiac.*, ad ann. 780, apud Duchesne, t. 3.
[5] *Epist.* 64 *Adriani*, in *Cod. Carol.*
[6] Eginhard., ad ann. 781.
[7] *Append. ad Chron. Nibelungi Rhegino.*

Digitized by Google

Ainsi, tandis que la Neustrie, en perdant sa prépondérance, perdait son caractère national, l'Aquitaine, province gauloise qui, sous la première race, avait toujours figuré comme domaine, montait au rang d'un État distinct. Un si grand changement, dit M. Augustin Thierry [1], ne vint pas du hasard, mais d'une réaction énergique de l'esprit national des indigènes du midi contre le gouvernement fondé par la conquête. Ce peuple affranchi, mais non d'une manière absolue, malgré plusieurs insurrections, jouit alors du singulier privilége de communiquer aux fils des rois la royauté effective, et une puissance quelquefois dirigée d'une manière hostile contre leurs pères. Louis, fils de ce prince, fut roi en Aquitaine tout autrement que ne l'avait été Charibert, frère de Dagobert; et après que lui-même eut hérité de l'empire, les Aquitains élurent celui de ses fils qu'il ne voulait pas leur donner. Tel fut le commencement d'une révolution qui, après des guerres longues et sanglantes, s'accomplit par le démembrement définitif de l'empire des Franks.

A son retour dans la Gaule, Charlemagne vit à Parme le célèbre Alcuin, que l'archevêque d'York avait envoyé à Rome demander le *pallium* pour lui. Aussi habile à récompenser le mérite littéraire et civil que le mérite militaire, ce prince, dont toutes les pensées se tournaient vers la civilisation des peuples soumis à son empire, chercha à s'attacher un homme capable d'être le réformateur des lettres. Il obtint qu'après s'être acquitté de sa commission, le savant séjournât quelque temps à la cour des Franks; et c'est alors que Charles, qui avait eu pour maître dans la grammaire le diacre Pierre de Pise, apprit la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique et l'astronomie sous Alcuin, qu'il s'efforça de retenir en lui donnant les abbayes de Ferrières et de Saint-Loup de Troyes. Mais, lié par l'obéissance envers son archevêque, ce maître du roi des Franks retourna en Angleterre, toutefois pour en revenir quelques années après et se donner entièrement à la Gaule. Ainsi l'Angleterre, comme l'Italie, en fournissant à Charlemagne les instruments d'une régénération morale, payait tribut à la supériorité de son génie, et contribuait à civiliser ces Franks qui devaient réunir tous les genres de gloire. Mais il faut observer qu'en Angleterre et en Italie, aussi bien qu'en Gaule, c'est des rangs du clergé que sortaient ces réformateurs des lettres ou des mœurs; le clergé seul, comme ministre du christianisme, possédant les éléments d'une civilisation dont le christianisme conservait les débris, et dont il devait, en le rectifiant, reconstruire l'édifice écroulé.

[1] *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 146.

Digitized by Google

Malheureusement, les mesures méditées par Charlemagne pour civiliser la Gaule et la Germanie rencontraient de puissants obstacles dans la sauvage barbarie des tribus idolâtres. Tandis que les évêques, les abbés et les prêtres, répartis sur leur territoire, travaillent avec sécurité à l'éducation de ces tribus, voilà que Witikind, descendu encore une fois du Nord et recrutant sur son passage une foule de Saxons, vient battre près Sonnethal (vallée du soleil) les lieutenants de Charlemagne. Le roi des Franks accourt : Witikind a disparu. Mais tous les rebelles ne l'ont pas suivi dans sa retraite rapide : Charlemagne se fait livrer quatre mille cinq cents d'entre eux ; et se résignant à un exemple de fermeté, qui accuse en lui un reste de dureté barbare, il fait trancher en un jour, à Verden, ces quatre mille cinq cents têtes (782)[1]. Le premier effet que produisit ce carnage fut une consternation générale ; elle se changea en fureur, au retour de Witikind ; et les Saxons soulevés protestèrent dans trois batailles sanglantes, qui furent pour eux autant de défaites, contre la domination des Franks. L'hiver même n'arrêta point le vainqueur, qui, s'installant au fort d'Ehresbourg (785), s'opiniâtra à poursuivre la guerre.

Charlemagne, en réduisant toute la Saxe par la force des armes, n'avait pu réduire Witikind ; mais il ne désespéra pas de le gagner[2]. Il lui fit proposer une conférence, et lui envoya des otages pour garants de sa sûreté. Witikind, craignant qu'on ne l'accusât d'avoir manqué de cœur s'il refusait la conférence, se rendit à Attigni (785) où était alors la cour. Là, ce que tant d'armées et de victoires n'avaient pu faire, la majesté et la bonté du roi des Franks l'accomplirent. Witikind se soumit, et, examinant alors avec soin la religion qu'il avait si cruellement persécutée, il détesta le paganisme et demanda le baptême. Il fut en effet baptisé, avec un autre chef des Saxons nommé Albion, et Charlemagne voulut être son parrain[3]. Witikind, qui n'avait pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion, en montrant dans la suite autant de zèle pour la propagation de la foi, qu'il avait mis d'acharnement à en entraver les progrès.

Occupé de la guerre extérieure, Charlemagne ne perdait pas de

[1] Cæterorum, qui, persuasioni ejus Vitikindi morem gerentes, tantùm facinus peregerunt, usque ad M. M. M. M. D. traditi, jussu regis omnes unâ die decollati sunt. Hujusmodi vindictâ perpetratâ, rex in hiberna concessit. (Eginh., *Annal.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 206.) *Annal. Fuld.*, p. 329. *Annal. Metens.*, p. 344.

[2] *Annal. Poetæ Sax.*, l. 2, ad. ann. 785. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 154.

[3] *Annal. Metens. Chron. Moissiac.*

Digitized by Google

vue les lettres que la paix intérieure permettait de cultiver : sa protection couvrait ceux qui se vouaient à leur culte. Le diacre Paul, fils de Warnefride, l'écrivain le plus poli et le plus estimé de son temps, ayant été accusé auprès de lui de se mêler d'autre chose que d'écrire, et d'être entré dans une conspiration pour rétablir Didier, ancien roi des Lombards (786)[1], il voulut avoir sur ce point un éclaircissement avec Paul, qui eut la hardiesse de répondre que Didier était toujours son maître. Dans le premier mouvement de sa colère, le roi des Franks ordonna qu'on coupât les deux mains au téméraire; mais, se rétractant aussitôt, il s'écria : « Eh! où trouve-» rions-nous un aussi habile historien, si on lui coupait la main qui » a écrit de si beaux ouvrages? » Il se borna à éloigner Paul. Celui-ci quitta la Gaule, et après avoir passé quelque temps auprès d'Arigise, duc de Bénévent, il se retira au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique[2].

Cet Arigise devait, à son tour, exercer l'activité guerrière de Charlemagne. Le roi des Franks, ayant dompté les Bretons de l'Armorique qui avaient essayé de décliner son ascendant (786), et voulu ensuite visiter pour la troisième fois les tombeaux des saints apôtres (787), marcha, à la prière du pape, contre le duc de Bénévent, qu'on voyait toujours en contestation avec le saint Siége ou avec les gouverneurs grecs. Arigise, redoutable par sa position, offrit pourtant les satisfactions convenables; et Charlemagne les accepta, d'après le conseil des évêques, de peur que les biens des Églises et des monastères ne fussent pillés. Il reçut en otage le fils même du duc, et revint à Rome célébrer la fête de Pâques[3].

Toujours zélé pour le développement des arts, de ceux surtout qui, en contribuant à la majesté de l'office divin, pouvaient produire plus d'impression sur des esprits peu cultivés, il profita de son séjour à Rome pour obtenir du pape des chantres romains qui enseignassent aux Franks le chant grégorien dans toute sa pureté. Adrien lui donna les deux plus habiles chantres de la ville, Théodore et Benoît, et des Antiphoniers de S. Grégoire qu'il avait notés lui-même. Le roi, à son retour dans la Gaule, mit l'un de ces chantres à Metz et l'autre à Soissons, enjoignant à tous les maîtres de chant de son royaume de leur apporter leurs Antiphoniers à corriger et d'apprendre d'eux à chanter. Ainsi tous les chantres franks apprirent la note romaine, sans égaler toutefois la délicatesse des

[1] *Chron. sancti Vincentii de Vulturno*, apud Duchesne, t. 3, p. 678.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 167.
[3] *Annal. Metens*

Digitized by Google

Italiens. Ceux-ci leur enseignèrent encore à toucher l'orgue, dont on commençait à se servir dans l'office divin. L'école de chant, établie à Metz, fut la plus célèbre de toute la Gaule [1].

Charlemagne ne borna pas là ses soins. Il savait que l'étude des lettres n'est pas moins nécessaire pour le bien de la religion que pour l'utilité et la gloire de l'État : il s'appliqua donc, au retour de son troisième voyage de Rome, à faire fleurir les lettres et les sciences dans la Gaule. L'ignorance, hélas! avait cessé d'y être honteuse, même dans le clergé [2]; elle s'y était enracinée, par suite du défaut de maîtres et d'écoles publiques. Pour y remédier, le roi résolut d'établir des écoles dans les principales villes et dans les plus fameuses abbayes de ses possessions. « Nous vous faisons savoir, » écrivit-il, que nous avons jugé utile que, dans les évêchés et les » monastères dont nous sommes chargés, on s'appliquât non-seu- » lement à maintenir la régularité, mais encore à enseigner les let- » tres à ceux qui ont des dispositions pour les sciences... Car, quoi- » que ce soit une meilleure chose de faire le bien que de le connaître, » il faut le connaître avant de le faire. » Il ajoute qu'ayant reçu des lettres de plusieurs monastères, il en a trouvé le sens et les pensées raisonnables, mais l'expression barbare et le style fort mauvais; que cette négligence lui a fait craindre qu'on ne fût moins capable d'entendre les divines Ecritures, interprétation qui suppose la connaissance des lettres humaines; qu'en conséquence il recommande qu'on exécute ses ordres touchant l'érection des écoles avec le même zèle qui les lui a fait donner. « Car nous sou- » haitons, dit-il, que vous soyez, comme doivent l'être des soldats de » l'Église, des hommes pieux et savants; que vous viviez bien, et » que vous parliez bien. » L'exemplaire qui nous a été conservé de cette Lettre est adressé à Baugulfe, abbé de Fulde : Baugulfe établit en effet à Fulde une école à laquelle plusieurs hommes remarquables qui en sont sortis donnèrent beaucoup d'éclat.

Le roi des Franks, prenant l'initiative de ce qu'il ordonnait aux autres, voulut, pour honorer les beaux-arts, que son palais en devînt le séjour. Il y établit une école publique, où il plaça les meilleurs maîtres, et à leur tête le célèbre Alcuin, qui était revenu dans la Gaule. Il faut entendre les contemporains raconter cette tentative de réforme littéraire, ces louables efforts pour rétablir l'unité de l'enseignement dans l'empire. « Il advint qu'au rivage de Gaule

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 170.

Digitized by Google

» débarquèrent, avec des marchands bretons, deux Scots d'Hibernie, » hommes d'une science incomparable dans les écritures profanes » et sacrées. Ils n'étalaient aucune marchandise, et se mirent à crier » chaque jour à la foule qui venait pour acheter : « Si quelqu'un » veut la sagesse, qu'il vienne à nous, et qu'il la reçoive ; nous l'a- » vons à vendre... » Enfin ils crièrent si longtemps que les gens éton- » nés, ou les prenant pour fous, firent parvenir la chose aux oreilles » du roi Charles, amateur toujours passionné de la sagesse. Il les fit » venir en toute hâte, et leur demanda s'il était vrai, comme la re- » nommée le lui avait appris, qu'ils eussent avec eux la sagesse. Ils » dirent : « Nous l'avons, et, au nom du Seigneur, nous la donnons » à ceux qui la cherchent dignement. » Et comme il leur demandait » ce qu'ils voulaient en retour, ils répondirent : « Un lieu commode, » des créatures intelligentes, et ce dont on ne peut se passer pour » accomplir le pèlerinage d'ici-bas, la nourriture et l'habit. » Le roi, » plein de joie, les garda d'abord avec lui quelque peu de temps. » Puis, forcé d'entreprendre des expéditions militaires, il ordonna » à l'un d'eux, nommé Clément, de rester en Gaule, lui confia un assez » grand nombre d'enfants de haute, de moyenne et de basse con- » dition, et leur fit donner des aliments selon leur besoin et une ha- » bitation commode. L'autre, Jean Mailros, disciple de Bède, il » l'envoya en Italie, et lui donna le monastère de Saint-Augustin, » près la ville de Pavie, pour y ouvrir école. Sur ces nouvelles, Al- » binus, de la nation des Angles, disciple du savant Bède, voyant » quel bon accueil Charles, le plus religieux des rois, faisait aux » sages, s'embarqua et vint à lui [1]. » Ainsi Charlemagne, outre plusieurs habiles professeurs de grammaire et d'arithmétique, qu'il avait amenés d'Italie au retour de son troisième voyage à Rome, attirait auprès de lui par ses largesses les savants de toutes les par-

[1] Eginh., in *Carol. Magn.*, c. 25 : « Albinum, cognomento Alcuinum, item diaconum, de Britanniâ, Saxonici generis hominem. » Alcuin avait écrit à Charlemagne : « Envoyez-moi de France quelques savants traités aussi excellents que » ceux dont j'ai soin ici (à la bibliothèque d'York), et qu'a recueillis mon maître » Ecbert ; et je vous enverrai de mes jeunes gens qui porteront en France les » fleurs de Bretagne ; en sorte qu'il n'y ait plus seulement un jardin enclos à » York, mais qu'à Tours aussi puissent germer quelques rejetons du paradis. » (*Epist.* 1.) Appelé en France, il devint le maître du Scot Raban Maur, fondateur de la grande école de Fulde. Eginhard dit (c. 16) que Charlemagne donnait les honneurs et les magistratures à des Scots, estimant leur fidélité et leur valeur, et que les rois d'Écosse lui étaient fort dévoués. Dans sa *Vie de S. Césaire*, dédiée à Charlemagne, Héricus dit : « Presque toute la nation des » Scots, méprisant les dangers de la mer, vient s'établir dans notre pays, avec » une suite nombreuse de philosophes. » (Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 337.)

Digitized by Google

ties du monde. Il croyait qu'un prince ne pouvait acheter assez cher des hommes dont les talents devaient faire honneur à la religion et à l'État. Fâché un jour de ce que, malgré ses recherches, il ne trouvait pas autant d'habiles maîtres qu'il l'aurait souhaité, il s'écria : « Plût à Dieu que j'eusse douze hommes aussi savants que » Jérôme et Augustin ! » Alcuin, qui l'entendit parler de la sorte, lui répondit avec un peu d'émotion : « Quoi ! prince, le Créateur du ciel » et de la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite ; et vous, vous » en voudriez douze [1] ! »

Les maîtres vivants ne suffisent pas pour former des savants ; il faut encore des livres qui sont comme les gardiens et les dépositaires de la science. Charlemagne prenait des précautions pour que cette source publique de l'érudition ne fût pas altérée par la négligence des copistes, dont on était obligé de se servir avant l'invention de l'imprimerie. Il fit revoir et corriger avec une grande exactitude l'Ancien et le Nouveau Testament ; puis il donna ses soins à la correction des prières de l'office divin, dont le style et le latin barbare lui parurent peu dignes de la majesté de Dieu. L'ordonnance qu'il publia à ce sujet, et qu'il adressa à tous les lecteurs des Églises de ses États, est l'un des plus beaux monuments de la piété de ce roi des Francs [2]. « Quoique nous soyons, y dit-il, dans l'impuissance de » rendre à Dieu d'assez dignes actions de grâces pour toutes les » prospérités dont il nous comble et à la guerre et dans la paix, sa » divine bonté veut bien cependant nous tenir compte de notre » bonne volonté. C'est pour lui donner quelques marques de notre » reconnaissance en travaillant à rendre de plus en plus florissantes » les Églises de notre royaume, que nous avons tâché d'y faire re» vivre l'amour des lettres presque éteint par la négligence de nos » ancêtres, et que nous avons invité tous nos sujets, par notre exem» ple, à s'appliquer à l'étude des arts libéraux. Nous avons com» mencé par faire corriger avec soin les exemplaires de l'Ancien et » du Nouveau Testament, qui avaient été depuis longtemps altérés » par l'ignorance des copistes. Ensuite, excités par l'exemple du roi » Pépin notre père de respectable mémoire, qui, pour donner une » nouvelle splendeur aux Églises des Gaules, y a établi le chant ro» main, nous avons pris à tâche d'enrichir l'office ecclésiastique de » Leçons choisies et Propres du temps. Il nous a paru qu'il serait » honteux à notre siècle de souffrir qu'on chantât aux nocturnes » des Leçons peu convenables, sans nom d'auteurs, et pleines de so-

[1] Monach. San Gall, in *Vita Carol.*, l. 1.
[2] Apud Bal., t. 1, *Capit.*, et t. 1, *Analect.*

Digitized by Google

» lécismes et de barbarismes, telles que sont celles qui ont été re-
» cueillies précédemment. C'est pour y remédier, que nous avons
» chargé le diacre Paul de parcourir avec soin tous les ouvrages des
» saints Pères, et d'y cueillir les plus belles fleurs, pour en com-
» poser un bouquet. Il a exécuté ce dessein en deux volumes, où il
» a marqué des Leçons pour le cours de l'année et pour les princi-
» pales fêtes. Après les avoir examinées et approuvées, nous avons
» jugé à propos de vous les envoyer, afin qu'on puisse les lire dans
» les églises. » On ne sait pas en quel temps précisément Charlemagne publia cet ouvrage; mais on voit par les qualités qu'il prend de roi des Franks et des Lombards, ainsi que de patrice des Romains, qu'il n'avait pas encore le titre d'empereur : ce dut être avant la disgrâce du diacre Paul.

La retraite ou l'exil de cet habile écrivain ne nuisit pas aux progrès des lettres dans la Gaule. Il se forma en peu de temps, au sein des Franks, comme une académie de savants, où siégeaient les principaux conseillers du roi. Ils étaient ensemble en commerce de littérature, et ils se donnèrent des surnoms empruntés aux anciens, pour faire revivre en quelque sorte par leurs noms le goût de l'antiquité qu'on ne trouvait pas dans leurs écrits. Alcuin se nommait Flaccus; Adalard, Augustin; Riculfe de Mayence, Damætas; Engilbert, abbé de Centule, Homère; Charlemagne, David. Malgré ces noms pompeux, dit M. Michelet [1], quelques Poésies du Goth italien Théodulfe, évêque d'Orléans, quelques Lettres de Leidrade, archevêque de Lyon, méritent peut-être seules quelque attention; pour le reste, c'est la volonté qu'il faut louer, et la réforme littéraire, dirigée par Alcuin, porte un cachet de pédantisme et d'infécondité [2].

En Charlemagne personnellement, la beauté de l'esprit (il faut en convenir) égalait la grandeur d'âme. Il avait d'heureuses dispositions pour les belles-lettres, et de grands talents pour l'éloquence. Il parlait le latin comme sa langue naturelle; pour le grec, il l'entendait mieux qu'il ne le parlait. Il faisait passablement des vers, c'est-à-dire qu'il était excellent poëte pour son temps. Mais, avec toutes ces connaissances, Éginhard, son secrétaire, qui nous a laissé sa Vie, semble faire entendre qu'il ne savait pas écrire. « Il tâchait
» d'écrire, dit cet historien [3], et il faisait mettre des tablettes sous
» son chevet, pour s'y exercer quand il en avait le loisir. Mais il fit
» peu de progrès dans un art qu'il commença trop tard à apprendre. »

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. 335.
[2] Voyez, au surplus, notre *Histoire littéraire de la France au moyen âge.*
[3] In *Vitâ Caroli.*

Digitized by Google

On ne doit pas en conclure, comme l'ont fait quelques modernes, que ce prince ne sût pas même écrire son nom. Il s'agissait apparemment de l'écriture dont on se servait pour transcrire les livres, et qui était différente de l'écriture usuelle. D'ailleurs, on conserve, à ce qu'on croit, les originaux de plusieurs chartres que Charlemagne a souscrites de sa main par un monogramme dont les lettres sont très-bien formées[1].

Un si grand prince partageait ses soins, sans les diminuer, et l'amour des lettres ne dérobait rien à l'application qu'il devait aux affaires politiques de l'État.

Charlemagne avait reçu à Rome des envoyés de Thassillon, duc de Bavière, gendre de Didier et beau-frère du duc lombard de Bénévent. Pendant que ce dernier s'entendait avec les Grecs, maîtres de la mer, le premier s'assurait contre les Franks du concours des Slaves et des Abares : conjuration extérieure, qu'il prétendit sans doute dissimuler en députant vers Charlemagne. Ses ambassadeurs ne donnèrent pas au roi les satisfactions que des sujets de mécontentement antérieurs autorisaient à exiger ; mais ce prince, à son retour d'Italie, sut bien le contraindre de demander grâce[2]. A peine lui eut-il pardonné, qu'il connut tous ses coupables projets. Le cernant alors avec trois armées, il lui enjoignit de se présenter (788) à l'assemblée d'Ingelheim[3]; et Thassillon, vaincu sans combat, y comparut. On l'arrêta prisonnier; on le convainquit par la déposition même des Bavarois d'avoir pressé les Abares de déclarer la guerre à Charlemagne; sur son aveu, on instruisit son procès. Les grands de l'assemblée opinèrent à le condamner à mort; mais le roi, se rappelant que Thassillon était par sa mère petit-fils de Charles-Martel, lui accorda la vie[3]. Touché de cette clémence, ainsi que de repentir, le duc se jeta à genoux au milieu de l'assemblée, demandant humblement deux grâces : la première, qu'on lui permît de se retirer dans un monastère pour y faire pénitence; la seconde, qu'on lui épargnât la honte de lui couper les cheveux devant l'assemblée, et qu'on attendît pour le faire qu'il fût dans le

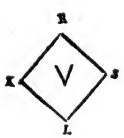

[2] *Annal. Bertin.*
[3] Rhegino, in *Chron.*
[4] Eginhard., ann. 788, et *Vita Carol. Magn.*

monastère. Cette double grâce ne lui fut pas refusée. Nos rois avaient coutume de punir les princes et les seigneurs rebelles, en les enfermant dans une communauté religieuse, et quelquefois en les obligeant à prendre l'habit monastique, afin que le châtiment fût aussi salutaire qu'il paraissait humiliant. Les deux fils et les deux filles de Thassillon, furent traités comme leur père, Charlemagne cherchant à éteindre par ces précautions jusqu'aux dernières étincelles des guerres civiles. C'est ainsi que la Bavière périt comme nation ; elle fut désormais gouvernée, à l'instar des autres provinces, par les comtes que le roi des Franks y envoyait. Au reste, il ne manqua à son dernier duc que la fidélité, pour être un grand prince. Thassillon montrait de la piété et de la libéralité envers les églises, et il fonda plusieurs monastères. Mais son ambition, plus grande que son pouvoir, le rendit parjure et malheureux.

Délivré de cet ennemi, Charlemagne s'appliqua avec plus de liberté à rétablir le bon ordre dans l'Église et dans l'État[1]. A cet effet, il publia l'année suivante (789), à Aix-la-Chapelle, un capitulaire en quatre-vingt-deux articles, et il envoya des commissaires dans les provinces pour tenir la main avec les évêques à l'exécution de ces règlements. Rien de plus édifiant que la préface du capitulaire : « Nous vous exhortons, y dit le roi aux évêques, à conduire » par votre vigilance et vos avertissements le troupeau du Seigneur » dans les pâturages éternels, et à rapporter sur vos épaules dans » le sein de l'Église les brebis égarées.... C'est dans cette vue que » nous avons délégué nos envoyés, pour corriger avec vous et par » votre autorité ce qu'il conviendra de réformer.... Et que personne » ne traite à ce sujet notre entreprise de téméraire présomption ; » car nous lisons que le saint roi Josias s'efforça, par ses réprimandes et ses exhortations, de ramener au culte du vrai Dieu le » royaume qu'il lui avait donné sur la terre. Ce n'est pas que nous » osions nous égaler à ce religieux prince; mais nous devons tâcher » de suivre les exemples que les saints nous ont donnés. » On rapporte au même temps un capitulaire fait pour la Saxe en trente-quatre articles, qui tendent la plupart à affermir la foi dans cette nouvelle chrétienté[2]. Mais il aurait manqué quelque chose à la gloire de Charlemagne si, après avoir dompté tant d'ennemis de l'État, après avoir délivré le saint Siége des tyrans qui l'opprimaient, il n'avait aussi fait triompher la foi de tous les hérétiques qui l'at-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 177.
[2] *Ibid.*, p. 183.

Digitized by Google

taquèrent de son temps[1]. Dans les combats qu'il leur livra, il ne se regardait que comme le soutien de l'Église, pour la protéger et la défendre. Le corps épiscopal jugeait, et le prince lui prêtait son bras victorieux pour faire exécuter ses jugements. Ce fut cet heureux concert des deux puissances qui sauva la religion, et qui ferma toutes les avenues à l'hérésie de Nestorius, renouvelée, sous d'autres termes, dans le voisinage des Gaules, par Élipand de Tolède et Félix d'Urgel.

Cependant la punition du duc des Bavarois n'avait pas empêché l'effet de ses intrigues d'éclater. Les Abares entrèrent sur les terres des Franks, comme ils en étaient convenus, avec deux armées qui pénétrèrent, l'une dans le Frioul, l'autre en Bavière, et qui furent mises en déroute, Une armée plus nombreuse parut encore en Bavière : elle eut le même sort. De leur côté, les Grecs, disposés par le duc de Bénévent à seconder en Italie un soulèvement général des Lombards, n'y vinrent que pour subir un échec, à la suite duquel Adalgise se retira à Constantinople. Le gain de ces quatre batailles présageait de nouveaux triomphes. Charlemagne, parvenu sur l'Elbe en face des Slaves, se vit obligé d'intervenir dans leurs querelles et de soutenir les Obotrites contre les Wiltzi ou Weletabi : les Slaves donnèrent des otages, et l'empire des Franks s'augmenta, du moins en apparence, de tout ce qui est entre l'Elbe et l'Oder (789).

C'était entre les Slaves de la Baltique et ceux de l'Adriatique, derrière la Bavière devenue simple province, et dans les marais de la Hongrie, que se retranchaient les Huns ou Abares, cavaliers infatigables, qui de là fondaient à leur choix sur les Slaves et sur l'empire grec. Voisins des Franks, ils eussent également levé sur eux des tributs, pour grossir les richesses de leur camp ou *ring*, prodigieux village de bois qui couvrait toute une province, et que fermaient des haies d'arbres entrelacés. Il y avait là, dit M. Michelet[2], les rapines de plusieurs siècles, les dépouilles des Bysantins, entassement étrange des objets les plus brillants, les plus inutiles aux Barbares, bizarre musée de brigandage. Ce camp, d'après un vieux soldat de Charlemagne, aurait eu douze ou quinze lieues de tour[3],

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, p. 197.

[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 324.

[3] Monach. San Gall., l. 2, c. 2 : Terra Hunorum novem circulis cingebatur... Tàm latus fuit unus circulus... quantum est spatium de castro Turonico ad Constantiam... Ità vici et villæ erant locatæ, ut de aliis ad alias vox humana posset audiri. Contrà eadem quoque ædificia, inter inexpugnabiles illos muros, portæ non satis latæ erant constitutæ... Item de secundo circulo, qui similiter

Digitized by Google

comme les villes de l'Orient, Ninive ou Babylone. Tel est le génie des Tartares : le peuple uni en un seul camp, le reste en pâturages déserts. Celui qui visita le Chagan des Turcs au VIe siècle trouva le Barbare qui siégeait sur un trône d'or au milieu du désert. Le chef des Abares, dans son village de bois, se faisait donner des lits d'or massif par l'empereur de Constantinople[1]. Mais les Franks n'avaient garde de se rendre ses tributaires. Loin de là, Charlemagne, attaquant les Abares (791), s'avança jusqu'au Raab et incendia le peu d'habitations qu'il rencontrait. Son fils Pépin, roi d'Italie, défit l'ennemi dans plusieurs combats, et les victoires de ce jeune prince causèrent plus de joie à Charlemagne que les siennes propres. Comme il en rapportait à Dieu toute la gloire, il fit faire des prières publiques dans son armée, pour demander au Seigneur la continuation de sa protection dans une guerre dont le salut plutôt que la soumission des Abares était la fin[2].

Les conjurations extérieures de peuples ennemis étaient moins menaçantes pour un prince guerrier, que les conjurations intérieures. Indisposés par l'orgueil et la cruauté de la jeune reine Fastrade, plusieurs grands conspirèrent contre Charlemagne. Le complot avorta; mais, quelques années après, Pépin, surnommé le Bossu, que le roi des Franks avait eu d'Himiltrude, outré de n'être pas roi comme ses frères Pépin d'Italie et Louis d'Aquitaine, s'associa à d'autres mécontents pour renverser son père[3]. Les conjurés s'étant réunis la nuit dans une église de Ratisbonne pour concerter leurs projets (792), un prêtre lombard, nommé Fardulf, qui était demeuré dans cette église, les entendit et alla aussitôt avertir le roi, lequel, pour le récompenser de ce service, lui donna l'abbaye de

ut primus erat exstructus; viginti milliaria Teutonica, quæ sunt quadraginta Italica, ad tertium usque tendebantur; similiter usque ad nonum; quamvis ipsi circuli alius aliò multò contractiores fuerunt... Ad has ergò munitiones per ducentos et eo ampliùs annos, qualescumque omnium occidentalium divitias congregantes... orbem occiduum penè vacuam dimiserunt.

[1] Exc. Menandri, p. 106-164. Theophilact., l. 2, c. 16, 17. Gibbon, c. 42, 46.

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 202.

[3] *Ibid.*, p. 204. *Ann. Moissiac.* Eginh., *Carol. Magn.*, c. 20, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 97 : Harum conjurationum Fastradæ crudelitas causa et origo extitisse creditur; et idcircò in ambabus (conjurationibus) contrà regem conspiratum est, quia uxoris crudelitati consentiens à suæ naturæ benignitate ac solitâ mansuetudine immaniter exorbitasse videbatur. — Eginh., *Annal.*, *ibid.*, p. 220 : Facta est contrà regem conjuratio à filio suo majore, nomine Pipino, et quibusdam Francis, qui se crudelitatem Fastradæ reginæ ferre non posse asseverabant... quæ cùm per Fardulfum Longobardum detecta fuisset, ipse ob meritum fidei servatæ monasterio S. Dyonisii donatus est. — *Ann. Franc.*, *ibid.*, p. 65 : Filius regis Pippinus, ex concubinâ Himildrudâ, cum aliquibus comitibus Francorum consiliatur...

Digitized by Google

Saint-Denis. Charlemagne fit arrêter les coupables, qui furent jugés et condamnés à mort dans une assemblée qu'il convoqua à Ratisbonne. Mais il pardonna à la plupart, et après avoir fait recevoir la tonsure cléricale à Pépin, il se contenta de le détenir dans le monastère de Prum.

Les Lombards de Bénévent, les Sarrasins et les Saxons ne virent pas plutôt Charlemagne occupé à dompter les Abares, qu'ils opérèrent une diversion.

L'incursion des Sarrasins était plus sérieuse que les agitations des Lombards, presque aussitôt apaisées par l'arrivée du roi d'Italie. Guillaume au Court-Nez, comte de Toulouse et régent d'Aquitaine, s'opposa à l'armée du calife Hixêm, qui avait franchi l'Ebre, les Marches et les Pyrénées. Il joignait une grande bravoure à une piété singulière; mais il avait des troupes peu aguerries, qui l'abandonnèrent lâchement [1]. Les Infidèles remportèrent donc sur lui des avantages : ils brûlèrent les faubourgs de Narbonne, et firent dans cette province tous les ravages qu'on pouvait attendre d'une nation dont la férocité n'était réprimée que par son avarice, et qui n'épargnait le sang que de ceux dont elle espérait vendre la liberté. Mais l'indignation et la honte d'une lâche fuite rappelèrent bientôt les Franks au combat. Guillaume rallia ses troupes, et, suppléant à leur valeur par sa prudence, il remporta plusieurs victoires qu'il ne dut pas moins à sa piété qu'à son courage. Il enleva aux Sarrasins la ville d'Orange, et pour être plus en état de la conserver, il y fixa sa demeure. L'ennemi reprit alors la route d'Espagne, emmenant tout un peuple de captifs, et chargé de riches dépouilles, dont le calife orna la magnifique mosquée de Cordoue [2].

Quand Charlemagne apprit cette invasion des Sarrasins, il pressait en Souabe les travaux d'un canal, qui aurait joint le Rhin au Danube, si l'humidité de la terre et la continuité des pluies n'en avaient empêché l'exécution (793) [3].

La nouvelle du soulèvement des Saxons, alliés maintenant aux Abares, au lieu de fournir une armée contre eux, l'émut d'autant plus que ces peuples, retournant avec passion au culte de leurs anciennes idoles, chassaient ou égorgeaient les prêtres et brûlaient les églises. Dès qu'il sut que Theuderic, son lieutenant dans ces

[1] *Vita sancti Guill. Cellon.*

[2] *Chron. Moissiac.*, *Hist. du Languedoc*, l. 9, c. 26. Conde, *Histoire* (traduite de l'arabe en espagnol) *de la domination des Arabes et des Maures en Espagne*, t. 1, p. 264, de la traduction française. Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 326. Rodericus Toletanus.

[3] Eginh., *Annal.*, ad ann. 793.

Digitized by Google

contrées, avait été attaqué par eux à l'improviste et battu près le Véser, il se disposa à la guerre. En attendant, il fit célébrer le concile de Francfort, ainsi nommé du lieu où il fut assemblé, et qui n'était alors qu'une maison royale[1].

La doctrine de Félix d'Urgel, déjà condamné en 792, dans un concile de Ratisbonne, et d'Élipand, métropolitain de Tolède, fut anathématisée à Francfort (794); mais le second concile de Nicée, où l'impératrice Irène avait fait condamner l'erreur des Iconoclastes, y fut très-maltraité, parce qu'on en jugea sur de faux actes qu'on avait reçus de Constantinople. La prévention des Franks contre l'impératrice, qui avait suscité des troubles en Italie, ne les disposait pas d'ailleurs à accepter les décisions d'une assemblée qui n'était pas encore regardée comme œcuménique dans la Gaule. Irène avait rompu l'alliance avec Charlemagne, et fait épouser, malgré lui, à son fils Constantin, une fille arménienne, au mépris de Rotrude, fille du roi des Franks, d'abord destinée à ce jeune prince, et qui avait même auprès d'elle un eunuque grec pour lui apprendre la langue et les usages du pays[2]. C'est contre le même concile de Nicée qu'avaient été composés, vers 790, quatre livres appelés *Livres Carolins*, parce qu'ils furent écrits au nom de Charlemagne[3]. On n'y reconnaît ni la modération de ce prince, ni le respect et l'amour qu'il avait pour le saint Siége, et en particulier pour la personne d'Adrien, ni l'esprit et la piété d'Alcuin auquel des critiques ont attribué cet ouvrage. C'est un écrit, plein de termes injurieux et de faux raisonnements, dont le titre seul est un outrage, puisqu'il porte : *Contre le concile qui a été tenu sottement et arrogamment en Grèce, pour faire adorer les images*. Il n'en est pas moins certain que Charlemagne fit composer un écrit contre le second concile de Nicée, et que l'abbé Engilbert le porta à Rome par ses ordres. Adrien, qui dut en être choqué, y répondit pourtant avec beaucoup de modération[4]. Aussi, lorsque ce grand pape mourut, deux années après, le roi des Franks le pleura-t-il comme son ami et comme son père[5]; il composa même une épitaphe en trente-huit vers élégiaques, qu'il fit graver en lettres d'or sur un marbre, pour être placé sur son tombeau.

[1] Eginh., ad ann. 794.

[2] Theophan., *Chronographia*, p. 384, 391.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 232.

[4] *Conc. Labb.*, t. 7, p. 955.

[5] Nuntiato Adriani obitu, quem amicum præcipuè habebat, sic flevit, ac si fratrem aut carissimum filium amisisset. (Eginh., *Carol. Magn.*, c. 19.)

Digitized by Google

Charlemagne, dans le but d'ôter aux Bavarois tout prétexte de révolte, voulut que Thassillon, leur ancien duc, renonçât dans le concile de Francfort au pouvoir qu'il avait naguère exercé. Tiré du monastère où il était captif pour être amené devant le concile, il demanda pardon des infidélités dont il s'était rendu coupable, tant sous le règne de Pépin que sous celui de Charlemagne, et abdiqua pour lui et ses fils les droits qu'il avait à l'obéissance des Bavarois. Résigné dans la disgrâce, il mourut saintement au monastère de Jumiéges, où on l'envoya avec ses enfants[1].

L'ascendant de Charlemagne en Germanie, si explicitement reconnu par Thassillon, n'avait pour contradicteurs que les Saxons et les Abares. Ne pouvant dompter la Saxe, le roi des Franks essaya de la dépeupler. Les députés des Saxons l'ayant été trouver à Ehresbourg, il répondit qu'il pardonnerait à deux conditions[2] : la première, qu'ils recevraient de nouveau les prêtres chrétiens, chassés par eux; la seconde, que, dans leur armée rangée en bataille, il choisirait le tiers, notamment les plus séditieux, pour les transporter hors d'un pays où ils ne pouvaient se tenir en repos. Cette condition, toute rude qu'elle était, fut acceptée comme la première, et ensuite exécutée. Ce n'est pas la dernière fois que Charlemagne châtia ainsi les Saxons.

La tranquillité un moment rétablie en Saxe lui donna le moyen de poursuivre l'expédition contre les Abares. Elle l'occupait sérieusement, lorsqu'un roi de cette nation vint (796) se soumettre à son empire et à celui de Jésus-Christ, en demandant la baptême avec plusieurs chefs. Il se félicita plus de cette conquête de la foi, que de celle du trésor du Chagan, qu'on lui livra la même année. Pendant que le duc de Frioul pénétrait d'un côté chez les Abares, le roi d'Italie, s'avançant au midi, passait le Danube, la Theiss, et mettait enfin la main sur ce précieux *ring* où dormaient tant de richesses. Le butin fut tel, dit l'annaliste, qu'auparavant les Franks étaient pauvres, en comparaison de ce qu'ils furent dès ce moment[3].

Léon III occupait alors la chaire pontificale. Ce nouveau pape avait envoyé à Charlemagne une ambassade solennelle pour lui porter de sa part les clefs de la confession de S. Pierre et l'étendard de la ville de Rome, comme une marque qu'il le reconnaissait patrice et protecteur des Romains[4]. Il l'avait prié en même temps de

[1] *Conc. Gall.*, t. 2.
[2] *Chron. Moissiac. Annal. Fuld.*
[3] Michelet, *Hist. de France.*, t. 1, p. 328.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 242.

Digitized by Google

députer à Rome un personnage qui reçût en son nom leur serment de fidélité. Le roi des Franks y envoya Engilbert, avec de riches présents qu'il avait choisis parmi le butin pris sur les Abares. Léon, pour témoigner sa reconnaissance, voulut laisser à la postérité un monument du patriciat de Charlemagne. Il fit représenter à la mosaïque, dans une grande salle du palais de Latran, S. Pierre assis qui donne au roi, agenouillé à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, tandis que de la main droite il donne l'*orarium* ou l'étole au pape Léon, aussi à genoux. Au-dessus du pontife on lit cette inscription : *Notre seigneur le très-saint pape Léon,* et au-dessus du roi : *A notre seigneur le roi Charles.* Au pied des trois figures sont ces paroles : *Saint Pierre, donnez la vie au pape Léon, et donnez la victoire au roi Charles.* Dans ce monument, l'apôtre est représenté avec trois clefs, et le roi avec une couronne fermée assez semblable à un bonnet. Les vœux du pape, exprimés par les inscriptions, ne tardèrent pas à être exaucés ; car Pépin acheva de soumettre les Abares, et il chargea l'évêque de Saltzbourg d'instruire ces peuples féroces dans la foi [1]. Le roi des Franks ne les avait conquis que pour les civiliser.

Quant aux Saxons, toujours prêts à quitter et à reprendre les armes, Charlemagne n'eut qu'à se montrer pour les faire rentrer dans le devoir ; et afin de les convaincre qu'il ne lâcherait pas prise, il appela son camp Héristal, comme s'appelait le château patrimonial des Carlovingiens sur la Meuse [2]. Après avoir soumis ces barbares, il s'appliqua à les policer. Il envoya les chefs de la nation à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 797, et dressa pour la Saxe un nouveau capitulaire en onze articles, où il pourvut à la sûreté des Églises, des veuves et des orphelins, et régla les amendes et d'autres points concernant le gouvernement civil [3]. Ce qu'il y a d'admirable dans Charlemagne, c'est qu'il était pour les vaincus un instrument de régénération morale et sociale.

L'année précédente, un nouvel élan avait été donné à la réforme littéraire des Gaules. Alcuin, nommé par Charlemagne abbé de Saint-Martin de Tours, ce centre des provinces occupées par les Franks, jugea que, pour chasser l'irrégularité de ce monastère, il fallait en chasser l'oisiveté [4]. Dans ce dessein, il tâcha d'inspirer à ses religieux le goût et l'amour de l'étude, et il établit une célèbre école

[1] Anonym., apud *Canis.*, t. 6. Ap. Pagi, ad. ann. 796.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 249. Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 327.
[3] T. 1, *Capit. Baluzii.*
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 247.

Digitized by Google

à Saint-Martin de Tours, où lui seul enseignait presque toutes les sciences. Voici ce qu'il manda au roi de ses occupations dans cette nouvelle académie : « Je fais, dit-il [1], couler aux uns le miel des » saintes Écritures, j'enivre les autres du vin vieux des Histoires » anciennes. Je nourris ceux-ci des fruits de la Grammaire que je » leur cueille, et j'éclaire ceux-là en découvrant les étoiles comme des » lumières attachées à la voûte d'un grand palais. En un mot, je » fais plusieurs personnages différents, pour me rendre utiles à » plusieurs. »

Alcuin, qui était alors comme la plume du clergé des Gaules et de Germanie, défendit la foi contre Félix d'Urgel avec une modération qui ne fit pas moins d'honneur à la vérité qu'à son érudition [2]. Félix, après avoir rétracté ses erreurs à Rome, les avait enseignées depuis [3]. Il fut encore condamné dans un concile par Léon III; et quand on alla lui signifier sa condamnation, il pria qu'on le conduisît au roi des Franks, dont il obtint la permission d'exposer de nouveau sa doctrine en présence de plusieurs évêques, résolu, disait-il, à se soumettre, si l'on n'agréait pas la justification qu'il ferait de ses dogmes. En effet, il les rétracta de nouveau, de vive voix et par écrit [4]; mais la suite montra qu'il était ou un inconstant ou un fourbe. Il retourna à ses erreurs, fut déposé de son évêché, et mourut en exil à Lyon, endurci dans sa désobéissance. Ainsi finissent ordinairement ces prétendus saints de l'hérésie. Elipand de Tolède, que quelques-uns font mourir converti, ne lui survécut pas longtemps; et grâce à la sollicitude du roi des Franks, la paix fut rétablie dans les Églises de Gaule et d'Espagne.

De grands troubles agitèrent celle de Rome, peu de temps après le concile tenu par Léon III contre Félix. Pascal et Campule, neveux d'Adrien, qui ne pouvaient pardonner au nouveau pape son élection qu'ils croyaient avoir été faite à leur préjudice, conspirèrent contre lui, l'enlevèrent durant la procession du jour de S. Marc, lui firent crever les yeux et arracher la langue. Comme il est certain que, depuis, Léon III eut l'usage de la vue et de la parole, Anastase explique ce fait par un miracle. Mais Théophanes [5], auteur contemporain, prétend que le pontife émut de compassion ses propres ennemis, qui n'exécutèrent qu'à demi leur horrible dessein (799).

[1] Ep. 1.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 250.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 321.
[4] Alc., in *Præf. Agob.*, in lib. *Contrà Felicem.* Ado. Chr. *Confessio Felicis*, inter Alc. opera.
[5] *Edit. Reg.*, p. 399.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit[1], Léon se réfugia à Paderborn, auprès de Charlemagne, qui le renvoya à Rome et pourvut à sa sûreté. Le roi, avant d'aller lui-même rétablir l'ordre dans la capitale du monde chrétien, crut devoir visiter quelques provinces où sa présence paraissait nécessaire[2]. Ayant passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, il s'avança, au commencement du carême de l'an 800, vers les côtes de la Bretagne, et y fit équiper une flotte pour donner la chasse aux pirates danois qui commençaient à infester la Gaule; mais leurs invasions étaient alors moins à craindre que les descentes des Sarrasins, contre lesquels Charlemagne se prémunissait et sur lesquels il remporta des avantages dans la Méditerranée. Etant retourné à Aix-la-Chapelle, il convoqua à Mayence une assemblée où il déclara le dessein qu'il avait de se rendre en Italie pour venger avec plus d'éclat l'outrage fait au saint Siége dans la personne de Léon III. En effet, le 24 novembre, il se trouvait à Rome.

Après avoir passé six jours à s'informer des moyens de remédier aux troubles et aux scandales dont cette ville avait été le théâtre, il réunit, le septième jour, dans la basilique de Saint-Pierre, une assemblée des prélats et des grands. Là, sur le refus des évêques d'examiner les accusations intentées contre le pape, attendu qu'ils n'osaient juger le Siége apostolique, qui juge toutes les Églises et n'est jugé par aucune, Léon III attesta par un serment public son innocence.

Charlemagne avait conquis par sa bravoure la plus grande partie de l'empire d'Occident; à en juger, sinon par ses forces réelles, du moins par l'étendue de sa domination, il était le premier souverain du monde; pourquoi n'aurait-on pas accompli en sa faveur la résurrection de l'empire romain? Il ne lui manquait que le titre d'empereur : le pape, de concert avec les principaux de Rome, résolut de le lui donner. Le roi des Franks étant allé, le jour de Noël, accompagné des évêques et des grands, à la basilique de Saint-Pierre pour assister à la messe, se levait après avoir achevé sa prière devant la Confession du saint apôtre, lorsque Léon III lui mit la couronne impériale sur la tête[3]. En même temps, les Romains, présents à la cérémonie, s'écrièrent : *Vie et victoire à Charles, très-pieux, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur*[4]! Cri répété trois fois par acclamation devant la Confession

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 1, p. 323.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 278.
[3] Coràm altari, ubi ad orationem se inclinaverat, Leo papa coronam capiti ejus imposuit. (Eginh., *Annal.*, p. 215.)
[4] Poeta Sax. *Annal. Varii.*

Digitized by Google

de S. Pierre, et avec une grande démonstration d'allégresse. Le pape, qui avait tout préparé, donna aussitôt l'onction sainte au roi des Franks, ainsi qu'au prince son fils, et rendit le premier ses hommages au nouvel empereur, en se prosternant publiquement devant lui [1]. C'est ainsi que l'empire passa aux Franks dans la personne d'un prince capable, par sa piété et sa valeur, de soutenir tout le poids de la gloire des Constantin et des Théodose.

Léon n'avait pas pressenti Charlemagne sur ce grand dessein, apparemment parce qu'il se tenait assez assuré de son consentement, et qu'il voulait rendre sa promotion à l'empire, d'un côté plus agréable par la surprise, de l'autre plus glorieuse par les vœux unanimes du peuple romain qu'on ne pourrait soupçonner ce prince d'avoir brigués [2]. La modestie que Charlemagne montra en cette occasion donna un nouvel éclat à sa dignité, et parut un nouveau titre pour la mériter. Eginhard, son secrétaire, assure que, loin d'ambitionner la qualité d'empereur, il protestait au retour de la cérémonie que, s'il avait pu prévoir ce que le pape et le peuple romain voulaient faire, il se serait abstenu, malgré la solennité, d'aller ce jour-là à l'office [3].

L'empereur ne tarda point à faire connaître ce que l'Eglise devait attendre de sa protection et de sa libéralité. Il avait apporté de la Gaule ce qu'il avait de plus précieux dans ses trésors, où l'or et l'argent se trouvaient certes en abondance, puisque les Gaules renfermaient les principales richesses que les Goths et les Huns avaient enlevées à Rome, et Rome à l'univers entier. Sa piété rendit aux églises de cette ville la meilleure partie des objets précieux dont les Barbares les avaient dépouillées.

En donnant ces marques de sa munificence, il n'oublia pas d'en donner de son amour pour la justice. Il fit instruire le procès des ennemis du pape, qui furent condamnés à mort selon la loi romaine. Mais Léon III, honorant par sa charité la religion dont il était le chef suprême sur la terre, intercéda pour eux et supplia l'empereur de commuer la peine de mort en exil : grâce que Charlemagne accorda volontiers à la générosité du pontife.

L'année précédente, ce prince, ayant reçu des reliques de la part du patriarche de Jérusalem, avait envoyé de riches présents au saint

[1] Poeta Sax. *Annal. Varii.* Eginh., in *Annal.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 285.
[3] Quòd primò in tantùm aversatus est, ut affirmaret se eo die, quamvis præcipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum fuisse, si pontificis consilium præscire potuisset. (Eginh., *Vita Carol. Magn.*, p. 100.)

Digitized by Google

Sépulcre, par le prêtre Zacharie, qu'il chargea de saluer en son nom Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad. Celui-ci, digne appréciateur des hautes qualités de Charlemagne[1], et d'ailleurs jaloux d'entrer en relation avec l'ennemi de son ennemi, le calife schismatique d'Espagne, lui adressa une célèbre ambassade, que Charlemagne reçut à Rome. Haroun lui envoyait l'étendard et les clefs du saint Sépulcre, comme marque qu'il lui cédait la possession de ce lieu sacré[2], qui est encore sous la protection spéciale de nos rois. C'était le présent le plus agréable qu'il pût faire à un prince qui ne cultivait son amitié qu'en faveur des chrétiens et des saints lieux de la Palestine, dont le conquérant infidèle s'était rendu le maître. Au surplus, quatre années auparavant, Charlemagne, voulant nouer avec Haroun-al-Raschid des rapports qui pouvaient être si utiles à la religion, lui avait adressé deux ambassadeurs franks, avec un Juif nommé Isaac; ils demandèrent au calife de faire présent au roi d'un éléphant, et Haroun lui envoya le seul qu'il eût alors. C'est le premier qu'on ait vu dans la Gaule, où il n'arriva qu'en 802, parce que les deux ambassadeurs franks moururent en chemin[3].

Tandis que Charlemagne était à Rome, il forma le dessein de réunir les deux empires dans sa personne, en épousant l'impératrice Irène, qui venait de détrôner son fils Constantin : projet glorieux pour les Franks, avantageux à l'Orient et à toute l'Église[4]. Aussi Léon III joignit-il ses légats à l'ambassade qu'il envoyait pour ce sujet à l'impératrice[5]. Irène parut d'abord agréer la proposition; mais, d'une part, elle n'avait garde de se donner un maître[6], et d'autre part ses ministres, qui espéraient faire entrer après sa mort l'empire dans leur famille, la détournèrent de cette pensée.

L'empereur passa l'hiver à Rome, réglant avec le pape ce qui pouvait contribuer au rétablissement du bon ordre dans l'Église et dans l'État[7]. Il fit notamment une addition en huit articles à la loi des Lombards. Enfin il quitta Rome après Pâques (801).

De retour à Aix-la-Chapelle, et se voyant en paix avec les nations voisines, il signala les commencements de son empire par un redoublement de zèle pour le bien de ses peuples et pour l'extirpation

[1] El. Macin., *Hist. Sarracen.*, l. 6.
[2] Monach. Engolism., in *Vita Carol.*
[3] Eginh. Poeta Sax.
[4] Theophan.
[5] *Ibid.*, *Chronogr.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 189.
[6] Un proverbe grec disait : Aycz le Frank pour ami, mais non pas pour voisin. (Eginh., in *Carl. Magn.*, c. 16.)
[7] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 290.

Digitized by Google

des vices[1]. Il résolut d'envoyer dans les diverses provinces des commissaires royaux pour informer des malversations et rendre une exacte justice à l'Église, aux veuves et aux pauvres, qui pouvaient avoir été lésés[2]. Ces envoyés (ou *missi dominici*, comme nous l'avons dit) ayant plein pouvoir pour réformer les jugements des comtes particuliers, il ne voulut pas charger de cette commission importante les officiers de son palais qui avaient le moins de biens, de peur qu'ils ne fussent tentés de vendre la justice et de s'enrichir par des présents, au préjudice du bon droit des parties. Mais il nomma des archevêques, des évêques, des ducs et des comtes que leur équité connue et leur opulence devaient mettre à couvert de tout soupçon. Il leur donna, d'ailleurs, une Instruction sur ce qu'ils avaient à faire dans l'exercice de leur commission[3], et y joignit un capitulaire en trente-sept articles qu'ils devaient faire publier et exécuter dans leurs départements[4]. On y voit Charlemagne ordonner à tous ses sujets, ecclésiastiques et laïques, qui lui avaient prêté serment de fidélité comme à leur roi, de lui en prêter un nouveau comme à leur empereur, sans que personne échappe à cette obligation, excepté les enfants qui n'auraient pas atteint l'âge de douze ans.

Les commissaires ayant au retour présenté leur rapport, Charlemagne fit tenir à Aix-la-Chapelle, au mois de novembre de l'an 802, une assemblée générale, à laquelle assista un légat du saint Siége[5]. Les évêques, avec leurs prêtres et leurs diacres, les abbés avec leurs moines qui les accompagnaient, l'empereur avec les ducs et les comtes, conférèrent séparément et formèrent trois réunions. Les prélats lurent par ordre de l'empereur un recueil de tous les canons, et promirent de les observer; et l'empereur leur en fit délivrer à chacun un exemplaire. Les abbés lurent dans leur assemblée la règle de S. Benoît, pour en faire le modèle de la réforme. Enfin, l'empereur, dans l'assemblée particulière qu'il tint des ducs et des comtes, fit lire les lois des divers peuples de sa domination; et après avoir adopté les additions et corrections qu'on trouva convenables, il en fit donner aussi un exemplaire à tous les juges. Puis, le résultat de ces trois assemblées particulières lui étant connu, il enjoignit qu'on réformât, suivant les canons, les abus qui régnaient parmi les laïques, dans le clergé et dans les

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 293.
[2] *Annal. Moissiac.*
[3] *Conc. Gall.*, t. 2, p. 245.
[4] *Cap. Baluz.*, t. 1, p. 362.
[5] *Ibid.*, p. 357. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 296.

Digitized by Google

monastères, voulant que les chanoines vécussent selon les canons, et les moines selon la règle de S. Benoît. Nous avons les additions qui furent faites alors à la loi salique et à la loi ripuaire [1].

S'il faut reconnaître l'imperfection de la partie législative des capitulaires, c'est-à-dire de ceux qu'on destinait à combler les lacunes des anciennes lois, il faut, en revanche, rendre pleine justice à la partie administrative, c'est-à-dire à ceux qui répondent aux besoins divers que les circonstances faisaient naître. « Il est impossible, dit M. Michelet [2], qui traite pourtant les institutions de Charlemagne avec une sorte de dédain, il est impossible de n'y pas admirer l'activité, impuissante il est vrai, de ce gouvernement qui faisait effort pour mettre un peu d'ordre dans le désordre immense d'un tel empire, pour retenir quelque unité dans un ensemble hétérogène, dont toutes les parties tendaient à l'isolement, et se fuyaient pour ainsi dire l'une l'autre. »

La principale source de l'ignorance de plusieurs évêques et de la dissipation où ils vivaient, était le service de la guerre, qu'il leur fallait subir [3]. Obligés d'aller à l'armée, à la tête de leurs vassaux, ils s'inquiétaient quelquefois moins d'être de bons prélats que d'excellents capitaines. Les seigneurs laïques, qui avaient plus de zèle pour la réforme des évêques que pour la leur propre, crurent qu'il fallait commencer par retrancher cet abus, principe de beaucoup d'autres; et ils présentèrent en conséquence une requête à Charlemagne (803). Elle fut accueillie favorablement par l'empereur, qui promit de statuer sur cet objet dans une plus nombreuse assemblée qu'il convoquerait pour donner plus de solennité à ses règlements. En effet, de l'avis du saint Siége, des prélats et de tous ses fidèles, il ordonna par un capitulaire que le prince n'aurait dans son armée que deux évêques avec des prêtres chapelains, et que chaque commandant aurait un prêtre pour entendre les confessions et imposer la pénitence, célébrer la messe, donner l'onction sainte et le viatique aux malades [4]. Mais, comme chez une nation aussi belliqueuse que les Franks c'était un déshonneur de ne pouvoir porter les armes, il déclara qu'il ne prétendait nullement par là donner atteinte à la

[1] Post susceptum imperiale nomen, cùm adverteret multa legibus populi sui deesse (nàm Franci duas habent leges plurimis in locis valdè diversas), cogitavit quæ deerant addere, et discrepantia unire, prava quoque ac perperàm collata corrigere. Sed de his nihil aliud ab eo factum est, quàm quòd pauca capitula, et ea imperfecta, legibus addidit. (Eginh., in *Carol. Magn.*, c. 29.)

[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 346.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 301.

[4] *Ibid.*, p. 304. *Conc. Gall.*, t. 2, p. 235.

Digitized by Google

dignité de l'épiscopat, que les évêques enverraient à la guerre leurs vassaux, et qu'ainsi l'on n'aurait aucun prétexte de s'emparer de leurs biens.

Léon applaudissait à ces réformes, qu'il put juger de près, en venant célébrer dans la Gaule la fête de Noël. Le prétexte de son voyage était la nécessité de rendre compte à l'empereur des informations faites au sujet d'une relique précieuse. Le motif probable était le besoin de s'entendre, à l'occasion des troubles de Venise. Cette république semblait remplacer en Italie celle de l'ancienne Rome[1]. Si elle avait moins de force, elle avait aussi moins d'ambition et plus de politique. Cependant, elle était alors fort divisée, écueil ordinaire des États républicains; et il y avait à craindre que les Grecs ne profitassent de ces divisions pour s'emparer d'une ville qui était contre eux la barrière de l'Italie.

L'empereur envoya le prince Charles son fils au-devant du pape jusqu'au monastère d'Agaune, et s'avança lui-même jusqu'à Reims. Il y reçut Léon dans l'église de Saint-Remi, et alla célébrer avec lui la fête de Noël à Quierci[2]. Ensuite le pape et l'empereur allèrent ensemble à Soissons. Léon ne resta que huit jours dans la Gaule, et retourna par la Bavière en Italie, chargé des présents de Charlemagne qui le fit reconduire jusqu'à Ravenne.

Ce prince venait de terminer glorieusement la guerre de Saxe, qui, à quelques interruptions près, avait duré trente-trois ans[3]. Jamais peuple ne combattit plus longtemps pour l'idolâtrie et pour une sauvage indépendance. Afin d'ôter toute semence de révolte, Charlemagne, renouvelant les mesures sévères auxquelles il avait déjà recouru, se fit livrer dix mille Saxons des plus obstinés, qu'il dispersa avec leurs femmes et leurs enfants en divers lieux des Gaules et d'autres pays. Depuis cette transmigration, les Saxons ne formèrent qu'un peuple avec les Franks et demeurèrent constants dans la foi chrétienne.

Mais, de même que Charlemagne avait trouvé derrière les Lombards les Grecs et le duc de Bénévent; derrière l'Aquitaine et l'Ebre, le califat de Cordoue; derrière les Bavarois, les Slaves, puis les Abares; après les Saxons, il rencontra les Danois. Son empire, environné d'une ceinture d'ennemis, n'en avait pas de plus redoutables que ces hommes du nord, que ces rudes Germains, qui venaient disputer les dépouilles du vieux monde à ces autres

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 308.
[2] Ademar., in *Vitâ Carol.*
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 310.

Digitized by Google

Germains qui s'étaient faits Romains. Les bandes grecques et sarrasines, repoussées sur mer et sur terre par Pépin, roi d'Italie, et par Louis, roi d'Aquitaine, étaient moins menaçantes que les flottes danoises. Charlemagne le comprit, et se mit en garde. Après avoir, à la suite de l'expédition contre les Saxons, donné des chefs aux Slaves, il traita avec Godfried, roi des Northmen, qui s'était avancé avec une nombreuse cavalerie, appuyée de barques armées, en voyant l'empereur s'approcher de ses terres.

C'était le soir du grand règne. Le victorieux Charlemagne ne devait pas éprouver d'échecs militaires : mais la mort allait éclaircir les rangs des illustrations qui faisaient sa gloire, et des princes ses fils qui étaient sa joie et son espérance. Et d'abord Alcuin mourut (804); ce savant avait présidé à la réforme littéraire. Mais le restaurateur de la discipline survécut dans la personne de S. Benoît d'Aniane, qu'on voyait, secondé de la protection de l'empereur et du pieux roi d'Aquitaine, rétablir avec zèle les monastères qui tombaient en ruine, réformer ceux qui avaient mis la règle en oubli, et susciter dans l'état religieux de grandes lumières et de grands exemples.

Averti par la mort de ceux dont il était entouré, Charlemagne y pensa lui-même. Dans la crainte que des troubles ne s'élevassent au sujet du partage de ses possessions, il assigna à chacun de ses trois fils celles qu'il leur destinait, et fit agréer cette disposition par les évêques et les grands, convoqués dans ce but à Thionville (806). Il donnait à Louis toute la Gascogne et l'Aquitaine, excepté Tours et son territoire; de plus, la Provence, la Septimanie, le Nivernais, le Lyonnais, la Savoie et quelques autres terres. Il attribuait à Pépin l'Italie, la Bavière et une partie de l'Allemagne; et à Charles le reste de ses possessions, c'est-à-dire la Neustrie, la Bourgogne, l'Austrasie, la Thuringe, la Saxe, la Frise. Mais, en divisant ainsi les terres entre ses trois enfants, il voulait que son attachement pour le saint Siége passât à chacun d'eux sans division [1].

Cependant, la mort épargna Charlemagne, dont les fils, réunis à Thionville, retournèrent combattre, Pépin les Sarrasins descendus en Corse, Charles les Sorabes [2], Louis les Infidèles d'Espagne où il prit Pampelune. Charles surtout fut sérieusement occupé par le roi des Northmen, qui se promettait l'empire de la Germanie [3].

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 336.
[2] Eginh., ad ann. 806.
[3] Eginh., in *Carol. Magn.*, c. 14 : Godefridus adeò vanâ spe inflatus erat, ut

Digitized by Google

La Frise et la Saxe, il les regardait comme à lui; les Obotrites ses voisins, déjà il les avait soumis et rendus tributaires. Refoulé dans le Jutland par Charles (808), il s'enhardit, dans le moment où les guerriers de Pépin et de Louis se laissaient surprendre par les Sarrasins, au point de se vanter qu'il arriverait bientôt avec des troupes nombreuses jusqu'à Aix-la-Chapelle où l'empereur tenait sa cour (809). Charlemagne ne regarda pas ces menaces comme vaines et légères, puisque, pour en prévenir l'effet, il assembla des hommes en Gaule, en Germanie[1], et bâtit dans la Frise la ville d'Esselfeld.

La paix conclue par l'empereur avec le calife de Cordoue permit à Louis de diriger ses armes contre les Gascons révoltés (810)[2]; mais les Sarrasins d'Afrique descendirent en Sardaigne et subjuguèrent la Corse, que Pépin avait dégarnies de troupes afin de les employer contre les Grecs dans le pays de Venise. De son côté, Godfried, impuissant il est vrai à forcer le passage de l'Elbe que gardaient les Franks, se dédommagea en faisant voile vers la Frise, dont les habitants furent défaits et soumis au tribut, en même temps que les Weltzi, auxiliaires des Northmen, opéraient sur l'Elbe une fructueuse diversion. Jusqu'où ces ravages auraient-ils été portés, si Godfried n'avait été prévenu par une mort prématurée? c'est ce qu'on ignore. Heureusement, ses successeurs se maintinrent en paix avec Charlemagne.

L'empereur, dès la première agression des barques scandinaves, avait mesuré toute l'étendue du danger. En voyant venir les Northmen, dit un chroniqueur, les uns croyaient que c'étaient des marchands juifs, africains, d'autres disaient bretons; mais Charles les reconnut à la légèreté de leurs bâtiments: « Ce ne sont pas là » des marchands, dit-il, mais de cruels ennemis. » Poursuivis, ils s'évanouirent. Mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient, et demeura très-longtemps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient: « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je » pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par » ces misérables pirateries; mais je m'afflige profondément de ce » que, moi vivant, ils ont été près de toucher ce rivage, et je suis

totius sibi Germaniæ promitteret potestatem, etc. — Voyez encore *Annal. Franc.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 57; Hermann., *Contract.*, *ibid.*, p. 366.

[1] Eginh., ad ann. 809: Cùmque ad hoc per Galliam atque Germaniam homines congregasset.

[2] *Ibid.*, ad ann. 810, et *Vita Ludovici Pii*.

Digitized by Google

» tourmenté d'une violente douleur quand je prévois tout ce qu'ils » feront de maux à mes neveux et à leurs peuples [1]. »

La puissance de Charlemagne, méconnue par les Northmen, était, au contraire, respectée en Angleterre. On en avait eu une preuve éclatante, l'an 808. Le roi des Northumbres, de l'île de Bretagne, nommé Eardulf, dit Eginhard [2], ayant été chassé de sa patrie et de son royaume, se rendit auprès de l'empereur, alors à Nimègue, lui exposa sa situation, et partit pour Rome, afin d'y intéresser également le pape. A son retour, par l'entremise des légats du pontife romain et de l'empereur, il fut rétabli dans son royaume. Charlemagne rétablit encore dans ses États Egbert, roi de Sussex, qui vint, comme Eardulf, se former dans la politesse des Franks.

Sa cour, que la réunion de plusieurs princes et des représentants de rois tant chrétiens qu'infidèles rendait singulièrement imposante, habitait d'ordinaire Aix-la-Chapelle. La pureté de l'air qu'on y respire, les bains chauds qu'on y voit encore, le voisinage de forêts convenables pour la chasse, lui faisaient préférer ce séjour à toutes ses autres maisons royales. Il y fit bâtir, pour sa chapelle, une église où il employa ce que la nature et l'art ont de plus précieux, afin de la rendre digne de la Mère de Dieu à qui elle était dédiée. Cette église, appelée *Chapelle*, parce qu'on nommait ainsi l'oratoire de nos rois, à cause de la *chape* de S. Martin qu'on y gardait, devint si célèbre, que le lieu, nommé auparavant Aix, fut toujours dans la suite surnommé la Chapelle. C'est dans sa ville préférée que Charlemagne convoqua, l'an 809, un concile où il s'agissait de soutenir la foi de l'Église touchant la procession du Saint-Esprit, et de justifier l'addition *Filioque* faite au Symbole pour exprimer ce dogme. Là encore fut conclu (810) le traité de paix qui mit fin aux hostilités avec les Grecs; de sorte que les Franks n'eurent plus à se défendre que contre les Sarrasins d'Afrique et d'Espagne, dont les descentes en Corse, en Sardaigne, en Italie, en Provence, les tenaient incessamment en haleine.

Jusqu'alors Charlemagne avait pu paraître le prince le plus heureux de son siècle [3]; mais la mort lui enleva, en une même année (810),

[1] Monach. San Gall., l. 2, c. 22 : Scitis, ô fideles mei, quid tantoperè ploraverim? Non hoc timeo quod isti nugis mihi aliquid nocere prævaleant : sed nimiùm contristor quòd, me vivente, ausi sunt littus istud attingere; et maximo dolore torqueor, quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis. — Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 349.

[2] *Annal.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 57.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 353.

Digitized by Google

sa sœur Gisèle, abbesse de Chelles, sa fille Rotrude, et son fils Pépin, roi d'Italie, dont les vertus, cultivées par S. Adalard, promettaient à ses peuples un règne heureux [1]. Il perdit encore le prince Charles, son fils aîné. Ainsi, de ses trois fils entre lesquels il avait partagé ses possessions, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Trop sensible pour n'être pas affligé de la perte de tant de personnes si chères, trop grand pour s'en laisser abattre, l'empereur regarda ces coups redoublés comme des avertissements du Ciel. Il fit donc (811) un testament pour disposer des trésors de son épargne en faveur des pauvres et des églises. Puis, il s'occupa plus que jamais de la réformation générale des mœurs; et pour y procéder d'une manière plus canonique, il réunit, l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent presqu'en même temps à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. Enfin, il pourvut au bien de l'État par une disposition qui garantissait le repos de ses peuples.

Dans le partage qu'il avait fait quelques années auparavant de ses possessions, il n'avait pas disposé de l'empire, de crainte apparemment d'exciter la jalousie entre les trois princes. Mais Louis, roi d'Aquitaine, restant seul des trois, il résolut de ne pas différer à le déclarer empereur, accomplissant ainsi une prédiction d'Alcuin [2]. Aussi plein de bravoure que de piété, Louis avait remporté plusieurs victoires sur les Sarrasins et poussé ses invasions bien avant dans l'Espagne; il gouvernait avec bonté [3], restituant par équité toutes les

[1] Eginh., ad ann. 810, et *Vita Carol. Magn.*

[2] Quo in loco (Saint-Martin de Tours), tenens manum Albini, ait secretè : Domine magister, quem de his filiis meis videtur tibi in isto honore quem indigno quamquàm dedit mihi Deus, habere me successorem? At ille, vultum in Ludovicum dirigens, novissimum illorum, sed humilitate clarissimum, ob quàm à multis despicabilis notabatur, ait: Habebis Ludovicum humilem successorem eximium. (*Acta SS. ord. Bened.*, sec. 4, p. 156.)

[3] Astronom., c. 7 : Le roi Louis donna bientôt une preuve de sa sagesse, et fit voir la tendresse de miséricorde qui lui était naturelle. Il régla qu'il passerait les hivers dans quatre lieux différents; après trois ans écoulés, un nouveau séjour devait le recevoir pour le quatrième hiver; ces habitations étaient Doué, Chasseneuil, Audiac et Ebreuil. Ainsi chacune, quand son tour revenait, pouvait suffire à la dépense du service royal. Après cette sage disposition, il défendit qu'à l'avenir on exigeât du peuple les approvisionnements militaires, qu'on appelle vulgairement *foderum*. Les gens de guerre furent mécontents; mais cet homme de miséricorde, considérant et la misère de ceux qui payaient cette taxe, et la cruauté de ceux qui la percevaient, et la perdition des uns et des autres, aima mieux entretenir ses hommes sur son bien, que de laisser subsister un impôt si dur pour ses sujets. A la même époque, sa libéralité déchargea les Albigeois d'une contribution de vin et de blé... Tout cela plut tellement, dit-on, au roi son père, qu'à son exemple il supprima en France l'impôt des approvisionnements militaires, et ordonna encore beaucoup d'autres

Digitized by Google

spoliations de la conquête[1], et montrant un grand zèle pour tout ce qui intéressait la gloire de Dieu[2]. Charlemagne lui manda de venir, afin de réaliser son projet dans l'assemblée qu'il avait indiquée à Aix-la-Chapelle après la tenue des cinq conciles dont nous avons parlé. Ce prince étant arrivé, l'empereur demanda à tous ceux qui composaient l'assemblée s'ils approuvaient son dessein; ils répondirent unanimement que c'était le Seigneur qui le lui avait inspiré[3].

Pour rendre la cérémonie plus auguste, Charlemagne attendit le dimanche suivant. Alors, revêtu de ses habits impériaux, il alla du palais à l'église, appuyé sur son fils; et s'étant avancé jusqu'à l'autel, il y déposa la couronne d'or qu'il portait sur la tête, comme pour en faire hommage à Dieu de qui il l'avait reçue. Après une longue prière, adressant la parole au jeune prince, il lui fit une exhortation également digne d'un père tendre et d'un religieux empereur. Il lui recommanda surtout d'aimer et de craindre le Seigneur, d'en garder

réformes, félicitant son fils de ses heureux progrès. Voyez aussi Thégan, *de Gestis*, etc.

L'affection de Louis pour les Aquitains était telle, qu'il porta leur costume dans sa jeunesse. « Le jeune Louis, obéissant aux ordres de son père, de tout son cœur et de tout son pouvoir, vint le trouver à Paderborn, suivi d'une troupe de jeunes gens de son âge, et revêtu de l'habit gascon, c'est-à-dire portant le petit surtout rond, la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou, les éperons lacés sur les bottines, et le javelot à la main. Tel avait été le plaisir et la volonté du roi. » (Astronom., c. 4.)

[1] In tantùm largus, ut anteà nec in antiquis libris nec in modernis temporibus auditum est, ut villas regias quæ erant et avi et tritavi (Pépin et Charles Martel) fidelibus suis tradidit eas in possessiones sempiternas... Fecit enim hoc diù tempore. (Thegan., *de Gestis Ludov. Pii*, c. 19, apud *Script. rer. Franc.*, t. 5, p. 78.)

[2] M. Michelet (*Hist. de France*, t. 1, p. 353) a ingénieusement rapproché les portraits que l'histoire nous a laissés de Louis le Débonnaire et de saint Louis : « Imperator erat... manibus longis, digitis rectis, tibiis longis et ad mensuram gracilibus, pedibus longis. » (Thegan., c. 19.) « Ludovicus (saint Louis) erat subtilis et gracilis, macilentus, convenienter et longus, habens vultum anglicum (angelicum?) et faciem gratiosam. » (Salimbeni, 302; apud Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, t. 4, p. 273.) L'un et l'autre se gardait soigneusement de rire aux éclats : « Nunquàm in risu imperator exaltavit vocem suam, nec quandò in festivitatibus ad lætitiam populi procedebant thelemici, scurræ et mimi cum choraulis et citharistis ad mensam coràm eo : tunc ad mensuram coràm eo ridebat populus; ille nunquàm vel dentes candidos suos in risu ostendit. » (Thegan., *ibid.*) Or l'on sait également la gravité de saint Louis, et son horreur pour les baladins et les musiciens. Enfin les deux princes ont montré le même désir de réparer par des restitutions les injustices de leurs pères.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 389. *Chron. Moissiac.*, ad ann. 813. Thegan., c. 6 : « Cùm intellexisset appropinquare sibi diem obitûs sui, vocavit filium suum Ludovicum ad se cum omni exercitu, episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, loco-positis .. Interrogans omnes à maximo usque ad minimum, si eis placuisset ut nomen suum, id est imperatoris, filio suo Ludovico tradidisset. Illi omnes responderunt Dei esse admonitionem illius rei. »

Digitized by Google

les commandements, et de protéger les Églises contre les entreprises des méchants; d'avoir de la bonté pour ses sœurs, ainsi que pour ses frères Drogon, Hugues et Thierri, encore enfants, et pour son neveu Bernard, qui venait d'être reconnu dans cette assemblée roi d'Italie, après la mort de Pépin dont il était le fils; d'honorer les évêques commes ses pères, d'aimer ses peuples comme ses enfants, de veiller à la répression des malfaiteurs, de se montrer le consolateur des moines et des pauvres, etc. Charlemagne termina ces belles leçons, en demandant à Louis s'il n'était pas disposé à les suivre. Le jeune prince répondit qu'avec la grâce de Dieu il les observerait fidèlement. Alors son père lui commanda de prendre sur l'autel la couronne impériale et de se la mettre lui-même sur la tête, comme pour marquer que c'était de Dieu qu'il recevait l'empire. Louis ayant pris la couronne aux acclamations réitérées des grands et du peuple, on célébra solennellement la messe, après laquelle Charlemagne revint au palais, appuyé toujours sur son fils.

Louis, qu'il continua pendant quelques jours d'instruire dans l'art de gouverner, retourna en Aquitaine; pour lui, il redoubla ses prières et ses aumônes. Une de ses dernières occupations fut de faire de nouveau travailler à la correction des fautes qui s'étaient glissées dans la Version des quatre Évangiles, et il eut pour ce sujet des conférences avec plusieurs savants hommes, tant Grecs, que Syriens, sans parler de ceux de ses États; car il avait établi une école grecque à Osnabrük.

Le terme de tant de belles actions étant arrivé, il fut pris de la fièvre le 20 janvier 814, en sortant du bain, et ensuite d'une pleurésie qui l'emporta en huit jours. Il expira le 28, dans les plus vifs sentiments de componction, âgé de soixante-douze ans, après en avoir régné quarante-sept, dont quatorze comme empereur. La magnifique église qu'il avait bâtie à Aix-la-Chapelle, en l'honneur de Marie, reçut le même jour sa dépouille mortelle [1]. On embauma son corps; on le revêtit sur la chair du cilice qu'il avait coutume de porter, et par-dessus de ses habits impériaux. On l'assit dans son tombeau sur un siége d'or; on ceignit son épée d'or à son côté; on plaça sur sa tête une couronne, où il y avait du bois de la vraie croix; on lui mit entre les mains et sur les genoux un livre des Évangiles couvert d'or, et l'on suspendit devant lui son sceptre et son bouclier béni par le pape Léon III. Après quoi, on remplit le sépulcre de divers aromates, et on le ferma. On érigea ensuite sur son

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 393.

Digitized by Google

tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue avec cette inscription : « Sous ce mausolée repose le corps » de Charles, grand et orthodoxe empereur, qui a étendu glorieu- » sement le royaume des Franks, et qui l'a gouverné heureusement » pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagénaire, l'an du Sei- » gneur 814, indiction septième, le cinquième des calendes de fé- » vrier. » Épitaphe qui paraîtrait bien courte et bien simple pour un si grand empereur, si le nom seul de Charlemagne n'était pas un éloge complet. Frédéric Ier, surnommé Barberousse, fit faire la levée de son corps en 1165 [1]. Il est vrai que ce fut en vertu d'un décret de canonisation donné par l'antipape Pascal III; mais, les papes légitimes n'ayant pas réclamé contre cette canonisation, plusieurs ont pris leur silence pour une approbation. La fête du bienheureux Charlemagne se faisait à Aix-la-Chapelle avec le rit double de première classe; il est encore honoré dans plusieurs Églises de France et d'Allemagne. L'Université de Paris le choisit pour son patron en 1661.

Il est certain que ce fut un des plus religieux princes qui soient montés sur le trône [2]. L'amour des femmes est la seule tache qui pourrait obscurcir ses vertus; mais il faut observer que celles qu'on l'accuse d'avoir eues, et que les auteurs nomment des concubines, étaient engagées à lui par un mariage légitime, auquel seulement il manquait quelque publicité, ce qui les empêchait d'être reconnues pour reines ou impératrices. Il n'est pas à croire qu'un prince qui, par mortification, portait un cilice sous ses habits, ait vécu dans un désordre habituel; et cette observation s'applique spécialement à ses dernières années.

Charlemagne avait réuni dans son caractère les traits les plus magnifiques de grandeur, de sagesse et de bravoure, avec ce que la piété chrétienne a de plus solide et de plus éclatant [3]. Aussi grand homme que grand prince, aussi tendre ami et aussi bon père de famille que bon roi, aussi sage législateur que général vigilant et intrépide, il fut encore un fidèle humble et fervent, qui n'eut pas moins d'empressement à faire servir Dieu qu'il avait d'autorité pour se faire obéir. Toujours heureux à la guerre, il aima cependant toujours la paix; maître de ses peuples, il mit sa gloire à en être le père, et goûta le plaisir de voir qu'il en était aimé autant qu'il en était craint. Encore plus redoutable aux ennemis de la re-

[1] *Vies des Pères*, etc., t. 1, p. 378.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 399.
[3] *Ibid.*, p. 394.

Digitized by Google

ligion qu'à ceux de l'État, il fut toujours le fléau de l'hérésie et du vice; le protecteur le plus zélé, aussi bien que l'enfant le plus soumis et le bienfaiteur le plus libéral de l'Église. Ses victoires furent pour elle des conquêtes; et le fruit le plus doux qu'il recueillit de tant de combats, ce fut d'étendre le royaume de Jésus-Christ à proportion qu'il étendait le sien.

Pour qu'il ne manquât aucun genre de gloire à son règne, Charlemagne fut aussi le restaurateur des beaux-arts dans la Gaule; et parmi les troubles de tant de guerres, il sut faire fleurir les lettres. Ses faveurs n'étaient acquises qu'à ceux qui les méritaient par une sérieuse application à l'étude, comme le prouve ce trait rapporté par un contemporain. « Lorsqu'après une longue absence le victorieux Charles revint en Gaule, il se fit amener les enfants qu'il avait confiés à Clément, et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. Ceux de moyenne et de basse condition présentèrent des œuvres au-dessus de toute espérance, confites dans tous les assaisonnements de la sagesse; les autres, d'insipides sottises. Alors le sage roi, imitant la justice du Juge éternel, fit passer à sa droite ceux qui avaient bien fait, et leur parla en ces termes : « Mille grâces, mes » fils, de ce que vous vous êtes appliqués de tout votre pouvoir à » travailler selon mes ordres pour votre bien. Maintenant, efforcez-» vous d'atteindre à la perfection, et je vous donnerai de magnifi-» ques évêchés et des abbayes, et toujours vous serez honorables à » mes yeux. » Ensuite il tourna vers ceux de gauche un front irrité, et troublant leurs consciences d'un regard flamboyant, il leur lança avec ironie, tonnant plutôt qu'il ne parlait, cette terrible apostrophe : « Vous autres, fils des grands, délicats et jolis, fiers de votre » naissance et de vos richesses, vous avez négligé mes ordres, et » votre gloire, et l'étude des lettres; vous vous êtes livrés à la mol-» lesse, au jeu et à la paresse, ou à de frivoles exercices. » Après ce préambule, levant vers le ciel sa tête auguste et son bras invincible, il fulmina son serment ordinaire : « Par le roi des cieux, je ne me » soucie guère de votre noblesse et de votre beauté, quelque admi-» ration que d'autres aient pour vous; et tenez ceci pour dit, que, si » vous ne réparez par un zèle vigilant votre négligence passée, vous » n'obtiendrez jamais rien de Charles. » Un autre trait montrera qu'il n'appréciait pas moins la noblesse des sentiments que la culture de l'esprit. « Un de ces pauvres dont j'ai parlé, fort habile à dicter et à écrire, fut par lui placé dans la chapelle. Un jour qu'on annonça au prudent Charles la mort de certain évêque, il demanda si le prélat avait envoyé devant lui, dans l'autre monde, quelque chose

Digitized by Google

de ses biens et du fruit de ses travaux. Et comme le messager répondit : « Seigneur, pas plus de deux livres d'argent, » notre jeune clerc soupira, et ne pouvant contenir dans son sein sa vivacité, laissa malgré lui échapper, devant le roi, cette exclamation : « Pauvre viatique pour un si long voyage! » Charles, le plus modéré des hommes, après avoir réfléchi quelques instants, lui dit : « Qu'en penses-tu? » si tu avais cet évêché, ferais-tu de plus grandes provisions pour » cette longue route? » Le clerc se jetant à ses pieds, s'écria : « Seigneur, je m'en remets là-dessus à la volonté de Dieu et à votre pouvoir. » Et le roi lui dit : « Tiens-toi sous le rideau qui pend là derrière moi; tu vas entendre combien tu as de protecteurs. » En effet, à la nouvelle de la mort de l'évêque, les gens du palais, toujours à l'affût des malheurs ou de la mort d'autrui, sollicitèrent tous, impatients et envieux les uns des autres. Mais lui, ferme dans sa résolution, refusait à tout le monde, disant qu'il ne voulait pas manquer de parole à ce jeune homme. Enfin, la reine Hildegarde envoya d'abord les grands du royaume, puis vint elle-même trouver le roi, afin d'avoir l'évêché pour son propre clerc. Comme il accueillit sa demande de l'air le plus gracieux, disant qu'il ne voulait ni ne pouvait rien lui refuser, mais qu'il ne se pardonnerait pas de tromper le jeune clerc, elle fit comme font toutes les femmes, quand elles veulent plier à leur caprice la volonté de leurs maris. Dissimulant sa colère, elle s'efforçait de fléchir l'âme inébranlable de l'empereur. Alors le jeune homme, que Charles avait placé derrière le rideau auprès de son siége, pour écouter les sollicitations de tous les suppliants, embrassant le roi lui-même avec le rideau, s'écria : « Tiens » ferme, seigneur roi, et ne laisse pas arracher de tes mains la puissance que Dieu t'a confiée. » Et ce courageux ami de la vérité lui ordonna de se montrer, et lui dit : « Reçois cet évêché; et aie bien » soin d'envoyer, et devant moi et devant toi-même, dans l'autre » monde, de plus grandes aumônes et un meilleur viatique pour ce » long voyage dont on ne revient pas [1]. » Toutefois, fait observer M. Michelet [2], quelle que fût la préférence de Charlemagne pour les lettrés de condition servile ou étrangers, il avait trop besoin des hommes de race germanique, dans ses interminables guerres, pour se faire tout romain. Il parlait presque toujours allemand. Il voulut même, comme Chilpéric, composer une Grammaire de cette langue, et fit recueillir les vieux Chants nationaux de la Germanie [3].

[1] Monach. San. Gall., l. 1, c. 2 et seq.
[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 341.
[3] Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus ac bella

Digitized by Google

Pour les qualités du corps, elles répondirent parfaitement en lui à celles de sa grande âme[1]. Un port majestueux et une taille d'une grandeur plus qu'ordinaire[2] imprimaient le respect, tandis qu'un visage serein et ouvert lui conciliait l'amour. Il portait un grand sceptre d'or, qui était justement la mesure de sa hauteur. Il avait les yeux grands et vifs, le nez d'une grandeur plus que médiocre, les cheveux fort longs, dont la blancheur lui donnait, dans sa vieillesse, un nouveau trait de majesté; la voix claire, mais un peu faible, et répondant mal à sa complexion robuste.

Sa table, où il voulait que les princes ses enfants et les princesses ses filles mangeassent toujours avec lui, était fort sobre pour celle d'un si puissant monarque, et pendant le repas, il se faisait expliquer quelques questions, ou lire quelques anciennes histoires. Il se plaisait surtout à la lecture des ouvrages de S. Augustin, et particulièrement à celle des livres de la Cité de Dieu. Quant à son costume, ce fut toujours le costume germanique, sans lequel il n'eût pas été politique de se présenter à l'armée[3].

Ces détails, qui appartiennent peut-être plus à la biographie qu'à l'histoire, ne doivent pas nous faire oublier de constater le résultat politique et social du règne de Charlemagne.

Sous ce chef d'un peuple bien moins gaulois que germain, le siége de l'empire fut replacé dans la Belgique et sur les bords du Rhin, au cœur de l'ancienne patrie de ces Franks qui, sous la conduite de la famille de Pépin, venaient de conquérir une seconde fois la Gaule, mais sans y transporter leur établissement, comme avait fait, au ve siècle, la tribu de Clovis[4]. Ce déplacement du cen-

canebantur, scripsit, memoriæque mandavit. Inchoavit et Grammaticam patrii sermonis.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 395.

[2] Corpore fuit amplo atque robusto, staturâ eminenti, quæ tamen justam non excederet... apice corporis rotundo, oculis prægrandibus ac vegetis, naso paululùm mediocritatem excedente... Cervix obesa et brevior, venterque projectior... Voce clarâ quidem, sed quæ minùs corporis formæ conveniret. (Eginh., in *Carol. Mag.*, c. 22.)

[3] Lorsque les Franks, qui combattaient au milieu des Gaulois, virent ceux-ci revêtus de saies brillantes et de diverses couleurs, épris de l'amour de la nouveauté, ils quittèrent leur vêtement habituel, et commencèrent à prendre celui de ces peuples. Le sévère empereur, qui trouvait ce dernier habit plus commode pour la guerre, ne s'opposa point à ce changement. Néanmoins, dès qu'il vit les Frisons, abusant de cette facilité, vendre ces petits manteaux écourtés aussi cher qu'autrefois on vendait les grands, il ordonna de ne leur acheter, au prix ordinaire, que de très-longs et larges manteaux. « A quoi peuvent » servir, disait-il, ces petits manteaux? Au lit, je ne puis m'en couvrir; à cheval, » ils ne me défendent ni de la pluie ni du vent, etc. » (Monach. San. Gall., l. 1, c. 26.)

[4] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 79.

Digitized by Google

tre de l'État mit, vers l'orient, la Gaule à l'abri de toute invasion nouvelle. Les rois de Soissons, d'Orléans et de Paris n'avaient pu résister au mouvement qui poussait sur leur territoire les peuples de la Germanie. Les descendants de Clovis y avaient succombé, comme les lieutenants des empereurs romains. D'Aix-la-Chapelle, de Worms, de Paderborn, Charlemagne fut en mesure, non-seulement de repousser les incursions des Germains, mais de conquérir, à leur tour, ces conquérants de l'Europe occidentale. Les Frisons, les Thuringiens, les Bavarois, les Saxons, tombèrent sous son pouvoir. Non-seulement il put les vaincre, mais il les convertit et les civilisa. Si cet immense empire ne survécut point à la main puissante qui l'avait fondé, une grande œuvre n'en demeura pas moins accomplie : l'invasion des Barbares en Occident fut arrêtée; la Germanie elle-même cessa d'être le théâtre des continuelles fluctuations de peuplades errantes; les États qui s'y formèrent par le démembrement de l'héritage de Charlemagne se consolidèrent par degrés, et devinrent la digue qui mit un terme à cette inondation d'hommes que l'Europe subissait depuis quatre siècles. Les peuples et les gouvernements se fixèrent, l'ordre social moderne commença à se développer.

C'est là, dit M. Guizot [1], l'immense résultat du règne de Charlemagne, le fait dominant de cette époque. Jusque-là l'Europe occidentale n'avait pas cessé d'être en proie à l'invasion et à la conquête. La fondation du royaume de Clovis au centre de la Gaule avait suspendu ou ralenti ce mouvement, mais sans le terminer. Le triomphe des Franks d'Austrasie et l'élévation de leur chef à l'empire de la Gaule en fut le dernier acte. Nuls conquérants nouveaux ne se précipitèrent en masse vers le Rhin, pour s'établir sur le sol gaulois. L'ébranlement qui subsistait encore entre ce fleuve et la Vistule fut contraint de prendre la voie des expéditions maritimes; quelque menaçantes qu'elles fussent, elles ne pouvaient avoir des conséquences aussi vastes ni aussi incessamment répétées. Les Northmen ravagèrent longtemps les côtes et même l'intérieur de la France; ils en occupèrent une province : mais là se borna l'effet de ce reste de mouvement des Barbares. Par terre, il s'arrêta devant les obstacles que lui opposaient des États et des peuples définitivement fixés, comme les flots qui ont longtemps inondé un rivage cessent d'y pénétrer quand le sol s'est affermi sous les forêts dont on l'a couvert.

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 80.

Digitized by Google

LOUIS Ier ou LOUIS LE DÉBONNAIRE.

La seconde race des rois franks avait eu, jusqu'ici, dans la personne de Pépin d'Héristal, de Charles Martel, de Pépin le Bref, de Charlemagne, une suite de héros plus grands les uns que les autres, et qui, par leurs exploits, avaient porté leur gloire et celle de leur nation au plus haut point[1]. On verra, au contraire, leurs faibles descendants tomber comme par degrés de cette élévation, et se laisser enlever une couronne dont le poids les accablait plus que son éclat ne les ornait.

Qu'on n'aille pas toutefois chercher exclusivement la cause de cette révolution dans le plus ou moins de mérite des enfants de Charlemagne. Sans doute, ils ne doivent pas être regardés comme de grands génies; mais le motif de leur chute est ailleurs que dans leur infériorité personnelle. La puissante main de Charlemagne avait pu retenir sous une sujétion forcée tant de peuples étrangers l'un à l'autre, et dont la plupart surpassaient les Franks en civilisation et en habileté pour les affaires. Mais à l'enivrement de gloire militaire qu'éprouve, sous les drapeaux du conquérant, une armée composée d'hommes de races diverses, se joint une haine profonde pour la domination étrangère; passion plus durable que l'autre, qui s'accroît en silence et finit par tout entraîner[2]. Que si un dérangement quelconque fournit soit une occasion, soit un prétexte de révolte, alors la dislocation de ces empires s'accomplit; mais le plus ordinairement, le moment fatal n'arrive qu'à la mort du fondateur, parce que, en général, les peuples hésitent à s'aventurer. Cette loi a été la source de tant de jugements défavorables prononcés contre les fils de ceux que l'histoire qualifie de grands princes. Malheureusement, lorsque, vers le milieu du IXe siècle, la Gaule et l'Italie commencèrent à réagir comme puissances politiques contre l'empire des Teutskes[3] ou Teutons, les habitants de ces deux pays, dé-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 403.

[2] Augustin Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 150.

[3] Ce nom, différemment orthographié à cause du changement arbitraire du *d* en *t*, est un adjectif dérivé du mot *teut*, *theod* ou *thiod*, qui signifie *peuple* dans les anciens dialectes germaniques. Toutes les populations de cette race, quel que fût leur nom (Franks, Ale-mands, Goths, Longhe-bards, etc.), donnaient à leur idiome original le nom de *teutske*, c'est-à-dire *national*, par opposition aux langues étrangères. Cette désignation, d'abord appliquée à la langue seule, fut adoptée ensuite comme nom de nation par toutes les tribus réunies au royaume des Franks. Le mot latin *Teutones* prouve qu'ancienne-

Digitized by Google

membrés depuis quatre siècles de l'empire romain, et depuis ce temps exploités plutôt que gouvernés par des conquérants de race étrangère, avaient perdu leurs traditions nationales [1]. Ils ne voyaient dans le passé aucune situation politique à laquelle ils pussent revenir; ils avaient tout à créer, et voilà pourquoi la lutte fut longue, pourquoi il fallut plus de cinquante ans de guerre avant que se consommât le démembrement définitif de l'empire en neuf États, séparés de race, de langage ou de dialecte [2].

Cependant, Charlemagne ayant accoutumé, pendant un long règne, les esprits à l'obéissance, son autorité en donna, pour ainsi dire, à son successeur, du moins pendant quelques années [3]. Louis Ier, dit le Débonnaire (Hlodewig IV ou Lodwig Ier [4]), parut même quelque temps digne de succéder à ce grand prince, et il commença son règne par des actions de justice et de piété telles qu'on avait lieu de s'en promettre du fils de Charlemagne.

Dès qu'il eut appris la mort de son père, il quitta l'Aquitaine pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où la première chose qu'il crut devoir à la mémoire de l'empereur fut de mettre son testament à exécution, sans contester les legs pieux, quelque considérables qu'ils fussent. Il suppléa même avec libéralité à certains articles en faveur de ses sœurs, auxquelles il assigna des monastères pour demeure [5], et fit élever dans son palais ses jeunes frères Drogon, Hugues et

ment une partie au moins de la population germanique employait dans le même sens le substantif *Teut*.

Welske ou *Welsche* était, au contraire, le nom que les peuples germains donnaient à tous les Occidentaux, Bretons, Gaulois ou Italiens. Ils appelaient langue *welsche* la langue latine, et population *welsche* les indigènes de la Gaule au milieu desquels vivaient les Franks. On a tort d'employer aujourd'hui ce mot dans le sens de barbare; car, dans la langue d'où il provient, il servait à désigner des peuples dont la civilisation était fort avancée.

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 152.

[2] La Germanie, la Lorraine, la France, la Bretagne, l'Italie, la Bourgogne Transjurane, la Bourgogne Cisjurane, l'Aquitaine et la Marche d'Espagne.

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 403.

[4] En appliquant à ce nom le changement d'orthographe qui a lieu sous la seconde race, on peut conserver la série des rois du nom de Louis telle que l'usage l'a établie. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 469.)

[5] Astronom., c. 21 : Moverat ejus animum jamdudùm, quanquàm naturâ mitissimum, illud quod à sororibus illius in contubernio exercebatur paterno; quo solo domus paterna inurebatur nævo... Misit... qui... aliquos stupri immanitate et superbiæ fastu, reos majestatis cautè ad adventum usque suum adservarent. — C. 23 : Omnem cœtum femineum, qui permaximus erat, palatio excludi judicavit præter paucissimas. Sororum autem quæque in sua, quæ à patre acceperat, concessit.

Digitized by Google

Thierri, que Charlemagne avait eus de ses dernières femmes qui ne portaient pas le titre de reines [1].

Après s'être acquitté des devoirs d'un fils, il s'appliqua à remplir ceux d'un roi.

Exerçant d'abord son autorité en faveur des Églises, il se fit représenter tous les priviléges qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs, les confirma, et en expédia de nouveaux actes signés de sa main [2]. Les besoins du peuple attirant ensuite son attention, il convoqua pour le 1er août (814) une assemblée à Aix-la-Chapelle, et envoya dans toutes les provinces des commissaires pour informer des injustices et des vexations qu'on aurait commises sous le règne précédent. Ces envoyés trouvèrent en effet, que, nonobstant les droites intentions et la vigilance de Charlemagne, ses officiers s'étaient permis bien des injustices. Ils en firent un rapport exact au nouvel empereur, qui s'attacha à réparer les torts, en faisant restituer aux propriétaires les biens que le crédit et la violence leur avait enlevés. Pour assurer la paix, il maintint à son neveu Bernard le royaume d'Italie dont ce prince lui fit hommage, réduisit au moins des deux tiers le tribut auquel le duc de Bénévent avait été assujetti en punition d'une nouvelle révolte après la mort du roi Pépin [3], et rendit aux Saxons le droit d'hériter de leurs parents, dont Charlemagne les avait privés pour attribuer aux gouverneurs et aux évêques la faculté de faire passer les héritages à qui ils voulaient [4].

La cruelle tyrannie des Sarrasins qui dominaient en Espagne avait contraint un grand nombre de chrétiens de se retirer dans les possessions des Franks, pour y conserver leur religion aux dépens de leur fortune [5]. Charlemagne les y reçut : Louis les incorpora à ses peuples, les dédommagea de leurs pertes par l'exemption de presque tout subside, leur donna même des terres tant en Septimanie que dans la partie de l'Espagne reconquise sur les Infidèles et réduite en solitude, comme dit l'empereur, par les marquis franks, c'est-à-dire par les officiers qui gardaient les marches ou frontières [6] (815). Les seigneurs espagnols qui accompagnaient ces

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 3.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 404.
[3] Thegan., *Vita Ludov. Pii*, c. 10.
[4] Saxonibus atque Frisonibus jus paternæ hæreditatis, quod sub patre ob perfidiam legaliter perdiderant, imperatoriâ restituit clementiâ... Post hæc easdem gentes semper sibi devotissimas habuit. (Astronom., c. 24.)
[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 405.
[6] *Diploma Lud.*, p. 11, apud *Marcam in Marcâ Hispanicâ*.

Digitized by Google

infortunés, et des comtes franks dont plusieurs réfugiés s'étaient rendus vassaux, s'étant bientôt rendus les tyrans de ceux qui fuyaient la tyrannie des Sarrasins, Louis, qui en fut informé, publia un autre édit pour modérer la puissance et réprimer l'avarice des uns et des autres [1].

C'est par là que le pacifique Louis travaillait à mériter le surnom de Pieux ou de Débonnaire, que la postérité est convenue de lui donner [2]. Mais la bonté naturelle qui formait le caractère de cet homme simple et juste, facile et confiant, le fit souvent tomber dans les piéges qu'on lui tendait. Ainsi, dès le commencement de son règne, il se laissa prévenir contre une des plus saintes et des plus illustres familles des Franks, qui était même une branche de la famille royale : nous voulons parler de S. Adalard, qui avait gouverné avec sagesse le royaume d'Italie, sous Pépin, et du comte Vala son frère, qui le gouverna pendant la minorité du jeune roi Bernard, et qui, après la disgrâce de sa maison, embrassa, comme Adalard, l'état monastique.

Louis ne borna pas son zèle aux Églises des Gaules : il eut bientôt occasion de montrer qu'il avait hérité de celui de son père pour la défense du saint Siége [3]. Une nouvelle faction s'étant élevée contre Léon III, il ordonna au roi Bernard de réprimer les factieux, et l'affaire n'eut pas de suites. Etienne IV, successeur de Léon (816), commença son pontificat par exiger du peuple romain un serment de fidélité à l'empereur Louis. En même temps, il envoya à ce prince des ambassadeurs pour lui faire agréer son élection, et lui manda qu'il irait incessamment dans la Gaule conférer avec lui. Louis enjoignit à Bernard d'accompagner le pape, par honneur, dans ce voyage; il alla lui-même l'attendre à Reims, et s'avança à sa rencontre jusqu'à un mille du monastère de Saint-Remi. Dès qu'ils furent en présence, ils descendirent l'un et l'autre de cheval. L'empereur, qui ne croyait pouvoir trop honorer le vicaire de J. C., se prosterna trois fois à ses pieds, et dit en se relevant : « Béni ce» lui qui vient au nom du Seigneur! — Béni soit, reprit le pontife, le » Seigneur notre Dieu, qui nous a fait la grâce de voir de nos yeux » un second roi David! » Ils s'embrassèrent avec tendresse, et marchèrent vers l'église de Saint-Remi, le pape s'appuyant sur l'empereur [4]. Le dimanche suivant, Etienne donna l'onction impériale

[1] Apud Baluz., in *Cap.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 406.
[3] *Ibid.*, t. 6, p. 416.
[4] Thegan.

Digitized by Google

à Louis, et lui mit sur la tête une couronne qu'il avait apportée de Rome et qui était ornée de pierreries d'un grand prix; il couronna pareillement l'impératrice Hermengarde et la nomma Auguste : c'était apparemment le principal sujet de son voyage. Mais il y a lieu de croire que les beaux règlements publiés vers ce temps pour la réforme du clergé et de l'état monastique furent les fruits des conférences de Louis et d'Etienne.

Sur la fin de l'automne (816), l'empereur convoqua un nombreux concile à Aix-la-Chapelle; et la réforme des chanoines, ainsi que des chanoinesses attirant son attention, une règle en cent quarante-cinq chapitres pour les uns et en quarante-huit pour les autres fut solennellement adoptée[1]. En conséquence du même concile, Louis rendit aux Églises la liberté d'élire les évêques; aux moines, celle d'élire leurs abbés[2]. Pour consommer la réforme de l'état monastique, ébauchée dans cette assemblée, il réunit (817), toujours à Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'abbés et de religieux, dont S. Benoît d'Aniane fut l'âme, et qui dressèrent une explication et une espèce de supplément à la règle de S. Benoît. Ces règlements eurent dans la suite une autorité presque égale à celle de la règle du patriarche des moines d'Occident, et furent reçus jusqu'en Italie. Afin de constituer la discipline suivant les nouveaux statuts, Louis chargea S. Benoît d'Aniane et l'abbé de Noirmoutiers de visiter tous les monastères de son empire[3].

Les soins de l'empereur, dans cette assemblée d'Aix-la-Chapelle, n'eurent pas pour unique objet ce qui concernait les moines.

Représentant de l'unité, de la centralisation qui englobait tant de peuples divers en un faisceau, il songeait à la perpétuer, en lui assurant dès lors pour l'avenir un représentant nouveau, c'est-à-dire en associant un de ses fils à l'empire. Il pressentit d'abord les grands et les évêques, auxquels il demanda, sans s'expliquer plus clairement : « Faut-il différer, ou non, ce qui peut servir à l'affermissement de la couronne? » Ils répondirent que, loin de le différer, il fallait au plus tôt le mettre à exécution. Alors Louis déclara qu'attendu l'incertitude de la vie, il songeait à une association. Trois

[1] *Conc. Gall.*, t. 2, *Præf. conc. Aquisgran.*
[2] Baluz., t. 1, *Capit.*, p. 563.
[3] Ludovicus... fecit componi ordinarique librum, canonicæ vitæ normam gestantem; misit... qui transcribi facerent... itidemque constituit Benedictum abbatem, et cum eo monachos strenuæ vitæ per omnia, qui per omnia monachorum cuntes redeuntesque monasteria, uniformem cunctis traderent monasteriis, tàm viris quàm feminis, vivendi secundùm regulam S. Benedicti incommutabilem morem. (Astronom., c. 28, apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 100.)

Digitized by Google

jours après, il s'associa, en effet, Lothaire son fils aîné. Quant à Pépin et à Louis, frères de Lothaire, ils furent reconnus rois, le premier en Aquitaine, le second en Bavière. « Afin que ce ne fût » qu'un royaume, dit un contemporain[1], il mit au-dessus d'eux celui » à qui il donnait le titre d'empereur; » c'est-à-dire qu'il attribuait la prééminence à Lothaire sur les possessions de ses frères. Il couronna lui-même le nouvel empereur aux acclamations du peuple qui criait : « Vive l'empereur Lothaire! » Et Louis, plein de joie, disait : « Soyez béni, Seigneur Dieu, qui me faites voir aujourd'hui un de » mes enfants assis sur mon trône[2]. » Il ne prévoyait pas que l'esprit de nationalité locale de l'Italie, de l'Aquitaine, de la Bavière, protesterait un jour contre une association, dont le résultat était de prolonger leur dépendance : chacun de ces peuples eût bien consenti à voir son chef particulier décoré de l'empire, afin de jouir des avantages de la suprématie impériale; mais aucun ne voyait avec plaisir l'empire attribué au chef ou à l'héritier de l'État voisin, parce que la prééminence exercée par l'empereur devait le placer vis-à-vis de cet État dans des rapports d'infériorité qui blessaient son amour-propre et froissaient ses intérêts. La mesure adoptée par Louis était grosse de guerres civiles, dans lesquelles le père et les fils devaient être poussés à leur insu par des mouvements nationaux. Sans le prévoir, il fit dresser un acte de ces dispositions, le fit signer et jurer par les grands, et l'envoya à Rome pour le faire approuver du pape. Pascal Ier occupait alors le siége apostolique.

D'un côté, Pépin et Louis, sur qui réagissaient les mécontentements de l'Aquitaine et de la Bavière, furent moins satisfaits d'être rois, qu'ils ne furent mortifiés de n'être pas empereurs; et ils conçurent dès-lors contre Lothaire, qui leur avait été préféré, une jalousie dont la suite montrera les effets déplorables.

D'un autre côté, l'Italie, tout en se résignant à avoir un Frank pour organe de son irritation, réclama l'indépendance; car, si elle poussa Bernard à s'assurer l'empire[3], c'est qu'elle entrevit son affranchissement d'une domination étrangère dans le triomphe de son roi. La tentative de Bernard contre son oncle est le premier essai que fit l'Italie pour se délivrer des Barbares[4].

[1] Agobard., *Flebilis epist.*, t. 2, p. 45, edit. Baluz.

[2] *Chronic. Moissiac.*

[3] Omnes civitates regni et principes Italiæ in hæc verba conjuraverunt, sed et omnes aditus quibus in Italiam intratur positis obicibus et custodiis obserârunt. (Astronom., c. 29.) Voyez aussi Eginh., *Annal.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 177.

[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 357.

Digitized by Google

Pépin, père et prédécesseur de Bernard en Italie, étant l'aîné de Louis le Débonnaire, son fils croyait avoir droit par ce motif à l'empire. La politique des Franks, qui voulaient pour chef un homme plutôt qu'un enfant, avait pu le faire exclure d'abord comme moins utile que son oncle; la désignation de Charlemagne, acceptée par les grands et suivie de sa propre reconnaissance, formait le droit de Louis : mais il ne désespérait pas de lui succéder comme empereur, lorsque l'association de Lothaire vint détruire cette éventualité. Piqué de cette exclusion nouvelle, animé par les grands qui l'entouraient, écho de tout un peuple impatient du joug étranger, il ne craignit pas de se révolter ouvertement contre Louis le Débonnaire. Ses forces ne répondirent pas à sa témérité. A peine l'empereur eut-il appris la nouvelle de cette rébellion, qu'il ordonna à toutes ses troupes et à ceux qui lui devaient le service de guerre de marcher vers l'Italie. Hors d'état de résister, Bernard renonça à son entreprise, et, comptant sur la médiation de l'impératrice Hermengarde, vint se livrer à Châlons-sur-Saône. Les principaux de son parti, suivant cet exemple, révélèrent tous les détails de la conspiration. Confiant dans la bonté de Louis, ils croyaient qu'il suffirait de demander pardon pour l'obtenir; ils furent trompés. Louis retint prisonniers ceux qui étaient venus se rendre à lui; de retour à Aix-la-Chapelle vers Pâques (818), il leur fit faire leur procès dans les formes par les seigneurs franks. Bernard et les autres auteurs de la conspiration furent déclarés coupables de félonie et condamnés à mort; mais l'empereur modéra la sentence, et les condamna à avoir les yeux crevés. Ce supplice était devenu commun dans la Gaule, depuis qu'elle entretenait des relations avec les Grecs[1]. Bernard ne fut pas excepté. Quoique Charlemagne eût défendu à ses enfants de faire mourir ou aveugler les fils de leurs frères, on lui creva les yeux, et il mourut trois jours après cette douloureuse opération. On l'enterra à Milan avec les ornements royaux. Il semble qu'un prince aussi débonnaire que Louis aurait dû épargner un jeune roi de son sang, qui était venu se jeter entre ses bras et implorer sa clémence : cette fois, pourtant, la politique l'emporta sur sa bonté. Mais, le naturel reprenant bientôt le dessus, il pleura amèrement la mort de Bernard qu'il avait procurée, et ne cessa le reste de sa vie de se la reprocher[2]. Pour les évêques qui étaient entrés

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2. p. 10.

[2] Cùm lege judicioque Francorum deberent capitali invectione feriri, suppressâ tristiori sententiâ, luminibus orbari consensit, licet multis obnitentibus, et animadverti in eos totâ severitate legali cupientibus. (Astronom., c. 30.)

Digitized by Google

dans cette conspiration, l'empereur se contenta de les faire déposer dans un concile, et de les retenir prisonniers dans des monastères. En même temps, voulant prévenir de pareils troubles, il fit couper les cheveux aux princes Drogon, Hugues et Thierry ses frères, qu'on mit aussi dans des monastères, pour y être instruits des sciences propres à l'état ecclésiastique.

La révolte de l'Italie réveilla divers peuples tributaires des Franks, dont la plupart étaient toujours prêts à secouer le joug. Morvan ou Morman, duc des Bretons, prit la qualité de roi (818)[1]. L'empereur dirigea aussitôt contre la Bretagne les troupes qui avaient été destinées pour l'Italie. Il se rendit lui-même à Vannes, où il tint une assemblée de seigneurs. L'armée des Franks ravagea la Bretagne, dont elle envahit sans peine les places fortes. Les Bretons, malheureux, s'irritèrent alors de l'ambition de Morvan, qui fut tué dans son camp. Cette mort rendit le calme à la contrée. Louis donna ce duché à Nomenoë, Breton qui lui était resté fidèle, et exigea des otages des autres grands du pays. Après cette expédition, il perdit à Angers l'impératrice Hermengarde.

La prédilection qu'il montra dès lors pour la solitude et la vie monastique fit craindre aux seigneurs franks qu'il ne renonçât enfin à la couronne pour se faire moine. Ils se réunirent afin de le détourner de ce dessein, et le pressèrent de contracter une nouvelle union. Louis se rendit à leurs instances. Pour choisir avec plus de discernement la compagne avec laquelle il partagerait son trône, il manda devant lui les filles des grands qui pouvaient prétendre à cet honneur[2], et se détermina en faveur de la plus belle[3]. Malheureusement, Judith, fille du duc Welf, unissait en elle le sang des nations les plus odieuses aux Franks : sa mère était de Saxe ; son père, Welf, de Bavière, de ce peuple allié des Lombards, et par qui les Slaves et les Abares avaient été appelés dans l'empire[4]. D'ailleurs, savante[5], elle livra son époux, déjà favorable aux Aquitains, à l'in-

Judicium mortale imperator exercere noluit; sed consiliarii Bernhardum luminibus privârunt... Bernhardus obiit. Quod audiens, imperator magno cum dolore flevit multo tempore. (Thegan.)

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 448.

[2] Undecumque adductas procerum filias inspiciens... (Astronom., c. 80.)

[3] L'évêque Friculfe lui écrit : « Si agitur de venustate corporis, pulchritudine superas omnes, quas visus vel auditus nostræ parvitatis comperit reginas. » (*Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 355.)

[4] Accepit filiam Welfi ducis, qui erat de nobilissimâ stirpe Bavarorum, et nomen virginis Judith, quæ erat ex parte matris nobilissimi generis Saxonici, eamque reginam constituit. Erat enim pulchra valdè. (Thegan., c. 26.)

[5] Friculfe lui écrit encore (*Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 355, 356) : « In divinis

fluence des hommes élégants et polis du midi[1]. Voilà, pour les Franks, bien des motifs de désaffection (819).

La joie de ce mariage fut troublée par l'indocilité des Slaves de la Pannonie, qui comptaient sur les Bulgares, comme ceux du Nord comptaient sur les Danois. Ces derniers, dont la Gaule excitait incessamment la cupidité, infestèrent les côtes d'Aquitaine et de Flandre, sans trouver presque de résistance; car la famine et la peste désolaient les Gaules (820). Treize de leurs navires coururent trois cents lieues de côtes, et se remplirent de tant de butin qu'ils furent obligés de relâcher les captifs qu'ils avaient faits[2].

Dans les maux de son peuple, Louis crut reconnaître la main de Dieu qui le frappait lui-même. Pour obtenir grâce, il voulut l'accorder d'abord aux hommes qui l'avaient offensé. C'est pourquoi, dans l'assemblée qu'il tint l'année suivante à Thionville, il rappela d'exil ceux qui y avaient été envoyés à l'occasion de la révolte du roi Bernard. S. Adalard et son frère Bernaire, exilés pour un autre sujet, furent compris dans l'amnistie. Toutefois ce rappel des exilés ne calmait pas les remords de sa conscience. Il se reprochait d'avoir porté la vengeance jusqu'à la cruauté envers Bernard, et ne craignit point d'humilier la majesté impériale pour rendre la réparation plus éclatante.

Il attendit l'assemblée générale qu'il tint à Attigny, l'an 822, et où se trouvèrent des légats du saint Siége. Il y fit venir ses frères Drogon, Hugues et Thierry, qu'il avait fait tonsurer, se réconcilia avec eux[3], confessa publiquement les péchés dont il pouvait être coupable au sujet du roi Bernard, se soumit à la pénitence qu'on lui imposa, et tâcha d'expier par de grandes aumônes, par les prières des serviteurs de Dieu et par ses propres satisfactions, les fautes que lui ou son père pouvaient avoir commises en ce genre. Ce grand spectacle de l'humiliation volontaire d'un homme tout-puissant rappelait une belle page de la vie de Théodose; mais il

et liberalibus studiis, ut tuæ eruditionis cognovi facundiam, obstupui. » Walafridi versus (*ibid.*, p. 268):

Organa dulcisono percurrit pectine Judith.
O si Sappho loquax, vel nos inviseret Holda,
Ludere jàm pedibus...
Quidquid enim tibimet sexûs subtraxit egestas,
Reddidit ingeniis culta atque exercita vita.

Annal. Metens. (*ibid.*, p. 212): Pulchra nimis et sapientiæ floribus optimè nstructa.

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 361.

[2] Eginh., *Annal.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 180. Astronom., c. 33. Eginh., ad ann. 822. Radbert, *Vita Adhel.*

Digitized by Google

eut d'autres effets. Le roi pénitent, qui venait d'avouer sa faiblesse, sembla moralement déchu, sinon de la royauté, du moins de l'énergie nécessaire à son exercice.

L'assemblée d'Attigny, dont nous venons de parler, encouragea les missions du nord. En effet, dans ces temps de foi, si mal appréciés de nos jours, les succès du christianisme ne cessaient de préoccuper les esprits; et les princes, se souvenant qu'avant tout ils étaient chrétiens, tenaient plus à étendre le royaume de Jésus-Christ qu'à agrandir le leur. Leurs conquêtes avaient la politique pour motif secondaire; mais le désir de propager la religion, et par elle la civilisation, pour motif principal. Louis, naguère pris pour arbitre entre plusieurs chefs danois qui se disputaient l'héritage de Godfried, avait conservé avec ce pays des relations qui devaient protéger les missionnaires, quoique Harold, en faveur de qui il s'était prononcé, eût été chassé par ses compétiteurs, et que des bandes de Danois eussent inquiété les côtes de l'empire. Harold avait trouvé un refuge à sa cour, et c'en était assez pour qu'on ménageât Louis momentanément.

L'empereur, ayant tâché, dans l'assemblée d'Attigny, de pourvoir au bien de ses peuples et à celui des nations germaniques, envoya Lothaire en Italie pour y rendre une exacte justice et prendre par là comme possession de l'empire[1]. Pascal, qui apprit l'arrivée du jeune prince, l'invita à se rendre à Rome, où, le jour de Pâques 823, il le couronna empereur et roi des Lombards, lui mettant en main l'épée impériale pour la défense du saint Siége et de l'empire. Après le retour de Lothaire dans la Gaule, des troubles éclatèrent à Rome, et forcèrent Pascal d'user de sévérité envers leurs auteurs. Comme on publia que ceux-ci n'avaient été punis que pour s'être montrés trop attachés aux intérêts du jeune empereur, Louis songea à faire informer sur les lieux de ces violences; mais le pape se purgea de l'accusation par serment. A la mort de Pascal, des troubles recommencèrent, fomentés qu'ils étaient par le parti du concurrent d'Eugène II[2]; aussi Louis envoya-t-il une seconde fois Lothaire en Italie (824), pour faire avec ce nouveau pape et le peuple romain les règlements que réclamaient les conjonctures. Le jeune prince publia, en effet, de concert avec Eugène, de sages ordonnances pour réparer les injustices et contenir l'indocilité de la multitude[3].

[1] *Hist. de l'Église gall.*, t. 6, p. 498.
[2] Eginh., *Annal.*
[3] Holstenius, *Collectione Romanâ.*

Digitized by Google

Pendant que Lothaire se trouvait en Italie, les Bretons tentèrent encore une fois de secouer le joug des Franks. Louis marcha contre eux, et indiqua le rendez-vous de ses troupes à Rennes, qui avoisinait, dit Eginhard[1], la frontière de Bretagne : d'où il suit que cette ville ne faisait pas alors partie de la province. Il n'en coûta que quarante jours à l'empereur pour réduire un peuple plus courageux qu'il n'était fort.

Au retour, il trouva à Rouen des envoyés des empereurs grecs Michel et Théophile, qui le priaient de contribuer de toute son autorité à réunir les Églises d'Orient et d'Occident dans le même sentiment sur l'article des images. Cette ambassade renouvela la controverse, sans que le projet de réunion des deux Églises sur ce point pût se réaliser, quelques efforts qu'on fît dans la Gaule pour en procurer le succès. La dispute sur les images s'assoupit enfin; l'Église des Gaules demeura en possession de les honorer, comme elle avait fait depuis sa naissance; et on y reçut le second concile de Nicée dès qu'on se fut donné le temps de l'entendre[2].

Du reste, cette discussion ne fit pas perdre de vue à Louis les intérêts de la foi chez les idolâtres. Harold, roi des Danois, réfugié à sa cour, reçut le baptême à Mayence, avec sa famille et ses serviteurs. L'empereur, qui l'avait exhorté à se faire chrétien, afin que les Franks épousassent plus volontiers sa cause, lui servit de parrain, et l'impératrice Judith fut la marraine de la reine (827). Harold converti, emmena avec lui des missionnaires, notamment S. Anschaire qui du Danemark étendit ses soins à la Suède. Le fruit ultérieur de ses travaux fut l'établissement d'un archevêché à Hambourg, avec autorité sur toutes les missions septentrionales, puis d'un évêché en Suède[3].

La piété de Louis, en lui suggérant de fonder au dehors le règne de la vérité et de la morale catholique sur les ruines de l'idolâtrie, lui faisait aussi comprendre la nécessité de le rétablir au dedans. Les passions entravaient l'accomplissement des projets de réforme élaborés avec tant de prévoyance, et il semblait que Dieu, en accumulant les fléaux sur l'empire, ne se montrât sévère que pour se laisser désarmer par le repentir. Les Bulgares ravageaient la Pannonie ; à une autre extrémité, les Sarrasins d'Espagne, rentrés par surprise ou par force dans les villes que les Franks avaient conquises sur eux, menaçaient de faire irruption en Gaule avec une armée

[1] *Annal.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 6, p. 530.
[3] *Ibid.*, p. 565.

Digitized by Google

formidable; au centre, la disette et la peste décimaient les familles. Chacun de ces fléaux ne criait-il pas aux peuples de retourner à Dieu ? Louis eût voulu tracer un plan de réforme pour toutes les conditions, dans l'assemblée qu'il tint, l'an 828, à Aix-la-Chapelle : mais, les incursions des Barbares ayant empêché que cette assemblée fût générale, il s'en rapporta au jugement des évêques, et ordonna qu'on célébrât à ce sujet, l'année suivante, quatre conciles à Mayence, à Paris, à Lyon, à Toulouse. Ces conciles examinèrent ce qu'il pouvait y avoir à réformer dans les princes, dans le peuple et dans le clergé[1]; et leurs actes ayant été portés à l'empereur, il tint une assemblée à Worms pour confirmer par l'autorité impériale, du consentement des évêques, des grands et du légat du saint Siége, ce qui parut le plus utile dans ces règlements[2].

Tandis que Louis s'appliquait à établir la réforme dans les diverses conditions, il éprouvait à l'extérieur des échecs, à l'intérieur des révoltes.

Au nord, malgré l'appui des Franks, Harold, roi chrétien des Danois, était chassé par les siens (828). Au midi, Pépin, roi en Aquitaine, évacuait l'Espagne devant les Sarrasins. Les armes des Franks eurent un moment d'éclat, lorsque le comte Boniface, gouverneur de la Corse, allant chercher ces infidèles en Afrique, les battit entre Utique et Carthage : mais cette victoire inutile ne leur fit point abandonner la conquête de la Sicile, qui les rapprocha des possessions que Louis avait en Italie. En 829, nouvelle crainte causée par les Northmen, dont les moindres barques étaient si redoutables : on appréhenda qu'ils n'envahissent par terre, et les peuples reçurent ordre de se tenir prêts à marcher en masse[3].

Les revers n'étaient rien pourtant, en comparaison des horreurs de la guerre civile.

Elle s'annonçait par le sourd mécontentement des grands, impatients de l'unité de l'empire, parce que le pouvoir central les gênait et les empêchait de régner sans contrôle chacun dans son domaine ou son gouvernement. Habiles à exploiter la faiblesse de Louis et la déconsidération où tombait l'empire, pour grossir leur parti, ils n'exploitèrent pas avec moins d'adresse l'ambition des trois fils de l'empereur, dont ils surent faire leurs chefs contre Louis.

[1] *Conc. Gall.*, t. 2, p. 464.
[2] Hincm., ad 5, inter die div. Lotharii.
[3] Quo nuntio commotus, misit in omnes Franciæ regiones, et jussit ut summâ festinatione tota populi sui multitudo in Saxoniam veniret. (Eginh., *Annal.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 189.)

Digitized by Google

Judith avait donné un fils à son époux; elle voulut le voir régner. Or on ne pouvait faire une part au jeune Charles, sans diminuer d'autant, sinon les possessions actuelles, du moins les espérances de ses trois aînés. Louis et Pépin, appelés par leur père à gouverner et à défendre, l'un l'Aquitaine, l'autre la Bavière, ces deux barrières de l'empire, devaient être moins lésés encore que Lothaire [1], à qui son association à l'empire assurait le reste de la succession paternelle. Judith le gagna d'abord [2], en lui faisant tenir Charles sur les fonts de baptême et accepter la qualité de tuteur du jeune prince; mais ces favorables dispositions ne résistèrent pas aux suggestions des grands. Le comte Matfried et le comte Hugues, son beau-père, irrités d'avoir été privés de leur commandement militaire pour avoir échoué contre les Sarrasins d'Espagne, l'animèrent surtout à rétracter la promesse qu'il avait engagée à l'impératrice [3]. Celle-ci, pénétrant la conjuration, en fit part à Louis, qui crut ne pouvoir mieux la déjouer qu'en appelant à sa cour son filleul Bernard, comte de Barcelonne, grand capitaine, fils de Guillaume au Court-Nez et beau-frère de l'abbé Vala. La présence de Bernard, à qui sa charge de chambellan donnait accès auprès de l'impératrice, n'eut d'autre effet que de fournir un prétexte à la calomnie. Les factieux, qui déshonoraient Judith et Bernard, cherchèrent à colorer leur opposition, en s'adjoignant par la séduction de leurs discours des personnages en réputation de piété. Il n'y eut pas jusqu'à l'abbé Vala, quoique beau-frère du comte de Barcelonne, qu'ils ne réussissent à mettre de leur bord, en lui persuadant que, pour faire régner le fils de Judith, Bernard attenterait à la vie de Louis et de ses trois fils aînés [4].

L'orage grondait depuis que l'empereur, dans l'assemblée de Worms (829), avait fait reconnaître Charles roi d'Alamanie (Souabe et Suisse); il éclata lors d'un nouveau soulèvement des Bretons (830). Bernard, que le danger n'étonnait pas, conseilla à Louis de porter la guerre dans la province rebelle. L'empereur enjoignit aux grands de le suivre [5]: au lieu d'obéir, ils s'assemblèrent à Paris, d'où ils invitèrent Lothaire et Pépin à venir faire déposer leur père, et à délivrer le royaume de la tyrannie de l'impératrice Judith et du comte Bernard. Une démarche si audacieuse

[1] Thegan., num. 21.
[2] Nithard., l. 1.
[3] *Vita Ludov. Pii. Agobardi Epist. ad Matafridum.* Nithard., l. 3.
[4] *Vita Valæ.*
[5] *Annal. Bertin.*, ad ann. 830.

Digitized by Google

intimida Louis, qui se flatta d'apaiser la révolte en sacrifiant les personnes qui lui avaient servi de prétexte. Il donna donc ordre à Bernard de se retirer en Septimanie, envoya Judith à Laon dans un monastère, et alla lui-même camper près Compiègne; Pépin l'y suivit avec ses troupes[1].

Ce prince avait envoyé à Laon, pour saisir l'impératrice. On put juger qu'un fils qui montrait si peu de respect pour son père ne garderait aucun ménagement avec une belle-mère qui lui était odieuse. Après lui avoir reproché ce qu'on publiait de sa conduite scandaleuse et de ses pernicieux desseins, il lui déclara qu'on avait résolu de la faire mourir dans les tourments; qu'il voulait néanmoins, par compassion, lui suggérer un moyen d'éviter cette mort, si méritée; qu'il fallait qu'elle promît que, si on lui donnait la liberté de parler à l'empereur, elle en obtiendrait la permission de prendre le voile, et s'efforcerait de persuader à ce prince de se faire moine. Judith promit tout ce qu'on voulut, et fut aussitôt conduite au camp de Compiègne, sous escorte. Triste et touchante entrevue! L'impératrice demanda l'autorisation de se faire religieuse : l'empereur la lui accorda, quoiqu'à regret. Mais, quand elle lui parla d'embrasser la vie monastique, il répondit que l'affaire était assez importante pour qu'il en délibérât avec les évêques et les grands. Judith ayant rapporté cette réponse à Pépin, ce prince la confina à Poitiers dans un monastère où elle quitta la couronne et prit le voile, sans autre vocation que le désir de sauver sa vie.

Louis, privé des conseils de Judith et de Bernard, sembla perdre courage. Ayant convoqué, de l'agrément de son fils Pépin, une assemblée de grands dans la salle du palais de Compiègne, il ne voulut pas monter sur le trône qui lui avait été préparé[2]; mais, se tenant à une place et dans une posture qu'il croyait convenables à son état présent d'humiliation, il confessa publiquement ses fautes, et ratifia le consentement qu'il avait donné à la retraite de l'impératrice. Attendris à ce spectacle, qui réveillait en eux des sentiments d'affection et de respect, les grands contraignirent Louis de s'asseoir sur le trône qui lui était destiné. Peut-être cette révolte n'eût-elle pas eu d'autres suites, si Lothaire, arrivé d'Italie avec son armée, et stimulé plus vivement que Pépin par les chefs de la conjuration qui l'entouraient, ne se fût rendu maître des affaires.

S'il laissa à son père le nom d'empereur, c'est qu'il espérait le porter à y renoncer de lui-même. Dans ce dessein, il mit auprès de

[1] *Vita Ludov. Pii*, ad ann. 830.
[2] *Vita Valæ.*

Digitized by Google

lui des moines qu'il chargea de le disposer à embrasser la vie monastique [1]. Mais un de ces religieux, nommé Gombauld, donna à Louis des conseils plus convenables à ses intérêts. Le point capital était de désunir les trois princes, en qui se personnifiaient les conjurés. Il alla, de la part de l'empereur, trouver les rois d'Aquitaine et de Bavière; il leur représenta qu'à la suite du changement dont on était menacé, au lieu d'un père plein de bonté pour eux, ils auraient pour maître leur frère aîné qui ne leur tiendrait pas longtemps compte d'avoir contribué à son élévation; il ajouta enfin que, s'ils rentraient dans le devoir, l'empereur récompenserait leur soumission en augmentant leurs domaines [2]. La jalousie et l'ambition des deux frères, adroitement excitées, les ramenèrent auprès de leur père.

Les partisans de la réconciliation entre Louis et ses trois fils ayant proposé, comme moyen d'y parvenir, une assemblée générale, les malintentionnés, représentés par Lothaire, travaillèrent pour que cette assemblée eût lieu dans une ville de la France romane. C'est qu'en effet les Franks, vivant au milieu de la population gauloise et ralliés malgré leur descendance à l'intérêt du peuple vaincu par leurs ancêtres, prenaient en général parti contre l'empereur, c'est-à-dire contre l'empire, qui était, pour les Gaulois indigènes, un gouvernement de conquête [3]. Au contraire, ceux qui demeuraient sur l'ancien territoire germanique, s'unissant dans le parti opposé avec toutes les peuplades tudesques, même anciennement ennemies des Franks, et ligués en apparence pour les droits d'un seul homme, défendaient leur cause nationale en soutenant, contre les Gallo-Franks et les Welskes, une puissance qui était le résultat des victoires germaniques. Aussi Louis, malgré sa première affection pour l'Aquitaine, se défiait-il des Gallo-Franks, et n'avait-il confiance que dans les Germains. Il obtint, selon ses désirs, que le peuple fût convoqué à Nimègue, et toute la Germanie s'y rendit en foule, afin de lui prêter secours [4].

Fort de l'appui des Germains et de la soumission de deux de ses fils, Louis frappa sur plusieurs factieux des coups d'autorité qui dé-

[1] Nithard., l. 1.
[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 42.
[3] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 154.
[4] Astronom., c. 45 : Hi qui imperatori contraria sentiebant, alicubi in Franciâ conventum fieri generalem volebant. Imperator autem clanculò obnitebatur, diffidens quidem Francis, magisque se credens Germanis. Obtinuit tamen sententia imperatoris ut in Neomago populi convenirent... Omnisque Germania cò confluxit, imperatori auxilio futura.

Digitized by Google

concertèrent la conjuration. On le craignit, dès qu'on s'aperçut qu'il ne craignait plus. Lothaire fut obligé lui-même de venir se jeter entre les bras de ce prince, qui parut oublier ses outrages pour se rappeler seulement qu'il était père. Le fils rebelle n'eut qu'à demander pardon pour l'obtenir. La multitude, furieuse de cette réconciliation avec un ingrat, qui avait trahi les intérêts de la Germanie, voulut massacrer et l'empereur et Lothaire; mais on saisit les mutins.

Dans une assemblée tenue l'année suivante (831) à Aix-la-Chapelle, Louis fit faire le procès aux plus coupables d'entre les révoltés. Ils furent tous condamnés à mort; mais il se contenta de les reléguer, la plupart, en divers monastères [1]. Dans la même assemblée, Judith parut pour se justifier des crimes qu'on lui imputait. On l'avait tirée de son monastère, dès que l'empereur avait recouvré l'autorité; mais, comme elle y avait reçu le voile, il ne voulut la reprendre pour épouse qu'après que le pape Grégoire IV et les évêques eurent déclaré nul son engagement à la profession religieuse. Personne ne se présentant pour accuser Judith, elle fut reçue, suivant la loi, à se purger par serment. Le comte Bernard offrit aussi de se purger par le duel des imputations qui avaient incriminé ses rapports avec l'impératrice; et personne n'ayant osé se battre contre lui pour soutenir l'accusation, on l'admit pareillement à se purger par serment.

Le retour de Judith inspira une nouvelle vigueur à Louis. Il ôta le titre d'empereur à Lothaire, ne lui laissant que celui de roi en Italie, où il devait se trouver dans une position très-subordonnée. Mais Louis manquait de fermeté pour soutenir ces mesures. Peu de temps après, on le vit accorder une amnistie à presque tous les exilés. L'abbé Vala y fut compris lui-même, à condition qu'il conviendrait de sa faute. « Je n'ai point commis de faute, » répondit-il au moine Pascase Radbert; ce serait me calomnier » moi-même que de m'avouer coupable [2]. » Cette réponse fit juger à l'empereur ce qu'il avait à craindre de l'opiniâtreté d'un homme de bien engagé dans un mauvais parti, et il changea plusieurs fois dans la suite le lieu d'exil de Vala [3].

Le calme qui parut succéder à tant d'agitations préparait une nouvelle tempête. Supplanté dans la confiance de Louis par le moine Gombauld, libérateur de ce prince, abandonné par Judith, trop poli-

[1] Astronom., c. 46 : Cunctis dijudicatis ad mortem, vitam concessit.
[2] *Vita Valæ.*
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 10.

Digitized by Google

tique pour soutenir un homme contre lequel s'élevait une prévention universelle, le comte Bernard s'éloigna avec des projets de vengeance. Pépin, roi en Aquitaine, animé par lui, s'entendit de nouveau avec les rois de Bavière et d'Italie, que le rétablissement de l'impératrice dans son ancien crédit, et par suite les chances d'agrandissement acquises au jeune Charles, disposaient à servir d'instruments aux seigneurs conjurés. Louis s'aperçut de ces dispositions menaçantes, à l'occasion d'une diète convoquée à Thionville, où il conclut la paix avec les chefs danois et les Sarrasins d'Afrique. Pépin, à qui il avait enjoint de s'y trouver, n'arriva qu'après. Prisonnier de son père, le roi se soumit à tout ce qu'on voulut; mais cette soumission forcée ne servit qu'à l'aigrir. Il s'échappa, se concerta avec ses frères[1], et de toutes parts les peuples, entraînés par les grands, prévenus contre Judith qu'on accusait de gouverner Louis, reprirent les armes (832).

L'empereur songeait à comprimer l'Aquitaine, quand la Bavière éclata. Il se porta donc contre la Bavière, que les autres provinces germaniques ne soutinrent pas dans sa rébellion. Son roi demanda grâce, et Louis lui pardonna. Lothaire vint protester à Francfort qu'il n'était pas complice de cette révolte, et Louis ajouta foi à ses paroles. Pépin s'humilia à son tour, à Joac dans le Limousin[2], et Louis se bornait à le faire conduire à Trèves pour l'écarter du foyer de la sédition, lorsque les Aquitains l'enlevèrent dans le trajet, puis forcèrent l'armée impériale à repasser la Loire. Pour punir le rebelle, le royaume d'Aquitaine fut attribué au fils de Judith, que reconnurent plusieurs grands de cette contrée, étrangers à la révolte. Mais Pépin trouva de l'appui chez ses autres frères[3].

Lothaire, roi en Italie, et principalement intéressé à tous ces mouvements, s'avisa alors d'un stratagème qui lui réussit. Il crut ne pouvoir mieux diminuer dans l'esprit des Franks, défenseurs de Louis, l'horreur de la trahison où il les engagerait, qu'en faisant croire que sa cause avait l'approbation du pape. Dans cette vue, il proposa à Grégoire IV de passer dans la Gaule avec lui, en lui représentant qu'il pourrait mieux que personne procurer la paix entre le père et ses enfants, et maintenir ce que l'empereur et le saint Siége avaient fait en l'associant naguère à l'empire. Rien n'étant plus digne d'un père commun des fidèles que le rétablisse-

[1] Thegan., num. 38. *Annal. Bertin.*, ad ann. 832.
[2] *Vita Ludov. Pii*, ad ann. 832.
[3] Nithard., l. 2, ad ann. 833.

Digitized by Google

ment de la paix, Grégoire consentit à ce voyage. Mais ceux qui l'amenèrent à cet acte de condescendance, l'interprétant suivant leurs intérêts, publièrent qu'il ne venait que pour excommunier Louis et ses fidèles partisans.

Cependant, les deux armées s'avancèrent pour décider la querelle dans une plaine entre Bâle et Strasbourg. L'empereur, dont la patience était poussée à bout, avait résolu de livrer la bataille; mais, pour n'avoir rien à se reprocher, il fit encore une tentative sur le cœur de ses enfants armés contre lui. Il leur envoya une espèce de manifeste, où il les invitait à se rappeler qu'il était leur père et leur souverain, qu'ils étaient ses fils et ses vassaux, et qu'en cette qualité ils lui avaient prêté serment de fidélité; il ajoutait qu'ils avaient tort d'empêcher le pape de le venir trouver, qu'il avait toujours pris la défense du saint Siége, et qu'on ne comprenait pas qu'ils voulussent se servir contre lui de l'autorité de ce siége pour lui enlever la gloire de le protéger; il se plaignait en particulier de Lothaire, qui lui débauchait ses fils et ses vassaux. Les trois princes eurent l'hypocrisie de répondre qu'ils n'étaient armés que pour son service; qu'ils n'en voulaient qu'à ceux qui semaient la zizanie entre le père et les enfants, pour les perdre; que Lothaire, associé à l'empire, était spécialement chargé de la défense du pape, auquel il n'interdisait pas, d'ailleurs, d'aller trouver l'empereur. En effet, Lothaire, afin de se ménager le temps de corrompre les guerriers de Louis, envoya Grégoire IV dans le camp impérial, pour traiter de l'accommodement. Le délai des négociations fut tellement mis à profit par leurs émissaires, qu'autour de l'empereur la désertion devint générale. L'infortuné, se voyant ainsi abandonné, dit avec bonté au petit nombre de ceux qui lui restaient : « Allez aussi vous rendre à mes enfants; je serais fâché » que vous perdissiez la vie ou quelque membre, pour m'être res- » tés fidèles [1]. » Il fut contraint lui-même de se remettre une seconde fois à la discrétion de ses fils rebelles, avec l'impératrice Judith et le roi Charles, dont il sentait les malheurs plus vivement que les siens propres [2] (833).

Les princes et les grands de l'armée rebelle tinrent aussitôt une assemblée où l'on déclara que, Louis ayant mérité par l'inhabileté de son administration d'être déposé, Lothaire devait être reconnu empereur. Ainsi l'empire passait des mains du roi des Franks à

[1] Thegan. c. 42 : Dicens : Ite ad filios meos. Nolo ut ullus propter me vitam aut membra dimittat. Illi infusi à lacrymis recedebant ab eo.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 18.

Digitized by Google

celles du roi d'Italie, qui, bien que d'origine germaine, ne représentait rien moins que des intérêts germains. On divisa ensuite les territoires entre les trois frères, et on montra le traité à l'abbé Vala. Il dit, après l'avoir lu, qu'on avait eu soin de tout, excepté des intérêts de Dieu : aussitôt il se retira, affligé de ces tristes scènes, dont il pouvait se reprocher d'avoir été l'un des principaux acteurs[1]. Le pape, mécontent de ce qui s'était passé, reprit la route de Rome. Judith fut envoyée prisonnière à Tortone, en Italie, le roi Charles au monastère de Prüm, et Louis à celui de Saint-Médard de Soissons. Le lieu où il avait été trahi avec tant de perfidie fut appelé le Champ du mensonge.

Lothaire, qui se disait empereur, voulant faire pour la déposition de son père quelque chose qui parût plus régulier que les mesures adoptées en Alsace, indiqua une assemblée générale de la nation, pour le 1er novembre de la même année (833), à Compiègne, où il conduisit Louis. Il s'y rendit un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs, tous dévoués au rebelle. Louis ne leur parut pas assez malheureux, s'il ne leur paraissait pas coupable. Pour ajouter donc l'infamie à sa disgrâce, quelques prélats proposèrent de lui faire juridiquement son procès dans l'assemblée, en le condamnant pour ses péchés à passer le reste de ses jours en pénitence publique. C'était lui ôter l'espérance de remonter jamais sur le trône ; car les canons défendaient expressément à ceux qui étaient en pénitence publique de porter les armes et d'avoir aucune part aux affaires. Et, afin que tout fût monstrueux dans ce procès, Ebbon, archevêque de Reims, qui devait sa fortune à Louis[2], en fut le principal promoteur. Mais qu'on ne se hâte pas, d'après cet exemple et celui de l'abbé Vala, d'adresser au clergé d'injustes reproches ! L'homme, pour être élevé au sacerdoce et même à l'épiscopat, ne cesse pas d'être homme ; ses préventions, ses passions, ses crimes, sont la part de l'humanité, jamais celle de la religion qui condamne le mal dans ses ministres plus sévèrement encore que chez le simple fidèle ; le prêtre égaré ou coupable eût peut-être été pire,

[1] Virum rixæ, virumque discordiæ se progenitum frequenter ingemuerit. (*Acta SS. ord. S. Bened.*, sect. 4, p. 458.)

[2] Thegan., c. 44 : Hebo, Remensis episcopus, qui erat ex originalium servorum stirpe... O qualem remunerationem reddidisti ei ! Vestivit te purpurâ et pallio, et tu eum induisti cilicio... Patres tui fuerunt pastores caprarum, non consiliarii principum !... Sed tentatio pissimi principis... sicut et patientia beati Job. Qui beato Job insultabant, reges fuisse leguntur ; qui istum verò affligebant, legales servi ejus erant ac patrum suorum. — Omnes enim episcopi molesti fuerunt ei, et maximè hi quos ex servili conditione honoratos habebat, cum his qui ex barbaris nationibus ad hoc fastigium perducti sunt.

Digitized by Google

s'il n'eût pas été prêtre; et puis, dans le clergé, les mauvais forment l'exception, et les bons la règle. L'histoire des erreurs ou des désordres de quelques-uns de ses membres est un chapitre de l'histoire de l'humanité; l'histoire de sa foi si pure, de ses vertus et de ses bienfaits, est le fond même de l'histoire du christianisme.

Ebbon, ayant relevé dans l'assemblée la dignité et le pouvoir des évêques, exagéra, par un discours artificieux, les désordres et les scandales qu'il prétendait être arrivés par le mauvais gouvernement de Louis, et conclut à ce qu'en réparation de ses fautes ce prince fût mis en pénitence publique pour le reste de sa vie. Les autres prélats de l'assemblée, affaiblis par les menaces de Lothaire ou gagnés par ses présents, eurent la lâcheté d'adhérer à cet avis[1]. Plusieurs d'entre eux, cependant, aussi bien que plusieurs laïques, étaient favorables à Louis; mais Lothaire exigea des serments de ceux qu'il suspectait, et aucun n'eut le courage de se déclarer pour un prince malheureux et innocent. Trahissant leur conscience et leur souverain, ils condamnèrent Louis, sans même l'avoir entendu, à faire pénitence publique jusqu'à sa mort.

Ensuite, ils lui députèrent quelques-uns d'entre eux pour lui représenter ses fautes et l'avertir que, puisqu'il avait perdu sa dignité, il devait du moins songer à sauver son âme, en se soumettant à la pénitence qui lui serait imposée. Louis, à qui une conscience trop timorée faisait oublier ce qu'il devait à son rang, reçut humblement leurs avis, promit d'accepter la pénitence publique à laquelle ils l'avaient condamné, et indiqua un jour pour l'imposition solennelle que ces prélats devaient lui en faire. Afin de rendre sa résignation plus méritoire, il pria qu'on fît venir en sa présence son fils Lothaire, avec qui il désirait se réconcilier parfaitement avant de recevoir la pénitence : on le lui accorda. Un fils moins barbare eût été attendri, en voyant un père qu'il traitait si indignement rechercher encore son amitié. Mais, endurci dans l'ingratitude, il ne songea qu'à rendre la cérémonie de l'imposition plus humiliante pour Louis, en faisant décider qu'elle aurait lieu à Soissons, dans l'église du monastère de Saint-Médard, qui devait servir de prison à l'empereur déposé. Toute l'assemblée se transporta donc dans cette ville, où la curiosité et la compassion attirèrent une foule de peuple.

Au jour marqué, Lothaire, les évêques, les grands et le peuple s'étant rendus à l'église du monastère, on y conduisit le malheureux

[1] *Hist. de l'Église gall.*, t. 7, p. 21.

Digitized by Google

prince. Il se prosterna sur un cilice qu'on avait étendu à terre, devant l'autel où reposaient les reliques de S. Médard et de S. Sébastien; confessa publiquement que, par son mauvais gouvernement, il avait offensé le Seigneur, scandalisé l'Eglise, vexé les peuples; ajouta que, pour l'expiation publique de ces crimes, il demandait la pénitence, afin de mériter l'absolution de la part de ceux à qui le pouvoir de lier et de délier a été donné. Mais on ne se contenta pas d'une confession faite en termes généraux. On l'avertit qu'il en devait un aveu détaillé; et de peur qu'il ne se trompât ou ne se flattât lui-même dans l'examen qu'il ferait de ses fautes, on lui donna un écrit où elles étaient résumées en huit articles. On l'y disait coupable de la mort du roi Bernard; d'avoir exposé le peuple à des parjures par de nouvelles divisions de l'empire; d'avoir fait la guerre en carême; d'avoir été trop sévère pour les partisans de ses fils; d'avoir permis à Judith et à d'autres de se justifier par serment; d'avoir exposé l'État aux meurtres, pillages et sacriléges, en excitant la guerre civile; septièmement, d'avoir provoqué ces guerres civiles par des divisions arbitraires de l'empire; enfin, d'avoir ruiné l'État qu'il devait défendre [1]. De tous ces griefs, fait observer M. Michelet [2], le septième est grave. Il révèle la pensée du temps. C'est la réclamation de l'esprit local, qui veut désormais suivre le mouvement des races, des contrées, des langues, et qui dans toute division purement politique ne voit que violence et tyrannie. Louis lut à haute voix cet écrit, et l'arrosa de ses larmes, en se confessant coupable de tout ce qui y était contenu. Puis il le rendit aux évêques, qui le placèrent sur l'autel. Quittant son baudrier, qu'il mit aussi sur l'autel, il se dépouilla de ses vêtements royaux, et reçut l'habit de pénitent dont il se revêtit. Cette triste cérémonie étant terminée, on le conduisit dans une cellule du monastère, où on l'enferma sous bonne garde. Le peuple et les seigneurs les moins passionnés qui assistèrent à ce spectacle ne purent s'empêcher d'en être émus; la foule se dispersa en silence, la douleur et la confusion peintes sur le visage.

Le parricide Lothaire croyait avoir tué Louis. Mais, dit M. Michelet [3], une immense pitié s'éleva dans l'empire. Ce peuple, si malheureux lui-même, trouva des larmes pour son vieil empereur. On raconta avec horreur comment le fils l'avait tenu à l'autel, pleurant et balayant la poussière de ses cheveux blancs; comment il

[1] *Acta exauctorationis Ludov. Pii*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 245.
[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 365.
[3] *Ibid.*, p. 367, 368.

Digitized by Google

s'était enquis des péchés de son père, nouveau Cham, qui livrait à la risée la nudité paternelle; comment il avait dressé sa confession; quelle confession! toute pleine de calomnies et de mensonges. Dans ce merveilleux exemple de souffrance et de patience, dans cet homme injurié et bénissant tous les outrages, on croyait reconnaître la patience de Job. Ainsi le vieil empereur se trouva relevé dans son abaissement même.

Des gardes impitoyables veillaient sans cesse à la porte et à la fenêtre de sa cellule. On voulait, à force de mauvais traitements, l'obliger à se faire moine; et pour mieux l'y déterminer, on lui transmettait de faux avis, tantôt que l'impératrice Judith était religieuse, tantôt qu'elle était morte et que l'on avait coupé les cheveux au roi Charles, etc.[1]; tellement qu'ayant été conduit un jour à l'église du monastère, il s'y prosterna aux pieds des moines et recommanda instamment à leurs prières l'impératrice qu'il croyait morte en effet: mais personne n'osa lui parler pour le détromper. Il n'y eut qu'un religieux, qui lui célébrait tous les jours la messe dans un oratoire particulier, auquel la pensée vint de le rassurer, en plaçant auprès de l'autel un papier roulé où Louis lut la vérité.

En voyant les esprits si changés à son égard, Lothaire craignit qu'on ne le lui enlevât, et il le conduisit à Aix-la-Chapelle où il le traita avec encore plus d'indignité qu'à Soissons pour le forcer à se faire moine[2]. Louis répondit constamment que, tant qu'il ne serait pas maître de sa personne, il ne ferait aucun vœu. Cette persévérance donnait le temps aux populations de se prononcer[3], et aux sentiments de la nature de revivre dans le cœur des rois de Bavière et d'Aquitaine. Ni ces populations, du moins en dehors de l'Italie, ni ces rois, n'avaient gagné à l'humiliation de Louis, du moment que l'unité de l'empire se perpétuait dans Lothaire. Louis de Bavière écrivit donc à Pépin d'Aquitaine pour l'engager à se liguer avec lui contre le nouvel empereur.

Lothaire, reculant devant l'indignation générale, qui éclatait surtout en Germanie, ce berceau des Franks, se retira à Paris avec son prisonnier. Mais les Gallo-Franks s'indignaient comme les Ger-

[1] *Conquestio Ludov.*, apud Duchesne, t. 2.

[2] Nithard., *Historiæ*, l. 1, c. 4, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 12 : Occurrebat universæ plebi verecundia et pœnitudo, quòd bis imperatorem dimiserant. — C. 5 : Franci, eo quod imperatorem bis relinquerant, pœnitudine correpti, ad defectionem impelli dedignati sunt. — Astronom., c. 49 : Gregatim populi tàm Franciæ quàm Burgundiæ necnon Aquitaniæ sed et Germaniæ coeuntes, calamitatis querelis de imperatoris infortunio querebantur, etc.

[3] *Ann. Bertin.*

Digitized by Google

mains, et il ne se crut pas en sûreté parmi eux. Hors d'état de résister à ses deux frères, il prit la fuite, en laissant le captif à Saint-Denis (834).

Dès que les grands, que l'affection ou le repentir attachait à Louis, le surent dans ce monastère, ils y accoururent de toutes parts. L'empereur eut plus de reconnaissance du retour des derniers, que de ressentiment de leur désertion[1]. Mais un scrupule l'arrêtait. Quoique l'assemblée d'évêques qui l'avait mis en pénitence ne fût manifestement qu'un conciliabule, il ne voulut quitter l'habit de pénitent et reprendre les ornements impériaux qu'après avoir été absous solennellement dans une autre assemblée. Elle se tint à Saint-Denis, le dimanche suivant. Louis y fut réconcilié par l'autorité des évêques, qui le revêtirent de ses armes, et lui remirent la couronne sur la tête, aux acclamations du peuple[2].

Il se servit de sa liberté, pour éteindre les restes de la guerre civile. Il fit poursuivre Lothaire, mais si mollement qu'il paraissait avoir peur de vaincre ce fils rebelle. Celui-ci, s'imaginant qu'on le craignait, se porta à des excès nouveaux, se vengeant sur les Franks de l'inutilité de l'attentat commis contre son père. Ainsi il prit Châlons-sur-Saône, qui fut brûlé dans le désordre, et y exerça plusieurs cruautés, comme de faire jeter dans la Saône la sœur du comte Bernard[3]. Il porta encore le ravage dans le Maine et dans le Blaisois. Mais il se vit enfin poursuivi de si près, et si tendrement sollicité de recourir à la clémence paternelle, qu'il fut obligé de venir se jeter aux pieds de l'empereur. Ce prince, n'oubliant pas qu'il était père, pardonna une seconde fois à l'ingrat qui avait presque toujours paru oublier qu'il était son fils. Pour toute punition, il lui ordonna d'aller régner en Italie, avec défense de sortir de ce royaume sans sa permission. Louis continua de régner en Bavière, et Pépin en Aquitaine. L'empereur, attentif à rétablir l'ordre, députa à ce dernier pour l'avertir de faire restituer les biens ecclésiastiques qu'il avait cédés aux grands ou que ceux-ci avaient usurpés[4]; mais il était plus facile de donner de pareils ordres que de procurer leur exécution.

Au commencement de l'année suivante (835), un concile fut convoqué à Thionville, pour annuler les procédures qui avaient eu lieu

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 29.

[2] *Auct. Vit. Ludov.* Nithard.

[3] Thegan., c. 52 : Jussit in vase vinatico claudere, et projicere in flumen Ararim.

[4] Astronom., c. 43 : Mandavit Pippino... res ecclesiasticas restitui.

Digitized by Google

au sujet de sa déposition. Ebbon de Reims, se faisant justice à lui-même, renonça à l'épiscopat [1]. En même temps, Dieu appesantit son bras sur ceux qui s'étaient déclarés les chefs du parti de Lothaire [2] : la mort enleva l'abbé Vala, les comtes Matfried, Hugues, etc.; Lothaire fut frappé lui-même d'une grande maladie. Louis s'attrista de la mort de ses ennemis, s'inquiéta du danger de son fils, qu'il fit visiter par le prince Hugues son frère, et pour prix de cette sollicitude ne recueillit que l'ingratitude.

A peine Lothaire fut-il guéri, qu'on se plaignit à l'empereur de ce que ce prince, au lieu de protéger l'Église de Saint-Pierre, à l'exemple de ses ancêtres, la laissait opprimer par les vexations de ses officiers [3]. Louis députa aussitôt vers Lothaire et vers le pape, par le conseil duquel il ordonna, à cette époque, du consentement des évêques de ses États, qu'on célébrerait dans la Gaule la fête de tous les saints le premier jour de novembre. Comme la chrétienté était alors affligée par les ravages des Northmen et des Sarrasins, on pria les saints, dans l'hymne qui fut composée pour cette solennité, d'éloigner ces barbares des terres des Chrétiens.

Une irruption des Northmen dans la Frise empêcha Louis de se transporter en Italie, comme il l'eût désiré. Il marcha pour repousser l'invasion (836), et convoqua, au retour, un concile à Aix-la-Chapelle. Cette assemblée dressa des règlements de conduite. Les Pères, en les soumettant à l'empereur, reconnurent qu'ils s'étaient eux-mêmes écartés en plusieurs points de leurs devoirs; mais ils en rejetèrent la faute sur la rebellion des trois princes et des grands [4]. L'assemblée provoqua aussi la restitution des biens usurpés sur les Églises d'Aquitaine. De telles mesures, adoptées sous les auspices de Louis, annoncent sa délicatesse de conscience.

On put connaître à quel point elle était timorée, au sujet d'une comète, qui parut les fêtes de Pâques de l'an 837 dans le signe de la Vierge [5]. Dès que Louis l'eut remarquée, il fit venir l'astronome qui a écrit sa Vie, pour savoir ce qu'il pensait de ce phénomène. L'astronome demanda du temps jusqu'au lendemain pour répondre. L'empereur, jugeant qu'il craignait de lui annoncer de tristes présages, lui dit d'aller de ce pas examiner le nouvel astre et de venir incessamment lui rapporter ce qu'il pronostiquait. « Car je sais,

[1] In *Apologiâ Ebbonis*, *Spicil.*, t. 7, p. 180. Opera Flincm., t. 1, p. 324.

[2] Astronom., c. 56 : Quanta lues mortalis populum qui Lotharium secutus est, invaserit, miserabile est dictu.

[3] *Auct. Vit. Ludov.*

[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 69.

[5] *Ibid.*, p. 70. *Auct. Vit. Ludov.*

Digitized by Google

» ajouta le prince, que c'est une comète. » L'astronome obéit, et fit ensuite son rapport. Mais, comme il ne disait pas tout ce qu'il pensait, de crainte d'alarmer l'empereur : « Vous n'osez me dire, reprit » Louis, que cette comète pronostique un changement de règne et » la mort d'un prince. » L'astronome repartit qu'il ne fallait pas craindre les signes du ciel. « Je sais, dit l'empereur, que nous ne de- » vons craindre que celui qui est le créateur de cet astre ; mais » nous ne pouvons assez louer sa bonté de vouloir bien nous aver- » tir ainsi de faire pénitence. » Il passa cette nuit en prière, distribua le matin de grandes aumônes aux pauvres, aux clercs et aux moines, et fit dire le plus de messes qu'il put. On était alors persuadé, et on le fut encore longtemps après, que les comètes annonçaient toujours la mort de quelque prince, ou du moins quelque calamité publique. Les malheurs qui suivirent purent servir à confirmer en cela le préjugé populaire.

Charles, roi d'Alamanie, venait d'être, au grand déplaisir de ses trois aînés, reconnu encore roi en Neustrie, lorsque Pépin, roi en Aquitaine, mourut l'an 838, et cette mort donna lieu à de nouveaux troubles. D'un autre côté, les Sarrasins exercèrent, la même année, de grands ravages en Provence : ils s'emparèrent de Marseille, en enlevèrent toutes les religieuses, pillèrent les églises, et se retirèrent chargés de butin.

Pépin laissait deux fils, l'aîné nommé Pépin comme son père, et le second nommé Charles. A l'exclusion de ces enfants dans lesquels il punit les torts de leur père, ou plutôt, afin de ne point fractionner l'empire en tant de subdivisions qui en détruisaient l'unité, Louis voulut que le roi de Neustrie fût encore roi en Aquitaine : mesure que l'esprit local des Aquitains ne devait pas sanctionner, et que Louis de Bavière ne pouvait voir que d'un œil d'envie. Aussi l'empereur, suivant le conseil de Judith, songea-t-il à se réconcilier parfaitement avec Lothaire, afin de prévenir les troubles. Louis le fit assurer que, s'il voulait demeurer attaché aux intérêts du roi Charles, toutes les provinces de l'empire, sauf la Bavière, seraient partagées entre lui et son jeune frère. Lothaire n'eut garde de rejeter une proposition si avantageuse. Il accourut, à Worms, se jeter aux pieds de son père, et empruntant le langage du prodigue, sans en avoir les sentiments, il lui dit [1] : « Mon seigneur et mon père, » j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne demande pas un » royaume ; je ne demande que le pardon. » Louis lui accorda l'un

[1] Nithard., l. I.

Digitized by Google

et l'autre. « Voilà, mon fils, lui dit-il, tout le royaume devant tes » yeux : partage, et Charles choisira ; ou, si tu veux choisir, nous » partagerons [1]. » Lothaire, qui s'était d'abord chargé de faire les lots, s'en rapporta à l'empereur; puis il choisit la partie orientale de la Gaule, laissant à Charles la partie occidentale [2].

Les mouvements qui avaient lieu dans l'Aquitaine en faveur des fils de Pépin, exclus de la souveraineté au profit du roi Charles, contraignirent l'empereur de s'y rendre. Louis de Bavière, n'étant plus contenu par sa présence, et le voyant occupé au loin à pacifier l'Aquitaine, s'empara de la Souabe et menaça d'entrer dans la Gaule (839). A cette nouvelle, l'empereur, bien que souffrant, comprit la nécessité d'une prompte répression. Il arriva avant Pâques (840), avec son armée, à Aix-la-Chapelle, où il célébra cette fête. Puis il s'avança dans la Thuringe pour s'opposer aux entreprises de son fils. Le rebelle n'osa tenir la campagne devant l'armée impériale, et Louis, ayant appris sa retraite, refusa de le poursuivre, pour lui donner le temps de reconnaître sa faute [3].

Sur ces entrefaites, il arriva une grande éclipse de soleil, que l'empereur interpréta comme un présage de mort. Il ne pensa plus qu'à se disposer au dernier moment, et se fit transporter à Ingelheim, dans une île du Rhin, près Mayence, au centre de l'empire dont l'unité allait mourir avec lui. Il ne regrettait ni la vie, ni la couronne ; mais il gémissait de finir les armes à la main contre son fils, et sans avoir pacifié les troubles de l'État. Sentant ses forces diminuer, il voulut qu'on lui apportât tous ses joyaux, les livres de sa bibliothèque, les ornements et les vases de sa chapelle, qui furent partagés en plusieurs lots, destinés aux pauvres, aux Églises, aux rois Charles et Lothaire. Il envoya à ce dernier l'épée, la couronne et le sceptre impérial, pour marquer qu'il lui remettait l'Empire. Comme il ne faisait pas mention du roi Louis de Bavière, les évêques craignirent qu'il ne conservât quelque ressentiment contre lui. « Je par- » donne à Louis, répondit-il; mais qu'il songe à lui-même, lui qui,

[1] Nithard., c. 7 : Ecce, fili, ut promiseram, regnum omne coràm te est : divide illud, prout libuerit. Quod si tu diviseris, partium electio Caroli erit. Si autem nos illud diviserimus, similiter partium electio tua erit.

[2] Quod idem cùm per triduum dividere vellet, sed minimè posset, Josippum atque Ricardum ad patrem direxit, deprecans ut ille et sui regnum dividerent, partiumque electio sibi concederetur... Testati quòd pro nullâ re aliâ, nisi solâ ignorantiâ regionum, id peragere differret. Quam ob rem pater, ut ægriùs valuit, regnum omne absque Bajoariâ cum suis divisit : et à Mosâ partem australem Lodharius cum suis elegit. Occiduam verò, ut Carolo conferretur, consensit.

[3] *Vita Ludov. Pii. Annal. Bertin.*, ad ann. 840.

Digitized by Google

» méprisant la loi de Dieu, a conduit au tombeau les cheveux blancs » de son père[1]. » Il expira, avec un visage serein et riant, les yeux levés au ciel, le dimanche 20 juin 840, dans la soixante-quatrième année de son âge, et la vingt-septième de son empire. Son frère Drogon le fit inhumer à Metz dans l'église de Saint-Arnould, auprès de la reine Hildegarde, sa mère; mais, dans la suite, son corps, avec celui de cette pieuse princesse, fut transféré au monastère de Campten, où le peuple lui donnait le titre de saint[2].

Telle fut la fin de l'empereur Louis que sa facilité à pardonner a fait surnommer *le Débonnaire,* et qui fut tout à la fois un des meilleurs et un des plus malheureux de nos rois[3]. Il ne lui manqua pour être grand prince que d'être moins bon, et pour vivre heureux que d'avoir des enfants moins dociles aux impressions des grands ou d'être père moins tendre. On ne reconnaît en lui le fils de Charlemagne qu'à son zèle pour la religion, qu'il protégea constamment. Mais il ne sut pas, comme ce héros, allier toujours les intérêts de la piété avec ceux de sa dignité; et sa délicatesse de conscience, trop scrupuleuse même pour un particulier, lui fit plus d'une fois oublier ce qu'il devait à son rang : défaut qui, en l'avilissant peut-être aux yeux des hommes, ne le rendit pas moins grand aux yeux de Dieu. S'il n'eut pas les qualités d'un empereur, il eut celles d'un chrétien. Toutes les fois qu'il allait le matin à l'église, il s'y prosternait la face contre la terre, priant humblement en cette posture, et souvent avec larmes. Il était aussi sobre dans ses repas que modeste dans ses habits : il en portait toujours de fort simples, excepté les jours solennels; car il paraissait alors en public, selon la coutume de ses ancêtres, la couronne d'or en tête, le sceptre d'or à la main, avec des bottines d'or, et un manteau brodé d'or. Sensible à la misère des pauvres, il avait pour eux une tendresse de père et une générosité de prince : il leur distribuait tous les jours l'aumône avant ses repas, et prenait soin, quelque part où il allât, qu'il y eût toujours pour eux un hôpital près son palais. Louis le Débonnaire était d'une taille médiocre; il avait les yeux grands et vifs, le teint clair, le nez long, la poitrine forte, la voix mâle, les épaules larges, et le bras si vigoureux que personne ne l'égalait en force pour manier la lance ou l'arc. Quant à l'esprit, il l'avait fort cultivé, sachant le grec et le latin, et parlant celui-ci comme sa langue maternelle. Il ne trouvait de plaisir que dans la lecture des livres de

[1] Astronom., c. 64.
[2] Vide Boll., t. 3, april., p. 795.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.,* t. 7, p. 76.

Digitized by Google

piété, et était si versé dans la science des saintes Écritures, qu'il en savait le sens littéral, le sens moral, et même le sens anagogique. Il fit traduire l'Ancien et le Nouveau Testament en vers tudesques, afin que ceux qui ignoraient le latin pussent avoir connaissance de l'histoire sainte. Pour lui, il avait appris dans sa jeunesse les poëtes profanes; mais il tâcha ensuite de les oublier, et ne voulut plus qu'on lui en parlât.

Il doit paraître surprenant qu'un prince de ce caractère n'ait pas été plus aimé; mais l'intérêt national des divers peuples, intéressés à briser l'unité de l'empire pour se constituer une existence indépendante, prévalut sur l'affection que devait inspirer la mansuétude d'un tel prince.

Dès que la main de Charlemagne s'était retirée, les faibles étaient redevenus la proie des forts; mais la force, dit M. Guizot[1], demeura plus longtemps et plus sûrement à ceux qui la possédaient. L'anarchie était rentrée dans les rapports des sujets avec le souverain; mais la dissolution fut plutôt politique que sociale, et si les domaines royaux étaient usurpés de toutes parts, c'était par des hommes qui commençaient à s'établir fermement dans les leurs. Ainsi les éléments de stabilité que Charlemagne avait introduits dans son empire tournaient au profit, non de ses successeurs, mais des hommes considérables de chaque district; et ceux dont la situation s'était consolidée à la faveur de l'ordre qu'avait maintenu son pouvoir, étaient en mesure de conquérir leur indépendance, à la faveur du désordre que laissa renaître l'impuissance de ses enfants. Cette indépendance fit bientôt des progrès rapides. Les bénéficiers et les officiers royaux y prétendirent également, s'entr'aidèrent pour y parvenir, et quand l'hérédité des bénéfices eut prévalu, l'hérédité des offices fut bientôt conquise. On la vit paraître, sous Louis le Débonnaire, comme une prétention qui s'emparait du fait sans soutenir hautement son droit : sous Charles le Chauve, l'hérédité des offices était déjà un fait si puissant, que ce prince ne put refuser de la sanctionner par ses lois.

Toutes les dominations locales se rendant indépendantes et souveraines, le clergé, grand propriétaire, dut, pour n'être pas écrasé par l'aristocratie laïque, s'affermir aussi dans ses domaines[2]. Si les évêques et les abbés firent comme les comtes, ce ne fut point par ambition personnelle, mais par une conséquence de l'état général de la société. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, qu'ils se soient complète-

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 290.
[2] *Ibid.*, p. 314.

Digitized by Google

ment isolés du trône, afin de ne plus agir que pour leur propre compte : la prépondérance du clergé était liée à l'unité du pouvoir monarchique; il ne devait pas avoir, dans l'aristocratie féodale, l'importance salutaire qu'il avait eue auprès des rois; et loin de délaisser la royauté, comme la délaissaient ses fidèles, il s'interposa, autant que le permit le malheur des temps, afin d'empêcher qu'elle ne dégénérât au point de n'être plus qu'un nom auquel il fallut près de deux siècles pour commencer à redevenir un pouvoir.

Les grands et les évêques siégeaient dans les assemblées générales. Louis le Débonnaire ne cessa point de les convoquer, puisqu'on en compte vingt-cinq sous son règne[1]. Elles furent appelées à délibérer sur les événements et les lois[2]. Mais les événements n'étaient plus dirigés, les lois devenaient impuissantes; l'unité du gouvernement avait disparu avec Charlemagne; les assemblées générales, loin de la rétablir, ne servirent qu'à révéler la dissolution renaissante et à en précipiter le cours. On y vit éclater et s'envenimer les discordes des grands, soit avec l'empereur, soit entre eux. Des inimitiés et des guerres civiles étaient presque le seul résultat de ce rapprochement momentané des prétentions et des forces individuelles, qu'aucune force supérieure ne ralliait et ne contenait plus. Ce fut bien pis sous Charles le Chauve.

LOTHAIRE Ier, LOUIS LE GERMANIQUE, CHARLES II ou CHARLES LE CHAUVE.

L'ambition qui avait uni les enfants de Louis le Débonnaire contre leur père, tant qu'il vécut, les arma les uns contre les autres incontinent après sa mort; ou plutôt l'Italie, à qui le sceptre impérial était passé dans la personne de Lothaire Ier (Hlodeher IV ou Lodher Ier), tendit à s'assimiler par la ruse ou par la force les autres contrées démembrées de l'empire au profit des rois Louis (Lodwig) de Bavière et Charles II (Karl) de Neustrie[3]. Les Franks de la Neustrie et de la Germanie, séparant leur cause de celle du nouveau César, pour maintenir leur indépendance nationale, déclinèrent la prééminence de l'empire, dont ils ne voulaient plus du moment qu'elle ne leur était pas personnellement acquise. Mais, le sentiment national qui opposait la Neustrie à l'Italie opposant l'Aquitaine à

[1] *Théorie des lois politiques de la France*, t. 3, Preuves, p. 156-169.
[2] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 343.
[3] Nithard., l. 2.

Digitized by Google

Neustrie, Lothaire trouva dans le jeune Pépin un auxiliaire contre le roi Charles. Chose bizarre ! c'étaient les hommes du midi, d'un côté ces Lombards qui avaient si mal défendu Didier contre Charlemagne, Bernard contre Louis le Débonnaire, et de l'autre ces Aquitains si souvent défaits par Pépin le Bref et Charlemagne, c'étaient les vaincus, les hommes de la langue latine, qui voulaient soutenir l'unité de l'empire contre les vainqueurs d'hier, contre les Teutskes, réunis aux Welskes pour le renversement du système politique fondé par Charles le Grand. Il y a tout autre chose qu'une querelle domestique dans la lutte qu'on va voir s'engager[1].

Lothaire, toujours également artificieux et violent, fit assurer le roi Charles de sa protection, pour avoir le moyen de l'opprimer plus certainement[2]. Avant de se déclarer contre lui, il tâcha de surprendre Louis, roi en Bavière, et passa le Rhin pour le combattre. Les deux armées se trouvèrent en présence, aux environs de Francfort, et l'on allait en venir aux mains, lorsque les deux frères, s'étant abouchés, convinrent de se trouver au même lieu à la Saint-Martin prochaine, afin d'y terminer leur différend par un traité ou par un combat.

Pendant que Lothaire était sur les bords du Rhin, Ebbon, déposé de l'archevêché de Reims, pour s'être sacrifié à ses intérêts[3], alla le trouver, afin de tâcher de remonter sur son siége. L'empereur savait à quel point cet esprit factieux pouvait lui être utile; et comme il s'embarrassait peu des canons, il prit l'avis de quelques prélats complaisants[4] et fit rétablir Ebbon.

Comme il songeait à envahir toute la Gaule, il s'appliqua à gagner les grands de Neustrie. Le roi Charles, qui était alors en Aquitaine, pénétrant les desseins de son frère, lui envoya deux ambassadeurs pour le forcer à les découvrir. L'empereur reçut bien ces envoyés; mais, tandis qu'il donnait, selon sa coutume, des paroles qu'il ne voulait pas garder, il s'assurait des pays situés entre la Meuse et la Seine. Il vint à Paris, où Gérard, comte de cette ville, et l'abbé de Saint-Denis se déclarèrent pour lui. Leur exemple fut suivi de tous ceux qui préférèrent leur fortune à leur devoir.

Les grands, fidèles à Charles, conseillèrent au jeune roi de marcher droit à l'ennemi qui venait le combattre. Il s'avança donc jus-

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 155. Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 371.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 78.
[3] *Narr. Cler. Rhem.*, apud Duchesne, t. 2.
[4] *Conc. Gall.*, t. 2. Flodoard., l. 2, c. 20. *Hist. Remens.*

Digitized by Google

qu'à Orléans. Cette résolution étonna l'empereur. Il envoya faire des propositions de paix, offrant de laisser à Charles l'Aquitaine et le Languedoc, et de lui céder la Provence, avec dix comtés entre la Seine et la Loire; s'engageant d'ailleurs à avoir avec lui une conférence à Attigny, le 8 du mois de mai 841, pour y cimenter la paix. Charles, hors d'état de résister à un adversaire bien supérieur en forces, accepta ces dures conditions, et jura avec les seigneurs de les observer, à condition que l'empereur le laisserait jouir en repos de ce qu'il lui cédait, et ne ferait pas la guerre au roi Louis de Bavière.

On ne tarda pas à se convaincre que Lothaire ne réaliserait aucune de ses promesses. Charles, ne voulant fournir aucun prétexte de rupture, se disposa pour la conférence d'Attigny : seulement, de crainte de surprise, il ne marcha qu'avec une bonne armée[1]. S'étant présenté à Paris, pour passer la Seine, il en trouva les ponts rompus. Il descendit jusqu'à Rouen, où il força le passage, arborant la croix sur son vaisseau, pour rappeler aux milices du pays le serment qu'elles lui avaient prêté sur la croix lorsqu'il avait été reconnu roi en Neustrie. Ensuite il marcha à grandes journées, et arriva le samedi saint à Troyes, où il se prépara à célébrer la fête de Pâques. C'était la coutume de nos rois de paraître aux jours solennels dans l'église revêtus des habits royaux, la couronne en tête et le sceptre à la main. Charles était mortifié de n'avoir que ses habits militaires; mais, comme il sortait du bain le samedi saint, on lui apporta très-à propos d'Aquitaine ses ornements royaux[2]. Ceux qui en étaient chargés ayant échappé à mille dangers, et arrivant à point nommé pour la fête, on tira un heureux augure de cet événement, et on le regarda comme une marque que le Ciel voulait que Charles portât la couronne.

L'empereur ne se rendit pas à la conférence d'Attigny, où il n'espérait plus d'être le plus fort; il ne pensait qu'à opprimer séparément ses deux frères. « Sachez, leur mandait-il[3], lorsqu'ils le » priaient de les laisser en paix chacun dans leur royaume, sachez » que le titre d'empereur m'a été donné par une autorité supérieure, » et considérez quelle étendue de pouvoir et quelle magnificence » doivent accompagner un pareil titre. » Cette réponse altière était,

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 84.
[2] Nithard.
[3] Mandat fratribus suis quoniam scirent illi imperatoris nomen magnâ auctoritate fuisse impositum : ut considerent quatenùs ejusdem nominis magnificum posset explere officium. (Nithard., *Hist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 22.)

Digitized by Google

à proprement parler, un manifeste contre l'indépendance nationale, dont les peuples sentaient le besoin [1]. Aussi, réduit en fait au gouvernement de l'Italie, de l'Helvétie, de la Provence, et d'une partie de la Gaule belgique, l'empereur n'eut pas plus de partisans sur les bords du Rhin et de l'Elbe que sur ceux de la Seine et de la Loire.

Les rois Louis et Charles, qui connurent leurs intérêts, joignirent leurs forces; mais ces deux grandes masses d'hommes, Teutskes et Welskes, ne s'unissaient momentanément qu'afin d'être à l'avenir séparés d'une manière plus complète [2]. Après leur jonction, Louis et Charles poursuivirent Lothaire, moins pour le combattre que pour l'obliger à la paix. Son double titre d'aîné et d'empereur imposait aux deux rois. Ils lui députèrent des évêques et des grands, pour le conjurer humblement, au nom de Dieu, de l'Eglise, des pauvres et des orphelins, de donner la paix à ses frères [3]. Ils lui offrirent en don tout ce qu'ils avaient dans leur armée, à l'exception des chevaux et des armes; s'il ne voulait pas, ils consentaient à lui céder chacun une portion du royaume, l'un jusqu'aux Ardennes, l'autre jusqu'au Rhin; s'il refusait encore, ils diviseraient tout le pays des Franks par portions égales, et lui laisseraient le choix. Lothaire répondit, selon sa coutume, qu'il leur ferait savoir par ses messagers ce qui lui plairait; et envoyant alors Drogon, Hugues et Héribert, il leur manda qu'auparavant ils ne lui avaient rien proposé de tel, et qu'il voulait avoir le temps de réfléchir. Mais au fait, Pépin n'était pas arrivé, et Lothaire voulait l'attendre [4]. Le lendemain, 25 juin 841 [5], au jour et à l'heure qu'ils avaient eux-mêmes indiqués à Lothaire, Louis et Charles l'attaquèrent à Fontenai, près Auxerre. On n'avait pas encore vu de combat si opiniâtre. Dans cette bataille, dit une chronique écrite du temps de Philippe-Auguste [6], presque tous les guerriers de la France, de l'Aquitaine, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Bourgogne se tuèrent mutuellement. S'il fallait en croire les historiens, ajoute M. Michelet [7], elle eût été si sanglante, qu'elle eût épuisé la population de l'empire, et l'eût laissé sans défense aux ravages des Barbares [8]. Quoi qu'il en soit, une triste vic-

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 156.
[2] *Ibid.*, p. 157.
[3] Nithard., l. 2, c. 9 : Memor sit Dei omnipotentis, et concedat pacem fratribus suis, universæque Ecclesiæ Dei.
[4] Nithard., l. 2, c. 10.
[5] *Chron. Floriacense*, apud Duchesne, t. 3, p. 355.
[6] *Hist. reg. Franc.*, p. 259.
[7] *Histoire de France*, t. 1, p. 372.
[8] *Annal. Metens.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 184 : In quâ pugnâ ità

Digitized by Google

toire se déclara pour les deux rois. La modération avec laquelle ils en usèrent fut une nouvelle preuve qu'ils méritaient de vaincre. Ils arrêtèrent le carnage, firent panser les blessés, et enterrèrent les morts de part et d'autre. Dans la crainte que ce sang ne leur fût imputé, malgré les démarches qu'ils avaient faites pour éviter d'en venir à une action, ils consultèrent les évêques, qui leur répondirent unanimement qu'ils avaient combattu pour la justice[1], que le Dieu des armées avait décidé en leur faveur, et qu'ainsi ils devaient se rassurer; que ceux-là cependant qui, dans cette guerre, avaient suivi les mouvements de la haine, de la colère ou de la vaine gloire, devaient confesser secrètement leurs péchés, et recevoir la pénitence qui leur serait imposée; que, de plus, il fallait faire des prières pour les âmes de ceux qui avaient été tués dans la bataille, et pour engager le Seigneur à continuer sa protection aux vainqueurs[2]. Le pape, en qualité de père commun, avait envoyé un légat pour ménager un accommodement entre les trois frères; mais l'empereur, qui voulait obstinément la guerre, l'avait retenu comme prisonnier dans son camp, sans lui permettre d'aller trouver les deux rois. La journée de Fontenai le délivra de sa captivité, et il fut renvoyé avec honneur en Italie[3].

Louis et Charles confirmèrent leur alliance par des serments publics. Ils se réunirent à Strasbourg avec leurs armées (842), dont l'une était composée d'hommes de toutes les tribus teutoniques, l'autre de Gaulois septentrionaux commandés par des seigneurs franks, et de méridionaux sous des chefs indigènes[4]. Afin de prouver au peuple que la guerre où il était engagé ne serait pas un jeu politique, les deux rois se jurèrent mutuellement de maintenir, contre l'empereur, la séparation nationale, et de ne point faire de paix avec lui au détriment l'un de l'autre. Ces paroles solennelles, fait observer M. Michelet[5], prononcées au bord du Rhin, sur la limite des deux peuples, sont le premier monument de leur nationalité. Louis, comme l'aîné, prononça le premier, en présence des deux armées, en langue tudesque[6], le discours suivant[7] : «Vous savez combien de fois, depuis

Francorum vires attenuatæ sunt..., ut nec ad tuendos proprios fines in posterum sufficerent.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 86.

[2] Nithard.

[3] *Annal. Bertin.*

[4] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 158.

[5] *Hist. de France*, t. 1, p. 373.

[6] Teudiscâ linguâ. (Nithard., *Hist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 26.)

[7] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 158.

Digitized by Google

» la mort de notre père, Lothaire s'est efforcé de poursuivre et de » faire périr moi et mon frère ici présent. Puisque ni la fraternité, » ni la profession de la foi chrétienne, ni aucun moyen n'ont pu faire » qu'il y eût paix entre nous sans blesser la justice; contraints enfin, » nous avons remis la chose au jugement de Dieu tout-puissant, afin » que chacun de nous se contentât de ce que sa volonté lui attribue- » rait. Dans ce combat, comme vous le savez, et par la miséricorde » de Dieu, nous avons été vainqueurs. Lui, vaincu, s'est réfugié avec » les siens où il a pu. Alors, ému d'amitié fraternelle, et compâtis- » sant aux maux du peuple chrétien, nous n'avons pas voulu les » poursuivre et les détruire; mais, de même qu'auparavant, nous » avons demandé que chacun fût assuré dans ses justes droits. Néan- » moins, n'acceptant pas l'arrêt de Dieu, il ne cesse de poursuivre à » main armée mon frère et moi; il désole notre peuple par des in- » cendies, des rapines et des meurtres. C'est pourquoi, forcés par la » nécessité, nous nous réunissons aujourd'hui, et parce que nous » craignons que vous ne doutiez de la sûreté de notre foi et de la » solidité de notre union fraternelle, nous avons résolu de nous prê- » ter serment l'un à l'autre en votre présence. Ce n'est point une » ambition injuste qui nous fait agir ainsi; mais nous voulons, si » Dieu, par votre aide, nous donne enfin le repos, que l'avantage » commun soit garanti. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, je violais » le serment que j'aurai prêté à mon frère, je délie chacun de vous » de toute soumission envers moi, et de la foi que vous m'avez » jurée. » Après que Louis, tourné du côté de ceux dont la langue teutonique était l'idiome maternel, eut achevé cette harangue, Charles, se tournant vers l'armée gauloise, la répéta en langue romane [1]. Entre les différents dialectes qu'on désignait alors par ce nom, et qui, en Gaule, variaient surtout du sud au nord, il choisit celui qu'on parlait au midi, parce que, dans ces contrées éloignées du centre de la domination franke, les plus grands seigneurs ignoraient l'idiome des conquérants et employaient celui du peuple. Il n'en était pas de même au nord de la Loire, et il s'écoula encore près d'un siècle avant que le roman, usité dans ce pays, et d'où provient notre langue actuelle, fût élevé au rang de langue politique. Lorsque le roi des Gallo-Franks eut cessé de parler, celui des Teutons, élevant la voix, prononça le serment d'union contre Lothaire, non dans l'idiome des peuples qu'il gouvernait, mais dans celui des Gaulois, qui avaient besoin de prendre confiance dans la

[1] Romanâ linguâ. (Nithard., *Hist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 26.)

Digitized by Google

bonne foi de leurs nouveaux alliés : « Pour l'amour de Dieu et pour »le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, »et tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutien»drai mon frère Charles, ici présent, par aide et en toute chose, »comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de »même pour moi ; et jamais avec Lothaire je ne ferai aucun accord »qui de ma volonté soit préjudiciable à mon frère [1]. » Ensuite Charles, parlant aux hommes d'origine teutonique, répéta la même formule, traduite littéralement dans leur langue [2]. Les deux rois s'étant ainsi engagés solennellement l'un envers l'autre, les chefs, dont l'idiome roman était la langue maternelle, ou l'un d'entre eux en leur nom, prononcèrent les paroles suivantes : « Si Louis garde le »serment qu'il a prêté à son frère Charles, et si Charles, mon »seigneur, de son côté ne le tient pas, si je ne puis l'y ramener, ni »moi ni aucun autre, je ne lui donnerai nulle aide contre Louis [3]. » Les Teutons répétèrent la même formule, en changeant seulement l'ordre des noms [4].

Après la conclusion de ce traité d'alliance, dit M. Augustin Thierry [5], il y eut des réjouissances et des fêtes militaires. On se plut surtout à mettre aux prises, dans des combats simulés, les soldats qui appartenaient aux différentes nations que Charlemagne avait le plus souvent fait combattre les unes contre les autres, comme les Franks orientaux et les Bretons, les habitants des bords du Véser et ceux du pied des Pyrénées. Nithard [6] décrit ainsi ces jeux donnés

[1] Pro Don amur, et pro christian poblo, et nostro common salvamento, dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cùm om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid numquàm prindrai, qui meon vol cist meo fradre Karle, in damno sit.

[2] In Godes minna ind um tes christianes folches, ind unser bedhero gehaltnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizei indi madh furgibit so hald ih tesan minan bruodher soso man mit rehtu sinan bruder seal, inthiu thaz er mig soso ma duo ; indi mit Lutheren inno kleinnin thing ne geganga zhe minan willon imo ce scadhen werhen. (Nithard., l. 3, c. 5, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 27, 35.)

[3] Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non lint pois, ne io ne nuels cui eo returnar int pois, in nulla adjudha contrà Lodhuwig nun lin iver. (Nithard., l. 3, c. 5.)

[4] Oba Karl then eid then er sineno bruodher Ludhuwige gesuor geleistit, ind Luduwig min herro then er imo gesuor forbrihchit, ob ina ih nes irrwenden ne mag, nah ih, nah thero, no hein then ih es irrwenden mag, windhar Karle imo ce follusti ne wirdhit.

[5] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 164.

[6] *Hist.*, l. 3, c. 6, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 27.

Digitized by Google

à Worms par Charles et Louis : « La multitude se tenait autour; et » d'abord, en nombre égal, les Saxons, les Gascons, les Austrasiens » et les Bretons de l'un et de l'autre parti, comme s'ils voulaient se » faire mutuellement la guerre, se précipitaient les uns sur les autres » d'une course rapide[1]. Les hommes de l'un des deux partis pre- » naient la fuite en se couvrant de leurs boucliers, et feignant de » vouloir échapper à la poursuite de l'ennemi; mais, faisant volte- » face, ils se mettaient à poursuivre ceux qu'ils venaient de fuir, jus- » qu'à ce qu'enfin les deux rois, avec toute la jeunesse, jetant un » grand cri, lançant leurs chevaux, et brandissant leurs lances, vins- » sent charger et poursuivre dans leur fuite tantôt les uns, tantôt les » autres. » En dépit des ressentiments nationaux produits, d'un côté par les invasions, et de l'autre par les révoltes, la volonté de maintenir ce bon accord, qui devait leur procurer l'indépendance, était si forte dans l'esprit des peuples, qu'on n'apercevait plus la moindre trace de leur ancienne hostilité. Ils paraissaient bien mieux unis par leurs intérêts mutuels qu'ils ne l'avaient été durant leur soumission au même pouvoir. « C'était, ajoute Nithard[2], un beau spec- » tacle à cause de cette grande noblesse, et à cause de la modération » qui y régnait. Dans une telle multitude, et parmi tant de gens de » diverse origine, on ne vit pas même ce qui se voit souvent entre » gens peu nombreux et qui se connaissent. Nul n'osait en blesser ou » injurier quelque autre. »

Pendant ce temps l'empereur était à Aix-la-Chapelle, où il tenait sa cour en grande pompe, à la manière de Charlemagne, pour essayer si l'appareil et l'ancien prestige de la puissance impériale ne lui gagneraient pas des partisans en Gaule et en Germanie[3]. Il avait posté des corps de troupes afin d'arrêter les confédérés au passage de la Moselle; mais, à l'approche de l'armée ennemie, tous les soldats prirent la fuite, et lui-même, apprenant que les deux rois marchaient sur la capitale de l'Empire, l'abandonna en grande hâte, après avoir enlevé le trésor et les ornements impériaux[4]. Suivi de peu de monde, il se rendit à Troyes, et de là à Lyon, pour se mettre en sûreté derrière le Rhône, et faire de nouvelles recrues d'Italiens et de Provençaux. Il ne tarda pas à sentir qu'aucune nation n'était disposée à se dévouer pour la cause de la prééminence impériale.

[1] Nithard., *Hist.*, l. 3, c. 6 : Primùm pari numero Saxonorum, Wasconorum, Austrasiorum, Britannorum, alter in alterum veloci cursu ruebat.

[2] *Ibid.* : Non enim quispiam in tantâ multitudine ac diversitate generis, alicui aut læsionis aut vituperii quippiam inferre audebat.

[3] Augustin Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 165.

[4] *Annal. Bertin.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 61.

Digitized by Google

Encouragés par la victoire, les deux rois se croyaient en état de tout entreprendre. Ils ne se proposèrent rien moins que d'exclure entièrement Lothaire du pays en deçà des Alpes et au delà du Rhin. Seulement, ils voulurent s'assurer d'abord de l'équité de cette mesure, et consultèrent à cet effet plusieurs évêques, à qui ils ordonnèrent de s'assembler à Aix-la-Chapelle [1] (842). Les prélats, pour décider ce cas si important, se rappelèrent la conduite que Lothaire avait tenue à l'égard de Louis le Débonnaire, les serments qu'il avait violés à l'égard de ses frères, les artifices et les violences qu'il avait mis en œuvre pour les perdre, aussi bien que les ravages et les crimes dont son injuste ambition avait été la cause. On ajouta que Lothaire était incapable de gouverner un État, et qu'on ne remarquait dans sa personne aucune inclination à la vertu, ni dans sa conduite aucun zèle pour le bien public. De ces raisons, les prélats conclurent que Dieu avait justement privé Lothaire de son royaume, afin de le donner aux deux rois qui montraient plus d'amour pour la justice. Mais ils n'autorisèrent Louis et Charles à en prendre possession qu'après leur avoir demandé s'ils voulaient régner d'après les exemples de leur frère détrôné ou selon la volonté de Dieu. Les rois ayant répondu qu'autant que Dieu le mettrait en leur pouvoir et à leur connaissance, ils se gouverneraient eux et leurs sujets selon sa volonté, les évêques dirent: « Au nom de l'autorité divine, prenez le royaume et le gouvernez « selon la volonté de Dieu; nous vous le conseillons, nous vous y « exhortons, et vous le commandons (843) [2]. » En conséquence, les deux rois nommèrent chacun douze arbitres pour partager entre eux le royaume de Lothaire; ce qui eut lieu à l'amiable. Mais il était plus aisé de le partager que de le conquérir.

L'empereur, outré de l'exclusion qui venait de lui être donnée, sacrifia même les intérêts de la religion à sa passion de régner. Pour accroître le parti qu'il avait en Saxe, il y envoya des messagers, qui promirent aux hommes libres (frilingi) et aux serfs (lazzi), dont le nombre était immense [3], que, s'ils soutenaient ses prétentions, il leur rendrait les lois dont leurs ancêtres avaient joui au temps où ils adoraient les idoles. Les Saxons, avides de ce retour,

[1] Nithard., l. 4. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 90.

[2] Palàm illos percontati sunt... an secundùm Dei voluntatem regere voluissent. Respondentibus se velle, aiunt : Et auctoritate divinâ ut illud suscipiatis, et secundùm Dei voluntatem illud regatis, monemus, hortamur atque præcipimus. (Nithard., l. 4, c. 1.)

[3] Nithard nous apprend que les Saxons étaient divisés en trois classes, les Edhilingi (nobles), les Frilingi (hommes libres) et les Lazzi (serfs ou esclaves).

Digitized by Google

se donnèrent le nouveau nom de Stellinga, se liguèrent, chassèrent presque du pays leurs seigneurs, et chacun, selon l'ancienne coutume, commença à vivre selon la loi qui lui plaisait. Lothaire appela de plus les Northmen à son secours. Il leur soumit quelques tribus de Saxons chrétiens, et leur permit même, dit Nithard[1], de piller le reste du peuple de Jésus-Christ. Ce fut au point que Louis eut la crainte que les Northmen, ainsi que les Esclavons, ne se réunissent, à cause de la parenté, aux Saxons qui avaient pris le nom de Stellinga, qu'ils n'envahissent ses États, et n'abolissent la religion chrétienne[2]. Mais M. Michelet[3] fait remarquer que les odieux secours demandés par Lothaire aux païens, et dont plus tard son allié Pépin fit aussi usage dans l'Aquitaine, portèrent malheur à sa famille. Charles le Chauve et Louis le Germanique, appuyés des évêques de leurs royaumes, perpétuèrent le nom de Charlemagne, et fondèrent au moins l'institution royale, qui, longtemps éclipsée sous la féodalité, devait un jour devenir si puissante. Lothaire et Pépin ne purent rien fonder.

Résolu de ne point courir les chances d'une nouvelle bataille, l'empereur envoya vers ses deux frères des messagers pour traiter de la paix. Ces envoyés dirent que le roi Lothaire, reconnaissant son offense envers Dieu et envers ses frères, ne voulait pas qu'il y eût de plus longues discordes entre les peuples chrétiens ; qu'il se contenterait à l'avenir du tiers du royaume, si les rois Louis et Charles lui accordaient seulement quelque chose en sus, à cause du nom d'empereur que lui avait donné leur père, et de la dignité impériale que leur aïeul avait ajoutée à la couronne des Franks[4] ; qu'autrement ils lui laissassent au moins le tiers du royaume, en exceptant du partage le nord de l'Italie qui devait lui rester, l'Aquitaine pour Charles, et la Bavière pour Louis ; qu'alors, avec l'aide de Dieu, chacun d'eux gouvernerait de son mieux sa part ; qu'ils se porteraient mutuellement secours et amitié ; qu'ils maintiendraient leurs lois, chacun dans ses États, et qu'une paix éternelle serait conclue entre eux.

Les deux rois considérèrent, Charles que l'Aquitaine, où le

[1] L. 4, c. 2.

[2] *Annal. de S. Bertin*, ann. 841. *Annal. de Fulde*, ann. 842. *Chronique d'Hermann Contract.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 232.

[3] *Hist. de France*, t. 1, p. 377.

[4] Nithard., *Hist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 30 : Si vellent aliquid illi suprà tertiam partem regni, propter nomen imperatoris quod illi pater eorum concesserat, et propter dignitatem imperii quam avus regno Francorum adjecerat, augere facerent.

Digitized by Google

jeune Pépin, allié de Lothaire, avait toujours un parti, n'était pas encore tranquille ; Louis, que les Saxons s'étaient déclarés en grand nombre pour l'empereur, et que cette révolte, combinée avec les efforts des Slaves et des Northmen, présentait une chance défavorable[1] : en conséquence, tous deux, encouragés par les évêques, qui intervenaient comme anges de paix [2], consentirent au traité de Verdun (843).

M. Augustin Thierry [3] fait observer que la réserve de la haute Italie, le seul pays où l'empereur eût des partisans liés à sa cause par une sorte d'esprit national, donna lieu, dans le traité définitif, à un partage assez bizarre sous le rapport géographique, mais qui remplit l'objet de la guerre, en séparant d'une manière invariable l'intérêt de la Gaule, comme puissance, de celui de la Germanie. Cent dix commissaires furent employés au démembrement de l'empire. Toute la partie de la Gaule située à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône (Neustrie et Aquitaine), avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, fut laissée au roi Charles. Les pays de langue teutonique jusqu'au Rhin et aux Alpes (Germanie) furent donnés en partage au roi Louis. L'empereur réunit à l'Italie toute la partie orientale de la Gaule située au sud, entre le Rhône et les Alpes, au nord entre le Rhin et la Meuse, puis entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'à l'embouchure de ces fleuves. Cette longue bande de territoire, comprenant quatre populations et quatre langues différentes, formait une division entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer, tandis que les deux autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des existences nationales, devaient se prononcer de plus en plus. Il est probable que c'est à cette époque que s'introduisirent dans le langage les dénominations de *Nouvelle France* pour désigner le royaume de Charles, et d'*Ancienne France* pour désigner celui de Louis [4]. Quant au royaume de Lothaire, trop morcelé pour prendre le titre d'aucune ancienne division politique, on le désigna simplement par le nom de son chef. Ce nom resta dans la suite attaché à une partie des

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 88.

[2] Solito more ad episcopos sacerdotesque rem referunt. Quibus cùm undique ut pax inter illos fieret meliùs videretur, consentiunt, legatos convocant, postulata concedunt. (Nithard., l. 4, c. 3.)

[3] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 167.

[4] Francia quæ dicitur nova... Francia quæ dicitur antiqua... (Monach. San Gall., apud *Script. rer. Franc.*, t. 5.) Il est probable aussi qu'en langue franke le mot *Alt-Franken* fut dès lors substitué à celui d'*Ost-Franken*, ou Franks orientaux.

Digitized by Google

provinces septentrionales de l'ancienne Gaule, qu'on appelait en langue tudesque *Lodheringe-rike*, royaume des enfants de Lothaire, et en latin *Lotharingia*, dont nous avons fait Lorraine.

Ce démembrement de l'empire, fractionné en trois royaumes au lieu d'un, ce démembrement, conséquence des réactions locales contre la centralisation militaire et administrative, satisfaisait les nations dont il était l'ouvrage, mais jetait dans une profonde tristesse ceux qui regrettaient l'unité du temps de Charlemagne, soit qu'ils l'admirassent par système, soit qu'ils la soutinssent par intérêt et comme consécration de l'assujettissement des peuples méridionaux au gouvernement tudesque. Ces regrets sont naïvement exprimés dans une Complainte en vers latins[1], écrite par un diacre de l'Église de Lyon :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème : il n'y avait » qu'un prince et qu'un peuple ; toutes les villes avaient des juges » et des lois. Le zèle des prêtres était entretenu par des conciles » fréquents ; les jeunes gens relisaient sans cesse les Livres saints, et » l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un » côté, de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord. » Aussi la nation franke brillait-elle aux yeux du monde entier. Les » royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares, et le sénat du Latium » lui adressaient des ambassades. La race de Romulus, Rome elle-» même, la mère des royaumes, s'étaient soumises à cette nation : » c'était là que son chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le » diadème par le don apostolique. Heureux s'il eût connu son bon-» heur, l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-clefs du » ciel pour fondateur[2] ! Déchue maintenant, cette grande puissance » a perdu à la fois son éclat et le nom d'empire ; le royaume na-» guère si bien uni est divisé en trois lots ; il n'y a plus personne » qu'on puisse regarder comme empereur ; au lieu d'un roi on voit » un roitelet, et au lieu d'un royaume un fragment de royaume. Le » bien général est annulé ; chacun s'occupe de ses intérêts ; on » songe à tout, Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habi-» tués à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs synodes au milieu » d'une telle division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de » loi ; c'est en vain qu'une ambassade arriverait là où il n'y a point

[1] *Flori diaconi Lugdunensis querela de divisione imperii*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 302. Nous suivrons la traduction de M. Augustin Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 170.

[2] O fortunatum, nosset sua si bona regnum
Cujus Roma arx est et cœli claviger auctor.

Digitized by Google

» de cour. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du » Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô? Tous, anciennement unis » par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est rompue, » seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin la » colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine est-il » quelqu'un qui y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe, » et s'en afflige: on se réjouit plutôt du déchirement de l'empire, » et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens » de la paix [1]. »

Avant de montrer le progrès du mouvement des masses, car l'impulsion une fois donnée pour la séparation des divers intérêts nationaux, les masses ne s'arrêtèrent pas, nous devons constater les ravages exercés par un fléau que la guerre des trois princes avait attiré plus que jamais. Acharnés les uns contre les autres, épuisant leurs forces à s'entre-détruire, ils étaient peu en état de repousser les Northmen, et le butin que ces barbares firent dans leurs premières incursions fut pour eux un appât qui les rappela souvent dans nos plus belles provinces.

Une flotte nombreuse de pirates idolâtres entra dans la Seine le 14 mai 841, et remonta la rivière jusqu'à Rouen, qu'ils brûlèrent: de là ils se répandirent dans les campagnes voisines pour les piller. C'est ainsi qu'ils prenaient possession de la Neustrie, qu'ils rendirent dans la suite si florissante. Ils brûlèrent, le 24 mai, le célèbre monastère de Jumiége: celui de Fontenelle se racheta par six livres pesant d'argent. Ils firent des courses et des prisonniers jusqu'aux environs de Paris: les moines de Saint-Denis rachetèrent soixante-huit de ces captifs moyennant vingt-six livres pesant d'argent. L'année suivante (842), une nouvelle descente eut lieu à Saint-Josse-sur-Mer, au diocèse d'Amiens, et les Barbares commirent les excès les plus atroces, saccageant, brûlant tout ce qu'on ne racheta pas: il n'y avait que leur avarice qui pût mettre un frein à leur cruauté. La faim était le génie de ces *rois de la mer*. Une famine qui désola le Jutland avait fait établir une loi qui condamnait tous les cinq ans à l'exil les fils puînés [2]. Un Saga irlandais dit même que les parents faisaient brûler avec eux leur or, leur argent, etc., pour contraindre leurs enfants d'aller chercher fortune sur mer [3]. A ces exilés, à ces bannis, devenus marins parce que la terre leur manquait, à ces

[1] Gaudetur fessi sæva inter vulnera regni,
Et pacem vocitant nulla est ubi gratia pacis.

[2] Odo Cluniac., apud *Script. rer. Franc.*, t. 6, p. 318. Dodo, *de Mor. duc. Normann.*, l. 1. Guill. Gemetic., l. 1, c. 4, 5.

[3] Vatzdæla, apud Barth., p. 438. Bartholin, p. 457 : Olivier Barnakall, intrépide

Digitized by Google

loups[1] furieux que la famine chassait du toit paternel[2], s'étaient joints les Saxons fugitifs, au temps de Charlemagne; et non-seulement les Saxons, mais tout fugitif, tout bandit, tout serf courageux, était reçu par ces pirates, ordinairement peu nombreux et qui devaient fortifier volontiers leurs bandes d'un compagnon robuste et hardi[3]. La tradition veut que le plus terrible des rois de la mer (Hastings) fût originairement un paysan de Troyes[4]. Ces fugitifs devaient leur être précieux comme interprètes et comme guides. Souvent peut-être la fureur des Northmen et l'atrocité de leurs ravages furent moins inspirées par le fanatisme odinique, dit M. Michelet[5], que par la vengeance du serf et la rage de l'apostat. Ainsi Hastings parcourut la plupart des provinces de la Gaule avec une puissante armée, mettant tout à feu et à sang (843). Il réduisit en cendres Amboise et tout ce qu'il trouva entre le Cher et la Loire : mais Dieu sauva Tours, assiégé, du désastre dont le barbare menaçait cette ville. Hastings passa même en Italie.

Au lieu de s'unir pour s'opposer aux ennemis du dehors, les peuples se divisaient pour soutenir des intérêts nationaux; et quand il n'y eut plus d'empire, fait observer M. Augustin Thierry[6], commença le démembrement des royaumes où se trouvaient associées ensemble des populations diverses d'origine et de langage. La Nouvelle France était dans ce cas : elle renfermait trois grandes divisions, la France proprement dite, la Bretagne et l'Aquitaine, qui

pirate, défendit le premier à ses compagnons de se jeter les enfants les uns aux autres sur la pointe des lances, comme c'était leur habitude. Il en reçut le nom de Barnakall, sauveur d'enfants.

[1] *Wargr*, loup; *wargus*, banni. Voyez Grimm.

[2] Lorsque l'enthousiasme guerrier des compagnons du chef s'exaltait jusqu'à la frénésie, ils prenaient le nom de *Bersekir* (insensés, fous furieux). La place du Berseklr était la proue. Les anciens Sagas font de ce titre un honneur pour leurs héros. (Voyez l'*Edda Sæmundar*, l'*Hervarar-Saga*, et plusieurs Sagas de Snorro.) Mais, dans le *Vætzdæla-Saga*, le nom de Berseklr devient un reproche. (Barthol., p. 345.) Furore bersekico si quis grassetur, relegatione puniatur. *Ann. Kristni-Saga*. Turner, *Hist. of the Anglo-Saxons*, t. 1, p. 463.

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 394.

[4] Dans la suite des temps, naquit près Troyes un homme de la plus basse classe des paysans, nommé Hastings. Il était d'un village appelé Tranquille, à trois milles de la ville; il était robuste de corps et d'un esprit pervers. L'orgueil lui inspira, dans sa jeunesse, du mépris pour la pauvreté de ses parents; et, cédant à son ambition, il s'exila volontairement de son pays. Il parvint à s'enfuir chez les Northmen. Là, il commença par se mettre au service de ceux qui se vouaient à un brigandage continuel pour procurer des vivres au reste de la nation, et que l'on appelait *la flotte*. (Rad. Glaber, l. 1, c. 5, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 9.)

[5] *Hist. de France*, t. 1, p. 395.

[6] *Lettres sur l'hist. de France.*

Digitized by Google

demeuraient séparées par d'anciennes distinctions nationales. Les Bretons, ennemis naturels des Gallo-Franks, et ne voulant pas plus être gouvernés par eux que par les Franko-Teutons, reprirent aussitôt leurs hostilités. En même temps que les Bretons, les Aquitains, ou gens de la langue romane méridionale, s'insurgèrent et travaillèrent à se détacher de la Nouvelle France aussi complétement qu'ils étaient détachés de l'ancienne.

Tandis que le roi Charles s'occupait de pacifier l'Aquitaine, dont les prétentions à l'indépendance se personnifiaient dans le jeune Pépin, Nomenoë, à qui Louis le Débonnaire avait donné le duché de Bretagne, se révolta [1], et s'empara de Nantes, à la sollicitation du comte Lambert, gouverneur du pays pour le roi, mais qui trahit indignement ce prince. Lambert s'étant ensuite brouillé avec Nomenoë, celui-ci lui ôta son gouvernement. Le désir de la vengeance engagea le traître à appeler les Northmen, qu'il invita au pillage de Nantes, ville dès lors une des plus riches de la Gaule. Les Northmen s'y rendirent par la Loire, et prirent la ville par escalade le 24 juin 843 : ils y trouvèrent de quoi assouvir leur férocité et leur avarice [2]. La révolte de Nomenoë et du comte Lambert, qui était la première cause de la ruine de Nantes, attira le roi Charles en Bretagne, où il ne fit rien d'éclatant [3]. A son retour, il tint une assemblée d'évêques et de seigneurs à Coulaines, près le Mans, et y publia un capitulaire pour maintenir le bon ordre après les troubles des guerres civiles [4]. Les censures portées par le concile de Loiré [5], dans l'Anjou, en vue du duc des Bretons et du comte Lambert, toujours révoltés, ne furent pas plus efficaces pour réduire ces rebelles, que les armes employées contre eux. Nomenoë, montrant encore plus d'audace, poussa ses courses jusqu'au Mans, accompagné du pillage et de l'incendie. Ces ravages des Bretons, et encore plus ceux des Northmen, causèrent une si grande disette en quelques provinces, qu'un de nos anciens annalistes assure que le pauvre peuple était réduit à manger de la terre qu'il faisait cuire après y avoir mêlé un peu de farine [6].

Charles, dans une nouvelle expédition qu'il fit en Aquitaine, ne fut guère plus heureux qu'en Bretagne. La conduite ambiguë du comte Bernard ayant donné lieu de craindre que ce seigneur ne se

[1] *Registerium monast. S. Sergii Andeg.*, apud Duchesne, t. 2, p. 386.
[2] *Ibid. Chron. Nann.*, t. 2. *Hist. Britt.*
[3] Oper. Sirmond., t. 3, p. 1.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 97.
[5] *Conc. Lauriacum*, apud *Conc. Gall.*, t. 3, p. 8. *Annal. Bertin.*
[6] *Ibid.*

Digitized by Google

constituât souverain dans ses gouvernements[1], le roi l'avait fait juger et décapiter. Depuis la mort de l'impératrice Judith, Bernard n'avait plus de protecteur à la cour. Son fils Guillaume se crut tout permis pour le venger : il s'empara de Toulouse, et appela les Sarrasins à son aide. Charles alla mettre le siége devant cette place; mais ses troupes furent battues par celles du jeune Pépin. On ne convient pas qu'après cet échec Charles ait continué le siége de Toulouse et pris cette ville; il dut pourtant s'en rendre maître, puisqu'il data de Toulouse (844) un capitulaire favorable aux curés de la Septimanie[2]. De là aussi il confirma les priviléges accordés par Charlemagne et par Louis le Débonnaire aux Espagnols que la persécution des Sarrasins avait contraints de se réfugier sur les terres des Franks[3]. Charles, comme on le voit, défendait la cause de l'Église contre les alliés des païens, Guillaume qui avait appelé les Arabes, et Pépin qui s'appuyait sur les Northmen[4] : on dit même que Pépin en vint dans la suite jusqu'à renier Jésus-Christ, et qu'il jura sur un cheval au nom de Woden.

Sergius II, successeur de Grégoire IV, ayant été élu et ordonné sans qu'on eût demandé le consentement de l'empereur Lothaire Ier, ce prince envoya à Rome son fils Louis, avec une armée et un nombreux cortége de prélats, à la tête desquels était Drogon, évêque de Metz. Le pape rendit au jeune prince les mêmes honneurs qu'à l'empereur. Mais, arrivés à la porte d'Argent pour entrer dans l'église de Saint-Pierre, il la fit fermer. « Si vous êtes venu, dit-il à » Louis, avec une intention droite et pour le bien de l'État, je vous » permets d'entrer; les portes vous seront ouvertes. » Louis répondit qu'il n'avait aucun mauvais dessein. En conséquence, le pontife fit ouvrir les portes, et le prince avec les Franks de sa suite pénétra jusqu'à la Confession de S. Pierre, où les prières et les acclamations accoutumées eurent lieu. Seulement, comme les Franks qui étaient venus avec le prince ravageaient les environs de Rome, Sergius fit fermer les portes de la ville, dans la crainte qu'ils ne voulussent s'en emparer. Ce procédé n'empêcha pas que, le dimanche suivant (844), il ne sacrât à Saint-Pierre le prince Louis roi de Lombardie, lui mettant la couronne et lui ceignant l'épée royale. Les Franks demandèrent que les Romains prêtassent serment de fidé-

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 91.
[2] Oper. Sirmond., t. 3, p. 26.
[3] *Ibid.*, p. 31.
[4] *Annal. Bertin.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 66. *Chron. S. Benigni Divion.*, *ibid.*, p. 229. *Translat. S. Vincent.*, p. 353 : Nortmanni, à Pippino conducti mercimoniis, pariter cum eo ad obsidendam Tolosam adventaverant.

Digitized by Google

lité au nouveau roi de Lombardie; mais le pape s'y opposa, déclarant toutefois qu'il consentait à ce qu'on le prêtât à l'empereur Lothaire, comme il fut en effet prêté dans l'église de Saint-Pierre par ce pontife, par le roi, par les archevêques et évêques, et par les Romains[1].

Drogon, à son retour de Rome, d'où il revint avec la qualité de vicaire apostolique pour toute la Gaule, présida au concile qui se tint, en octobre 844, près Thionville, dans un lieu nommé Jutz[2]. L'empereur Lothaire, et les deux rois Louis et Charles qui y assistèrent, se concertèrent pour pacifier la Gaule. Ils firent sommer le jeune Pépin, le duc Nomenoë et le comte Lambert de se soumettre, s'ils ne voulaient être écrasés par les forces réunies des trois princes : mais les nouvelles descentes des Northmen empêchèrent qu'on ne réalisât ces menaces[3].

Au mois de mars de l'an 845, ils entrèrent dans la Seine avec une flotte de cent vingt bâtiments, et s'avancèrent jusqu'à Rouen[4]. Comme ils avaient pillé ce pays quelques années auparavant, ils n'y trouvèrent pas de quoi satisfaire leur cupidité. Aussi, profitant de ce que les Franks ne leur disputaient point le passage, ils arrivèrent à Chalevanne (Caroli-Venna) près Paris[5]. La terreur s'empara des habitants de cette ville, et chacun songea plutôt à se sauver qu'à se défendre. On emporta ce qu'on avait de plus précieux, surtout les reliques des saints, notamment celles de Ste Geneviève et de S. Germain. Le roi Charles, ayant réuni des troupes à la hâte, se rendit à Saint-Denis pour défendre ce monastère. Mais les Barbares firent leur descente de l'autre côté de la rivière, et pendirent dans une île de la Seine plusieurs chrétiens qu'ils avaient pris. Ils entrèrent dans Paris le samedi saint, pillèrent la ville qu'ils trouvèrent déserte[6], aussi bien que tous les monastères des environs. Celui de Saint-Germain ne fut pas épargné, mais Dieu y appesantit sa vengeance sur ces sacriléges. La dyssenterie, qui se mit dans leur armée et qui leur enleva un grand nombre de soldats, les força de songer à la retraite. Ils eurent pourtant l'adresse de dissimuler leur état, et envoyèrent dire au roi Charles que, s'il voulait les laisser retourner avec le butin qu'ils avaient fait et leur payer encore sept mille livres d'argent, ils s'engageraient à ne plus reparaître en ennemis sur les terres des Franks. La terreur était si grande qu'on s'es-

[1] Anast., *Vita Sergii.*
[2] *Judicium Conc.*, apud Theodonisvillam.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 95.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 108.
[5] Aimoin, *Rel. miracul. S. Germ.*, apud Bolland., 28 maii.
[6] *Annal. Bertin.*, ad ann. 845.

Digitized by Google

tima heureux de conclure à ces dures conditions. Ragenaire, chef des Northmen, et les principaux de son armée vinrent trouver le roi à Saint-Denis, et jurèrent l'observation du traité par leurs dieux et sur leurs armes.

Charles crut devoir transiger aussi avec Pépin, qui opérait toujours une fâcheuse diversion en Aquitaine. Il lui céda, à charge d'hommage, toute cette province, sauf les villes et les territoires de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême. Puis, marchant contre le Breton Nomenoë dont les courses inquiétaient le Maine, il échoua et pensa même périr dans cette expédition[1].

De même que les Aquitains et les Bretons s'insurgeaient contre la Nouvelle France dans l'intérêt de leur nationalité particulière, de même les Provençaux, distingués aussi par leur dialecte des nations qui habitaient au delà des Alpes, se révoltèrent dans ce but contre l'empereur Lothaire et ses enfants. Vienne devint le principal foyer de ce mouvement, comme Toulouse fut le centre de l'insurrection de l'Aquitaine; et ces deux villes, plus d'une fois assiégées, furent prises et reprises tour à tour par les armées des rois et les partisans de l'indépendance. Mais l'empereur dompta d'abord les rebelles Provençaux.

En Germanie, le roi Louis n'avait pas été plus heureux que Charles. Le roi des Northmen Horic, remontant l'Elbe avec six cents voiles, avait forcé et pillé Hambourg (844). Deux batailles avaient été gagnées en Frise par les Barbares sur les troupes germaniques. Mais, du côté de la Bohême, qui embrassa spontanément le christianisme, Louis était tranquille (845).

La cause des calamités publiques était signalée par les évêques. Les Pères d'un concile de Meaux attribuent tant de malheurs à l'inobservation des canons. « C'est pour cette désobéissance, disent-» ils[2], que le Seigneur a suscité du côté de l'aquilon des apôtres tels » que nous en méritons; savoir les Northmen, ces cruels persécu-» teurs de la chrétienté, lesquels, en pénétrant jusqu'à Paris, nous » ont fait connaître par leurs ravages ce que Dieu exigeait de nous. » Mais les prélats avaient beau renouveler les canons : les seigneurs laïques refusaient de s'y soumettre. Jamais l'épiscopat, dit un de nos anciens annalistes[3], ne reçut un si grand affront sous des princes chrétiens que dans l'assemblée extraordinaire convoquée par le roi Charles, à Epernai (846), pour faire examiner par les seigneurs laï-

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 96.
[2] *Conc. Gall.*, t. 3, p. 25. *Hist. de l'Église gall.*, t. 7, p. 115, 120.
[3] *Capit. in villâ Sparnaco*, apud Sirmond., t. 3, p. 35. *Annal. Bertin.*

Digitized by Google

ques les règlements qui avaient été dressés cette même année dans les conciles, par les métropolitains de Sens, de Rouen, de Tours, de Reims et de Lyon avec leurs suffragants. Les seigneurs, craignant d'être obligés de restituer les biens ecclésiastiques, aigrirent l'esprit du roi contre les prélats. On les expulsa honteusement de l'assemblée; puis les seigneurs laïques, délibérant entre eux, firent un choix des canons qui ne les regardaient pas ou dont l'observation devait peu les incommoder. Ils n'eurent garde d'admettre ceux qui avaient pour objet la restitution des biens de l'Église. Leur choix terminé, ils envoyèrent la liste aux évêques, en déclarant que, d'accord avec le roi, ils entendaient n'observer que ces canons.

Le mépris des lois, c'est l'impunité du crime; et l'impunité du crime est un encouragement à le commettre. Un seigneur, vassal du roi Charles, et nommé Gislebert, porta l'audace jusqu'à enlever une fille de l'empereur Lothaire et se marier avec elle. L'empereur soupçonna le roi d'avoir trempé dans cet attentat, et en témoigna un ressentiment qui ne put être apaisé que par les protestations que Charles lui fit qu'il n'avait aucune part à l'enlèvement.

On regarda les nouveaux ravages des Northmen comme une punition que Dieu tirait de ces désordres. Pendant que les Sarrasins ravageaient l'Italie, les païens du nord, oubliant leurs serments, revenaient infester la Gaule (846). Ils en voulaient surtout aux églises et aux reliques des saints, l'or qui couvrait les châsses excitant leur cupidité. Les fidèles, de leur côté, songéaient moins à mettre en sûreté ce qui leur appartenait, qu'à sauver les reliques. Il serait difficile d'expliquer combien de maux les Northmen firent à la Gaule dans ces incursions, dont l'effet fut tel que par intervalles les insurrections nationales des Bretons et des Aquitains s'apaisèrent : on n'attaquait plus le pouvoir central, quand il fallait se défendre contre l'ennemi commun et extérieur. Les Northmen pillèrent et brûlèrent en peu d'années la plupart des monastères et des villes de la Gaule, qu'ils sillonnaient en tous sens. Rouen, Paris, Beauvais, Noyon, Nantes, Tours, Angers, le Mans, Bordeaux, Angoulême, Cologne, Trèves, Aix-la-Chapelle avec le palais, la Nouvelle et l'Ancienne France, n'étaient qu'un théâtre d'horreurs. Épuisées par les guerres civiles, désolées par l'étranger, elles étaient livrées aux seigneurs particuliers, qui profitaient de la faiblesse du pouvoir politique pour affermir leur indépendance, et qui, substitués par le fait au gouvernement suprême, devenaient souverains dans le cercle de leurs possessions.

Pour remédier aux maux de leurs États, l'empereur Lothaire et

Digitized by Google

les deux rois Louis et Charles tinrent (847) une assemblée à Mersen près Maëstricht. Ils y publièrent un capitulaire [1], où l'on ordonne que les Églises soient remises en possession de tout ce qu'elles possédaient du temps de Louis le Débonnaire. On défend les rapines et les violences, qu'on avait cru, dit-on, permises jusqu'alors; ce qui montre bien la confusion qui régnait encore. On défend de nouveau les rapts, apparemment à l'occasion de celui de la fille de Lothaire. Enfin les princes déclarent qu'ils ont résolu dans cette assemblée d'envoyer une ambassade au roi des Northmen, et à Nomenoë, duc des Bretons, afin de les exhorter à observer la paix. Ces démarches, en révélant plus de faiblesse que de résolution, accrurent l'audace des ennemis. Pour inspirer de la peur, il ne faut pas en montrer. Les Northmen continuèrent leurs ravages, et les Bretons ne firent guère moins de dégât dans les provinces voisines de l'Armorique [2].

Le titre de duc que Nomenoë porta le premier, ses prédécesseurs n'ayant guère eu que celui de comte, ne lui parut pas assez glorieux : il prit la qualité de roi, et afin de se l'assurer mieux, il voulut recevoir l'onction royale de la main des évêques [3]. Mais, comme tous ceux de ses possessions dépendaient du métropolitain de Tours, sujet du roi Charles, il prévit de grandes difficultés et prit des mesures pour les vaincre. Il érigea de sa propre autorité une métropole en Bretagne, porta à sept le nombre des siéges, et y installa des évêques intrus. Réunissant ensuite à Dol les prélats et les seigneurs, il reçut l'onction royale par les mains du nouvel archevêque. Il semblait que le sceau fût mis par le schisme à la nationalité bretonne.

Le roi Charles était alors (848) occupé, en Aquitaine, à combattre les Northmen, et son neveu le jeune Pépin qui, peu satisfait de ses concessions, eût voulu recouvrer tous les États du roi Pépin, son père : c'était le centre autour duquel se pressaient les hommes du midi. Les Northmen mirent le siége devant Bordeaux. Dès que Charles en eut la nouvelle, il vola au secours de cette place importante, défit les Northmen, et prit neuf de leurs bâtiments sur la Dordogne. Mais, comme il s'éloigna un peu de Bordeaux pour combattre son neveu, les Barbares surprirent cette ville par la perfidie des Juifs qui étaient d'intelligence avec eux, la pillèrent et y mirent le feu [4]. Les Aquitains, indignés alors de la lâcheté du jeune Pépin,

[1] *Conventus ad Marsnam*, inter *Capit. Carol. Calv.*
[2] *Annal. Bertin.*, ad ann. 848.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 152.
[4] *Annal. Bertin. Fragment. Chron. Fontanell.*

Digitized by Google

qui ne les avait pas secourus, détestant en lui l'ami des Barbares, et lui imputant leurs ravages, s'accordèrent à reconnaître Charles pour leur roi. Il reçut en cette qualité l'onction royale à Orléans, en présence des évêques, des abbés et des seigneurs d'Aquitaine.

Charles n'étant pas en état de venger son autorité méconnue par Nomenoë, les évêques de Neustrie tâchèrent au moins de venger celle de l'Église [1]. Ils s'assemblèrent à ce sujet, à Paris, l'an 849, de quatre provinces ecclésiastiques, au nombre de vingt-deux. Se rappelant les excès auxquels le chef breton s'était porté, ils crurent devoir, avant de l'excommunier, l'engager à réparer les maux qu'il avait causés, et lui adressèrent une Lettre synodique pleine des plus beaux traits d'un zele également vif et sage [2]. Elle ne toucha point Nomenoë, qui recommença ses courses sur les terres des Franks, et à qui ses nouveaux succès inspirèrent une nouvelle fierté [3]. Il battit les troupes de Charles, prit Rennes, Angers, le Mans, ravagea impitoyablement ces provinces. Il épargna d'abord le monastère de Glonne, c'est-à-dire Saint-Florent-le-Vieux. Mais, par une bravade plus propre à prouver sa vanité que sa valeur, il fit placer sur l'édifice le plus élevé du monastère sa statue, le visage tourné du côté de la France [4]. Les moines de Glonne donnèrent avis de cette insulte au roi Charles, qui, ayant fait abattre la statue du prince breton, la remplaça par la sienne, tournée du côté de la Bretagne. Nomenoë en fut si irrité que, dans une nouvelle incursion, il incendia le monastère. Ce prince, rebelle aux avis des évêques du concile de Paris, mourut peu de temps après (851), laissant ses possessions et sa qualité de roi à son fils Hérispée. Celui-ci battit encore les Franks. Il obligea Charles à lui accorder la paix, avec le titre de roi, et à lui céder les villes de Rennes, de Nantes, et le duché de Retz, après avoir fait néanmoins serment de fidélité à Angers. L'évêque de Dol, de son côté, continua de s'arroger les droits de métropolitain, et cette contestation ne fut terminée que dans le XIIIe siècle en faveur de l'archevêque de Tours.

L'Église des Gaules, par la licence des guerres civiles et étrangères, avait perdu la meilleure partie de son temporel; elle avait vu violer les plus saintes règles de sa discipline par ceux mêmes qui étaient spécialement chargés de les faire observer : mais, au milieu de ces désordres, elle conservait sans atteinte le dépôt sacré de la

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 158.
[2] Inter Opera Lup. 84.
[3] *Annal. Bertin.*, ad ann. 849. *Chron. Fontanel.*
[4] *Vetus Prosmonaster. S. Flor.*, apud Lobineau, *Hist. Brit.*, t. 2.

Digitized by Google

foi [1], lorsque le moine allemand Gothescalc entreprit de renouveler dans son sein les pernicieux dogmes du prédestinatianisme. S'il ne put faire goûter son hérésie à un grand nombre de sectateurs, il vint du moins à bout de diviser l'épiscopat. Le roi Charles attisa lui-même ce premier feu de la division. Il aimait ces sortes de guerres théologiques, plus que celles qu'il aurait dû faire pour la défense de son royaume [2]; et il souffrit, comme le dit un ancien auteur [3], qu'on agitât de son temps bien des questions contraires à la foi. Il engagea les plus savants hommes de la Gaule à écrire sur les matières de la prédestination, qui étaient la dispute du temps. Par ses ordres, deux conciles, réunis à Quierci (849, 853), firent justice de la personne et des erreurs de Gothescalc. Ces discussions, suivies de cet heureux résultat, mirent d'ailleurs en relief la doctrine et la science de Raban, archevêque de Mayence, et de l'illustre Hincmar, métropolitain de Reims.

Cependant le jeune Pépin, après avoir longtemps soutenu la guerre en Aquitaine, avait été fait prisonnier et livré au roi Charles. Ce prince, ayant pris avis de l'empereur et des évêques, le fit tondre et renfermer à Saint-Médard de Soissons. Deux prêtres, moines de ce monastère, essayèrent, mais sans succès, de lui procurer la liberté. On les punit; et Pépin, paraissant résigné à son sort, prêta serment de fidélité au roi Charles, et reçut l'habit monastique. Dès lors on se défia moins de lui. Il mit à profit ce défaut de surveillance pour s'échapper, et se joindre aux Northmen, afin de ravager l'Aquitaine s'il ne pouvait la conquérir (853). Charles, son frère puîné, qui avait été pris quatre ans auparavant, parut renoncer moins difficilement au monde. Dans un concile que le roi Charles avait assemblé à Chartres à son sujet, il monta sur l'ambon, et déclara qu'il prenait l'habit monastique de son plein gré. On l'envoya au monastère de Corbie, d'où il sortit, étant déjà sous-diacre, pour se retirer dans les États de Louis, roi de Germanie, qui le nomma archevêque de Mayence, après la mort de Raban [4].

Un capitulaire dressé dans un concile de Soissons (853) prouve qu'on avait dès lors cédé des terres aux Northmen pour s'y établir. Un chef de cette nation, nommé Godfried, fut le premier qui se fixa dans la Gaule. Il était fils d'Harold, baptisé à Mayence par les soins de Louis le Débonnaire. Mais le fils oublia bientôt les obliga-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 168.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] *Annal. Bertin.*, ad ann. 855.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

tions que sa famille avait aux Franks. Il s'avança sur l'Escaut avec une armée, et contraignit le roi Charles de lui céder des terres pour y habiter, se dédommageant ainsi du royaume que son père avait perdu [1].

Les autres Northmen cherchaient plutôt à piller qu'à former des établissements [2].

Une armée de ces Barbares pilla une seconde fois la ville de Nantes, et ruina le monastère de Saint-Florent qu'on venait de rétablir. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'au Mans, et pendant qu'ils en faisaient le siége ils envoyèrent un détachement pour se saisir de Tours : mais le Cher et la Loire étaient alors tellement débordés que les Barbares ne purent attaquer la place. Ils déchargèrent leur fureur sur Marmoutier [3]. Après six mois de siége, ils prirent et pillèrent le Mans. La consternation fut extrême à Tours, quand on apprit qu'ils se disposaient à renouveler l'attaque contre cette ville. Les chanoines enlevèrent le corps de S. Martin; aussitôt les Northmen s'emparèrent de Tours, qu'ils brûlèrent avec l'église dédiée au saint (854). Ils remontèrent ensuite la Loire, réduisirent en cendres la ville de Blois et le monastère de Saint-Benoît sur Loire, et s'avancèrent pour attaquer Orléans, laissant partout des traces sanglantes de leur passage. Le roi Charles ou ses lieutenants ne paraissant pas pour s'opposer à l'ennemi, les évêques y suppléèrent. Ceux d'Orléans et de Chartres réunirent à la hâte des troupes et des bateaux, et mirent en fuite les Barbares, fiers de tant de victoires. Mais c'était comme des essaims d'abeilles qui se succédaient continuellement les uns aux autres. Ils revinrent au mois d'avril 856; et Orléans, dont les richesses excitaient leur cupidité, tomba en leur pouvoir. L'évêque de Chartres défendit avec plus de succès sa ville épiscopale.

L'inaction du roi Charles contre les Northmen s'explique par les difficultés que lui suscitait l'Aquitaine. Les Gaulois méridionaux n'hésitèrent pas à se liguer avec les Germains contre la puissance des Gaulois du nord. Les rois de Neustrie et de Germanie se trouvant en désaccord, à l'occasion de quelque infraction aux anciens traités, les Aquitains révoltés de nouveau s'appuyèrent contre Charles du concours de Louis, dont le fils fut reconnu roi en Aquitaine. Charles, franchissant la Loire, y porta le carnage et l'incendie. De son côté, le jeune Pépin, bien qu'agissant dans ses propres intérêts, combattit le nouveau compétiteur qui se présentait, et qui, devant

[1] *Annal. Bertin. Annal. Fuld.*
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 218.
[3] Odo Clun., *de Revers. S. Martin*, in *Biblioth. Clun.*, p. 116.

Digitized by Google

cette double opposition, dut fléchir et retourner en Germanie (854)[1]. Son père n'était pas en état de le soutenir, tant à cause de l'éloignement, qu'à cause de l'occupation que lui donnaient, avec des alternatives de succès et de revers, les nations du côté de l'Elbe, du Danube et de la Save.

L'empereur ne pouvait, non plus, intervenir dans cette lutte, parce qu'il était tenu en échec par les Sarrasins en Italie et par les Grecs. Au surplus, son règne finissait. A l'approche de la mort, il parut bien différent de ce qu'il avait été pendant sa vie[2]. Fils rebelle et dénaturé, frère jaloux, maître dur et impérieux, il semblait n'avoir pas horreur des plus odieux attentats, dès qu'ils étaient commandés par l'ambition. Mais le charme des passions qui l'aveuglaient s'évanouit à la vue de l'éternité. Quand il se sentit frappé de maladie, il s'appliqua à mettre ordre aux affaires de son empire, partageant ses possessions entre ses trois fils Louis, Lothaire et Charles. Il avait fait reconnaître Louis empereur et lui avait déjà cédé l'Italie. Il donna à Lothaire cette partie de la Gaule qui a été depuis appelée Lorraine, de son nom, mais qui avait alors beaucoup plus d'étendue qu'aujourd'hui. Charles eut la Provence[3]. Après ces dispositions, l'empereur ne songea plus qu'à son salut. Pour désarmer la colère de Dieu, qu'il avait irrité par tant de crimes, il voulut recevoir l'habit monastique. Renonçant donc à l'empire, et se faisant porter au monastère de Prum, il y prit l'habit religieux, plutôt afin de mourir qu'afin de vivre en moine[4], car il était fort malade, et il expira six jours après, le 28 septembre 855, dans la soixantième année de son âge, et la quinzième de son empire. Il fut enterré à Prum, comme il l'avait souhaité, et l'on grava sur son tombeau une épitaphe dans laquelle on louait la piété qui lui avait fait embrasser la vie monastique.

LOUIS LE GERMANIQUE; CHARLES II, LE CHAUVE; LOUIS, empereur; CHARLES, LOTHAIRE II.

Entre l'empereur Lothaire Ier et le jeune Pépin, son allié, il y a cette analogie que tous deux eurent au même degré la passion de régner. Victime de cette passion malheureuse, tantôt au pouvoir et tantôt dans une étroite prison, on vit successivement Pépin, moine malgré

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 105.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 229.
[3] *Miscellaneorum Baluz.*, t. 2, p. 149. *Annal. Bertin.*
[4] Monachus ad succurrendum.

Digitized by Google

lui, et roi malgré une grande partie des Aquitains, qui chassèrent plusieurs fois cet ami des païens et des Barbares. Après s'être joint aux Northmen, comme nous l'avons dit, il recouvra une portion de ses États. Mais les peuples d'Aquitaine, qui le rendaient responsable des conséquences et des ravages auxquels son alliance impie donnait lieu, ayant proclamé et fait sacrer roi à Limoges le prince Charles, l'un des fils de Charles le Chauve, Pépin parut se soumettre et se contenter des comtés et des abbayes qu'on lui offrit. Son ambition n'en fut pas longtemps satisfaite : il se joignit encore une fois aux Northmen (856).

Ces cruels ennemis de la Gaule étaient plus formidables que jamais. Après avoir ravagé l'Aquitaine et la Neustrie, ils se rendirent maîtres de Paris pour la seconde fois, l'an 857, et brûlèrent la ville avec toutes les églises des environs, excepté celles de Saint-Etienne, de Saint-Germain et de Saint-Denis, qu'on racheta de l'incendie moyennant de fortes sommes. On regretta surtout l'église de Sainte-Geneviève, l'une des plus belles de la Gaule, et qui était ornée, au dedans et au dehors, de fort beaux ouvrages à la mosaïque. Les Northmen firent prisonniers les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain, dont on acheta chèrement la délivrance. Celle de l'abbé de Saint-Denis coûta, dit-on, six cent quatre-vingt-cinq livres pesant d'or et trois mille deux cent cinquante livres pesant d'argent. Pour former une somme si considérable, on dépouilla la plupart des églises de leur argenterie. Elle ne satisfit pas la cupidité des Northmen. En continuant leurs ravages ils prirent Chartres. Ils pillèrent Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux et Melun. Personne ne s'opposait à leur fureur; rien n'échappait à leur insatiable avarice; car la terreur était si généralement répandue, disent les contemporains[1], qu'on songeait moins à se défendre qu'à se racheter par des tributs.

Tandis que son royaume était ainsi abandonné au pillage, Charles le Chauve se bornait à tracer de beaux règlements, publiant chaque année des capitulaires qu'il s'inquiétait peu ensuite de faire observer, et encore moins d'observer lui-même. Le mécontentement de la nation et la jalouse ambition de Louis le Germanique réveillèrent son activité. Ce prince, si négligent et si faible pour la défense de ses peuples, paraissait un autre homme dans les dan-

[1] Steph. Torn., *Epist.* 164 *ad episc. Londin. Annal. Bertin. Codex S. Nicasii*, apud Mabill. *Annal.*, t. 3, p. 65. *Annal. Bertin. Ermentar.*, in fine, l. 1, *de Translat. S. Philiberti*, seculo 4°. *Bened.*, apud Mabill., *ibid.*

Digitized by Google

gers personnels qui le menaçaient[1]. On le voyait alors aussi vigilant et aussi courageux qu'il était naguère indolent. S'étant aperçu qu'il se tramait une conspiration contre lui, il prit des mesures pour la prévenir, et convoqua pour le 21 mars de l'an 858 une assemblée d'évêques et de seigneurs à Quierci. Afin de retenir ses sujets dans le devoir, il exigea d'eux un nouveau serment de fidélité, s'engageant lui-même par serment envers eux. Dans la même assemblée, il pria les évêques de le réconcilier avec Dieu, et reçut l'imposition des mains pour la pénitence[2].

Comme le peu d'énergie qu'il montrait contre les Northmen servait de prétexte à la rébellion qui se préparait, il entreprit de chasser ces Barbares de l'île d'Oissel sur la Seine, où ils s'étaient établis, et d'où ils ravageaient le pays. Ces mesures étaient sages, mais tardives.

Trop engagés pour reculer, les factieux se pressèrent de faire éclater la conjuration avant qu'on eût eu le temps d'en connaître et d'en punir les auteurs. Deux d'entre eux allèrent trouver Louis le Germanique pour lui offrir la couronne de Neustrie, et le supplier de venir au secours de ce royaume, sans quoi on serait obligé de recourir aux Northmen, au risque de perdre la religion en voulant conserver l'État[3]. Ils lui affirmèrent que les peuples ne pouvaient plus supporter la tyrannie de Charles le Chauve, qui leur enlevait par ses exactions ce qu'ils pouvaient sauver du pillage des Barbares, et qu'il n'y avait plus personne dans le royaume qui ajoutât foi aux promesses et aux serments de ce prince. Louis le Germanique, d'abord assez embarrassé pour laisser entrevoir qu'il avait quelque scrupule de détrôner son frère, répondit qu'il prendrait conseil des seigneurs de sa cour. Ils ne manquèrent pas de lui en donner de conformes à son ambition. En conséquence il réunit des troupes, entra sans résistance dans le royaume de Charles le Chauve, et se rendit à Pontion, maison royale en Champagne. Tous les grands de Neustrie y allèrent lui rendre hommage, excepté ceux qui se trouvaient au siége d'Oissel. Vénilon, archevêque de Sens, l'un des chefs de la conjuration, fut aussi l'un des premiers à reconnaître Louis le Germanique.

Dès que Charles le Chauve eut appris l'entreprise de son frère, il leva le siége d'Oissel et marcha contre Louis à grandes journées.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 249.
[2] Hincmar., *Epist. ad Carol. reg.*
[3] *Annal. Fuld.*

Digitized by Google

Mais, à peine son armée fut-elle en présence de l'ennemi, à Brienne, qu'il s'aperçut qu'il était trahi et qu'on lui débauchait ses troupes. Contraint de se sauver à la hâte en Bourgogne, il se retira à Auxerre avec quelques seigneurs dévoués.

La fidélité des évêques le protégea. Ils commencèrent par déclarer excommuniés tous ceux qui suivraient le parti de Louis le Germanique. Ensuite ils députèrent vers ce prince, et lui écrivirent des lettres qui, si elles ne le déterminèrent pas à se désister de son usurpation, servirent du moins à en montrer l'injustice. Louis, de son côté, espérant gagner ces prélats, leur ordonna de se trouver à Reims avec lui, le 25 novembre 858, pour y régler de concert les affaires de l'État et de l'Église. La crainte que les rebelles ne leur fissent quelque violence les empêchant de s'y rendre, les évêques des provinces de Reims et de Rouen s'assemblèrent à Quierci, pour préparer la réponse qu'ils devaient faire. Ils adressèrent alors au roi de Germanie une Lettre où la sagesse chrétienne ne brillait pas moins que la fermeté épiscopale, et où l'on reconnaît le style diffus, mais noble et sensé, d'Hincmar. On ne sait comment Louis le Germanique, qui se trouvait au palais d'Attigny, accueillit ces remontrances.

Secondé par le zèle des évêques, Charles le Chauve, aussi grand dans l'adversité que faible dans la prospérité, vint à bout de mettre sur pied une armée nombreuse, avec laquelle il marcha contre Louis le Germanique. Celui-ci ne s'attendait à rien moins qu'à livrer bataille. Il se retira donc en diligence dans son royaume de Germanie, sans autre fruit de son expédition que le crime d'avoir voulu détrôner son frère, et la honte de n'y avoir pas réussi. Il est vrai qu'il tâcha bientôt d'effacer cette tache de sa conduite en faisant les premières démarches pour se réconcilier avec Charles le Chauve; mais il ne put réparer les maux que son invasion avait causés à la Gaule, et encore moins ceux que les Northmen avaient faits à la faveur de sa diversion.

Le roi de Neustrie parut disposé à accorder la paix au roi de Germanie. Il voulut seulement, avant de la conclure, recueillir l'avis des évêques qui l'avaient si bien servi, et il tint à ce sujet plusieurs conciles l'an 859. Il en fit assembler un à Metz, auquel il invita tous les prélats du royaume de Lothaire II, avec ceux de Neustrie, pour délibérer sur les moyens de parvenir à une paix solide. Les Pères du concile arrêtèrent d'envoyer à Louis le Germanique des députés pour lui offrir l'indulgence, pourvu qu'il satisfît à l'Église et à Charles le Chauve. Hincmar, archevêque de Reims, était à la tête de cette députation. « Le roi Louis, dirent les députés à leur

retour au concile, nous donna audience à Worms le 4 juin, et il nous dit : « Je veux vous prier, si je vous ai offensés en aucune » chose, de vouloir bien me le pardonner, pour que je puisse en- » suite parler en sûreté avec vous. » A cela Hincmar, qui était placé le premier à sa gauche, répondit : « Notre affaire sera donc bientôt ter- » minée, car nous venons justement vous offrir le pardon que vous » nous demandez. » Grimold, chapelain du roi, et l'évêque Théodo- ric ayant fait à Hincmar quelques observations, il reprit : « Vous » n'avez rien fait contre moi qui ait laissé dans mon cœur une ran- » cune condamnable ; s'il en était autrement, je n'oserais m'approcher » de l'autel pour offrir le sacrifice au Seigneur. » Grimold et les évê- ques Théodoric et Salomon adressèrent encore quelques mots à Hincmar, et Théodoric lui dit : « Faites ce dont le seigneur roi vous » prie, pardonnez-lui. » A quoi Hincmar répondit : « Pour ce qui ne » regarde que moi et ma propre personne, je vous ai pardonné et » je vous pardonne ; mais quant aux offenses contre l'Église qui » m'est commise, et contre mon peuple, je puis seulement vous » donner officieusement mes conseils, et vous offrir le secours de » Dieu, pour que vous en obteniez l'absolution, si vous le voulez. » Alors les évêques s'écrièrent : « Certainement il dit bien. » Tous nos frères s'étant trouvés unanimes à cet égard, et ne s'en étant jamais départis, ce fut toute l'indulgence qui lui fut accordée, et rien de plus..... car nous attendions qu'il nous demandât conseil sur le salut qui lui était offert, et alors nous l'aurions conseillé selon l'écrit dont nous étions porteurs ; mais il nous répondit de son trône qu'il ne s'occuperait point de cet écrit avant de s'être consulté avec ses évêques. »

On avait indiqué à Savonnières, près Toul, un concile plus nombreux, et qui fut composé des évêques des trois royaumes de Neustrie, de Lorraine et de Provence. Il s'occupa des moyens de rétablir la paix entre les princes franks, et de corriger plusieurs abus introduits à la faveur des derniers troubles. Charles le Chauve y demanda justice contre Vénilon, clerc de sa chapelle, qu'il avait fait élever sur le siége de Sens, et qui cependant l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis le Germanique. La plainte du roi de Neustrie est remarquable par son ton d'humilité. Après avoir récapitulé tous les bienfaits qu'il avait accordés à Vénilon, tous les engagements personnels de celui-ci, et toutes les preuves de son ingratitude et de son manque de foi, il ajoute : « D'après sa propre » élection et celle des autres évêques et des fidèles de notre royaume, » qui exprimaient leur volonté, leur consentement, par leurs accla-

Digitized by Google

» mations, Vénilon, dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-» Croix d'Orléans, m'a consacré roi selon la tradition ecclésiastique, » en présence des autres archevêques et des évêques; il m'a oint du » saint chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal, et il » m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, je ne de-» vais être repoussé du trône ou supplanté par personne, du moins » sans avoir été entendu et jugé par les évêques, par le ministère » desquels j'ai été consacré comme roi. Ce sont eux qui sont nom-» més les trônes de la Divinité; Dieu repose sur eux, et par eux il » rend ses jugements. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me » soumettre à leurs corrections paternelles, à leurs jugements cas-» tigatoires, et je le suis encore à présent [1]. » Vénilon, sans attendre le jugement des évêques, fit sa paix avec Charles le Chauve [2].

Le concile de Savonnières s'intéressa aussi à l'état de la religion dans l'Armorique bretonne. Le roi Hérispée, fils de Nomenoë, avait été tué par Salomon, qui, s'étant emparé de ses États, voulut soutenir le nouvel archevêché de Dol. Entre autres avis que le concile chargea les évêques bretons de donner à Salomon, on l'invitait à considérer avec quel danger pour son âme il avait usurpé la domination sur la Bretagne, lui qui avait juré fidélité au roi Charles le Chauve, et à se souvenir que la nation bretonne avait été soumise aux Franks dès le commencement, et leur avait payé tribut.

Pendant la tenue de ces conciles, les Northmen continuaient de piller le royaume. Ceux qui s'étaient établis sur la Seine firent une excursion dans le Beauvoisis; deux mois après, ils s'avancèrent jusqu'à Noyon. Une horde de Barbares nouvellement débarqués pilla les monastères de Saint-Valéri et de Saint-Riquier. La ville d'Amiens fut prise et saccagée la même année par les Northmen qui s'étaient retranchés sur la Somme. Charles le Chauve, désespérant de les forcer dans leurs postes, traita avec eux, et ils promirent de chasser les autres Northmen établis sur la Seine, moyennant la somme de trois mille livres pesant d'argent. La rigueur avec laquelle le roi de Neustrie leva cette somme sur ses peuples acheva de les ruiner. Cependant on ne paya pas les Barbares, qui s'en dédommagèrent par des pillages exercés dans les provinces voisines : l'an 860, ils forcèrent le monastère de Saint-Bertin, et prirent Térouanne l'an 861. Une nouvelle armée de ces pirates entra dans la Gaule par le Rhône, et ravagea les plus belles provinces jusqu'à Valence, tandis que d'autres essaims de Barbares pénétraient au cœur du pays par

[1] Baluz., *Capit.*, ann. 859, p. 127.
[2] *Annal. Bertin.*, ad ann. 859.

Digitized by Google

la Seine, par la Loire et par le Rhin, mettant tout à feu et à sang, s'acharnant à détruire les abbayes et les églises, après cependant les avoir pillées.

Pour s'opposer à ces ravages, il eût fallu qu'il y eût accord entre les rois des Franks; mais ces princes avaient jusqu'alors bien moins songé à se réunir contre l'ennemi commun qu'à se défendre les uns des autres. L'imminence du péril sembla enfin les réconcilier. Louis le Germanique, Charles le Chauve et Lothaire II de Lorraine, s'étant réunis à Coblentz le 4 juin 860, firent entre eux une paix qui parut sincère, et dans laquelle ils comprirent l'empereur Louis et Charles, roi en Provence. Ils ne parlèrent point, il est vrai, de joindre leurs forces pour combattre les Northmen; ils se contentèrent de se promettre de ne point s'attaquer les uns les autres, et de faire, dans la même assemblée, quelques règlements qui furent publiés en langue tudesque et en roman.

Lothaire II, dont il vient d'être question, scandalisait alors l'Église des Gaules par sa conduite à l'égard de sa femme Teutberge, fille du duc Boson. La passion qu'il avait conçue pour la jeune Valdrade lui suggéra le désir de faire déclarer nulle son union, et il crut y parvenir en imputant à la malheureuse reine un crime d'un genre tel que d'anciens canons défendaient le mariage à ceux qui s'en étaient rendus coupables [1]. Teutberge demanda à se justifier par l'épreuve de l'eau chaude [2]; et l'homme qui la subit en sa place ayant retiré sa main saine et sauve de l'eau bouillante, on ne douta plus de l'innocence de la reine. Lothaire II employa alors les menaces et les mauvais traitements pour la contraindre de confesser l'inceste qu'il lui imputait. Teutberge, recourant au pontife romain, protecteur de l'indissolubilité des mariages, sur laquelle repose la paix des familles et des États, lui fit connaître l'alternative où on la réduisait, ou de vivre malheureuse, ou de se déshonorer pour éviter la persécution. Elle ajouta que, si le pape Nicolas Ier apprenait qu'elle eût confessé le crime, il devait tenir pour certain que la violence seule l'aurait forcée à se calomnier elle-même. En effet, vaincue par la persécution, elle promit de s'avouer coupable. Elle donna même sa confession par écrit, dans une assemblée générale des grands de la Lorraine, tenue à Aix-la-Chapelle, où Lothaire II avait prié ses oncles Louis le Germanique et Charles le Chauve, ainsi que son frère Charles, roi en Provence, d'envoyer quelques évêques de leurs royaumes. Comme elle persista dans son

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 280.
[2] Hincmar., *de Divortio Lotharii et Teutbergæ*, t. 1, p. 568.

Digitized by Google

aveu sur l'interpellation des évêques et des seigneurs laïques, les prélats la soumirent à la pénitence publique. Mais la Providence avait suscité Nicolas Ier, dans ces temps malheureux, pour l'opposer comme un mur d'airain aux passions des princes voluptueux. Lothaire II, n'espérant point que la décision du pape lui serait favorable, ne l'attendit pas. Il fit tenir (862), à Aix-la-Chapelle, un autre concile assez complaisant pour lui permettre d'épouser une autre femme : il épousa en effet Valdrade, quelque temps après [1]. Ce crime de Lothaire le rendit odieux à ses propres sujets; et ce qui augmenta le scandale, c'est que sa cour devint comme l'asile de tous ceux qui violaient les lois sacrées du mariage.

Charles le Chauve avait une fille nommée Judith, qui fut d'abord mariée à Ethevulf, roi des Anglo-Saxons, puis, contre toutes les lois, à Ethelbalde, fils d'Ethevulf. Étant revenue dans la Gaule après la mort de son second mari, elle se fit aimer de Baudouin, depuis comte de Flandre, qui, n'espérant point l'obtenir du roi son père, l'enleva et se réfugia en Lorraine [2]. Charles le Chauve, outré d'un pareil affront, fit excommunier le ravisseur par les évêques de son royaume, et refusa de communiquer avec Lothaire II, qui lui avait donné retraite. Louis le Germanique se constitua médiateur pour engager Charles le Chauve à recevoir son neveu au baiser de paix. Le roi de Neustrie déclara qu'il ne pouvait se résoudre à communiquer avec Lothaire, à moins que celui-ci ne promît, en présence de Louis le Germanique et des prélats de sa cour, de s'en rapporter au conseil du pape et des évêques touchant sa conduite avec Teutberge, et de se désister de la protection qu'il accordait à Baudouin. Lothaire II, ayant répondu qu'il était prêt à corriger ce qu'il avait fait de mal et à se justifier sur le reste, fut reçu au baiser de paix dans une assemblée que tinrent les trois rois l'an 862.

Le roi de Neustrie protégeait la reine Teutberge, qui s'était réfugiée dans ses États. Dès qu'elle se vit en liberté, elle réclama l'intervention du saint Siége contre la confession qu'on lui avait extorquée. Le pape voulut qu'on tînt à ce sujet un concile à Metz dans le royaume de Lorraine, avec le concours de deux évêques de chacun des trois royaumes de Germanie, de Provence et de Neustrie, et sous la présidence de deux légats. Ayant appris que Lothaire II, en épousant Valdrade, avait ajouté un crime à un autre crime, il déploya encore plus d'énergie. Le concile convoqué à Metz s'y assembla enfin au mois de juin 863. Mais, par la prévari-

[1] *Annal. Metens.*
[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. 7, p. 291.

Digitized by Google

cation des légats et la faiblesse des évêques, l'adultère y triompha, la voix de la vérité et de l'innocence y fut encore étouffée [1].

Nicolas Ier, après les réprimandes convenables, ne put refuser d'intervenir auprès de Charles le Chauve en faveur de Baudouin, dont on craignait qu'il ne se joignît aux Northmen. Le roi de Neustrie consentit enfin à ce qu'il épousât Judith, et lui donna même dans la suite le comté de Flandre [2].

Mais le pontife, qui pouvait user d'une indulgence raisonnable envers Baudouin, ne pouvait qu'être juste à l'égard de Lothaire II. Le concile de Metz fut donc solennellement condamné dans un concile de Rome; les archevêques de Cologne et de Trèves qui en apportaient les actes furent déposés. Dans leur ressentiment, ils se retirèrent à Bénévent auprès de l'empereur Louis, à qui ils vinrent à bout de faire épouser leur querelle, en lui peignant la déposition des envoyés de son frère comme un outrage à sa propre personne et à la majesté impériale. L'empereur, se croyant méprisé, prit aussitôt la route de Rome, signala son arrivée par des violences, mais finit par écouter la raison, dont Nicolas Ier lui parla le langage avec autorité. Les deux prélats déposés, moins modérés que Louis, intéressèrent à leur vengeance Photius, qui venait de lever en Orient l'étendard du schisme. C'est ainsi que, quelque divisés que soient d'ailleurs entre eux les partisans des diverses erreurs, ils se réunissent tous contre le saint Siége, et la haine commune les rend amis.

Lothaire II, loin d'éclater avec colère, feignit de se soumettre. Il manda au pontife romain qu'il regrettait que le saint Siége se fût laissé prévenir par ses ennemis, et qu'il était prêt, pour le détromper, à aller lui-même à Rome. Mais Nicolas Ier, ne se laissant pas abuser par ces apparences de docilité, ne voulut pas que le roi de Lorraine vînt à Rome, à moins qu'il n'eût auparavant chassé Valdrade (864). Du reste, il ne cessa point d'exhorter Louis le Germanique, Charles le Chauve et les évêques de Lorraine, à rappeler ses devoirs à Lothaire II. Si nous insistons sur ces détails, c'est pour faire mieux comprendre que les évêques ont formé le royaume de France, et que les papes ont fait l'éducation de ses rois.

[1] *Annal. Bertin.*
[2] *Ibid.* Hincmar., *Epist. ad Nicol.*

Digitized by Google

LOUIS LE GERMANIQUE; CHARLES II, LE CHAUVE; LOUIS, empereur; LOTHAIRE II.

Un légat, que Nicolas Ier envoya dans la Gaule, eut principalement pour objet de concilier les princes franks, prêts à se diviser au sujet de la succession de Charles, roi en Provence, mort d'épilepsie l'an 863, et d'obliger Lothaire II à chasser Valdrade pour reprendre Teutberge [1].

Ce légat alla d'abord s'aboucher avec Louis le Germanique à Francfort. De là, il se rendit à Gondreville, où était Lothaire II, à qui il déclara que, s'il ne recevait Teutberge et n'éloignait Valdrade, il serait incessamment retranché de la communion des fidèles. Le roi de Lorraine, craignant que l'excommunication dont il serait frappé ne servît de prétexte à ses oncles pour envahir ses États, consentit à tout. La politique suppléant ou venant en aide aux sentiments de religion, il fit jurer pour lui par douze comtes qu'il reprendrait bientôt Teutberge et la traiterait en reine. Le légat, content de cette négociation, passa à la cour de Charles le Chauve, qui était à Attigny. Pour concilier les intérêts du roi de Neustrie avec ceux des autres princes, il ménagea une entrevue entre Charles et Lothaire II : celui-ci se rendit, en effet, à Attigny et conclut un traité avec son oncle. Le légat, afin de rendre plus solennelle la réconciliation du roi de Lorraine et de Teutberge, avait fait venir cette princesse, qu'il alla présenter à Lothaire II, à la tête des archevêques et des évêques qui se trouvaient à la cour, le conjurant de la recevoir comme sa femme légitime, et le déclarant, s'il n'obéissait pas, « excommunié non-seulement en cette vie, » mais encore en l'autre, où S. Pierre, prince des apôtres, serait son » accusateur, pour le faire condamner par un terrible jugement de » Dieu aux flammes éternelles [2]. » Le légat fit plus : pour s'assurer de la persévérance de Lothaire, il annonça qu'il emmènerait Valdrade à Rome avec lui; et le roi de Lorraine, frappé de la crainte des jugements de Dieu, donna ordre à Valdrade de le suivre. Ce prince et le légat Arsène quittèrent ensuite Attigny pour se rendre à Gondreville, où Teutberge était allée les attendre. Arsène y célébra pontificalement la messe le jour de l'Assomption : Lothaire II et Teutberge y assistèrent revêtus de leurs habits royaux et la couronne en tête. Le légat partit pour Rome avec Valdrade, qui l'ac-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 327.
[2] *Annal. Bertin.*

Digitized by Google

compagna jusqu'en Italie. Bientôt elle le quitta; mais il eut l'autorité de la faire revenir. Rappelée secrètement par Lothaire, elle s'échappa de nouveau; et Nicolas Ier, la sachant engagée dans ses anciens désordres, l'excommunia publiquement (866).

C'était elle qui régnait, tandis que Teutberge, à qui on avait rendu le nom de reine, était traitée en esclave plutôt qu'en épouse[1]. Lothaire II, voulant à toute force faire déclarer nul son mariage, songeait à décider cette cause par le duel, en mettant aux prises un champion de son côté et un autre champion du côté de la reine. Mais, prévoyant que le pape n'aurait garde d'admettre cette sorte d'épreuve, dont le résultat était de tenter Dieu, comme Nicolas Ier l'écrivit à Charles le Chauve, il fit accuser Teutberge d'adultère. On parlait de lui faire son procès et de la condamner à mort : c'était le moyen d'en être sûrement délivré. L'infortunée, dont la vie et l'honneur se trouvaient également compromis, demanda alors au pontife romain la permission de se séparer de Lothaire pour vivre dans la continence, tâchant de prouver contre elle-même que Valdrade était la femme légitime de ce prince. Nicolas Ier reconnut sans peine que cette démarche n'était que l'effet des mauvais traitements infligés à Teutberge (867). Aussi son zèle le porta-t-il à stimuler les évêques du royaume de Lorraine[2] à confirmer les anciennes dispositions de Charles le Chauve, protecteur de la reine délaissée, et à relever Lothaire de sa chute nouvelle. Un traité récemment conclu entre les rois de Lorraine et de Neustrie, et par lequel Lothaire avait donné à Charles l'abbaye de Saint-Vaast, faisait craindre au pape que ce dernier ne trahît les intérêts de Teutberge; mais il espéra le regagner en lui témoignant une entière confiance. Ce fut donc à lui qu'il fit remettre, au palais de Samouci près Laon, les lettres pontificales destinées aux évêques et au roi de Lorraine[3]. Lothaire II, à qui les promesses ne coûtaient rien, répondit à Nicolas Ier par des protestations de soumission[4], et en affirmant qu'il n'avait pas revu Valdrade depuis le départ du légat. La crainte où il était que Charles le Chauve ne profitât de ces troubles pour envahir ses possessions, l'engagea à prier, d'ailleurs, le pape de ne donner autorité à personne sur son royaume. Nonobstant ces protestations, Teutberge continuait d'essuyer tant de mauvais traitements, qu'elle se retira dans les États de Charles le Chauve. Nico-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 330.
[2] Mic., *Epist.* 65. *Conc. Gall.*, t. 3, p. 322.
[3] *Annal. Bertin.*
[4] *Epist. Loth.*, apud Baron., ad ann. 866.

Digitized by Google

las, qui ne se fiait plus aux promesses de Lothaire, exhorta avec plus d'empressement que jamais les rois oncles de ce prince à prendre des mesures pour faire cesser le scandale, et ils s'y employèrent en effet.

Pendant que Lothaire II foulait indignement aux pieds la sainteté du lien conjugal, Charles le Chauve demandait au Ciel de répandre des bénédictions sur son mariage. Il annonçait dans un concile de Soissons (866) que, pour obtenir des enfants capables de gouverner l'État et de défendre l'Église, il avait résolu de faire sacrer et couronner la reine Hermintrude, qui n'avait pas encore reçu l'onction royale, quoique mariée depuis plus de vingt-trois ans[1]. Elle fut sacrée dans l'église de Saint-Médard, et couronnée par la main des évêques et du roi.

On voit, par le motif qui porta Charles le Chauve à faire bénir et couronner la reine Hermintrude, qu'il n'était pas alors content de la conduite des princes ses enfants. Charles, roi en Aquitaine, et Louis, l'aîné, s'étaient révoltés ouvertement contre ses ordres; et quoiqu'ils eussent bientôt fait leur paix, le pontife romain leur avait enjoint de se présenter au concile pour donner une satisfaction convenable. D'ailleurs Charles, roi en Aquitaine, souffrait d'une blessure qu'il avait reçue quelques années auparavant, et dont il mourut précisément en 866[2].

Le concile de Soissons, s'occupant de l'Église de Bretagne, pria le pape de menacer le duc des Bretons de l'excommunication, s'il ne rendait au roi de Neustrie la soumission qu'il lui devait et s'il ne lui payait le tribut ordinaire de cinquante livres d'argent. Les termes d'une lettre adressée, cette même année, par Nicolas Ier au duc Salomon font croire que ce prince s'était récemment converti au paganisme. La suscription de la lettre porte : *A Salomon, roi des Bretons,* tandis que les évêques franks lui donnaient seulement le titre de duc. L'obstination de Salomon dans sa révolte contre la Neustrie était sans doute encouragée par les ravages des Northmen que l'amour du butin ramenait incessamment à la charge. Leurs incursions, en affaiblissant la force du pouvoir central, favorisaient sur tous les points les rébellions et les essais d'indépendance.

Charles le Chauve, par exemple, ayant ôté la charge de comte de Bourges à Gérard, qui en était revêtu, sans l'accuser d'aucun crime, et l'ayant donnée à un autre grand nommé Acfried[3], Gérard

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 7, p. 342.
[2] *Annal. Bertin.*
[3] *Ibid. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 20.

Digitized by Google

prit les armes pour se maintenir dans ses fonctions, assiégea son rival dans un château, et lui fit couper la tête. Le roi de Neustrie, afin de tirer vengeance de cet attentat, entra dans le Berri avec son armée, l'an 868; mais il n'osa attaquer Gérard. Il se contenta de dévaster la province. Bourges avait été pillé et brûlé par les Northmen[1] l'année précédente; et les nouveaux ravages que fit l'armée de Charles le Chauve réduisirent le Berri à une telle extrémité, que plusieurs milliers de personnes y moururent de faim. Le pays Nantais, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, sillonnés de nouveau par les Barbares qui étaient entrés dans la Gaule par la Loire, présentaient aussi le spectacle de la désolation. Dès l'an 863 la célèbre église de Saint-Hilaire de Poitiers avait été brûlée, au grand deuil des peuples.

Salomon, duc des Bretons, ayant fait sa paix avec le roi de Neustrie, qui lui donna l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers et toutes celles du Cotentin, offrit de marcher contre les Northmen qui étaient sur la Loire, à condition que les Franks les attaqueraient en même temps du côté de la France[2]. Charles le Chauve, pour animer Salomon à cette expédition, le reconnut roi, et lui envoya, par son chambellan, la couronne et les autres ornements royaux. Il dirigea en même temps contre les Northmen un corps de troupes commandées par le prince Carloman, son fils, qui ne fit que ravager les provinces qu'il était chargé de défendre[3]. Les Poitevins furent plus heureux. S'étant recommandés à Dieu et à S. Hilaire, ils attaquèrent les Northmen pour la troisième fois, et remportèrent une victoire accompagnée d'un grand carnage et suivie d'un riche butin, dont ils offrirent la dîme à S. Hilaire, apparemment pour en rebâtir l'église.

Le prince Pépin, apres s'être sauvé de Saint-Médard, s'était joint à ces Northmen pour tâcher de reconquérir l'Aquitaine. Mais il fut repris et livré à son oncle Charles le Chauve (868), qui fit consulter Hincmar sur la manière dont on devait le traiter pour le punir de son apostasie et des attentats auxquels il s'était livré. L'archevêque de Reims composa quelques années après, sur ce sujet, un petit écrit où il rapporte les canons contre les moines apostats; mais il émet l'avis qu'à cause des infirmités de Pépin, menacé de paralysie, on doit le traiter avec douceur[4]. Pépin eut le moyen d'expier dans

[1] *Bibl. nov.*, t. 2, p. 232.
[2] *Annal Metens.*, ad ann. 867. *Annal. Bertin.*, ad ann. 868.
[3] *Cap. Car. Calv.* Opera Sirm., t. 3, p. 342. *Annal. Bertin.*, ad ann. 868.
[4] Hincm., *Opus* 59, t. 2, p. 821.

Digitized by Google

sa prison les maux qu'il avait causés à sa patrie en se joignant aux Northmen.

L'ambition l'avait perdu; une passion non moins dangereuse perdit Lothaire II.

Dès que ce prince, que la fermeté du saint pape Nicolas Ier avait découragé, eut appris sa mort, il se flatta qu'il pourrait gagner Adrien II, successeur de Nicolas, faire déclarer son mariage nul, et épouser Valdrade. Adrien II, auquel il écrivit [1], lui répondit que le saint Siége était toujours disposé à accueillir une satisfaction convenable; que, s'il se croyait innocent de ce qu'on lui avait reproché, il vînt à Rome avec confiance; que, s'il se sentait coupable et reconnaissait sa faute, il ne laissât pas que d'y venir, pour recevoir le remède de la pénitence.

Avant d'entreprendre ce voyage, Lothaire II tenta un autre moyen sur lequel il comptait beaucoup. Teutberge, excédée des mauvais traitements qu'elle essuyait, persistait à désirer sa séparation. Il l'envoya à Rome pour solliciter elle-même la déclaration de nullité. Le pontife reçut cette princesse avec honneur; mais, démêlant sans peine ce qui l'obligeait à plaider contre ses intérêts, il dit qu'il ne pouvait consentir à ce qu'elle demandait, et qu'il y avait lieu tout au plus à assembler un concile pour en délibérer avec maturité. En attendant, il voulut qu'elle retournât à la cour de Lothaire II; puis, écrivant à ce prince les détails de l'entrevue, il l'exhorta à traiter Teutberge comme sa femme légitime et à ne point la laisser manquer du nécessaire. Il menaça même de l'excommunier, si Lothaire infligeait quelques mauvais traitements à la reine [2].

De son côté, Valdrade fit demander par l'empereur Louis à Adrien II l'absolution de l'excommunication lancée contre elle par Nicolas Ier. Le pape l'accorda, sur l'assurance donnée par l'empereur que Valdrade s'était corrigée de ses désordres.

Pendant ce temps, Charles le Chauve, qui paraissait n'attendre que l'excommunication de Lothaire II pour envahir ses États, s'alarmant des démarches du pape, tint, avec Louis le Germanique, une assemblée d'évêques à Auxerre, le 1er février 868, touchant la séparation que méditait son neveu [3]. Il faut que la politique y ait eu plus de part que le vrai zèle; car Lothaire II, sur le point de se rendre à Rome, voulut d'abord s'assurer des deux rois. Il alla trouver Louis le Germanique, et lui fit jurer qu'il n'entrepren-

[1] *Annal. Metens.*
[2] *Epist. Adriani ad Loth., Conc. Gall.*, t. 3, p. 371.
[3] *Annal. Metens.*

Digitized by Google

drait rien sur ses possessions au cas que Valdrade reçût de nouveau le titre d'épouse. Charles le Chauve, à qui Lothaire II demanda la même promesse, refusa de donner une parole précise. Le roi de Lorraine ne laissa pas que de partir pour Rome au mois de juin 869.

Il conféra avec l'empereur son frère, occupé au siége de Bari, contre les Sarrasins; puis, accompagné de l'impératrice, il se rendit au Mont-Cassin, où Adrien II avait été invité à se trouver, afin que Lothaire II pût l'entretenir avec plus de liberté et moins d'éclat qu'il n'aurait pu faire à Rome. Le roi de Lorraine ne négligea rien pour se rendre le pape favorable. Il souhaita surtout qu'afin de montrer qu'on ne le regardait pas comme excommunié, le pontife lui dît la messe et le communiât de sa main. Les instantes prières de l'impératrice lui obtinrent cette grâce; mais il fut étrangement surpris lorsqu'à la fin de la messe, le pape, tenant en main le corps de Jésus-Christ, lui adressa ces paroles : « Prince, si vous ne vous reconnaissez pas coupable de l'adultère que le seigneur Nicolas vous avait défendu de » commettre, et si vous avez une ferme résolution de n'avoir plus » de commerce avec votre concubine Valdrade, approchez avec » confiance, et recevez le sacrement de la vie éternelle. Mais, si » votre conscience vous reproche ce crime, et si vous êtes dans » la disposition de vous replonger dans vos débauches, ne soyez » pas assez téméraire pour recevoir le corps et le sang de votre » Seigneur, de peur que vous ne trouviez votre condamnation dans » ce sacrement de sa miséricorde[1]. » Lothaire eut honte de reculer, et reçut la communion avec un cœur livré au péché. Le pontife, se tournant ensuite vers les seigneurs qui accompagnaient le roi de Lorraine, disait à chacun d'eux, en leur présentant la communion : « Si vous n'avez ni contribué ni consenti aux adultères de Lothaire, » votre roi, avec Valdrade, et si vous n'avez pas communiqué avec » les autres excommuniés par le saint Siége, que le corps du Seigneur vous profite pour la vie éternelle[2]. » L'horreur du sacrilége en fit retirer quelques-uns; tous les autres communièrent, à l'exemple de leur maître; mais jamais péché ne fut plus visiblement puni.

Adrien II étant retourné à Rome, Lothaire l'y suivit. Il alla d'abord faire sa prière dans l'église de Saint-Pierre, mais il n'y trouva personne du clergé pour l'y recevoir avec les honneurs qu'on avait coutume de rendre aux têtes couronnées. Il espérait que le pape viendrait, le lendemain dimanche, lui dire la messe, et il ne put

[1] *Annal. Metens.*
[2] *Ibid.*, et *Rhegin.*

Digitized by Google

l'obtenir. Le lundi il entra dans Rome, et dîna au palais de Latran avec le pontife, à qui il fit de riches présents en vases d'or et d'argent. Adrien II, à son tour, lui donna un manteau, une palme et une férule ou un sceptre; ce que Lothaire et les siens interprétèrent favorablement, comme si le pape, par le manteau, eût annoncé qu'il le revêtirait de Valdrade; par la palme, qu'il serait victorieux de ses ennemis, et viendrait à bout de ses desseins; par la férule, qu'il soumettrait les évêques rebelles à sa volonté. Mais Adrien II était bien éloigné d'avoir ces sentiments. Il se contenta de nommer des légats pour examiner sur les lieux, avec les évêques, la question du mariage, et lui en faire ensuite le rapport.

Lothaire II quitta Rome, satisfait de sa négociation. A peine fut-il arrivé à Lucques, qu'une fièvre maligne l'attaqua et presque tous ceux de sa suite. La plupart moururent sous ses yeux. Il se fit porter jusqu'à Plaisance, où il mourut lui-même le 8 août 869, sans reconnaître la main qui s'appesantissait sur lui. On observa que tous ceux de ses serviteurs qui avaient commis avec lui le sacrilége d'une communion indigne, périrent en peu de jours, et que ceux qui s'étaient retirés de la sainte table échappèrent seuls au trépas. C'est ainsi que Dieu, par un terrible jugement, mit fin à une affaire qui scandalisait depuis si longtemps la Gaule et la Germanie.

LOUIS LE GERMANIQUE; CHARLES II, LE CHAUVE; LOUIS, empereur.

L'empereur Louis, frère de Lothaire II, était son héritier naturel; mais ce prince, occupé à combattre les Sarrasins en Italie, ne pouvait aller sitôt se mettre en possession. Afin de garantir ses droits, le pape écrivit aux grands de Lorraine de demeurer fidèles à l'empereur, les menaçant de l'excommunication s'ils reconnaissaient un autre souverain; il écrivit également aux évêques et aux grands de Neustrie, pour les engager à détourner Charles le Chauve d'envahir les États de son neveu. Mais Charles n'eut pas plutôt appris la mort de Lothaire II, que, sachant l'empereur retenu en Italie par la guerre, et son frère Louis malade en Germanie, il se rendit à Attigny, puis à Verdun, où l'évêque de cette ville et celui de Toul lui firent hommage. Il passa de là à Metz, dont l'évêque et plusieurs autres prélats le reconnurent pour leur roi. Il y arriva le 5 sep-

Digitized by Google

tembre 869, et le 9 du même mois il y fut couronné, dans l'église de Saint-Etienne, roi de Lorraine [1].

Cette brusque prise de possession faillit allumer la guerre entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Toutefois, ce dernier, après quelques négociations, obtint sa part du royaume de Lothaire II. Charles le Chauve garda seulement le Hainaut, le tiers de la Frise, la haute Lorraine, une partie des Pays-Bas, de la Bourgogne, du Dauphiné, et la portion du Languedoc qui avoisine le Rhône. Les seigneurs franks, s'embarrassant peu des réclamations de l'empereur, crurent que l'intérêt commun demandait que l'on augmentât la puissance des deux rois, afin qu'ils fussent plus en état de résister à leurs ennemis, et surtout aux Northmen, qui tenaient la Gaule dans de continuelles alarmes [2]. Charles le Chauve, pour apaiser le mécontement du pape, lui envoya un ambassadeur chargé de riches présents; mais ils ne purent adoucir Adrien II [3]. Le partage n'en resta pas moins fixé, tel que les intérêts nationaux de la Gaule et de la Germanie l'avaient réclamé, à l'exclusion de l'empereur, dont la puissance était circonscrite en Italie (870).

L'accroissement de son pouvoir ne mit pas Charles le Chauve à l'abri de cruels chagrins. Son fils Carloman, qu'il avait destiné à l'Église, afin qu'après sa mort le royaume ne fût pas trop fractionné, était diacre de l'Église de Meaux et abbé de plusieurs monastères. Quoiqu'engagé dans les ordres sacrés, ce jeune prince avait commandé des armées. Mais il fut tout à la fois, mauvais chef à la guerre, indigne ministre de l'Église, fils ingrat et sujet rebelle [4]. Charles le Chauve, mécontent de sa conduite, dont il s'était plaint dans un concile d'Attigny, assemblé en partie pour ce sujet (870), lui avait ôté ses abbayes, et l'avait fait enfermer dans une prison à Senlis [5]. Carloman, dans sa disgrâce, eut recours au pape, qui s'intéressa vivement pour un prince que sa jeunesse paraissait rendre excusable et son malheur digne de compassion. Cédant à ses instances, qu'appuyaient les sentiments de l'amour paternel, Charles le Chauve accorda la liberté à Carloman. Mais l'ingrat, moins touché de sa délivrance qu'aigri de sa captivité, prit les armes contre son père et ravagea toute la Belgique. Trompé par les envoyés qu'il

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 869. Inter *Caroli Calv. Capit.* Oper. Sirmond., t. 3, p. 279.
[2] Daniel, *Abregé de l'hist. de France*, t. 2, p. 130.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 48.
[4] *Ibid.*, p 81.
[5] *Annal. Bertin.*, ad ann. 870.

Digitized by Google

députa à Rome pour justifier sa nouvelle révolte, Adrien II écrivit (871) à Charles le Chauve de rendre à son fils les honneurs et les dignités dont il l'avait dépouillé. En même temps, Hincmar de Reims tâcha, par ses avis, de rappeler Carloman au devoir. Le prince donna quelques marques de repentir, puis se laissa engager dans de nouveaux désordres. Comme il était diacre de l'Église de Meaux, le roi le fit excommunier par les évêques de la province de Sens; ensuite on l'emprisonna pour la seconde fois à Senlis [1]. L'an 873, il se tint dans cette ville un concile des provinces de Reims et de Sens, pour juger canoniquement ce fils rebelle, que la sentence du concile déposa du diaconat. Les partisans du prince n'en parurent que plus attachés à ses intérêts, et après sa déposition des ordres sacrés, ils conçurent plus d'espoir que jamais de l'élever sur le trône. Aussi le roi, voulant supprimer la cause de tant de révoltes, se détermina à faire instruire le procès de son fils. Carloman fut condamné à mort. Mais on modéra la sentence, et afin de lui laisser le temps de faire pénitence, on se borna à lui crever les yeux, et à l'enfermer dans le monastère de Corbie. Il en fut tiré bientôt par la faction de Louis le Germanique, son oncle, qui lui donna le monastère d'Epternac, où l'infortuné mourut peu de temps après [2]. Charles le Chauve, justement sévère envers son fils, montra plus d'indulgence à l'égard des complices de la révolte de Carloman [3].

Dans l'intervalle, Adrien II s'était rapproché du roi. Il lui avait même déclaré que, si l'empereur Louis venait à mourir, il ne reconnaîtrait pas d'autre empereur que lui [4].

Les sujets d'inquiétude naissaient dans la famille de Charles le Chauve, sans que les ennemis extérieurs cessassent de lui en donner. Le royaume continuait d'être pillé par les Northmen, et comme si ce fléau n'eût pas suffi, les Sarrasins infestèrent les côtes de la Provence.

« En 869, dit un contemporain [5], Louis, fils de Louis, roi de Germanie, se prenant à faire la guerre avec les Saxons contre les Wenèdes qui sont dans le pays des Saxons, remporta une sorte de victoire, avec un grand carnage des deux partis. En revenant de là, Roland, archevêque d'Arles, qui avait obtenu de l'empereur Louis et d'Ingelberge l'abbaye de Saint-Césaire, éleva dans l'île de la Camargue, de tous côtés extrêmement riche, où sont la plupart des

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 871.
[2] *Ibid.*, ad ann. 873.
[3] *Capit. Baluz.*, t. 2, p. 227.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 81.
[5] *Annal. Bertin.*, ad ann. 869.

Digitized by Google

biens de cette abbaye, et dans laquelle les Sarrasins avaient coutume d'avoir un port, une forteresse seulement de terre et construite à la hâte. Apprenant l'arrivée des Sarrasins, il y entra assez imprudemment. Les Sarrasins, débarqués à ce château, y tuèrent plus de trois cents des siens, et lui-même fut pris, conduit dans leur navire et enchaîné. Auxdits Sarrasins furent donnés, pour le racheter, cent cinquante livres d'argent, cent cinquante manteaux, cent cinquante grandes épées et cent cinquante esclaves, sans compter ce qui se donna de gré à gré. Sur ces entrefaites, ce même prélat mourut sur les vaisseaux. Les Sarrasins avaient habilement accéléré son rachat, disant qu'ils ne pouvaient demeurer plus longtemps, et que, si on voulait le ravoir, il fallait que ceux qui le rachetaient donnassent promptement sa rançon, ce qui fut fait. Et les Sarrasins, ayant tout reçu, assirent le prélat dans une chaise, vêtu de ses habits sacerdotaux, dans lesquels ils l'avaient pris, et, comme par honneur, le portèrent du navire à terre. Mais, quand ceux qui l'avaient racheté voulurent lui parler et le féliciter, ils trouvèrent qu'il était mort. Ils l'emportèrent avec un grand deuil, et l'ensevelirent le 22 septembre, dans le sépulcre qu'il s'était fait préparer lui-même. »

La désolation que les Sarrasins portaient au midi, les Northmen la répandaient dans toutes les provinces, dans toutes les villes, tour à tour victimes de leur cupidité et de leur fureur. C'étaient comme des troupes de furies qui parcouraient la Gaule, le flambeau à la main, consumant par le feu ce qu'ils ne pouvaient emporter [1]. A peine en avait-on défait une bande, qu'on en avait plusieurs autres à combattre. Ils semblaient sortir de terre et renaître de leurs propres cendres.

Ceux des Northmen qui s'étaient retranchés sur la Loire s'y rendaient de jour en jour plus formidables. Ils s'étaient emparés d'Angers, et, après en avoir brûlé les églises et les monastères, ils en avaient fait comme une place d'armes d'où ils inquiétaient les pays voisins. Charles le Chauve, ayant pacifié les troubles domestiques par la punition du prince Carloman, entreprit (873) de chasser ces Barbares d'un poste si avantageux. Mais, pour surprendre des ennemis accoutumés à surprendre les autres, il feignit de marcher contre la Bretagne, et vint tomber sur Angers dont il forma le siége d'un côté, tandis que Salomon, roi des Bretons, investissait la ville de l'autre. Ce prince, après s'être servi des Northmen contre les

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 88.

Digitized by Google

Franks, en avait trouvé le voisinage trop incommode pour ne pas les éloigner. Quoique plus habiles dans l'art d'attaquer que dans celui de se défendre, les Barbares firent une vigoureuse résistance. Mais les Bretons vinrent à bout de creuser un canal pour y détourner la Mayenne. Épouvantés par ce travail, les Northmen se rendirent aux conditions que Charles le Chauve voulut leur prescrire, savoir : que ceux d'entre eux qui étaient chrétiens ou qui voulaient le devenir pourraient demeurer en Neustrie; que les autres sortiraient de la Gaule, pour n'y plus revenir; qu'en attendant la saison propice pour l'embarquement, ils se retireraient avec leurs bateaux dans une île de la Loire, où ils ne pourraient demeurer que jusqu'au mois de février 874 [1]. Le roi exigea des otages pour la garantie du traité, et les Northmen évacuèrent Angers.

La gloire que Salomon, roi des Bretons, avait acquise à ce siége ne le protégea point contre une conspiration de plusieurs grands de Bretagne [2]. Ils se saisirent d'abord de Vigon, son fils aîné, qui avait fait hommage au roi de Neustrie pendant le siége d'Angers; ce dont s'offensait l'indépendante fierté des Bretons. Salomon se sauva dans l'église d'un monastère, où il fut pris et aveuglé avec tant de cruauté qu'on le trouva mort le lendemain (873). C'est ainsi, dit un de nos anciens annalistes, qu'on lui rendit la pareille de ce qu'il avait fait en tuant son seigneur Hérispée jusque sur l'autel. Mais Salomon avait expié ce crime, et il est honoré en Bretagne comme un saint martyr : on assure même que ce qui provoqua le soulèvement fut la résolution qu'il avait prise de faire cesser le schisme de la Bretagne, en reconnaissant la métropole de Tours. Gurvand et Pasquiten partagèrent cette province entre eux; mais, comme le crime n'est jamais le nœud d'une alliance solide, ils se détruisirent bientôt l'un l'autre, et Alain se rendit enfin maître du pays. Charles le Chauve ne prit aucune part à tous ces mouvements des Bretons, sinon qu'il refusa de reconnaître la qualité de roi à Alain et aux ducs qui lui succédèrent, cette qualité n'ayant été accordée, par la nécessité des temps, qu'à Salomon et à ceux qui descendraient de lui [3].

Loin de se diviser comme les chefs bretons, les rois Louis le Germanique et Charles le Chauve vivaient alors dans une concorde qui leur permettait de procurer le bien de la religion. Ils firent à

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 873.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 91.
[3] *Capit.*, ad ann. 877, apud Sirmond., t. 3, p. 342.

Digitized by Google

cette époque des donations considérables aux églises et aux monastères de leurs États (875).

Mais la succession de l'empereur Louis, leur neveu, fut une nouvelle pomme de discorde jetée entre la Neustrie et la Germanie. Cet empereur mourut sans laisser d'enfants mâles, le 13 août 875, et fut enterré à Milan, dans la basilique de Saint-Ambroise. Il n'avait qu'une fille, qui fut mariée au comte Boson, qu'elle trouva le moyen de faire roi, comme nous le dirons plus tard, pour contenter sa propre ambition.

LOUIS LE GERMANIQUE, CHARLES II.

Les rois de Germanie et de Neustrie prétendirent l'un et l'autre au royaume d'Italie et à l'empire. Louis, en qualité d'aîné, se croyait plus de droits; mais Charles II, plus ambitieux et plus actif quand il s'agissait de ses intérêts, se flatta d'engager le pape Jean VIII à tenir les promesses d'Adrien II. Il marcha donc en Italie avec une armée nombreuse, gagnant de vitesse les fils de Louis le Germanique [1], recevant sur la route les hommages des grands italiens. Le pape réalisa ses espérances [2], et l'invita à venir à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Il y fut couronné empereur le jour de Noël (875), avec de grandes démonstrations de joie de la part des Romains. N'omettant rien pour s'assurer la possession de l'empire que lui disputait son frère, il convoqua à Pavie une assemblée des prélats et des seigneurs de Lombardie, et y fit ratifier son élection de la manière la plus solennelle.

Louis le Germanique ne se borna pas à envoyer deux armées en Italie pour empêcher Charles le Chauve de recevoir ou pour lui arracher la couronne impériale. Quand il vit que ses desseins échouaient de ce côté, il entra à main armée dans les anciens États de son frère absent, et fit soulever quelques grands et même quelques évêques. Jean VIII adressa aussitôt de vifs reproches aux prélats de Germanie de ce qu'ils n'avaient pas détourné leur roi de cette expédition, exhorta les prélats de Neustrie à demeurer fidèles au nouvel empereur, et réprimanda sévèrement ceux qui s'étaient déclarés pour Louis le Germanique [3]. Le prompt retour

[1] Quantâ potuit velocitate Romam profectus est. (*Annal. Fuld.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 181.)
[2] Odorann., *Acta Conc. Pontigonens.*
[3] Editio altera *Conc. Pontigonens.*, *Conc. Gall.*, t. 3.

Digitized by Google

de Charles le Chauve acheva d'apaiser le soulèvement. Sa qualité d'empereur sembla le rendre plus respectable à ses peuples, et il n'eut qu'à se montrer pour déconcerter les factieux. Le 15 avril 876, il célébra la fête de Pâques au monastère de Saint-Denis. Puis les évêques d'en deçà des Alpes, réunis au concile de Pontion, confirmèrent son élection à l'empire, déjà sanctionnée à Pavie par les évêques et les seigneurs italiens.

L'empereur parut au concile de Pontion, la couronne sur la tête et habillé à la grecque [1]. L'annaliste de Fulde [2] fait remarquer qu'il aimait en effet les vanités grecques; qu'il paraissait les fêtes et les dimanches dans l'église revêtu d'une dalmatique qui lui descendait jusqu'aux talons, et par-dessus d'un baudrier pendant jusqu'à terre, portant sur la tête un voile de soie, et sur ce voile un diadème [3].

Louis le Germanique, négociant alors au lieu de combattre, envoya des ambassadeurs à Charles le Chauve, pour réclamer sa part du royaume d'Italie. L'empereur reçut ces envoyés au concile de Pontion. Mais il n'y eut que la mort du roi de Germanie qui termina le différend. Ce prince expira à Francfort, le 28 août 876, le même jour que des légats du pape partaient, avec un envoyé impérial, pour conclure un accommodement avec lui. On l'enterra au monastère de Lauresheim. Il laissait trois fils, Louis, Charles et Carloman, entre lesquels il avait partagé son royaume, et qui étaient en état de le défendre.

CHARLES II, CARLOMAN, LOUIS, CHARLES.

Si l'ambition pouvait jamais être satisfaite, Charles le Chauve ne devait rien avoir à désirer [4]. Il avait réuni à ses États, avec la qualité d'empereur, les trois royaumes de ses neveux, fils de l'empereur Lothaire. Il voulut y ajouter encore les possessions de ses autres

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 109.

[2] Apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 181 : De Italiâ in Galliam rediens, novos et insolentes habitus assumpsisse perhibetur : nàm, talari dalmaticâ indutus, et baltheo desuper accinctus pendente usque ad pedes, necnon capite involuto serico velamine, ac diademate desuper imposito, dominicis et festis diebus ad ecclesiam procedere solebat... Græcas glorias optimas arbitrabatur.

[3] Au frontispice d'une Bible qui fut présentée à Charles le Chauve par les moines de Saint-Martin de Metz, on voit le portrait de ce prince, assis sur son trône, revêtu d'habits longs à la grecque et enrichis de pierreries. Sa couronne est fort grande, et d'une forme assez singulière : pour sceptre il tient une canne plus longue qu'un bâton ordinaire : son trône est orné de trois fleurs de lis assez mal faites. Cette Bible, qui est fort belle, fut donnée à Colbert par le chapitre de Saint-Étienne de Metz, et elle est aujourd'hui à la Bibliothèque du roi.

[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 115.

Digitized by Google

neveux, fils de Louis le Germanique, et marcha pour s'en rendre maître, dès qu'il eut appris la mort de leur père. On voit qu'il obéissait à l'idée de l'unité de l'empire et cherchait à réaliser le vaste système de centralisation de son aïeul : on va voir aussi les intérêts nationaux de la Germanie protester contre sa prétention.

Le jeune Louis s'avança sur les bords du Rhin pour en disputer le passage à son oncle; mais, avant de faire aucun acte d'hostilité, il l'envoya prier de se souvenir que les princes qu'il voulait dépouiller étaient ses neveux. L'ambition de Charles le Chauve n'écouta aucune représentation. Alors le jeune Louis, pour manifester mieux son bon droit, eut recours à ce qu'on nommait le *Jugement de Dieu;* c'est-à-dire qu'il fit subir l'épreuve de l'eau chaude à dix des siens, celle de l'eau froide à dix autres, et celle du fer chaud à dix autres encore, suppliant le Seigneur de faire connaître par là si la justice était de son côté : ces trente personnes sortirent toutes saines et sauves de ces épreuves, ce qui remplit de confiance Louis et ses troupes [1]. Le jeune prince, recourant à des moyens plus efficaces que ceux qu'indiquaient les préjugés populaires, fit faire des prières et des jeûnes dans son camp, tandis que les guerriers de l'empereur se moquaient de ces dévotions, comme si la lâcheté en eût été le principe. Ils ne s'en raillèrent pas longtemps. L'armée de l'empereur fut complétement battue, et ce prince obligé de prendre la fuite, avec la double honte d'avoir voulu opprimer ses neveux et de n'avoir pas réussi dans cette entreprise.

D'autres adversaires se présentaient à l'opposé de la Germanie. Avant de livrer bataille à Louis, Charles le Chauve avait appris à Cologne qu'une flotte de Northmen, d'environ cent voiles, commandée par le fameux Rollon (Hrolf), était entrée dans la Seine et menaçait tout le pays. L'espoir d'envahir les possessions d'autrui avait un moment prévalu sur l'obligation de défendre les siennes; mais, après sa défaite, l'empereur n'hésita point à envoyer les débris de son armée sur les bords de la Seine, pour s'opposer à la descente

[1] L'épreuve de l'eau froide consistait à plonger celui qui s'y soumettait, bien garrotté, dans une cuve pleine d'eau : s'il tombait au fond, il était coupable; s'il surnageait, il était innocent. Dieu, croyait-on, aurait plutôt fait un miracle que de laisser périr un innocent. Pour la seconde épreuve, il fallait sortir sain et sauf d'une cuve d'eau bouillante, où l'on restait un temps déterminé. Enfin, celui qui s'exposait à l'épreuve du fer ardent était obligé ou de marcher lentement sur des socs rougis, ou de mettre et laisser sa main dans un gantelet sortant de la fournaise, sans qu'il parût trace de brûlure. Il y avait encore l'épreuve de la croix, qui consistait à tenir ses bras étendus le plus longtemps qu'il était possible; celui qui les laissait tomber le premier perdait sa cause. Ces épreuves, et quelques autres moins communes et aussi bizarres, se faisaient dans l'église, et étaient accompagnées de prières et de cérémonies qui leur donnaient un caractère sacré. (Anquetil, *Hist. de France*, t. 1, p. 424.)

Digitized by Google

des Northmen. C'était une faible barrière que des troupes découragées par un échec, en présence d'ennemis dont le nom seul répandait la terreur, en présence surtout d'un des plus braves chefs northmen qui aient infesté la Gaule. Rollon avait plus de valeur que de férocité, plus de prudence que de finesse, et il aurait pu passer pour un héros sans un reste de barbarie et de cruauté. Il était jeune, ambitieux, se proposait moins de piller nos provinces que de les conquérir, mais commençait par le pillage pour s'attacher ses pirates et rendre ainsi ses conquêtes plus faciles. Il serait impossible de décrire tous les maux que ce chef de Barbares causa à la Gaule pendant trente-sept années qu'il y fit une continuelle guerre[1].

Pour surcroît de perplexité, pendant que l'empereur pouvait à peine protéger la Neustrie contre l'invasion des hommes du nord, le pape le somma de venir, comme il l'avait promis, au secours de l'Église romaine contre les Sarrasins, qui ne donnaient pas moins d'alarmes à l'Italie que les Northmen en donnaient à la Gaule. Se résignant à ce voyage, il régla, par un capitulaire daté de Compiègne (877), son séjour de prédilection, les contributions qu'on paierait aux Barbares qui étaient sur la Seine, afin d'acheter d'eux quelque trève pendant son absence. Il adopta ensuite, dans une assemblée à Quierci, des mesures pour prévenir les troubles qui pouvaient naître d'ailleurs, et pour déterminer la manière dont son fils devait gouverner à sa place[2]. Enfin, il prit la route d'Italie.

Au delà du Mont-Jura, on lui annonça que son élection à l'empire, contestée par la Germanie, venait d'être confirmée solennellement dans un concile de Rome, et que le pape avait ordonné de le reconnaître comme empereur, sous peine d'anathème pour les laïques et de déposition pour les ecclésiastiques. A Verceil, il rencontra le pontife romain, qui venait au-devant de lui, et ils se rendirent ensemble à Pavie : mais ils n'y furent pas longtemps. Le jeune Carloman s'avançait à grandes journées pour combattre son oncle. Ainsi Charles le Chauve, qui n'était venu que pour repousser les Sarrasins, se voyait sur les bras une armée de Germains, et les Infidèles durent encore cette fois leur salut à la division des Chrétiens. Le pape et l'empereur passèrent à Tortone, où Jean VIII sacra impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve. L'empereur fit ensuite retirer cette princesse, avec son trésor, vers Maurienne.

A ces embarras vint se joindre la nouvelle d'une conjuration. La plupart des grands, à qui il avait ordonné de le suivre dans cette expédition, refusaient de marcher, sous prétexte qu'elle dégarnis-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 117.
[2] Inter *Capit. Carol. Calv.*, p. 330, edit. Sirmond.

Digitized by Google

sait la Gaule, désormais exposée sans défense aux courses des Northmen et des troupes germaniques. Il fut donc obligé de fuir avec l'impératrice, tandis que, par un événement bizarre, Carloman prenait de son côté la fuite, sur un faux avis que l'empereur allait fondre sur lui avec une puissante armée. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ces princes, rétrogradant l'un vers la Germanie, l'autre vers la Gaule, tombèrent tous deux malades dans leur fuite. La maladie de Carloman fut longue et dangereuse : celle de l'empereur n'était qu'une fièvre peu grave; mais Sédécias, son médecin, qui était juif, l'empoisonna par une potion qu'il lui fit prendre[1]. Charles le Chauve mourut onze jours après, le 6 octobre 877, dans la trente-septième année de son règne et la seconde de son empire. On embauma son corps pour le porter au monastère de Saint-Denis; mais, malgré cette précaution, l'infection, causée apparemment par la malignité du poison, fut si grande, qu'on se vit obligé de l'enterrer en chemin, au monastère de Nantua, dans le Lyonnais[2]. Sept ans après, on porta ses ossements à Saint-Denis.

Ainsi finit un prince dont la vie n'eut rien de remarquable qu'une alternative presque continuelle de bonne et de mauvaise fortune[3]. Mais les succès l'énervaient, les disgrâces ne l'abattaient point : il parut aussi grand et aussi constant dans l'adversité que petit et faible dans la prospérité. La suite de sa vie le montra plus ambitieux que courageux, plus artificieux que prudent, plus avide de conquérir les Etats d'autrui que soigneux de conserver les siens. Touchant la religion, il publia un grand nombre de règlements fort sages : il ne lui manqua que le zèle ou l'autorité pour les faire observer. Des écrivains lui ont donné de son vivant le surnom de *Grand :* la postérité ne lui a conservé que celui de *Chauve*. Un auteur contemporain élève sa sollicitude pour le rétablissement des lettres au-dessus même du zèle de Charlemagne[4] : mais, pour faire apprécier cet éloge, il suffit de dire que c'est dans une épître dédicatoire qu'on le lui donne.

CARLOMAN, LOUIS, CHARLES, LOUIS II ou LOUIS LE BÈGUE.

Charles le Chauve avait déclaré, en mourant, son héritier, le prince Louis II (Lodwig II), surnommé le Bègue, le seul de ses

[1] *Annal. Fuld.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 188. *Annal. Bertin.*, ibid., p. 124. *Annal. Metens.*, ibid., p. 203.

[2] *Annal. Bertin.*

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 122.

[4] *Epist. Herrici ad Carol. Analect.*, t. 1.

Digitized by Google

fils qui lui restât. Il en donna l'acte à l'impératrice Richilde, avec le sceptre, la couronne et l'épée de S. Pierre, ainsi nommée vraisemblablement parce qu'elle avait été bénite par le pape. Mais l'impératrice et les seigneurs ne se pressèrent pas de reconnaître Louis pour leur roi; et avant de lui promettre fidélité, ils voulurent s'assurer qu'il leur donnerait les comtés et les abbayes qui étaient à leur bienséance. De leur côté, les évêques, avant de le couronner, lui firent promettre qu'il observerait le premier article du dernier capitulaire de Quierci, par lequel Charles le Chauve avait ordonné que le clergé et les Églises jouiraient des biens, droits et priviléges dont ils avaient joui sous Louis le Débonnaire. Après ces négociations, Louis fut sacré et couronné roi à Compiègne, le 8 décembre 877.

L'avénement de Louis le Bègue est assurément remarquable par la nouvelle reconnaissance du droit d'élection aux seigneurs, qui reprennent le pouvoir des mains de la royauté, au fur et à mesure que celle-ci le lâche en s'affaiblissant[1].

Les exigences des grands annoncent, disons-nous, l'abaissement de la royauté; mais il en était des assemblées générales comme de la royauté, du temps même de Charles le Chauve. On trouve encore, dans les Chroniques de son époque, la trace de vingt-cinq placites généraux[2]: mais leur nom n'est plus qu'un mensonge[3]; il n'y avait plus d'intérêts généraux, plus d'affaires publiques, plus de gouvernement national. La plupart de ces assemblées ne sont que des congrès où quelques hommes puissants, ducs, comtes ou vassaux, viennent débattre avec le roi leurs intérêts personnels. Le clergé, qui seul continuait à faire corps, essaie quelquefois de leur rendre un caractère de généralité, d'y faire adopter quelque mesure, quelque règle vraiment publique. Après Charles le Chauve, la dissolution est consommée. Le système aristocratique, qui triomphe, ne se fonde point encore sur des principes à peu près convenus, n'a point encore pris une forme à peu près régulière; toutes choses sont de nouveau en proie à la force et à une brutale anarchie; un siècle s'écoulera avant que les rapports des seigneurs avec leur suzerain et leurs vassaux aient donné naissance, en se réglant, à cette confédération qu'on appelle le régime féodal. Mais toute institution centrale, tout gouvernement public n'en a pas moins disparu; les intérêts, les relations, les affaires, les pouvoirs, tout est devenu local;

[1] Ego Ludovicus, misericordiâ Domini constitutus,... polliceor servaturum leges et statuta populo. (*Annal. Bertin.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 27.)
[2] *Théorie des lois politiques de la France*, t. 3, Preuves, p. 170-180.
[3] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 343.

Digitized by Google

et, depuis la fin du IXe siècle, quoique leur nom se puisse rencontrer encore, les assemblées nationales ont cessé d'être, plus complétement même que la royauté.

La faiblesse des rois avait encouragé l'usurpation des grands, à ce point que, sous Charles le Chauve, l'hérédité des offices était déjà un fait si puissant qu'il ne put refuser de la sanctionner par ses lois. « Si un comte de ce royaume vient à mourir, dit-il[1], et que son » fils soit auprès de nous, nous voulons que notre fils (Louis le » Bègue, pendant l'absence de l'empereur, qui était en Italie) avec » ceux de nos fidèles qui se trouveront les plus proches parents du » comte défunt, ainsi qu'avec les autres officiers dudit comte et » l'évêque dans le diocèse duquel il sera situé, pourvoient à son ad- » ministration, jusqu'à ce que la mort du précédent comte nous ait » été annoncée, et que nous ayons pu conférer à son fils, présent à » notre cour, les honneurs dont il était revêtu. Que si le fils du » comte défunt est enfant, que ce même fils, l'évêque et les autres » officiers locaux veillent également à l'administration du comté, » jusqu'à ce qu'informé de la mort du père nous ayons accordé au » fils la possession des mêmes honneurs. » Après une telle loi, fait observer M. Guizot[2], le monarque pouvait bien revendiquer encore la collation nominale des offices, mais il est clair qu'il n'en disposait plus. Aussi, quand les successeurs de Charles le Chauve voulurent s'opposer à l'hérédité, vit-on les familles la revendiquer à main armée, comme leur droit. Alors s'engageaient des guerres opiniâtres. Si le roi y remportait l'avantage, il ne manquait pas de rattacher aux anciennes prérogatives de la couronne ces succès partiels et momentanés; mais ses forces ne pouvaient faire face à des prétentions qui éclataient partout, et que des capitulaires avaient sanctionnées. La pratique de l'hérédité devenait de jour en jour plus générale et plus constante; le principe s'affermissait chaque jour dans les esprits et dans les lois. Quand les chroniqueurs

[1] *Cap. Car. Calv.*, apud Carisiacum, ann. 877, § 9; § 3, apud Bal., t. 2, p. 263, 269 : Si comes de isto regno obierit cujus filius nobiscum sit, filius noster cum cæteris fidelibus nostris ordinet de his qui eidem comiti plus familiares propinquiores fuerunt. qui cum ministerialibus ipsius comitatûs et cum episcopo in cujus parrochiâ fuerit ipse comitatus, ipsum comitatum prævideant usquedùm nobis renuntiretur, ut filium illius qui nobiscum erit de honoribus illius honoremus. Si autem filium parvulum habuerit, idem filius ejus cum ministerialibus ipsius comitatûs et cum episcopo in cujus parrochiâ consistit eumdem comitatum prævideant donec obitus præfati comitis ad notitiam nostram pervenerit, et ipse filius ejus per nostram concessionem de ipsius honoribus honoretur.

[2] *Essais sur l'hist. de France*, p. 292.

Digitized by Google

de cette époque rencontrent quelque grande dérogation à ce qu'ils regardent comme l'usage légal et le droit des familles, ils se croient obligés d'en expliquer les causes[1]. Les succès de l'hérédité des offices ne furent pas également complets ni rapides dans les divers États qui se formèrent des débris de l'empire de Charlemagne; mais, en France, avant que la race des Carlovingiens fût éteinte, la révolution qui changea ainsi le titre et la nature des pouvoirs locaux était accomplie; les traces des anciennes institutions ne subsistaient plus que dans quelques coutumes sans régularité, dans quelques faits sans cohésion; le système monarchique était vaincu; le système aristocratique, au contraire, était en possession de la société.

La mort de l'empereur Charles le Chauve laissa l'Italie sans défense. Le pape Jean VIII n'avait pas moins à se plaindre des violences de quelques seigneurs italiens que des ravages des Sarrasins. Si, d'un côté, Carloman, fils de Louis le Germanique, prétendait à la couronne impériale, de l'autre, Lambert, duc de Spolette, élevait les mêmes prétentions, et il était secondé par Adalbert, marquis de Toscane. Aucun de ces prétendants ne convenait au pape. Jean VIII excommunia Lambert et Adalbert, et, pour se dérober à leurs persécutions, prit le parti de passer en Gaule. Il écrivit, à ce sujet et sur la mort de l'empereur, une Lettre fort touchante[2] au nouveau roi de Neustrie, qu'il exhorta à faire la paix avec les enfants de Louis le Germanique, afin d'être plus en état de combattre les tyrans de l'Église.

Jean VIII arriva à Arles le jour de la Pentecôte (878). Le 11 août il ouvrit un concile national à Troyes, où Louis le Bègue ne put, à cause de son état d'infirmité, l'aller rejoindre que le 1er septembre. Il fut couronné solennellement par le pape, le 7 de ce mois. Quelques jours après, il envoya prier le pontife de couronner aussi la reine Adélaïde, ce qu'il ne put obtenir. La raison de ce refus est, sans doute, que Louis le Bègue avait d'abord épousé Ansgarde, dont il avait deux enfants, Louis et Carloman. Mais Charles le Chauve fit rompre cette union, comme ayant été contractée sans son consentement, et voulut que son fils épousât Adélaïde. Ce fut pour ne point paraître approuver ce second mariage que le pape refusa de couronner cette princesse. Le 10 septembre, Louis le Bègue alla rendre visite à Jean VIII, et ils entrèrent ensemble au concile. On y excommunia Hugues, fils de Valdrade et de Lothaire II, qui s'était formé un parti pour s'emparer du royaume de Lorraine.

[1] Rhegin., ad ann. 876.
[2] *Epist. Joan. ad Ludov.*

Digitized by Google

Boson, mari d'Hermengarde, fille de l'empereur Louis, et frère de l'impératrice Richilde, veuve de Charles le Chauve, qui avait donné à son beau-frère, avec la qualité de duc, la couronne ducale[1], fut chargé par le roi de reconduire le pontife romain en Italie.

Si Louis le Bègue eut l'intention de donner à Jean VIII les secours que ce pape était venu demander, l'état du royaume, ravagé par les Northmen, troublé par les révoltes de plusieurs grands, l'empêcha de la réaliser. La mort le prévint, d'ailleurs, à Compiègne, le 2 avril 879, jour du vendredi saint. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Marie, depuis Saint-Corneille. Il laissait deux fils, Louis et Carloman, d'Ansgarde, sa première femme, et la reine Adélaïde était enceinte d'un fils qui fut nommé Charles, et dans la suite surnommé *le Simple* ou *le Sot*[2].

CARLOMAN, LOUIS, CHARLES, LOUIS III, CARLOMAN II.

Louis le Bègue, en mourant, voulut qu'on portât à son fils Louis III (Lodwig III) la couronne et les autres marques de la dignité royale, et qu'on ordonnât de sa part, à ceux qui étaient auprès de ce jeune prince, de le faire incessamment sacrer et reconnaître roi. Mais, parmi les grands du royaume, plusieurs eussent désiré transporter la couronne à Louis de Germanie, qui finit par se contenter de la partie du royaume de Lorraine que Charles le Chauve avait possédée. Un grand nombre, entre autres le duc Boson, dont la fille avait épousé Carloman (Karl-mann II), second fils de Louis le Bègue, voulurent au moins que ce prince partageât le trône avec son frère. Louis III fut donc reconnu roi en Neustrie, et Carloman II roi en Aquitaine et en Bourgogne. Ils furent sacrés l'un et l'autre à l'abbaye de Ferrières, dans le Sénonais, par l'archevêque de Sens. Ces deux princes demeurèrent assez unis; mais leur jeunesse et la faiblesse de leurs États donnèrent lieu à une nouvelle usurpation, qui entraîna un démembrement considérable.

Le duc Boson, que son beau-frère Charles le Chauve avait rendu l'un des plus puissants seigneurs de la Gaule, profita de ces favorables conjonctures, à l'instigation de sa femme Hermengarde, fille de l'empereur Louis, pour se faire un royaume des duchés et comtés qu'il possédait en Provence et dans une partie de la Bour-

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 138.

[2] On trouve dans tous les historiens originaux *simplex*, *stultus* et quelquefois *sottus*.

Digitized by Google

gogne. Hermengarde, dit-on, fière de sa haute naissance, lui déclara un jour qu'étant née fille de l'empereur d'Occident, et ayant été fiancée à l'empereur d'Orient, elle ne pouvait plus vivre dans la condition de sujette; qu'elle voulait régner ou mourir[1]. On ajoute que Boson, afin de plaire à une femme impérieuse qu'il aimait, oublia ce qu'il devait à la famille royale, et se servit des bienfaits qu'il en avait reçus pour s'ériger un trône sur les débris de celui des deux jeunes rois. Mais l'ambition d'Hermengarde et l'usurpation de Boson étaient-elles autre chose que la manifestation des antipathies nationales que les habitants du midi nourrissaient contre les Franks, bien moins civilisés qu'eux? Il y avait entre eux une différence de mœurs autant que de langage; et, par opposition aux rois de la France, les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendit jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de rois de la Gaule, vieux nom qui avait péri pour jamais au nord de la Loire[2].

Instrument de ces haines nationales, et réalisant dans son intérêt les idées d'indépendance qu'une insurrection antérieure de la Provence a déjà montrées si vivaces dans les provinces du sud-est, Boson travailla à gagner les évêques et les seigneurs de ses gouvernements : il y réussit, en leur donnant libéralement des terres et des abbayes[3]. Les prélats et les grands ayant donc résolu de le reconnaître roi, voulurent donner à ce qu'ils allaient faire un air de religion qui frappât les peuples. Ils tinrent à Mante, lieu situé à égale distance de Vienne et de Tournon, au mois d'octobre 879, une assemblée qu'ils qualifièrent de concile. Là, après avoir délibéré entre eux, ils élurent unanimement pour leur roi le duc Boson, comme la personne la plus capable de les défendre et de les protéger contre tant d'ennemis. Le décret de l'élection est daté du 15 octobre 879, et signé des six archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, de Besançon : par où l'on voit que le nouvel État, nommé communément le royaume d'Arles, renfermait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une partie de la Bourgogne.

On envoya aussitôt des députés à Boson, pour lui faire les propositions suivantes de la part du concile[4] : « Très-illustre prince, » le concile assemblé au nom de Dieu, avec les seigneurs laïques, à

[1] *Annal. Bertin.*
[2] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 96.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 140.
[4] *Conc. gall.*, t. 3, p. 497.

Digitized by Google

» Mante, au territoire de Vienne, par l'inspiration de la divine » Majesté, se présente devant votre clémence, pour apprendre » de vous-même comment vous voulez vous conduire sur le trône » où nous souhaitons que vous soyez élevé. Nous désirons savoir » si votre zèle pour la foi catholique et pour l'exaltation de l'É- » glise vous fera sincèrement embrasser tout ce qui pourra con- » tribuer à faire honorer le seigneur; si vous voulez suivre en tout » la justice et l'équité, comme ont fait les bons princes connus par » nos histoires et par la renommée; conserver l'humilité, fonde- » ment de toutes les vertus, avec la patience, la douceur, la fidé- » lité dans les promesses, et la sobriété; vous rendre accessible à » tous ceux qui voudront vous représenter leurs droits ou inter- » céder pour les autres; chercher plutôt à faire du bien qu'à do- » miner; réprimer la colère, la cruauté, l'avarice et la superbe;... » écouter volontiers les conseils, fuir les vices, aimer les vertus et » protéger vos sujets..... Nous prenons ces précautions afin que, » dans la suite, on ne puisse faire de reproches à ce concile ni » aux seigneurs qui pensent comme nous; mais que, par la grâce » de Dieu et l'intermédiaire des saints, la paix et la vérité soient » sur les prélats et sur leurs inférieurs, sur les évêques et sur les » seigneurs laïques..... en sorte que Dieu soit béni en tout et par- » tout. Les évêques et les laïques vous prient aussi de veiller à ce » que tous ceux qui composeront votre maison vivent d'une ma- » nière édifiante. » Pour un temps qu'on se plaît à qualifier de barbare, voilà certes un programme qui n'annonce pas la barbarie.

Boson l'accepta. Il fut donc sacré et couronné roi, au grand déplaisir du pape, qui ordonna à l'archevêque de Vienne de venir à Rome justifier sa conduite [1].

Ce n'était pas assez qu'au nord-est Hugues, fils de Valdrade et de Lothaire II, troublât la Lorraine par ses prétentions; il fallait qu'au sud-est le beau-père même de Carloman II se rendît indépendant.

Du moins, les rois de Neustrie et d'Aquitaine n'eurent pas à lutter contre les trois fils de Louis le Germanique. La cession de la partie de la Lorraine qu'avait possédée Charles le Chauve désintéressait Louis de Germanie, dont les Northmen allaient d'ailleurs occuper l'activité. Carloman, qui faisait honneur au sang de Charlemagne par sa valeur et sa prudence, mourut sur ces entrefaites (880). Charles, surnommé le Gros, songeait à l'Italie et à l'empire. Une conférence,

[1] *Epist. Joan. Conc. Gall.*, t. 3, p. 516.

Digitized by Google

tenue à Gondreville sur la Moselle, entre Louis III et Carloman II d'une part, les députés de Louis de Germanie et Charles le Gros d'autre part, mit ces quatre princes d'accord.

LOUIS, CHARLES, LOUIS III, CARLOMAN II.

Louis III et Carloman II, disposant des troupes de Louis de Germanie, écrasèrent d'abord le parti de Hugues en Lorraine. Ils marchèrent ensuite avec Charles le Gros contre Boson. Ils formèrent le siége de Mâcon, dont ils s'emparèrent sans beaucoup de résistance. Ils en trouvèrent plus à Vienne, qu'ils allèrent ensuite assiéger. Hermengarde, femme du roi d'Arles, défendit cette place avec la valeur d'une héroïne et la prudence d'un vieux capitaine; elle en fit durer le siége plus de deux ans, après lesquels elle obtint encore une capitulation honorable. Charles le Gros quitta le siége de Vienne, pour aller recevoir à Rome la couronne impériale. Louis III fut rappelé, à son tour, par les ravages qu'exerçaient les Northmen.

Ces Barbares, attentifs à profiter de la faiblesse et des troubles de la Gaule, s'emparèrent de Gand sur la fin de l'année 880, surprirent au mois de décembre la ville de Tournai, d'où ils se répandirent sur les bords de l'Escaut, mettant tout à feu et à sang, prirent Courtrai et Saint-Omer qu'ils incendièrent, pillèrent Cambrai, Térouanne, Saint-Riquier, Saint-Valeri, Amiens et Corbie [1], avant la fin de janvier 881. Au mois de février, ils prirent Arras et y firent un horrible carnage. A ces tristes nouvelles qui lui parvinrent au camp devant Vienne, Louis III laissa son frère Carloman II, et s'avança en toute hâte contre les Northmen [2]. Il les atteignit à Saultcourt, dans le Vimeu, et leur tua jusqu'à neuf mille hommes, la plupart de cavalerie. On nous a conservé sur ce combat une espèce de prose ou de cantique en vers tudesques [3], où l'on dit que Louis III y fit des prodiges de valeur, et qu'en marchant à l'ennemi il entonna des litanies qui furent chantées par tous ses soldats [4].

Battus sur un point, les Barbares étaient victorieux sur l'autre.

[1] *Chron. de Gest. Norm.*, ad ann. 880.
[2] *Annal. Fuld.*
[3] Einen kuning weiz ich,
Heisset er Ludwig
Der gerne Gott dienet, etc.
[4] Apud Schilter. et in *Append.*, t. 3. *Annal. Mabill.*

Digitized by Google

Ils entrèrent l'an 881 dans le Vahal, et se rendirent maîtres du château de Nimègue [1]. Louis de Germanie alla les y assiéger, mais ne put les forcer. En même temps, il lui fallut faire face à deux chefs northmen, Godfried et Siegfried, qui parurent sur les bords de la Meuse avec une armée innombrable, saccageant, égorgeant tout ce qui avait échappé au pillage et à la captivité. Ils brûlèrent Liége, Maestricht, Tongres, Cologne, Juliers, Aix-la-Chapelle, et quelques autres places, avec les monastères d'Inde, de Saint-Lambert, de Malmédi, de Stavelo et de Prum. Après ces horribles exécutions, ils se retirèrent dans leur camp, chargés d'un riche butin.

Dans ces fâcheuses conjonctures, Louis de Germanie mourut sans laisser d'héritiers (881). Charles le Gros, qui avait été couronné empereur, réunit alors sous sa domination les États de ses deux frères, avec le royaume d'Italie.

CHARLES ou CHARLES LE GROS, empereur; LOUIS III, CARLOMAN II.

Cette révolution inopinée inspira une nouvelle audace aux Northmen qui étaient sur la Meuse [2]. Ils s'emparèrent de Trèves le 5 avril 882, jour du Jeudi-saint, y demeurèrent jusqu'à Pâques pour piller la ville, à laquelle ils mirent le feu, et marchèrent vers Metz. L'évêque de cette ville, plus brave que prudent, s'avança à leur rencontre avec ses troupes, et leur livra bataille le 11 avril : il fut tué, et son corps d'armée mis en déroute ; mais les Northmen, quoique victorieux, rebroussèrent chemin. Quelques mois après, ils se répandirent dans le Cambrésis et dans l'Artois, brûlant tous les monastères de cette contrée. Ils pénétrèrent dans le territoire de Laon, et dans une partie du diocèse de Reims, où, entre autres lieux, ils incendièrent la ville de Mouson. Les troupes de l'archevêque Hincmar étaient à l'armée de Carloman II ; Reims demeurait donc sans défense : pourtant les Barbares n'y entrèrent pas.

L'archevêque Hincmar, dont nous venons de parler, venait d'avoir, au sujet de l'élection à l'évêché de Beauvais, une contestation avec Louis III, dans laquelle il déploya une grande fermeté pour maintenir la liberté des élections. « Vous déclarez, lui avait-il dit [3], » que vous ne ferez jamais là-dessus autre chose que ce que vous » avez fait. Si vous ne le faites pas, le Seigneur fera ce qu'il lui plaira.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 153.
[2] *Annal. Metens.*
[3] *Epist. Hincm. ad Ludov.* Hincm. oper., t. 2, p. 196.

Digitized by Google

» L'Empereur Louis le Débonnaire n'a pas vécu aussi longtemps » que son père Charlemagne. Votre aïeul Charles le Chauve n'a pas » vécu autant que son père, ni votre père autant que le sien. Vous » êtes maintenant à Compiègne dans la même place où votre aïeul » et votre père ont été : songez à ce qu'ils sont devenus; voyez où » est enterré votre père; demandez où est mort votre aïeul et où il » a été inhumé; et que votre cœur ne s'enorgueillisse pas en pré- » sence de Dieu qui est mort pour vous et pour nous tous, et qui est » ressuscité pour ne plus mourir. Vous mourrez certainement, mais » vous ne savez quand ce sera. Ce qu'il y a de certain, c'est que vous » serez enlevé de ce monde, tandis que l'Église de Dieu, gouvernée » par ses évêques sous l'autorité de Jésus-Christ, subsistera toujours » selon la promesse de ce divin Sauveur... »

Le pressentiment que Hincmar avait eu de la mort prochaine de Louis III ne se vérifia que trop tôt. Étant tombé malade à Tours dans une nouvelle expédition contre les Northmen, ce prince se fit porter en litière au monastère de Saint-Denis, où il mourut à l'âge d'environ vingt ans, le 4 août 882. C'était un roi vaillant et actif, qui promettait un règne glorieux et heureux, quand l'âge aurait mûri ses vertus et modéré les saillies de son caractère [1].

CHARLES ou CHARLES LE GROS, empereur; CARLOMAN II.

Son frère Carloman II, roi en Aquitaine et en Bourgogne, fut reconnu roi en Neustrie. Il n'avait pas moins d'ardeur et de bravoure que Louis III, mais il paraissait avoir plus de maturité.

L'empereur Charles le Gros avait quitté l'Italie pour aller défendre la Germanie contre les Northmen. Il marcha contre ces Barbares avec une armée formidable, et il ne lui manqua pour les vaincre que le courage de les attaquer [2]. Mais il aima mieux acheter chèrement une paix honteuse, que de remporter une victoire glorieuse et facile. Il fit donner à Siegfried, l'un des chefs northmen, deux mille quatre cent douze livres pesant d'argent : ce qui fut cause qu'on acheva de dépouiller les églises et les particuliers, dont les biens avaient échappé aux recherches des Barbares [3]. Godfried, l'autre chef des Northmen, fut encore mieux partagé. Il se fit céder la Frise, épousa Gizla, fille de Valdrade et de Lothaire II, et obtint

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 153.
[2] *Ibid.*, p. 164.
[3] *Annal. Metens. Annal. Fuld.* Lambecian.

Digitized by Google

que son beau-frère Hugues, qui avait prétendu au royaume de Lorraine, fût compris dans le traité. A ces conditions, il vendait la paix, et même sa foi; car il promit de se faire baptiser, et l'empereur fut son parrain. Une convention si honteuse affligea et couvrit de confusion toute l'armée, surtout lorsqu'elle vit les Northmen emmener deux cents bateaux chargés de butin et de captifs. Godfried, cependant, n'était pas satisfait : plus tard, il voulut encore, dit M. Michelet [1], un établissement sur le Rhin, au cœur même de l'empire. La Frise, disait-il, ne donnât pas de vin; il lui fallait Coblentz et Andernach. Il eut une entrevue avec l'empereur dans une île du Rhin. Là il élevait de nouvelles prétentions au nom de son beau-frère Hugues. Les Impériaux perdirent patience et l'assassinèrent.

Carloman II, quoique plus brave que l'empereur, ne fut guère plus heureux. A la mort de Louis III, il quitta le siége de Vienne, dont il ne tarda pas, d'ailleurs, à apprendre la capitulation, pour répondre à l'appel des grands de Neustrie. Il attaqua et battit une troupe de Northmen, qui ravageait le Thiérache; mais il ne put les chasser du pays [2]. Irrités de leur défaite, les Barbares mirent tout à feu et à sang dans le Vermandois, brûlèrent l'église de Saint-Quentin et celle de Sainte-Marie d'Arras. Une autre armée de Northmen, entrée par la Somme, mit en fuite les troupes que Carloman II lui opposa, prit son quartier d'hiver à Amiens, et exigea du pays une contribution de douze mille livres d'argent chaque année (883). On avait cru que la Neustrie ne pouvait être plus malheureuse : la mort de Carloman II, arrivée le 6 octobre 884, montra qu'on s'était trompé. Carloman, roi d'une grande espérance, mourut d'une blessure qu'il reçut à la chasse, par accident, d'un de ses gardes, à qui il voulait faire peur. Il eut la générosité de publier que c'était un sanglier qui l'avait blessé, pour sauver l'auteur innocent de sa mort [3].

Il semblait que la main de Dieu, depuis quelques années, se fût appesantie sur la famille de Charlemagne [4], famille dégénérée et qui finissait d'épuisement comme celle des Mérovingiens. En sept ans, sept souverains avaient disparu, savoir : Louis le Germanique, bientôt suivi de Charles le Chauve; les deux fils de Louis le Germanique, Louis et Carloman; le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue; et les deux fils de ce dernier, Louis III et Carloman II.

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. 404.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 165.
[3] *Annal. Metens.*
[4] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 178.

Digitized by Google

CHARLES LE GROS, empereur.

De la branche française des Carlovingiens, il ne restait, pour succéder à Carloman II, que le fils posthume de Louis le Bègue, nommé Charles. Il n'avait encore que cinq ans, et ne réunissait point par conséquent les conditions d'aptitude que réclamaient et les conjonctures présentes et le droit public des Franks, d'après lequel le plus digne du trône, entre les princes du sang royal, était le plus utile à la nation. Aussi les grands, après avoir longtemps délibéré, déférèrent-ils la couronne à Charles le Gros, de la branche allemande. On le proclama à Gondreville, près Toul, en 884. Il réunit ainsi, avec l'empire, toute la monarchie franke sous sa domination, à l'exception du royaume d'Arles; mais il n'avait pas la tête assez forte pour porter tant de couronnes.

Dès que les Northmen eurent appris la mort de Carloman II, ils recommencèrent leurs ravages, nonobstant les traités; et au reproche d'enfreindre la parole donnée que leur adressèrent les seigneurs franks, ils répondirent qu'ils avaient stipulé avec Carloman, et que, si un autre roi voulait avoir la paix, il fallait qu'il l'achetât d'eux au même prix. Sans entamer de nouvelles négociations, ils se répandirent dans nos provinces, éprouvant un barbare plaisir à consumer par le feu les plus beaux monuments de la piété et de la magnificence de nos pères. L'âge le plus tendre, le sexe le plus faible, ne pouvaient désarmer leur férocité. Tout ce qu'ils ne réservaient pas à la captivité était inhumainement massacré, et la faim faisait mourir dans les bois ceux qui avaient échappé à leurs recherches [1].

Le meurtre de Godfried, et le traitement infligé à son beau-frère Hugues, que Charles le Gros fit aveugler, puis enfermer dans l'abbaye de Prum (885), les animèrent à la vengeance. Leur chef Siegfried rentra en Neustrie, et ayant été joint par une armée de Northmen que conduisait Rollon et qui étaient venus par la Seine, il se crut en état de conquérir la Gaule. Il assiégea Pontoise qu'il prit et brûla. Une expédition plus importante le tenta aussitôt. Il voulait, à quelque prix que ce fût, emporter Paris, dont la possession l'eût rendu aisément maître du cours de la Seine, pour pénétrer dans la Champagne et la Bourgogne : mais l'entreprise était difficile.

Paris n'était plus ce qu'il avait été lors des premières courses et des premiers pillages des Northmen; on avait compris la nécessité

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 168.

Digitized by Google

de le fortifier, et Charles le Gros, en partant pour l'Italie, avait donné des ordres en conséquence. Cette ville ne contenait alors que l'île de forme oblongue qu'on nomme aujourd'hui la Cité, quartier renfermé entre les deux bras de la Seine. On n'y pouvait entrer que par deux ponts, l'un jeté à la place où fut bâti depuis le Pont au Change, et l'autre à celle qu'occupe maintenant le Petit-Pont : deux grosses tours en pierres les défendaient au dehors [1]. La place était donc également fortifiée par l'art et par la nature. Mais elle était encore plus forte par la bravoure des guerriers chargés de la défendre. Ils avaient à leur tête les comtes Eudes et Robert, fils de Robert le Fort [2], comte d'Anjou, Gozlin, évêque de Paris, l'abbé Éble, son neveu, et plusieurs autres chefs courageux qui transformèrent par leur exemple les habitants de Paris en autant de héros. La difficulté de l'entreprise ne servit qu'à inspirer une nouvelle ardeur aux Northmen.

Ils abordèrent à Paris au commencement de l'année 886, avec sept cents bateaux, qui couvrirent la rivière vers Saint-Cloud jusqu'à près de deux lieues, et ils opérèrent leur descente du côté du nord. Siegfried, qui commandait cette armée, ayant reconnu la force de la place, eut d'abord recours à la ruse. Il proposa une négociation, et compta si fort sur la bonne foi des Franks qu'il ne craignit pas de se mettre entre leurs mains, au moment même où il cherchait à les tromper. Admis dans Paris, « Gozlin, dit-il à l'évêque [3], ne vous obstinez pas, vous et votre troupeau, à périr. Nous » demandons seulement que vous nous donniez le passage; si vous » l'accordez, nous vous promettons qu'il ne sera fait aucun mal à la » ville. » L'évêque répondit : « L'empereur m'a confié la garde de cette » place, d'où dépend la sûreté du royaume; je suis obligé de la lui » conserver. Ainsi, prince, ne trouvez pas mauvais que nous fassions » ce que vous feriez vous-même, si l'on vous avait chargé de la défendre. » Siegfried, voyant la fermeté du prélat, éclata en injures et en menaces, assurant que dès le lendemain il ferait donner l'assaut. Il tint parole.

Le jour paraissait à peine, qu'il faisait attaquer avec fureur la tour située à la tête du pont, du côté du nord; mais elle fut défen-

[1] Une île charmante te possède : le fleuve entoure tes murailles, et tes douces ondes coulent sous les ponts qui te terminent à droite et à gauche; des deux côtés de ces ponts, et au delà du fleuve, des tours protectrices te gardent. (Abbo, *de Obsid. Paris.*, Duchesne, t. 3.)

[2] *Rod-berht* signifie *parleur brillant.*

[3] Abbo, *de Obsid. Paris.*, Duchesne, t. 3.

Digitized by Google

due avec une opiniâtreté à laquelle les Northmen n'étaient pas accoutumés. Ils recommencèrent le jour suivant à faire jouer toutes les machines[1] : les habitants ne s'en effrayèrent pas, et les rendirent inutiles par leur activité et leur valeur. Entre tous les chefs se distinguait l'abbé Ebole, qui était d'une force et d'une adresse singulières. Le moine Abbon, témoin oculaire, rapporte que cet abbé perça une fois plusieurs Northmen d'un seul javelot qui ressemblait à une longue broche, ce qui lui donna occasion de crier aux autres Barbares qu'ils pouvaient les porter à la cuisine.

Comme ce siége traînait en longueur, les Northmen envoyèrent de nombreux détachements ravager les provinces, afin de ramener au camp des vivres et du butin. Ces Barbares saccagèrent Évreux et Bayeux; mais ils furent repoussés à Chartres avec une perte de quinze cents hommes. Ils ramenèrent de ces excursions une infinité de prisonniers; et par une barbarie qui fait horreur même à raconter, comme ils manquaient de fascines pour combler le fossé qui empêchait d'approcher de la tour, ils égorgèrent à la vue des assiégés un grand nombre de ces captifs, et le remplirent de leurs cadavres. L'évêque Gozlin[2], qui vit cet acte étrange d'inhumanité, implora la vengeance du Ciel; et s'étant recommandé à la Sainte Vierge, il lança un javelot dont il perça le soldat ennemi qui procédait à cette horrible exécution. Gozlin, qui animait les assiégés par son exemple comme par ses exhortations, avait fait planter sur le rempart une grande croix, à l'ombre de laquelle il combattait chaque jour, soit de loin avec des flèches, soit de près avec la hache; mais il mourut pendant le siége. Anscheric, son successeur, ne montra pas moins de courage.

Le siége de Paris avait duré plus d'un an, sans qu'il fût guère plus avancé que le premier jour. La ville avait été ravitaillée, et le comte Eudes, qui, par sa bravoure et sa prudence, avait la principale gloire d'une si belle défense, était sorti de Paris pour aller presser l'empereur de venir secourir la place[3]. Cependant les Northmen ne

[1] Les Danois fabriquent alors (chose étonnante!) trois machines montées sur seize roues d'une grandeur démesurée, faites avec des chaînes immenses et liées ensemble. Sur chacune d'elles est placé un bélier, que recouvre un toit élevé : dans les cavités de leur sein, et dans l'intérieur de leurs flancs, elles pouvaient renfermer et tenir cachés, disait-on, soixante hommes armés de leurs casques. (Abbo, *de Obsid. Paris.*, Duchesne, t. 3.)

[2] Là, cependant, se faisaient remarquer beaucoup de grands et d'hommes courageux; au-dessus de tous, le prélat Gozlin brillait le premier. (*Ibid.*)

[3] *Annal. Vedast.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 85 : Nortmanni, ejus reditum præscientes, accurrerunt ei antè portam turris; sed ille, emisso equo, à dextris et sinistris adversarios cædens, civitatem ingressus.

Digitized by Google

se décourageaient point. Plus ils trouvaient de résistance, plus ils s'acharnaient à la vaincre. Ils renouvelaient leurs attaques avec plus de furie que jamais, lorsque tout à coup la cime du mont des Martyrs (Montmartre) se couronna d'une armée : c'était celle de l'empereur. On peut juger quelle fut la joie des assiégés et la consternation des assiégeants. La victoire était certaine : il ne fallait, pour la remporter, que vouloir combattre.

Mais l'empereur manqua encore ici de résolution, et, au lieu de charger l'ennemi, il négocia. A la tête d'une armée à laquelle il ne fallait qu'un chef pour être victorieuse, il conclut un traité honteux avec une nation accoutumée à n'en garder aucun. Il s'engagea à payer aux Northmen sept cents livres pesant d'argent au mois de mars suivant, et en attendant il leur permit de s'avancer jusqu'à Sens, et de ravager la Bourgogne qui méconnaissait encore son autorité (887).

Cette lâche et perfide connivence d'un empereur chrétien avec des ennemis païens acheva de faire perdre à Charles le Gros son ascendant sur l'esprit des Franks, qui se fussent consolés, par la gloire de vaincre les Northmen, des maux qu'ils avaient soufferts. Les habitants de Paris surtout furent si indignés de ce traité, qu'ils refusèrent de permettre le passage sous leurs ponts aux bateaux ennemis; et les Northmen furent contraints de traîner ces embarcations par terre, avec un travail immense, jusques assez loin au-dessus de la ville[1].

Siegfried remonta l'Oise avec son armée, dévasta les campagnes voisines, et brûla la célèbre église de Saint-Médard de Soissons, aussi bien que toutes les maisons royales qu'il trouva sur sa route. Les autres Northmen allèrent assiéger Sens; mais les habitants avaient appris de ceux de Paris qu'on pouvait vaincre les Barbares: après un siége de six mois, les Northmen se retirèrent. Ils furent plus heureux devant Meaux, dont l'évêque capitula à condition que les assiégés sortiraient sains et saufs pour être conduits où il leur plairait : à peine étaient-ils à quelque distance, que les Barbares les enveloppèrent et les firent prisonniers. Revenus devant Paris, pour le surprendre, les Northmen furent repoussés après quelques assauts. Ils se répandirent dans la Champagne, brûlèrent Troyes, ravagèrent le pays jusqu'à Verdun et Toul. Pour la troisième fois, les voici devant Paris, demandant un passage pour leurs bateaux : leurs efforts échouent encore contre la valeur des habitants;

[1] *Annal. Metens. Chron. de Gestis Nortmann.* Duchesne, t. 2.

Digitized by Google

rebutés et confus, ils sont de nouveau contraints de traîner leurs bateaux par terre. Ils allèrent assiéger Saint-Lô, accordèrent la vie à leurs adversaires réduits à capituler; mais, dès qu'ils les virent désarmés, ils les massacrèrent impitoyablement[1].

Tant de maux sollicitaient la vengeance du Ciel. Dieu la réservait aux Northmen en Bretagne, où ils passèrent de la Neustrie, pour y exercer leurs brigandages ordinaires. Judicaël et Alain se disputaient alors le pouvoir. Ils tournèrent leurs armes contre l'ennemi commun. Judicaël, qui se pressa trop de livrer la bataille, la perdit avec la vie. Alain fit vœu que, s'il obtenait la victoire, il donnerait à Saint-Pierre de Rome la dîme de ses biens; tous les Bretons firent le même vœu, et ils remportèrent, en effet, une victoire si complète sur les Northmen, qu'à peine en échappa-t-il quatre cents.

Au milieu de ces troubles, se consolidait la puissance des comtes particuliers, qui étaient en état de mettre sur pied des troupes nombreuses. Leur autorité s'accroissait à mesure que celle du roi diminuait. Charles le Gros, dont on méprisait la lâcheté, perdit bientôt le peu qui lui en restait. Du mépris on passa à la révolte.

Elle commença par la Germanie. Les Allemands voulaient un roi qui pût les défendre. Or Carloman, fils de Louis le Germanique, avait laissé un fils naturel, nommé Arnould (Eren-hulf[2]), à qui son oncle, Louis de Germanie, avait naguère cédé la Carinthie, et que l'on renommait autant pour son activité que pour sa valeur. L'attachement des peuples à la descendance, même illégitime, de Charlemagne, et le mérite personnel d'Arnould, fixèrent sur lui l'attention. Charles le Gros fut déposé à la diète de Tribur, et son neveu revêtu de son autorité en Germanie. L'infortuné, qui avait possédé de si vastes États, maintenant délaissé, se vit réduit à subsister des libéralités de l'archevêque de Mayence. Il succomba peu de temps après sa déposition, l'an 888, après avoir éprouvé les plus grandes faveurs et les plus sensibles disgrâces de la fortune. On loue la tendre piété de Charles le Gros, son zèle et son respect pour les choses de Dieu, sa patience et sa résignation dans l'adversité. Ainsi, finit de misère ce puissant empereur, dans un monastère situé à l'extrémité de la petite île de Reichenau, sur le lac de Constance. Voici son épitaphe, bien différente de celle de Charlemagne :

[1] *Annal. Metens.*
[2] Ce nom signifie *éminemment secourable.*

Digitized by Google

« Charles le Gros, neveu de Charles le Grand, entra puissamment » dans l'Italie qu'il vainquit, obtint l'empire, et fut couronné » César à Rome; puis, son frère Louis de Germanie étant mort, » il devint, par droit d'hérédité, maître de la Germanie et de la » Gaule. Enfin, manquant à la fois par le cœur, par le génie et » par le corps, un jeu de fortune le jeta du faîte de ce grand » empire dans cette humble retraite, où il mourut abandonné de » tous les siens, l'an de notre Seigneur 888. »

Mais avec l'empereur s'en allait l'empire.

Arnould, roi en Germanie, joignit à ses possessions le royaume de Lorraine, qui s'étendait sur une grande partie de la Belgique, et dont les habitants avaient de l'affinité avec les Germains.

Quant à l'Italie, séparée de ses anciennes annexes, et bornée par la chaîne des Alpes, elle devint un royaume à part, que se disputèrent des prétendants de race germanique, mais naturalisés italiens depuis plusieurs générations [1].

En Neustrie, la réaction de l'esprit national sur l'influence étrangère (réaction que détermina la faiblesse de Charles le Gros, si déshonorante pour la jeune nation qui l'avait élu) se manifesta par l'exclusion donnée aux princes de race franke. La France, à qui nous pouvons, dès à présent, ne plus attribuer que ce nom, voulut un roi français. Pour être un État à part, elle sentait le besoin, comme elle voyait la possibilité, de décliner l'ascendant germanique. Or, s'y fût-elle soustraite entièrement, si son trône eût toujours été occupé par un roi frank? Les seigneurs, que leurs biens territoriaux, concédés par la dynastie germanique, attachaient au sol de France, prenant le parti du sol contre la dynastie, écartèrent le prétendant légitime, Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, et à son exclusion proclamèrent roi de France ce même Eudes, comte de Paris, que l'on a vu défendre si vaillamment cette ville, lorsque Charles le Gros l'abandonnait si lâchement. Les belles actions de Robert le Fort, son père, sa propre valeur, la majesté de sa taille, tout désignait Eudes à la préférence des Français. Il reçut donc l'onction royale à Compiègne, l'an 888, et promit à son sacre de conserver les biens des Églises et de corriger les abus. C'était là une révolution complète : la lignée de

[1] Le duc de Spolète et le duc de Frioul, que les hommes de langue teutonique appelaient *Wite* et *Berne-gher* (*sage* et *tout à fait viril*), mais qu'on nommait en Italie *Guido* et *Beringhiero* (Guy et Bérenger). (Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 174.)

Digitized by Google

Charlemagne était repoussée comme anti-nationale, l'héritier de la couronne dépossédé, et un homme d'une autre race appelé au trône.

Cependant Gui, duc de Spolette, fils de Lambert et d'une fille de Pépin, roi d'Italie, voulut avoir sa part de la France. Il passa les Alpes à la tête d'une armée, et se fit sacrer roi à Langres. Mais ce prince italien ne put faire reconnaître son autorité.

Au contraire, Rodolphe, gouverneur de la Bourgogne Transjurane (*Burgundie*, Bourgogne supérieure), étendue de pays comprise entre les Alpes, le Jura et les sources du Rhin, formant de son gouvernement un royaume dont la capitale était Genève, sut s'y maintenir, et même inquiéter ses voisins. Il fut couronné par quelques évêques et quelques seigneurs, qu'il assembla au monastère de Saint-Maurice d'Agaune.

Le royaume d'Arles subsistait toujours. Boson, roi d'Arles, étant mort dès l'an 887, la reine Hermengarde agit auprès des évêques pour faire élever son fils Louis sur le trône de son père. Mais elle ne réussit pas aussitôt, et il fallut toute l'habileté d'Hermengarde pour assurer le succès [1]. Les prélats du royaume d'Arles souhaitèrent d'être autorisés par le pape. L'archevêque de Vienne alla à Rome consulter Etienne V, qui approuva le dessein qu'on avait de placer Louis, fils de Boson, sur le trône de Provence. L'archevêque, de retour, tint une assemblée à Valence, où se rendirent les métropolitains de Lyon, d'Arles et d'Embrun. Il y exposa les besoins de l'État, le consentement d'Arnould, roi en Germanie, et celui du pape, dont il justifiait par la lettre qui lui avait été remise. Tous s'accordèrent donc à déférer la couronne au fils de Boson, malgré sa jeunesse, qui ne lui permettait pas encore d'aller en personne combattre les Barbares. Mais c'était beaucoup d'avoir dans ce prince le symbole de la nationalité provençale, la personnification des intérêts spéciaux de ces provinces : la bravoure et l'expérience des généraux pouvaient suppléer à l'insuffisance momentanée du chef. C'est ce qu'on marqua dans l'acte d'élection, qui est daté de l'an 890.

La Germanie, la Lorraine, l'Italie, la France, la Bourgogne Transjurane, la Bourgogne Cisjurane, la Bretagne, l'Aquitaine, la Marche d'Espagne ou Navarre, voilà les neuf principales fractions entre lesquelles l'unité de Charlemagne finit par être partagée.

Une comparaison toute matérielle, et qui peindra pour la vue,

[1] *Conc. Valent. Conc. Labb.*, t. 9. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 193.]

Digitized by Google

rendra, nous l'espérons, parfaitement claire pour chacun l'idée que nous nous sommes faite de ce morcellement d'un grand empire unitaire en neuf royaumes séparés [1].

Peut-être quelques-uns de nos lecteurs ont-ils été en Suisse, et sont-ils montés au sommet du Rhigi. Alors, du point culminant de cette montagne, ils ont pu, en regardant autour d'eux, apercevoir neuf lacs renfermés dans les bassins que la main de Dieu leur a creusés : ils ont remarqué que chacun de ces lacs, séparé de ses voisins par l'exhaussement du terrain qui forme ses bords, différait, grâce à ces séparations, de tous les autres, par la forme de ses rives et par la couleur de ses eaux. Eh bien! qu'ils supposent un instant que, du sommet neigeux du mont Pilate, roule dans le plus grand de ces neuf lacs, dans celui des Quatre-Cantons, par exemple, un de ces blocs de glace qui, dans ce pays des hautes cimes, n'est qu'un fragment, tandis que pour nous ce serait une montagne. En tombant dans le lac, il y déplacera un certain volume d'eau; cette eau s'élèvera au-dessus de ses rives, l'inondation gagnera de vallée en vallée, et bientôt les neuf lacs n'en formeront plus qu'un, car les terrains intermédiaires seront submergés.

Lac immense qui, le lendemain de ce jour, semblera avoir placé là son lit depuis le commencement des siècles, et qui cependant s'y sera couché de la veille; espèce d'océan que l'on croira creusé partout à la même profondeur, et qui, à certains endroits, couvrira à peine la surface de la terre; nappe d'eau incommensurable, uniforme de couleur à sa superficie, et qui gardera dans ses profondeurs ses reflets primitifs.

Qu'un voyageur ignorant gravisse alors le Rhigi, qu'on ne lui dise pas : « Il y avait là neuf lacs qu'un accident, qu'une conquête d'eau » a réunis ; » certes il n'en verra qu'un, et par conséquent il reviendra convaincu qu'il n'y en a qu'un.

Cependant, par l'action de l'eau qui ronge la partie qui est en contact avec elle, par l'action de l'air qui ronge celle qui est en contact avec lui, le bloc de glace diminue, continuant néanmoins, tant qu'il existe, d'alimenter par sa fonte l'inondation qu'il a produite ; seulement, c'est une île qui perd chaque jour de son étendue et de sa hauteur, et qui finit par disparaître entièrement.

Dès lors, le lac immense, dont la source accidentelle est détruite, commence à décroître ; les pointes de terrain les plus élevées apparaissent peu à peu à sa surface; c'est à son tour la terre qui ga-

[1] Alex. Dumas, *Gaule et France*, p. 151.

Digitized by Google

gne, c'est maintenant l'eau qui se retire. A la disparition de la cause qui a troublé l'harmonie, l'harmonie renaît; les eaux rentrent lentement dans leurs limites naturelles, mais elles y rentrent. La première division se reproduit, et les neuf lacs reparaissent enfin isolés les uns des autres, et différant, comme auparavant, de forme et de couleur.

Alors, que le voyageur qui les a trouvés réunis en un seul retourne visiter les mêmes contrées; qu'au lieu du lac immense qu'il a vu, il compte ces flaques d'eau partielles. Qu'on lui demande les causes de ce changement, et il les épuisera toutes avant d'arriver à deviner juste.

Eh bien! il en est ainsi du grand empire de Charlemagne, empire hétérogène, à qui la conquête donna une apparence d'homogénéité; océan d'hommes qui, à sa superficie, parut un instant former un seul peuple, tandis qu'un plongeur vigoureux, en pénétrant dans ses profondeurs, eût distingué des races et des coutumes opposées, et entendu parler neuf langues différentes; nappe d'eau, dont la crue ne s'était arrêtée qu'aux grandes limites, et avait couvert les limites intermédiaires.

Aussi, quand la main qui contenait ces peuples se fut glacée; quand le génie qui les enfermait tous dans un seul cadre se fut éteint; quand, enfin, la source de cette inondation guerrière se fut tarie, les Franks se retirèrent, comme des eaux égarées qui redescendent à leur lit. Les limites des royaumes submergés par l'empire reparurent. Chaque peuple reconnut le bassin qui devait le contenir; chaque homme revint au centre où l'appelaient ses mœurs, sa langue, ses habitudes. Les fils d'un même père continuèrent bien de régner sur ces nations séparées; mais ce fut le roi qui adopta les mœurs de son peuple, au lieu de lui imposer les siennes; qui défendit les intérêts de ses sujets, au lieu de plier ses sujets à ses intérêts de famille; qui, de Frank qu'il était, devint Italien, Germain ou Bourguignon, selon que la main de Dieu l'avait poussé sur le trône d'Italie, de Germanie ou de Bourgogne; et qui, déclarant la guerre, selon l'exigence de ceux sur lesquels il régnait, à ceux qui régnaient près de lui, s'inquiéta peu du degré de parenté qui les unissait, et se soucia peu de mériter la qualification de mauvais frère et de mauvais fils, pourvu qu'il conservât le titre de roi.

De même, dit encore M. Alexandre Dumas [1], nous avons vu de nos jours la main d'un homme de génie tailler, dans notre Europe

[1] *Gaule et France*, p. 155.

Digitized by Google

moderne, un empire sur le patron de celui de Charlemagne. Les frères de cet homme devinrent les préfets royaux qu'il établit au centre des pays conquis, dont la capitale devenait le chef-lieu d'un nouveau département de la France. Un instant cent vingt millions d'hommes obéirent à ses ordres; un instant il entendit crier aussi autour de lui, en neuf langues différentes : Vive Napoléon ! Napoléon le Grand ! Car lui aussi avait fait déborder la France, tant il y tenait de place ! lui aussi l'avait, comme une inondation, répandue sur l'Europe entière. Eh bien ! lorsque l'homme qui avait lâché les écluses de la conquête fut tombé, n'avons-nous pas vu bientôt chaque peuple reprendre sa place, chaque chef-lieu de département redevenir une capitale ?

En assistant aux funérailles des empires, on ne peut que s'écrier : Dieu seul est grand ! Dieu seul est seul !

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME.

DEPUIS LA RÉVOLUTION TERRITORIALE DE 888 JUSQU'A L'EXCLUSION DE LA RACE, TOUTE GERMANIQUE, DE CHARLEMAGNE.

EUDES.

Du dernier démembrement de l'empire des Franks date, à proprement parler, l'existence de la nation française. Tous les faits qui s'y rapportent, loin d'être envisagés avec dégoût comme des événements funestes, dit M. Augustin Thierry [1], doivent être recherchés soigneusement et détaillés avec intérêt : c'est sur eux que reposent véritablement les bases de notre histoire. Nos anciennes institutions, nos mœurs et notre langue sont un produit des deux révolutions politiques par lesquelles ont été séparés successivement les pays de langue romane et de langue tudesque, ensuite ceux de la langue d'*ouy* et de la langue d'*oc*. Le berceau du peuple français n'est ni la patrie des Franks au delà du Rhin, ni la Gaule dans toute son étendue, mais le pays d'entre Meuse et Loire. La position centrale du royaume compris entre ces limites devait lui fournir à la longue les moyens d'envahir et de s'assimiler en quelque sorte, l'un après l'autre, les États formés autour de lui sur l'ancien territoire gaulois. Tous les gouvernements qui se succédèrent en France depuis le xe siècle, quelque différents qu'ils fussent par leur constitution ou leur forme, tendirent tous également vers ce but. Ils ne l'atteignirent complétement qu'après bien des siècles, et de toutes les réunions territoriales opérées soit par la guerre, soit par la politique et les alliances, sortit enfin la nation actuelle, diverse d'origine, non-seulement pour ce qui regarde le mélange des Franks et des Gaulois, mais à cause de la différence primitive des souverainetés, des langues et des traditions provinciales.

[1] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 175.

Digitized by Google

A la révolution territoriale de 888 correspondit, comme nous l'avons déjà indiqué, un mouvement d'un autre genre qui porta sur le trône un homme complétement étranger à la famille des Carlovingiens, c'est-à-dire un roi de France, par opposition au roi des Franks. Eudes (Ode [1]) était le candidat national de la population mixte qui avait combattu cinquante ans pour former un État par elle-même, et son règne marque l'ouverture d'une seconde série de guerres civiles, terminées, après un siècle, par l'exclusion définitive de la race de Charlemagne.

Cette race, toute germanique, se rattachant par le lien des souvenirs et les affections de parenté aux pays de langue tudesque, fait observer M. Augustin Thierry [2], ne pouvait être regardée par les Français que comme un obstacle à la séparation sur laquelle venait de se fonder leur existence indépendante. L'idiome de la conquête, tombé en désuétude dans les châteaux des seigneurs, s'était conservé dans la maison royale. Les descendants des empereurs franks se faisaient honneur de comprendre cette langue de leurs ancêtres, et accueillaient des pièces de vers composées par les poëtes d'outre-Rhin [3]. Mais, loin d'augmenter le respect pour l'ancienne dynastie, cette particularité de mœurs ne servait plus qu'à lui donner une physionomie étrangère qui blessait le peuple et l'inquiétait sur la durée de son indépendance.

La suprématie des Germains sur tout l'Occident n'existait plus; mais elle était remplacée par des prétentions politiques fondées sur le droit de conquête, qui pouvaient aisément servir de prétexte à de nouvelles invasions, et qui menaçaient surtout la France, d'abord comme voisine, et ensuite comme seconde patrie des Franks [4]. Voilà ce qui avait déterminé le nouvel État à rompre entièrement avec les puissances teutoniques, et à leur ôter tout moyen de s'immiscer dans ses affaires. C'était par politique et par intérêt, que les grands du nord de la Gaule, Franks d'origine, mais attachés au sol, avaient violé le serment prêté par leurs aïeux à la famille de Pé-

[1] *Ode*, *Ote* ou *Othe*, signifiait *riche* dans tous les anciens dialectes de la langue tudesque; *Rik* ou *Reich*, qui voulait dire *fort* ou *puissant*, paraît devoir à l'accident de la conquête le sens qu'on lui donne aujourd'hui. On disait, dans la langue romane, *Odes* ou *Eudes* pour le nominatif, et *Odon* ou *Eudon* pour les autres cas. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 178.)

[2] *Ibid.*

[3] Nous avons parlé d'un chant triomphal composé en l'honneur de Louis III, après une victoire remportée sur les Northmen près Saultcour en Vimeu. Voyez *Recueil des historiens de France*, t. 9, p. 99.

[4] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 179.

Digitized by Google

pin le Bref, et qu'ils avaient fait sacrer roi un homme de descendance saxonne [1].

La jeunesse de Charles, fils posthume de Louis le Bègue, et le peu de talents qu'il montrait, empêchèrent qu'un parti ne réclamât d'abord contre l'exclusion dont ce prince était l'objet. Mais enfin des réclamations se firent entendre, des partisans se groupèrent autour de l'héritier de Charlemagne.

Eudes avait beau protéger la France contre les Northmen, sur les-

[1] Aimoin de Saint-Fleury, parlant, en 1005, de Robert le Fort, comte d'Anjou, qui mourut à Brisserte (866) en combattant les Northmen, et qui fut père d'Eudes et de Robert, dit formellement : Robert... homme de race saxonne... (*Acta SS. ord. S. Bened.*, P. 2, sect. 4, p. 357.) — Albéric des Trois-Fontaines, qui écrivit deux siècles plus tard, fait observer M. Michelet (*Hist. de France*, t. 1, p. 415), n'a donc pas été, comme l'a cru M. de Sismondi, le premier à donner cette généalogie. « Les rois Robert et Eudes furent fils de Robert le Fort, mar» quis de la race des Saxons... Mais les historiens ne nous apprennent rien de » plus sur cette race. » (*Ibid.*, p. 285.) — Guillaume de Jumiéges : « Robert, comte » d'Anjou, homme de race saxonne, avait deux fils, les princes Eudes et Ro» bert, frère d'Eudes. (Item, *Chron. de Strozzi*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 278.) — Un anonyme, auteur d'une *Vie de Louis VIII* : « Le royaume passa » de la race de Charles à celle des comtes de Paris, qui provenaient d'origine » saxonne. » — Helgald, *Vie de Robert*, c. 1 : « L'auguste famille de Robert, » comme lui-même l'assurait en saintes et humbles paroles, avait sa souche en » Ausonie » (*Ausoniâ*, il faut peut-être lire *Saxoniâ?*). — Quelques historiens font naître Robert en Neustrie; les uns à Séez (*Saxia, civitas Saxonum*), les autres à Saisseau (*Saxiacum*). Voyez la Préface du t. 10 des *Historiens de France*. Toutes ces opinions, ajoute M. Michelet (*loc. cit.*), se concilient et se confirment par leur divergence même, en admettant que Robert le Fort descendait des Saxons établis en Neustrie, et particulièrement à Bayeux, où Charlemagne en avait transplanté des milliers, afin de dompter ce peuple rebelle. Tout le rivage s'appelait *littus Saxonicum*. Les noms de *Séez*, de *Saisseau*, de la rivière de *Sée*, etc., ont évidemment la même origine.

Le lecteur n'en demeure pas moins libre d'adopter une autre hypothèse sur la généalogie du comte Eudes. Voyez 1° la *Dissertation sur la mythologie française*, par Buillet; 2° l'*Unique origine des rois de France*, par De Bevy; 3° la *Notice généalogique et historique sur la maison de France*.

On a fait de louables efforts pour rattacher la troisième race à la seconde, et la seconde à la première (*Hist. de France A. M. D. G.*, t. 1, p. 82 et 127.) Voici comme on a raisonné :

Robert le Fort, de qui Hugues Capet descendit, descendait lui-même d Childebrand, fils de Plectrude, femme légitime de Pépin d'héristal. Or Pepin d'Héristal (qui eut d'Alpaïde, son autre femme, Charles-Martel, père de Pépin le Bref, premier roi de la seconde race) était fils de Ste Begge, fille du B. Pépin de Landen, et d'Ansegise, fils de S. Arnould. D'un autre côté, S. Arnould descendait de Mérovée. De ces faits, appuyés de titres justificatifs assez plausibles pour fixer le doute, on a conclu que les deux premières races de nos rois ne sont que les deux branches d'une même tige, et que la troisième n'est elle-même qu'un rejeton de la seconde : en d'autres termes, que les trois races de nos rois n'en font qu'une, et que les Bourbons, héritiers de S. Louis et de Hugues-Capet, le sont également de Charlemagne et de Clovis.

Digitized by Google

quels il venait de remporter une grande victoire à Montfaucon (888)[1]; il avait beau poursuivre ces Barbares, et prouver, par des faits éclatants, qu'utile à la nation il remplissait la mission de la royauté telle que la comprenaient les Franks : le sang carlovingien criait trop haut pour n'être pas entendu. Et puis, il ne faut pas se représenter Eudes comme assis dans de paisibles possessions, ainsi que le furent après lui Hugues le Grand et Hugues Capet[2]; il n'avait qu'un royaume flottant ou plutôt qu'une armée; c'était un chef de partisans qu'on vit combattre tour à tour le nord et le midi, la Flandre et l'Aquitaine : il lui manquait cette consistance qui décourage et prévient la contradiction.

Un seigneur nommé Valtcaire osa le premier se déclarer ouvertement pour le jeune Charles : il s'empara de la ville de Laon[3]. Le roi Eudes vint aussitôt assiéger cette place, et, l'ayant prise, il fit couper la tête à Valtcaire, quoique son parent. Le supplice de ce seigneur irrita les autres partisans de Charles, et ne les effraya point. Ce fut comme un signal qui les engagea à se prononcer de toutes parts en sa faveur. L'Aquitaine éclata comme la Neustrie. Foulques, archevêque de Reims, était à la tête du mouvement.

EUDES, CHARLES III ou CHARLES LE SIMPLE[4].

Ce prélat, profitant de la disposition des esprits, sacra Charles roi de France à Reims, assisté des évêques ses suffragants (890)[5]. Il fut dans la suite comme le tuteur et le ministre de ce jeune prince, et ne cessa d'écrire au pontife romain, ainsi qu'au roi de Germanie, pour qu'ils épousassent les intérêts de son pupille.

Le roi de Germanie, que Foulques sollicitait, montrait beaucoup de zèle pour l'observation des canons[6]. Il croyait que le bon ordre ne se rétablirait point dans ses États, si l'on ne commençait par y rétablir la discipline. Dans cette vue, il fit assembler un concile des

[1] *Abbonis versus de Bellis Paris.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 24.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 419.
[3] *Annal. Metens.*
[4] *Chron. Ditmari*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 119 : Fuit in Occiduis partibus quidam rex ab incolis Karl *Sot*, id est *Stolidus*, ironicè dictus. — Rad. Glaber., l. 1, c. 1, *ibid.*, p. 4 : Carolum *Hebetem* cognominatum. — *Chron. Strozzian.*, ibid., p. 273 : Carolum *Simplicem*. — *Chron. S. Maxent.*, ibid., t. 9, p. 8 : Carolus *Follus*. — Richard. Pictav., *ibid.*, p. 22 : Karolus *Simplex* sive *Stultus*.
[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 195.
[6] *Ibid.*, p. 201.

Digitized by Google

évêques d'Allemagne et de Lorraine, dans son palais de Tribur, près Mayence, au mois de mai 895 [1]. Les évêques, ayant ouvert le concile par les prières ordinaires, lui députèrent quelques-uns d'entre eux pour lui demander s'il voulait protéger l'Église et la défendre selon le devoir d'un bon roi. « Pasteurs des Églises de Jésus-Christ, » leur répondit Arnould, faites le devoir de vos charges, et comptez que vous me trouverez toujours prêt à combattre les ennemis » de l'Église et ceux qui vous troublent dans votre ministère. » Cette réponse, transmise au concile, fut accueillie par le cri de *Vie au grand roi Arnould!* Puis on s'occupa de dresser des canons touchant les violences que plusieurs laïques se permettaient contre les clercs, et les usurpations des biens des Eglises. A cette assemblée se trouvaient les métropolitains de Mayence, de Cologne, de Trèves, et au nombre des évêques ceux de Strasbourg, de Verdun, de Metz.

Quant aux évêques français, les troubles dont la France était agitée ne leur laissaient pas la liberté de se réunir en concile.

Le roi Eudes continuait de faire la guerre à Charles le Simple, avec l'avantage que l'expérience et la réputation assurent à un chef. La conduite même de Charles lui vint en aide; car ce prince, en se mettant sous le patronage du roi de Germanie, paraissait justifier son exclusion du trône de France. « Ne pouvant tenir, dit un ancien historien, contre la puissance d'Eudes, il alla réclamer, en » suppliant, la protection du roi Arnould. Une assemblée publique fut convoquée dans la ville de Worms; Charles s'y rendit, et après avoir offert de grands présents à Arnould, il fut investi par lui de la royauté dont il avait pris le titre. L'ordre fut » donné aux comtes et aux évêques qui résidaient aux environs de » la Moselle, de lui prêter secours, et de le faire rentrer dans son » royaume; mais rien de tout cela ne lui profita [2]. »

Le parti des Carlovingiens, soutenu par l'intervention germanique, ne réussit point à l'emporter sur le parti qu'on peut nommer français, dit M. Augustin Thierry [3]. Il fut plusieurs fois battu avec son chef, qui après chaque défaite se mettait en sûreté, derrière la Meuse, hors des limites du royaume. Charles parvint cependant, à force d'efforts et grâce au voisinage de l'Allemagne, à obtenir

[1] *Conc. Tribur.*, c. 9, *Conc.*

[2] Carolus, vires Odonis ferre non valens, patrocinia Arnulphi supplex exposcit... Sed neutrum horum illi quicquam profuit. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 73.)

[3] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 181.

Digitized by Google

quelque puissance entre la Meuse et la Seine : ce qui fait dire à plusieurs historiens[1] que le royaume fut divisé en deux par le cours de la Seine, et que Charles devint roi au nord, tandis qu'Eudes l'était au midi[2].

Un reste de la vieille opinion germanique, qui regardait les Welskes ou Wallons comme sujets naturels des fils des Franks, ajoute M. Augustin Thierry[3], contribuait à rendre cette guerre populaire dans tous les pays voisins du Rhin. A l'époque où nous sommes parvenus (895), Swinde-Bald[4], fils naturel d'Arnould, qui lui avait donné le royaume de Lorraine, cette frontière de France, rassembla une forte armée sous prétexte d'aider son père, lequel projetait une invasion en Italie; puis, tout à coup, saisissant le moment où Eudes était occupé à combattre les Northmen, il envahit le territoire français. A la tête de ses troupes, composées de Lorrains, d'Alsaciens et de Flamands, il parvint jusqu'à Laon[5]; mais l'armée du roi le força bientôt de battre en retraite. Cette grande tentative ayant ainsi échoué, il y eut à la cour de Germanie une sorte de réaction politique en faveur de celui qu'on avait jusqu'alors qualifié d'usurpateur. Eudes fut reconnu roi, et Arnould promit de ne plus donner à l'avenir aucun secours à Charles le Simple[6].

Ce prince, en désespoir de cause, songeait à faire alliance avec les Northmen. Mais l'archevêque Foulques, qui était le plus ferme appui de son autorité chancelante, lui écrivit une Lettre vive et pressante pour l'en détourner[7] : « Croyez-moi, lui dit-il, vous ne » parviendrez jamais à la couronne, si vous prenez ces voies. Au » contraire, le Seigneur, que vous irritez par là, ne tardera pas à » vous perdre. J'avais jusqu'à présent mieux espéré de vous; mais » je commence à voir que, si vous écoutez de mauvais conseillers, » vous perdrez en même temps le royaume de la terre et du ciel. Je

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 200. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 204.

[2] Tunc divisum est regnum in duas partes. A Rheno usque ad Sequanam fuit regnum Caroli; et à Sequanâ regnum Odonis. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 253.)

[3] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 182.

[4] Ce nom signifie *agile* et *hardi*.

[5] Qui cum Carolo erant conferunt se ad Zuendeboldum, ut juvet Carolo. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 91.) Collecto immenso exercitu Laudunum venit. (*Ibid.*, p. 74.) *Annal. Metens.* Luitprand, l. 1, c. 8. *Annal. Fuld.*, ad ann. 896.

[6] Arnolphus rex cum Odone Galliarum rege pacem firmat, Caroloque filio regis Ludovici Balbi munera offerenti auxilium denegat. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 249.)

[7] Inter *Excerpt. Epist. Fulconis*, apud Flod., l. 4, c. 5.

Digitized by Google

» vous conjure donc, au nom de Dieu, d'abandonner un dessein qui » serait la cause de votre perte éternelle, et de m'épargner, à moi » comme à vos autres fidèles sujets, un chagrin dont nous serions à » jamais inconsolables. Il serait plus avantageux pour vous de n'avoir » pas vu le jour que de vouloir régner par la protection du démon, » en vous alliant avec les païens. Si vous le faites, je vous déclare » que non-seulement j'abandonnerai votre parti, mais que moi et » mes suffragants nous vous excommunierons, vous et tous ceux qui » vous demeureront fidèles. » Charles ne se hâta point de conclure l'alliance projetée avec des Barbares et des païens, si odieux aux Français. Il renonça à l'espoir de rentrer en France, du vivant de son rival, dont il attendit tranquillement la mort. Elle arriva le 3 janvier 898.

Eudes laissait un fils nommé Arnould, que quelques-uns proclamèrent roi, mais qui mourut presqu'aussitôt.

CHARLES III ou CHARLES LE SIMPLE.

Le parti national, privé d'Eudes, n'avait plus ni point d'appui ni centre de réunion : aussi la restauration de Charles le Simple était-elle imminente. Arnould, roi de Germanie, alors empereur, n'eut qu'à se montrer à la frontière avec une armée, pour faire résoudre la question de dynastie en faveur du descendant de la race germanique de Charlemagne.

Cependant, fait remarquer M. Alex. Dumas[1], Charles le Simple n'était pas rentré en France sans se décider à d'énormes sacrifices. La reconnaissance lui fit faire d'immenses concessions territoriales à ses partisans, et la crainte à ses ennemis. Alors, plus que jamais, chaque seigneur, se plaçant au centre de ses terres, développa au milieu de l'État une petite souveraineté individuelle. Le besoin de résister par ses propres forces aux invasions réitérées des Northmen fit que chacun de ces seigneurs organisa pour son compte une défense personnelle, en rassemblant autant de troupes que sa fortune le lui permit; et de cette époque datent les compagnies soldées. Les plus faibles se mirent aux gages et sous la protection des plus forts : celui qui n'avait qu'un château releva de celui qui possédait une ville; celui qui avait une ville fit hommage à celui qui commandait à une province, et le gouverneur de la province releva directement

[1] *Gaule et France*, p. 119.

Digitized by Google

du roi. Ainsi se posèrent, dès cette époque, les fondements du grand gouvernement féodal que nous verrons s'organiser sous la troisième race [1].

La royauté, affaiblie par ces concessions, le fut encore par la mort de Foulques, archevêque de Reims, conseil éclairé et sage ministre de Charles le Simple. Le roi, mécontent de Baudouin II, comte de Flandre, s'empara d'Arras, et donna à Foulques le monastère de Saint-Vaast, que Baudouin avait usurpé. Le prélat l'échangea avec un seigneur pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Mais Baudouin nourrit contre lui un vif ressentiment et le fit bientôt assassiner (900).

Tant de crimes et de violences, en dissolvant la société politique et civile, paraissaient ruiner aussi l'Église. Mais l'édifice de l'Église est divin. Pendant qu'on la déshonorait par des excès, elle faisait de nouvelles conquêtes, soumettant à son obéissance plusieurs des nations qui l'avaient désolée. On va même voir la main de la religion cicatriser la plus cruelle plaie de la France. Le Dieu de Clovis sera adoré par Rollon. Encore une fois le royaume de France est l'œuvre des évêques ! Ce sont eux qui ont soustrait les Gaulois à la hache des Franks, puis les Franks à l'épée des Danois, en faisant embrasser aux vainqueurs la religion des vaincus, en leur faisant échanger leur barbarie païenne contre la civilisation catholique.

Les Northmen, qui avaient commencé à s'établir dans quelques endroits de la Neustrie, ne semblaient point éloignés du royaume de Dieu [1]. Il était plus aisé de les convertir que de les vaincre, car ils n'étaient pas fort attachés à l'idolâtrie. S'ils massacraient les prêtres et les moines, s'ils pillaient les autels, ce n'était plus généralement la haine du christianisme qui les armait. Ils en voulaient moins à la foi des Français qu'à leurs trésors, et surtout à ceux des églises. Comme ils avaient la plupart de l'esprit et de la pénétration, ils estimèrent la religion chrétienne dès qu'ils la connurent. Quelques-uns d'entre eux avaient reçu le baptême dans le Nord, par le ministère des missionnaires franks. Plusieurs le reçurent dans la Gaule, avant même d'y avoir un établissement fixe. Mais, par un reste de barbarie, en changeant de croyance, trop souvent ils ne changeaient pas de mœurs, et, continuant de vivre de rapines, ils affligeaient la religion qu'ils venaient d'embrasser. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de Northmen étaient déjà convertis à la foi, avant qu'on leur eût cédé la partie de la Neustrie qui a été appelée de leur nom

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 214.

Digitized by Google

Normandie. Il y en avait des milliers dans la province ecclésiastique de Rouen; il y en avait également dans celle de Reims, dont le nouvel archevêque, Hervée, commençant à les craindre moins depuis qu'il appréciait leurs heureuses dispositions, n'hésita pas à transférer le corps de S. Remi, de la cathédrale où il était en dépôt, au monastère du saint apôtre, d'où la crainte des Barbares l'avait fait enlever, parce que ce monastère était situé hors de la ville. La translation eut lieu le 28 décembre 901, en présence de Charles le Simple, de Richard, duc de Bourgogne, et d'un grand nombre de seigneurs [1].

Mais, si les Northmen qui parcouraient la Belgique ne donnaient plus d'alarmes, en revanche ceux qui s'étaient établis du côté de la Loire ne demeurèrent pas longtemps tranquilles. Deux de leurs chefs, nommés Erith et Bathet, surprirent, l'an 903, la ville de Tours, et y brûlèrent vingt-huit églises, entre autres celle de Saint-Maurice, depuis Saint-Gatien, qui est la cathédrale, et la célèbre église de Saint-Martin, qu'on rebâtit, grâce aux libéralités de cinq seigneurs du pays, des chanoines et des habitants de Tours, qui se dépouillèrent volontiers, pour contribuer à cette bonne œuvre, du peu de biens que les Northmen leur avaient laissés [2].

Vers ce temps (901), Louis, fils de Boson, et son successeur dans le royaume d'Arles, alla à Rome sur l'invitation des grands d'Italie, et s'y fit couronner empereur par le pape Benoît. Mais cet honneur, qu'il avait ambitionné, lui coûta cher; car, moins de deux ans après, il fut pris et aveuglé par Bérenger. Il vécut encore plusieurs années, conservant le titre d'empereur. Sa disgrâce lui inspira d'admirables sentiments de piété, dont il donna des marques par ses libéralités envers diverses Églises. Il mourut après l'an 922, on ne sait quelle année, et avec lui finit le royaume d'Arles. Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom de Louis l'Aveugle [3].

La piété des souverains était secondée par le zèle des évêques. En France, ceux des provinces de Reims et de Rouen ne négligeaient rien pour remédier aux maux de l'Église et surtout au dépérissement des monastères, comme le prouvent les canons d'un concile de Trossi (909). Dieu suscita, d'ailleurs, un restaurateur de la discipline monastique dans la personne du B. Bernon, qui jeta, l'année suivante (910), les fondements du monastère de Cluni, d'où l'esprit de la vocation religieuse, qu'il y ranima, se répandit partout.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 201.
[2] Ludovicus Orbus. (*Ibid.*, p. 218.)
[3] *Histor. Dom. Ambaz., Serm. Ord.*, in *Biblioth. Clun.*

Digitized by Google

Ce n'était pas assez de rétablir la règle dans les monastères : il fallait rétablir les monastères mêmes. La plupart avaient été ruinés par les Northmen, et l'on n'osait les rebâtir, parce qu'on craignait à tous moments de nouvelles courses de ces Barbares. Enfin il plut à Dieu de tarir cette source de calamités.

Rollon, le plus brave des chefs northmen, était venu piller la Gaule dès l'an 876. Il avait même assisté pendant quelque temps au fameux siége de Paris. Ensuite il était passé en Angleterre; et, de retour en Gaule, il n'avait cessé d'y exercer les brigandages ordinaires à sa nation. Victorieux partout, excepté devant Chartres, il se vengea de cet échec par les cruelles expéditions qu'il dirigea vers d'autres points du territoire. Les seigneurs français trouvaient leur intérêt dans la continuation des troubles, à la faveur desquels les puissances locales s'établissaient sur les ruines de l'unité. Le roi, au contraire, avait intérêt à les faire cesser; et les plaintes du parti national, qui lui reprochaient sa faiblesse, lui montrant que la révolution contre laquelle il avait lutté n'était qu'assoupie, il cherchait à se ménager ailleurs un point d'appui. Convaincu qu'une réconciliation complète avec le parti français était impossible, qu'une guerre avec les Northmen était douteuse, que sa défaite, en fortifiant les ennemis de la race germanique, amènerait sa déposition, il réfléchit qu'étrangers aux intérêts nationaux de la France ou aux intérêts germaniques de l'empereur, Rollon et son armée pourraient lui être d'un puissant secours pour comprimer les mécontents ou pour combattre l'influence de son protecteur [1]. Alors il n'hésita plus, et chargea Francon, archevêque de Rouen, qui était bien connu de Rollon, de négocier la paix avec les Northmen.

Le prélat, s'étant rendu au camp du chef barbare, lui parla avec la liberté d'un apôtre et l'autorité d'un grand évêque [2] : « Grand capitaine, dit-il, avez-vous résolu de faire toute la vie la guerre aux » Français? Croyez-vous que vous soyez une divinité? N'êtes-vous » pas un homme pétri de limon, cendre et poussière, comme les » autres? Songez plutôt qui vous êtes, quel vous serez, qui vous » jugera... Si vous continuez comme vous avez commencé, vous » n'aurez d'autre partage que l'enfer; et dans cette triste demeure » vous ne serez plus en état de faire la guerre à personne. Mais, si » vous voulez embrasser la religion chrétienne, vous jouirez de la » paix en ce monde et en l'autre. Le roi Charles vous cède toute

[1] *Gaule et France*, p. 120.
[2] Dudo, l. 2. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 246.

Digitized by Google

» cette terre maritime que vous et Hastings avez ravagée, et il vous » offre sa fille Giselle en mariage, pour être le nœud et le gage de » la paix. Si c'est l'amour de la gloire ou l'intérêt qui vous fait agir, » pouvez-vous rien espérer ou de plus glorieux pour vous, ou de » plus avantageux pour votre nation? »

Ces propositions étaient fort au gré de Rollon. Cependant, avant de les accepter, il dut les soumettre à ses guerriers, afin de leur prouver qu'il ne voulait pas profiter sans eux du fruit des victoires qui leur avaient coûté tant de sang. Ils répondirent qu'ils avaient assez fait la guerre, qu'il était temps qu'ils jouissent en repos de la récompense de tant de peines. On convint donc que, pour conclure le traité d'alliance, Rollon s'aboucherait avec le roi à Saint-Clair, sur les bords de la rivière d'Epte.

Le chef northman, qui n'était pas moins habile négociateur que vaillant guerrier, ne désespéra pas de rendre le traité encore plus avantageux pour sa nation. Il renvoya l'archevêque Francon au roi, pour lui représenter que le pays qu'on voulait lui céder était inculte faute d'habitants, et entièrement désolé par les guerres précédentes; qu'ainsi on devait y joindre quelque autre province d'où il pût tirer des vivres pour faire subsister son peuple. Cette exigence chagrina fort le roi : mais son conseil, qui voulait finir la guerre, lui fit entendre que, dans les conjonctures présentes, il fallait tout sacrifier pour acheter la paix et gagner à Jésus-Christ une nation si belliqueuse; car la conversion des Northmen était une des conditions du traité, et ils ne se montrèrent pas difficiles sur ce point. En conséquence, on offrit de plus la Flandre à Rollon. Il la refusa; mais accepta la Bretagne, qui paraît ne lui avoir été cédée que pour un temps. On a dit qu'on ne devait pas s'étonner que Rollon eût réussi, parce que c'était le plus rusé des Northmen qui traitait avec un prince français que son peu de talent pour le gouvernement a fait surnommer le Simple ou le Sot. Il n'était pas si sot pourtant, dit M. Michelet [1], de s'attacher ces Northmen, et de leur donner l'onéreuse suzeraineté de la Bretagne, qui devait user Bretons et Northmen les uns par les autres.

Dès qu'on fut convenu des articles, Rollon alla saluer le roi, auquel il fit hommage en mettant ses mains dans celles du prince, comme cela se pratiquait quand on recevait quelque investiture; et le roi lui déclara qu'il lui donnait tout le pays qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer, et qui depuis a été appelé Normandie, du nom

[1] *Hist. de France*, t. 1, p. 412.

Digitized by Google

des Normands (Northmen), ses possesseurs, avec la princesse Giselle en mariage, et la Bretagne pour la subsistance de ses sujets, jusqu'à ce que la Neustrie fût repeuplée et cultivée [1].

On s'empressait de contempler le fameux Rollon, qui avait été jusque là la terreur des Français, et ce fut pour la première fois qu'on le vit sans crainte. Ce chef des Normands (ainsi les appellerons-nous désormais) parut devant le roi avec un air de fierté et de noblesse mêlé d'un reste de férocité. Lorsqu'il fut question de fléchir le genou devant son suzerain et de baiser le pied du prince, le Danois, accoutumé à ne connaître d'autre force que celle de l'épée, jura qu'il ne se mettrait à genoux devant personne. On obtint enfin de lui qu'un de ses officiers accomplirait à sa place cette cérémonie, que l'on regardait comme indispensable. Mais celui qu'il choisit pour le remplacer, soit par maladresse, soit par insolence, prit si rudement le pied du roi, et le leva si haut, qu'il fit tomber Charles à la renverse [2]. Cet incident fit rire les uns et murmurer les autres. On prit pourtant le parti de ne pas se fâcher, et l'on se sépara satisfait (911).

L'archevêque Francon s'appliqua à instruire Rollon des mystères de la foi. Le nouveau duc de Normandie fut bientôt en état de recevoir le baptême. Francon le baptisa au commencement de l'année 812, et le comte Robert, frère du roi Eudes, qui lui servit de parrain, lui donna son nom avec de riches présents. Dès que Rollon eut été baptisé : « Apprenez-moi, dit-il à l'archevêque, » quelles sont les églises les plus célèbres et les plus respectables de » mon duché? — Ce sont, répondit Francon, les églises de Notre-» Dame de Rouen, de Notre-Dame de Bayeux et de Notre-Dame » d'Évreux, celles du Mont-Saint-Michel, de Saint-Pierre de Rouen, » c'est-à-dire Saint-Ouen, et de Saint-Pierre de Jumiége. — Mais, » dans notre voisinage, ajouta le duc, quel est le Saint le plus puis-» sant auprès de Dieu? » Francon lui dit, d'après la tradition alors répandue, que c'était S. Denis, Grec de nation, converti par S. Paul et envoyé en Gaule par S. Clément. « Eh bien, reprit le duc, avant » de partager ma terre aux chefs de mon armée, j'en veux donner » une partie à Dieu, à la Sainte Vierge et aux saints patrons que » vous m'avez nommés, afin de mériter leur protection. » Et en effet, pendant les sept jours qui suivirent son baptême, et durant lesquels il porta l'habit blanc, selon la coutume, il donna chaque jour une terre à quelqu'une des sept églises que l'archevêque lui

[1] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 246.
[2] Guillelm. Gemetic., l. 2, c. 17.

Digitized by Google

avait indiquées. Il partagea ensuite les domaines de son duché à ses guerriers. Chefs et soldats ayant été instruits dans la foi, ils reçurent presque tous le baptême en peu de temps : l'exemple du duc était pour la plupart le plus puissant motif de s'instruire ; mais la grâce acheva heureusement ce que la politique semblait avoir commencé.

Il n'y avait que la foi de Jésus-Christ qui pût soumettre et civiliser cette nation belliqueuse et féroce. Rollon ou Robert parut, après sa conversion, aussi aimable et aussi religieux qu'il avait jusqu'alors paru terrible. On ne l'avait cru que grand homme d'épée ; il fit voir qu'il était grand homme de justice, et qu'il ne savait pas moins se faire obéir de ses sujets par ses ordonnances, qu'il avait su se faire craindre des étrangers par ses armes (913). Il s'occupa de promulguer des lois pour policer son nouvel État ; et, comme les Northmen avaient été accoutumés au pillage, il en publia de très-sévères contre le vol. Elles furent si exactement observées, qu'on n'osait même pas ramasser ce qu'on trouvait, dans la crainte de passer pour l'avoir volé [1]. En effet, le duc ayant un jour suspendu un de ses bracelets aux branches d'un arbre sous lequel il s'était reposé pendant une partie de chasse, et l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, sans que personne osât l'enlever : tant on était persuadé que rien ne pourrait échapper aux recherches et à la sévérité de Robert. Son nom seul inspirait une telle terreur, qu'il suffisait de le réclamer, quand on souffrait quelque violence, pour forcer tous ceux qui l'entendaient à courir sus au malfaiteur. Longtemps même après la mort du prince, ce nom, prononcé par les opprimés, était un ordre aux magistrats d'accourir et de faire bonne et prompte justice. De là l'usage normand de pousser, dans les grandes détresses, la clameur de haro, ce mot venant de l'exclamation *Ah ! Hrolf !* qu'avaient coutume de jeter ceux qui appelaient le duc à leur aide [2]. Voilà les prodiges du christianisme, voilà l'œuvre de la religion catholique. Elle civilisa les Normands, comme elle avait civilisé les Franks : en un mot, elle fonda la société moderne.

Les Normands convertis devinrent d'autres hommes. Ils s'appliquèrent à l'agriculture ; et, comme ils étaient également laborieux et industrieux, et que les terres qu'on leur avait cédées étaient bonnes, ils firent de la Normandie l'une des provinces les plus riches et les plus fertiles de la France. Ils n'oublièrent cependant pas le métier de la guerre, pour laquelle ils conservèrent de l'inclination. Robert

[1] Guillelm. Gemetic., l. 2, c. 20.
[2] *Gaule et France*, p. 123.

Digitized by Google

s'efforça surtout de dédommager la religion des maux qu'il lui avait faits : il rebâtit plusieurs églises ruinées, et rendit en peu de temps, dans son duché de Normandie, le christianisme aussi florissant qu'il avait été désolé auparavant. Telle fut la fin heureuse que la Providence mit, du moins pour un temps, aux calamités que la France souffrait depuis tant d'années de la part de Barbares idolâtres. Ainsi fut fondée cette célèbre colonie de Normands, dont le sang, mêlé à celui des Franks, donna des rois à l'Angleterre et à la Sicile.

Le comte Robert, parrain du duc de Normandie, profitait du mécontentement qu'inspirait au parti national le traité que venait de signer Charles le Simple. Frère du roi Eudes, il n'avait ni moins de talents, ni moins d'ambition. D'ailleurs, il ne doutait pas qu'il ne fût secondé dans ses entreprises par son filleul, dont la puissante protection l'eût mis en état de tout oser. Son attente, en cela, fut déçue.

Il est vrai que la fondation du nouvel État sur le territoire gaulois eut à la longue des résultats tout différents de ceux que Charles le Simple s'était promis [1]. Le duché de Normandie servit, pour ainsi dire, à flanquer le royaume de France contre les attaques de l'empire germanique et de ses vassaux lorrains ou flamands. Les ducs normands, politiques habiles et guerriers infatigables, en intervenant dans la querelle de dynastie, demeurèrent indifférents à l'avantage personnel de la postérité de Charlemagne ou de ses compétiteurs. S'ils s'immiscèrent dans des disputes qui leur étaient étrangères, c'est qu'ils cherchèrent une occasion soit de reculer leurs frontières aux dépens de la France, soit de devenir plus indépendants à l'égard de cette couronne dont ils s'étaient reconnus vassaux. Aucun motif national ne les entraînait, comme les rois de Germanie, vers l'un des deux partis rivaux : ils balancèrent donc quelque temps avant de se décider. Rollon, premier duc de Normandie, demeura fidèle au traité d'alliance qu'il avait conclu avec Charles le Simple. Le comte Robert l'ayant fait sonder [2], il répondit aux envoyés de ce seigneur qu'il ne lui prêterait pas le secours de ses armes pour détrôner le roi.

Cependant l'antipathie nationale, dont la race toute germanique de Charlemagne était l'objet, se fortifiait de jour en jour de l'antipathie personnelle que les grands du royaume de France nourrissaient contre Charles le Simple. Le roi accordait une entière con-

[1] Augustin Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 183.
[2] Dudo, l. 2.

Digitized by Google

fiance à son ministre Haganon. Celui-ci, jaloux de l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de son maître, ne souffrait pas que personne la partageât avec lui[1]. Il avait soin d'écarter les seigneurs français, empêchant même qu'ils ne parlassent au roi. Mais ce qu'il faisait pour affermir sa fortune fut ce qui la renversa. La conduite d'Haganon indisposa tous les grands contre le favori et contre le prince, qui semblait se contenter du nom de roi et laisser l'autorité à son ministre. L'un devint odieux, l'autre méprisable. Une conjuration s'ourdit, et, sous prétexte d'abattre Haganon, on voulut frapper Charles. Pour prévenir ou déconcerter la conspiration, dont il avait pénétré le secret, le roi assembla un concile, où se trouvèrent seize métropolitains, avec plusieurs marquis et comtes : il y fit excommunier ceux qui manqueraient à la fidélité qu'ils lui devaient[2]. La crainte des censures arrêta pour quelque temps les moins factieux ; mais il resta dans les esprits un levain de révolte, qui fermenta sourdement avant de se produire d'une manière ouverte.

Ce délai n'eut, d'ailleurs, d'autre effet que de permettre aux ducs et aux comtes de mieux asseoir leur indépendance dans leurs gouvernements respectifs. Partout cette tendance à convertir le pouvoir délégué en un pouvoir propre et personnel était la même. Le royaume de Lorraine, qui s'étendait sur une bonne partie de la Belgique, ayant été réuni aux États de Charles le Simple, après la mort de l'empereur Arnould et celle de ses enfants, le roi y établit un duc nommé Gislebert, qui s'arrogea bientôt toute l'autorité.

L'acquisition du royaume de Lorraine, dont les seigneurs avaient appelé Charles le Simple aussitôt que la ligne masculine des Carlovingiens s'était éteinte en Germanie, dédommageait la France de ce qui avait été cédé aux Normands. Le parti national n'en tint pas compte au roi. Robert, expression de ce parti, dont l'aversion pour l'influence teutonique augmentait avec le temps, animait les seigneurs au point que Charles le Simple se vit abandonné presque de tous ceux qui composaient l'assemblée tenue à Soissons, l'an 920. Mais Hervée, archevêque de Reims, lui demeura fidèle.

Déjà Hincmar, titulaire du même siége, avait été le soutien de Charles le Chauve, qui, dans la première époque de son règne, ne voyait que par les yeux de ce prélat[3] ; il avait encore dirigé Louis

[1] Conrad. Usperg.
[2] *Epist. Caroli ad episc.*
[3] Non solùm de rebus ecclesiasticis..., etc. (Frodoard, l. 3, c. 18.)

Digitized by Google

le Bègue [1], et fait roi Louis III [2]. Foulques, successeur d'Hincmar, avait été le protecteur de Charles le Simple en bas âge : il l'avait couronné à l'âge de quatorze ans, avait traité pour lui avec l'empereur Arnould et le roi Eudes, et l'avait fait enfin roi en 898 [3]. A son tour, Hervée avait signalé sa fidélité (919) en venant défendre Charles le Simple, avec quinze cents hommes d'armes, contre l'invasion des Hongrois [4], peuples barbares qui prenaient la place des Normands, et qui, sans en avoir la valeur et l'adresse, en avaient l'avarice et la cruauté. Ils se répandirent comme un torrent sur les bords du Rhin et dans le royaume de Lorraine, saccageant les monastères et les autres lieux consacrés à la piété. En 920, Hervée eut encore la gloire de ramener à Charles le Simple ses vassaux révoltés, et de raffermir sa royauté chancelante [5]. Pour le mettre en sûreté contre ses ennemis, il le conduisit dans le diocèse de Reims, ù oil le retint sept mois durant, jusqu'à ce que la plupart des seigneurs se fussent soumis.

Mais Hervée lui-même finit par abandonner la cause germanique, dont Charles était le représentant aux yeux des Français, pour embrasser celle du parti national, qui, sous la direction du comte Robert, leva de nouveau l'étendard de la révolte.

CHARLES III ou CHARLES LE SIMPLE, ROBERT Ier.

Robert Ier [6] (Rod-berht), frère du roi Eudes, ayant été lui-même élu roi de France, l'an 922, par le parti de l'exclusion, Hervée le sacra dans son église le 30 de juin; mais il mourut trois jours après.

Le nouveau roi ne jouit guère plus longtemps de son titre. Charles le Simple rassembla une armée, principalement composée de Lorrains; Guillaume, comte d'Auvergne, et Raymond, comte de Toulouse, se joignirent à lui avec quelques troupes; tous trois alors marchèrent vers Soissons où les attendait l'armée nationale. Robert,

[1] Hincm., *Epist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 254.

[2] Ego, cum collegis meis et cæteris Dei ac progenitorum vestrorum fidelibus. vos elegi ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi. (*Hincmari ad Ludov. III Epist.*, apud Hincm. oper., t. 2, p. 198.)

[3] *Chron. Sithiense*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 72. Frodoard, l. 4, c. 3 et 5.

[4] Frodoard, l. 4, c. 14.

[5] *Chron. Tur.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 50. Frodoard, l. 4, c. 15.

[6] Le nominatif roman était *Roberz*, et *Robert* ne s'écrivait que pour les autres cas.

Digitized by Google

dit M. Alexandre Dumas [1], était dans ses rangs, armé de toutes pièces, c'est-à-dire d'une cuirasse de mailles, d'un casque et d'une lance. Cette dernière arme, peu connue sous la première race, venait d'être adoptée par les hommes de guerre. Afin d'être mieux reconnu de ses soldats, il avait tiré hors de sa visière sa barbe, qui était longue et toute blanche. Cette circonstance fut cause de sa mort. Désigné à ses ennemis par cette marque distinctive, Robert tomba sur le champ de bataille, frappé, disent les uns, d'un coup de sabre que lui donna le comte Fulbert, atteint, disent les autres, d'un coup de lance dont le perça Charles le Simple. Mais sa mort ne termina pas le combat. Son fils Hugues, qu'on surnomma depuis le Grand, se mit à la tête des troupes, et, exalté par la vengeance, tailla en pièces l'armée royale.

Alors, Herbert, comte de Vermandois, parent de Charles le Simple, et le plus puissant des seigneurs français, attira le roi à Saint-Quentin, par les faux serments qu'il lui fit d'un attachement inviolable à son service. Il ne l'eut pas plutôt à sa discrétion, qu'il le retint prisonnier. Cette trahison secondait les dispositions des seigneurs, qui offrirent à Hugues la couronne qu'ils avaient donnée à son père.

CHARLES III ou CHARLES LE SIMPLE, RAOUL.

Hugues refusa le trône, et sollicita les voix des seigneurs pour son beau-frère Raoul (Rad-Hulf [2]), duc de Bourgogne, qu'ils acceptèrent (923), tant l'homme leur était indifférent, pourvu qu'il ne fût pas de race germanique [3] !

Cependant Charles le Simple, captif de Herbert, était transféré à Château-Thierry. La reine Odgive, sa seconde femme, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, se sauva dans le royaume de son père avec son fils Louis, qui était en bas âge, reste précieux de la famille de Charlemagne.

[1] *Gaule et France*, p. 124.

[2] Ce mot signifie *promptement secourable*. Dans l'ancienne langue française, on écrivait au nominatif *Raouls* ou *Raoulx*, et *Raoul* aux autres cas.

[3] Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 124. On convient, dit Anquetil, qu'il ne tint qu'à Hugues de prendre la couronne. Il en laissa la disposition à Emma, sa sœur, qui avait épousé Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne. Il envoya lui demander lequel elle préférerait pour roi, de lui ou de son époux : elle répondit, faisant allusion à l'une des cérémonies de l'hommage, qu'elle aimait mieux baiser le genou de son mari que celui de son frère. Raoul fut couronné, et Hugues resta son principal appui. (*Hist. de France*, t. 1, p. 442.)

Digitized by Google

Raoul profita de la perfidie du comte de Vermandois avec d'autant plus d'avantage qu'il n'y avait pris aucune part. Il se fit sacrer à Soissons par l'archevêque de Sens le 13 juillet 923[1].

Mais son autorité ne fut point reconnue en Aquitaine, province longtemps gouvernée par des chefs du sang de Clovis. Le testament d'Alfred, duc d'Aquitaine, commence ainsi : *Rege terreno deficiente, Christo regnante.* Dans d'autres actes on trouve cette date : *Christo regnante et regem expectante.* Un ancien Cartulaire de Brioude est daté de cette manière : « Fait le v, avant les ides d'octobre, la quatrième année depuis que les Français ont dégradé » leur roi Charles, et élu, contre les lois, Rodolphe (Raoul) pour » leur roi. » Guillaume, duc d'Aquitaine, réclama même son droit personnel à la couronne, comme descendant des rois de la première race ; mais il fut vaincu.

D'un autre côté, les Normands établis dans la Neustrie, sous prétexte de venger Charles le Simple, recommencèrent leurs courses. Le brave Rollon était mort dans un âge fort avancé, dès l'an 917, et il s'était encore acquis plus de gloire en poliçant ses peuples pendant la paix, qu'il n'avait fait par tant d'exploits militaires[2]. Rollon avait soutenu, quoiqu'assez faiblement, le roi héréditaire contre Robert Ier, roi élu. La même politique fut d'abord suivie par son fils Guillaume (Wil-helm[3]), surnommé Longue-Épée, qui gouvernait la Normandie avec autant d'autorité et avec plus de bonté que son père. Croyant que la générosité demandait de lui qu'il secourût le roi captif, il fit marcher des troupes contre Raoul. Mais les soldats normands, se souvenant de leur premier métier, songèrent plus à piller le peuple qu'à délivrer Charles le Simple[4]. Ils ravagèrent les territoires d'Amiens, de Beauvais et d'Arras, jusqu'aux portes de Noyon. Amiens et Arras furent brûlés (925).

Ainsi procédaient également ces Hongrois, dont nous avons parlé, et qui de la Lorraine et de la Bourgogne, passèrent dans le Languedoc et dans la Provence, pour pénétrer en Italie[5]. Heureusement, ils furent défaits par un jeune et vaillant marquis, nommé Pons. En même temps, le ciel combattant pour les chrétiens, une maladie contagieuse se mit dans l'armée des Barbares et en fit périr une grande partie.

[1] *Chron. S. Petr. Vivi*, Spicil., t. 2.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 267.
[3] Ce mot signifie *protégeant volontiers*.
[4] Flod., in *Chron.*
[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 267.

Digitized by Google

Les représailles des Français contre les Normands ne furent pas moins terribles. Ils allèrent piller la Normandie, et prirent la ville d'Eu, où ils passèrent au fil de l'épée la garnison, composée de mille Normands [1]. Une autre armée d'hommes du Nord, encore idolâtres, venus par la Loire, après avoir exercé les plus grands ravages dans la Bretagne et dans les provinces voisines, avait été battue. Cependant, pour acheter d'eux la paix, on leur avait cédé des terres dans le comté de Nantes, où ils demeurèrent mêlés avec les anciens habitants du pays.

D'après ce que nous avons dit du caractère de Guillaume Longue-Épée, second duc de Normandie, on peut absoudre ce prince des excès auxquels se livraient ses soldats. Héritier de toutes les belles qualités de Rollon, sans en avoir les défauts, il montrait plus de douceur envers ses sujets, plus de piété envers Dieu; et, quoiqu'il aimât moins la guerre, il n'avait pas moins de bravoure. Le rétablissement de plusieurs monastères, entre autres de celui de Jumiége, détruit par Hastings, prouve sa religion.

Un jour qu'il chassait dans la forêt de Jumiége, il trouva deux moines occupés à relever les anciennes ruines du monastere, pour construire quelques cellules [2]. Ils lui offrirent des rafraîchissements conformes à leur pauvreté, savoir : du pain d'orge et de l'eau. Guillaume les refusa, et s'étant enfoncé dans la forêt pour chasser un sanglier, l'animal furieux revint sur lui et le renversa de cheval. Secouru à propos, il retourna à Jumiége, demanda les rafraîchissements qu'il avait d'abord refusés, et promit de faire rebâtir le monastère : ce qu'il exécuta incessamment. Dès que les bâtiments furent en état, il pria la comtesse de Poitiers, sa sœur, de lui envoyer des moines du monastère de Saint-Cyprien. Il reçut avec joie cette sainte colonie, et la mit en possession de Jumiége.

L'édification qu'elle donna à toute la province devint pour le duc un nouveau motif d'embrasser la vie monastique; car il avait pris, dès sa plus tendre jeunesse, la résolution de renoncer aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu. Quoique les intérêts de l'État ne lui permissent pas d'exécuter ce pieux dessein, il ne le perdait point de vue. Quand il eut rebâti Jumiége, il se sentit plus fortement que jamais appelé à la vie religieuse, et fit vœu d'entrer dans ce monastère. Il s'en ouvrit à l'abbé, lequel, préférant le bien public à celui de sa communauté, s'opposa constamment à ce projet. Le sage religieux représenta à Guillaume

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 268.
[2] *Ibid.*, p. 286. Guillelm. Gemetic., l. 3, c. 7.

Digitized by Google

que, son fils Richard étant encore enfant, il serait responsable des troubles qui ne manqueraient pas d'arriver après son abdication. Ces raisons ébranlèrent le duc; mais elles ne l'empêchèrent pas de prendre à l'abbé une cuculle et une tunique de moine, qu'il emporta et qu'il enferma sous clef, afin de s'en revêtir en temps et lieu. On voit par ce trait quel heureux changement la religion avait déjà opéré dans les mœurs des Normands, tandis que la division des Français produisait tous les jours parmi eux de nouveaux scandales.

Herbert, comte de Vermandois, exigeait le comté de Laon en paiement de sa trahison. Mécontent de Raoul, qui refusait apparemment de le satisfaire, il avait tiré Charles le Simple de sa prison de Château-Thierry, et, après lui avoir demandé pardon, il lui avait juré de nouveau un attachement inviolable. Mais le déloyal n'attendait que la récompense désirée pour se parjurer une seconde fois. Raoul lui donna le comté de Laon, et il fit aussitôt conduire Charles le Simple prisonnier au château de Péronne, ville de sa dépendance, où l'on voulut bien assigner pour la subsistance du malheureux roi les revenus d'Attigny, maison royale. C'était afin de contenter le duc de Normandie, qui s'était déclaré en faveur de ce prince [1].

Charles mourut peu de temps après, dans la captivité, l'an 929: prince qui, depuis le berceau jusqu'à la tombe, fut constamment en butte aux traits de l'adversité, aimé du peuple, repoussé par les grands du royaume, méprisé par les étrangers. Il était trop bon pour gouverner des sujets toujours prêts à se révolter, et trop faible pour commander à des vassaux qui étaient souvent plus puissants que lui. On l'enterra à Saint-Furci de Péronne, et quelques auteurs lui ont donné le nom de martyr, à cause des violences dont on avait usé à son égard [2].

RAOUL.

La mort de Charles le Simple affermissait Raoul sur le trône, et elle le rendait moins dépendant du comte de Vermandois.

Ils en vinrent bientôt à une rupture ouverte, car Raoul était intéressé à diminuer la puissance d'Herbert. Le roi entreprit d'ôter le scandale que ce comte avait donné, en faisant reconnaître pour

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 221.
[2] Hugo Flavia.

Digitized by Google

archevêque de Reims son fils encore enfant; voici dans quelles circonstances.

L'archevêque Seulfe, qui était d'un caractère fier et hautain, s'étant imaginé qu'Odon et Hervée, l'un frère et l'autre neveu de l'archevêque Hervée, son prédécesseur, manquaient au respect et à la fidélité qu'ils lui devaient en qualité de vassaux de l'Église de Reims[1], les fit sommer de venir se justifier ou de se battre en duel pour prouver leur innocence[2]. Ils ne firent ni l'un ni l'autre. Sur leur refus, après les avoir dépouillés des biens qu'ils tenaient en fiefs de l'Église de Reims, Seulfe les emprisonna. Ce procédé rendit ce prélat odieux, et l'on publia que, pour obtenir la détention de ces deux seigneurs, il avait promis au comte de Vermandois de faire élire son fils archevêque de Reims. Si ce fait est véritable, Seulfe porta bientôt la peine de sa convention simoniaque. Il mourut quelque temps après, l'an 925, empoisonné, dit-on, par le comte Herbert. Triste et terrible punition d'un évêque, dont la violence s'explique par les mœurs du temps, et dont la conduite, fût-elle plus coupable, n'accuserait que les passions d'un homme, sans ternir les vertus et les services de l'épiscopat!

Dès que le comte de Vermandois eut appris la mort de Seulfe, qu'il avait peut-être procurée, il se rendit à Reims, et fit élire pour archevêque son fils Hugues, qui n'avait pas cinq ans : attentat inouï jusqu'alors dans les annales de l'Église! Mais on ne peut s'attendre qu'à des scandales, quand les laïques portent une main téméraire à l'arche sainte, et que le pouvoir temporel opprime le pouvoir spirituel. Une élection si irrégulière ne put se faire sans trouble, et certes le roi Raoul était fondé à empêcher qu'elle ne fût maintenue.

Il écrivit au clergé de Reims d'avoir à élire incessamment un autre archevêque. Mais on craignait le ressentiment d'Herbert, et l'on répondit qu'une nouvelle élection ne pouvait avoir lieu du vivant de celui qui avait été élu[3]. Sur cette réponse, le roi alla mettre le siége devant Reims, qui, après trois mois de résistance, lui ouvrit ses portes. Aussitôt, ayant convoqué quelques évêques de France et de Bourgogne, il fit élire un autre archevêque (933), auquel le pape Jean XI donna le pallium.

L'ordination du nouveau prélat alluma une guerre civile au sein de la France; mais Raoul eut presque toujours l'avantage. Il se

[1] Flod., l. 4, c. 18.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 269.
[3] Flod., l. 4, c. 24. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 288.

Digitized by Google

rendit maître de Laon, de Noyon, de Château-Thierry, et de presque toutes les autres places du comte Herbert. La paix, qui fut enfin conclue entre ce dernier et Raoul, sous la médiation des rois Henri de Germanie et Rodolphe II de la Bourgogne Transjurane, remit le comte de Vermandois en possession de ces villes (935).

Raoul était en état de soumettre les autres seigneurs, lorsqu'il mourut l'an 936. Il s'appliquait surtout à terminer les guerres particulières qu'ils se faisaient entre eux, et dont on peut rattacher avec certitude la série au règne de Charles le Simple. Les possesseurs de fiefs regardèrent depuis comme un droit et une prérogative de ces fiefs de pouvoir ainsi faire la guerre à leurs voisins; et nos rois, pendant plusieurs siècles, tâchèrent en vain d'abolir ce pernicieux usage [1].

Des luttes continuelles soutenues, au dedans contre les Aquitains, les Normands, le Vermandois, et au dehors contre les Germains au sujet de la Lorraine; presque tous les vassaux de la couronne les plus puissants et les plus éloignés du centre de l'État, contraints de le reconnaître pour souverain; treize ans de règne employés à contenir la turbulence des masses et l'ambition des chefs, voilà ce qui prouve que Raoul avait le courage, la prudence, la fermeté, en un mot le génie qui fait les grands hommes et les héros [2].

LOUIS IV ou LOUIS D'OUTRE-MER.

Sa mort releva les espérances du parti carlovingien, et déconcerta le parti national.

Les Carlovingiens mirent à profit cette occasion de rappeler le descendant de Charlemagne, Louis IV (Lodwig IV), surnommé d'Outre-mer, parce qu'il lui avait fallu, après la disgrâce de son père Charles le Simple, chercher un asile au delà du détroit. En même temps, Alstane, roi d'Angleterre, oncle du prince exilé, envoya des ambassadeurs à Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, afin de l'inviter à appuyer, par son influence, la nomination du jeune Louis [3]. Guillaume l'appuya, en effet, d'une manière énergique [4].

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 223.

[2] In *Manus. Psalt. Emmæ reginæ*, apud Mabil., in *Diplom*, l. 2, c. 26.

[3] Misit rex Anglorum Alstannus ad Guillelmum principem Normannorum legatos cum muneribus, ut Ludovicum cum concilio procerum Francorum patris in regnum revocaret. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 304.)

[4] Quod ille gratanter suscepit, et coadunatis secum principibus Francorum rem ad effectum perduxit. (*Ibid.*)

Digitized by Google

Les nationaux, soit par fatigue, soit par crainte, n'opposèrent aucun compétiteur. Hugues lui-même, qui, comme nous l'avons vu, avait déjà donné la couronne à son beau-frère Raoul, parut aussi peu ambitieux du trône cette fois qu'il l'avait été l'autre, et n'hésita point à porter l'héritier des Carlovingiens.

On envoya donc à Louis IV une députation à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Sens. Il ne tarda pas à se rendre en France. Il fut reçu à Boulogne par Hugues le Grand et par la plupart des autres seigneurs, qui lui prêtèrent serment de fidélité et le conduisirent à Laon, où il fut sacré par Artaud, archevêque de Reims, le 20 mai 936.

Louis IV ne recouvrait pas tout ce qui avait appartenu à Charles le Simple. Othon Ier, fils de Henri l'Oiseleur, fut sacré la même année, à Aix-la-Chapelle, roi de Lorraine aussi bien que de Germanie. Mais, quoiqu'Othon Ier fût roi de Lorraine, Gislebert conserva ce duché, duquel il fit hommage au roi de Germanie. Il ne se montra pas, du reste, plus fidèle à Othon qu'il ne l'avait été au roi de France (937).

De son côté, Louis IV ne trouva pas des vassaux plus soumis. Il s'attacha d'abord le duc de France, Hugues le Grand, le plus accrédité des seigneurs, et qui paraissait le plus zélé pour ses intérêts. Hugues, alors brouillé avec Herbert, comte de Vermandois, engagea aisément le roi à maintenir l'ordination d'Artaud pour le siége de Reims, au préjudice d'Herbert. Mais bientôt Hugues de France et Herbert de Vermandois se trouvèrent réunis dans le même parti. C'est que Louis IV, poussé par un penchant héréditaire à chercher des amis au delà du Rhin, avait commencé son règne par un acte anti-national. Il s'était senti comme isolé au milieu des seigneurs français, dont les opinions n'étaient point en harmonie avec les siennes; et, demandant protection contre leurs entreprises à ceux de sa race, il avait contracté une étroite alliance avec Othon Ier, roi de Germanie, le prince le plus puissant de l'époque. Par là la France semblait rentrer sous la tutelle teutonique, dont les Français avaient une sorte d'horreur. Aussi leurs mécontentements furent-ils profonds, leurs murmures violents; et le représentant de l'opinion nationale, l'homme le plus redoutable entre la Seine et la Loire, Hugues, comte de Paris et duc de France, se sépara incontinent du prince qui lui devait son rappel de l'exil. Le premier soin de Hugues fut d'enlever au parti carlovingien l'appui du duc de Normandie : il y réussit. Herbert, beau-frère de Hugues et beau-père de Guillaume Longue-Épée, fut le nœud de la coalition. Des dé-

Digitized by Google

fiances mutuelles on passa à la guerre. Elle éclata entre les deux partis qui, depuis un demi-siècle, se trouvaient en présence; et dès lors Hugues le Grand, quoiqu'il ne prît point le titre de roi, joua contre Louis IV le même rôle qu'Eudes, Robert et Raoul avaient joué contre Charles le Simple [1].

Par son mariage avec une sœur d'Othon Ier (938), Hugues venait de neutraliser l'allié de Louis IV. D'ailleurs l'armée des mécontents était nombreuse; et, quoique le roi eût levé des troupes de son côté, le comte de Vermandois, les ducs de France et de Normandie, l'emportaient par le nombre. La victoire allait donc se déclarer pour eux; mais les évêques qui accompagnent Louis excommunient Guillaume Longue-Épée et Herbert, le premier pour avoir incendié quelques villages de Flandre, le second parce qu'il retient des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Aussitôt les deux princes excommuniés tombent dans la plus complète irrésolution. Hugues, dans la crainte qu'ils ne l'abandonnent, propose une trève de quelques mois : le roi l'accepte, sous la garantie de plusieurs otages (939) [2].

Mais voici qu'une scission entre Othon Ier et Louis IV éclate: au lieu d'avoir à craindre la Germanie, le parti national l'aura un moment pour auxiliaire. La Lorraine s'est soulevée contre Othon; elle s'est donnée au roi de France, dont l'Angleterre appuie les prétentions par l'envoi d'une flotte sur les côtes de Flandre; et Louis IV pense assurer sa domination sur les Lorrains en épousant Gerberge, veuve de leur duc Gislebert, et en même temps sœur du roi de Germanie. Mais à peine a-t-il quitté la Lorraine qu'Othon Ier y entre, pille et brûle plusieurs villes, et de cette contrée, soumise à ses armes, passe au cœur de la France (940).

Cependant Hugues, Herbert et Guillaume Longue-Épée, ligués contre le roi, assiégent Reims. La place était en état d'opposer une longue résistance; mais la garnison trahit l'archevêque Artaud, et, dès le sixième jour du siége, elle se rendit au comte de Vermandois. Artaud, pour se tirer des mains de ses ennemis, renonça à son archevêché. Dès qu'il fut libre, il s'en repentit et se retira auprès de Louis IV. Muni de la démission d'Artaud, le comte Herbert fit rétablir son fils Hugues sur le siége métropolitain de Reims (940). Ainsi se forma un schisme funeste, qui fut encore longtemps le sujet d'une sanglante collision. Artaud, soutenu par les armes du roi, et Hugues par celles de son père, se livrèrent plusieurs combats.

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 186.
[2] Frodoard.

Digitized by Google

Si nous sommes condamnés à montrer des prélats guerriers, il nous est doux de faire voir un ange de paix dans un saint abbé. Vers la même époque, Albéric, duc de Toscane, qui s'était fait souverain de Rome, et Hugues, qui de comte de Provence était devenu roi d'Italie, s'acharnaient l'un contre l'autre. Le pape Léon VII ne trouva pas de meilleur moyen pour remédier à ces maux que d'appeler en Italie S. Odon, abbé de Cluni. La grande réputation de ce religieux faisait espérer qu'il réconcilierait les deux adversaires. On ne se trompa point. Odon arriva, lorsque le roi Hugues formait le siége de Rome; il parla, il persuada; les armes tombèrent des mains de Hugues, et la paix fut conclue au gré des deux partis (936). La guerre s'étant rallumée entre Hugues et Albéric (938), Odon fit un second voyage à Rome avec le même succès. Certes, la persuasive mansuétude du pieux abbé compense l'humeur guerrière des deux prélats. Il en est ainsi dans l'Église catholique : à côté d'un prêtre égaré, elle peut montrer des légions de saints.

En quittant Reims, dont Hugues, fils du comte de Vermandois, avait reçu le gouvernement, Herbert, Hugues le Grand et Guillaume Longue-Épée marchèrent sur Laon (940). Ils pressaient vigoureusement cette ville, lorsque Louis IV sortit de la Bourgogne à la tête d'une armée. Craignant d'être surpris entre les troupes royales et la garnison de la place, ils levèrent le siége. Ce fut pour aller trouver Othon Ier à Attigny, se donner à lui, et lui offrir la couronne de France : non pas que ces chefs du parti national, qui s'insurgeaient contre l'influence teutonique dans la personne de Louis IV, l'acceptassent sérieusement dans la personne du roi de Germanie. Il est probable qu'ils se servaient d'Othon Ier pour renverser Louis IV, sauf à avoir ensuite bon marché de ce roi étranger qui n'avait pas, comme les Carlovingiens, un parti en France [1].

Louis IV, alors, suivi de toutes les troupes qu'il a pu réunir, s'avance contre les mécontents. Ceux-ci le préviennent, tuent une partie de son armée qu'ils ont surprise, mettent le reste en déroute. Le roi, qui ne leur échappe qu'avec beaucoup de peine, se retire chez les Aquitains.

Dans l'extrémité où il se trouvait, Louis IV recourut au pontife romain, et cette circonstance est une preuve nouvelle de l'utilité de l'intervention des papes dans les affaires politiques du moyen âge. Étienne VIII envoya en France un légat (941), qui invita sous peine d'excommunication les seigneurs français à reconnaître Louis pour

[1] Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 129.

Digitized by Google

leur roi et à terminer la guerre. Le religieux Guillaume Longue-Épée obtempéra aussitôt à cette invitation du chef de l'Église. Hugues le Grand et Herbert continuèrent à tenir la campagne. Mais, sous la médiation du duc de Normandie [1], on ne tarda pas à conclure une trève, qui devait durer depuis le mois de septembre jusqu'au mois de novembre 942. Pendant cette trève, Othon Ier, réconcilié avec son beau-frère Louis IV, s'interposa entre le roi de France et les chefs rebelles. Hugues le Grand, beau-frère des deux rois, et Herbert, se soumirent enfin. La tranquillité sembla renaître.

Herbert consentit assez volontiers à la paix, parce qu'en même temps que le légat l'avait menacé de l'excommunication, son fils Hugues avait été confirmé dans l'archevêché de Reims [2]. Mais la main de Dieu frappa bientôt ce principal auteur des derniers troubles (943). Au moment suprême, la religion éveilla ses remords. La noire trahison dont il avait usé envers Charles le Simple se représentant à son esprit, il répétait continuellement dans l'amertume de son cœur : « Nous étions douze qui trahîmes le roi. » Par sa mort, Hugues, archevêque de Reims, perdait le plus ferme appui de son siége. Artaud ne manqua pas de demander son rétablissement à Louis IV, et les hostilités recommencèrent entre les deux prétendants.

Guillaume Longue-Épée, premier instrument de la pacification de la France, mourut la même année [3]. Arnould (Eren-hulf), comte de Flandre, se trouvant en guerre avec le duc de Normandie, lui proposa une conférence à Piquigny, dans une île de la Somme. Guillaume s'y rendit, et après quelques contestations la paix fut jurée de part et d'autre. A peine le duc était-il rentré seul dans sa barque avec un rameur, que quatre serviteurs du comte de Flandre le rappelèrent, disant qu'Arnould avait oublié de l'entretenir sur un point important. Guillaume prit terre, et fut à l'instant tué par ces quatre assassins, à la vue de son armée, qui était à l'autre bord, le 17 décembre 943. En écartant ses vêtements pour visiter ses plaies, on trouva sur lui une petite clef d'argent, qu'on crut être celle de son trésor. Mais son chambellan déclara que c'était la clef d'une cassette où se trouvait l'habit de moine qu'il avait résolu de prendre à Jumiége, après cette fatale conférence. Guillaume Longue-

[1] Dudo, l. 3. Flod., *Chron.*, ad ann. 942.
[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 234.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 308. Monach. Gemetic., l. 3, c. 11, 12.

Digitized by Google

Épée fut enterré à Notre-Dame de Rouen, et son fils Richard (Rikhard [1]), âgé de six ans, fut reconnu duc de Normandie.

Louis IV se montra affecté de la mort tragique de Guillaume : sa douleur apparente ou réelle cachait de vastes projets. Il se rendit à Rouen sous prétexte de donner l'investiture au jeune Richard, mais en effet pour s'assurer de sa personne; car, représentant de l'unité monarchique, il voulait réunir le duché de Normandie à la couronne. Les Normands, s'étant aperçus de ce dessein, se soulevèrent avec tumulte contre le roi, qui trouva cependant le moyen de les apaiser, et d'emmener avec lui, à Laon, le jeune duc, pour l'élever à sa cour. Les seigneurs normands reconnurent trop tard qu'ils s'étaient laissé tromper. On gardait Richard comme un prisonnier à Laon, et il était inutile de tenter la force pour l'enlever. On employa la ruse. Pour mettre plus facilement son projet à exécution, Louis IV allait faire brûler avec un fer rouge les jarrets de Richard, afin qu'estropié et boiteux il fût incapable de commander des armées, et par conséquent de régner (car, à cette époque, le prince n'est toujours qu'un chef guerrier), lorsque le gouverneur du jeune duc s'avisa d'un stratagème auquel toutes les précautions du roi ne purent parer. Richard était libre dans l'intérieur du château; seulement on faisait bonne garde à la porte, de crainte qu'il ne s'échappât [2]. Son gouverneur se déguisa en palefrenier, et ayant caché le jeune prince dans une botte de paille, il le porta ainsi sur ses épaules, sans éveiller aucun soupçon, jusque hors de la ville. Il y avait fait tenir des chevaux prêts, en sorte que tous deux se rendirent en diligence à Senlis, puis à Rouen.

Le roi, irrité d'une fuite qui lui ôtait la chance de s'assurer la Normandie sans coup férir, se disposa du moins à en faire la conquête, pendant que la jeunesse de son duc laissait les Normands sans chef. Mais ceux-ci songèrent à obtenir l'appui de Hugues, qu'ils connaissaient pour un grand guerrier. Comme la réconciliation du duc de France avec Louis IV avait été forcée, ils pensèrent qu'il saisirait la première occasion avantageuse de rompre le traité qu'on lui avait imposé. En effet, les seigneurs normands lui ayant envoyé offrir leur foi et leur hommage, et lui ayant fait promettre que la ville d'Évreux lui serait livrée, Hugues accepta. Voici donc le parti national à la veille de se mesurer encore avec la royauté franke.

Louis IV marcha sur Rouen, qui lui ouvrit ses portes. Bientôt,

[1] Fort et brave.
[2] Dudo, l. 3.

Digitized by Google

Haigrold, chef normand, accouru du nord au secours de Richard, attira le roi dans une embuscade sous prétexte d'une entrevue. Attaqué par des forces supérieures, voyant ceux qui l'accompagnaient tués autour de lui, Louis IV prit la fuite. Peut-être eût-il échappé à l'ennemi, si un soldat normand, qui avait promis de protéger sa retraite, ne l'eût trahi. Vaincu, comme nous venons de le dire, en bataille rangée (945), il fut pris avec seize de ses comtes et enfermé dans la tour de Rouen [1].

Le roi ne sortit de Rouen que pour être livré aux chefs du parti national. Hugues le Grand le conduisit dans une tour de la ville de Laon [2], récemment démolie, et qui porta jusqu'à nos jours le nom de tour de Louis d'Outre-Mer. Afin de rendre plus durable la nouvelle alliance du parti national avec les Normands, le duc de France promit de donner sa fille en mariage au duc de Normandie [3]. Mais, dit M. Augustin Thierry [4], cette confédération des deux puissances gauloises les plus voisines de la Germanie attira contre elles une coalition des puissances teutoniques, dont les principales étaient alors le roi Othon et le comte de Flandre. Le prétexte de la guerre devait être de tirer Louis IV de sa prison; mais les coalisés se promettaient des résultats d'un autre genre. Leur but était d'anéantir la puissance normande, en réunissant ce duché à la couronne de France, après la restauration du roi leur allié : en retour, ils devaient recevoir une cession de territoire, qui agrandirait leurs États aux dépens du royaume de France [5].

L'invasion eut lieu en 946, sous la conduite du roi de Germanie et de Conrad, roi de la Gaule Cisalpine, qu'il s'était adjoint pour cette expédition. C'était la plus formidable que la France eût encore subie. Trente-deux légions, disent les historiens du temps, s'avancèrent jusqu'à Reims [6]. Le parti national, qui tenait un roi en prison

[1] ... In arcem Rothomagi servandus missus est. (*Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 12.)

[2] Posteà nempè Hugo Magnus Parisiensis comes et Theobaldus Carnotensis cum proceribus Franciæ contrà Ludovicum rebellant : et à ducibus suis circumventus capitur, et Laudunum missus publicæ custodiæ mancipatur. (*Ibid.*, p. 44.)

[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 244.

[4] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 187.

[5] Ludovicus si quidem ut hos magnarum virium duces (Richardum scilicet et Hugonem) amoris vinculo connexos esse didicit, timens ne eorum conatu deponeretur à culmine regni, misit Arnulphum Flandrensem ad Othonem Transrhenanum regem, mandans quoniam si Hugonem Magnum omninò contereret, et Normannicam terram suo dominio subigeret, procul dubio Lothariense regnum ei contraderet. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 266.)

[6] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 188.

Digitized by Google

et qui n'avait point de roi à sa tête, ne rallia pas autour de lui des troupes suffisantes pour repousser les étrangers. Effrayés de ce déploiement de forces, ne pouvant s'appuyer sur le pays qui était divisé d'opinions, n'osant hasarder une bataille, Hugues et ses fidèles rendirent la liberté à Louis IV, moyennant la cession de la ville de Laon, que le duc de France donna au comte de Chartres; puis ils se retirèrent en Normandie. Les coalisés s'approchèrent aussitôt des murs de Rouen; mais cette brillante campagne n'eut aucun résultat décisif. Toutes les forces du parti frank et germanique se brisèrent contre ce duché, par la concession duquel Charles le Simple avait cru se faire, pour lui et sa race, des alliés dévoués et éternels. La Normandie resta indépendante, et l'héritier de Charlemagne, rétabli sur le trône par les armées étrangères d'Othon et de Conrad, ne compta pas plus d'amis qu'auparavant. A peine les Germains se furent-ils éloignés, que Hugues le Grand sortit de la Normandie, fortifiant son parti de tous ceux qui avaient souffert de l'invasion germanique, et ralliant à la cause nationale tous les mécontents.

Les prétendants à l'archevêché de Reims luttaient avec les mêmes alternatives de succès et de revers. Louis IV et Othon, étant entrés dans Reims [1], firent rétablir Artaud, et le prélat Hugues se retira à Mouson, place forte de son diocèse. Le schisme n'ayant pu être étouffé par la force des armes, on eut recours à la voie légitime des canons. Les conciles de Verdun et de Mouson se prononcèrent en faveur d'Artaud (947), sans que Hugues se soumît.

Louis IV et Artaud recoururent alors au pontife romain, et proposèrent la convocation d'un concile national [2]. Le roi priait en particulier le pape Agapet de maintenir l'autorité royale, si affaiblie en France, que la plupart des seigneurs y étaient plus puissants et mieux obéis que le souverain. Agapet conçut qu'indépendamment du devoir qu'impose la religion, l'intérêt des deux puissances est de se soutenir mutuellement, parce que l'affaiblissement de l'une, dans un État, entraîne toujours l'affaiblissement de l'autre. Il envoya donc en France Marin, évêque de Dormazzo, pour présider, en qualité de légat du siége apostolique, au concile national. Outre l'affaire de Reims, Marin était chargé de procéder canoniquement contre les seigneurs rebelles au roi, et surtout contre Hugues le Grand. A ce concile, qui se tint à Ingelheim le 7 juin 948, il ne se trouva que trente évêques, presque tous des royaumes de Germanie et de Lorraine soumis à Othon : de France, il n'y en eut

[1] Flod., l. 4.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 315.

Digitized by Google

que deux; Hugues le Grand, qui était beaucoup plus maître du royaume que Louis IV, empêchant les autres évêques de s'y rendre.

Menacé une seconde fois d'être déposé, Louis était retourné au delà du Rhin pour implorer de nouveaux secours. Assis à côté du roi de Germanie, après que le légat eut annoncé l'objet du concile, il se leva et parla en ces termes[1] : « Personne de vous n'ignore » que des messagers du comte Hugues et des autres seigneurs de » France sont venus me trouver au pays d'outre-mer, m'invitant à » rentrer dans le royaume qui était mon héritage paternel. J'ai été » sacré et couronné par le vœu et aux acclamations de tous les » chefs de l'armée de France. Mais, peu de temps après, le comte » Hugues s'est emparé de moi par trahison, m'a déposé et empri- » sonné durant une année entière; enfin, je n'ai obtenu ma déli- » livrance qu'en remettant en son pouvoir la ville de Laon, la seule » ville de la couronne que mes fidèles occupassent encore. Tous ces » malheurs, qui ont fondu sur moi depuis mon avénement, s'il y a » quelqu'un qui soutienne qu'ils me sont arrivés par ma faute, je » suis prêt à me défendre de cette accusation, soit par le jugement » du concile et du roi ici présent, soit par un combat singulier[2]. » Il ne se présenta, comme on pouvait le croire, ni avocat ni champion de la partie adverse pour soumettre un différend national au jugement du roi de Germanie. Mais le parti français, en déclinant l'arbitrage d'un prince étranger, aurait pu accepter celui des évêques. L'assemblée, statuant ensuite sur l'affaire de Reims, maintint la possession de ce siége à Artaud, et excommunia le prélat Hugues.

Louis d'Outre-Mer jugea bien que les décisions du concile d'Ingelheim auraient peu d'effet, si elles n'étaient soutenues par la force des armes. Il pria donc le roi Othon de lui donner du secours pour chasser de l'archevêché de Reims Hugues, qui venait d'en être déposé[3]. Les évêques de Lorraine levèrent des troupes, allèrent assiéger Mouson, et obligèrent Hugues à rendre la place, dont on rasa les fortifications. Ensuite, l'armée des évêques lorrains ayant joint celle de Louis IV et celle d'Othon[4], commandée par Conrad, roi de la Gaule cisalpine, on assiégea Laon, place

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 189.
[2] *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 202.
[3] Rex Ludovicus deprecatur regem Othonem ut subsidium sibi ferat contrà Hugonem et cæteros inimicos suos. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 203.) Flod., in *Chron.*
[4] *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 320.

Digitized by Google

alors la plus forte qui fût en France. Pendant le siége, les évêques tinrent un concile où ils excommunièrent le comte Thibauld qui occupait cette ville, et citèrent Hugues le Grand, de la part du légat Marin, à venir faire satisfaction des excès auxquels il s'était porté contre le roi et les évêques. Pour toute réponse, les Lorrains s'étant retirés sans avoir pu prendre Laon, Hugues le Grand recommença vivement les hostilités, insulta Soissons, dont l'évêque s'était soumis au roi, brûla la cathédrale et une partie de la ville, et exerça partout de grands ravages. Il ne put empêcher, toutefois, que plusieurs de ses soldats ne quittassent son parti excommunié pour se ranger à celui de l'archevêque Artaud.

Ce prélat se rendit à Trèves avec les évêques de Laon, de Soissons et de Térouanne, afin d'assister à un concile qu'on y avait indiqué. Ils y trouvèrent le légat Marin, avec l'archevêque de Trèves; mais il n'y parut aucun autre prélat de Lorraine et de Germanie. On ne laissa pas que de tenir le concile. Le légat demanda de quelle manière Hugues le Grand s'était comporté, tant envers le roi qu'envers les évêques, depuis l'assemblée d'Ingelheim. On lui retraça les maux que ce prince avait faits aux Églises dans les derniers ravages. Enfin, le troisième jour, sur la requête de Liudolfe (Leud-hulf[1]), envoyé d'Othon, qui avait donné des ordres précis à cet égard, on prononça la sentence suivante : « En vertu de l'autorité apostolique, » nous excommunions le comte Hugues, ennemi du roi Louis, à » cause des maux de tout genre qu'il lui a faits, jusqu'à ce que » ledit comte vienne à résipiscence, et donne pleine satisfaction » devant le légat du souverain pontife; que, s'il refuse de se sou- » mettre, il devra faire le voyage de Rome pour recevoir son ab- » solution[2]. » Le légat Marin, ayant rempli sa mission, prit sa route par l'Allemagne pour saluer Othon, et retourna à Rome au printemps de l'année 949. A son arrivée, le pape Agapet confirma, dans un concile, la déposition de l'archevêque Hugues et l'excommunication portée contre le duc de France.

Sensible à ces coups des premiers pasteurs, celui-ci songea à faire les réparations qu'on lui demandait. Il conclut cette même année une trève avec le roi, et l'année suivante (950) la paix fut rétablie et Laon rendu à Louis IV. Ce prince rentra en possession de cette place, dont la perte, ainsi que le différend des deux arche-

[1] *Leud*, qui signifie *peuple*, s'emploie quelquefois comme adverbe de multiplication ou d'augmentation. Ainsi *Leud-hulf* peut se traduire par *grandement secourable*. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 190.)

[2] *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 175.

Digitized by Google

vêques de Reims, avait été non la cause, mais l'occasion et le prétexte des dernières guerres. Ainsi, le parti national ne parvint pas encore à rompre le fil qui rattachait le nord de la Gaule à la Germanie; ainsi la dynastie franke résista à ceux qui voulaient la renverser.

A peine le feu des guerres civiles était-il, sinon éteint, du moins couvert, en France, que les Hongrois ou Bulgares y recommencèrent leurs ravages. Ils entrèrent dans l'Aquitaine l'an 951, y portèrent le dégât pendant l'été, puis repassèrent les Alpes chargés de butin. L'an 954, ils se répandirent en Flandre, mettant tout à feu et à sang. Continuant leurs ravages dans la France, ils pillèrent le Vermandois, les territoires de Laon et de Reims, pénétrèrent en Bourgogne, retournèrent enfin par l'Italie, sans que le roi et les seigneurs se fussent mis en peine de réunir leurs forces pour s'opposer à de si cruels ennemis. Chacun était bien aise de voir opprimer son voisin, et l'on ne pensait pas que la France entière devenait la victime de ces ressentiments particuliers [1].

Louis IV, trop faible pour arrêter cette inondation de Barbares, après avoir eu la douleur de voir dévaster les plus belles provinces de son royaume, périt, au mois de novembre de la même année 954, d'une manière aussi bizarre qu'inattendue. Un de ses fils étant mort à Laon, il prit cette ville en haine, et la quitta pour aller demeurer à Reims, que défendait l'archevêque Artaud, ce chaud partisan de la dynastie franke [2]. Comme il approchait de cette ville, un loup traversa le chemin : le roi s'élança aussitôt à sa poursuite; mais, en franchissant un fossé, son cheval butta et le jeta à quelques pas devant lui. On le porta, tout meurtri de sa chute, à la demeure de l'archevêque, où il expira dans la trente-troisième année de son âge.

LOTHAIRE III.

La mort de Louis IV plaçait la reine Gerberge, sa veuve, en la puissance de Hugues le Grand. Elle le comprit, et, sans attendre que le duc de France le lui fît sentir, elle lui envoya des ambassadeurs pour lui dire qu'elle confiait à sa loyauté les intérêts de ses deux fils Lothaire et Charles. Hugues, naturellement généreux, et d'ailleurs sûr d'exercer le pouvoir sous un roi de treize ans, contribua plus que personne à élever sur le trône Lothaire III (Lodher III),

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 327.
[2] Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 133.

Digitized by Google

l'aîné de ces deux princes, qui fut sacré à Reims par l'archevêque Artaud [1].

Hugues le Grand, arrivé au plus haut point de la grandeur, était déjà duc de France, comte de Paris et d'Orléans, duc de Bourgogne; il reçut encore, au préjudice du comte de Poitiers, qui en était revêtu, le titre de duc d'Aquitaine, mais sans pouvoir se mettre en possession de cette province, nonobstant une victoire remportée sur son compétiteur (955). Ce fut la dernière de ce *Prince des Français*, car il mourut à Dourdan en 956. On l'avait surnommé *le Grand*, à cause de sa taille, *le Blanc*, à cause de son teint, *le Prince*, à cause de son pouvoir, *l'Abbé*, à cause des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Tours, qu'il possédait. En lui, les qualités et les défauts formèrent un contraste bien singulier. Il réunissait l'autorité d'un grand roi à la condition de simple vassal; une modération généreuse, dont il donna tant d'exemples, à une ambition toujours inquiète; un respect pour le trône qui l'empêcha d'y monter lorsqu'il le pouvait sans trop d'obstacles, à un amour de l'indépendance qui lui mit si souvent les armes à la main contre son souverain. Il ne voulait pas être roi, et il voulait régner. Il régna en effet, par l'ascendant que sa puissance, sa valeur et ses autres qualités lui donnèrent sur l'esprit des grands et des peuples. L'aîné de ses trois fils, Hugues Capet ou *Chapet*, comme on l'appelait en langue romane, hérita de son mérite aussi bien que de son titre de duc de France et de son autorité. Vers lui se tourna dès lors tout l'espoir du parti national; et afin que cet espoir ne fût pas trompé, Hugues le Grand, avant de mourir, avait recommandé Hugues Capet à Richard, duc de Normandie, comme au défenseur naturel de sa famille et de son parti [2].

La minorité du roi Lothaire III et de Hugues Capet, sous la tutelle de leurs mères Gerberge et Hedwige, toutes deux sœurs d'Othon Ier, roi de Germanie [3], fut une époque de sommeil pour le parti national. Othon, vainqueur des Hongrois, maître de l'Allemagne, de l'Italie, l'était encore d'une grande partie de la France, parce qu'il possédait le royaume de Lorraine. Ce puissant monarque, dont la cour était une école de vertus royales et chrétiennes, embellie par les exemples de Ste Mathilde, sa mère, de Ste Adélaïde, sa

[1] Flod., *Chron.*, ad ann. 954.

[2] Richardo duci filium suum nomine Hugonem commendare studuit, ut ejus patrocinio tutus inimicorum fraudibus non caperetur. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 267.)

[3] Albéric, Tr. Font., apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 66.

Digitized by Google

femme, et de S. Brunon, son frère, semble avoir alors gouverné les États de ses neveux par l'intermédiaire de ce frère, archevêque de Cologne, duc de Lorraine et des Pays-Bas. La France respira : il n'y eut point de guerres civiles pendant quelque temps.

Cependant, le grand procès qui avait duré si longtemps entre Artaud et Hugues pour le siége de Reims, et qui avait été terminé en faveur d'Artaud, se réveilla par la mort de ce prélat, arrivée à la fin d'août 961. Hugues se flatta de remonter sur son siége; toute sa famille, qui était fort puissante, employa son crédit auprès de Lothaire III pour lui faire rendre cet évêché; mais S. Brunon s'y opposa. Il eut à ce sujet une conférence avec la reine Gerberge, sa sœur, à qui il persuada que, Hugues ayant été légitimement déposé, elle devait empêcher qu'il ne fût rétabli [1].

Gerberge, qui souffrait impatiemment que la puissance de son fils Lothaire III fût resserrée dans des bornes si étroites, s'occupait de l'étendre sans donner de jalousie aux seigneurs français, c'est-à-dire en s'emparant du duché de Normandie, comme Louis IV en avait eu le projet. S. Brunon pria le duc Richard de se rendre à une conférence à Amiens [2], mais il ignorait apparemment que son neveu voulût se saisir de la personne du prince normand. Quoi qu'il en soit, Richard, averti en chemin des embûches qu'on lui préparait, retourna promptement dans ses États. On en vint bientôt à une rupture ouverte, qui attira de nouveaux malheurs sur la France. Thibauld, comte de Chartres, premier auteur de cette guerre, qu'il avait conseillée par ambition, en devint la première victime. Richard porta la désolation dans le pays Chartrain, et la ville de Chartres fut brûlée [3]. En même temps, le duc de Normandie, craignant d'avoir sur les bras toutes les forces de la France et de la Germanie, appela à son secours les hommes du Nord, qui accoururent avec joie piller la Gaule. Comme ces auxiliaires étaient encore idolâtres, ils commirent de grandes cruautés et bien des profanations dans les provinces où ils pénétrèrent. Leurs ravages causèrent la famine; les églises qui n'avaient pas été brûlées furent désertes; le service divin cessa en divers lieux.

Les évêques de France, cherchant un remède à des maux si pressants (961), s'assemblèrent en concile à Laon [4]. Par suite d'une commune délibération, ils chargèrent l'évêque de Chartres de traiter

[1] Flod., in *Chron.*
[2] Monach. Gemetic., l. 4.
[3] Dudo, l. 3.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 360.

Digitized by Google

avec le duc de Normandie. Ce prélat envoya un moine à Richard pour lui faire savoir qu'il désirait avoir une conférence avec lui, et le prier d'envoyer quelqu'un de ses officiers qui l'accompagnât à Rouen, *de peur*, disait-il, *que vos diables et vos loups ne me mangent*. Cette expression fit rire le duc. Il envoya un sauf-conduit à l'évêque, et ce prélat se rendit à Rouen.

« Nous sommes étrangement surpris, dit-il à Richard [1], que » vous, qui êtes réputé le plus religieux prince de l'univers, et le » plus attaché au christianisme, permettiez cependant à des idolâ- » tres d'exercer tant de cruautés contre les chrétiens. En passant » sur vos terres, j'ai vu les peuples tranquilles, les églises fréquen- » tées, et le service divin s'y faire avec solennité. Hélas! que notre » sort est différent! Désolés par les incendies et les rapines, nous » sommes jour et nuit dans les alarmes de la mort, et nous igno- » rons encore dans quel dessein on en use ainsi envers nous. — » Avez-vous donc oublié, reprit Richard, les maux qui m'ont été » faits? Brunon, duc de Lorraine, n'a-t-il pas voulu me surprendre? » Le roi Lothaire n'a-t-il pas tâché de me faire prisonnier, ou même » de m'ôter la vie, à l'instigation du comte Thibauld? Ce comte n'a- » t-il pas promis au roi de lui livrer la Normandie, pour qu'il lui don- » nât le comté d'Évreux? — Prince, répondit l'évêque, quelle que » soit la conduite du comte de Chartres à votre égard, vous ne de- » vez pas pour cela lui rendre la pareille. Il prétend même n'avoir » eu de démêlé avec vous que pour les intérêts de l'État et de l'É- » glise. Mais, sans entrer dans ces discussions, nous vous prions de » nous accorder la paix, afin que vous puissiez vous glorifier d'avoir » le roi pour ami et les évêques pour intercesseurs auprès de Dieu, » et qu'ils puissent réciproquement se vanter d'avoir un défenseur » tel que vous. »

Richard se laissa fléchir, et promit de rendre, à la mi-mai suivante, une réponse favorable, s'il pouvait porter à la paix les idolâtres qu'il avait appelés à son secours. Pour y réussir, il s'appliqua à gagner les chefs au christianisme, leur expliquant lui-même les mystères et les preuves de la religion. Les présents dont il accompagna ses instructions les leur firent goûter. Un grand nombre de ces Barbares embrassèrent la foi. Richard donna aux autres des pilotes du Cotentin pour aller chercher fortune sur les côtes d'Espagne, occupées par les Sarrasins, et ces Normands y saccagèrent plusieurs places. Les préliminaires ayant été ainsi heureusement ré-

[1] Dudo, l. 3.

Digitized by Google

glés, le roi s'aboucha avec le duc sur la rivière d'Epte, y jura solennellement la paix, et confirma à Richard la cession de la Normandie pour lui et ses descendants. Richard profita du repos que lui donna cette paix pour faire rebâtir à ses dépens un grand nombre d'églises de Normandie, et même de France. Lothaire III en profita de son côté pour réunir à son domaine une partie du comté de Flandre [1].

Othon Ier n'avait pas moins d'amour que Richard pour la religion, et Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en libéralités, n'attendit pas sa mort pour le récompenser. Étant allé à Rome l'an 962, le roi de Germanie y fut couronné empereur, aux acclamations des Romains, par le pape Jean XII. Il confirma ensuite toutes les donations faites à l'Église romaine par Pépin, par Charlemagne et par leurs successeurs. On conserve au château Saint-Ange l'original de cette charte, écrite en lettres d'or [2]. Le nouvel empereur vint à Aix l'an 965 : ses deux sœurs, Gerberge et Hedwige, y allèrent lui rendre visite, et jamais, dit la Chronique, ils ne ressentirent pareille joie [3]. Othon Ier célébra la fête de la Pentecôte à Cologne, avec S. Brunon et toute sa famille. Après la fête, Brunon, qui voulait établir une paix solide entre ses neveux, c'est-à-dire entre Lothaire III et le fils de Hugues le Grand [4], se rendit à Compiègne pour y travailler; mais, au retour, il tomba malade, et mourut le 11 octobre 965.

La tranquillité rétablie au nord de la France fut troublée au sud-est par les Sarrasins. Ces infidèles s'étaient emparés de Frassinedo en Provence, et ils en avaient fait une place d'armes, d'où ils s'élançaient pour piller les voyageurs dans les défilés des Alpes (969). Guillaume, comte de Provence, alla les y forcer (973) : il en tua un grand nombre, et les autres se sauvèrent sur une roche escarpée. Le comte en fit garder les avenues. Les Barbares, au désespoir, se précipitèrent de haut en bas pendant la nuit. La plupart se tuèrent, et ceux qui échappèrent demandèrent le baptême [5].

Cette même année 973 mourut Othon Ier, empereur véritablement digne du surnom de Grand, que la postérité lui a donné; son fils Othon II lui succéda. Ce fut pour Lothaire III, à qui Hugues Capet répétait qu'il devait chercher son appui dans la nation et non

[1] Dudo, l. 3. Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 260.
[2] Luitprand.
[3] Frodoard., *Chron.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 211. *Vita S. Brunon.*, ibid., t. 9, p. 124.
[4] *Chron. Turon.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 54.
[5] Odilo, *Vita Mayoli*.

Digitized by Google

dans l'influence étrangère, une occasion de s'abandonner à l'impulsion de l'esprit national. Hugues lui avait dit si souvent que la Lorraine ne pouvait former un État séparé, mais était bien réellement une province de la France, qu'il se détermina à rompre avec les puissances germaniques et à reculer jusqu'au Rhin les frontières du royaume[1]. La conquête du Hainaut, portion de la basse Lorraine, fit pressentir à l'empereur de plus grandes pertes (976).

Pour les prévenir, le politique Othon II essaya d'opposer à Lothaire III son propre frère Charles, en plaçant ce dernier entre lui et le roi de France[2]. Il fit offrir à Charles le duché de la basse Lorraine, à condition de lui en faire hommage et de le tenir comme mouvant de la couronne de Germanie. Othon prévoyait bien que ce prince, qui n'avait pas eu de part à la succession du royaume de France, se laisserait tenter par cette proposition; que la qualité de vassal de la couronne de Germanie l'arrêterait peu, attendu qu'il n'était que sujet et vassal du roi son frère, avec un revenu disproportionné à son rang; qu'enfin il quitterait sans peine une cour où il jouissait de peu de considération et dont sa mésintelligence avec la reine lui rendait le séjour insupportable. L'empereur ne se trompait pas dans ses calculs: pour obtenir le duché de Lorraine, Charles se ligua avec les Impériaux contre les intérêts de sa patrie et de sa famille; il se fit vassal de la Germanie, accumulant ainsi contre lui l'indignation nationale, et s'exposant à être désormais traité en étranger et en ennemi par le parti français.

Mais la promptitude avec laquelle agit Lothaire faillit déconcerter la politique d'Othon (977). Hugues Capet et le roi, rassemblant une armée, entrèrent avec tant d'impétuosité sur les terres de l'Empire, que l'empereur, ignorant leur attaque, manqua d'être surpris par eux dans son palais d'Aix-la-Chapelle (978)[3]. Averti à temps, il se sauva en Allemagne, y réunit une puissante armée; et cette expédition aventureuse, qui flattait la vanité française, suivie d'une prompte retraite de la part de Lothaire III et de Hugues Capet[4], ne servit qu'à amener les Germains, au nombre de soixante mille, Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, jusque sur les hauteurs de Montmartre. De là, l'empereur Othon II dominait Paris; mais, perdant l'espoir de le prendre, il voulut du moins, en l'honneur de sa victoire, faire chanter un *Te Deum*, qui fut, malgré la distance,

[1] Glaber, l. 1, c. 3.
[2] Sigebert., *Chron.*
[3] *Chron. Nang.*, ad ann. 978.
[4] Glaber, l. 1, c. 3.

Digitized by Google

entendu des habitants de la ville. Il fit en conséquence répéter en chœur par ses soixante mille soldats, et tout d'une voix, le verset *Alleluia, Te martyrum*[1], etc. : ensuite il leva le siége, pour se retirer à son tour dans ses États. L'empereur fut, comme il arrive souvent, moins heureux dans la retraite que dans l'invasion. Poursuivi par les Français, il éprouva un échec au passage de l'Aisne (979), et ce ne fut qu'au moyen d'une trève conclue avec Lothaire III qu'il put regagner sa frontière.

Cette trève, accordée au grand mécontentement de Hugues Capet et au grand étonnement de toute l'armée[2], ranima la querelle des deux partis ou plutôt fournit un nouveau prétexte à des ressentiments qui n'avaient point cessé d'exister. Aussi fut-elle suivie (980) d'un traité plus étonnant encore. Menacé, comme son père et son aïeul, par les implacables adversaires de la race toute germanique de Charlemagne, dit M. Augustin Thierry[3], Lothaire III tournait naturellement les yeux du côté du Rhin pour obtenir un appui en cas de détresse. Il abandonna donc la Lorraine à la cour impériale, sous la simple condition de lui donner le titre de fief, et de le faire relever de la couronne de France : cette chose, dit un auteur contemporain, contrista grandement le cœur des seigneurs français[4].

Tous les historiens se sont récriés contre un traité qui, suivant une expression de Vély, *donne tout au vaincu et rien au vainqueur, que le seul nom de souverain.* M. Alexandre Dumas, développant la pensée de M. Augustin Thierry, explique d'une manière claire et facile ce que cette convention a d'étrange. Le roi Lothaire, dit-il[5], s'était aperçu que ses véritables ennemis, ennemis acharnés, ennemis mortels, étaient les adversaires nationaux de la famille carlovingienne, et non pas les hommes d'outre-Rhin, qu'une même origine et que les mêmes intérêts faisaient, au contraire, ses alliés naturels. Il s'était bientôt repenti, en voyant se recruter de jour en jour le parti des nationaux et s'augmenter leur haine contre la dy-

[1] Accitis quàm pluribus clericis, *Alleluia, Te martyrum*, etc., in loco qui dicitur Mons Martyrum, in tantum elatis vocibus decantari præcipit, ut attonitis auribus ipse Hugo et omnis Parisiorum plebs miraretur. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 232. Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 137.)

[2] Pacificatus est Lotharius rex cum Ottone rege, Remis civitate, contrà voluntatem Hugonis et Hainrici fratris sui, et contrà voluntatem exercitûs sui. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 224.)

[3] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 193.

[4] Dedit Lotharius rex Ottoni regi in beneficio Lothariense regnum; quæ causa magis contristavit corda principum Francorum. (*Script. rer. Franc.*, t. 8, p. 224.)

[5] *Gaule et France*, p. 137.

Digitized by Google

nastie franke, d'avoir cédé à l'influence de Hugues Capet, représentant de ce parti, en déclarant la guerre au seul homme dont la puissance extérieure pouvait, par sa protection, contre-balancer la puissance intérieure, chaque jour plus grande, qu'il avait à redouter. Il se rappelait que son père, détrôné deux fois, avait deux fois trouvé secours et protection chez le père de celui qu'il venait de combattre et de vaincre. La popularité de Hugues Capet, qui s'augmentait tous les jours, en était arrivée à ce point de sympathie avec la nation, qu'il pouvait tenter impunément une de ces révoltes à la Hugues le Grand, contre laquelle le roi ne trouverait point d'appui parmi les seigneurs, et que de son côté se garderait bien de comprimer l'empereur Othon, auquel Lothaire venait de faire une guerre si peu motivée et si désastreuse. Il n'y avait donc pas de temps à perdre. L'influence de Hugues venait d'être doublée par sa belle défense de Paris, et par les victoires remportées sur les Allemands en retraite. De retour à Laon avec une armée qui connaissait à peine le roi, et qui, au contraire, avait appris à connaître Capet, la royauté de Lothaire n'était plus qu'un problème dont le duc de France pouvait à son gré envoyer son souverain chercher la solution dans un cloître. A qui demander secours alors? sinon à l'empereur d'Allemagne, dont la famille avait si souvent prouvé aux rois de France qu'il était dans sa volonté et dans son pouvoir de les protéger. Il fallait donc se hâter de faire la paix avec lui, une paix qui lui fût avantageuse comme une victoire, afin qu'il oubliât sa défaite, une paix qui lui donnât plus que la guerre ne lui avait ôté, une province au lieu d'une armée. Et quelle province remplissait mieux le double but politique du roi que le petit royaume de Lorraine, des frontières duquel l'armée germanique pouvait en trois jours pénétrer au cœur de la France? La paix fut donc faite, et la Lorraine cédée.

Les seigneurs français n'exprimèrent pas leur mécontentement d'une manière hostile. Le mauvais succès des tentatives faites depuis cent ans contre cette dynastie vivace, que les armées étrangères avaient deux fois replantée sur le trône quand deux fois on avait voulu la déraciner violemment, avait instruit le parti national : il renonça à rien entreprendre, à moins d'être à l'avance sûr de la réussite. Othon II étant mort en Italie (984), ce parti vit le roi envahir derechef la Lorraine : soit que Lothaire, fidèle à l'alliance germanique, voulût prendre la défense du jeune Othon III contre Henri, duc de Bavière, qui cherchait à s'emparer du royaume de Germanie; soit qu'au contraire, profitant de la minorité de ce prince pour rompre subitement la paix qu'il avait conclue avec

Digitized by Google

l'Empire, il espérât de regagner, par cette agression, un peu de popularité en France (985). Dans la première hypothèse, l'aversion des Français dut s'accroître ; dans la seconde, en tout cas, la popularité ne revint point.

Sans doute, aucune rébellion déclarée ne s'éleva contre Lothaire III ; mais le pouvoir s'échappait petit à petit de ses mains royales pour se concentrer en celles de Hugues Capet. Lothaire « n'est roi que de nom, écrivait, dans une de ses Lettres, l'un des » personnages les plus distingués du xe siècle ; Hugues n'en porte » pas le titre, mais il l'est en fait et en œuvres[1]. » Un singulier pressentiment de l'avenir de Hugues avait même saisi l'esprit du peuple. Le bruit courut qu'en 981 S. Valeri, dont Hugues Capet fit transférer les reliques, lui était apparu en songe et lui avait dit : « A » cause de ce que tu as fait, toi et tes descendants, vous serez rois » jusqu'à la septième génération, c'est-à-dire à perpétuité[2]. » Tout en faisant une large part à l'ambition personnelle et au caractère de Hugues Capet; en admettant que, dans ses projets contre la postérité de Charlemagne, il songeait plutôt à lui et à sa famille, qu'à l'intérêt du pays dont les seigneurs exigeaient, pour dernière garantie d'indépendance, l'expulsion des Carlovingiens, on peut néanmoins affirmer que le désir de régner, héréditaire depuis un siècle dans la famille de Robert le Fort, fut entretenu et servi par le mouvement de l'opinion nationale[3]. Les expressions mêmes des chroniques, toutes sèches qu'elles sont à cette époque de notre histoire, donnent à entendre que la question du changement de dynastie n'était point regardée alors comme une affaire personnelle. Selon elles, il s'agissait d'une haine invétérée, d'une entreprise commencée depuis longtemps, dans la vue de *déraciner* du royaume de France la postérité des rois franks.

Lothaire III, prévoyant ce résultat, s'était fait associer son fils Louis, qu'il recommanda à Hugues Capet, quand il mourut le 2 mars 986[4].

[1] Lotharius, rex Franciæ, prælatus est solo nomine, Hugo vero non nomine, sed actu et opere. (*Gerberti Epist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 387.)

[2] *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 300. Le P. Daniel, citant la *Chronique de Centule*, dit que ce fut S. Riquier qui promit la couronne à Hugues Capet. Il se trompe : ce fut S. Valeri. (*Hist. de l'Église gall.*, t. 8, p. 378.)

[3] Hugo Capet, more patrum suorum, odio motus antiquo, genus Caroli cupiens *eradere* de regno Francorum... (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 298.)

[4] *Gerberti Epist.* 84, ann. 986.

Digitized by Google

LOUIS V.

Louis V (Lodwig V) était un prince en même temps faible et violent, et qui, ayant lui-même des passions assez vives, prenait encore celles de ceux qui le gouvernaient. Charles, duc de la basse Lorraine, ce vassal de la Germanie, devenu si odieux aux Français dont il s'était constitué l'ennemi par une soumission déshonorante à l'étranger, anima le roi, dont il était l'oncle paternel, contre la reine Emma sa mère, fille de Ste Adélaïde et d'un roi d'Italie, premier époux de cette impératrice. Comme Emma possédait toutes les qualités propres à lui attirer la confiance de son fils, les ministres, qui voulaient gouverner Louis V, n'omirent rien pour la lui rendre odieuse, jusqu'à faire planer d'injurieux soupçons sur elle et sur l'évêque de Laon. Ce prélat avait autant d'esprit que de crédit, et on ne le choisit pour objet de la calomnie que parce qu'on le craignait. Le roi, que sa propre gloire obligeait à défendre la reine, autorisa lui-même ses ennemis. Il chassa ignominieusement l'évêque de son siége; mais celui-ci ne s'oublia pas dans la disgrâce et tâcha d'intéresser tous les évêques du royaume. De son côté, Emma, persécutée par son propre fils, chercha à attendrir Gerberge, sa belle-mère. Les prélats de la province de Reims, qu'on invitait à procéder juridiquement contre l'évêque de Laon, ayant refusé de se prêter aux desseins violents de ses ennemis, Louis V alla mettre le siége devant Reims dont il se rendit maître; mais l'archevêque trouva le moyen de s'échapper. Les esprits paraissaient plus aigris que jamais, lorsque Béatrix, sœur de Hugues Capet, et duchesse de la haute Lorraine, se fit médiatrice de la paix. Elle vint à bout de réconcilier Emma avec Louis V son fils et le duc Charles son beau-frère : en conséquence de cette paix, l'évêque de Laon fut rappelé. Toutefois la royauté des Carlovingiens, déjà affaiblie par les efforts du parti national, avait perdu dans ces odieuses circonstances jusqu'à son dernier prestige. Non-seulement le caractère politique du roi était méconnu, son caractère personnel était dégradé.

Louis V, après quatorze mois de règne, mourut au mois de mai 987, sans laisser d'enfants mâles. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par la reine Blanche sa femme, avec laquelle il n'était guère mieux qu'avec la reine Emma sa mère [1].

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 382.

Digitized by Google

Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom de Louis le Fainéant[1]. Mais nous ferons remarquer, au sujet de cette qualification peu honorable, que les Carlovingiens, dans leur dégénération, ne tombèrent cependant pas si bas que les Mérovingiens. Si Louis le Bègue fut surnommé *nihil fecit*, il faut se souvenir qu'il ne régna que dix-huit mois; et les Annales de Metz vantent sa douceur et son équité. Louis III remporta une victoire sur les Normands. Charles le Simple fit avec eux un traité fort utile, battit son rival Robert Ier, et le tua, dit-on, de sa main[2]. Louis d'Outre-Mer montra un courage et une activité qui n'auraient pas dû lui attirer une cruelle satire[3]. Enfin, suivant l'observation de D. Vaissette, la jeunesse de Louis le Fainéant lui-même, la brièveté de son règne, et la valeur dont il fit preuve au siége de Reims, ne méritaient pas ce surnom des derniers Mérovingiens[4].

A la mort de Louis V, la couronne revenait héréditairement à Charles (Karl), duc de Lorraine, oncle paternel du dernier roi : mais, d'un côté, l'antipathie nationale repoussait ce vassal de l'Empire; de l'autre, la manière dont Charles avait traité la reine Emma donnait de nouvelles forces au sentiment de réprobation dont la race toute germanique des Carlovingiens était frappée en France. Au contraire, Hugues Capet, petit-fils et petit-neveu de deux rois, élu par le parti national, d'ailleurs favorisé par les pressentiments populaires, était non-seulement le plus puissant, mais le plus estimé des seigneurs français. Soit piété, soit politique, il avait renoncé aux riches abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain qu'il possédait, quoique laïc, selon l'abus assez ordinaire en ce temps-là; ce désintéressement et ce respect pour la discipline lui affectionnaient le clergé; l'Eglise se promettait de trouver en lui un zélé défenseur de ses droits, en même temps que la réputation de bravoure et les autres qualités du duc de France le faisaient considérer par tous les seigneurs comme celui d'entre eux qui était le plus capable de soutenir le poids de la couronne et d'en relever l'éclat. Entre Charles et Hugues Capet les chances évidemment n'étaient pas égales.

Sous le règne de Louis V, le duc de France ne fut, dit M. Alexandre Dumas[5], qu'une espèce d'héritier, attendant patiemment au chevet de la royauté agonisante qu'elle rendît le dernier soupir.

[1] Ludovicus nihil fecit.
[2] *Chron. Tur.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 51.
[3] Dominus in convivio, rex in cubiculo. (*Mirac. S. Bened.*, ibid., p. 140.)
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 426.

Digitized by Google

Aussi, à peine eut-elle expiré dans la personne de cet enfant, dernier avorton de la mère qui avait porté Charlemagne, que, sans s'inquiéter du duc de la basse Lorraine, qui voulut en vain faire valoir ses droits à la couronne, on la donna à Hugues Capet unanimement, par acclamations publiques, par entraînement national, non, comme le disent quelques historiens[1], parce qu'il se rattachait à la tige carlovingienne par Childebrand (Hilde-brand), frère de Charles-Martel[2], mais, au contraire, parce que au delà de Robert le Fort on ne voyait plus clair dans sa race[3], et qu'il fallait à la nation nouvelle un homme complétement nouveau. Hugues Capet était le candidat de la race indigène dont la restauration s'opérait en quelque sorte depuis le démembrement de l'empire[4]; son nom avait servi de mot de ralliement pour le grand nombre qui, en paraissant suivre les intérêts particuliers du duc de France, suivait réellement les intérêts de la France entière; et par lui l'identité nationale devint le fondement sur lequel repose, depuis tant de siècles, l'unité de dynastie[5].

La révolution qui détrôna la race de Charlemagne ne fut donc ni de même origine, ni de même nature que celle qui soumit la France romaine à la France germaine, et qui substitua les descendants de Pépin le Vieux aux descendants de Clovis. L'une vint du dehors, de la conquête; elle fut l'ouvrage de forces étrangères au pays et à ses habitants : l'autre provint du dedans; c'est dans l'état intérieur du gouvernement et de la société qu'on en découvre les causes.

Dans l'enfance de la civilisation moderne, au milieu de l'ignorance et de la barbarie que l'influence du christianisme tendait à

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 8, p. 383.

[2] Voyez ci-dessus, page 285, à la note.

[3] *Ibid.* On lit dans un auteur contemporain (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 5) : « Fuit enim Hugo (Magnus) filius Roberti Parisiorum comitis, qui videlicet Robertus, brevi in tempore rex constitutus, et ab exercitu Saxonum est interfectus. Cujus genus idcircò adnotare distulimus, quia valdè inanie reperitur obscurum. » Un écrivain postérieur de deux siècles, ajoutant un degré à cette généalogie, remonte jusqu'à Robert le Fort, mais déclare ne pouvoir aller plus loin (*Ibid.*, p. 286) : « Ulteriùs nesciverunt de ejus genere dicere historiographi. » C'était même, dit M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'Hist. de France*, p. 199), une opinion répandue parmi les gens de condition inférieure, que la nouvelle famille régnante sortait de la classe plébéienne; et cette opinion, qui se transmit durant plusieurs siècles, parallèlement à l'opinion opposée, ne fut point nuisible à sa cause : « Hugonem Capet quidam vulgares et simplices credunt fuisse plebeium..... *quod non est ità.* (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 297.)

[4] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 197.

[5] *Ibid.*, p. 198.

Digitized by Google

faire disparaître, en l'absence de ces vastes et fréquentes relations qui unissent les hommes par la communauté des idées et la réciprocité des intérêts, l'unité des grands États était impossible. Elle pouvait être momentanément l'œuvre de la force ou le fruit de l'ascendant d'un homme supérieur, fait observer M. Guizot[1] : mais ni la force ni l'ascendant d'un homme supérieur ne sont des puissances à qui appartienne la durée; et nul état social ne peut être permanent s'il n'a ses causes et ses racines dans la société même, dans les rapports moraux et physiques des individus dont elle est formée. Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'étroit espace où ils naissent et où ils meurent, quand la nullité ou la rareté des communications intellectuelles et matérielles, l'absence du mouvement d'esprit, du commerce, de l'industrie, resserre leur pensée dans un horizon à peu près aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle subsister? quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? N'est-il pas vrai qu'au lieu de société, il n'y aurait que hideuse et complète anarchie, sans la communauté de foi religieuse, qui, rattachant les chrétiens les uns aux autres par le lien de la charité, prévient un isolement absolu, et devient le principe d'une restauration sociale? Mais la seule société qui soit possible d'abord est une société étroite, locale, comme l'esprit et la vie de ses membres. Si, par quelque puissant accident, par quelque cause passagère, une société plus vaste est un moment formée, on la voit bientôt se dissoudre; et à sa place naissent une multitude de petites sociétés faites à la mesure du degré de développement des hommes, et qui bientôt produisent, chacune dans ses limites, un gouvernement de même dimension. Tel est le phénomène qui avait commencé à se développer en France après la mort de Charlemagne, et dont le dernier terme fut l'établissement du régime féodal.

« Jusqu'au milieu du VIIIe siècle, continue M. Guizot[2], aucune société, grande ni petite, ne s'était formée dans les Gaules; elles n'avaient pas cessé d'être en proie à l'anarchie de la dissolution et de la conquête. Charlemagne arrêta pour toujours l'irruption des Barbares; et des désordres nouveaux ne vinrent plus incessamment s'ajouter à l'immense désordre qui régnait déjà entre le Rhin et l'Océan. Alors la société put commencer en France; mais elle ne commença qu'en se resserrant, car les éléments, les conditions

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 81.
[2] *Ibid.*, p. 82.

Digitized by Google

d'une société un peu étendue n'existaient ni sur le territoire ni dans ses habitants. Charlemagne avait tenté de se faire le souverain d'un grand peuple et d'un grand empire; l'état du pays se refusait à cette entreprise, et nul de ses successeurs ne fut capable d'y songer. Sous leur règne, le gouvernement et le peuple allèrent se démembrant, se dissolvant de plus en plus. Bientôt il n'y eut plus ni roi ni nation. Chaque propriétaire libre et fort se fit souverain dans ses domaines; chaque comte, chaque marquis, chaque duc, dans le district où il avait représenté le souverain. C'était la conséquence de l'état des hommes et des choses; c'était partout le travail de la société aspirant à se former, et incapable de s'étendre au delà d'étroites limites. Le pouvoir et la nation se démembrèrent parce que l'unité du pouvoir et de la nation était impossible; tout devint local, parce que rien ne pouvait être général, parce que toute généralité était bannie des intérêts, des existences, des esprits. Les lois, les jugements, les moyens d'ordre, les guerres, les tyrannies, les libertés, tout se resserra dans de petits territoires, parce que rien ne pouvait se régler ni se maintenir dans un cercle plus étendu. Quand cette grande fermentation des diverses conditions sociales et des divers pouvoirs qui couvraient la France se fut accomplie, quand les petites sociétés qui en devaient naître eurent pris une forme un peu régulière, et déterminé, tant bien que mal, les relations hiérarchiques qui les unissaient, ce résultat de la conquête et de la civilisation renaissante prit le nom de régime féodal.

» Pendant que la féodalité se formait, la royauté subsistait toujours, impuissante, nominale, et pourtant encore sujet d'ambition et d'orgueil. Dès qu'un mot désigne une supériorité quelconque, cette supériorité fût-elle sans force, elle excite les désirs des hommes, et ils ont raison, car le nom seul d'un pouvoir illusoire est encore un pouvoir. Charles le Gros, Louis d'Outre-Mer, Charles le Simple étaient bien moins puissants, bien moins indépendants que les grands feudataires du royaume; mais ils portaient le nom de roi, nom unique, et qui, par cela seul, n'était pas tout à fait vain, qui avait du moins de quoi tenter la force capable de s'en saisir. Cette force ne pouvait manquer de se rencontrer. Elle se trouva aux mains de Hugues Capet. Entre la puissance réelle du dernier descendant de Charlemagne et son titre de roi, le contraste était trop grand; la couronne semblait posée sur la tête d'une ombre. Placé, par la situation de ses domaines, plus favorablement qu'un autre pour un tel dessein, Hugues Capet se l'appropria. Il n'y avait pas plus de droits que tout autre; il ne fut porté au trône

Digitized by Google

par aucune combinaison, aucune intrigue un peu générale. Il prit le nom de roi; celui qui le possédait ne pouvait s'y opposer; la plupart des grands seigneurs du royaume ne s'en inquiétèrent point: leur puissance n'en était point atteinte; depuis longtemps ils n'avaient à peu près rien à démêler avec la royauté. Hugues Capet se fit reconnaître par ses propres vassaux qui n'avaient qu'à gagner à l'élévation de leur suzerain. Peu à peu les principaux feudataires, séduits par ses concessions ou ses promesses, avouèrent également le titre supérieur qu'il s'était donné. Ce fut là toute la révolution capétienne. Depuis la mort de Charlemagne, la féodalité avait conquis la société. En se faisant appeler roi, un de ses principaux membres s'en déclara le chef. Il acquérait par là, dans le présent, une dignité plutôt qu'un pouvoir. La république féodale n'était menacée que dans l'avenir, et, à coup sûr, elle ne s'en doutait point. Nulle révolution n'a été plus insignifiante quand elle s'est faite, et plus féconde en grands résultats. »

La race des Carlovingiens avait régné 236 ans, et, se divisant en trois branches, avait occupé séparément les trois grands trônes que Charlemagne avait réunis sous un seul empire: trône de Germanie, trône de France, trône d'Italie; et, chose bizarre, elle les avait perdus tous trois sous trois rois du nom de Louis[1]. Pendant ce laps de temps, les rois francks avaient plusieurs fois changé leur résidence; et, selon leurs inclinations ou la force des événements, avaient transporté le siége du royaume dans des villes nouvelles: Pépin avait choisi Paris; Charlemagne et son fils Aix-la-Chapelle et Thionville; Charles le Chauve, Soissons et Compiègne; Charles le Simple, la ville de Reims; enfin Louis d'Outre-Mer et ses deux fils, ces rois de la guerre civile, la cité presque imprenable de Laon.

[1] Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 142.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME.

DEPUIS LA SUBSTITUTION D'UNE ROYAUTÉ NATIONALE AU GOUVERNEMENT FONDÉ PAR LA CONQUÊTE, JUSQU'A L'ORGVNISVTION DES PREMIÈRES COMMUNES.

—

HUGUES CAPET[1].

Dans sa vie de nation, dit M. Michelet[2], la France a déjà parcouru deux âges.

Au premier âge, les races sont venues se déposer l'une sur l'autre, et féconder le sol gaulois de leurs alluvions. Par-dessus les Celtes se sont placés les Romains, enfin les Germains, les derniers venus du monde. Voilà les éléments, les matériaux vivants de la société.

Au second âge, la fusion des races commence, et la société cherche à s'asseoir. La France voudrait devenir un monde social, mais l'organisation d'un tel monde suppose la fixité et l'ordre. La fixité, l'attachement au sol, à la propriété, cette condition, impossible à

[1] Ce serait une erreur de croire que le mot de *Capet* était une injure, et venait de *capito*, grosse tête. On sait que la grosseur de la tête est souvent regardée comme un signe d'imbécillité : une Chronique appelle *Capet* Charles le Simple (Carolus Stultus vel Capet. *Chron. S. Florent.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 55). Mais il est évident que Capet est pris pour *Chapet*, ou *Cappatus*. Plusieurs Chroniques françaises, écrites longtemps après, ont traduit *Hue Capet*, ou *Chappet*. (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 293, 303, 313.) *Chron. S. Medard. Suess.*, ibid., t. 9, p. 56 : Hugo cognominatus *Chapet*. Voyez aussi Richard de Poitiers, *ibid.*, p. 24, et *Chron. Andegav.*, t. 10, p. 72, etc. Alberic., Tr. Font., t. 9, p. 286 : Hugo *Cappatus;* et plus loin : *Cappet*. Guill. Nang., t. 9, p. 82 : Hugo *Capucii*. *Chron. Sith.*, t. 7, p. 269. *Chron. Strozz.*, t. 10, p. 273 : Hugo *Caputius*. Cette dernière Chronique ajoute que le fils d'Hugues, le pieux Robert, chantait les vêpres, revêtu d'une chape. L'ancien étendard des rois de France était la chape de S. Martin ; c'est de là, dit le moine de Saint-Gall, qu'ils avaient donné à leur oratoire le nom de *chapelle*. « Capella, quo nomine Francorum reges propter cappam S. Martini quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, Sancta sua appellare solebant. » (L. 1, c. 4.)

[2] *Hist. de France*, t. 1, p. 432.

Digitized by Google

remplir tant que durent les immigrations de races nouvelles, est à peine remplie sous les Carlovingiens : elle ne le sera complétement que par la féodalité. Sauf la belle mais stérile tentative de Charlemagne, fait observer M. Guizot [1], le régime féodal fut le premier pas hors du règne anarchique de la force, c'est-à-dire, dans l'Europe moderne, le commencement de la société.

De grandes choses et de grands hommes, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures populaires ont illustré ce système [2]. Les temps de son règne ont été, pour l'Europe moderne, ce que furent pour la Grèce les temps héroïques. De là datent presque toutes les familles dont le nom [3] se lie aux événements nationaux, une foule de monuments religieux où les hommes se rassemblent encore. Là, se rattachent des traditions, des souvenirs qui, aujourd'hui encore, se saisissent fortement de notre imagination.

On a vu la conquête, les longs désordres qui suivirent la lutte des diverses tendances politiques, amener, au xe siècle, ce résultat qu'un certain nombre d'hommes, sous le nom de seigneurs et de vassaux, établis chacun dans ses domaines et liés entre eux par les relations féodales, étaient les maîtres de la population et du sol [4]. Toutefois, cette domination n'était pas universelle, ni régulièrement constituée. Des propriétaires d'alleux demeuraient en dehors du régime des fiefs. Quelques cités, surtout dans le midi de la Gaule, conservaient certaines franchises. Dans la masse du peuple, qui ne possédait ni alleux ni fiefs, les conditions étaient diverses et inégales : ici, la servitude; là, des restes de liberté, les débris des droits de propriété; ailleurs, dans quelque district reculé, une sorte d'indépendance due à l'isolement. Tels étaient le désordre des temps, la faiblesse de la population, la rareté des communications, l'ignorance des hommes, le défaut de généralité dans les institutions, les idées et les faits, qu'il y avait place pour toutes les diversités, toutes les anomalies. Mais, en dépit de cette confusion, c'était à la hiérarchie féodale qu'appartenait la France : elle devenait de jour en jour

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 350.
[2] *Ibid.*, p. 351.
[3] Les chefs qui recevaient des terres du roi, pour tirer plus grand honneur de ces dons, substituaient les noms territoriaux de leurs nouvelles propriétés aux noms franks sous lesquels ils étaient connus, et les ajoutaient à leurs prénoms baptismaux. Ainsi, nous les voyons d'abord, sous le titre de chefs, posséder la terre sans le nom; sous le titre de grands vassaux, posséder la terre et le nom; puis enfin, sous le titre de nobles, se parer encore du nom, quoiqu'ils ne possèdent plus la terre. (Alexandre Dumas, *Gaule et France*, p. 147.)
[4] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, p. 354.

Digitized by Google

au dehors plus étendue, au dedans plus compacte; de jour en jour les propriétaires de fiefs s'avançaient vers la possession exclusive du pays et du pouvoir. Hiérarchie puissante et ingénieuse dans son organisation; confédération de petits souverains, inégaux entre eux et ayant, les uns envers les autres, des devoirs et des droits, mais investis, dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels et directs, d'un pouvoir absolu [1] : voilà sa nature particulière, voilà son caractère politique.

Il est vrai que, dans ce système, l'autorité ne s'atténuait point par l'éloignement et l'élévation d'un trône, comme dans la monarchie pure; le privilége ne se voilait point sous la majesté d'un grand corps, comme dans les gouvernements aristocratiques proprement dits. La féodalité n'était pas un sénat de patriciens; c'était (chose bien différente) une collection de souverainetés individuelles, exercées par des hommes isolés. Or, en admettant que l'autorité et le privilége, par cela même qu'ils appartenaient à un homme toujours présent et toujours seul, toujours voisin de ses sujets, jamais appelé, en traitant de leur sort, à s'entourer de ses égaux, devaient se faire accepter moins aisément : en admettant que, nonobstant le frein de la religion, les caprices de la volonté humaine purent se déployer alors avec plus de promptitude et de bizarrerie; que l'inégalité des conditions se fit plus rudement sentir à raison du contraste de la richesse avec la misère, de la force avec la faiblesse, de l'indépendance avec la servitude; en admettant que les habitants des fiefs, sans cesse compromis dans les querelles de leur seigneur, en proie aux dévastations de ses voisins, menaient une vie encore plus agitée que lui-même : toujours est-il que les libertés, les droits, les garanties qui honoraient et protégeaient les maîtres, ouvraient, par leur nature et leur tendance, à la population sujette, une porte vers un meilleur avenir,

« Il faut bien que cela fût ainsi, dit M. Guizot [2] : car, d'une part, le régime féodal n'a manqué ni de dignité ni de gloire; de l'autre, il n'a point condamné sans retour ses sujets à la servitude. Il les opprimait, mais ils ont pu s'affranchir.

» Et d'abord, si la féodalité, en plaçant le maître auprès du sujet, rendait le despotisme plus odieux et plus pesant, elle plaçait aussi, dans la nation souveraine, l'inférieur près du supérieur, cause très-efficace d'égalité et de liberté. La grandeur féodale était accessible et simple, la distance courte du vassal au suzerain.

[1] *Essais sur l'hist. de France*, p. 355.
[2] *Ibid.*, p. 359.

Digitized by Google

Ils vivaient entre eux familièrement, comme des compagnons, sans que la supériorité se pût croire illimitée, ni la subordination servile; presque également nécessaires l'un à l'autre, seule garantie assurée de la réciprocité des devoirs et des droits. De là cette étendue de la vie domestique, cette noblesse des services personnels où l'un des plus généreux sentiments du moyen âge, la fidélité, a pris naissance, et qui conciliait merveilleusement la dignité de l'homme avec le dévouement du vassal. D'ailleurs les situations n'étaient point exclusives; le suzerain d'un fief était le vassal d'un autre; souvent les mêmes hommes, à raison de fiefs différents, se trouvaient entre eux, tantôt dans le rapport du vasselage, tantôt dans celui de la suzeraineté. Les plus puissants seigneurs avaient des devoirs envers de petits suzerains. Le roi de France, qui ne tenait sa couronne que de Dieu et de son épée, tenait des terres de plusieurs seigneurs. Nouveau principe de réciprocité et d'égalité. Enfin, par l'enchaînement hiérarchique des fiefs, l'abîme était comblé entre le plus petit et le plus élevé des propriétaires féodaux; de degré en degré, le moindre d'entre eux se liait au roi sans courir le risque de perdre, dans l'inégalité qu'eût fait éclater un rapprochement subit et immédiat, le sentiment de sa propre dignité.

» Ce sentiment qui, dans les sociétés les plus diverses de principes et de formes, est le plus sûr boulevard comme le plus noble effet de la liberté, puisait dans une autre cause une rare énergie. Je viens de dire quels étaient, quant à la nation sujette, les résultats de la dispersion des citoyens de la nation souveraine, gouvernant chacun isolément et non en corps. Le peuple en souffrait; l'aristocratie féodale y perdit beaucoup en consistance et en durée; mais les possesseurs de fiefs y gagnaient en indépendance et en dignité personnelle. La puissance et la gloire du sénat de Rome ou de Venise faisaient la puissance et la gloire des patriciens; chacun d'eux avait sa part de cette grandeur collective; mais c'était à son corps, non à lui-même, qu'il devait sa propre grandeur. Dans l'aristocratie féodale, au contraire, tout était individuel, la destinée, le pouvoir, la gloire. De lui seul, non de sa corporation, chaque possesseur de fief tirait sa force et son éclat. Isolé dans ses domaines, c'était à lui à s'y maintenir, à les étendre, à se conserver des sujets soumis, des vassaux fidèles, à punir ceux qui lui manquaient d'obéissance ou de foi. Les liens qui l'unissaient à ses supérieurs et à ses égaux étaient trop faibles, les garanties qu'il y pouvait trouver trop lointaines et trop tardives pour qu'il leur confiât son sort. De là cette individualité si forte et si fière, caractère des membres de la hiérarchie féodale.

Digitized by Google

C'était un peuple de citoyens épars, dont chacun, toujours armé, suivi de sa troupe ou retranché dans son fort, veillait lui-même à sa sûreté, à ses droits, comptant bien plus sur son courage et son renom que sur la protection des pouvoirs publics. Un tel état ressemble moins à la société qu'à la guerre; mais l'énergie et la dignité de l'individu s'y maintiennent : la société peut en sortir.

» Aussi la vit-on bientôt s'affermir et croître au milieu de ce régime féodal si turbulent. Il avait fallu cinq siècles à la France pour poser définitivement le pied hors de la barbarie; pendant cinq siècles, toutes les existences individuelles, toutes les institutions publiques avaient été précaires, mobiles, flottant au gré de la force et du hasard; si bien que, durant cette époque, on ne peut démêler aucun principe général, ni saisir la trace d'aucun progrès, et que la société semble stationnaire au sein du chaos. A travers cette longue et obscure anarchie, on voit seulement la féodalité se former aux dépens tantôt de la liberté, tantôt de l'ordre, non comme un perfectionnement de l'état social, mais comme le seul système qui puisse acquérir quelque fixité, comme une sorte de pis-aller nécessaire. Dès qu'elle a prévalu, toutes choses prennent un autre aspect. La société, jusque-là dissoute et sans forme, a retrouvé enfin, avec une forme déterminée, un point de départ et un but. Le régime féodal, à peine vainqueur, est aussitôt attaqué, dans les degrés inférieurs, par la masse du peuple qui essaie de reconquérir quelques libertés, quelques propriétés, quelques droits; par la royauté qui travaille à recouvrer son caractère public, à redevenir la tête d'une nation. Ces efforts ne sont plus tentés au milieu du choc de systèmes divers, confus, et qui se réduisent l'un l'autre à l'impuissance et à l'anarchie; ils naissent au sein d'un système unique, et ne se dirigent que contre lui. Ce ne sont plus des hommes libres dans une situation vague et douteuse, et qui défendent mal, contre la domination des chefs dont ils habitent les terres, les débris de leur indépendance barbare. Ce sont des bourgeois, des colons, des serfs, dont la condition est claire, déterminée, qui savent bien quels sont leurs maux, et s'appliquent incessamment à s'en affranchir. Ce n'est plus un roi incertain du titre et de la nature de son pouvoir, tantôt le chef des guerriers, tantôt le plus riche des propriétaires, ici l'oint du Très-Haut, là l'héritier des empereurs, et qui s'agite confusément au milieu de sujets indépendants, de leudes avides, empressés tantôt d'envahir son autorité, tantôt de s'en isoler absolument; c'est le premier des seigneurs féodaux qui travaille à se faire le maître de tous, à changer sa suzeraineté en souveraineté. Aussi, malgré la servitude

Digitized by Google

où le peuple est tombé à la fin du xe siècle, dès ce moment c'est l'affranchissement du peuple qui est en progrès. Malgré la faiblesse ou plutôt la nullité du pouvoir royal à la même époque, dès ce moment c'est le pouvoir royal qui gagne du terrain. Nul effort n'est vain, nul pas rétrogade. Ce système monarchique, que Charlemagne n'avait pu fonder, des rois bien inférieurs à Charlemagne le feront prévaloir peu à peu. Ces droits, ces garanties que les guerriers germains n'avaient pu conserver, les communes les ressaisiront successivement. La féodalité seule a pu naître du sein de la barbarie; mais à peine la féodalité est grande, qu'on voit naître et grandir dans son sein la monarchie et la liberté. »

La féodalité n'a donc pas mérité tous les reproches qu'on lui a prodigués avec une rigueur si méprisante! Nous tenions à le faire constater par un témoignage qu'on ne saurait accuser d'une partiale prédilection. Abordons maintenant l'histoire du roi féodal.

Aussitôt après son élection, Hugues Capet se fit sacrer à Reims, le 3 juillet 987, par l'archevêque Adalbéron d'Ardenne. Ainsi fut inaugurée la troisième race de nos rois, qui possède le trône depuis huit cent cinquante ans : en sorte qu'il n'y a aucun État dans l'univers qui puisse se glorifier d'avoir une si longue suite de rois d'une même famille.

Mais dans quel espace la puissance réelle de Hugues Capet était-elle circonscrite? Quoique la France s'étendît des rives de l'Escaut et de la Meuse jusqu'à celles de l'Èbre, des bords du Rhône jusqu'aux plages de l'Océan, le roi, qui n'était alors que le premier entre ses pairs, n'avait peut-être que la plus petite partie de cet immense territoire.

Arnould II, comte de Flandre, possédait toutes les terres comprises entre l'Escaut, la mer et la rivière de Somme.

A Herbert, comte de Vermandois, appartenaient le comté de Senlis, plusieurs terres de l'Ile-de-France, une partie de la Picardie et de la Champagne.

Le duché de Bourgogne, transmis par Hugues le Grand à Henri, frère de Hugues Capet, renfermait, dans la province de ce nom, tout ce qui ne relevait pas du royaume de Conrad le Pacifique.

La Normandie et la Bretagne formaient, sous le duc Richard, beau-frère de Hugues Capet, le plus puissant vasselage de la couronne. Ces ducs de Normandie se prétendaient d'ailleurs affranchis de l'obligation de fournir des troupes aux rois de France, et telle était leur richesse qu'ils eussent pu soudoyer leurs suzerains.

Toute l'étendue de pays placée entre la Dordogne, la Garonne,

Digitized by Google

les Pyrénées et les deux mers, obéissait à Guillaume Sanche, duc de Gascogne; mais cette contrée, réduite bientôt à l'état d'arrière-fief, passera sous la seigneurie directe et immédiate des ducs de Guienne.

Raymond, comte de Toulouse, joignait au comté de ce nom la principauté de Languedoc et le duché de Septimanie. Plus tard, un de ses descendants deviendra, sous le nom de duc de Narbonne, l'un des plus puissants feudataires du royaume.

Enfin Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, duc de Guyenne ou d'Aquitaine, aurait tenu le plus grand fief de la couronne, s'il avait pu le soumettre complétement à son obéissance. Mais, à la faveur du désordre général de la monarchie, des établissements indépendants s'y étaient formés au profit des sires de Bourbon, des ducs d'Auvergne, des comtes de Bourges, d'Angoulême, de la Marche et de Périgord, qui jouissaient de leurs possessions à titre de propres et presque sans féodalité.

Déduction faite de ces fractions de territoire, que les grands vassaux s'étaient attribuées, que restait-il au roi de France? Une partie du Soissonnais, la cité de Laon, et quelques villes de la Champagne, Hugues Capet, en montant sur le trône, réunit à ces terrains morcelés ce qu'il possédait en propre, à savoir : le comté de Paris, l'Orléanais, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou et le Maine.

Des conquêtes successives reculeront les frontières de ce domaine; et ces conquêtes, d'une tout autre nature que les invasions des Franks, produiront des résultats durables, parce qu'elles seront politiques, et qu'elles n'auront pas pour objet le simple partage des richesses et des terres, mais le gouvernement des pays subjugués [1]. L'extinction du titre de roi dans tous les États formés en Gaule autour du royaume central contribuera surtout à rendre moins violente cette agrégation successive des territoires gaulois. L'idée de hiérarchie, introduite par le système féodal, prépare d'avance la réunion, en accoutumant les chefs des duchés et des comtés à ne point se croire les égaux de leur voisin aux fleurs de lis. Ainsi l'état des fiefs est, dans l'histoire de nos provinces, une sorte de point intermédiaire entre l'époque du partage en plusieurs souverainetés distinctes et celle de la fusion en un seul corps. C'est le système féodal qui a fourni le principe sur lequel s'est établie l'unité de terri-

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 208.

Digitized by Google

toire, élément essentiel de la monarchie dans le sens moderne du mot [1].

La révolution qui venait de s'accomplir par l'élévation de Hugues Capet à la royauté ne pouvait manquer d'exciter des troubles. La famille de Charlemagne ne se laissa pas enlever la couronne, sans faire tous ses efforts pour la recouvrer. Charles, duc de la Basse-Lorraine, avait le courage et les forces nécessaires pour la disputer à son rival. Quoique les difficultés de tout genre que présentait, en 987, une quatrième restauration des Carlovingiens, effrayant les princes d'Allemagne, les empêchassent de faire marcher aucune armée au secours du prétendant, celui-ci n'entra pas moins en France à la tête de ses Lorrains, auxquels ses partisans de l'intérieur frayèrent la voie. En effet, si l'élection de Hugues Capet formait un titre légitime aux yeux des uns [2], d'autres ne voyaient en lui qu'un traître et un rebelle [3].

Tout plia devant Charles [4]. Une fois maître d'une partie de la Belgique française, il alla mettre le siége devant Laon, alors la plus forte ville de France. Cette place fut bientôt à lui [5]. Il y fit prisonniers la reine Emma et l'évêque Adalbéron, qu'il regardait comme les principaux chefs du parti qui lui était opposé. Mais, en conquérant des provinces, il ne put se rendre maître des cœurs, qu'il avait aliénés en se reconnaissant vassal d'Othon. Les Français crurent que ce serait dégrader la couronne de France que de la déférer à un prince qui s'était fait sujet d'un autre souverain; ils pensèrent que le moyen d'assurer leur nationalité n'était pas de se soumettre au représentant de la Germanie. Vainement Charles essaya-t-il de déterminer l'archevêque de Reims à le sacrer roi : ce prélat, qui avait déjà sacré Hugues avec le consentement de la nation, refusa d'en sacrer un autre; il se contenta de conseiller à Charles de traiter avec les seigneurs français.

Cependant Hugues Capet, qui n'avait pas encore assez de forces pour se mesurer avec son rival, travaillait à s'assurer de la fidélité de ses nouveaux sujets : il s'en faisait aimer, et se les attachait par

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 101.

[2] Nec iste Hugo regni invasor aut usurpator aliqualiter est indicandus, quem regni proceres elegerunt. (Nangis.)

[3] Hic Hugo malam causam habuisse videtur, qui... contrà dominos suos perpetuò rebellavit... contrà prohibitionem Ecclesiæ... regnum obtinuit... nec tamen honestè, sed proditoriè. (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 300.)

[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 2.

[5] Sigeb., *Chron.*

Digitized by Google

ses bienfaits. L'archevêque de Sens ne lui avait pas encore prêté serment, dans la crainte de blesser la justice, en se déclarant contre celui qui paraissait l'héritier légitime[1]. Fort de l'appui du pontife romain, le roi chercha à gagner ce prélat par promesses et à l'intimider par menaces. L'archevêque se rendit et fortifia le parti qu'il embrassait de tout le poids de sa réputation et de son autorité.

Hugues, dont l'armée grossissait tous les jours, se crut en état de soumettre Guillaume, duc d'Aquitaine, qui refusait de le reconnaître[2]. En effet, par une contradiction dont l'histoire offre beaucoup d'exemples, pendant que la France travaillait avec tant d'énergie à assurer contre les Germains son indépendance, elle tendait à étouffer celle des États qui s'étaient formés au sud entre la Loire et la Méditerranée[3]. Si les habitants de l'Allemagne se croyaient maîtres dépossédés de la Gaule et de l'Italie, les Français, invoquant aussi les traditions de la conquête franke, prétendaient gouverner le reste des Gaulois jusqu'au pied des Alpes et des Pyrénées. Dans la nouvelle opinion nationale, l'idée de domination au sud était inséparable de celle d'affranchissement du côté du nord. Aussi chaque élection d'un roi étranger à la famille de Charlemagne, depuis Eudes jusqu'à Hugues Capet, fut-elle presque immédiatement suivie d'une guerre sur la frontière du midi, aux bords de la Loire, de la Vienne ou du Rhône. De leur côté, les Gascons et les Aquitains, bien qu'ils traitassent en souverains étrangers les héritiers de Charlemagne, paisibles possesseurs du trône, ne manquaient pas de qualifier d'usurpateurs tous ceux qui obtenaient la royauté au mépris du droit héréditaire : c'est-à-dire qu'ils entendaient ne dépendre ni des uns ni des autres. Ce fut d'abord sans que Hugues Capet renouvela les hostilités en Poitou. Forcé par Guillaume, duc d'Aquitaine, de battre en retraite jusqu'à la Loire, il livra sur les bords de ce fleuve une grande bataille qui fit éclater la haine violente des deux populations l'une contre l'autre : toutefois l'avantage lui resta[4].

Au retour de cette expédition, Hugues, qui n'avait pas moins de politique que de bravoure, fit donner l'onction royale au prince Robert son fils[5] : l'archevêque de Sens procéda à cette cérémonie

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 5.
[2] In *Cod. Gerbert.*, epist. 107. *Chron. Adem.*
[3] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 205.
[4] In gravi prælio decertantes Francorum et Aquitanorum animositates multo sanguine alternâ cæde fuso superiores Franci extiterunt, et sic reversi sunt. (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 145.)
[5] Glab., l. 1, c. 1.

Digitized by Google

dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, le 1er janvier 988. A cette occasion, nous ferons observer, avec M. Augustin Thierry [1], que, si l'unité monarchique en France dérive de la féodalité, de ce même système provient la succession héréditaire par droit de primogéniture. C'est la féodalité qui, transformant toutes les existences en un mode de possession territoriale, tous les offices en des *tenures*, introduisit dans l'ordre politique l'hérédité, règle naturelle des successions privées, à la place de l'élection, règle antérieure de la transmission des emplois publics. Le chef suprême des anciens Franks (*koning*, en latin *rex*) était un magistrat; comme magistrat, il était élu, quoique toujours dans la même famille. Les chefs inférieurs (*here-zoghe, graven, rakhen-burghe*, en latin *duces, comites, judices*) étaient aussi élus. Mais, quand la féodalité fut complète, quand ce ne furent plus les hommes qui régirent les hommes, mais les terres qui régirent les terres, et par celles-ci les hommes eux-mêmes, chaque terre exerçant toujours ses droits par son représentant légitime, c'est-à-dire par le successeur légitime de son successeur antérieur, il n'y eut plus rien d'électif. Un domaine fit le roi, comme un autre faisait le duc, le comte, le vicomte; et ainsi fils de comte fut comte, fils de duc fut duc, fils de roi fut roi.

Hugues, ayant affermi le trône dans sa famille par le sacre de Robert, partit pour aller faire le siége de Laon; mais Charles, qui était dans cette place avec toutes ses troupes, le contraignit bientôt de le lever (988). Ce prince, poursuivant ses avantages, ne tarda pas à être maître de Reims. Le nouvel archevêque, Arnould, fils naturel de Lothaire III et par conséquent neveu du prétendant, devait son siége à Hugues, qui avait espéré le détacher du parti de son rival en lui offrant cet archevêché. Mais, loin de demeurer fidèle au roi, Arnould livra sa ville épiscopale à Charles. Hugues résolut de le punir, en le faisant déposer. Comme, dans l'intervalle, il recouvra Reims (990), l'archevêque, qui se voyait à la discrétion du vainqueur, réussit à faire sa paix avec lui. Cette soumission n'était qu'un leurre, car, dès qu'Arnould en trouva l'occasion, il se retira à Laon auprès du duc Charles [2]. Mais Laon, que Hugues n'avait pu prendre par force, fut conquis par son adresse. Il y ménagea des intelligences, et, guidé par les avis de l'évêque Adalbéron, il surprit cette ville. Le duc Charles et l'archevêque Arnould, faits prisonniers, furent envoyés à Orléans sous bonne garde. L'évêque de Laon et la reine Emma, veuve de Lothaire III, furent, au contraire, rendus à la

[1] *Lettres sur l'hist. de France*, p. 106.
[2] Gerbert., *Epist. ad Vilderod.*

Digitized by Google

liberté. C'est ainsi que par la prise d'une seule place Hugues finit la guerre, et assura sur sa tête une couronne que personne n'osa plus lui disputer.

Le duc Charles mourut captif dans la tour d'Orléans. Ses deux fils, Louis et Charles, nés en prison et bannis de France après la mort de leur père, trouvèrent un asile en Germanie, où se conservait à leur égard l'ancienne sympathie d'origine [1]; mais ils ne firent aucune tentative pour soutenir leurs droits, quoiqu'on leur ait donné le titre de rois dans quelques chartres particulières. On cite une chartre du monastère d'Uzerche, qui est datée du règne de Robert, de Louis et de Carloïn (Charles). Les deux derniers, fils du duc Charles, pouvaient être reconnus dans quelque coin de l'Aquitaine, ou par quelques seigneurs du Limousin [2], comme l'esprit d'opposition des méridionaux permet de le supposer. Ils s'armaient des fils de Charles contre Hugues, comme ils eussent appuyé Hugues vaincu contre Charles vainqueur. C'était un moyen de maintenir leur indépendance.

Non-seulement ils la conservèrent, mais ils firent des conquêtes vers le nord [3]. Adalbert, comte de Périgueux, assiégea et prit Tours vers l'an 990. Alarmé de ces progrès, et n'osant cependant l'attaquer à main armée, Hugues Capet lui adressa, dans un message, cette question : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » furent les seuls mots que répondit Adalbert [4]. Cette réponse ne contenait aucune allusion à la royauté élective; elle signifiait simplement que, dans les idées féodales, un comte de Périgord était souverain à aussi bon titre et aussi pleinement qu'un roi de France.

Dès que Hugues Capet vit l'archevêque de Reims son prisonnier, il prit des mesures pour le faire déposer canoniquement, et indiqua à ce sujet un concile dans l'église de Saint-Basle, près Reims, pour le 17 juin 991 [5]. Arnould avait, à la vérité, manqué à la fidélité qu'il avait promise à Hugues Capet; mais il n'y avait manqué que pour embrasser le parti du successeur héréditaire de Louis V. Cette faute dut paraître excusable dans un prélat qui était lui-même du sang royal de Charlemagne, dont il soutenait les droits. Cependant Arnould n'en fut pas quitte pour perdre son siége, il perdit

[1] Et expulsi sunt filii ejus à Francis, et erant morantes apud imperatorem Romanorum. (*Script. rer. Franc.*, t. 9, p. 145.)

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 17.

[3] Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 206.

[4] Hoc ei mandavit : « Quis te comitem constituit? » Et Adalbertus remandavit ei : « Quis te regem constituit? » (*Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 146.)

[5] *Hist. deposit. Arnulfi*, apud Duchesne, t. 4, p. 101.

Digitized by Google

encore la liberté, et on le reconduisit, après sa déposition, dans sa prison d'Orléans.

A la place d'Arnould, Hugues Capet fit élire le fameux Gerbert, qui avait déjà été désigné pour ce siége par Aldelbéron d'Ardenne, prédécesseur du prélat déposé. C'était un moine d'obscure origine, mais rempli d'esprit et d'érudition. Né en Auvergne, il embrassa la vie monastique à Aurillac. La jalousie des autres religieux le forçant de quitter le monastère, son abbé le recommanda au duc de Barcelonne, qui pria l'évêque de Vic en Catalogne de cultiver les talents de Gerbert. Celui-ci, libre alors des observances monastiques, s'adonna entièrement à l'étude, et apprit les mathématiques des Sarrasins d'Espagne. Le duc de Barcelonne l'ayant ensuite conduit avec lui en Italie, l'empereur Othon, dont Gerbert se fit connaître, lui donna l'abbaye de Bobbio; mais cette dignité lui suscita de tels ennemis au dedans et au dehors du monastère, qu'il fut chassé par ses propres moines. Il se retira en Allemagne, où il fut précepteur d'Othon III; puis il vint en France, s'attacha à Adalbéron, archevêque de Reims, et enseigna dans cette ville avec beaucoup de réputation. Il travailla surtout à se former une belle bibliothèque, priant ses amis de lui faire transcrire les ouvrages qui lui manquaient, offrant même de payer le parchemin et les copistes[1]. Il employait à s'instruire tout le temps qu'il ne consacrait pas à l'instruction de ses disciples : « Dans le loisir et dans le tracas des affaires, dit-il, nous enseignons ce que nous savons, et nous apprenons nous-mêmes ce que nous ne savons pas. » Il assure qu'en étudiant l'art de bien dire il ne cesse d'étudier l'art de bien vivre. Hugues Capet le choisit pour maître de son fils, et ce fut en récompense de ses soins qu'il lui donna l'archevêché de Reims[2]. Le feu sacré de la science n'était, comme on le voit, entretenu que par le clergé.

Défenseur intrépide des droits et des biens de son Église, Gerbert assembla, l'an 993, le concile de sa province contre Herbert *III*, comte de Vermandois, et contre quelques autres seigneurs, qui pillaient les biens ecclésiastiques et qui massacraient les clercs, quand ceux-ci résistaient à leurs violences. Ces excès n'avaient lieu que trop généralement. Durant les troubles de l'État, dont nous avons tracé le tableau, les biens ecclésiastiques furent comme au pillage; la force tenait lieu de raison; les seigneurs particuliers s'emparaient à main armée de ce qui était à leur bienséance, sans autre prétexte,

[1] *Epist.* 44, apud Duchesne, t. 2, p. 799.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 32. *Conc.*, t. 9, p. 739.

Digitized by Google

sinon que l'Église était trop riche. Pour tâcher de réprimer ce désordre, on fut contraint de célébrer des conciles en divers lieux [1].

Gerbert faisait naître contre lui la jalousie. On plaignait Arnould; on en vint à le croire innocent; plusieurs évêques agirent même de concert auprès du pape Jean XV pour obtenir qu'il fût rétabli. Le roi, afin d'adoucir le pontife romain, lui proposa vainement une entrevue à Grenoble [2]. Jean XV, jugeant que la déposition d'Arnould consommée sans sa participation portait atteinte à l'autorité du siége apostolique, commença par suspendre de la célébration des saints mystères tous les évêques qui avaient déposé ce prélat au concile de Reims. Il finit par envoyer un légat en France pour poursuivre, outre le rétablissement d'Arnould, une affaire non moins délicate.

Rivaux jaloux des Normands de Normandie, qui avaient secondé l'élévation de Hugues Capet [3], les Normands de Blois, Tours et Chartres, d'ailleurs maîtres des établissements éloignés de Provins, Meaux et Beauvais, avaient refusé quelque temps de le reconnaître. Ils descendaient pourtant d'un Thiébolt, lié avec le roi Eudes, comme son parent Rollon avec Charles le Simple. Ce Thiébolt, en épousant une sœur d'Eudes, s'était fait donner Tours, et avait acquis Chartres du vieux pirate Hastings qui le possédait. Le fils de Thiébolt, Thibault le Tricheur, avait épousé une fille d'Herbert de Vermandois, et soutenu à son tour les Capets contre les empereurs d'Allemagne. Pour apaiser ces anciens alliés de sa famille, Hugues fit épouser à son fils Robert la comtesse Berthe, veuve en 995 d'Eudes Ier, fils de Thibault le Tricheur, et fille de Conrad, roi de Bourgogne. Comme il y avait de la parenté entre Berthe et Robert, et comme ce prince, en tenant sur les fonts du baptême un enfant du premier lit de Berthe, avait contracté avec elle une affinité spirituelle, le pontife romain voulait déclarer nul leur mariage, et obtenir qu'ils se séparassent. Cette affaire occupait Hugues encore plus que celle d'Arnould, et l'on était résolu de tout sacrifier pour obtenir du pape la ratification du mariage dont la légitimité était contestée.

Dans l'espoir qu'il se montrerait plus facile sur ce point, si on

[1] *Ibid.*, p. 740.

[2] *Epist. Hugon. ad Joann. pap.*

[3] Mortuo Francorum rege Lothario (Ludovico ?), in illius locum ab omnibus subrogatur Hugo Capeth, adminiculante ei duce Richardo. (Guill. Gemetic., l. 4, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 184.)

Digitized by Google

lui donnait satisfaction au sujet d'Arnould, plusieurs seigneurs, et même la reine Adélaïde, mère de Robert, se détachèrent du parti de Gerbert. Enfin la déposition de ce prélat fut prononcée et le rétablissement d'Arnould arrêté dans un concile de Reims (995). Nonobstant ce rétablissement, le roi continua de tenir Arnould captif, dans la crainte qu'il ne nouât de nouvelles intrigues politiques. Quant à Gerbert, mécontent de ce que Hugues Capet l'avait abandonné, il se retira en Allemagne auprès de l'empereur Othon III son disciple, qui lui donna peu de temps après l'archevêché de Ravenne. Le légat, ayant terminé le différend relatif au siége de Reims, n'entama point l'affaire du mariage de Robert.

Hugues Capet, père de ce prince, ne tarda pas à lui laisser le trône. Il mourut le 24 octobre 996, après un règne d'environ dix ans. Ce fut un roi également recommandable par les vertus guerrières et par les vertus pacifiques [1]. De son temps, Paris redevint la capitale du royaume; prérogative que cette ville avait perdue sous la seconde race, et qu'elle conserva toujours sous la troisième. Ce centre excentrique, qui dérive et appuie au nord, et qui est le principal théâtre de l'activité nationale, dans le voisinage de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Allemagne, s'est trouvé marqué par des circonstances plus politiques que naturelles [2].

ROBERT II.

Robert II, que Hugues Capet avait eu la précaution de faire couronner, lui succéda sans contradiction. Ses vertus avaient préparé les esprits et gagné les cœurs. L'Église et l'État pouvaient, en effet, tout espérer de son règne. Ce prince avait de la majesté [3], de la bonté pour ses peuples, du goût pour les sciences, et, ce qui est encore plus précieux, une tendre piété et un grand fond de religion [4]. Ce qui se passa au sujet de son mariage en peut servir de preuve.

Grégoire V exigea, non-seulement que Robert mît en liberté Ar-

[1] Vid. *Suppl. Diplom.*, c. 10. Hariulfus, l. 4, c. 12.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 114.

[3] Il avait la taille élevée, la chevelure lisse et bien arrangée, les yeux modestes, la bouche agréable et douce pour donner le saint baiser de paix, la barbe assez fournie, et les épaules hautes. Lorsqu'il montait son cheval royal, (chose admirable!) les doigts de ses pieds rejoignaient presque le talon; ce qui, dans ce siècle, fut regardé comme une merveille par ceux qui le voyaient. (Helgald., *Vita Roberti.*)

[4] *Ibid. Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 75.

Digitized by Google

nould de Reims, qui, nonobstant son rétablissement, était toujours prisonnier à Orléans, mais que le roi se séparât de Berthe. Voyant les négociations inutiles pour engager Robert, que sa passion captivait toujours, à rompre cette union incestueuse, il résolut de l'y contraindre par les censures. Un concile de Rome[1] (998) ordonna que Robert eût à se séparer de Berthe sa parente, qu'il avait épousée contre les lois, et qu'il fît sept ans de pénitence; en cas de refus d'obéir, qu'il fût excommunié, aussi bien que Berthe. Le même concile suspendit de la sainte communion l'archevêque de Tours qui les avait mariés, ainsi que tous les évêques qui avaient consenti à ce mariage; et cela, jusqu'à ce qu'ils vinssent faire satisfaction au saint Siége. Les canons de ce concile furent un coup de foudre pour le pieux roi. La religion et la passion se livrèrent de rudes combats dans son cœur. La passion l'emporta d'abord. Le roi accorda cependant quelque chose à la religion : n'ayant pas la force de rompre son union, il se soumit humblement aux censures de l'Église. Pierre Damien[2] assure, en effet, que Robert fut excommunié; que les Français eurent tant d'égard à cette excommunication, qu'ils évitaient d'avoir aucun commerce avec le roi, en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs : encore avaient-ils soin de faire passer par le feu les vases où ce prince avait mangé ou bu, pour les purifier. Ce qui attachait le plus le roi à Berthe, c'est qu'il en espérait bientôt un fils. Mais, si l'on en croit Pierre Damien, Berthe accoucha d'un monstre[3] : événement qu'on regarda comme une punition du Ciel, qui manifestait sa colère sur le fruit d'une alliance incestueuse. Frappé des exhortations des évêques, Robert se fit enfin une salutaire violence pour sauver son âme. Il rompit tous les liens qui l'attachaient à Berthe, et répara le scandale par une pénitence exemplaire. Il fit une confession publique de son péché, qu'il tâcha d'effacer par ses larmes et d'expier par des jeûnes. Salutaire rigueur du pontife romain qui, en refrénant les passions des princes, apprenait aux peuples que nul n'est au-dessus de la loi de Dieu et de l'Église, et qui, à cette époque où il s'agissait de faire

[1] *Conc. Rom. Spicileg. Acheriani.*

[2] *Epist. ad Desid.*

[3] *P. Damiani Epist.*, l. 2, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 492 : « Ex quâ suscepit filium, anserinum per omnia collum et caput habentem. Quos etiam, virum scilicet et uxorem, omnes ferè Galliarum episcopi communè simul excommunicavêre sententiâ. Cujus sacerdotalis edicti tantus omnem undiquè populum terror invasit, ut ab ejus universi societate recederent, etc. » On voit au portail de plusieurs cathédrales la statue d'une reine qui a un pied d'oie, et qui semble désigner la femme de Robert. Voyez *Dissertation* de Bullet *sur la reine Pédauque* (pied d'oie).

Digitized by Google

l'éducation morale de l'Europe, n'aurait pu autoriser un relâchement de la règle des mœurs, sans s'exposer à voir aussitôt l'exception généralisée par les passions et le précepte divin ou ecclésiastique foulé aux pieds par la multitude!

Quand Robert eut quitté Berthe, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, lui fit épouser sa nièce Constance. Comme Bouchard, frère de Foulques, était déjà comte de Paris, et possédait les châteaux importants de Melun et de Corbeil, on apprécie aisément quelle devait être la puissance de cette maison d'Anjou, surtout depuis le mariage de Constance avec le roi. Cette maison n'était ni normande comme ses rivales de Blois et de Normandie, ni saxonne comme les Capets, mais indigène. Quoiqu'elle désignât comme son premier auteur un Breton de Rennes, Tortulf, le fort chasseur [1], elle fut l'implacable ennemie des Bretons aussi bien que des Normands, disputant aux uns la Touraine et le Maine, aux autres le pays qui s'étend d'Angers à Nantes.

Constance était fille de Guillaume Taille-Fer, comte de Toulouse [2], qui l'avait eue d'Arsinde, fille de Geoffroy Grise-Gonelle, comte d'Anjou, et sœur de Foulques-Nerra. Raoul Glaber se plaint de ce que la nouvelle reine attira à la cour une foule d'Aquitains et d'Auvergnats, qui, à la sévérité des mœurs françaises, firent succéder la frivolité des mœurs méridionales [3].

[1] Habitator rusticanus fuit, ex copiâ silvestri et venatico exercitio victitans. (*Gesta consul. Andegav.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 7, p. 256.)

[2] Filiam Guillelmi Tholosani comitis, nomine Constantiam. (*Fragment historique*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 211.) Cognomento, ob suæ pulchritudinis immensitatem, Candidam. (Will. Godellus, *ibid.*, p. 262.)

[3] Glaber, l. 3, *ad calcem :* Nous croyons bon de rappeler aussi, en terminant ce troisième livre, la vengeance par laquelle le Seigneur, auteur de tout bien, imagina alors de faire expier au genre humain son insolence et ses crimes. Vers l'an 1000 de l'Incarnation, quand le roi Robert eut épousé Constance, princesse d'Aquitaine, la faveur de la reine ouvrit les portes de la France et de la Bourgogne aux naturels de l'Auvergne et de l'Aquitaine. Ces hommes vains et légers étaient aussi affectés dans leurs mœurs que dans leurs coutumes. Leurs armes et les harnais de leurs chevaux étaient également négligés; leurs cheveux descendaient à peine à moitié de la tête; ils se rasaient la barbe comme des jongleurs, et portaient des chaussures indécentes (des bottes). Hélas! cette nature de Franks, autrefois la plus honnête, et les peuples rudes de la Bourgogne imitèrent bientôt ces exemples criminels, et bientôt retracèrent fidèlement toute la perversité et l'infamie de leurs modèles. Si quelque prêtre, quelque homme aimant et craignant Dieu, venait à réprimer une telle conduite, on traitait son zèle de folie. Cependant le P. Guillaume, bannissant un vain respect humain, et s'abandonnant à ce que lui inspirait l'Esprit saint, reprocha vivement au roi et à la reine de tolérer de pareilles indignités dans leur royaume, si renommé, entre tous les autres, pour son attachement à l'honneur et à la religion. Il adressa de même aux seigneurs d'un ordre et d'un

Digitized by Google

L'alliance du roi Robert avec la maison d'Anjou ne manqua pas d'irriter celle de Blois. Eudes II, comte de Blois, surprit Melun qui appartenait à Bouchard, frère de Foulques-Nerra [1]. Le roi, dont celui-ci invoqua le secours, reprit Melun, aidé dans cette entreprise par le duc de Normandie, qui était lui-même en guerre avec le comte de Blois, au sujet du château de Dreux. Il obligea ensuite ce comte à faire la paix avec le duc (999). Mais l'Ile-de-France et le roi, que les Angevins eurent quelque temps dans leurs mains, leur échappèrent de bonne heure, puisque, dès l'an 1012, on voit Bouchard se retirer à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et laisser Corbeil aux Normands [2]. Ceux-ci dominèrent alors sous Robert, qu'ils aidèrent à se mettre en possession de la Bourgogne.

Constance était déjà la compagne de Robert, lorsque Gerbert, archevêque de Ravenne, dut à ses talents et à la faveur de l'empereur Othon III d'être élevé à la papauté (999). Il prit le nom de Sylvestre II. C'est le premier Français qui soit monté sur la chaire de S. Pierre. Comme le mérite heureux excite l'envie, on accusa

rang inférieurs des reproches si éloquents et si sévères, que quelques-uns renoncèrent aux modes nouvelles, et revinrent aux anciens usages. Le saint homme voyait dans ces innovations le doigt de Satan, et assurait qu'un homme qu'on ensevelirait avec cette livrée du démon ne pourrait plus s'en débarrasser de toute l'éternité. Toutefois les usages nouveaux prévalurent auprès de la plupart; et voyant cela, j'ai dirigé contre eux les vers héroïques que voici :

Mille ans après que la Vierge a donné le Seigneur au monde,
Les hommes se précipitent dans les plus funestes erreurs.
Cédant à l'attrait de la variété,
Nous prétendons régler nos mœurs d'après la mode nouvelle,
Et cet amour imprudent de la nouveauté nous entraîne au milieu des dangers.
Les siècles passés ne sont plus qu'un objet de risée pour le nôtre.
Un mélange de frivolités et d'infamies vient corrompre nos coutumes.
Désormais les esprits ont perdu tous les goûts sérieux, et jusqu'à la honte du vice.
L'honneur et la justice, la règle des gens de bien, ne sont plus d'aucun prix.
La mode du jour sert à former des tyrans contrefaits
Avec des vêtements écourtés et une foi équivoque dans les traités.
La république dégénérée voit en frémissant ces usages efféminés.
La fraude, la violence, tous les crimes se disputent l'univers;
Les saints ne reçoivent plus d'hommages; la religion n'est plus révérée.
Là, les ravages du glaive; là, ceux de la famine et de la peste
Ne peuvent corriger les erreurs des hommes ni lasser leur impiété;
Et, si la bonté du Tout-Puissant ne suspendait sa juste colère,
L'enfer les eût déjà tous dévorés dans ses abîmes sans fond.
Telle est la puissance de cette malheureuse habitude du péché :
Plus on commet de fautes, moins on craint d'en commettre encore;
Moins on fut coupable, et plus on redoute de le devenir.

[1] *Chron. Floriac.*
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 155.

Digitized by Google

Gerbert d'avoir employé la magie pour satisfaire son ambition[1]. On publia qu'il était nécromancien, parce qu'il était plus savant et plus adroit politique que ses concurrents. Ce fut apparemment son habileté dans les mathématiques qui donna lieu à cette calomnie, inventée par le schismatique Bennon, et adoptée par quelques écrivains hérétiques des derniers temps; car on sait que les mathématiciens ont été quelquefois confondus avec les magiciens. Mais, outre la protection de l'empereur, il ne fallut à Gerbert d'autres prestiges que ses talents, pour parvenir à la première dignité de l'Église[2]. Sylvestre II, après avoir tenu le saint Siége pendant plusieurs années, fut enterré dans le portique de la basilique de Latran[3]. On découvrit son tombeau l'an 1648, et l'on trouva son corps dans un cercueil de marbre, revêtu de ses habits pontificaux et la tiare en tête. Il paraissait entier et bien conservé; mais dès qu'on voulut y toucher, il s'en alla en poussière : il ne resta que son anneau et une croix d'argent[4].

Ce fut sous ce grand pape et sous le pieux roi Robert que se passa la terrible époque de l'an 1000. On avait répandu dans toute l'Allemagne et dans toute la France que cette dernière année du xe siècle serait aussi la dernière du monde, qui devait finir mille ans après Jésus-Christ[5]. On croyait en trouver des preuves dans l'Apocalypse; et les savants, comme S. Abbon de Fleuri, qui avaient écrit pour montrer le peu de fondement de cette opinion, n'avaient pas réussi à détromper le peuple. Les esprits faibles se persuadent aisément ce qu'ils craignent. Quelques signes qu'on vit, ou qu'on crut voir au ciel, confirmèrent dans la pensée que la fin du monde était proche, et portèrent partout la terreur[6]. Des famines et des épi-

[1] Guill. Malmesbur., l. 2, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 243 : « Non absurdum, si iteris mandemus quæ per omnium ora volitant... Divinationibus et incantationibus more gentis familiari studentes Saracenos Gerbertus perveniens, desiderio satisfecit... Ibi quid cantus et volatus avium portendit, didicit; ibi excire tenues ex inferno figuras... Per incantationes diabolo accersito, perpetuum paciscitur dominium. » *Fr. Andreæ Chron.*, ibid., p. 229 : « A quibusdam etiam nigromanciâ arguitur;... à diabolo enim percussus dicitur obiisse. » *Chron. reg. Franc.*, ibid., p. 301 : « Gerbertum monachum philosophum, quin potiùs nigromanticum. »

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 81.

[3] *Ibid.*, p. 90.

[4] Cæsar Raspon., *de Basil. Lather.*, p. 75.

[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 95.

[6] *Concil. Troslef.*, ann. 909 (Mansi, t. 18, p. 266) : « Dùm jamjamque adventus imminet illius in majestate terribili, ubi omnes cum gregibus suis venient pastores in conspectum Pastoris æterni, etc. » *Trithemii Chron.*, ann. 960 : « Diem jamjam imminere dicebat (Bernhardus, eremita Thuringiæ) extremum, et mundum in brevi consummandum. » Abbas Floriacensis, ann. 990 (Gallandius, t. 14,

Digitized by Google

démies ajoutèrent à la douloureuse préoccupation des esprits [1]. Les violences des vassaux que la royauté était impuissante à réprimer; les petites guerres qu'ils se déclaraient les uns aux autres, et que la politique de Robert lui faisait considérer avec assez d'indifférence, parce qu'elles servaient à affaiblir ces vassaux trop indépendants du pouvoir royal; les troubles et les calamités de toute sorte, préparèrent les hommes aux dernières scènes de désolation.

Othon III, qui, par le royaume de Lorraine, était maître d'une partie de la Gaule, avait plus d'autorité que le roi Robert [2]. En cette terrible année, au milieu de la terreur générale, cet empereur voulut lever le corps de Charlemagne, qui reposait dans l'église d'Aix-la-Chapelle [3]. L'auteur de la Chronique d'Hildesheim dit qu'Othon n'obéit en cela qu'à un sentiment de curiosité. Mais on lit dans Glaber que, vers ce temps, les saints vinrent réclamer les honneurs d'une résurrection sur la terre, et apparurent aux regards des fidèles qu'ils remplirent de consolations [4]. Comme l'église avait été pillée et ruinée par les Normands, il n'y avait plus sur le tombeau aucune marque extérieure qui pût le faire reconnaître. On jeûna trois jours, puis on creusa la terre, et l'on trouva, en effet, dans un caveau fait exprès, le corps de Charlemagne entier et sans corruption. Il était assis sur son siége d'or, ayant sur la tête la couronne, le sceptre à la main, avec l'épée d'or. On le leva pour le montrer au peuple, et il parut d'une grandeur extraordinaire. Un chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui était fort grand et fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il prit la couronne et se la mit sur la tête; mais sa tête parut trop petite. Il mesura ensuite sa cuisse avec celle de Charlemagne, qui se trouva plus grande que la sienne. L'empereur fit placer le corps dans l'aile droite de l'église d'Aix-la-Chapelle,

p. 141) : « De fine mundi coràm populo sermonem in ecclesiâ Parisiorum audivi, quòd statim finito mille annorum numero Ante-Christus adveniret, et non longo post tempore universale judicium succederet. » Will. Godell., *Chron.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 262. « Ann. Domini MX, in multis locis per orbem tali rumore audito, timor et mœror corda plurimorum occupavit, et suspicati sunt multi finem sæculi adesse. » Rad. Glaber, l. 4, *ibid.*, p. 49 : « Æstimabatur enim ordo temporum et elementorum præterita ab initio moderans sæcula in chaos decidisse perpetuum, atque humani generis interitum. »

[1] En 987 : Grande famine et épidémie. 989 : Grande famine. 990-994 : Famine et mal des *Ardents*.

[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. 9, p. 92.

[3] Ademar., in *Chron.*, *Bibl. Labb.*, t. 2, p. 169.

[4] Revelata sunt diversorum argumentorum indiciis, quorsùm diù latuerant, plurimorum sanctorum pignora. Nàm veluti quoddam resurrectionis decoramen præstolantes, Dei nutu fidelium obtutibus patuère, quorum etiam mentibus plurimum intulère solamen. (L. 3, c. 6, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10.)

Digitized by Google

derrière l'autel de saint Jean-Baptiste, et y fit élever un couronnement d'or; mais il échangea le siége d'or avec Boleslas, duc de Pologne, contre quelques reliques de S. Adalbert. L'année suivante (1001), ce prince qu'on appelait la Merveille du monde[1], descendit lui-même dans la tombe.

L'an 1000 venait de s'écouler; le monde subsistait : il se rassura. Quand on vit le XIe siècle commencer heureusement, il sembla que ce monde agonisant voulût se renouveler. On se remit à vivre, à travailler, à bâtir; à bâtir d'abord les églises de Dieu. « Près de trois ans après l'an 1000, dit Glaber[2], dans presque tout l'univers, surtout en Italie et dans les Gaules, les basiliques des églises furent renouvelées, quoique la plupart fussent encore assez belles pour n'en avoir nul besoin. Et cependant les peuples chrétiens semblaient rivaliser à qui élèverait les plus magnifiques. On eût dit que le monde se secouait et dépouillait sa vieillesse pour revêtir la robe blanche des églises. » On ne se borna pas à relever les temples matériels au commencement du XIe siècle : on s'appliqua à régler la discipline et à en établir l'uniformité dans les diverses Églises, pour y mieux conserver la paix et l'ordre[3]. Il se tint, en effet, plusieurs conciles, tant en Italie qu'en France, sur plusieurs points de discipline qu'on tâcha de rendre uniformes.

Cependant, les fléaux qui avaient précédé l'an 1000 ne s'arrêtèrent pas. Il semblait que l'héroïsme du clergé s'accrût en proportion des calamités. Plusieurs provinces étant affligées de la maladie contagieuse qu'on nomma le *feu sacré*, ceux qui en étaient atteints venaient à Metz au tombeau de S. Goëric, y chercher un prompt secours à un mal si cruel. L'évêque Adalbéron recevait chez lui tous les malades, lavait leurs ulcères, malgré l'infection, et leur présen-

[1] Godefrid. Viterbiensis.

[2] Igitur infrà millesimum tertio jam ferè imminente anno, contigit in universo penè terrarum orbe, præcipuè tamen in Italiâ et in Galliis, innovari ecclesiarum basilicas, licèt plereque decenter locatæ minimè indiguissent. Æmulabatur tamen quæque gens christicolarum adversùs alteram decentiore *frui* : erat enim instar ac si mundus ipse excutiendo semet, rejectâ vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret. (L. 3, c. 6, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 29.)

[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 103.

[4] En 1001 : Grande famine. 1003-1008 : Famine et mortalité. 1010-1014 : Famine, mal des *Ardents*, mortalité. 1027-1029 : Famine (anthropophages). 1031-1033 : Famine atroce. 1035 : Famine, épidémie. 1045-1046 : Famine en France et en Allemagne. 1053-1058 : Famine et mortalité pendant cinq ans. 1059 : Famine de sept ans, mortalité. Sur soixante-treize ans, il y en eut, avant et après le commencement du XIe siècle, quarante-huit de famines et d'épidémies. (Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 135.)

Digitized by Google

tait lui-même leur nourriture. Il soignait et nourrissait ainsi chaque jour cent malades, heureux de voir son palais épiscopal changé en un hospice. Voilà un trait : nous en citerions mille. La charité du clergé s'infiltra peu à peu dans les mœurs des fidèles, qui s'adoucirent sous ces divines inspirations, et les guerres particulières, jusqu'alors incessantes, furent suspendues par intervalles.

Le feu sacré s'étant communiqué au Limousin et au reste de l'Aquitaine, tous les évêques de la contrée se rendirent à Limoges, portant processionnellement les reliques de leurs églises. On tira de son tombeau le corps de S. Martial [1], et l'on fit une procession générale avec tous les corps saints du pays. Dieu se laissa fléchir par tant d'intercesseurs. La contagion cessa dans toute l'Aquitaine, et les seigneurs laïques, pour témoigner leur reconnaissance, jurèrent de nouveau l'observation de la paix [2].

Vers ce temps, Robert, aidé par les Normands, avait réussi à se mettre en possession du duché de Bourgogne, que deux frères de Hugues Capet avaient successivement possédé. Le dernier de ces deux frères, qui mourut sans enfants, avait adopté un fils du premier lit de sa femme, Otto-Guillaume, Lombard par son père, mais Bourguignon par sa mère. Cet Otto-Guillaume, fondateur de la maison de Franche-Comté, attaqué par Robert et les Normands, menacé d'un autre côté par l'empereur qui réclamait le royaume de Bourgogne, fut contraint de renoncer au titre du duché [3] : au titre, disons-nous, parce que les seigneurs étaient si puissants dans ce pays, que la dignité ducale n'était guère alors qu'un vain nom [4]. Maître du duché de Bourgogne, le roi en investit son second fils, qui dans la suite le céda à Robert, son puîné.

Robert II prit part aussi à la guerre qui eut lieu au nord entre les comtes de Flandre et de Valenciennes [5] : il soutenait le premier qui était son vassal, comme S. Henri, roi de Germanie, soutenait le second par le même moif. Henri, trahi par les chances de la guerre, finit par laisser Valenciennes au comte de Flandre (1007), à condition que ce prince lui en ferait hommage.

La cessation momentanée des troubles permit à Robert d'associer, en 1007, Hugues, l'aîné de ses trois fils, à la couronne. Il le fit reconnaître roi dans une assemblée tenue à Compiègne ; et dès lors

[1] Et non S. Martin, comme dit M. Michelet (*Hist. de France*, t. 2, p. 135).
[2] Adem., in *Chron.*, *Bibl. Labb.*, t. 2, p. 170. *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 129.
[3] Aimoini Contin., l. 5, c. 46.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 156.
[5] Sigebert., ad ann. 1006.

Digitized by Google

le nom de Hugues figura dans les actes publics, auprès du nom de Robert [1].

A la même époque (1007), les Juifs d'Orléans furent accusés d'avoir écrit au roi de Babylone pour le porter à faire abattre l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en haine du christianisme [2]. Ils marquaient à ce prince que, s'il ne détruisait les lieux saints que les chrétiens allaient honorer en Palestine, il aurait bientôt sur les bras tous les princes chrétiens qui, sous prétexte de satisfaire leur dévotion, ne manqueraient pas de s'emparer de ses États.

En effet, des multitudes d'hommes s'acheminaient déjà, un à un, et comme pèlerins, vers Jérusalem, aussi bien que vers Rome et le Mont-Cassin. La lutte de l'Occident et de l'Orient était pressentie. Que disons-nous? La croisade fut explicitement proclamée par Sylvestre II, ce premier pape français, dans la belle Lettre où il appelait tous les princes au nom de la cité sainte [3] : sur cette Lettre les Pisans partirent, et massacrèrent, dit-on, un nombre prodigieux d'infidèles en Afrique [4]. Ce mouvement de l'humanité, animée par la religion, qui devait faire de tous les Franks une nation, et à l'égoïsme national substituer le patriotisme européen, préoccupait vivement les esprits et les cœurs. Le soleil de Jésus-Christ, dardant ses purs rayons sur l'Occident, en transfigurait les nations. « Tout » cela, dit Glaber [5], se trouvait annoncé comme par un présage cer- » tain dans la position même de la croix du Seigneur, quand le Sau- » veur y était suspendu sur le Calvaire. En effet, pendant que

[1] Helgald., *Vita Roberti.*

[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 130.

[3] Ea quæ est Hierosolymis, universali Ecclesiæ sceptris regnorum imperanti : Cùm benè vigeas, immaculata sponsa Domini, cujus membrum esse me fateor, spes mihi maxima per te caput attollendi jàm penè attritum. An quicquàm diffiderem de te, rerum domina, si me recognoscis tuam? Quisquamne tuorum famosam cladem illatam mihi putare debebit ad se minimè pertinere, utque rerum infima abhorrere? Et quamvis nunc dejecta, tamen habuit me orbis terrarum optimam sui partem : penès me Prophetarum oracula, Patriarcharum insignia; hinc clara mundi lumina prodierunt Apostoli; hinc Christi fidem repetit orbis terrarum, apud me Redemptorem suum invenit. Etenim quamvis ubique sit divinitate, tamen hìc humanitate natus, passus, sepultus, hinc ad cœlos elatus. Sed cùm Propheta dixerit : « Erit sepulchrum ejus glo- » riosum, » paganis loca cuncta subvertentibus, tentat diabolus reddere inglorium. Enitere ergò, miles Christi, esto signifer et compugnator, et quod armis nequis, consilii et opum auxilio subveni. Quid est quod das, aut cui das? Nempè ex multo modicum, et ei qui omne quod habes gratis dedit, nec tamen gratis recipit; et hic eum multiplicat et in futuro remunerat; per me benedicit tibi, ut largiendo crescas; et peccata relaxat, ut secum regnando vivas. (Gerbert., *Epist.* 107, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 426.)

[4] *Ibid.*

[5] Rad. Glab., l. 1, c. 5.

Digitized by Google

» l'Orient avec ses peuples féroces était caché derrière la face du » Sauveur, l'Occident, placé devant ses regards, recevait de ses yeux » la lumière de la foi dont il devait être bientôt rempli. Sa droite » toute-puissante, étendue pour le grand œuvre de miséricorde, » montrait le nord qui allait être adouci par l'effet de la parole di- » vine, pendant que sa gauche tombait en partage aux nations bar- » bares et tumultueuses du midi. »

Le prince sarrasin fit ce que les Juifs lui avaient conseillé, et Radulfe, évêque de Périgueux, en apporta la triste nouvelle, en revenant de Jérusalem [1]. Les Juifs, dont on découvrit la méchanceté, en subirent la peine et furent bannis de la plupart de villes du royaume. L'émissaire qu'ils avaient envoyé à Babylone était un moine apostat qui fut saisi à son retour, et condamné au feu par les officiers de Robert.

La piété du roi était imitée par ses vassaux. Dans le nombre, nous citerons Foulques-Nerra, comte d'Anjou, l'un des plus grands guerriers de son temps. Les victoires qu'il remporta sur le comte de Tours et sur les Bretons lui firent donner, par quelques auteurs, le surnom de *Martel*, et ses divers voyages à la Terre-Sainte lui firent donner par d'autres celui de *Palmier*, à cause des palmes que rapportaient les pèlerins de Jérusalem. On voyait, dans ce prince, un bizarre mélange de férocité martiale et de tendre dévotion : le temps qu'il ne donnait pas à des expéditions militaires, il l'employait à des pèlerinages. Nous citerons encore Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui, plus pacifique que Foulques-Nerra, avait encore plus de zèle pour visiter les lieux consacrés à la dévotion des fidèles : il faisait tous les ans alternativement le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice et celui de Rome. Ce dernier pèlerinage tenta aussi la piété du roi.

Mais, avant de l'accomplir, Robert, dont nous ne rapporterons pas au surplus toutes les expéditions contre des vassaux rebelles, entreprit de délivrer l'Église de Sens d'un tyran qui la persécutait (1014). Renard, comte de Sens, s'étant déclaré l'ennemi de l'archevêque, ne cherchait que l'occasion de l'insulter; lui prodiguait même les plus cruels outrages pendant la célébration des saints mystères. Impie, il se glorifiait de combattre ouvertement la religion dans toutes les occasions, et se prononçait en faveur des Juifs, dont il ne rougissait pas de se nommer le roi. Sur l'avis du pape et de ses suffragans, l'archevêque résolut de se soustraire à cette

[1] Adem., in *Chron.* Glaber, l. 3, c. 7.

Digitized by Google

tyrannie, en livrant la ville de Sens au roi Robert, qui en était le souverain. Robert, averti de ce projet, se rendit à Sens qu'il surprit. Le comte Renard n'eut que le temps de s'enfuir; son frère Fromond essaya de se défendre dans une tour, mais il lui fallut bientôt demander merci, et le roi l'envoya prisonnier à Orléans où il mourut. Les seigneurs français, qui prétendaient être dans leurs comtés indépendants du roi, s'irritèrent de l'entreprise de Robert, et murmurèrent hautement contre les évêques qui la lui avaient conseillée.

Après s'être rendu maître de Sens, Robert alla à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Il y fut accompagné par un nombreux cortége d'évêques et de seigneurs. Berthe, dont il avait été contraint de se séparer plusieurs années auparavant, l'y suivit, tandis que la reine Constance demeurait en France, à Tille-Château, sur la petite rivière de Tille. Si Berthe avait le désir de faire révoquer la sentence qui avait déclaré la nullité de son mariage avec le roi, et si, à l'instigation de quelques courtisans, Robert n'était pas en effet éloigné de la reprendre[1], cet événement, du moins, ne se réalisa pas.

Ce voyage à Rome confirma le roi dans le désir de protéger la religion contre ses ennemis extérieurs et intérieurs. L'occasion de manifester son zèle ne tarda pas à s'offrir; car une femme, venue d'Italie à Orléans, y répandit une hérésie abominable, qui avait quelque rapport à celle des Manichéens pour le dogme, et même aux infamies des Gnostiques pour les mœurs (1018). Instruit de ces mystères d'iniquité, Robert se rendit à Orléans, avec la reine Constance, fit saisir les sectaires dans le lieu même de leur assemblée, et les fit comparaître en sa présence et en celle de plusieurs prélats qu'il avait mandés pour ce sujet. Ceux de ces misérables qui s'opiniâtrèrent dans l'erreur furent condamnés à être brûlés vifs. Pendant qu'on les jugeait, Constance se tenait à la porte de l'église afin d'empêcher le peuple attroupé de mettre en pièces les hérétiques. Lorsqu'on fit ensuite sortir ceux-ci pour les mener au supplice, la reine, dans sa cruelle indignation contre l'un d'eux qui avait été son confesseur, lui creva un œil avec un bâton qu'elle tenait à la main. On conduisit ces obstinés hors de la ville, et l'on alluma un grand feu dans une chaumière qu'on leur montra de loin tout embrasée afin de les intimider. Ils ne témoignèrent que plus d'ardeur à cette vue, et s'arrachèrent des mains de leurs gar-

[1] Odoran., in *Chron.*

Digitized by Google

des pour se jeter dans la cabane, d'où ils croyaient sortir sains et saufs[1]. Les atteintes du feu dissipèrent leur aveuglement; ils confessèrent leur erreur; on courut aussitôt pour les délivrer, mais il était trop tard: les malheureux furent suffoqués en un instant.

Le mal avait gagné Toulouse et quelques parties de l'Aquitaine. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, fit justice des coupables. Quelque temps après il convoqua à ce sujet, au monastère de Charroux, un concile où tous les évêques et seigneurs d'Aquitaine se trouvèrent. Le duc profita de cette occasion pour faire jurer la paix aux seigneurs particuliers qui se faisaient si souvent la guerre. En cela, il imitait encore Robert qui, dans plusieurs conciles, prenait l'initiative de mesures propres à terminer les différends et à établir la paix entre les seigneurs.

On avait lieu de croire que le feu, qui consuma les chefs de la secte, en avait purgé la France: mais la vindicte publique ne put atteindre plusieurs de leurs disciples, qui se disposèrent pour dogmatiser en secret, et l'on vit longtemps après renaître, comme de leurs cendres, la furieuse hérésie des Albigeois, laquelle, faute d'avoir été réprimée dès sa naissance, prit les armes pour sa défense, et coûta bien du sang à la patrie[2].

Dans l'intervalle, la lutte des maisons d'Anjou et de Blois continuait. Le comte d'Anjou gagna, près Pontlevoy, entre la Loire et le Cher, une bataille sur le comte de Blois (1016), auquel il enleva ensuite Saumur[3]. Trois ans après (1019), Étienne, comte de Troyes et de Meaux, étant mort sans enfants, Eudes, comte de Blois, son cousin, se saisit de ces deux villes; et comme, malgré les efforts du roi Robert pour l'en chasser, il demeura en possession de cette partie de la Brie et de la Champagne, ce guerrier, fils de la fameuse Berthe, dut à cet agrandissement de ses domaines d'être surnommé *le Champenois*.

En même temps que Robert manifestait en France son zèle pour la religion, S. Henri, alors empereur d'Allemagne et roi de Lorraine, faisait de la gloire de Dieu et du bonheur de ses peuples l'objet de sa politique. Ces deux princes, que les mêmes inclinations avaient unis, eurent une entrevue sur la Meuse, l'an 1023, et s'y donnèrent des marques réciproques de la plus sincère cordialité[4]. On était convenu qu'ils s'avanceraient l'un et l'autre dans

[1] Glab., l. 3, c. 8.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 163.
[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 287.
[4] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 169.

Digitized by Google

un bateau à égale distance du bord. Mais l'empereur, persuadé que la vertu de celui avec qui l'on traite est la meilleure sauve-garde, passa dès le matin avec peu de suite dans le camp du roi. Après avoir entendu la messe, il mangea avec Robert, lui fit de riches présents, et retourna le soir à son camp[1]. Le lendemain, le roi, accompagné de plusieurs évêques, se rendit à la tente de l'empereur, et lui fit aussi des présents. Ces princes résolurent alors d'aller ensemble à Pavie pour faire signer au pape Benoît VIII certains articles qu'ils avaient arrêtés sur des points en litige: mais la mort du pontife et celle de l'empereur rompirent ce voyage.

Après la mort de Henri, arrivée le 14 juillet 1024, les Allemands s'accordèrent à reconnaître pour empereur Conrad, surnommé le Salique[2]. Mais les Italiens, qui commençaient à se lasser de la domination des Allemands, voulurent déférer le royaume d'Italie au roi Robert ou à Hugues son fils aîné, qui avait déjà été sacré roi, et qui par ses belles qualités semblait faire revivre son bisaïeul Hugues le Grand, dont on lui donnait déjà le surnom[3]. Robert, doué de plus de prudence que d'ambition, craignit avec raison l'inconstance des Italiens, et refusa la couronne qu'ils lui offraient.

Ils s'adressèrent alors à Guillaume V, duc d'Aquitaine, et lui demandèrent son fils pour roi, s'il n'aimait mieux l'être lui-même. Guillaume parut d'abord agréer une offre si flatteuse; il alla même en Italie, pour se concerter avec les grands du pays : mais on lui fit des propositions que sa piété ne lui permit pas d'accepter. On voulait qu'il promît de chasser de leurs siéges la plupart des évêques d'Italie, apparemment parce qu'ils étaient Allemands, et il refusa d'acheter un trône au prix de la conscience et de l'honneur. Les Italiens ne laissèrent pas que de continuer à traiter avec lui, quoiqu'ils traitassent en même temps avec l'empereur Conrad. Il s'aperçut de leur mauvaise foi et se désista d'une entreprise qui n'aurait pas manqué de l'engager dans une guerre funeste.

Ce refus d'une couronne donne une haute idée de la modération du roi Robert et de celle du duc d'Aquitaine. Ces deux princes songeaient, en effet, beaucoup moins à étendre les limites de leurs États qu'à bien gouverner leurs peuples.

L'humilité se faisait remarquer dans la conduite d'autres princes, surtout au moment suprême. Richard II, duc de Normandie, à qui son zèle et ses libéralités valurent le surnom de Père des clercs et

[1] Glab., l. 3, c. 2.
[2] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 172.
[3] *Epist. Fulcon. Andeg. ad Robert. Epitaph. Hug.*]

Digitized by Google

des moines [1], mourut à Fescamp, l'an 1026. Il envoya cent livres d'or au Saint-Sépulcre de Jérusalem, et donna plusieurs belles terres à l'Église de Chartres, pour réparer les dommages qu'il pouvait lui avoir causés dans ses guerres et pour mériter la protection de la Sainte Vierge, ainsi qu'il le marque dans l'acte de donation qui nous a été conservé [2]. Avant de mourir, il fit appeler plusieurs seigneurs normands, et Robert, archevêque de Rouen, son frère. Il déclara, en leur présence, son fils Richard III, duc de Normandie, et donna le comté d'Hyesme (Séez) à son autre fils Robert. On l'enterra d'abord, à Fescamp, sous la gouttière de l'église qu'il avait fait bâtir et où par humilité il avait choisi sa sépulture : mais, dans la suite, on transféra son corps au dedans de l'église [3].

La France perdit, la même année, Hugues, fils aîné de Robert, déjà couronné roi. Les belles espérances que donnait ce prince le firent vivement regretter. Constance, dont l'humeur impérieuse l'avait pourtant contraint en 1022 de quitter la cour ; Robert, qui avait dû alors marcher avec une armée contre lui et les mécontents de son parti, mais qui l'avait bientôt ramené par la douceur [4], se montraient inconsolables de cette perte. Les motifs humains étaient trop faibles pour adoucir leur douleur : aussi le saint abbé Guillaume de Dijon leur en suggéra-t-il de plus puissants [5]. Admis à l'audience du roi et de la reine : « Vous ne devez pas tant, leur dit-il [6], » vous croire malheureux d'avoir perdu un fils si accompli que vous » devez vous estimer heureux de l'avoir possédé. Pour moi, je le » trouve surtout heureux d'être mort avant d'être monté sur le » trône, parce que je crois qu'il n'y a pas d'état où il soit plus difficile » de se sauver que dans la royauté. » Le roi et la reine, étonnés de ce discours, lui dirent : « Quelle raison avez-vous de parler ainsi ? » Il répondit : « N'avez-vous jamais réfléchi sur ce que nous apprend » l'Écriture ? à peine, en trente rois, y en eut-il trois bons. C'est » pourquoi cessez de pleurer le jeune prince, et félicitez-le plutôt de » ce qu'il est dans le repos. » Il n'y a qu'un ministre de l'Évangile qui ait le courage, et peut-être le droit, de faire entendre d'aussi austères vérités à l'oreille des rois.

Le jeune Hugues avait deux frères, Henri, duc de Bourgogne,

[1] Guillelm. Gemetic., l. 5, c. 17.
[2] Spic., t. 13, p. 274.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 197.
[4] Glab., l. 3, c. 9.
[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 198.
[6] *Vita S. Guill. Divion.*

Digitized by Google

et Robert. Pour maintenir plus sûrement la couronne dans sa famille, le roi résolut de faire sacrer Henri qui était l'aîné. Mais l'altière Constance n'aimait pas ce prince ; par une injuste prédilection, elle voulait qu'on lui préférât Robert, son puîné. Le roi ne céda pas. Il fit sacrer et couronner Henri, dans la ville de Reims, le jour de la Pentecôte de l'an 1027. Plusieurs évêques, qui avaient été invités au sacre, n'osèrent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la reine, qu'on craignait plus que le bon Robert. Ceux de Reims, Laon, Soissons, Amiens, Noyon, Beauvais, Châlons, Troyes et Langres y assistèrent, ainsi que les comtes de Champagne et de Poitou. La Bourgogne, restée sans duc par suite de l'association de Henri au trône, fut réunie au domaine de la couronne. Cette réunion est la première atteinte portée au système de la grande vassalité [1].

Constance persista à n'avoir que de la dureté pour Henri, réservant toute sa tendresse pour Robert. Celui-ci, qui aimait son frère, si injustement méprisé, le plaignit et entra dans ses intérêts. La reine, s'en étant aperçue, les persécuta l'un et l'autre. Les deux princes, réduits à s'enfuir, prirent les armes pour leur défense, et le roi eut encore la douleur de voir son propre sang se révolter contre lui. Le B. Guillaume de Dijon, qui le voyait fort affligé de la nécessité où il se trouvait de faire la guerre à ses enfants, lui dit [2] : « Seigneur, vous devez vous souvenir des chagrins que vous avez » causés dans votre jeunesse au roi votre père et à la reine votre » mère. Dieu, par un juste jugement, permet aujourd'hui que vos » fils vous rendent la pareille. » Robert II reconnut humblement qu'il avait mérité ce châtiment, et tâcha d'en profiter. Toutefois la réconciliation des deux fils avec leur père eut lieu par le moyen de S. Guillaume (1031).

Après que le calme eut été rendu à l'État, le roi ne songea plus qu'à s'adonner aux exercices de piété [3]. Il passa le carême de l'an 1031 à faire plusieurs pèlerinages, visitant à Bourges l'église de Saint Étienne, à Sauvigni le tombeau de S. Mayeul, à Brioude celui de S. Julien, à Castres celui de S. Vincent, à Conques celui de Ste Foi, à Toulouse celui de S. Saturnin, à Pamiers celui de S. Antonin, au monastère de Saint-Gilles celui de ce saint abbé, à Aurillac enfin celui de S. Gérauld, et il revint célébrer la fête de Pâques à Orléans. Il fit plusieurs présents à toutes ces églises, et de grandes aumônes aux pauvres. Ceux qui, par leurs maladies ou leur extérieur

[1] Alex. Dumas, *Gaule et France*, p. 171.
[2] Glab., l. 3, c. 9.
[3] *Hist. de l'Église gall.*, t. 9, p. 231.

Digitized by Google

repoussant, devaient le plus rebuter sa délicatesse, étaient ceux qu'il chérissait de préférence et qu'il servait avec le plus d'affection, parce que l'image de Jésus-Christ souffrant qu'il voyait en eux les lui rendait plus aimables. C'est par des œuvres d'une charité si héroïque, même dans un particulier, que ce religieux monarque se préparait à la mort.

Il tomba malade à Melun, et ne songea qu'à profiter du peu de temps qui lui restait pour enrichir la couronne qu'il espérait dans le ciel [1]. Il désirait ardemment de s'unir à Jésus-Christ; et durant sa maladie il faisait souvent le signe de la croix sur son front, sur ses lèvres, sur sa poitrine, en l'honneur des principaux mystères de la vie du Sauveur, qu'il méditait avec une douce consolation. Il prenait aussi souvent de l'eau bénite, selon sa pieuse coutume; car, quelque part qu'il fût, il voulait toujours en avoir à sa portée. Ces détails, tout naturels sous la plume d'un chrétien, auront aux yeux des indifférents le mérite de peindre les mœurs simples d'une époque bien calomniée parce qu'elle est trop peu connue. La fièvre augmentant, Robert demanda le saint viatique, qu'il reçut avec de grands sentiments de piété; puis il expira le 20 juillet 1031, dans la soixante-unième année de son âge et la quarante-cinquième de son règne. On porta son corps à Saint-Denis, où on l'enterra auprès de Hugues Capet son père. Les regrets du peuple, qui éclatèrent à ses funérailles, furent un éloge funèbre plus sincère et plus éloquent que tous ceux que les plus habiles orateurs eussent pu faire. Les assistants s'écriaient : « Seigneur, pourquoi nous enlevez-» vous un père si tendre? Sous son règne nous étions en sûreté et » nous ne craignions personne; car il était en même temps le père » du peuple, l'arbitre des seigneurs et le protecteur de tous les gens » de bien. »

Robert II possédait, en effet, les qualités d'un bon prince. Plus saint roi que grand roi, plutôt père que maître, plus zélé pour faire servir Dieu que pour se faire servir lui-même, il n'entreprit rien que pour la gloire de l'Église et pour le bien de ses sujets. Sa bonté et sa popularité nuisirent à son autorité, et il fut toujours plus aimé que craint. Quoiqu'il eût de la bravoure, il ne chercha pas à se distinguer par des exploits militaires qui lui eussent acquis de la renommée aux dépens du bien-être de son peuple; il préféra un repos utile à une guerre glorieuse au roi et funeste au royaume; il entretint avec les princes ses voisins une

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 232.

Digitized by Google

paix dont sa modération et son équité furent les médiatrices et les garants.

Ce religieux prince mettait une attention particulière à procurer de bons évêques à l'Église; et dans le choix qu'il en faisait, il avait plus d'égard à la piété et à l'érudition qu'à la noblesse : aussi eut-il souvent des reproches à essuyer de la part des grands du royaume[1]. Il lui arriva pourtant, après la mort de Fulbert de Chartres (1028), de nommer à ce siége Thierri, que les chanoines, qui avaient élu leur doyen, rejetèrent pour cause d'ignorance. La volonté royale prévalut sur l'opposition des chanoines[2], fortifiée du concours du comte de Chartres. Ce fut peut-être à cette occasion que le comte encourut la disgrâce du roi, qui tâcha de le dépouiller de ses charges[3]. Il fut d'abord sommé de comparaître à certain jour pour être jugé. Mais le comte Richard lui manda qu'il ne convenait pas de le juger, sinon dans l'assemblée de *ses pairs :* circonstance digne d'attention, parce que c'est la première fois que nous trouvons le nom de *pairs*, et la prérogative des grands de n'être jugés que *par leurs pairs*, c'est-à-dire par des seigneurs de leur rang; savoir, des comtes ou des ducs[4].

On compte jusqu'à vingt-deux églises ou monastères que Robert fonda ou fit rebâtir[5]. Les principaux sont le monastère de Saint-Germain-en-Laye, celui de Saint-Germain-de-l'Auxerrois à Paris, celui de Notre-Dame à Melun, l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre à Paris, etc. Plusieurs de ces églises subsistaient avant le temps du roi Robert, mais apparemment il les fit reconstruire. Le monastère de Saint-Agnan d'Orléans ayant été relevé par ses soins, il y convoqua une assemblée d'évêques, l'an 1029, pour la dédicace de l'église, bâtie avec une telle magnificence, qu'on y voyait cent vingt fenêtres et dix-neuf autels[6]. Lors de la translation des reliques, Robert voulut porter lui-même sur ses épaules le corps de S. Agnan; après quoi, s'approchant de l'autel, il quitta son manteau de pourpre, et remercia Dieu, ainsi que S. Agnan, de ce qu'il lui avait donné la consolation de voir achevés les édifices qu'il avait entrepris pour leur gloire. Il fit ensuite une fervente prière pour le peuple, et ne se retira qu'après avoir offert de riches présents à cette

[1] Glab. l. 3, c. 2.
[2] Inter *Fulb. Epist.* 31.
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 209.
[4] *Epist. Odonis.* Inter *Fulb. Epist.* 96.
[5] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 235.
[6] *Ibid.*, p. 214.

Digitized by Google

église. Entre autres choses, il lui laissa, après sa mort, sa chapelle, qui consistait en dix-huit belles chapes, en deux livres d'Évangile couverts d'or et deux autres couverts d'argent, en deux reliquaires, en un autel d'or et d'argent, en cinq croix d'or, dont la plus grande pesait quatorze marcs, et en cinq cloches, dont la plus grosse ne pesait que deux mille six cents livres. Le roi l'avait fait bénir et nommer *Robert*, de son nom. Au reste, on ne doit pas être surpris de voir tant de chapes dans l'énumération des ornements de la chapelle du roi Robert, puisque ce prince aimait à porter lui même la chape, et qu'à certains jours solennels il allait chanter au lutrin revêtu d'une chape de soie, et tenant en main le sceptre royal [1]. C'est ce qui arrivait tous les ans, le jour de S. Hippolyte, au monastère de Saint-Denis, où il se rendait pour célébrer cette fête.

« Robert, dit l'auteur de la Chronique de S. Bertin [2], était très-pieux, sage et lettré, passablement philosophe et excellent musicien. Il composa la prose du Saint-Esprit: *Adsit nobis gratia;* les rhythmes *Judæa et Hierusalem, Concede nobis, quæsumus,* et *Cornelius centurio,* qu'il offrit, mis en musique et notés, sur l'autel de Saint-Pierre à Rome, de même que l'antiphone *Eripe,* et plusieurs autres belles choses. Il avait pour femme Constance, qui lui demanda un jour de faire quelque chose en mémoire d'elle; il écrivit alors le rhythme *O constantia martyrum* [3], que la reine, à cause du nom de Constantia, crut avoir été fait pour elle. Le roi venait à l'église de Saint-Denis dans ses habits royaux, et couronné de sa couronne, pour diriger le chœur à matines, à vêpres et à la messe, chanter avec les moines, et les défier au combat du chant. Aussi, comme il assiégeait certain château le jour de S. Hippolyte, il quitta le siége pour venir à Saint-Denis diriger le chœur pendant la messe; et tandis qu'il chantait dévotement avec les moines *Agnus Dei, dona nobis pacem,* les murs du château tombèrent subitement, et l'armée du roi en prit possession : ce que Robert attribua toujours aux mérites de S. Hippolyte. »

Ce prince si pieux « avait horreur du mensonge. Aussi, dit l'auteur de sa Vie [4], pour justifier ceux dont il recevait le serment, aussi

[1] Apud Duchesne, t. 4, p. 147.
[2] *Chron. Sith. S. Bertini,* apud *Script. rer. Franc.,* t. 10, p. 299.
[3] Comme on trouve, dans quelques Bréviaires, un Responsoire dans le Commun des martyrs, commencant par les mots *O constantia martyrum !* il se pourrait faire que ce fût ce Responsoire qu'on aurait nommé une hymne, et qui serait de la composition du roi Robert. (*Hist. de l'Église gall.,* t. 9, p. 235.)
[4] Helgald., *Vita Roberti,* c. 11.

Digitized by Google

bien que lui-même, il avait fait faire une châsse de cristal tout entourée d'or, où il eut soin de ne mettre aucune relique : c'est sur cette châsse qu'il faisait jurer ses grands, qui n'étaient point instruits de sa fraude pieuse. De même, il faisait jurer les gens du peuple sur une châsse où il avait mis un œuf. Oh! avec quelle exactitude se rapportent à ce saint homme les paroles du prophète : « Il habitera » dans le tabernacle du Très-Haut, celui qui dit la vérité selon son » cœur, celui dont la langue ne trompe pas et qui n'a jamais fait de » mal à son prochain! » Les naïves précautions de Robert honorent sa piété; mais elles n'avaient assurément pas pour effet d'empêcher le parjure.

Personne ne pleura plus sincèrement ce prince que les pauvres, ses délices et ses plus chers favoris [1]. Il se croyait obligé de les nourrir tous, particulièrement ceux des lieux qui dépendaient immédiatement de la couronne. C'est pour cela qu'il faisait donner chaque jour du pain et du vin à trois cents pauvres, et quelquefois à mille, dans chacune des villes suivantes, savoir : Paris, Senlis, Orléans, Dijon, Melun, Étampes, Auxerre, Avalon. Partout où il allait pendant le carême, il faisait distribuer du pain, du vin, du poisson, à cent, quelquefois à deux cents pauvres. Le jeudi-saint, il servait à genoux trois cents pauvres; et après le repas, il leur donnait à chacun un denier [2]. Le même jour, il servait aussi à genoux cent pauvres ecclésiastiques, et leur donnait à chacun douze deniers. Après quoi, quittant ses habits et ne gardant que le cilice qu'il portait sur sa chair, il lavait les pieds à environ cent soixante pauvres, les essuyait de ses cheveux, et leur donnait à chacun deux sous. En l'honneur des douze apôtres, il avait toujours douze pauvres avec lui, qui suivaient partout la cour, montés sur des ânes : c'étaient là ses courtisans.

La charité du pieux roi s'exerçait sans relâche. « Un jour qu'il revenait de faire sa prière, où il avait, comme d'habitude, répandu une pluie de larmes, il trouva sa lance garnie par sa vaniteuse épouse d'ornements d'argent [3]. Tout en considérant cette lance, il regardait s'il ne verrait pas dehors quelqu'un à qui cet argent fût nécessaire; et, trouvant un pauvre en haillons, il lui demanda prudemment quelque outil pour ôter l'argent. Le pauvre ne savait ce qu'il en voulait faire; mais le serviteur de Dieu lui dit d'en chercher au plus vite. Cependant, il se livrait à la prière. L'autre revient avec un outil;

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 233.
[2] Helgald., *Vita Roberti*.
[3] *Ibid.*, c. 8, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 102.

Digitized by Google

le roi et le pauvre s'enferment ensemble, et enlèvent l'argent de la lance, et le roi le met lui-même de ses saintes mains dans le sac du pauvre, en lui recommandant, selon sa coutume, de bien prendre garde que sa femme ne le vît. Lorsque la reine vint, elle s'étonna fort de voir sa lance ainsi dépouillée; et Robert assura par plaisanterie qu'il ne savait comment cela s'était fait. »

Sa bonté protégeait ceux même qui en étaient le moins dignes. « Comme il soupait à Étampes, dans un château que Constance venait de lui bâtir, il ordonna d'ouvrir la porte à tous les pauvres [1]. L'un d'eux vint se mettre aux pieds du roi, qui le nourrissait sous la table. Mais le pauvre, ne s'oubliant pas, lui coupa avec un couteau un ornement d'or de six onces qui pendait de ses genoux, et s'enfuit au plus vite. Lorsqu'on se leva de table, la reine vit son seigneur dépouillé, et, indignée, se laissa emporter contre le roi à des paroles violentes : « Quel ennemi de Dieu, bon seigneur, a déshonoré votre » robe d'or ? — Personne, répondit-il, ne m'a déshonoré; cela était » sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi, et, Dieu » aidant, lui profitera. » Un jour qu'il priait dans l'église, un autre voleur lui coupa la moitié de la frange de son manteau, et se mettait en devoir de lui couper l'autre moitié, lorsque le roi, se retournant, lui dit : « Va-t'en, va-t'en, contente-toi de ce que tu as pris; » un autre aura besoin du reste. » Le voleur s'en alla tout confus [2]. Un jour encore, il priait dans sa chapelle. « Il vit un clerc nommé Ogger qui montait furtivement à l'autel, posait un cierge par terre, et emportait le chandelier dans sa robe [3]. Les clercs se troublent, qui auraient dû empêcher ce vol; ils interrogent le seigneur roi, et il proteste qu'il n'a rien vu. Cela vint aux oreilles de la reine Constance; enflammée de fureur, elle jure par l'âme de son père qu'elle fera arracher les yeux aux gardiens s'ils ne rendent ce qu'on a volé au trésor du saint et du juste. Dès qu'il le sut, ce sanctuaire de piété, il appela le larron et lui dit : « Ami Ogger, va-t'en » d'ici, que mon inconstante Constance ne te mange pas. Ce que tu as » te suffit pour arriver au pays de ta naissance. Que le Seigneur soit » avec toi ! » Il lui donna même de l'argent pour faire sa route; et, quand il crut le voleur en sûreté, il dit gaiement aux siens : « Pour- » quoi tant vous tourmenter à la recherche de ce chandelier ? le » Seigneur l'a donné à son pauvre. »

[1] Helgald., *Vita Roberti*, c. 11.
[2] *Ibid.*, c. 7.
[3] *Ibid.*, c. 9.

Digitized by Google

Telle fut la douceur et l'innocence de celui que M. Michelet[1] nomme le premier roi capétien, attendu que Hugues Capet, suivant cet auteur, se défia de son droit, et ne voulut jamais porter la couronne.

HENRI Ier.

Robert II, en mourant, laissait trois fils, Henri Ier, déjà couronné, Robert et Eudes; il laissait en outre deux filles, dont l'une, nommée Adèle ou Alix, épousa successivement Richard III, duc de Normandie et Beaudoin V, comte de Flandre.

Constance n'aimait pas Henri Ier, qu'elle avait déjà tâché d'exclure de la couronne, au profit de Robert son puîné. Obstinée dans ses répugnances, elle entraîna à la révolte les comtes de Flandre et de Champagne, fit déclarer en sa faveur plus de la moitié des places fortes de l'ancien duché de France (Dammartin, Senlis, Poissy, Sens, Coucy, le Puiset), et contraignit Henri Ier de sortir de Paris, pour se réfugier, lui douzième, à Fécamp où Robert II, duc de Normandie, que sa sévérité faisait surnommer Robert le Diable, tenait alors sa cour[2]. Non-seulement le vassal reçut son seigneur avec cordialité, mais il le servit utilement, en occupant les forces des rebelles par les courses continuelles qu'il fit faire sur leurs terres. Henri Ier, à la tête d'une armée formée de ses fidèles, reprit quelques-unes des places qu'il avait perdues, et défit le comte de Champagne en plusieurs rencontres. Le parti de Constance s'affaiblit; elle fut obligée de demander la paix, et le roi la lui accorda à la prière de Foulques, comte d'Anjou, qui en fut le médiateur. Henri Ier céda à son frère Robert le duché de Bourgogne, où cette branche royale régna près de quatre siècles. Quant au comte de Champagne, ce prince actif et courageux le poussa avec vigueur, jusqu'à ce qu'il se soumît à son tour. Pour prix de son concours, le duc de Normandie s'était fait céder le Vexin : il se trouva ainsi établi à six lieues de Paris.

La reine, quoique désarmée maintenant, aurait pu perpétuer les factions par sa partialité et par l'autorité qu'elle avait acquise sous le règne précédent : mais elle ne survécut qu'un an au roi Robert, son mari (1032).

La France, affligée d'un des plus terribles fléaux de la colère de

[1] *Hist. de France*, t. 2, p. 143.
[2] *Frag. hist. Franc.*, apud Duchesne, t. 4.

Digitized by Google

Dieu, n'était pas en état de soutenir longtemps une guerre civile [1]. L'une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse mention la désolait alors. Elle commença l'an 1030, et dura trois ans, pendant lesquels des pluies presque continuelles empêchèrent les moissons et les autres fruits de la terre de venir à maturité. Les éléments paraissaient tellement altérés et les saisons si dérangées, qu'il semblait que le monde allait rentrer dans le chaos dont il était sorti. On s'imaginera aisément ce que les peuples eurent à souffrir d'une indigence qui ne fit qu'augmenter pendant trois années consécutives; mais on aurait peine à croire les détestables attentats que la rage de la faim porta alors à commettre, si un écrivain, qui fut témoin de ces horreurs, n'avait pris soin de nous en instruire. « Le muid de blé, dit-il [2], s'éleva à soixante sous d'or. Les riches maigrirent et pâlirent; les pauvres rongèrent des racines des forêts; plusieurs, chose horrible à dire! se laissèrent aller à dévorer des chairs humaines. Sur les chemins, les forts saisissaient les faibles, les déchiraient, les rôtissaient, les mangeaient. Quelques-uns présentaient à des enfants un œuf, un fruit, et les attiraient à l'écart pour les dévorer. Ce délire, cette rage alla au point que la bête était plus en sûreté que l'homme. Comme si c'eût été désormais une coutume établie de manger de la chair humaine, il y en eut un qui osa en étaler à vendre dans le marché de Tournus. Il ne nia point, et fut brûlé. Un autre alla pendant la nuit déterrer cette même chair, la mangea, et fut brûlé de même..... Dans la forêt de Mâcon, près l'église de Saint-Jean de Castanedo, un misérable avait bâti une chaumière, où il égorgeait la nuit ceux qui lui demandaient l'hospitalité. Un homme y aperçut des ossements, et parvint à s'enfuir. On y trouva quarante-huit têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Le tourment de la faim était si affreux, que plusieurs, tirant de la craie du fond de la terre [3], la mêlaient à la farine. Une autre calamité survint : c'est que les loups, alléchés par la multitude des cadavres sans sépulture, commencèrent à s'attaquer aux hommes. Alors les gens craignant Dieu ouvrirent des fosses, où le fils traînait le père, le frère son frère, la mère son fils, quand ils les voyaient défaillir; et le survivant lui-même, désespérant de la vie, s'y jetait souvent après eux. »

Les évêques et les abbés, persuadés que les biens de l'Église sont les biens des pauvres, particulièrement dans une calamité pu-

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 236.
[2] Glab., l. 4, c. 4.
[3] *Chron. Virdun.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 209.

Digitized by Google

blique, les distribuèrent libéralement pour soulager tant d'infortunés, et ils souffrirent ensuite avec eux [1]. L'Église rendit alors volontiers aux indigents ce qu'elle avait reçu autrefois des riches. On dépouilla les autels et on vendit les vases sacrés, pour nourrir les membres souffrants de Jésus-Christ [2]. Mais, comme, malgré ces largesses, le nombre et les besoins des pauvres croissaient tous les jours, et comme il était impossible de pourvoir à tant de misérables, les prélats crurent devoir préférer les laboureurs et s'appliquèrent à leur procurer quelque nourriture, de peur que la terre ne demeurât sans culture.

Après trois ans de stérilité, la moisson de l'année 1033 fut si abondante, qu'elle surpassa la récolte de cinq années ordinaires [3]. Les peuples, que la misère passée avait rendus plus dociles, reçurent ce bienfait avec reconnaissance, et parurent disposés à mener dans la suite une vie plus chrétienne. Les évêques profitèrent de ces heureuses conjonctures pour corriger les désordres qui avaient attiré la colère du Ciel, et surtout pour empêcher les guerres presque continuelles que les seigneurs se faisaient entre eux. On tint à ce sujet des conciles dans toutes les provinces. L'Aquitaine en donna l'exemple : les provinces d'Arles et de Lyon l'imitèrent, puis le *reste* de la France le suivit. On dressa dans ces assemblées un grand nombre de règlements, surtout pour réprimer les violences et les pillages auxquels on s'était accoutumé durant la famine. Afin d'établir une paix inviolable entre les particuliers, on ordonna que les hommes libres et les esclaves marcheraient désormais sans armes; que les voleurs seraient sévèrement punis; que le droit d'asile serait conservé aux églises, excepté à l'égard de ceux qui auraient commis quelques violences, ceux-là devant être arrachés de l'autel pour être conduits au supplice. Les peuples ratifiaient solennellement ces canons, en priant les évêques de lever leurs crosses vers le ciel, pendant qu'ils criaient, en étendant les mains : *la paix ! la paix !*

Toutes les guerres ne furent pas prévenues, cependant. L'aventureux comte de Champagne, fils de Berthe, première femme de Robert II, se mit en possession du royaume de Bourgogne, auquel il avait droit par sa mère : il soumit tout jusqu'au Jura, et fut reçu dans Vienne. Appelé à la fois par la Lorraine et par l'Italie, qui le

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 238.
[2] *Chron. Virdun.*
[3] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 241.

Digitized by Google

voulait pour roi[1], il essaya de relever l'ancien royaume d'Austrasie. Il prit Bar et marcha vers Aix-la-Chapelle, où il comptait se faire couronner aux fêtes de Noël; mais le duc de Lorraine, le comte de Namur, les évêques de Liége et de Metz, tous les grands du pays, vinrent à sa rencontre et le défirent. Tué en fuyant, il ne put être reconnu que par sa femme, qui retrouva sur son corps un signe caché (1037)[2].

La mort d'Eudes délivra Henri Ier d'un dangereux ennemi; par malheur, il laissa deux fils d'un génie assez semblable au sien, Etienne, comte de Meaux et de Troyes, Thibault, comte de Chartres et de Tours[3]. S'ils abandonnèrent les prétentions de leur père sur le royaume de Bourgogne, ce ne fut que pour exciter de nouveaux troubles en France. Avec leur aide, le prince Eudes, deuxième frère du roi, las de vivre à la cour sans autorité et sans domaine, se révolta contre Henri Ier; mais les troupes de Guillaume, fils de Robert le Diable, duc de Normandie, aidèrent son suzerain à comprimer la sédition. Le prince Eudes, vaincu, fut enfermé à Orléans (1037).

Guillaume, dont il vient d'être question, était de basse extraction du côté de sa mère. Robert l'avait eu par hasard de la fille d'un tanneur de Falaise. Le duc, n'ayant pas d'enfants légitimes et voulant par dévotion accomplir le pèlerinage de Jérusalem (1034), avait, avant son départ, saisi Guillaume du duché de Normandie, avec le consentement du roi Henri Ier[4]. Les Normands jurèrent fidélité à l'enfant, et placèrent leurs mains entre les siennes[5]. Robert arriva heureusement à la Terre-Sainte et fit de riches présents aux églises de Jérusalem; mais à son retour il mourut à Nicée en Bythinie, et Guillaume lui succéda à l'âge de neuf ans. Sa jeunesse et l'illégitimité de

[1] Præstolabantur illum legati ex Italiâ directi, deferentes ei arram principatûs, ut aiebant, totius Italiæ regionis. Mediolanenses... existimabant eumdem Odonem posse percipere regnum Austrasiorum atque ad eos transire, ut illic gereret principatum. (Glab., l. 3, c. 9.)

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 152.

[3] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 2, p. 297.

[4] Robertus ex concubinâ Willelmum genuerat... cui universos sui ducaminis principes militaribus adstrinxit sacramentis... Fuit enim usui à primo adventu ipsius gentis in Gallias, ex hujusmodi concubinarum commixtione illorum principes exstitisse. (Raoul Glab., l. 4, c 6, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 51. *Gesta consulum Andegavensium*, ibid., t. 11, p. 265.) Ego Guillelmus, cognomento Bastardus. (*Recueil des historiens de France*, t. 12, p. 568.) Willelmus nothorum decus. (*Chronic. Neubrig.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 13, p. 93.)

[5] Manibus illorum manibus ejus, vice cordis, datis. (Dudo de Sancto Quintino, *Hist.*, p. 157.)

Digitized by Google

sa naissance suscitèrent des factions. Plusieurs chefs, et surtout les parents des anciens ducs, protestant contre son élection, disaient qu'un bâtard n'était pas digne de commander aux fils des Danois [1]. Les amis de Guillaume leur firent la guerre et les vainquirent avec le secours du roi de France, qui reconnaissait l'appui que lui prêtait la Normandie en soutenant son duc, comme celui-ci reconnaissait la protection du roi en le secondant dans ses entreprises contre les vassaux rebelles. Toutefois cet échange de services n'exclut pas des ruptures, dont l'histoire n'a pas toujours assigné le motif.

Pour peindre Guillaume, nous dirons avec M. Augustin Thierry [2], que, dès sa jeunesse, il s'occupa de soins militaires, faisant la guerre à ses voisins d'Anjou et de Bretagne. Il aimait passionnément les beaux chevaux, et en faisait venir de Gascogne, d'Auvergne et d'Espagne, recherchant surtout ceux qui portaient des noms par lesquels on distinguait leur généalogie [3]. Ambitieux et vindicatif, il appauvrit autant qu'il put la famille de son père, pour enrichir et élever en dignité ses parents du côté maternel [4]. Il punit souvent d'une manière sanglante les railleries que lui attirait la tache de sa naissance, soit de la part de ses compatriotes, soit de la part des étrangers. Un jour qu'il attaquait la ville d'Alençon, les assiégés s'avisèrent de lui crier du haut des murs : *la peau! la peau!* et de battre des cuirs, pour faire allusion au métier du bourgeois de Falaise dont Guillaume était le petit-fils. Le cruel fit aussitôt couper les pieds et les mains à tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et lancer leurs membres, par ses frondeurs, jusqu'au dedans des murs de la ville [5].

A la faveur des troubles que nous avons décrits, les violences et les guerres particulières entre les seigneurs avaient recommencé de toutes parts. Les évêques ne tardèrent pas à s'apercevoir que, dans la confusion où était alors le royaume, l'observation des articles arrêtés quelques années auparavant pour le maintien de la paix devenait comme impossible [6]. C'est pourquoi ils jugèrent à propos de modérer la rigueur des premiers règlements, afin qu'en demandant moins on obtînt plus. Il se tint à ce sujet divers conciles, et l'on convint de changer en une espèce de trêve la paix qui était alors si mal gardée. On se contenta donc d'ordonner que, depuis le

[1] Guill. Gemetic., p. 268.
[2] *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. 1, p. 231.
[3] Qui nominibus propriis vulgò sunt nobilitati. (Guill. Pictav., p. 181.)
[4] *Chron. de Normandie*, nouveaux détails, p. 246.
[5] *Ibid.* Dudo de Sancto Quintino, p. 75. Guill. Gemetic., l. 7, c. 18, p. 44.
[6] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 256.

Digitized by Google

mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, personne ne fût assez téméraire pour attaquer son ennemi, pour commettre quelque violence, ou pour répéter à main armée les biens usurpés sur lui. C'est ce qu'on nomma la *Trève de Dieu;* et l'on statua que quiconque la violerait paierait une amende pour racheter sa vie, ou qu'il serait excommunié et exilé. Un pareil règlement, qui laissait un libre cours aux violences et aux vexations, trois jours de la semaine, fait bien sentir la grandeur du mal qu'on n'osait entreprendre de réprimer entièrement. On eut encore plus d'indulgence dans un synode du clergé d'Elne. On n'y fixa qu'un jour de trève par semaine, savoir, depuis le samedi soir jusqu'au dimanche matin : et cela, afin qu'on pût, en toute liberté, célébrer le dimanche, et se rendre en sûreté à l'église. Comme on ne convient pas de l'année que se tint ce concile, nous croyons devoir le rapporter au temps où l'on établit ce qu'on nomma la *Trève de Dieu*, c'est-à-dire environ à l'an 1040.

La Normandie, qui était encore agitée des troubles de la minorité du duc Guillaume, refusa de se conformer à cette trève. L'abbé Richard de Saint-Vannes, surnommé *Grâce de Dieu,* à raison de la douceur et de la force de son éloquence, l'y prêcha inutilement : il ne put rien gagner sur des esprits accoutumés aux violences et au pillage. Comme cette province fut affligée alors de la peste appelée le *feu sacré,* on attribua ce fléau au mépris qu'on avait fait de ses exhortations. En peu de temps, il s'étendit aux autres provinces.

Tandis que les guerriers refusaient de s'amender, le clergé se perfectionnait (1041). C'est l'époque où la vie canoniale prit un nouveau lustre par la réforme qu'embrassèrent les chanoines de plusieurs collégiales, pour vivre non-seulement en communauté, mais en religieux [1]. C'est au moins celle où l'on commença à voir en France des chanoines réguliers, qui ne possédaient rien en propre.

De son côté, l'état monastique, renouvelé par des réformateurs puissants en œuvres et en vertus, attirait tous les jours dans ses asiles les plus dignes sujets, même des pays les plus éloignés de la France. Casimir, roi de Pologne, chassé par la révolte, se retira en France et embrassa l'état religieux à Cluni, où S. Odilon le fit promouvoir au diaconat. Mais le repentir des Polonais vint l'arracher à la solitude, et une dispense du pape Benoît IX permit au roi banni

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 263.

Digitized by Google

de reprendre la couronne à laquelle il avait généreusement renoncé (1044).

L'Église de France devait surtout gagner à la présence de Léon IX, qui, élevé du siége de Toul sur le trône pontifical, retraça le courage et les vertus de S. Léon le Grand. L'abbé de Saint-Remi de Reims l'avait engagé à consacrer la nouvelle église de son monastère, et ce pape se proposait de régler en même temps les affaires de la religion dans un concile (1049). Mais le seul nom de concile effraya ceux qui se sentaient coupables de simonie ou de mariages incestueux. Ils résolurent d'en empêcher la tenue, et représentèrent à Henri Ier qu'il anéantissait les droits de sa couronne s'il permettait au pontife romain d'exercer sa domination en France, s'il allait en personne le trouver à Reims, et s'il appuyait de son autorité la convocation du concile. Ils ajoutèrent (ce qui était faux) qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait permis à un pape l'entrée de son royaume pour ce sujet; qu'après tout une telle mesure, bonne dans un temps de paix, était intempestive au milieu des troubles suscités par les factions de quelques seigneurs; qu'il était plus à propos de marcher contre les rebelles que de s'amuser à tenir des conciles; qu'au reste, il ne pouvait dispenser de cette expédition militaire ni les évêques ni les abbés, puisqu'ils possédaient la plus grande partie des biens du royaume. Henri Ier, persuadé par ces conseils intéressés, manda à Léon IX qu'il était contraint de marcher avec tous les prélats de son royaume contre des vassaux rebelles, qu'ainsi ni lui ni eux ne pouvaient se rendre au concile. Il partit en effet brusquement pour son expédition, et l'on força même l'abbé de Saint-Remi de le suivre, comme pour le punir d'avoir attiré le pape en France; toutefois, on le renvoya dès le second jour de marche. Léon IX, jugeant que, plus on craignait le concile, plus il était nécessaire, persista dans sa résolution. Vingt évêques et plus de cinquante abbés, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, se trouvèrent à cette assemblée, qui fit une sévère justice de la simonie des clercs, des mariages illégitimes de plusieurs seigneurs, et des innovations des hérétiques : ce pouvaient être des Manichéens ou des disciples de Bérenger, qui commençait à dogmatiser contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Les hérésies qui s'étaient élevées jusqu'alors n'avaient pas fait de grands progrès dans l'Église de France; on y avait attaqué avec plus de succès les règles de la discipline. Ce rempart de la foi ayant été renversé dans plusieurs Églises particulières, l'erreur s'é-

Digitized by Google

tait flattée d'attaquer avec avantage la foi même, et la foi du sacrement le plus consolant pour les fidèles[1]. Les réfutations et les condamnations ne manquèrent pas à l'impie Bérenger. Un concile de Paris (1050) ordonna notamment que, si ce novateur et ses adhérents ne venaient à résipiscence, l'armée des Français, ayant à sa tête les clercs en habits sacerdotaux, marcherait contre eux, et les châtierait, à moins qu'ils n'abjurassent leurs erreurs. Un pareil décret fait bien voir combien était alors vivace et intime le sentiment religieux ; non pas ce sentiment vague et stérile que l'indifférence des modernes prend pour de la foi, mais ce sentiment et ces convictions inébranlables qui enfantent les œuvres.

Le désir de remédier aux maux de l'Église, en France, y rappela encore Léon IX (1051). En retournant par l'Allemagne, ce pontife obtint du secours de l'empereur Henri III contre les Normands, qui s'étaient emparés de la Pouille sous prétexte de la défendre et qui exerçaient les plus grandes violences pour s'y maintenir. Mais, en signalant les premiers désordres de la conquête, que Léon IX dut réprimer, n'oublions pas qu'il faut apprécier cette conquête par ses derniers et grands résultats. Or, à cette époque du XIe siècle, où la royauté capétienne, faible et inerte, ne pouvait aider encore les pontifes romains à combattre l'opposition politique et religieuse, l'épée des Français de Normandie repoussa l'empereur des murs de Rome, chassa les Grecs et les Sarrasins d'Italie et de Sicile, assujettit les indociles Saxons de l'Angleterre[2]. Longtemps avant la croisade de Jérusalem, ce peuple aventureux faisait la croisade dans toute l'Europe[3].

Les Normands étaient un peuple mixte, où l'élément neustrien dominait de beaucoup l'élément scandinave. Leur préférence était pour la civilisation romaine et ecclésiastique[4]. C'est ce qui explique cette multitude prodigieuse de fondations qui avait fait de la Normandie une Égypte, une Thébaïde[5]; c'est ce qui explique leur goût pour les lointains pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle, au Mont-Cassin, au Saint-Sépulcre. Reniant sous un autre rapport leur origine septentrionale, ils parlaient français dès la troisième génération, et n'avaient plus alors parmi eux personne qui entendît le

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 9, p. 312.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 160.
[3] *Ibid.*, p. 179.
[4] *Ibid.*, p. 180.
[5] Æmulabatur Egyptum regularium cœnobiorum collegiis. (Guill. Pictav., apud *Script. rer. Franc.*, t. 11, p. 89.) Cœnobia plurima devotè construxit. (Orderic. Vital., l. 4, p. 237.)

Digitized by Google

danois; ils étaient obligés d'envoyer leurs enfants l'apprendre chez les Saxons de Bayeux [1]. Chrétiens par le cœur, Français par la langue, leur esprit de gain et de rapine montrait pourtant en eux les descendants des vieux pirates du nord. La Normandie était petite, et la police y était trop bonne pour qu'ils pussent butiner grand'chose les uns sur les autres : ils allèrent donc, comme ils disaient, *gaaignant* [2] par l'Europe. Mélange d'audace et de ruse, conquérants et chicaneurs, comme les anciens Romains, ils ne pouvaient manquer de faire fortune.

« C'est un pèlerinage, dit M. Michelet [3], qui conduisit d'abord les Normands dans l'Italie du sud, où ils devaient fonder un royaume. Il y avait là, si je puis dire, trois débris, trois ruines de peuples : des Lombards dans les montagnes, des Grecs dans les ports, des Sarrasins de Sicile et d'Afrique qui voltigeaient sur toutes les côtes. Vers l'an 1000, des pèlerins normands aident les habitants de Salerne à chasser les Arabes qui les rançonnaient. Bien payés, ces Normands en attirent d'autres. Un Grec de Bari, nommé Mélo ou Mélès, en loue pour combattre les Grecs byzantins et affranchir sa ville. Puis la république grecque de Naples les établit au fort d'Aversa, entre elle et ses ennemis, les Lombards de Capoue (1026). Enfin arrivent les fils d'un pauvre gentilhomme du Cotentin [4], Tancrède de Hauteville. Tancrède avait douze enfants; sept des douze étaient de la même mère. Le héros de cette race, c'est Robert l'*Avisé* (Guiscard, *Wise* [5]). Pendant la minorité de Guillaume, lorsque tant de barons essayèrent de se soustraire au joug du Bâtard, les fils de Tancrède s'acheminèrent vers l'Italie, où l'on disait qu'un simple chevalier normand était devenu comte d'Aversa [6]. Ils s'en allèrent sans argent, se défrayant sur les routes avec leur épée [7] (1036). Le

[1] Quem (Richard I) confestim pater Baiocas mittens... ut ibi linguâ eruditus danicâ suis exterisque hominibus sciret apertè dare responsa. (Guill. Gemetic., l. 3, c. 8.)

[2] Wace, *Roman du Rou*. Est gens astutissima, injuriarum ultrix; spe aliàs plùs lucrandi, patrios agros vilipendens, quæstûs et dominationis avida, cujuslibet rei simulatrix : inter largitatem et avaritiam quoddam medium habens. (Gaufred. Malaterra, l. 1, c. 3.) Cum fato ponderare perfidiam, cum nummo mutare sententiam. (Guill. Malmsb., apud *Script. rer. Franc.*, t. 11, p. 185.)

[3] *Hist. de France*, t. 2, p. 184.

[4] Wiscardus... cùm generis esset ignoti et pauperculi. (*Chron. Malleac.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 11, p. 644.) Robertus Wiscardi, vir pauper, miles tamen. (Richard. Cluniac.) Mediocri parentelâ. (Alberic., apud *Leibnitzii access. hist.*, p. 124.) Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 182.

[5] *Ibid.*, p. 85.

[6] Per diversa loca militariter lucrum quærentes. (Gaufred. Malaterra, l. 1, c. 5.)

Digitized by Google

gouverneur byzantin les embaucha, les mena contre les Arabes. Mais, à mesure qu'il leur vint des compatriotes, et qu'ils se virent assez forts, ils tournèrent contre ceux qui les payaient, s'emparèrent de la Pouille et la partagèrent en douze comtés. Cette république de condottieri avait ses assemblées à Melphi [1]. Les Grecs essayèrent en vain de se défendre. Ils réunirent contre les Normands jusqu'à soixante mille Italiens [2]. Les Normands, qui étaient, dit-on, quelques centaines d'hommes bien armés, dissipèrent cette multitude. Alors les Byzantins appelèrent à leurs secours les Allemands leurs ennemis. »

Comme, au défaut d'ennemis, les Normands pillaient le pays même, sans épargner les églises et les monastères, et comme les armes spirituelles ne suffisaient point pour arrêter des hommes qui dépouillaient les autels, le pape Léon IX dut employer contre eux les armes temporelles. Ayant reçu quelques troupes de l'empereur d'Allemagne, il se mit à leur tête, à son retour en Italie, et essaya de chasser ces nouveaux hôtes. Mais les Normands, qui croyaient avoir acheté cette terre par le sang qu'ils avaient versé pour sa délivrance, se défendirent avec courage, battirent les Allemands, et firent le pape prisonnier (1053). Cependant, par égard pour sa dignité, ils le traitèrent avec le plus grand respect, et ne lui demandèrent, pour sa rançon, que l'absolution des censures qu'il avait lancées contre eux. Léon IX l'accorda pour se tirer de leurs mains. Il ne fut néanmoins mis en liberté que l'année suivante. Comme il était malade alors, un grand nombre de Normands voulurent l'accompagner pour lui faire honneur et pour satisfaire leur dévotion ; ils eurent la douleur de le voir mourir à Rome (1054).

« La conquête de l'Italie méridionale, ajoute M. Michelet [3], fut achevée par Robert l'Avisé. Il se fit duc de Pouille et de Calabre, malgré ses neveux, qui réclamaient comme fils d'un frère aîné. Il ne traita pas mieux le plus jeune de ses frères, Roger, qui était venu un peu trop tard demander part dans la conquête. Roger passa en Sicile et en fit la conquête sur les Arabes, après la lutte la plus inégale et la plus romanesque. Un descendant de Roger

[1] Chacun des douze comtes y avait à part son quartier et sa maison :

Pro numero comitum bis sex statuêre plateas,
Atque domus comitum totidem fabricantur in urbe.
(Guill. Apul., l. 1, p. 256.)

[2] Græci... maximâ multitudine ex Calabriâ et Apuliâ sibi coadunatâ, usque ad sexaginta millia armatorum.

[3] *Hist. de France*, t. 2, p. 187.

Digitized by Google

réunit l'Italie méridionale à ses États insulaires, et fonda le royaume des Deux-Siciles. Ce royaume féodal, au bout de la Péninsule, parmi des cités grecques, fut de grande utilité à l'Italie. Les Mahométans n'osèrent plus guère en approcher, avant la création des États barbaresques au XVIe siècle. Les Byzantins en sortirent, et leur empire fut même envahi par Robert Guiscard et ses successeurs. Les Allemands, enfin, dans leur éternelle expédition d'Italie, vinrent plus d'une fois heurter lourdement contre nos Français de Naples. »

Pendant que les fils de Tancrède continuaient à fonder leur puissance en Italie, les Normands de la mère patrie luttaient avec les Français de Henri Ier (1054). D'intelligence avec quelques-uns des seigneurs de Guillaume, le roi s'avança avec son frère Eudes, à qui il avait pardonné sa révolte. Mais ses troupes subirent à Mortemer, dans le pays de Caux, un échec dont le duc envoya fièrement prévenir Henri. Son messager, parvenu sur une hauteur voisine du camp royal, au milieu de la nuit, poussa de grands cris d'une voix retentissante. Les sentinelles lui ayant demandé qui il était et pourquoi il criait ainsi à pareille heure, il répondit : « Je m'appelle Roger du Ternois, et je vous porte de mauvaises nou- » velles. Conduisez vos chariots et vos charrettes à Mortemer pour em- » porter vos amis qui sont morts ! Les Français sont venus vers nous » afin de mettre à l'épreuve la chevalerie des Normands, et ils l'ont » trouvée plus forte sur les arçons qu'ils ne l'eussent souhaité. Eudes, » leur prince, a sauvé sa vie par la fuite, et Guy, comte de Ponthieu, » a été pris ; les autres sont tous morts ou prisonniers, ou se sont » enfuis à grand renfort d'éperons. Or, allez conter ma nouvelle au » roi des Français, de la part du duc des Normands. » Le roi, informé du désastre des siens, n'essaya pas de les venger ; il évacua la Normandie, où il ne rentra depuis que pour éprouver de nouveaux revers (1058). Dégoûté alors par tant de défaites, il conclut avec Guillaume une paix qui ne fut plus rompue pendant le peu de temps qu'il vécut encore [1].

Averti par sa mauvaise santé que la mort était proche, il résolut, à l'exemple de ses devanciers, d'associer à la couronne son fils Philippe, âgé de sept ans (1059).

Henri Ier avait d'abord épousé une fille ou une nièce de l'empereur Conrad le Salique, appelée Mathilde. Après la mort prématurée de cette reine, suivant l'exemple de Hugues Capet, qui demanda pour son fils Robert II la main d'une princesse de Constantinople [2],

[1] *Fragment. de Guill. Conq. antè hist. Valsing.*

[2] Quoniam unicus nobis filius et ipse rex, nec ei parem in matrimonio ap-

Digitized by Google

sans toutefois conclure l'union projetée, Henri Ier épousa la princesse Anne, fille de Jaroslaw, czar de Russie. Les Capétiens tenaient à se rattacher au passé, et, par de lointaines alliances avec le monde grec, à primer les Carlovingiens en antiquité [1]. Or, la fille du czar était une princesse byzantine par une de ses aïeules, qui appartenait à la maison macédonienne ; et cette maison prétendait remonter à Alexandre le Grand, à Philippe, et par eux à Hercule. Le roi de France eut trois fils, dont l'aîné reçut le nom grec de Philippe, en mémoire de l'origine des ancêtres de sa mère; et ce nom est resté jusqu'à nous commun parmi les Capets. Ces généalogies, fait observer M. Michelet [2], flattaient les traditions romanesques du moyen âge, qui expliquait à sa manière la parenté réelle des races indo-germaniques, en tirant les Franks des Troyens, et les Saxons des Macédoniens, soldats d'Alexandre [3].

Pour le sacre de Philippe, Henri Ier convoqua une nombreuse assemblée à Reims, où la cérémonie eut lieu le 23 mai 1059, jour de la Pentecôte.

Après l'introït de la messe, Gervais, archevêque de Reims, se tourna vers le prince, et lui adressa un discours pour lui exposer la foi catholique, après quoi il lui demanda s'il voulait y être attaché et la défendre [4]. Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa promesse. Il la lut publiquement et la souscrivit. Elle était conçue en ces termes : « Je, Philippe, par la » grâce de Dieu, futur roi des Français, je promets au jour de » mon sacre, en présence de Dieu et des saints, que je conserverai » à chacun de vous et à vos Églises leurs priviléges canoniques; » que je leur rendrai justice et les défendrai avec l'aide de Dieu, » ainsi qu'un bon roi doit en user dans son royaume à l'égard des » évêques et des Églises, et que je ferai rendre justice selon les lois » aux peuples de mes États. » Quand le jeune prince eut lu cette formule, il la remit, signée de sa main, à l'archevêque de Reims, en présence de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Sion, légats du pape, des autres prélats, des abbés et des seigneurs qui assistaient à cette cérémonie.

Ensuite l'archevêque, prenant la main et le bâton de S. Remi,

tare possumus, propter affinitatem vicinorum regum, filiam sancti imperii præcipuo affectu quærimus. (Gerbert., *Epist.*, apud *Script. rer. Franc.*, t. 10, p. 400.)

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 149.

[2] *Ibid.*, p. 150.

[3] Schilter, t. 1.

[4] *Conc.* t. 9, p. 1107.

Digitized by Google

fit un discours pour montrer que, depuis que S. Remi avait baptisé et sacré Clovis, c'était à ses successeurs qu'il appartenait de sacrer le roi de France[1]. Il conclut qu'avec l'agrément du roi Henri, il proclamait Philippe roi de France[2].

Après que l'archevêque eut ainsi parlé, les légats du pape déclarèrent qu'ils y consentaient. Puis les archevêques, les évêques, les abbés et les autres personnes du clergé donnèrent leur consentement; ensuite les ducs et les comtes, savoir: Guillaume VIII, duc d'Aquitaine; Hugues, fils et député de Robert, duc de Bourgogne; les envoyés de Beaudoin, comte de Flandre, et de Geoffroy Martel, comte d'Anjou; Raoul, comte de Valois; Herbert IV, comte de Vermandois; Gui, comte de Ponthieu; Guillaume, comte de Soissons; Guillaume comte d'Auvergne; Hildebert, comte de la Marche d'Aquitaine; Foulques, comte d'Angoulême; le vicomte de Limoges et beaucoup d'autres; enfin les simples chevaliers et le peuple qui s'écrièrent par trois fois: « Nous approuvons, nous consentons, qu'il soit ainsi! »

Philippe, ayant été proclamé, fit un acte par lequel il s'obligeait de conserver les biens et les droits de l'Église et du comté de Reims; il le souscrivit, et le fit souscrire par l'archevêque, qu'il établit son chancelier, à l'exemple de ses prédécesseurs. Alors Gervais sacra Philippe.

La cérémonie terminée, l'archevêque de Reims traita magnifiquement toute l'assemblée à ses dépens, quoiqu'il fût seulement obligé de traiter le roi.

On ne voit pas dans l'ancienne Relation de ce sacre que les évêques ni les seigneurs, depuis nommés *pairs de France*, eussent déjà un rang particulier.

La présence du duc d'Aquitaine et de ses principaux vassaux, qui, par cet acte, se rattachaient implicitement à la couronne de France, rendit le sacre de Philippe extrêmement remarquable. Le duc de Normandie, quoiqu'il eût fait la paix avec Henri Ier, les comtes de Champagne et de Toulouse, ne prirent aucune part à cette cérémonie, la plus solennelle qu'on eût célébrée à la cour des rois capétiens.

Mais on s'explique l'absence du duc Guillaume, qui était alors excommunié, et que Henri Ier n'avait sans doute pas jugé à propos d'inviter à une cérémonie, qu'il eût troublée, s'il eût voulu y assister en personne. Malgré la défense que le saint pape Léon IX lui

[1] Quomodò ad eum pertineret electio regis et consecratio.
[2] Elegit eum in regem.

Digitized by Google

avait faite au concile de Reims, sous peine d'excommunication, le duc de Normandie avait épousé sa parente Mathilde, fille de Beaudoin, comte de Flandre. Nicolas II, persuadé que la réforme doit commencer par ceux dont l'exemple est toujours si efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, le déclara, en effet, excommunié; et pour l'obliger à se séparer de Mathilde, il jeta un interdit général sur ses États[1]. Cependant, en considération du bien qu'un si puissant prince pourrait faire à la religion, le pontife romain accorda la dispense nécessaire, cette même année 1059, et leva les censures, imposant pour pénitence au duc et à la duchesse de Normandie de fonder chacun un monastère. Le célèbre Lanfranc, alors prieur du Bec, et illustre adversaire de l'hérésiarque Bérenger, fut l'instrument de cette négociation.

Henri Ier ne survécut guère au sacre de Philippe : il mourut dans la cinquante-cinquième année de son âge et la trentième de son règne, le 5 août 1060, à Vitri, dans la forêt de Bièvre, aujourd'hui forêt de Fontainebleau. On publia qu'il avait été empoisonné par Jean le Sourd, médecin de Chartres; mais ces sortes d'accusations, la plupart calomnieuses, n'ont souvent d'autre fondement que la malignité des uns et les regrets des autres. Henri Ier laissa ses États à Philippe, qui n'était âgé que d'environ huit ans, et dont la tutelle avait été confiée par son père à Beaudoin V, dit de Lille, comte de Flandre, et mari d'Adèle ou Alix, fille du roi Robert.

Les règnes de Robert Ier et de Henri II, qui durèrent soixante-quatre ans, furent longs et calmes, comme cela convenait à la France, jeune et faible encore[2]. Ils passèrent entre des révoltes fâcheuses sans doute, mais trop légères pour ébranler le corps de l'État. Ce furent des règnes nourriciers, pendant lesquels germèrent les grands événements qui devaient bientôt apparaître à la surface de la terre. Ils préparèrent cet âge si mal connu jusqu'à nos jours, au cœur religieux, à la tête aventureuse, au bras puissant. Enfin la nation se reposait, car elle allait mettre au jour quelque chose de plus grand que les révolutions passées. La religion chrétienne, qui avait recueilli le peuple dans son sein lors de l'inondation des Barbares, qui lui avait ouvert les rangs de son clergé et les paisibles retraites de ses monastères, allait l'aider à revêtir sa forme civile dans la société moderne. Les évêques, en un mot, allaient protéger l'établissement des communes.

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. 10, p. 27.
[2] Alex. Dumas, *Gaule et France*, p. 175.

Digitized by Google

En présence de ce nouveau bienfait du christianisme, religion qui abolit l'esclavage pour admettre tout le monde au droit de cité, pourrait-il s'élever des rangs du peuple, des cris de haine et d'ingratitude? Le nom de Jésus-Christ serait-il méconnu par ceux qu'il a affranchis? car, ne l'oublions pas, c'est son Évangile qui a relevé la femme de la déchéance dont elle était frappée dans la société antique; c'est son Évangile qui, en proclamant l'égalité de tous les hommes devant Dieu, a brisé les fers de la servitude. L'Évangile a fondé la famille et l'État : l'Église en a favorisé le développement.

Qui déroba nos ancêtres de la Gaule à la hache des Barbares? l'Église.

Qui humanisa les vainqueurs au point de leur faire adopter les vaincus pour leurs frères, par la profession d'une même croyance et la soumission à une même loi morale? l'Eglise.

Qui sauva, non-seulement l'existence, mais la fortune des peuples conquis, en la recelant dans ses pieux établissements; en acceptant des riches, sous forme de libéralité, des biens dont elle restituait les revenus à l'ouvrier sous forme de salaire, et aux pauvres à titre d'aumône? l'Eglise.

Qui, marquant l'élite du peuple du signe protecteur de la tonsure, l'appela à vivre d'une vie nouvelle et forte sur les ruines de la société détruite, et à commander, au nom de Dieu, aux passions les plus fougueuses des instruments de cette destruction? l'Eglise.

Qui conserva les arts utiles et prépara ainsi le retour de ce bien-être matériel dont l'homme se préoccupe aujourd'hui d'une manière déplorablement exclusive? l'Eglise.

Qui conserva surtout, au milieu des ténèbres de la barbarie, les éléments de la vie morale? qui sauva les lettres et les sciences? qui féconda patiemment les germes d'une civilisation, dont l'éclat devait effacer les pâles lueurs de la civilisation païenne? l'Eglise.

Qui bâtit des asiles aux misères du pauvre peuple, en même temps qu'elle réclamait des garanties pour sa liberté, pour ses propriétés, pour son repos? l'Eglise.

Qui s'élança, le rameau d'olivier à la main, entre les chefs de la féodalité, pour arrêter l'effusion du sang et obtenir, de leur charité comme chrétiens, ce qu'eût refusé leur égoïsme d'homme : *la Trève*, sinon *la Paix de Dieu?* l'Eglise.

Oui, l'Eglise nous a fait ce que nous sommes; l'Eglise, disons-nous, c'est-à-dire les pontifes romains, ces précepteurs des rois et des nations, ces véritables *Pères du peuple* qu'ils couvraient, aux

Digitized by Google

jours mauvais, de leur miséricordieuse protection; c'est-à-dire les évêques, qui entrent en partage de la sollicitude pontificale, et qui, puisant à Rome les inspirations de leur zèle et de leur amour, rendent le pape présent par toute la terre. Qu'on nomme une liberté, et nous nommerons aussitôt le pontife ou le concile qui sut la conquérir.

Maintenant, nous reprochera-t-on de faire au clergé la part trop large dans notre récit? Ce n'est point notre faute si l'histoire de France n'est pas autre chose que l'histoire des bienfaits de l'Église[1].

Arrivés à cette époque, et au moment de tracer le tableau des grands événements qui rempliront notre second volume, jetons, avec M. de Saint-Victor[2], un dernier regard sur les siècles que nous venons de peindre. Cet adieu au passé est inséparable du pressentiment de ce qui va suivre.

Bien que nos rois des deux premières races fussent loin de réunir en eux tous les droits de la royauté, de la posséder telle que nous la concevons et que nous l'avons connue dans nos temps plus civilisés, il est vrai de dire qu'ils étaient de puissants monarques, si on les compare à Hugues Capet et à ses premiers successeurs.

Les rois franks étaient propriétaires d'un immense domaine, d'un domaine divisé et répandu sur la surface entière de la Gaule. Ils en tiraient des revenus suffisants pour soutenir la majesté du trône et déployer dans leur cour toute la magnificence qui convenait à leur rang suprême. Ces vastes propriétés nourrissaient une population presque innombrable de vassaux, d'hommes libres, de serfs, qui ne dépendaient que d'eux et qui leur étaient entièrement dévoués. Ils étaient protecteurs-nés des faibles et des pauvres; c'est-à-dire que les Églises, les veuves, les orphelins, les sujets romains, les artisans, généralement toutes les classes inférieures de la société, à qui le port d'armes était défendu, et sans doute encore tous les hommes libres qui n'avaient point de propriétés, étaient, dans toutes les parties de la France, sous la protection des justices royales, et que c'était avec le roi qu'il fallait composer, chaque fois que l'on troublait leur paix et qu'on leur causait quelque dommage. En raison de cette protection et de ce droit de juridiction sur une portion si considérable de leurs sujets, ces monarques levaient des tributs sur les terres romaines et sur tous les biens municipaux, ce qui comprenait les cités, les bourgs et leur territoire; outre ces tributs qui se payaient régulièrement, il existait encore des amendes et des par-

[1] Voyez ci-après les *Éclaircissements*.
[2] *Tableau de Paris*, t. 1, part. 2, p. 678.

Digitized by Google

ties casuelles qui grossissaient considérablement leur trésor. Leur maison militaire était si nombreuse, qu'elle formait une espèce de petite armée, suffisante pour défendre la cour d'une invasion subite et résister à toute attaque imprévue; et les hommes libres qui la composaient, subsistant la plupart des largesses de la couronne, devenaient, lorsque ces princes savaient se les attacher, leur appui le plus sûr contre les rebelles et contre leurs ennemis. On n'a point oublié que toute justice relevait de leur justice suprême; que leurs officiers civils et militaires, comtes, vicomtes, etc., étaient établis et reconnus partout; qu'en même temps que ces officiers gouvernaient en leur nom tous ceux qui étaient immédiatement sous la dépendance absolue de la couronne, ils exerçaient une continuelle vigilance sur ceux qui prétendaient n'en dépendre qu'à de certaines conditions; et qu'à de certaines époques, les commissaires du roi parcouraient les provinces, y tenant des assises solennelles, où l'on réparait tous les torts, où l'on appelait de toutes les justices. Ajoutons enfin que, si les rois franks n'avaient pas le droit de faire les lois générales qui régissaient la nation entière, personne ne leur contestait celui de les faire exécuter; que, s'il ne leur appartenait point de décider de la paix et de la guerre, ils avaient du moins le précieux privilége de conduire leurs leudes aux combats et à la victoire, et qu'ils jouissaient alors, au milieu des camps, de toutes les attributions de la royauté.

Les maires du palais avaient su maintenir ces prérogatives du trône, au milieu de la décadence de la première race; et lorsque les enfants de Charles Martel succédèrent aux fils de Clovis, ce changement de dynastie n'avait rien changé dans l'État.

Il n'en fut pas de même sous leurs successeurs.

A peine ceux-ci commencèrent-ils à donner des signes de faiblesse, que les grands, qui, nous le répétons encore, n'avaient pas pour la famille des Carlovingiens le respect que leur avait toujours inspiré la haute illustration de la famille des rois franks, donnèrent de leur côté des signes de mutinerie et d'indépendance. Dès le temps de Charles le Chauve, on les voit occupés de toutes parts à bâtir des châteaux et des forteresses, à élever des retranchements, à l'abri desquels ils commençaient à braver l'autorité royale. Ce fut vainement qu'une ordonnance de ce prince [1] enjoignit aux comtes de faire raser toutes les fortifications de ce genre qui auraient été élevées sans son consentement: les incursions des Normands, déjà si redoutables sous ce malheureux règne, semblèrent légitimer ce

[1] *Cap. Car. Calv.*, tit. 36.

Digitized by Google

que l'esprit de faction et de révolte avait seul fait entreprendre. Dès lors il n'y eut pas un seul hameau qui ne fût défendu par un donjon, pas un seul rocher que ne surmontât une tour, pas un ruisseau dont les eaux ne fussent détournées pour remplir un fossé; et la surface entière de la France se trouva, en un très-petit nombre d'années, comme hérissée de châteaux-forts.

Si l'on considère quel prince c'était que Charles le Chauve et quels furent ses successeurs, on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette multitude de châteaux et de remparts fut alors le salut de l'État, que, dans des circonstances aussi imminentes, ses rois étaient incapables de défendre et de sauver. Mais aussi ce ne fut point sans de graves inconvénients que chaque seigneur, chaque propriétaire put rentrer ainsi dans le droit de la défense naturelle, parce que, dès ce moment, aucun d'eux n'en voulut sortir.

La force devint le seul droit que consentirent désormais à reconnaître tous ces seigneurs grands et petits, ainsi armés et retranchés. Étranger au reste de la France, chacun d'eux n'eut plus de relations qu'avec ses voisins devenus ses alliés ou ses ennemis, ni d'autre occupation que de combattre avec eux ou de se défendre de leurs attaques. Ceux qui avaient des serfs en firent des soldats; ceux qui n'en avaient point armèrent leurs *manants*, appelèrent sous leurs drapeaux tous les vagabonds, tous les scélérats qui avaient besoin de désordre pour assurer leur impunité. Ainsi se formèrent ces bandes si longtemps redoutables aux provinces, même après que l'ordre eut commencé à se rétablir [1], redoutables même à leurs anciens maîtres, qui leur avaient appris l'art de la guerre et à goûter les plaisirs de la licence et de l'oisiveté. C'est cet état de choses que l'on appelle avec tant de mauvaise foi la féodalité; et nous convenons qu'alors il est facile de la présenter comme une très-fâcheuse institution[2].

Qui ne voit, au contraire, que ce fut ce qui restait de la féodalité, presque entièrement détruite au milieu de cette furieuse et sanglante anarchie, qui réunit les parties éparses du corps social et en empêcha l'entière dissolution? Chaque seigneur refusait sans doute d'en reconnaître les lois dans ce qui établissait sa dépendance d'un seigneur plus grand que lui; mais, autant qu'il leur était possible,

[1] Les *grandes compagnies*, qu'il fallut faire sortir du royaume et employer à des guerres extérieures sous Charles V pour parvenir à les exterminer, n'avaient point d'autre origine.

[2] Voyez ci-après les *Eclaircissements*.

Digitized by Google

tous maintenaient ces lois à l'égard des sous-vassaux qui dépendaient d'eux; et comme le principe de la féodalité était essentiellement monarchique, dès qu'ils eurent senti le danger de leur entière indépendance, ce fut encore en elle qu'ils retrouvèrent la monarchie, dont l'ombre et le nom s'étaient du moins conservés au milieu de cette foule de petits souverains.

Hugues Capet reçut la France des mains de ces seigneurs, et la reçut comme ils l'avaient faite. Ce fut une nécessité pour lui, comme pour ses premiers successeurs, d'être pour ainsi dire le spectateur tranquille de leurs excès et même de supporter patiemment leurs outrages.

Voilà sans contredit les temps les plus malheureux de la monarchie française : c'est ici que s'arrêtent avec complaisance nos déclamateurs révolutionnaires, qui seuls ont pu créer et osent regretter des temps plus malheureux encore. C'est ici que, compulsant avec un soin minutieux et perfide tous nos vieux monuments historiques, ils présentent, avec une sorte de triomphe, et en en chargeant encore les tristes couleurs, le tableau des calamités dont la France était alors accablée : partout l'abus le plus révoltant de la force; partout l'oppression du faible et du pauvre; les pillages, les meurtres, les excès de tout genre impunis, presque autorisés; une guerre intestine continuelle, pour ainsi dire, de domaine à domaine, de château à château, guerre sanglante, guerre acharnée, et qui semblait menacer d'une entière destruction la race d'hommes répandue sur cette terre malheureuse; l'autorité royale de toutes parts méconnue par les grands comme par les petits, et les rois insultés et menacés jusqu'aux portes de leur capitale.

Cependant ces rois surent reconnaître, dès les premiers temps, le parti qu'ils pouvaient tirer des divisions de ces vassaux si impatients du joug; et leur politique fut de les diviser encore davantage, afin de les contenir ou de les réprimer. Henri Ier osa le tenter et ne le fit point sans quelque succès; le règne de Philippe Ier, sous lequel on verra d'ailleurs s'organiser plusieurs communes, offrira encore quelques événements remarquables en ce genre; mais ce fut principalement sous Louis le Gros, et grâce à l'administration sage et vigoureuse d'un moine (l'abbé Suger), que l'autorité royale commença à reprendre un véritable ascendant. Et ce ne fut point, comme paraît l'entendre le président Hénault, en se créant des droits nouveaux, mais en rétablissant quelques-unes des anciennes prérogatives dont elle avait été dépouillée, et en confirmant à cer-

Digitized by Google

taines classes du peuple d'anciennes libertés qui leur avaient été ravies. Les cités avaient été envahies par les seigneurs : le roi en fit rentrer un très-grand nombre sous sa dépendance immédiate, et leur accorda de nouveau le privilége de l'immunité; les justices royales furent rétablies; et quatre grands bailliages qu'il institua dans ses domaines, avec attribution spéciale de juger les cas royaux, renouvelèrent le droit d'appellation de toutes les justices particulières au tribunal suprême du souverain. Enfin on vit reparaître les commissaires du roi, et comme une ombre d'administration générale dans la visite qu'ils faisaient des provinces, où ils recevaient les plaintes des opprimés, et, autant qu'il était en eux, arrêtaient le cours de l'injustice et de l'oppression.

Toutefois, telle était la corruption des mœurs lorsque les Capets montèrent sur le trône; elles étaient alors si violentes et si grossières; l'habitude d'une longue licence avait fait naître des préjugés si absurdes et si funestes; tous les éléments de la société étaient tellement bouleversés et confondus, que cet avantage qu'eut alors la France, d'avoir été jusqu'à S. Louis, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles, presque toujours gouvernée par des hommes supérieurs, ce qui ne lui était point encore arrivé depuis le commencement de la monarchie, que cet avantage, disons-nous, n'aurait point suffi pour opérer son salut, si une puissance au-dessus de l'homme ne lui avait prêté un appui plus sûr et des secours plus efficaces : ce fut la religion qui la sauva.

Sa voix était la seule qui pût encore se faire entendre au milieu de cette horrible confusion; et ses menaces étaient les seules que pussent redouter encore des furieux qui avaient secoué tout autre frein. Elle parla, elle menaça : ses paroles portèrent le trouble dans les consciences coupables, rassurèrent les faibles, les rallièrent et leur prêtèrent ainsi une force qu'ils n'eussent jamais trouvée, s'ils fussent restés abandonnés à eux-mêmes. Les temples devinrent des asiles toujours ouverts à l'opprimé, et ces asiles, on ne les violait pas impunément. De ses tribunaux partirent, contre ceux que ses exhortations n'avaient pu ramener, des arrêts auxquels nul coupable, quelque puissant qu'il pût être, ne pouvait se soustraire, parce que la société entière était chargée de les exécuter. C'était toujours d'accord avec les rois que le clergé prenait toutes les grandes mesures de salut public. Dès le règne de Hugues Capet, un grand nombre de conciles successivement assemblés s'étaient élevés contre le funeste abus des guerres privées, avaient lancé des anathèmes contre les ravisseurs des biens des Églises, contre tous ceux

Digitized by Google

qui troublaient la paix par leurs violences et par leurs brigandages; et ce n'avait jamais été sans quelque résultat plus ou moins heureux. Sous Henri Ier fut établie la *Trève du Seigneur*[1], loi qui défendait les combats particuliers depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, par respect pour ces jours que le Sauveur avait consacrés aux derniers mystères de sa vie; cette trève modéra du moins des fureurs qu'il était alors impossible d'éteindre entièrement.

Mais ce fut surtout lorsque l'Église, poussant un cri de détresse qui retentit dans l'Europe entière, appela tous ses enfants à la défense des lieux saints profanés par les Infidèles, qu'on put reconnaître tout ce qu'il y avait de foi et d'enthousiasme religieux dans ces races guerrières, et ce qu'il était possible d'attendre de ces âmes neuves et ardentes, dès qu'on saurait diriger vers un but noble et utile leur courage et leur activité. Que de faibles esprits, de ces esprits que l'incrédulité a rétrécis et glacés, contemplent encore avec un dédaigneux sourire toute cette noblesse française, abjurant, à l'aspect de la croix, ses haines et ses divisions, renonçant à ses projets ambitieux, abandonnant même l'héritage de ses pères, pour aller dans l'Orient expier ses fautes sur le tombeau du Sauveur du monde, et gagner des pardons en combattant les ennemis de son culte et de sa loi; le temps est passé du moins où l'on pouvait sottement assurer et faire croire plus sottement encore que les croisades avaient été pour la France et pour l'Europe chrétienne l'une de ses plus grandes calamités. Quelle que soit l'opinion que l'on juge à propos de se faire des motifs qui entraînèrent les croisés, il n'est personne qui maintenant ne convienne que le zèle religieux sut opérer, dans de telles entreprises, ce que la politique la plus habile n'eût même alors osé concevoir. Par ce grand mouvement militaire qui reportait en Orient le foyer de la guerre que les sectateurs de Mahomet n'avaient cessé, depuis plusieurs siècles, de faire, dans l'Occident même, aux adorateurs de Jésus-Christ, l'Italie, qu'ils avaient si longtemps désolée, fut mise à couvert de leurs invasions; leur puissance s'affaiblit sensiblement en Espagne; et la chrétienté commença à respirer devant ces redoutables ennemis. Tels furent les avantages extérieurs qu'on retira des croisades; le bien in-

[1] Louis IX, plus puissant que Henri Ier, établit, à son retour de la croisade, une autre trève, dite la *quarantaine le roi*, par laquelle il était défendu à tout seigneur de songer à se venger de son ennemi avant quarante jours. Depuis, et par une ordonnance datée de Corbeil en 1257, il abolit entièrement ces sortes de guerre, chargeant les sénéchaux de punir tous ceux qui voudraient se faire justice par les armes; mais cette ordonnance n'atteignit encore que les vassaux du second ordre.

Digitized by Google

térieur qu'elles procurèrent fut encore plus grand. Les guerres privées qui ensanglantaient la France furent presque de toutes parts suspendues, et ne se rallumèrent plus avec la même fureur dans l'intervalle de ces pieuses expéditions. Ce fut à la faveur de ces heureuses diversions, qui tournaient contre l'ennemi commun des chrétiens les forces que jusqu'alors ils avaient fait servir à leur propre destruction, que les rois purent, ainsi que nous l'avons déjà dit, saisir quelques-unes de ces anciennes prérogatives de la couronne que tant de révolutions et de vicissitudes leur avaient fait perdre, rendre la liberté aux villes, commencer l'affranchissement des serfs, redevenir les chefs suprêmes des justices de leur royaume. Ce fut par suite de ces guerres lointaines que leurs domaines reçurent d'immenses accroissements du grand nombre de fiefs que la mort de leurs possesseurs et l'extinction des familles y firent successivement rentrer. Ainsi se consolida leur pouvoir et s'affermit en même temps la tranquillité publique.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCLAIRCISSEMENTS.

APPENDICE A LA PAGE 377 (NOTE 1).

Changements survenus dans l'économie sociale de l'Europe par l'influence du christianisme. — Son organisation vigoureuse et savante. — Les monastères créent la vie de communauté. — Le principe religieux donne naissance aux hôpitaux, aux asiles. — Conséquences économiques de l'invasion des Barbares. — Les *Capitulaires* de Charlemagne sont le programme de l'avenir. — Conséquences sociales du règne de ce grand homme. — De l'établissement du régime féodal et de ses conséquences économiques. — Invasion générale du servage. — Des croisades et de leur influence sur la marche de l'économie politique en Europe.

Nous aimons à confirmer l'autorité de nos paroles par les aveux d'écrivains qu'un lecteur prévenu ne saurait accuser d'une partialité aveugle en faveur des doctrines dont nous poursuivons, dans l'histoire, l'heureuse application.

Or M. Adolphe Blanqui nous fournit, dans son *Histoire de l'économie politique en Europe*, depuis les anciens jusqu'à nos jours, l'occasion de prouver qu'en dépit des déclamations hostiles des sophistes du dernier siècle, les véritables savants sont forcés de remonter au christianisme pour expliquer les merveilles de la civilisation moderne. En faveur du but de notre citation, on nous pardonnera de transcrire les choses, étranges pour l'oreille d'un fidèle, que nous n'avons pu en faire disparaître.

« Examinons, dit-il [1], quelle a été l'influence du christianisme sur l'état social européen, et quelles modifications son établissement définitif a fait éprouver à l'économie politique des anciens.

[1] T. 1, p. 109.

Digitized by Google

» La sensation fut grande en Europe quand le christianisme, jusque-là proscrit et humilié, s'éleva tout à coup au rang de religion dominante.... Quelle péripétie ! Tout change presque à la fois, tout se réorganise comme par enchantement sur des bases nouvelles. Le pouvoir politique, jusque-là uniquement appuyé sur la force, cherche des auxiliaires dans la raison, dans les croyances ; il s'entoure et se fortifie du prestige de l'autorité religieuse, qui a déjà poussé de profondes racines dans les cœurs. C'est chose merveilleuse à voir que la promptitude avec laquelle le monde... se hâte de tirer les conséquences de la parole évangélique, et l'admirable instinct avec lequel chaque opprimé devine que l'heure de la liberté va sonner pour lui. Quoique l'Église chrétienne apparût tout organisée avec sa hiérarchie noble et sévère, tout le monde eut bientôt compris le principe de l'égalité qu'elle portait dans son sein. Elle plaisait aux grands par ses dogmes de subordination et d'obéissance, et aux petits par ses doctrines d'indépendance et de nivellement devant Dieu. Elle élevait l'esclave sans rabaisser le maître, et présentait à l'espèce humaine, courbée sous le joug, un refuge contre la tyrannie de ce monde dans les espérances de l'autre. Le paganisme s'était rarement mêlé à la politique ; mais les premiers prêtres chrétiens prirent part aux affaires, et ils gouvernaient déjà que personne ne se doutait de leur puissance...

» On a beau n'être pas un chrétien bien austère, la majesté de ce bel édifice étonne et commande le respect. On ne peut voir sans une vive admiration cette organisation vigoureuse et luxuriante se former tout d'une pièce, avec ses magnifiques dépendances, et se répandre sur le monde, partout semblable à elle-même, comme le flot paisible sur la surface de la grève. Les premiers évêques, si impérieux à la fois et si doux, si intolérants pour le doute et si indulgents pour les faiblesses, si fiers avec les grands et si humbles avec les pauvres, semblent des tribuns populaires qui viennent protester au nom des droits imprescriptibles de l'humanité... Rien ne restait des anciennes prérogatives du citoyen qu'un souvenir stérile et confus ; la religion chrétienne a tout régénéré, tout remis en honneur. Peu d'années s'écoulent après le règne de Constantin, et déjà l'affranchissement des esclaves est permis sur la simple attestation d'un évêque ; le concubinage est proscrit ; les biens des mineurs et des femmes sont exempts de confiscation, les prisons sont visitées, les pauvres secourus, *la bienfaisance est découverte.* Nous la raisonnerons plus tard ; en attendant on l'exerce.

» L'économie politique a bien d'autres obligations encore à l'in-

Digitized by Google

fluence du christianisme qui a fait disparaître ce sentiment étroit et égoïste de nationalité, source des longues querelles d'Athènes et de Sparte, de Carthage et de Rome, déplorables arènes où s'épuisèrent tant de ressources sociales qu'un autre principe eût fécondées!... Il y a à peine quelques années que J. B. Say achevait de démontrer, dans sa belle Théorie des débouchés, la doctrine de la solidarité commerciale des nations, et ce n'est pas sans peine que de nos jours la solution des différends entre les peuples a été remise à la diplomatie plutôt qu'à l'épée. Qui a préparé ces résultats, si ce n'est le christianisme? Et qu'est-ce donc aujourd'hui que la liberté civile..., si ce n'est le développement de la pensée fondamentale chrétienne? Sans le principe nouveau de l'égalité devant Dieu, l'esclavage grec et romain infesterait encore le monde, la faiblesse serait toujours à la merci de la force, et la richesse serait encore produite par les uns pour être consommée par les autres, sans dédommagement.

» Sous le point de vue de la distribution du pouvoir, il n'y a aucune institution humaine qui puisse être comparée à la manière vraiment admirable dont l'Église est organisée depuis l'apparition... du christianisme. Un pape siége à Rome, qui tient sous sa puissance les *hauts dignitaires* du clergé, qui nomment eux-mêmes aux *emplois* les membres de la milice inférieure. Toute cette milice est soumise aux mêmes règles et au même costume, de Paris au Japon et de la Chine à Rome. Le même office se célèbre dans la même langue aux deux extrémités du monde; les noms des saints du christianisme figurent en tête de tous nos actes de naissance, et nous ne distinguons les jours de l'année que par la nomenclature de ses apôtres et de ses martyrs. Le dimanche des chrétiens est devenu le jour du repos universel; partout, quand l'Église ouvre ses temples, le travail ferme ses ateliers. Il n'y a pas une seule circonstance importante de la vie qui échappe à l'influence religieuse ou qui se passe de son intervention. Le prêtre chrétien attend aux fonts baptismaux l'enfant qui vient de naître et lui impose un nom; plus tard, il le précède à l'autel pour bénir son mariage; enfin, quand le terme de sa vie est arrivé, il l'accompagne, en priant, au tombeau.... Partout on voit le prêtre se faire instituteur et diriger l'enfance par ses conseils. Le catéchisme lui assure cette conquête sans efforts; un... sacrement, la communion crée un lien de plus, resserré par les communications... du confessionnal. Puis... l'évêque paraît dans toute la majesté de la puissance ecclésiastique et administre la confirmation, accorde des dispenses,

Digitized by Google

prononce des censures, lie et délie comme arbitre suprême et vicaire de Dieu. Ainsi, ni l'enfance, ni l'âge mûr, ni la vieillesse, ni la mort, ne peuvent se soustraire à l'influence du prêtre, la plus complète et la plus inévitable qui ait jamais existé dans le monde.

» Ce n'est pas tout, et nous ne faisons à peine qu'indiquer les attributions illimitées du pouvoir religieux. Quel est aujourd'hui le magistrat qui dispose dans le moindre village d'un vaste local pour réunir la population, d'un moyen prompt et sûr de la convoquer, d'une tribune... pour l'émouvoir et la convaincre? C'est le prêtre. Lui seul est le maître du temple, de la chaire et des cloches; il réunit ses ouailles quand bon lui semble et sans la permission de l'autorité civile; il ordonne et on obéit. Aux yeux même des plus incrédules..., toutes les fêtes chrétiennes sont encore des fêtes; les jours de jeûne sont des jours de privation. Nos rues et nos cités portent des noms de saints; les arts et les métiers prennent des saints pour patrons. Les marins éperdus *votent des oraisons* à Notre-Dame-de la-Garde. On fauche à la Saint-Jean; on vendange à la Saint-Michel. De temps à autre, le prêtre... donne des avertissements sévères... Il décrit l'enfer, et on tremble; il entr'ouvre le paradis, et on espère...

» Cette puissance... si subite de la religion, et les révolutions profondes qu'elle a causées dans l'ordre social, se manifestent principalement dans l'établissement des monastères qui ont soulevé et résolu tant de questions parmi les hommes. En Orient, ces monastères ont eu pour but la solitude et la contemplation, le besoin de s'isoler, d'échapper aux plaisirs, aux relations humaines; en Occident, au contraire, ils ont commencé... par le besoin de se réunir, de s'entr'aider. Tandis que la société, en proie à une démoralisation générale, n'offrait plus aucun centre d'activité nationale, provinciale ou municipale aux esprits élevés, les monastères ouvraient des asiles à ceux qui voulaient vivre, penser et discuter en commun, et ils devinrent bientôt le foyer le plus ardent du mouvement intellectuel... Une correspondance active... s'établit entre ces diverses solitudes, déjà peuplées comme des villes, par l'affluence de tous les hommes qu'y attiraient *la liberté de la pensée* et la régularité de la vie matérielle. Ce fut bientôt... le sanctuaire des lettres exilées d'un monde exclusivement occupé de plaisir et de sensualité. Les habitants de ces oasis fortunées ne tardèrent pas à perfectionner de toutes les manières les professions nécessaires au maintien de leur indépendance et de leur conservation. L'industrie, qui était une profession domestique exercée par des esclaves au profit de leurs

Digitized by Google

maîtres, devint pour les communautés religieuses une étude savante...; il leur fallut des métiers, et ces métiers furent exercés avec la même supériorité qui distinguait dans tout le reste les nouveaux sociétaires. Je ne doute pas que ce ne soit là la véritable source des corporations industrielles, dont l'organisation a été attribuée à S. Louis. S. Louis a discipliné les communautés d'arts, mais il ne les a point créées. Leur origine se confond avec celle des couvents. C'est de là que l'industrie est sortie libre, pour s'établir ensuite au sein des villes du moyen âge, sous la protection du principe d'association.

» Une autre création du christianisme achève de le distinguer de tout le régime social qui s'écroule : c'est le précepte de la bienveillance mutuelle mis en pratique et converti en obligation sacrée pour tous les citoyens. Si quelque chose a lieu de surprendre dans le polythéisme romain, c'est cette indifférence profonde pour les souffrances du pauvre et pour les doléances de l'opprimé. Il y avait dans la vieille société romaine une ligne de démarcation infranchissable entre le riche et le pauvre, entre le patricien et le plébéien; on eût dit que le second devait être *fatalement* la proie du premier, comme dans le règne animal certaines espèces sont prédestinées à la nourriture des autres. Le christianisme a rapproché les distances, en prescrivant la charité publique et privée dont l'empereur Julien lui-même... éprouvait le besoin impérieux. « Ne » devons-nous pas rougir, disait-il [1], que les Galiléens, ces impies, » après avoir nourri leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres, » laissés dans un dénûment absolu ? »Voilà la création des hôpitaux, des asiles, des aumônes, indiquée d'une manière bien précise par le plus formidable ennemi du christianisme. Quel pas venait de faire l'économie politique !...

» Ainsi s'est transformée, sous les auspices de la religion chrétienne, la civilisation antique, toute fondée sur l'esclavage, en une civilisation nouvelle appuyée sur la liberté... La religion existe toujours... Et... malgré nos essais nombreux de régénération politique, aucune constitution humaine n'est encore pareille à la sienne, aucun pouvoir central n'est en mesure de se faire obéir comme elle... Il y a des questions d'économie politique qui demeureront insolubles tant qu'elle n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des produits du travail, la ré-

[1] Nàm turpe profectò est, cùm impii Galilæi non suos modò, sed nostros quoque alant, et nostri auxilio, quod à nobis ferri ipsis debeat, destituti videantur. (Julian., *Epist.* 49.)

Digitized by Google

forme des prisons, le progrès de l'agriculture, et bien d'autres problèmes encore, ne recevront de solution complète que par son intervention, et c'est justice : elle seule peut, en effet, bien résoudre les questions qu'elle a bien posées.

» A mesure que les dernières lueurs de la puissance romaine s'éteignaient dans ce flot de corruption, de lâchetés et de faiblesses, qui finit par engloutir l'empire, les Barbares paraissaient à l'horizon pour s'en partager les débris... A partir du moment où la barbarie s'avança à la rencontre de l'ancien monde, on voit la métamorphose qui commence : l'esclavage s'affaiblit, parce qu'il ne vient plus personne du pays des esclaves. Ils sont plus chers; on les ménage comme une rareté, ou bien on les emploie comme une défense. A mesure qu'ils ne pouvaient plus être renouvelés par la conquête, mais seulement par leur propre fécondité, ils devenaient membres de la famille romaine, ils vivaient dans une condition assez rapprochée de celle de nos domestiques, et leurs maîtres perdaient insensiblement les habitudes de despotisme qui s'attachaient à l'idée de propriété. C'est ainsi que s'est opérée la transition de l'esclavage au servage, deux régimes bien différents, puisque le premier inféodait l'homme à l'homme, et le second l'attachait seulement à la terre...

» L'Église chrétienne rencontra les Barbares en route pour la conquête du monde païen, et elle s'offrit à eux pour auxiliaire : elle fut acceptée. Elle avait une organisation toute faite, une hiérarchie constituée, des sympathies déjà vieilles dans le cœur des peuples, et elle apparut comme un arbitre intelligent au milieu de ces cohortes confuses qui ne savaient procéder que par le fer et par le feu. Le désordre avait bien pu se concilier avec l'invasion; il n'aurait jamais pu subsister avec un établissement régulier. L'Église s'était déjà emparée des municipalités; la commune romaine avait été transformée en paroisse, dont les marguilliers pouvaient être considérés comme les administrateurs. Tels furent les premiers points de ralliement du système nouveau... Au premier moment du réveil, le changement était déjà visible. Il n'y avait déjà plus de temples païens, et partout s'élevaient des églises chrétiennes, flanquées de monastères où de pieux cénobites recueillaient en silence les débris des sciences et des arts. Les solitudes se peuplaient de malheureux qui fuyaient le spectacle de la désolation publique, et qui s'imposaient des privations pires que celles du monde qu'ils venaient de quitter. Ils croissaient ainsi dans l'estime publique...

Digitized by Google

» Tout ce que le christianisme avait détourné à son profit de la philosophie grecque et romaine, toutes ces écoles qu'il avait refondues et animées de son esprit, disparurent devant les exigences de la conquête, jusqu'à ce que la religion nouvelle eût conquis à son tour les conquérants et les eût fait servir au triomphe de ses destinées. Dans l'ordre matériel, il s'effectua aussi un grand revirement; les beaux-arts furent, sinon proscrits, du moins abandonnés comme des superfluités. On vit cesser presque soudainement les constructions gigantesques, les entreprises hardies qui enflammaient l'enthousiasme des Romains, même au temps de leur plus triste décadence. A quoi bon désormais ces formes gracieuses de meubles et d'ustensiles domestiques, ces statues, ces tissus élégants, pour des consommateurs à demi sauvages qui n'en auraient pas su apprécier l'usage ni voulu récompenser la façon? L'abandon devint tel, que la plupart des secrets industriels se perdirent et que plusieurs n'ont pu être retrouvés. Quelques artisans conservèrent dans le fond de leurs ateliers la tradition des métiers les plus indispensables; mais entre l'art romain et l'art chrétien il n'y a rien. Aucune transition sensible ne lie les temples du paganisme aux basiliques du nouveau culte, et l'on ne saurait reconnaître un caractère intermédiaire à ces rudiments lourds et informes de la période purement barbare, qui n'ont de nom dans aucune langue. Pour retrouver quelque chose de grand, de vraiment noble et majestueux, il faut attendre que le peuple chrétien ait succédé au peuple romain, en se dépouillant de l'écorce vandale...

» La portion des terres conquises, que les Barbares s'étaient adjugée, donna naissance à des vexations de toute espèce, et continua, sous des formes nouvelles, le système d'usurpation que les Romains avaient suivi partout où leurs armes s'étaient avancées. Les artisans ne furent plus libres de travailler pour eux-mêmes; ils se virent adjugés par le droit de la guerre aux chefs de leurs vainqueurs; et ceux-ci, entourés de forgerons, de charpentiers, de cordonniers, de tailleurs, de teinturiers, d'orfèvres, joignaient aux revenus de leurs terres les profits du travail de ces ouvriers. C'était encore la servitude romaine, avec cette différence que naguère les Romains l'exploitaient pour leur compte, et que maintenant ils la subissaient pour le compte d'autrui. Le clergé en adoucissait chaque jour les rigueurs par son influence sur les dépositaires de la force; entièrement composé de natifs, gens habiles et déliés, il ne négligeait aucune occasion de faire plier sous le joug religieux la tête altière des dominateurs. Il leur apprenait le latin, en le corrompant sans doute; mais

Digitized by Google

enfin il leur facilitait ainsi le moyen d'entrer en communication plus intime avec des lois et des coutumes qui devaient à la longue influer sur eux...

» Le règne de Charlemagne forme la transition entre la barbarie et la féodalité. Il rétablit l'unité du pouvoir et celle du territoire, également rompue par cette foule de petits souverains et de petits États qui remplissent toute la période écoulée depuis la première invasion. Presque tous ses prédécesseurs avaient reçu l'impulsion romaine et chrétienne; lui se sentit assez fort pour la donner... Il eût peut-être empêché l'avénement du régime féodal, en comprimant fortement la tendance aristocratique de son temps, si ses débiles successeurs n'avaient laissé périr son œuvre... Ce qu'il voulut d'abord, et avant toute chose, ce fut de reconstituer en Europe un grand pouvoir, assez fort pour contenir toutes les ambitions et pour les soumettre à une domination commune. Il fit la guerre aux indépendances menaçantes et aux croyances hostiles, et ne s'arrêta que lorsqu'il eut atteint son but principal, qui était de refaire un empire... Quoique ses nombreuses guerres l'aient forcé de se transporter, à plusieurs reprises, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, il ne cessa de publier des édits de réforme sur une multitude de sujets, quelquefois tellement minutieux, que nous avons peine à comprendre comment la majesté de son pouvoir est descendue jusque-là...

» Parmi les soixante-cinq capitulaires de Charlemagne, celui qui intéresse le plus l'histoire de la science économique, malgré l'incohérence de ses détails, est le fameux capitulaire *de Villis*[1], dans lequel ce grand homme a essayé de résumer ses vues sur les finances et sur l'administration de ses domaines.... Il résume beaucoup mieux l'économie domestique que l'économie politique de Charlemagne. On rencontre dans les autres capitulaires du nouveau César des dispositions précises sur des questions économiques; notamment le passage suivant, dans lequel se trouve un véritable essai de *maximum :* « Le très-pieux seigneur notre roi a décidé que nul homme ecclésiastique ou laïque ne pourrait, soit en temps d'abondance, soit en temps de cherté, vendre les vivres plus cher que le prix récemment fixé par boisseau, savoir, etc. » Ailleurs, se trouve la création d'une taxe des pauvres, dans le but d'arriver à la suppression de la mendicité : « Quant aux mendiants qui courent le pays, nous voulons que chacun de nos fidèles nourrisse ses pauvres,

[1] Voyez ci-dessus *Discours sur la religion et les mœurs des Franks*, p. CI.

Digitized by Google

soit sur son bénéfice, soit dans l'intérieur de sa maison, et ne leur permette pas d'aller mendier ailleurs. Et si on trouve de tels mendiants, et qu'ils ne travaillent pas de leurs mains, que personne ne s'avise de leur rien donner... » L'usure était alors un abus... habituel...; les capitulaires y reviennent en plus de vingt circonstances, et ne cessent de la flétrir de toutes les manières. Ces pieuses dispositions n'empêchent pas, néanmoins, l'empereur de fixer lui-même le taux auquel on devra recevoir sa monnaie[1], bonne ou mauvaise, et de condamner à de fortes amendes les hommes assez hardis pour en contester l'excellence. Mais ces prescriptions tyranniques sont compensées par des mesures souvent favorables aux esclaves, aux paysans, aux pauvres, qu'il est ordonné de secourir, de recueillir dans des asiles, et de soigner quand ils sont malades.

» Les règlements ecclésiastiques occupent dans les capitulaires une place considérable. On ne saurait douter, à leur étendue, de toute l'importance qui s'attachait au clergé et aux moines, à peu près maîtres de l'administration par la supériorité de leurs lumières, et consultés par Charlemagne dans les moindres détails... Toute atteinte à leur considération ou à leur personne était punie avec un redoublement de sévérité.

» On trouve dans les capitulaires de Charlemagne peu de traces d'aucun système d'impôt. Il paraît que le revenu de l'État consistait principalement dans la perception des amendes, qui étaient nombreuses et élevées, et dans les fermages des domaines de l'empereur... Quelques péages établis sur les grands chemins, à l'abord de certains ponts, fournissaient un supplément de ressources, qui étaient exploitées en commun avec les grands propriétaires et qui devinrent, sous la féodalité, l'origine des plus effroyables exactions. C'est encore au règne de Charlemagne qu'il faut attribuer la réhabilitation des lois romaines qui prohibaient la sortie des grains dans les temps de disette, sous peine de confiscation.

» Cependant Charlemagne peut être considéré, dans ces temps demi-barbares, comme le prince qui ait le mieux compris les véritables intérêts du commerce. Ses capitulaires renferment une foule de dispositions plus libérales que toutes celles des empereurs romains. Il avait établi aux frontières des officiers chargés de protéger les relations avec les étrangers; et ce fut lui qui plaça à l'em-

[1] De denariis autem certissimè sciatis nostrum edictum, quòd in omni loco, in omni civitate et in omni emptuario similiter vadant isti novi denarii et ab omnibus accipiantur.

Digitized by Google

bouchure des fleuves les... *stationnaires*, soit pour l'intimidation des pirates, soit dans l'intérêt de la navigation. Il avait entrepris de creuser un canal navigable pour joindre le Rhin au Danube. Il ordonna l'établissement d'un système régulier de poids et mesures par tout l'empire [1], poursuivit par des peines sévères la fabrication de la fausse monnaie, et défendit les accaparements [2]. Ses édits ne furent pas moins opposés à l'achat des récoltes sur pied, comme à un système de spéculation honteux qui avait pour but d'exploiter la misère des cultivateurs et de faire renchérir les denrées [3]...

» Nous sommes forcé de convenir que les esclaves de son temps étaient traités avec plus de philanthropie et de pudeur que les malheureux nègres de nos colonies. On ne pouvait séparer le mari de la femme, et l'article du capitulaire qui contenait cette disposition s'appuie des paroles de l'Évangile : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Il était défendu d'acheter ou de vendre un esclave autrement qu'en présence des délégués de l'empereur. Toute vente secrète était annulée et punie. On s'explique aisément cette sollicitude pour les esclaves dans un temps et sous un règne où... les donations de terres que l'empereur faisait sans cesse aux grands... diminuaient chaque jour le nombre des cultivateurs en état de vivre du produit de leurs revenus...; leur condition devenait si malheureuse, qu'ils lui préféraient l'esclavage, ou plutôt le servage. Peu à peu on vit disparaître presque tous les hommes libres, et leurs petits héritages s'ajouter à ces immenses domaines concédés par la munificence impériale à l'aristocratie... Ainsi se confondaient les idées de souveraineté politique et de propriété foncière qui deviendront la base de l'anarchie féodale, aussitôt que la main d'un chef suprême aura cessé de tenir en respect des vassaux ambitieux et puissants.

» Il est pourtant juste de reconnaître que Charlemagne n'a rien de commun avec la plupart de ses prédécesseurs ni de ses successeurs. Tout ce que nous savons de son amour éclairé pour les sciences et les efforts généreux qu'il fit pour les répandre, ces tentatives har-

[1] Volumus ut æquales mensuras et rectas, pondera justa et æqualia omnes habeant, sive in civitatibus, sive in monasteriis, sive ad dandum in illis, sicut ad accipiendum.

[2] Turpe lucrum exercent qui per varias circumventiones lucrandi causâ inhonestè res quaslibet congregare decertant.

[3] Quicumque enim tempore messis vel vindemiæ, non necessitate sed propter cupiditatem, comparat annonam aut vinum, verbi gratiâ de duobus denariis comparat modium unum et servat usquedùm iterùm venundari possit contrà denarios quatuor aut sex, hoc turpe lucrum dicimus.

Digitized by Google

dies de centralisation à une époque de démembrement universel, cette création merveilleuse d'un grand empire en moins de quarante ans, ne peuvent être l'œuvre que d'un génie supérieur, et nous font très-bien comprendre comment Charlemagne fut honoré du nom de grand pendant sa vie et canonisé après sa mort..... Ce prince rêvait le rétablissement de la grandeur romaine avec des éléments germains; barbare, et descendant de barbare, il parvint à dompter le flot qui l'apportait, et il aurait réussi complétement, s'il n'avait voulu réunir des éléments trop dissemblables, c'est-à-dire des peuples déjà classés par la variété de leur langage, par l'opposition de leurs intérêts et par leur situation géographique.

» Les capitulaires de Charlemagne consacrent principalement le pouvoir de l'Église. Elle seule interviendra désormais en qualité de médiateur entre l'humanité et ses oppresseurs; et son intervention vaut la peine d'être remarquée, puisque les capitulaires ont fait loi en France jusqu'au règne de Philippe le Bel. Elle seule balancera la puissance des barons, et lui portera le coup fatal en se rangeant du côté du peuple, comme elle acheva l'empire romain, en s'alliant au parti des Barbares.

» En effet, moins d'un demi-siècle après la mort de Charlemagne, son empire était déjà partagé en sept royaumes, et les comtes, les ducs, les bénéficiers de la façon de ce grand homme, mettant le temps à profit, avaient cherché à se créer des positions indépendantes. Les fiefs tendaient à devenir de plus en plus héréditaires, et les souverains y consentaient volontiers... En réalité, toute la grande organisation de Charlemagne avait disparu pour faire place à des associations turbulentes et faibles qui n'auraient pas manqué de succomber, si quelque puissant agresseur fût venu à leur rencontre. A partir de cette époque, l'histoire de France n'est plus qu'une compilation d'annales provinciales, surchargées de détails purement locaux, dans lesquels on a beaucoup de peine à suivre la marche de la civilisation. Les écrivains les plus habiles et les plus consciencieux ont dû recourir aux hypothèses pour expliquer cette décomposition sans exemple qui s'est opérée presque instantanément et sans préliminaires. M. Augustin Thierry l'attribue à la différence des races, et M. Guizot à la perte des traditions administratives et des grandes pensées de politique générale. Nous croyons que ces deux causes ont agi dans des proportions différentes. A mesure que les idées de cohésion s'affaiblissaient, l'esprit de race ou plutôt de localité s'est développé, probablement selon des circonstances dont l'appréciation nous est impossible; et l'Europe d'alors a dû ressem-

Digitized by Google

bler à certaines portions de l'Asie actuelle où quelques hardis pachas, quelques chefs indépendants, rançonnent les populations qui leur sont soumises, sans avoir même entre eux des relations fédératives. Il n'y a pas lieu, dès lors, d'être surpris que de nouvelles hordes d'envahisseurs aient fait irruption sur nos territoires, et que la descente des Sarrasins au sud et celle des Normands au nord aient fait pleuvoir sur nos malheureux ancêtres un déluge de maux. Plus de lien nulle part, et plus d'obéissance; les guerres civiles, les dévastations produisirent bientôt l'abandon des cultures, et la famine ajouta ses rigueurs à tous ces fléaux... Combien les temps étaient changés! A peine l'édit de Piste [1] jette-t-il une lueur de bon ordre dans cette nuit d'anarchie et de troubles. Les fortifications des barons féodaux n'étaient pas encore tout à fait abattues, qu'elles se relevaient pour ne plus disparaître que devant Louis XI, Richelieu et Louis XIV.

» Un nouveau contrat se formait entre l'*usurpateur* du sol et le cultivateur. Les grands abbés terriens, les ducs, les comtes et les seigneurs recherchèrent l'hommage et l'appui de leurs vassaux presque autant que leurs richesses. Ils estimèrent la valeur de la terre beaucoup plus par la population que par le revenu qu'elle pouvait fournir. Le donjon, menaçant pour les voisins et pour les étrangers, devint protecteur pour le vassal. Les cadets de famille, les hommes libres, les bourgeois, furent admis, moyennant promesse de subordination, à prendre leur part des profits de la terre et purent se marier, sans blesser les intérêts de leurs maîtres. Ceux-ci, combattant à cheval en vertu de leur privilége, leur permirent de porter les armes et de combattre à pied; il s'établit ainsi sous la tente des relations bienveillantes qui rapprochaient les rangs et préparaient, quoique de fort loin, le règne de l'égalité. Chaque village forma bientôt une communauté liée d'intérêts, de passions et presque de parenté. Qui pourrait dire jusqu'à quel point ce système politique tout municipal, d'où devait sortir un jour l'émancipation des communes avec les corporations de l'industrie, a contribué aux progrès de la civilisation et de l'économie politique? On ne sait : mais la transition fut longue et cruelle...

[1] Voir cet édit dans la *Collection des Capitulaires*, p. 174, t. 2, de l'édit. de Baluze. Il se compose de trente-sept articles et de trois paragraphes supplémentaires. Il a eu pour but, entre autres choses, la refonte générale des monnaies dont la fabrication était accordée seulement à dix villes; il fixait le rapport de l'or et de l'argent à raison de douze livres d'argent pour une livre d'or; il comprenait en outre divers règlements concernant la boulangerie, la police des marchés et la vérification des poids et mesures.

Digitized by Google

» Il n'y avait plus de capitale pour donner l'impulsion, ni de grandes villes pour la recevoir; mais seulement des couvents et des châteaux séparés par des rivières sans ponts, des marais sans chaussées et des forêts sans routes. La justice était assise au fond des manoirs obscurs, plus souvent la victime que la compagne de la force; c'est là qu'on venait plaider aux pieds des seigneurs tout-puissants. Le commerce, réduit au simple colportage, évitait les regards qu'il recherche aujourd'hui; et d'ailleurs qu'aurait-il pu offrir de séduisant à des hommes bardés de fer et satisfaits par des ouvriers nombreux jusque dans leurs moindres caprices? Le nombre de ces ouvriers diminuait néanmoins tous les jours à cause de la ruine des villes dévastées, tantôt par l'ennemi extérieur, tantôt par la guerre civile, et il n'y eut bientôt plus d'autres industries que celles qui étaient consacrées à la production des objets les plus indispensables. L'esprit de liberté s'éteignit donc avec les grandes cités; plus de franchises, plus de ces rivalités énergiques et bruyantes qui enflammaient les imaginations... mais un isolement général de toutes les intelligences et de toutes les localités; une poussière confuse de peuples et de rois. Les témoins de cette époque de dissolution en furent tellement effrayés, qu'ils crurent la fin du monde imminente, et qu'ils s'y préparaient comme à un événement inévitable... Sur beaucoup de points le travail avait cessé, des esclaves avaient été rendus à la liberté, de vieilles haines s'étaient apaisées, des méchants s'étaient convertis. Quel triomphe pour l'Église! quelle recrudescence de ferveur pour la foi!...

» Ce fut un temps merveilleusement propre à tous les essais de l'audace et à tous les empiétements de la tyrannie. On n'entendit plus parler de guerres politiques, mais d'expéditions de brigands et d'incursions de pirates. Les seigneurs, autorisés à battre monnaie, à rendre la justice, à prononcer souverainement sur les terres de leur domination, rompirent les derniers liens de toute unité nationale.

» Cependant, on... découvre une trace assez nette des principaux éléments de la condition sociale des travailleurs. Retirés presque tous dans les campagnes, ils y étaient partagés en trois classes, les serfs, les vilains et les hommes libres. Les premiers, attachés à la glèbe, *adscripti glebæ*, étaient considérés comme *la chose* de leurs maîtres, comme de véritables immeubles par destination. Malgré les prescriptions des capitulaires tombés en désuétude, leurs maîtres avaient repris sur eux le droit de vie et de mort; ils leur rasaient les cheveux,... leur interdisaient le mariage, et leur refusaient le

Digitized by Google

droit de témoigner en justice contre des hommes libres. Ils étaient distingués de ceux-ci par un vêtement particulier... Nulle autorité n'avait le droit d'intervenir entre le maître et le serf... Les vilains (*villani*, habitants des maisons de campagne) différaient des serfs en ce sens qu'ils étaient admis à payer à leurs maîtres une redevance au moyen de laquelle le surplus des produits de la culture leur appartenait. Il y avait pourtant de nombreuses exceptions à cette règle... Quelques hommes libres, en bien petit nombre, conservaient encore une ombre d'indépendance, sous les noms de *conditionales, tributarii, arimanni,* qui prouvent en même temps que cette indépendance ne leur appartenait pas sans conditions. C'étaient probablement de petits propriétaires qui payaient aussi leur part de redevances aux seigneurs, soit en argent, soit en services, et dont la condition était si précaire... qu'ils renonçaient à leur liberté, souvent plus onéreuse pour eux que la servitude. Cette démission des fonctions d'homme libre s'appelait *obnoxiatio,* et des millions de malheureux s'y résignaient pour jouir de la protection que certains seigneurs et certains couvents assuraient à leurs vassaux inféodés...

» L'économie politique ne saurait jeter beaucoup de lumières sur la situation des propriétés à cette époque... Tout ce qu'on sait, c'est qu'elles étaient possédées, les unes à titre perpétuel et les autres à titre de bénéfice. Insensiblement la plupart des *francs-tenanciers* se transformèrent en *feudataires* pour s'assurer des protecteurs, comme, dans les rangs inférieurs, beaucoup d'hommes libres s'étaient réduits, pour le même motif, à la condition de serfs. La propriété territoriale devint ainsi le symbole de la puissance, et il s'y rattacha... une immense quantité de priviléges, dont la plupart durent encore et ne forment pas la moindre partie des complications économiques de notre temps. Qui ne reconnaît facilement la vieille prédominance de la propriété féodale dans les lenteurs de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour cause judiciaire, dans le régime... des hypothèques, dans l'assiette des impôts toute favorable à la richesse foncière, et dans le privilége électoral qui garantit tous les autres?...

» Il est sorti quelques lueurs de civilisation de cette nuit féodale qui semble avoir enveloppé le monde durant plusieurs siècles. Si de grandes idées politiques y ont disparu, de grandes individualités ont commencé à y briller, et se sont pénétrées de leur propre importance, de manière à mériter un regard de l'histoire. L'armure chevaleresque et le privilége de combattre à cheval fortifièrent chez

Digitized by Google

les seigneurs le sentiment de leur indépendance et de leurs droits, et conservèrent à la dignité humaine un asile libre de servitude. Les barons féodaux... se créèrent un droit des gens, fondé sur la loyauté des promesses et sur le respect de la foi jurée. Ils cherchèrent dans la religion du serment une garantie contre la violence de leurs passions, qu'un gouvernement puissant et central ne pouvait plus contenir. Ils placèrent les femmes, pour la première fois, sous la protection de la galanterie française, et préparèrent, sans y songer peut-être, les changements plus graves survenus dans les siècles suivants. Nous allons les voir, unis au clergé, souffler le feu sacré des croisades qui civilisèrent le monde par le commerce, en attendant que leurs discordes le régénérassent par la liberté.

» Au milieu de l'anarchie féodale de l'Europe, ce fut une heureuse idée que l'entreprise moitié chevaleresque, moitié religieuse des croisades. La première pensée en vint au clergé; l'exécution appartient tout entière à la noblesse, à qui cette fièvre généreuse devait coûter si cher; mais les peuples en ont recueilli des avantages durables, dont le premier fut d'être débarrassé d'une nuée d'oppresseurs. Que d'événements décisifs portaient, en effet, dans leur sein ces fameuses croisades! L'émancipation des communes, la modification du servage, l'apparition de la bourgeoisie, la résurrection de l'industrie, la création du commerce et de la navigation... Ce ne fut pas l'œuvre d'un jour; mais l'œuvre, une fois commencée, ne cessa de marcher d'un pas régulier vers son entier achèvement. Il ne s'est pas écoulé un moment, sans que quelque génération y ait apporté son tribut d'intelligence et d'enthousiasme, tant le monde, fatigué du chaos féodal, avait hâte de se reposer dans une pensée de gloire et d'avenir! »

Que le lecteur compare le récit de M. Blanqui au nôtre, et il verra, par la conformité de plusieurs observations, que, nonobstant les préoccupations défavorables de cet écrivain, l'*Histoire de l'économie politique en Europe* reconnaît le christianisme comme la cause du renouvellement de la civilisation après l'irruption des Barbares, comme le principe de la grandeur de Charlemagne, comme la sauvegarde des peuples contre les violences qui suivirent le démembrement de l'empire, enfin comme le mobile de la résurrection de la classe moyenne. C'est ce que nous avions à cœur de constater, et nous ne pouvions choisir un témoignage plus désintéressé à l'appui de notre thèse.

Digitized by Google

APPENDICE A LA PAGE 379 (NOTE 2).

De la féodalité nouvelle.

Les faits ne peuvent s'apprécier d'une manière exacte que par voie de comparaison. L'ancienne féodalité, contre laquelle on a tant déclamé, est abolie; mais à sa place s'est élevée une féodalité nouvelle, dont nous présenterons le tableau d'après M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, auteur de l'*Économie politique chrétienne*. Quand on saura ce qu'est la féodalité d'aujourd'hui, on jugera avec moins de passion la féodalité d'autrefois. Nous allons laisser parler le savant auteur[1].

« C'est le propre des révolutions sociales, entreprises et exécutées par la violence, l'égoïsme et la cupidité, de substituer de nouveaux et plus graves abus à ceux que l'on a prétendu faire disparaître. L'Angleterre et la France offrent à cet égard des exemples qu'on ne saurait trop méditer. En France, les abus provenant de la concentration de la richesse et du pouvoir dans les mains de la noblesse et du clergé, furent le motif des attaques sous lesquelles succomba, en 93, une monarchie de quatorze siècles. Ces abus, que, certes, nous ne songeons ni à regretter, ni à défendre, quoiqu'ils aient été exagérés et dénaturés par tous les organes révolutionnaires, étaient devenus odieux, bien moins parce qu'ils s'opposaient aux progrès du bien-être réel, que parce qu'ils blessaient l'amour propre et les sentiments de liberté et d'égalité morale naturels au cœur de l'homme. Car, il est juste de le reconnaître, les anciennes aristocraties nourissaient, protégeaient et défendaient du moins les individus placés sous leur dépendance. Elles entraient comme éléments

[1] *Économie politique chrétienne*, t. 1, p. 387.

Digitized by Google

nécessaires dans une organisation politique à laquelle elles prêtaient l'appui de leur influence morale, de leur richesse et de leur puissance. Il était naturel, d'ailleurs, dans ce système, qu'elles eussent des priviléges, puisqu'elles remplissaient, souvent gratuitement, des fonctions onéreuses et périlleuses. Aussi, tant que la noblesse conserva pour devise ces mots, qui exprimaient son utilité : « *Noblesse oblige ;* » elle ne blessa aucune susceptibilité raisonnable; mais elle dut irriter tous les amours-propres, lorsque, n'étant plus le prix des services rendus au pays, elle ne fut qu'un moyen de satisfaire la vanité de nouveaux riches, et put s'acheter comme une métairie ou une manufacture.

» Quoi qu'il en soit de ces réflexions, qui peuvent paraître aujourd'hui oiseuses et surannées, il est de fait qu'au moment où éclatèrent les premiers symptômes de la révolution de 1789, la plupart des abus reprochés à l'ancienne féodalité n'existaient plus que comme souvenirs historiques; ce qui pouvait en rester encore allait disparaître, grâce au progrès des idées généreuses dont Louis XVI, le clergé et la noblesse avaient favorisé l'essor, sans avoir suffisamment exploré le terrain sur lequel ils allaient les répandre. Nous avons vu comment le trône, comment la noblesse et le clergé disparurent dans la tempête, en nous léguant quarante années de troubles et de malheurs.

» Aux anciennes aristocraties créées par la religion, la conquête, la politique et la valeur, succéda le despotisme de la terreur et du crime; celui-ci fut remplacé par l'aristocratie militaire de l'empire, qui, du moins, avait inscrit une origine de gloire sur sa neuve bannière. La Restauration rendit à la noblesse ancienne et conserva à la nouvelle des titres purement honorifiques. La Chambre des pairs seule, comme corps politique, reçut le privilége héréditaire de ses hautes fonctions.

» Tout semblait donc consommé sous ce rapport; mais dès longtemps, et par degrés, une nouvelle féodalité se formait, bien plus despotique, bien plus oppressive, bien plus dure mille fois que la féodalité du moyen âge. Cette féodalité était l'aristocratie de l'argent et de l'industrie[1]. Armée des théories anglaises de civilisation

[1] On trouve une assez piquante définition de la féodalité nouvelle, dans ce passage des *Scènes contemporaines* publiées sous le nom pseudonyme de madame de Chamilly.

« Saint-Simon à M. le baron de Cotonet : — L'industriel est l'homme de la civilisation, l'homme qui fait, qui produit; et l'homme qui paie, qui fait produire, est industriel comme celui qui fait et qui produit.

» Cela posé, vous faites du calicot, c'est-à-dire vous manipulez, au profit de

Digitized by Google

et d'économie politique, possesseur des capitaux accumulés par divers moyens, s'appuyant sur le noble étendard du patriotisme, elle ralliait autour d'elle des populations nombreuses séduites par l'appât des salaires et l'espoir d'un avenir meilleur : elle sut les discipliner au travail, à la dépendance et enfin à la servitude. De ces combinaisons habiles résulta la production des richesses, mais à son profit exclusif. Des fortunes colossales s'élevèrent comme par enchantement. Dès lors la suzeraineté industrielle fut créée; la population ouvrière vouée à la misère, à la subjection et à la dégradation morale, vit dépendre son existence du bon plaisir ou de l'intérêts de ces nouveaux bannerets. La possession des richesses fit naître chez ceux-ci le besoin de la considération, des honneurs, du pouvoir; tout ce qui leur faisait obstacle dut être renversé; au moyen de leurs nombreux vassaux cela put être facile. Nous avons donc vu apparaître cette nouvelle féodalité, toute bardée d'or, de vanité et d'importance; c'était le luxe des anciens seigneurs, moins l'élégance et la dignité; c'était leur domination, moins la libéralité et le désintéressement; c'était leur ambition, moins la capacité et les droits acquis; c'était enfin la puissance de l'or substituée à la noble puissance de la bienfaisance, de l'honneur et du dévouement.

» Quant aux vassaux de cette féodalité moderne, rien ne saurait exprimer suffisamment l'état de servage, d'abjection et de souffrance où on les a fait descendre, et que l'on s'efforce de maintenir tant qu'on a besoin de leurs travaux, car, après, on les abandonne à la charité publique. Nous en offrirons quelques preuves dans le courant de cet ouvrage, en ce qui concerne la France. Pour l'Angleterre, voici en quels termes un homme d'État a dépeint récemment la situation de la classe ouvrière [1] :

« On a beaucoup crié depuis vingt ans contre une féodalité

deux cents individus, des produits exotiques qui centuplent au sortir de vos mains. Vous êtes, dans mon système, ce qu'étaient les hauts barons autrefois. Vous conduisez à la grande bataille industrielle deux cents hommes d'armes qui combattent sous votre bannière. Voilà comme j'entends la gentilhommerie moderne, mon cher baron ; et ceux qui sortent de là, qui ne font ni calicot, ni souliers, ni savon, ni chandelle, qui ne sont pas producteurs, ils ne sont rien, et je les retranche, comme des membres gourmands, de l'espèce humaine. »

[1] Beaucoup d'écrivains anglais se sont élevés contre les observations de M. le baron d'Haussez, et taxent la plupart de ses assertions de fausseté et de frivolité. Il était naturel que l'orgueil national se révoltât contre quelques jugements un peu sévères; mais nous devons dire qu'au sujet de la situation des classes ouvrières de l'Angleterre, M. d'Haussez n'a fait que confirmer ce qu'une foule de publicistes de la Grande-Bretagne ont exprimé à cet égard, avec encore plus d'énergie, s'il est possible.

Digitized by Google

anéantie depuis trois siècles; on a fait des tableaux effrayants de sa puissance et de l'abus qu'elle en faisait contre les rois, contre les peuples, contre les individus. En France, on s'imaginait voir les châteaux du moyen âge se relever avec leurs tours, leurs machicoulis, leurs meurtrières, leurs cachots surtout. On apercevait derrière leurs herses des chevaliers bardés de fer, prêts à courir les champs, dévalisant les voyageurs, assommant les paysans et enlevant leurs femmes et leurs filles. Tout le monde frémissait, tout le monde s'irritait à la menace d'un tel ordre de choses dont le retour devait cependant rencontrer, par-ci par-là, quelques obstacles qui en retarderaient les progrès.

» Mais on ne s'inquiétait pas d'une autre féodalité qui asservit des milliers d'individus, les condamne à un travail exorbitant, s'empare des femmes et des enfants, les expose à tous les genres de démoralisation, en exige un service disproportionné avec leurs forces et le salaire mesquin qu'elle leur accorde, les prive de toute éducation, et, maîtresse absolue de cette population dont l'existence et la direction sont entre ses mains, la livre à des privations contre lesquelles aucune ressource n'a été préparée, ou l'entraîne contre les lois, contre les gouvernements, contre la propriété.

» Cette féodalité, c'est la puissance industrielle; ces donjons, ce sont les ateliers où des milliers de malheureux trouvent une mort précoce, longtemps précédée par des maladies ou des infirmités dues à l'air malsain qu'ils respirent, aux mauvais traitements qu'ils éprouvent; ces seigneurs, ce sont les manufacturiers qui, pour servir leur cupidité, condamnent à l'asservissement le plus réel, le plus oppressif, le plus déplorable dans ses conséquences, des infortunés qui ne peuvent se soustraire à leur dépendance.

» Qu'était la corvée pour les paysans du moyen âge, en comparaison du travail exigé des ouvriers de nos jours? Ce travail les fait vivre, dira-t-on sans doute; mais la corvée faisait vivre aussi les vassaux de nos vieux barons; et au moins ceux-ci, avouant leur tyrannie, n'affectaient pas à l'égard des victimes de leur despotisme cette fastueuse humanité qui semble se dévouer pour le bonheur de ceux qu'elle opprime.

» Ces réflexions m'ont été suggérées par une enquête authentique sur les procédés employés dans les fabriques d'Angleterre à l'égard des enfants que la misère de leurs parents envoie dans les manufactures pour y chercher de précaires moyens d'existence. Leur sort a éveillé la sensibilité de quelques philanthropes qui, après s'être vainement adressés à l'humanité des chefs des établissements, ont porté

Digitized by Google

leurs réclamations devant la Chambre des communes. Une enquête a été ordonnée, en voici le résultat :

» Dès l'âge de huit ans, les enfants sont aptes à certains travaux dans les manufactures, notamment dans celles où le coton est filé.

» On les soumet à un travail de huit à dix heures de suite, qui reprend après une interruption de deux ou trois heures, et se continue ainsi pendant toute la semaine. L'insuffisance du temps accordé au repos fait du sommeil un besoin tellement impérieux qu'il surprend les malheureux enfants au milieu de leurs occupations. Pour les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, souvent avec des bâtons, sur le dos, sur la tête même. Plusieurs ont été amenés devant les commissaires de l'enquête, avec des yeux crevés, des membres brisés par suite des mauvais traitements qui leur avaient été infligés. D'autres se sont montrés mutilés par le jeu des machines près desquelles ils étaient employés. Tous ont déposé qu'outre ces accidents, des difformités, presque certaines, résultaient pour eux de la position habituelle nécessitée par un travail qui ne variait pas. Tous ont déposé que les accidents dont ils subissaient les fatales conséquences n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres, qui avaient même refusé à leurs parents les secours momentanés que réclamait leur guérison. La plupart étaient estropiés, faute d'avoir eu les moyens de se faire traiter [1].

[1] « A Dundée, le nombre des individus des deux sexes employés dans les manufactures et qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans, s'élève à mille soixante-dix-huit. Dans ce nombre, la majorité est au-dessous de quatorze ans, une grande partie au-dessous de douze, et quelques-uns au-dessous de neuf. On en voit même qui n'ont que six à sept ans, et qui travaillent comme les autres, c'est-à-dire treize heures vingt minutes par jour, non compris les heures de repas (une heure ou cinquante minutes).

» Dans d'autres filatures d'Angleterre, la durée du travail est de quatorze heures et demie à quinze heures par jour. Il ne reste pas plus de six ou sept heures pour le sommeil.

» Une petite fille de six ans sort de son lit à quatre heures du matin, en hiver, se lève dans l'obscurité, après un sommeil interrompu, couvre de haillons ses membres fatigués des rudes travaux précédents, se rend, par la pluie et la neige, à la manufacture éloignée de deux milles au moins. Obligée de travailler pendant douze, quatorze, quinze, seize et peut-être dix-huit heures séparées par un intervalle de quarante à cinquante minutes, elle meurt épuisée de fatigues, après avoir traîné cette existence affreuse pendant plusieurs années. (*Monthly Magazine.*)

Pauvre enfant ! voyez-le, dès que l'aurore est née,
Debout, près du métier, commençant sa journée ;
Jusqu'au soir nul repos ; à peine un peu de pain.
L'œil toujours enchaîné sur ces ressorts d'airain ;
Attentif, haletant, d'heure en heure il expire !
Il gémit, on le frappe.... et cet affreux martyre
Dure jusqu'au moment où le poids du labeur

Digitized by Google

» Les commissaires ont en outre constaté que le régime des manufactures a, sur les individus qu'elles renferment, la plus pernicieuse influence; que la mort en moissonne un grand nombre avant qu'ils parviennent à l'adolescence; que ceux qu'elle épargne dans cette première période de leur vie portent, dans leurs traits livides et amaigris, les symptômes d'une fin prématurée, et que les formes grêles et la constitution maladive de tous dépendent de l'insalubrité du genre de travaux qui leur sont imposés.

» L'excès de la fatigue rend-il indispensable une suspension de travail? la paroisse refuse aux parents les légers secours qui seraient nécessaires pour la subsistance des enfants; et ce n'est qu'en retranchant aux autres membres de la famille une portion de la nourriture déjà insuffisante qui les soutient, que le père peut procurer aux malades les moyens de recouvrer quelques forces.

» Les sexes, confondus entre eux, sont entraînés à une corruption qui devance toujours l'âge où ordinairement elle se manifeste dans les autres positions de la vie, et rien n'est tenté pour en prévenir ou retarder les effets. On ne voit pas qu'un seul règlement ait eu pour objet d'en arrêter le cours; que la pensée même d'y apporter quelque remède ait trouvé place dans des têtes où rien de ce qui n'a pas pour but un sordide intérêt ne saurait être admis.

» L'éducation morale et religieuse se réduit à quelques instructions données le dimanche, pendant des heures enlevées au besoin de récréation et de repos qu'éprouvent de misérables créatures hébétées par un inconcevable excès de travail, et réduites, à la sensation près de douleurs qui leur révèlent qu'elles existent, à l'état des machines dont elles ne sont que les accessoires obligés.

Accable un jeune corps vieilli par la douleur.
L'enfant assassiné ferme l'œil : il succombe;
Et son premier repos est celui de la tombe.

» Ce tableau atroce, ce drame horrible se reproduit et se multiplie tous les jours dans nos cités manufacturières.... Oh ! philosophes qui vous êtes élevés contre l'esclavage des noirs avec tant d'éloquence, que dites-vous de cet autre esclavage?....

» Cobbett avait raison de dire au peuple anglais : « Vous croyez que le commerce fleurit, parce que de grands capitaux s'accumulent entre les mains d'une ou deux personnes. C'est une erreur. La prospérité individuelle que vous admirez ne prouve absolument rien en faveur de la prospérité universelle. » Cobbett disait vrai.

» Ne nous y trompons pas; il est impossible que cette foule nécessiteuse augmente, sans que l'incendie de nos fermes, sans que de nouvelles et terribles insurrections (celles de la faim) n'exposent l'Angleterre à une guerre d'esclaves plus redoutables que celle qui ébranla le pouvoir des Romains. » (*Eclectic Review.*)

Digitized by Google

» Mais ce n'est pas assez de ce genre d'oppression exercé sans pudeur et sans pitié à l'égard d'une multitude affamée : les passions politiques se mêlent de la partie ; elles persuadent à des gens qui ont de l'argent qu'il leur faut du pouvoir. Pour l'obtenir, ils arment les malheureux dont le sort est entre leurs mains, sous peine de les faire mourir de faim ; ils les enrégimentent, les ruent contre les gouvernements, et en font des moyens de désordre et de subversion. C'est au nom de la liberté qu'on les fait marcher, comme si la liberté politique pouvait être quelque chose pour qui est privé de la liberté individuelle ! Peu importe, les ordres sont exécutés par des hommes qui n'ont pas plus les moyens d'en calculer la portée que de leur opposer de la résistance ; et quand ils croient l'avoir acquise, cette fantastique liberté, ils viennent reprendre les habitudes de misère et d'asservissement qui les font vivre, pourvu, toutefois, que les coups reçus dans le combat ne les mettent pas hors d'état de continuer les pénibles travaux qu'une avarice barbare rend plus accablants encore, afin d'en mettre le faible salaire en harmonie avec les besoins qui les font supporter.

» Et ces hommes si durs, si impitoyables pour leurs semblables, pour des hommes nés sur la même terre, appartenant à la même race, réunis par une même langue, par une même religion, ils trouvent des larmes, des phrases éloquentes, surtout pour les nègres des Antilles. L'argent qu'ils refusent à une misère sur l'excès de laquelle ils spéculent, ils le prodiguent à une cause qui leur offre des occasions de faire étalage de leurs sentiments philanthropiques, sans que leurs intérêts en souffrent. Leurs oreilles, sourdes aux cris des malheureux que tient éveillés le bâton de leurs contre-maîtres, entendent le bruit des fouets des commandeurs de la Jamaïque.

» Mais ces nègres dont le sort inspire tant de pitié, sont-ils aussi malheureux sur les plantations des colonies que les blancs enfermés dans les sales ateliers de Manchester et de Birmingham ? Exige-t-on d'eux vingt-six heures de travail sur vingt-huit ? Leur arrache-t-on leurs enfants pour les soumettre à des fatigues sans proportion avec leurs forces ? N'ont-ils pas quelques heures chaque jour, deux jours par semaine, à donner à un genre de travail qui leur profite, à un repos qui les délasse, à une paresse qui les dédommage d'une activité forcée ? Que les chefs des manufactures anglaises procurent de pareils avantages à leurs ouvriers, et après on croira à leur hypocrite apitoiement sur le sort d'êtres bien à plaindre sans doute, mais dont la position est moins fâcheuse que celle des classes qu'ils oppriment.

Digitized by Google

» Ces classes sont libres! dira-t-on. Non, leur sort ne diffère de celui des nègres que par le mode de vente des individus. Les nègres sont payés une fois pour toutes. Les blancs reçoivent un faible intérêt du capital qu'ils sont censés valoir. Les uns sont sous la dépendance de maîtres intéressés à leur conservation. Les autres peuvent mourir, sans qu'à défaut de l'humanité l'intérêt élève la voix en leur faveur. Tous sont également esclaves, également fixés sur le sol qui les porte. Les noirs travaillent en plein air, les blancs dans une atmosphère empestée. On achète les uns, on loue les autres. On ne saurait trouver de différence entre eux.

» Les pièces volumineuses de l'enquête, les faits qu'elle a produits par milliers en preuve de la tyrannie contre laquelle on réclamait, l'évidence de l'oppression, n'ont pu engager le parlement réformé d'Angleterre à admettre les sages mesures qu'une humanité raisonnée avait proposées pour mettre un terme à un état de choses aussi accablant, tout en protégeant les intérêts des manufacturiers. Ceux-ci l'ont emporté; et à une majorité de onze voix, il a été décidé qu'ils pourraient continuer à accabler de travail et de coups, des êtres que leur faiblesse au moins semblerait devoir protéger.

» Voilà l'humanité telle que l'a faite le radicalisme en Angleterre [1]. »

» Ce tableau, tracé par une main française, pourrait être taxé d'exagération si une foule d'écrivains anglais ne renchérissaient encore sur les épouvantables excès de la cupidité industrielle. Hâtons-nous de le dire, les choses, en France, ne sont point arrivées encore à ce degré de barbarie et de mépris de toutes les lois divines et humaines. Nous pouvons opposer, aux despotes industriels, un grand nombre de négociants et de chefs de manufactures qui conservent les vénérables traditions de charité, de bienfaisance et de mœurs antiques qui ont donné à leurs familles des titres de véritable noblesse. Mais l'adoption du système industriel de l'Angleterre amènerait infailliblement parmi nous les funestes conséquences que l'on déplore, et conduirait aussi, forcément, à une réaction violente.

» Une guerre préparée de longue main entre les pauvres et les riches a fait naître la première révolution française; c'est maintenant entre les grands industriels et leurs ouvriers que la lice doit s'ouvrir. « S'il est vrai, dit un spirituel académicien [2], ainsi que le

[1] La Grande-Bretagne en 1833, pa M. le baron d'Haussez, dernier mnistre de la marine du roi Charles X.

[2] M. Andrieux.

Digitized by Google

déclare madame de Staël, *que tout l'ordre social soit fondé sur la patience des classes laborieuses*, que deviendrait cet ordre le jour où la patience leur manquerait ? Cela vaut la peine d'y penser. »

» Tout fait prévoir que l'aristocratie manufacturière anglaise sera violemment renversée dans un avenir qui ne saurait être éloigné. Le tour de la féodalité industrielle en France viendra ensuite [1]. Puisse-t-elle, par un sage retour à des principes plus humains, prévenir une collision d'autant plus cruelle que la révolte semblerait légitimée par le cri de *justice* et de *liberté!* »

Puisque nous citions M. de Villeneuve-Bargemont, nous devions respecter scrupuleusement son texte : ainsi on ne s'étonnera pas que nous ayons rapporté, sans modification aucune, des réflexions que peut-être nous ne nous serions pas permises. Tout ce que nous nous proposions, c'était de faire contraster le tableau de la féodalité moderne avec celui de cette féodalité ancienne, traitée avec tant d'injustice. Le lecteur peut décider maintenant si le XIXe siècle est en droit d'adresser de si sanglants reproches au moyen âge.

[1] Si les classes inférieures s'ébranlent avant que le christianisme ait été reconstruit dans les esprits, l'Europe verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble peut-être dans les annales du monde. Voilà ce que les hommesreligieux doivent aujourd'hui comprendre partout, et ce qu'ils ne peuvent comprendre sans reconnaître qu'un grand devoir les attend et les appelle.

» Une nouvelle carrière de charité s'ouvre devant le sacerdoce, ou plutôt devant tout chrétien, car tout chrétien est prêtre pour accomplir le sacrifice de la charité.

» La science économique n'est pas la théorie du bien-être des masses, mais la théorie de l'accroissement des richesses dans les mains de ceux qui les possèdent, et par là même, de leur concentration. La véritable économie politique est l'incarnation de la charité dans le vaste corps des sciences matérielles, et cette union, en donnant à celles-ci une âme, fournit en même temps à la charité comme une organisation plus complète, plus puissante, parce qu'avec de nouveaux moyens d'action qui sont mis à sa disposition par la science, elle peut s'exercer plus en grand et créer des institutions qui ont pour but direct, non pas seulement le soulagement des souffrances individuelles, mais l'amélioration du sort des classes entières. » (Philosophie de l'histoire, par l'abbé Gerbet.)

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE.

INTRODUCTION. 1

DISCOURS SUR LA RELIGION ET LES MOEURS DES GAULOIS. I

DISCOURS SUR LA RELIGION ET LES MOEURS DES FRANKS, avant l'établissement de Clovis et sous les deux premières races de nos rois. Page XXXI

I. De la religion des Franks avant leur conversion à la foi chrétienne. *ibid.*

II. Mœurs et caractère des Franks. XXXII

III. Des lois des Franks. XXXV

IV. De la royauté chez les Franks. XXXVI

V. De l'origine des bénéfices, des fiefs et de la féodalité. XLIX

VI. Des assemblées générales, et de l'administration de la justice sous les deux premières races de nos rois. LXIII

VII. Des esclaves. LXXIV

VIII. De la position, de l'influence et des biens du clergé. LXXVII

IX. Des principaux officiers de nos rois. XCI

X. De quelques usages particuliers aux Franks. XCVI

XI. Des noms et des surnoms en usage chez les Franks. CIII

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES ROIS FRANKS DANS LA GAULE, JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA PUISSANCE DES MAIRES DU PALAIS.

Clovis I. 1

Thierry I, Clodomir, Childebert I, Clotaire I. 26

Thierry I, Childebert I, Clotaire I. 31

Childebert I, Clotaire I, Théodebert I. 36

Childebert I, Clotaire I, Théobalde. 40

Childebert I, Clotaire I. 41

Clotaire I. 43

Charibert, Gontran, Chilpéric I, Sigebert I. 45

Gontran, Chilpéric I, Sigebert I. 50

Gontran, Chilpéric I, Childebert II. 55

Gontran, Childebert II, Clotaire II. 62

Digitized by Google

Childebert II, Clotaire II. Page 70
Clotaire II, Théodebert II, Thierry II. 74
Clotaire II, Thierry II. 79
Clotaire II. *ibid.*
Clotaire II, Dagobert I. 83
Dagobert I. 8

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA PUISSANCE DES MAIRES DU PALAIS JUSQU'A L'AVÉNEMENT D'UNE NOUVELLE DYNASTIE.

Sigebert II, Clovis II. 94
Clotaire III, Childéric I. 97
Childéric I, Thierry III. 102
Thierry III, Dagobert II. 104
Thierry III. 109
Clovis III, puis Childebert III. 112
Dagobert III. 113
Chilpéric II. 114
Thierry IV. 117
Interrègne. 121
Childéric II. 124

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS LA VICTOIRE DES RACES GERMANIQUES, MANIFESTÉE PAR L'AVÉNEMENT D'UNE NOUVELLE DYNASTIE, JUSQU'AU DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DES FRANKS.

Pépin le Bref. 130
Charles I ou Charlemagne, Carloman I. 141
Charlemagne. 143
Louis I ou Louis le Débonnaire. 187
Lothaire I, Louis le Germanique, Charles II ou Charles le Chauve. 215
Louis le Germanique; Charles II; Louis, empereur; Charles, Lothaire II. 238
Louis le Germanique, Charles II; Louis, empereur; Lothaire II. 247
Louis le Germanique, Charles II, Louis, empereur. 253
Louis le Germanique, Charles II. 258
Charles II, Carloman, Louis, Charles. 259
Carloman, Louis, Charles, Louis II ou Louis le Bègue. 262
Carloman, Louis, Charles, Louis III, Carloman II. 266
Louis, Charles, Louis III, Carloman II. 269
Charles, empereur; Louis III, Carloman II. 270
Charles, empereur; Carloman II. 271
Charles le Gros, empereur. 273

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME.

DEPUIS LA RÉVOLUTION TERRITORIALE DE 888 JUSQU'A L'EXCLUSION DE LA RACE, TOUTE GERMANIQUE, DE CHARLEMAGNE.

Eudes. Page 283
Eudes, Charles III ou Charles le Simple. 286
Charles le Simple. 289
Charles le Simple, Robert I. 298
Charles le Simple, Raoul. 299
Raoul. 302
Louis IV ou Louis d'Outre-Mer. 304
Lothaire III. 314
Louis V. 323

LIVRE CINQUIÈME.

DEPUIS LA SUBSTITUTION D'UNE ROYAUTÉ NATIONALE AU GOUVERNEMENT FONDÉ PAR LA CONQUÊTE, JUSQU'A L'ORGANISATION DES PREMIÈRES COMMUNES.

Hugues Capet. 330
Robert II. 342
Henri I. 363

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Changements survenus dans l'économie sociale de l'Europe par l'influence du christianisme. — Son organisation vigoureuse et savante. — Les monastères créent la vie de communauté. — Le principe religieux donne naissance aux hôpitaux, aux asiles. — Conséquences économiques de l'invasion des Barbares. — Les *Capitulaires* de Charlemagne sont le programme de l'avenir. — Conséquences sociales du règne de ce grand homme. — De l'établissement du régime féodal et de ses conséquences économiques. — Invasion générale du servage. — Des croisades et de leur influence sur la marche de l'économie politique en Europe. 385
De la féodalité nouvelle. 400

Digitized by Google

ERRATUM.

Page 95, dernière ligne du texte, *au lieu de :* Sous la régence de Clovis II, *lisez :* sous le règne de Clovis II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google